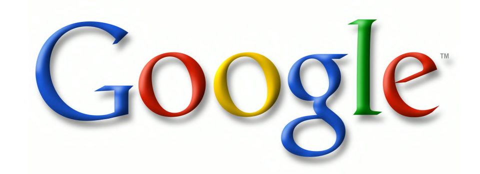


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

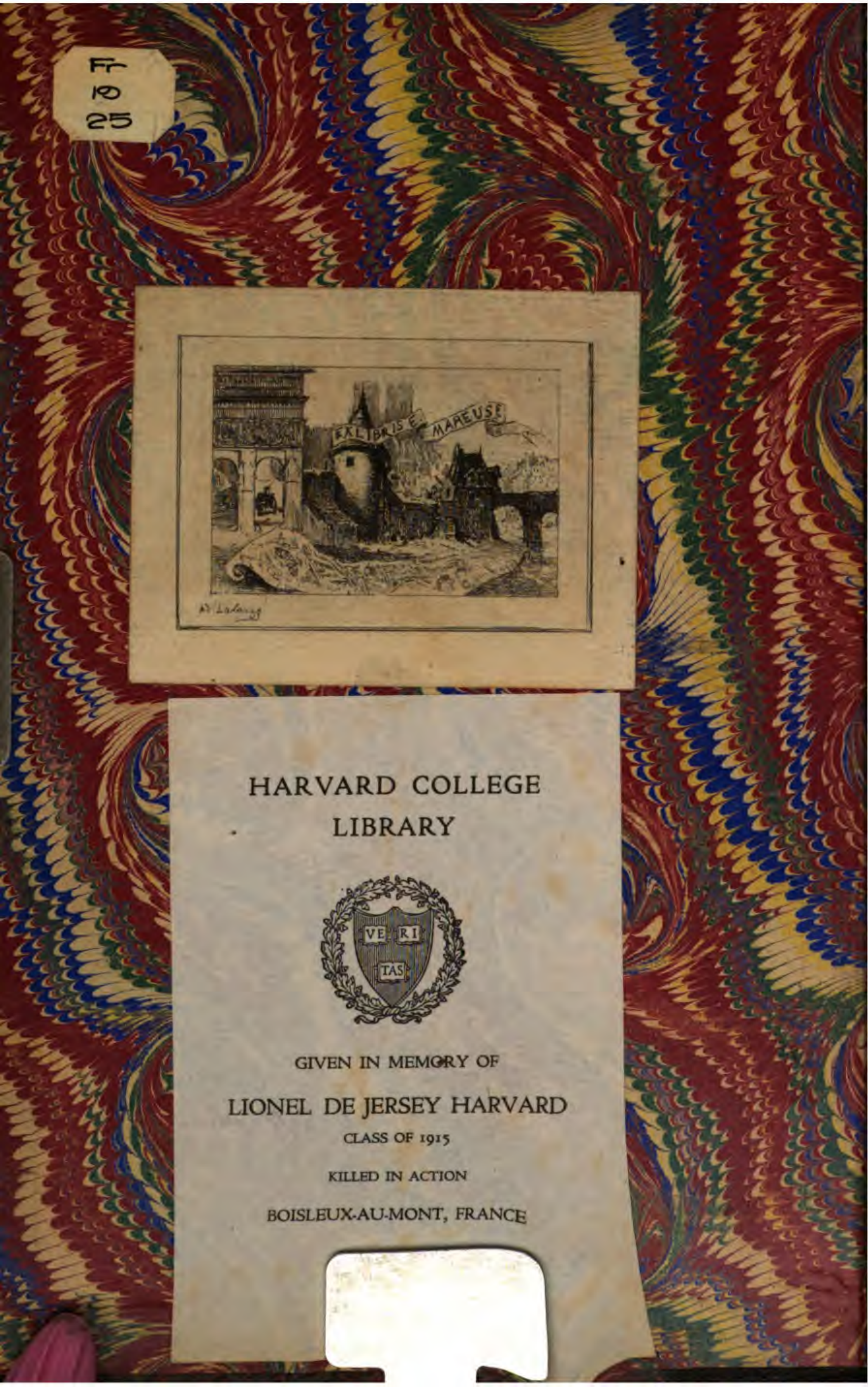
We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`





Fr 10 25

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

VE RI TAS

GIVEN IN MEMORY OF
LIONEL DE JERSEY HARVARD
CLASS OF 1915
KILLED IN ACTION
BOISLEUX-AU-MONT, FRANCE



HARVARD COLLEGE LIBRARY
IN MEMORY OF
LIONEL DE JERSEY HARVARD
CLASS OF 1915
Aug 3, 1929

Souvenirs et Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs — Mémoires Correspondances

---

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

TOME III

15 JUILLET — 15 DÉCEMBRE 1899

PARIS
LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE
5, QUAI DE CONTI, 5

1900

HARVARD COLLEGE LIBRARY
IN MEMORY OF
LIONEL DE JERSEY HARVARD
CLASS OF 1915
(Munn)
Aug 3, 1929

Souvenirs
et
Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs — Mémoires
Correspondances

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

TOME III

15 JUILLET — 15 DÉCEMBRE 1899

PARIS
LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE
5, QUAI DE CONTI, 5
—
1900

CONDITIONS DE PUBLICATION

La Revue « **Souvenirs et Mémoires** », publiée dans le format in-8° jésus, paraît une fois par mois par fascicule de 6 feuilles d'impression donnant 96 pages de texte.

Les abonnements sont annuels et partent du 15 juillet de chaque année. Le prix en est :

PARIS	**20** fr.
DÉPARTEMENTS	**22** fr.
ETRANGER	**24** fr.

S'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction à M. PAUL BONNEFON, Bibliothécaire à l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris.

Pour tout ce qui concerne l'administration à M. LUCIEN GOUGY, Libraire, 5, quai de Conti, Paris.

Souvenirs

et

Mémoires

AUXERRE. — IMPRIMERIE ALBERT LANIER

Souvenirs
et
Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs — Mémoires
Correspondances

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

TOME III

15 JUILLET — 15 DÉCEMBRE 1899

PARIS
LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE
5, QUAI DE CONTI, 5

1900

Fr 19.25
✓ *

J.-P. PICQUÉ

I. Souvenirs sur la Révolution. — II. Du 21 Janvier au 9 Thermidor

Les fragments suivants sur la Révolution sont extraits d'un ouvrage inédit du conventionnel J.-P. Picqué : l'*Hermite des Pyrénées*. Picqué a été député des Hautes-Pyrénées à la Convention nationale, puis membre du Conseil des Cinq Cents, ensuite employé à l'administration de la loterie sous le premier empire. Après un court exil volontaire en 1815, achevant dans la retraite une vie agitée et aventureuse, il consacra les loisirs de sa vieillesse, obscure et pauvre, à composer ces mémoires sur sa vie et son temps, qu'il a laissés inédits. Après une première rédaction, il les reprit pour les enrichir de notes et de réflexions nouvelles, qui ne se distinguent pas du texte primitif. Ces mémoires sont intéressants plus comme déposition sur les sentiments de l'auteur et de sa génération que comme mine de renseignements nouveaux. On y trouvera cependant un certain nombre de détails inédits et curieux, dont l'histoire de la Convention pourra faire son profit (1).

L.-G. Pélissier.

(1) Une étude sur *Un Conventionnel oublié, J.-P. Picqué et l'Hermite des Pyrénées*, paraît dans les *Annales du Midi*, juillet 1899.

I. *Souvenirs sur la Révolution*

J'aurais voulu laisser à l'histoire le soin de transmettre les événements placés pour jamais dans la mémoire des hommes. Tous les moyens sont en mouvement, toutes les vertus sont en valeur : la nation devient la toute puissance, que la résistance des esclaves et des lâches et l'opposition des privilégiés osent irriter et combattre. Je me borne ici, et c'est beaucoup trop, à ce qui est particulièrement lié à ma vie publique. Les lois de Solon déclaraient infâmes ceux qui ne prenaient point part dans les troubles civils : je devançai l'appel de la nation aux citoyens.

La patrie m'appelle ! Patrie, ce nom, le premier que prononcent les enfants, prononcé avec enthousiasme par nos ancêtres aux champs de mars, ce mot affaibli, perdu, déshonoré, envahi (1) par les tyrans ! Dans ces premiers temps, on était furieux de liberté et de bien public. L'amour du pays ne laissait rien aux mouvements de la nature ; l'homme se dérobait à lui-même ; tantôt par une justice farouche, par une superstition cruelle, il se dévouait lui-même; l'opiniâtreté des combats tenait lieu de la science de la guerre. La société semblait dévouée à la mort. « *Vivre libre ou mourir* » était le cri de force et de ralliement. Longtemps, on se contenta de peu, pour ne rien imaginer de plus ; on se passa de plaisirs aux sociétés populaires, aux assemblées de sections, de districts, d'instruction militaire. La cour et les femmes contribuèrent à la Révolution et à lui donner une direction violente d'opposition. La reine passait sa vie chez la comtesse de Polignac, sa favorite. Là se tenait un comité de femmes, de courtisans, camarilla d'ignorants présomptueux et sans prévoyance, qui gouvernaient la reine. Leurs décisions portées au roi, aveuglément livré à la reine, expliquent le singulier mélange d'audace et de faiblesse, les contradictions, les parjures qui favorisèrent la marche cons-

(1) *Sic*, pour *avili* ?

tante des constituants. L'imprévoyance, l'ingratitude et la lâcheté amenèrent le fatal événement du 21 janvier.

On a beaucoup écrit, on s'agite encore pour connaître les causes secrètes de la Révolution : on voudrait en vain se les dissimuler. Ceux même qui accusent l'immoralité de la nation et son indifférence pour une religion dont les dogmes de ses prêtres ne lui en imposent plus *(sic)*, sont forcés de convenir de la circulation générale des lumières sur les gouvernements et sur toutes les branches des connaissances. Ils ne contestent plus que les longs et désastreux règnes de Louis XIV et de Louis XV, suivis de banqueroutes et d'un énorme déficit, n'aient mécontenté la nation, éclairée par des communications journalières et l'émancipation de l'Amérique septentrionale. Ce n'est pas encore assez pour les hommes faibles : depuis longtemps, la France gardait dans son sein des germes qui, à des époques plus ou moins éloignées, devaient l'arracher à un despotisme insensé; qu'aurait-on pu attendre du sultan qui osa dire : « l'Etat, c'est moi ! » La faiblesse crapuleuse du long règne de Claude, son successeur, l'inexpérience de Louis XVI, la nonchalante indifférence, caractère le plus saillant de Louis s'abandonnant à ses conseillers, changèrent enfin la destinée de la France. Ce roi mal élevé ne manquait pas d'un gros bon sens. Le choix de la serrurerie dans ses délassements, les jours qu'il n'allait pas à la chasse, n'était pas un indice de goût et de délicatesse.

Rien n'était stable dans cette monarchie, qui date de huit cents ans, que le scandale des mœurs, des guerres funestes et des déprédations inouïes des ministres. Despotisme des courtisans et des maîtresses, des confesseurs ! Despotisme ministériel, nobiliaire, militaire, du clergé ! Despotisme de la magistrature, des intendants, des subdélégués !

Quelques-uns des courtisans attribuent la cause de la Révolution à l'affaiblissement, à l'oubli de l'étiquette de la cour. Ces grands personnages, n'exposant plus leurs décorations au mépris du peuple, en avaient pris le costume

commode. Ces incroyables rêveurs de la monarchie de Louis XIV, incorrigibles pour la plupart, ne peuvent comprendre quelle fut l'influence d'un siècle commerçant, éclairé sur le caractère, les usages, les caprices, la corruption, la mauvaise foi du gouvernement. Eteignez toutes les lumières, ayez des esclaves: vous rappellerez toutes les humiliations, l'étiquette, le culte du despotisme royal et religieux, la dîme, les trois ordres.

Un peuple folâtre a pu supporter tant d'atrocités et de misères. Ce peuple d'enfants, de singes, de renards, riait de ses fers, se consolait avec des vaudevilles des pertes de batailles, des continuelles défaites durant sept années de la guerre honteuse du Hanovre, des humiliations d'une paix désastreuse qui livrait le commerce aux Anglais; on embastillait ceux qui osaient se plaindre de l'arbitraire, de la surcharge des impôts, de la nullité de la France dans le partage de la Pologne et dans la politique européenne.

La noblesse, le haut clergé, les Parlements ajoutaient à ces maux les jouissances fastueuses des cours et des faveurs du trône. Divisés dans leurs prétentions et se réunissant toujours contre le bien général, incompatible avec les privilèges odieux des corporations funestes, après avoir dévoré toutes les ressources et par la plus noire ingratitude, la noblesse, le clergé et les Parlements s'opposèrent à deux édits réparateurs sur le *Timbre* et *l'Impôt territorial.* Enfin les progrès rapides des lumières et l'esprit philosophique mirent au grand jour une franche anarchie sous la fausse apparence d'ordre. Les services allaient manquer. Malgré sa répugnance, Louis XVI est forcé d'assembler les Etats Généraux, ressource tardive, retour à la confiance qui n'en imposa à personne (1).

(1) Ouverture des Etats Généraux, 5 mai 1789. — 19 juillet, le comte d'Artois quitte la France; il l'abandonne pour Gand; une troisième fois, il en est chassé pour toujours.

Grâces éternelles soient rendues à Necker (insulté après sa mort, genevois, contrôleur général) pour son compte-rendu et les dispositions qu'il prit pour les premières délibérations des Etats Généraux, destructives des trois ordres. On doit lire les mémoires contemporains avec discernement, le *Moniteur*, les historiens connus par leur impartialité, leur amour du bien public, leur indépendance et les talents nécessaires, pour tracer cette grande époque, nouvelle dans les fastes du monde. Il ne s'est montré jusqu'à l'an 1829 que des hommes au-dessous de cette tâche.

Au lieu d'une vaine cérémonie d'humbles et inutiles doléances offertes à genoux par le Tiers Etat, il réclama du roi les droits imprescriptibles de la nation, la vente des biens du clergé, la suppression des droits féodaux et de la dîme, la liberté individuelle et de la presse. Interprête des vœux bien prononcés de toute la France, ne voulant plus se confier aux promesses du gouvernement et dans le souvenir de ses outrageants mépris aux derniers états de 1614, le Tiers Etat s'élève à la hauteur de sa mission, se constitue en Assemblée nationale, et prend l'honorable résolution de ne se séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.

République Française (1). J'avais assez longtemps apprécié les grands et petits seigneuriseurs, mélange bizarre de bassesse, d'opulence et de misère, d'ambition et d'indolence présomptueuse, grands à l'aide de romans généalogiques et d'usurpations durant le long abrutissement du peuple, pour attendre avec indifférence le résultat de la crise violente qui devait changer un gouvernement gothique, tombant en ruines.

Les contradictions, les folies, les criminelles trahisons des émissaires et des complices des tyrans, sont du domaine de

(1), Proclamée le 1er vendémiaire : septième signe, balance; le soleil est au milieu de sa course annuelle. Primidi correspondant au 21 septembre 1792.

l'histoire moderne. On ne dira plus que les vérités sur les fautes et les crimes des princes sont un scandale ; la bonté d'un gouvernement est dans l'observation des bonnes lois.

Le Roi, trompé par d'imprudents conseillers, trouva partout une résistance insurmontable pour conserver l'ancien état de la France ; l'amour de la liberté éclata sous le chaume, dans le silence des forêts, au fond des vallons paisibles, comme dans les cités et jusqu'au château de Versailles. J'arrive à Paris au bruit du tocsin du 14 juillet 1789 ; des courtisans fuyards et nombreux se dispersent ; la vanité. la jactance, la bassesse distinguèrent toujours les émigrés qui combattaient pour la conservation de leurs privilèges en prenant les noms de royalistes, monarchistes, ultras, soutiens du trône et de l'autel, fanatiques. La cour, plongée dans l'ivresse de l'orgueil, n'opposait que le vain simulacre d'une grandeur usée, avilie, dépouillée des illusions qui l'avaient soutenue. Le roi devait céder aux lumières, voir désormais son autorité éclairée et partagée, ou devenir un tyran. Il prit le dernier parti et se plaça sur un volcan toujours prêt à s'ouvrir sous ses pas (1).

Les droits et la souveraineté du peuple proclamés par l'Assemblée nationale, les crimes de la tyrannie dévoilés au grand jour, tous les trônes ébranlés, les rois ne voyaient que des assassins, des émissaires de la propagande jacobite *(sic)*. Le sultan trembla dans son sérail ; les préjugés et les anciennes

(1) Les fonctions que j'avais remplies avant 1789, et des circonstances dont je rappelle ici une partie, m'ont rapproché des grands personnages avant la révolution. Je n'ai pas à m'en plaindre. J'en citerai, un petit nombre à la vérité, qui se distinguaient par la noblesse de leurs sentiments. Le système nobiliaire, mélange d'extravagance, d'orgueil, de despotisme, exercé par des hobereaux et les anoblis nouvellement, était insultant et devenu insupportable et ridicule au sein d'une nation éclairée sur les origines d'une féodalité abrutissante qui a déshonoré ceux qui l'ont si longtemps supportée, et dont nous écoutons si complaisamment les regrets des olygarques encore menaçants, existant sous les lois constitutionnelles. N'ont-ils donc rien à craindre d'une témérité opposée à l'intérêt des peuples ?

haines cédèrent tellement à la crainte commune que les vaisseaux du Grand Turc furent accueillis avec transport à Civita-Vecchia ; les intérêts et les bannières du Christ et de Mahomet furent confondues dans un même sentiment. Toutes les rivalités ayant cessé, la tyrannie s'occupa de complots homicides : elle prépara les manifestes du despotisme, et cette alliance sacrilège, appelée *Sainte*, contre la liberté des nations, confédération et croisade de toute l'Europe, qui ouvrit la France en 1815 aux vengeances, de 1.800.000 esclaves du Nord.

La nation française, dans le premier exercice de sa souveraineté, manquant d'expérience, d'institution politique, comme tous les rois avait des flatteurs, de faux amis, apôtres d'une liberté exagérée et sans règles fixes, émissaires de Londres, de Madrid, de Vienne et de Berlin, se disant victimes des gouvernements oppressifs. Ces empiriques occupaient les tribunes des sociétés populaires ; le bon peuple trompé savait gré d'un dévouement sans bornes aux suisses Marat et Pache, à l'autrichien Proly, à l'espagnol Gusmand *(sic)*, au prussien Cloots, au polonais Lazouski, à l'italien Buonarrotti, au prince Charles de Hesse, à Miranda, Marchena, Westermann, Wimpfen, intrigants, espions, bien salariés.

J'abandonnais ces Aristide, ces Publicola, ces Brutus, leurs déclamations aux Jacobins, le faste d'exagérations d'un républicanisme sauvage et grossier excitant patriotiquement les méfiances contre les meilleurs citoyens. L'influence des étrangers eut les résultats les plus déplorables : on devait s'y attendre, le vertige d'ambition s'étant emparé de toutes les têtes. Malgré les malheurs qui ont terni l'éclat d'une révolution qui n'a d'exemple dans les fastes d'aucun peuple, quelle époque plus glorieuse, quelle période historique connut un tel enthousiasme, uni à des vues aussi grandes, aussi élevées, aussi générales ! La protection accordée depuis la Restauration au mensonge, à l'indifférence, la contre-révolution enfin, retrace sans cesse les crimes de

1793, sans qu'il soit permis de parler des forfaits monarchiques qui ont précédé ceux de 1815. Mais la conscience nationale a jugé tous les événements, l'opinion des cœurs vraiment français se sont séparés *(sic)* des ennemis d'une régénération qui ne devint violente que par la folle résistance que les fureurs, l'hypocrisie, la bassesse de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale lui opposèrent à toutes les époques. Encore aujourd'hui, les hommes les plus sages sont forcés de justifier le dernier siècle et de repousser les plus injustes reproches.

La France manquant d'institutions, l'autorité arbitraire les redoute. Elle les lui refuse après trente années de combats et les promesses les plus solennelles; mais au point où elle était arrivée, qui pouvait arrêter sa régénération ? La nation réclamait hautement une réforme générale, ne se doutant pas que la vertu tient à une simplicité naturelle, qu'on la met en pratique par sentiment, et qu'on ne la commande pas avec des décrets. Elle la réclamait de ses législateurs, mais la vertu est l'ignorance de la corruption. Une nation est vertueuse, indépendamment des règles de la morale, dont souvent elle ignore l'existence.

On aurait voulu improviser l'esprit public, alors que la France sortait, pour la première fois depuis six cents ans, d'un abrutissement dont on ne trouve pas d'exemple chez les peuples les plus sauvages. Ainsi que la religion, la morale et la politique étaient des sanctuaires dans lesquels il ne fut pas permis aux profanes d'entrer. Nos bons aïeux n'eurent d'autre morale que celle que leurs prêtres firent descendre du ciel, et l'homme fut une machine dans les mains des tyrans et des prêtres : toujours conduit en esclave, il en eut en tout temps le caractère et les vices. La religion n'opposa jamais à la corruption générale que des digues avilissantes, comme le rachat des crimes pour de l'argent; l'ignorance et la servitude, en privant l'homme de la raison et de la liberté, tout conspira à son aveuglement et à fortifier ses égarements. La tyrannie fut

et sera toujours la vraie source de la dépravation des mœurs et des calamités habituelles des peuples.

Les particularités et les personnalités sont des tableaux du genre de la peinture historique. Louis XVI, d'un caractère brusque, mal élevé, manquait de bonne grâce, trait caractéristique d'un roi. Louis XVI possédait assez de jugement et même d'instruction : il connaissait l'histoire d'Angleterre et la punition de Charles I[er]. Ses occupations étaient la chasse et un atelier de serrurerie. Fuyant, le 10 août, l'attaque du château des Tuileries au sein de l'Assemblée nationale, elle le relégua dans une loge d'où il entendait les discussions sur sa déchéance ; sa famille était dans la plus grande affliction; environné d'une immense population, la chaleur de cette journée était grande : Louis demanda des fruits, il mangea douze pêches fort tranquillement.

Cependant, aux premiers jours de 1789, la nation offrit l'enthousiasme le plus éclatant. Du midi au nord, de nombreux volontaires désertent la charrue, les ateliers, les académies, les professions lucratives, et marchent gaiement aux frontières en chantant des hymnes patriotiques, allant combattre aux ordres de généraux sortis des rangs plébéiens, avec l'audace, des talents et l'amour de la gloire, les troupes les mieux disciplinées de l'Europe, campées dans les plaines de la Champagne.

Il y a des époques où il n'est pas permis d'être plus sage que son siècle ; il est des moments où *prudent* est synonyme de *vil*; j'avais à choisir entre l'armée, où j'aurais probablement été un pauvre soldat, une maison d'arrêt, ou la mission de représentant du peuple. Dans la confiance d'une âme pure, voulant, moins pour moi que pour la nation, la liberté pour laquelle elle s'était si fortement prononcée, et sans trop prévoir les dangers qui m'attendaient, je devins membre d'une assemblée assassinée par tous les partis, occupée au milieu d'un grand incendie à sauver l'Etat, résistant à tous les forfaits, restant debout après la perte de cent cinquante de

ses membres, comme des chênes dans une forêt où l'on a porté la cognée.

(1) Cette ville si frivole, si tumultueuse, Paris, couverte d'un crêpe, livrée à la stupeur, à tous les dangers; la famine organisée par l'Angleterre au sein de l'abondance; les fonds des caisses dispersés, n'offrant aucune ressource contre l'Europe coalisée; les Autrichiens, maîtres de plusieurs places fortes, marchant à grands pas pour se joindre à l'armée prussienne; enfin le 10 août 1792, si fatal à la cour imprudente, laissant dans les esprits des craintes les plus alarmantes pour l'avenir: c'est en présence de tant de dangers que la Convention nationale ouvrit sa mémorable session en proclamant la République.

Quel sera mon premier soin en entrant dans cette assemblée? Elle appela mon attention sur les chefs directeurs des mouvements, divisés déjà à la fin de l'Assemblée constituante et durant la première législature. Tous les éléments de discorde, préparés dès lors, se livrent des combats redoutables de vanité, de pouvoir, servant puissamment les royalistes pour entretenir des préventions et des haines cruelles. On ne se communiqua entre députés qu'avec une méfiance extrême. Les noms de fédéralistes, de girondins, de brissotins, de royalistes, factieux, modérés, maratistes, ventrus, se donnaient aux hommes les plus estimables par les talents de la tribune et par de grandes réputations de probité, divisés seulement par quelques nuances d'opinion.

Eloigné de toutes les intrigues, n'ayant pas le secret des honteuses menées des cabinets et des ambitions particulières forcées de combattre bientôt à découvert, cependant je n'ai rien perdu de la liaison des événements et de leur sens naturel, modéré et républicain parmi des furieux, convaincu que les factions des temps anciens et modernes étaient des jeux d'enfants auprès des intrigues secrètes qui se compli-

(1) Piqué a écrit à cette page en travers du texte: « à bruller. »

quaient. Les vaincus étaient sans pitié précipités, dévoués à la mort.

Ma vie dévouée à la liberté, je tenais par goût à la Montagne, par quelques répugnances à tous les partis.

Les Girondains (*sic*) en possession de grands talents; l'un d'eux, Vergniaux (*sic*), orateur, rappelait le célèbre Mirabeau; il opposa souvent et avec succès ses improvisations au pouvoir de Robespierre, placé à la tête des républicains par son éloquence sombre, et apportant de l'Assemblée constituante le surnom d'Incorruptible, jouissant d'une confiance étendue aux Jacobins et dans les sections de Paris.

Ceux qui ne trouvaient point Robespierre assez révolutionnaire le prirent pour un royaliste. A la Convention, une séance était une bataille ou une tragédie. Chaque orateur portait sa tête comme caution de son opinion, comme dans cette république de Charondas où l'on ne pouvait demander une modification de loi que la corde au cou.

Les indépendants reprochaient avec raison aux Girondins, trop sophistes, un défaut de plan fixe, d'avoir eu des communications avec les prisonniers du Temple, une grande
de patriotisme, des liaisons avec le général Dumouriez qui avait osé menacer la Convention de marcher avec son armée sur Paris, et qui depuis livra aux ennemis les commissaires de cette Assemblée. Les malheurs des Girondins ont prouvé leur imprévoyante incertitude sur les résultats du 10 août. Brissot avait acquis aux Etats-Unis d'excellents principes de gouvernement. Accusé, faussement sans doute, d'intelligences avec l'Angleterre, associé aux Girondins, il éprouva leur infortune.

Marat, enfant perdu des ultras démocrates, méprisé de tous les partis, n'en imposa longtemps qu'à ceux qui étaient étrangers à la Révolution. Charlotte Corday devança le supplice que lui préparait Robespierre.

Suivant l'opinion la plus accréditée, Pitt, cet implacable ennemi de la France, ne pouvant pardonner au Gouvernement

français le secours accordé aux Américains, résolut de s'en venger, et profita des circonstances de l'avilissement de la cour à la suite du procès du Collier de la Reine, de l'impossibilité où se trouvait le gouvernement de combler le déficit par les moyens ordinaires, et du mécontentement de la nation. Il fonda son projet et presque tout le système révolutionnaire sur le duc d'Orléans, lié au prince de Galles, partisan des mœurs anglaises, et qui avait acquis un hôtel à Londres pour ses fréquents voyages. La faction d'Orléans était peu dangereuse, son chef manquant d'audace, à une époque où elle aurait été anéantie par l'enthousiasme républicain, eût-il eu en opposition le chef militaire le plus célèbre du siècle, Bonaparte. Philippe Egalité ne manquait pas d'esprit; on le crut partisan des idées libérales. Il fut du moins indépendant.

Pitt compta sur l'ambition et le crédit du duc, mécontent de la cour (et dont je sais qu'il reçut des mortifications du roi et de la reine, qu'il aggrava par sa protestation au Parlement dans le lit de justice, dernière représentation parlementaire). Il fut véritablement le chef invisible ou visible d'un parti directeur des mouvements et d'un changement opposé au gouvernement. Le caractère de ce prince le rendait peu redoutable : ami de tous les plaisirs, formé aux habitudes populaires, avec de l'esprit et de l'instruction il manquait de l'audace d'un chef de conspirateurs, mais il pouvait favoriser les espérances de quelques courtisans, les Genlis, les Biron. La part qu'il prit à la Révolution le conduisit à l'échafaud ; Robespierre, auquel il demanda de passer en Amérique, refusa de le voir la veille de son supplice, qu'il subit avec fermeté.

Une faction plus dangereuse, encore inaperçue aux yeux de beaucoup de Français à l'aide des vieilles habitudes, des superstitions monarchiques, religieuses, et de la corruption anglaise, travailla d'abord dans l'ombre et se manifesta ensuite par des insurrections à Paris et dans les grandes villes. User la Révolution par ses excès fut toujours son affreux calcul, suivi avec obstination et une grande adresse, en divisant les

républicains. La Commune de Paris, sous Pache et Chaumet (*sic*), ne fut pas étrangère à des projets royalement anarchistes et de domination municipale, romaine, dont les Français auraient été les ilotes.

Les ennemis de la Révolution ont toujours compté sur la légèreté et l'esprit de changement des Français. Louis XVIII, pressé de donner des interprétations attachées à la considération nécessaire à sa charte, la laissait avilir par ses courtisans, ses ministres, sa famille. Une faction la brûlait dans un Comité près des Tuileries, butte des Moulins, des missionnaires violents prêchaient la contre-révolution, publiaient dans toute la France que l'auteur de la charte était damné; des congrégations de moines se sont organisées sous ses yeux; elles le pressaient d'adapter plus de mouvement (*sic*) à certaines opérations illégales. L'auteur du pato d'aire (*sic*) répondait: «Il n'est pas temps». On marchait ouvertement en 1815 à la contre-révolution. Bonaparte paraît : on jure le maintien de la charte qu'on viole et qu'on jure encore à l'ouverture des Chambres.

Vaincus ou dispersés, les émigrés, plus coupables, les Français, dans leur honteuse neutralité, ceux qui ont fait la révolution comme ceux qui l'ont soufferte, l'occupaient et calomniaient déjà ouvertement la Convention, affectant ainsi de confondre les malheurs, inévitables dans un aussi grand changement, provoqués par les ennemis de la prospérité publique de la France, avec les immenses bienfaits d'un intérêt général, la justice et l'honneur de la patrie.

Tels furent à peu près les résultats de mes observations puisées dans la société intéressante de Vergniaux, de Gensoné (*sic*), de Guadet, de Ducos, de Pétion, maire de Paris. J'avais connu Brissot et Robespierre aux premières journées de 1789. Ne leur étant nullement suspect, j'approchai d'eux avec confiance; pour la fortifier, je publiai mon opinion sur la nécessité de conserver nos relations avec l'Espagne. Le projet du Comité de défense générale prévalut, je doute qu'il

ait lu mon opinion. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle eût empêché, si on l'eût adoptée, les frais inutiles d'une guerre, glorieuse à la vérité pour nos armées, mais sans aucun autre avantage. La guerre, on devait s'y attendre, réunit tous les Espagnols: l'explosion projetée contre le Bourbon de Madrid *(sic)* n'a éclaté qu'en 1820. Honneur aux immortels Quiroga et Riego !

Les partis veulent de la haine, et moi je ne sais pas haïr. Placé par mes opinions au rang des républicains, sincèrement dévoué à la patrie, les succès du nouveau gouvernement me consolaient des privations et des dangers, des journées et des nuits entières passées sous le couteau des égorgeurs. Je ne quittai pas le poste le plus périlleux pour les proconsulats, recherchés avec empressement et que j'ai constamment refusés. Je dois faire connaître la députation des Hautes-Pyrénées, mes honorables collègues : Barrère (1), avec un talent facile, avide de gloire, la rechercha dans tous les partis, avec tous les dangers qui suivirent la chûte des Girondins et des Jacobins; membre du Comité de Salut public, il dédaigna ses modestes collègues ; ses rapports à la tribune sur les succès éclatants de nos armées lui donnèrent cette grande réputation dont il jouit. Entraîné dans la perte de Robespierre, et ses calculs politiques en défaut, il sut éviter la déportation et conserver la confiance des patriotes de son département dont il fut le représentant en 1815. Réfugié dans la Belgique, il doit se consoler et trouver des souvenirs *(sic)* dans sa renommée. Dupont de Barèges, ancien professeur à Pau, mourut durant la session; républicain et assez instruit, il laissa des regrets. Mon parent Gertoux possédait tout juste le patriotisme d'un négociant intéressé au soutien du nouveau gouvernement. Lacrampe d'Argelez, cinquième député, réunissait tout ce qu'on peut imaginer d'oppositions, l'orgueil de

(1) Comme il égayait les mesures les plus acerbes, Pitt l'appela « l'Anacréon de la Guillotine ». Pour connaître la vie publique de Barrère, on doit lire l' *Histoire de France* de Montgaillard, tomes 3 et 4.

ses richesses, l'ostentation de figurer avec une bourgeoisie se disant nobiliaire; attaché aux hochets monarchiques, cependant il vota la mort du roi. Avec sa figure niaise et ses manières triviales, il acquit de grands biens nationaux et mourut aveugle. Les députés qui remplacèrent Dupont et Barrère, Féraud tué au sein de la Convention par son imprudence et ses folies, les suppléants Guchan et Dauphaule ne méritent aucune mention.

L'imprudence de mon collègue Féraud causa sa mort et sa funeste renommée. Ce député, né à Arreau, vallée d'Aure, faisant aujourd'hui partie des Hautes-Pyrénées, revenait de l'armée le jour qu'une faction, qui se rattachait à quelques membres de la Convention, en brisa les portes, s'empara de la salle, délibéra pêle mêle avec les députés insurgés. La foule armée prodiguait les menaces, et, ivre de vin, tenait la représentation nationale captive. Elle attendait sa délivrance du Comité de sûreté générale ou une mort inévitable. Dans ce tumulte effroyable, le calme des députés commençant à dissiper un désordre aussi dangereux pour la représentation, Féraud, en costume militaire ordonne aux brigands de se retirer; un de ces assassins lui trancha la tête. Il avoua, avant de monter à l'échafaud, qu'après avoir été réuni à ses complices et avoir bu largement, il avait reçu trente francs pour marcher contre la Convention. Journée déplorable, qui entraîna la perte des députés, le vertueux Soubrani, le docte Romme ! Quant à moi, il m'a toujours manqué l'ambition et l'hypocrisie, le désir de conserver ma tête m'a retenu. Sa chûte, à quoi aurait-elle servi ?

L'histoire conservera la constante unanimité de la Convention, malgré quelques dissentimens élevés dans son sein par les despotes coalisés ; elle adopta tous les moyens de garantir la France des maux d'une invasion ; elle ne fut divisée, pour la première fois, que sur le jugement du roi.

A cette époque, il n'était au pouvoir d'aucune force humaine d'éviter les conspirations formidables de tous les

rois de l'Europe. Durant quatre mois occupée à établir les questions préliminaires à ce jugement, l'assemblée, menacée par l'ascendant de la commune de Paris et celui des sociétés populaires, eut à se défendre encore des insurrections journalières d'assassins à main armée, émissaires des rois.

L'Angleterre avait à Bâle, à Paris, des confidents et des banquiers, des agents répandus, bien stylés, ayant le tarif des insurrections : leurs correspondances saisies portent l'ordre de Pitt de ne pas compter les millions pour réussir.

On demande froidement aujourd'hui aux républicains quel pouvoir devait prononcer sur le sort du roi ? Devait-il être renvoyé à une Commission, moyen toujours odieux à tout le monde ? par qui donc sera-t-il jugé ? Est-ce par la réunion de trente millions de Français en assemblées primaires ? Existe-t-il un tribunal assez élevé par son indépendance pour juger une cause à laquelle étaient attachées les destinées d'une grande nation agitée par des ennemis puissants en guerre avec la République au dehors, aux portes de son gouvernement, occupant plusieurs points de la France ?

L'aristocratie, restée avec sa puissance sur les bords du Rhin, n'était pas étrangère à ces questions. Toutes les histoires, et particulièrement celle de la France, dévoilent à différentes époques les entreprises ambitieuses de la classe de ceux qu'on appelaient grands, auteurs de tous les troubles, égarant la multitude paisible, qui ne demande que la paix, du travail et du pain ; les nobles défenseurs du trône, ils ont à leur gré changé les dynasties héréditaires, immolant des rois, vivant aux dépens du peuple. On doit remarquer que personnellement Louis XVI n'avait aucun ennemi dans l'assemblée ; d'assez nombreux partisans se déclaraient en sa faveur. On n'accusera pas un seul député de la folie de vouloir régner à sa place. Le duc d'Orléans, avec son nom adoptif d'Egalité, pouvait avoir cette ambition, mais César ou Bonaparte eussent tenté inutilement à cette époque de relever la monarchie des Bourbons, monarchie avilie s'appuyant sur le

droit divin, illusion qui disparaissait devant la souveraineté nationale.

L'appel au peuple, idée vraiment grande, sublime, ne fut rejeté qu'à la vue du danger de tout un peuple excité à tous les excès par les émigrés, auxiliaires des factieux et des ennemis extérieurs, annonçant des projets d'exterminer tous les fonctionnaires publics et même les prisonniers du Temple, au moment où, dans l'attente d'un jugement, les départements accusaient hautement de lenteur les représentants, bien embarrassés dans des circonstances aussi extraordinaires.

Le bannissement ou la détention pouvaient-ils rassurer et satisfaire la nation ? questions politiques soumises à la postérité.

Au sein de tant de dangers, une assemblée de républicains conservera-t-elle le trône au roi (*sic*), appelant, par ses parjures, ses manifestes, ses protestations, — son adhésion au partage de la France et aux vengeances les plus étendues ? Quelle sécurité peut obtenir un grand peuple contre tant d'actes de mauvaise foi ?

On a publié les qualités privées du roi, inutiles au bien général. Sa faiblesse pour sa femme laissa la corruption et la frivolité s'établir avec plus de mépris pour la cour que sous ses prédécesseurs les plus scandaleux. Le supplice de Louis et de Marie-Antoinette son épouse firent peu de sensation. On avait placé des canons à l'entrée des rues qui mènent à la place Louis XV ; aucune affluence de spectateurs ne se fit remarquer. Les Parisiens se livrèrent comme à l'ordinaire à leurs occupations, et à voir l'indifférence et la tranquillité qu'on aperçut dans les rues et dans les lieux publics, on ne se serait pas douté que le 21 janvier et le 17 octobre voyaient tomber les têtes d'un roi et d'une reine qu'on avait énivrés d'adulations et d'hommages honteux. Toutes les salles de spectacles furent remplies. Les félicitations à la Convention arrivèrent de tous côtés.

Des censeurs amers, si courageux aujourd'hui, si lâches lorsqu'il fallait seconder les amis de la patrie contre tous les oppresseurs, décident ces questions d'Etat avec un rare talent et une admirable impartialité. Mais les faits sont au-dessus des raisonnements des esclaves, de la faiblesse et des ennemis de la Révolution.

Qu'on se transporte à ces temps, et qu'on demande aux hommes de cette époque si l'Assemblée constituante ne porta pas la première le décret de suspension du roi, après sa fuite et son arrestation à Varennes? Mais l'autorité du monarque, il l'avait abdiquée par sa fuite, par son adhésion au traité de Pilnitz et ses manifestes! L'histoire reprochera à l'Assemblée constituante la révision de la Constitution et de n'avoir opposé aucun obstacle aux trahisons de la cour, en livrant la France à tous les hasards des factions anarchiques, de l'abandon des places fortes, des traités avec les ennemis extérieurs pour la cession du territoire.

Qu'on demande à l'Assemblée législative, en butte à toutes les factions, au mépris de la cour, le compte de tous les décrets qu'elle prononça pour la déchéance et l'arrestation du roi, on verra alors tous les malheurs légués à la Convention nationale tant calomniée, dont personne ne prend la défense. Son courage prévint les plus grands malheurs, ne craignant pas de s'exposer à toutes les vengeances, aux persécutions : elles ne lui ont pas manqué.

Les massacres des prisons aux mois d'août et de septembre par une funeste ressemblance rappellent ceux des Armagnacs en 1418. Dans des circonstances à peu près semblables, la princesse Lamballe, des évêques, des prêtres missionnaires, furent enlevés à la justice qu'on doit aux conspirateurs. (Le 12 juin 1418, le peuple de Paris, excité par les Anglais comme il le fut en 1793, se porta aux prisons, y massacra le connétable Armagnac, le chancelier, quatre évêques, deux présidents du Parlement et deux mille partisans). Ils ont été la suite des émeutes excitées par les ennemis de la France, les émigrés

et les Anglais qui, pour décrier la Révolution, secondèrent et payèrent les révoltés de Germinal, Prairial, Vendémiaire, Fructidor. Leurs agents présidèrent aux massacres. Les tyrans populaires sous la Convention en 1793, on les a vus devenir seigneurs impériaux, pachas titrés, en 1804 et en 1814, ultra-bourboniens : Fouché, Barras, Savari, Merlin !

Le roi fut déclaré unanimement coupable ; s'il y eut des différences dans les votes du jury, tels que les annales d'aucun peuple n'en offrent de si grands, la conviction fut unanime. L'histoire pèsera toutes les causes antérieures au jugement de sept cent cinquante mandataires du peuple investis de tous leurs pouvoirs.

Acteur, spectateur dans ce grand orage, souvent en présence de la mort, je dois rappeler une conversation, dont le souvenir n'est ni une justification sollicitée par les républicains, ni une anecdote inutile pour les écrivains. Je voyais Danton, jouissant de toute la faveur populaire ; je lui demandai ce qui convenait aux circonstances. Danton, avec l'énergie et la franchise qu'on ne lui dispute pas, répond : « Capet, plus dangereux parmi nous qu'à Coblentz où l'on préfère son frère, doit y semer la discorde. Donnons-le aux émigrés qui le détestent. »

On apprit vers ce temps-là que Mylord Landsdown, membre de la Chambre des Pairs du parlement d'Angleterre, et l'illustre Fox, de celle des Communes, avaient proposé une intervention pour adoucir le sort de Louis XVI. L'implacable Pitt s'opposa à des sentiments généreux qui auraient honoré l'humanité et sa nation. Poursuivant son système, d'accord avec Coblentz, les émigrés et leurs émissaires, il multiplia les troubles et les réclamations de la France entière pour provoquer un jugement sévère. S'il existait le moindre doute sur cet accord pour la perte du Roi, concertée à Coblentz et à Londres, le traité trouvé dans les papiers du royaliste conventionnel Durand de Maillane, imprimé et avoué de leurs auteurs, explique le vote des Girondins eux-mêmes pour la peine

capitale. Ce qu'il y a encore de certain, c'est que ce vote entraîna celui de plusieurs républicains disposés à voter l'expulsion. Dans ces moments décisifs, l'ambassadeur d'Espagne à Paris proposa des communications favorables à l'accusé, mais aussitôt désavouées par son maître. Louis fut abandonné de sa famille et des rois ses alliés, poursuivi par ses lâches courtisans : il fallait une victime aux ennemis de la Révolution pour la rendre plus odieuse. (Le jour qu'on apprit à la cour d'un grand prince d'Allemagne la mort de Louis XVI, il donna un grand bal : les émigrés y dansèrent avec toute sa cour. On ne cessait de dire à Coblentz : « Périsse plutôt le roi que la royauté. Il nous faut un roi féodal, chevalier ». C'est leur même langage en 1830 : Charles X justifiera les espérances de ses courtisans, atteints de monomanie. Polignac aventurier fol et imbécile, se place à leur tête).

D'après cet affreux système, la Convention ne reçut aucune proposition : l'orgueil, dit-on, n'en permettait aucune avec des plébéiens qui dispersaient leurs nombreuses armées et faisaient trembler l'Europe. On a vu bientôt les rois de Prusse et d'Espague, le duc de Florence conclure des traités avec la République Française, l'empereur d'Autriche et l'Angleterre établir avec elle des communications commerciales et politiques ! Il ne me resta plus que d'attacher mon vote à la suspension du jugement jusqu'à la paix. Elle aurait laissé un libre cours aux sentiments, à la pitié d'une nation souveraine, généreuse, fière et libre. Cette opinion et quelques autres pouvaient conduire à l'échafaud : il n'y a qu'heur et malheur. J'y échappai par miracle, comme au 31 mai et aux conspirations contre Bonaparte, auxquelles j'étais étranger.

(La fin prochainement).

LETTRES DU MARÉCHAL BUGEAUD

sur la conquête de l'Algérie (1)

IX

Au général de Bourjolly.

Bivouac sur l'Oued Telata, le 17 juin 1843,
à l'embouchure de l'Oued Besseness.

Général, je suis arrivé aujourd'hui, à midi sur l'Oued Telata, parce que les chemins sont difficiles, et que mon convoi est considérable. Nous avons entendu de votre côté, un assez long tiraillement. On prétend que c'est le Khalife *Mustapha ben Thami*, qui avec une centaine de cavaliers réguliers, et des cavaliers et fantassins des *Kerreich* et des *Bour bou Seliman*, aurait attaqué votre arrière-garde. Je vous prie de me dire le plus promptement possible par le retour du courrier, afin que je le sache au moins cette nuit, quels sont les ennemis auxquels vous avez eu à faire, car si ce sont les *Matmata*, et les Beni Ouragh du *Defelten*, je marcherai demain sur eux pour les punir. Du reste, une partie au moins de mon camp séjournera demain au confluent de l'Oued Besseness et de l'Oued Telata.

Quant à vous, je vous le répète, agissez demain et après

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 481.

demain le mieux que vous pourrez contre les Aâdjema. Nous allons voir ce qui se déroulera, et nous prendrons un parti selon les circonstances.

Je suis bien convaincu que vous ne vous êtes pas laissé impunément insulter à votre arrière-garde.

Je saisis cette occasion pour vous recommander de nouveau un de mes principes de guerre avec les Arabes, et même avec tous les peuples : c'est de n'avoir jamais avec eux même l'apparence d'un insuccès. Ainsi quand l'ennemi est sérieux, j'aime mieux retourner coucher en arrière, en le mettant en déroute et le poursuivant, que de continuer ma marche. Ainsi dans la circonstance, si vous étiez suivi par 5 ou 600 hommes, et s'il y en avait plus c'était encore plus à propos, il fallait tâcher de les faire donner dans une embuscade, puis prendre l'offensive, et aller coucher à Bou Harbi, et même les poursuivre un peu plus loin, si l'on avait été assuré de trouver de l'eau. Vous seriez venu un peu plus tard chez les Aâdjema, mais la petite déroute de Mustapha ben Thami, à supposer que ce fut lui, aurait très bien servi notre politique.

Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur général,
BUGEAUD.

X

Au général de Bourjolly

Alger, le 25 juillet 1848.

Général, j'ai lu avec beaucoup de plaisir vos rapports à Monsieur le général de Lamoricière ; celui du 4 juillet sur le combat de *Zamoura* m'a surtout intéressé, vos troupes y ont montré une vigueur dont je vous prie de les complimenter de ma part.

Vos propositions de récompense font partie de mon travail d'ensemble, après avoir subi quelques modifications. Je me

flatte qu'au moins les services les plus importants seront récompensés.

Si, comme le mande Monsieur de Lamoricière, les *Flittas* sont entièrement soumis, vous pourrez donner quelque repos à vos troupes et surtout au bataillon de chasseurs qui est le moins bien acclimaté. J'ignore quelles sont les instructions qui vous ont été données par Monsieur le général de Lamoricière à cet égard.

Après le repos, il sera très utile de faire, à travers les bois des *Flittas*, les ouvertures dont vous a parlé Monsieur le général de Lamoricière. La présence de vos troupes dans cette contrée ne pourra que consolider en même temps les soumissions.

La disette, qui est imminente par suite de la mauvaise récolte et des dévastations de la guerre, nuira bien plus aux Arabes qu'à nous. Elle rendra à l'Emir la guerre très difficile, pour ne pas dire impossible. Pour aider à ce résultat, nous devons absorber, autant qu'il est en nous, l'excédant en grains que pourraient avoir les tribus soumises. A cet effet, il faut ordonner à Ben-abd-Allah de faire un examen soigné de tout ce que les tribus sous son commandement peuvent vendre en orge et en blé. Qu'il vous en fasse connaître l'état par tribu et qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour faire porter cet excédant à *Mascara*, en ce qui concerne les tribus de la Mina et du Bas Chélif jusqu'aux *Sbéhha*. Cette dernière tribu versera son excédant à Orléansville. On le lui paiera au cours du marché avec une prime de 80 centimes par charge. Il doit interdire toute vente aux tribus de la frontière du désert qui sont encore insoumises.

En votre absence, j'écris au lieutenant-colonel Mellinet d'envoyer à Oran, par le retour du courrier, tous les prisonniers de guerre provenant du combat du colonel Géry et tous les prisonniers politiques qu'il serait jugé utile d'envoyer aux îles Sainte-Marguerite en raison de leur importance ou de leurs antécédents.

Les femmes et les enfants des prisonniers de quelque valeur qu'on enverrait aux îles Sainte-Marguerite pourront accompagner le chef de la famille, s'il le désire. Il est bien entendu qu'on ne comprendra pas dans cette catégorie, les misérables sans importance pris dans les *Ghrasias.* Ceux-là doivent être rendus quand on sera satisfait de la conduite de la tribu.

Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur général,
BUGEAUD.

XI

Au général de Bourjolly

Alger, le 6 août 1843.

Général, il y a quelques jours que j'ai donné ordre à Monsieur le colonel Pelissier, d'envoyer les 200 chevaux du 4e qui marchent avec sa colonne, en les dirigeant du Rihou, par Sidi-bel-Asel, l'Illil, Aïn-Kebira, el Bordj et Mascara.

Depuis, Monsieur le colonel Yusuf, devançant l'ordre qui court après lui en ce moment, se porte par Tiaret sur Mascara, avec 450 chevaux et 1000 fantassins d'élite montés sur des mulets.

D'après cette nouvelle mesure, j'ai décidé que les 200 chevaux du colonel Pélissier, seraient mis en réserve à Mostaganem pour s'y reposer, et être en mesure de rendre de bons services, si les circonstances l'exigent, et que Monsieur le général de Lamoricière poursuive encore l'Emir dans le courant de septembre, au sud de Mascara.

Cette petite réserve de cavalerie pourrait encore servir à renforcer le général Bedeau, si la guerre se portait de son côté.

En conséquence, je vous prie au reçu de cette lettre,

d'adresser à Monsieur le chef d'escadrons de Cotte, commandant les 200 chasseurs du 4me, l'ordre de se rendre à Mostaganem. Ecrivez-lui à Sidi-bel-Asel, et dans le cas où il aurait dépassé le point, faites courir après lui sur la route de Mascara.

Vous ferez même très bien d'envoyer pour lui une lettre à l'agha Chedly, car il serait possible que cette cavalerie ne passât pas à *Sidi-bel-Asel*, qu'elle franchit la Mina plus haut, et se dirigeât tout droit sur Aïn-Kebira ou el Bordj. *Chedly* ferait tenir la lettre au commandant dès qu'il aurait connaissance de sa marche sur la route de Mascara.

Vous recevrez, j'espère, du 15 au 20 août, le bataillon de la légion étrangère qui était à Orléansville. Monsieur le colonel Mouret pourra donc, sous votre direction, bien reconstituer ce corps et soigner sa comptabilité.

C'est un petit malheur que d'avoir trop de foin et d'orge; c'est la première fois que j'entends faire cette plainte. Je crois du reste, si j'en juge par les situations, qu'on vous a fortement exagéré les quantités, et je pense en même temps que vous aurez à nourir plus de chevaux et mulets que vous ne le dites. D'abord, voilà 200 chevaux que vous garderez peut-être pendant un mois. Au reste, j'ai donné l'ordre de suspendre les envois, et puis le général de Lamoricière devra probablement vous envoyer des chevaux pour se refaire, et ménager les fourrages de Mascara. Il aura bien 200 chevaux fatigués, quand il demandera les 200 chasseurs ; je suis même persuadé qu'il vous en enverra 400.

J'ai peine à comprendre comment Monsieur Redon, qui au dire de tout le monde avait de belles récoltes, n'aurait que 2.000 quintaux métriques d'orge et 400 quintaux de paille. Il avait semé 600 quintaux métriques d'orge; s'il n'en a récolté que 2,000, c'est 3 1/3 pour 1, ce serait pitoyable. J'avais toujours calculé qu'il aurait 12 pour 1 en moyenne, et beaucoup plus dans certains champs, mais qu'au minimum il aurait 600 quintaux, la semence déduite.

Monsieur Calendini m'a dit que vous vouliez semer de la luzerne ; c'est très bien si vous avez cueilli de bonnes graines, et si vous ne la mettez que dans des lieux arrosables.

J'ai recommandé à Monsieur Redon de mettre en prairies naturelles les terrains qui bordent la route du port au dessous du camp.

Je suis curieux de savoir si les arbres plantés cette année ont bien pris et bien poussé, et si la récolte du haras peut satisfaire à ses besoins.

Je réponds ailleurs à diverses choses contenues dans vos autres lettres.

Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur général,
BUGEAUD.

P. S. Monsieur Calendini m'a dit qu'il avait de belles compagnies de milice; cela vous dispensera de laisser une forte garnison à Mostaganem quand vous sortirez. En attendant, faites lui faire un petit service d'une quinzaine d'hommes chaque jour, et quand la fraîcheur sera revenue, faites lui faire un peu d'exercice le dimanche, et tirer quelquefois à la cible. C'est une force qu'il ne faut pas négliger.

Je vous prie d'envoyer la lettre ci-incluse, au Khalifa Ben Abd Allah, pour qu'il la fasse parvenir à l'agha Sid Mohammed ben Hadj.

XII

A Monsieur Borel de Bretizel, secrétaire des commandements de la Reine

Alger, le 19 août 1843.

Monsieur, je n'avais pas attendu que Sa Majesté la Reine des Français m'invitât à accueillir favorablement les dignes trappistes qui ont obtenu l'autorisation de défricher la terre

de Staouéli; j'avais déjà prévenu les désirs de S. M. en m'occupant avec sollicitude de l'installation de ces religieux, sur la terre qu'ils ont choisie, pour y établir une ferme modèle, et y édifier une église, un hospice et une école.

Les difficultés qui entourent toute création de ce genre, dans un pays où tout est à créer, sont indéfinies, et les dignes trappistes, que leur esprit de ferveur et de charité chrétienne soutiendra dans la pénible mission qu'ils se sont imposée, auraient trouvé dès le début de cruelles déceptions, dans l'exécution de leurs desseins, si notre vieille pratique n'était venue à leur secours.

J'ai ordonné à monsieur le chef du génie de la ville d'Alger de donner la première impulsion aux ateliers des trappistes, et de les guider dans l'achat des matériaux de première nécessité. Je mettrai à leur disposition de 50 à 60 condamnés militaires avec de tels instruments, et à l'aide de l'argent qui, j'espère, ne leur fera pas défaut, je suis convaincu que cet excellent établissement marchera vite, et suivant les vœux de S. M.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maréchal de France, Gouverneur général de l'Algérie,

BUGEAUD.

XIII

Au Général de Bourjolly.

Alger, le 22 août 1843,

Général, je vois avec peine que vous ayez pris pour des reproches de simples avis que la position d'un chef lui fait un devoir de donner à ses subordonnés. Quelle que soit la source des renseignements qui m'arrivent, quand il s'agit du service, je considère comme une obligation d'en faire part à la personne qu'ils concernent. Si ces renseignements sont vrais, mes observations sont nécessaires; s'ils sont

erronés, elles sont toujours utiles, car elles mettent en garde celui auquel elles sont adressées. Ne voyez donc jamais dans mes lettres que le désir ardent que j'ai du bien de la chose en elle-même.

J'ai autorisé le colonel Cavaignac à diriger sur Mostaganem le 1er bataillon de la légion étrangère ainsi que les prolonges et les mulets qui doivent y être renvoyés d'Orléansville ; j'apprends que tout est parti le 21.

J'approuve les dispositions que vous avez prises au sujet des approvisionnements du poste du Khamis des Beni-Ouragh.

Je suis très sensible aux félicitations que vous m'adressez à l'occasion de l'éclatant témoignage que le Roi vient de me donner de sa satisfaction ; toute l'armée a sa part de gloire dans cette haute récompense, car c'est à elle que je dois de l'avoir obtenue.

Recevez, Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le maréchal gouverneur général,

BUGEAUD.

P. S. — Je regrette que vous ne me disiez pas un mot des Flittas et de la situation du pays. Je présume que dès que les chaleurs ne seront plus aussi intenses, vous vous reporterez chez les Flittas pour consolider leur soumission, et s'il est possible, pour faire les percées dont vous avait parlé Monsieur le général Lamoricière. J'ai écrit à cet officier général, pour lui dire que j'étais autorisé à organiser un makhzen de 400 fantassins soldés à 15 fr. par mois et (*100 cavaliers*) *Cent cavaliers* à 30 fr. par mois pour l'Aghalic des Beni-Ouragh.

Je borne pour le moment le chiffre des fantassins à deux cents. Je présume que Monsieur le général Lamoricière vous chargera de l'organisation de cette troupe, ce qui consiste à en passer la revue pour voir que ce soient des hommes bien choisis, et de bons chevaux, à en faire dresser le contrôle nominatif, ainsi qu'un procès-verbal d'organi-

sation par le sous-intendant, assisté de l'officier chargé des affaires arabes, et vous, agissant comme organisateur. Il serait bon que cela se fit au Khamis du Rihou. Si quelques circonstances vous empêchaient d'aller jusque là, vous pourriez y donner rendez-vous au Khalifa Mohammed-ben-Marabet et à l'Agha Mohammed-bel-Hadj qui devraient y conduire 100 cavaliers et 200 fantassins bien choisis. Nous avons laissé à Mohammed-bel-Hadj, pour payer les premiers mois, quelques impôts à payer par les tribus qui s'élèvent à la somme de 814 boudjous. Nous ne devrons les payer qu'à dater du premier du mois où se fera l'organisation. Il faudra porter l'argent nécessaire pour leur payer le premier mois séance tenante quoiqu'il ne soit pas échu. Les états de paiement porteront la date de la fin dudit mois.

Kaddour-ben-Mokhfi a-t-il pris de l'autorité sur les Flittas, lui obéit-on ? S'il peut lever l'aachour sur quelques portions des Flittas, il doit le faire porter à Mascara, il en est de même de l'aachour de la Basse-Mina pour Ben-Abd-Allah.

Vous avez dû entendre dire que le colonel Pélissier n'était pas très satisfait du zèle et de la fermeté de Sidi-Mohammed-bel-Hadj.

Un convoi sur le poste du Khamis a été attaqué par quelques Beni-Ouragh; quand vous irez, il faut demander que les coupables nous soient livrés et, dans le cas contraire, que les douars auxquels ils appartiennent, paient une grosse amende. Vous devez même demander cela dès aujourd'hui, sauf à le faire exécuter plus tard; je l'ai écrit à Sidi Mohammed-bel-Hadj, mais il est un peu indolent et craintif envers les Arabes.

XIV

Au Général de Bourjolly

Alger, 5 septembre 1843.

Général, je regrette comme vous que les circonstances aient poussé monsieur de Lamoricière à vous remettre si

promptement en campagne; j'aurais de beaucoup préféré que vous n'y entrassiez que du 20 au 30 septembre qui est l'époque où je compte y entrer moi-même, à moins que des circonstances extraordinaires ne m'y obligent plus tôt. Mais il est fort possible qu'Abd-el-Kader se jette sur les Flittas, sans que pour cela il se porte dans l'Est ainsi qu'on l'annonce.

Sur les nouvelles qu'a reçues monsieur de Lamoricière, il était prudent de vous faire rapprocher des Flittas, mais je voudrais que vous fissiez très peu marcher vos troupes, et que vous prissiez position le plus longtemps possible dans les lieux ombragés et ayant de bonnes eaux. Tâchez de vous ménager de cette manière, en attendant l'époque où il faudra agir plus sérieusement. Vous me dites, dans un paragraphe, que vous pensez qu'il aurait toujours fallu aller plus tard chez les Flittas, mais avec de fortes colonnes combinées. Est-ce contre les Flittasque vous avez voulu dire, ou contre l'ennemi qui y viendrait? Cela mérite explication, car je croyais les Flittas soumis, ou à peu de chose près. Je vous prie de bien me faire connaître la situation de cette tribu.

Je ne trouve pas mauvais que vous ayez l'ambition de devenir lieutenant-général; je serais très fâché que vous n'eussiez pas d'ambition, c'est une très bonne chose quand elle tourne au profit du pays. Il n'est pas mal non plus de connaître sa propre valeur; il n'y a que les sots qui ne la connaissent pas, et qui l'exagèrent; soyez sûr qu'il ne tiendra pas à moi que votre juste ambition ne soit satisfaite. Je vous ai mis sur la voie par où l'on arrive, vous êtes dans l'une des meilleures situations de l'Algérie. Je doute qu'en ce moment la place qu'avait le général Changarnier soit même aussi bonne. Au reste le ministre me dit de la réserver pour le général Baraguey-d'Hilliers, et quant à moi, je ne vois aucun intérêt à réinstituer là une division. Nous verrons plus tard.

El Kharroubi qui vient d'arriver à Alger me dit qu'il connaît de longue main Sid Mohammed bel Hadj, que c'est un

homme de parole, et que nous pouvons compter sur les promesses qu'il nous a faites; que d'ailleurs il est trop compromis et ne pourrait jamais retourner avec Abd-el-Kader, mais qu'il est certain qu'il a perdu de son influence sur ses tribus en passant de notre côté. Il faut donc tâcher de la lui rendre, en lui prêtant notre force dans l'occasion, et de nous servir de lui avec ses défauts qui sont d'être un peu rapace et pas assez ferme.

Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maréchal Gouverneur général,
BUGEAUD.

P. S. — Tâchez, quand vous serez au Khamis des Beni-Ouragh, de faire punir par Mohamed bel Hadj les quelques hommes qui ont attaqué un convoi qui se rendait à Hammi Moussa.

XV

Au Maréchal Soult, Ministre de la guerre

Alger, le 15 novembre 1843.

Monsieur le maréchal, j'ai eu l'honneur de vous communiquer, hier, sans réflexions, le rapport de monsieur le général Marey; mais il ne vous aura pas échappé combien il est incohérent et mal écrit. Je crains fort que la politique avec les Arabes n'ait été aussi incohérente que le rapport. C'est du moins ce qui se dit tout bas et ce qui m'apparaît de loin. Je vais m'informer.

Monsieur le général Marey est un homme d'honneur, il est discipliné, il a un excellent caractère, sous ces divers rapports je n'ai rien à lui reprocher. Mais sa capacité ne répond pas à ces qualités. Il est lourd, indécis, incohérent; il est peu propre à être livré à lui-même et je crains bien que je serai contraint de vous prier de le rappeler. J'ai l'honneur

de vous communiquer le rapport du commandant des spahis de Médéah qui annonce une mesure désastreuse pour cet escadron. On envoie les cavaliers chercher leur foin à Blidah (11 lieues) tous les quatre jours. C'est qu'on a négligé les mesures que j'avais prescrites pour relever l'approvisionnement. On y supplée par une absurdité. Je dis contraint parce que j'aime le général Marey et qu'il m'est pénible de vous parler ainsi de lui. Hélas ! il n'est pas le seul des maréchaux de camp qu'on détache avec crainte. C'est bien là qu'est le défaut de ma cuirasse; je vous proposerais volontiers la réduction sur le budget d'Afrique de trois ou quatre maréchaux de camp. Ce sont de braves gens mais ils n'ont pas assez d'intelligence, d'activité, de détermination, pour exercer des commandements séparés, gouverner les Arabes et parer aux événements qui peuvent survenir. Ils me sont bien plus embarassants qu'utiles. Les ayant, il faut les employer là où je pourrais mettre un officier d'un grade inférieur très propre à la chose. J'ai peu de colonels à substituer aux maréchaux de camp; mais j'ai des lieutenants-colonels et des chefs de bataillon très capables.

Les maréchaux de camp que je voudrais renvoyer en France seraient utiles dans une guerre d'Europe. Ils ont du courage et l'habitude de la guerre; mais ici il faut plus que cela, il faut des hommes qui sachent diriger par eux-mêmes, administrer les troupes et gouverner les Arabes.

Si vous étiez disposé à rappeler quelques généraux, à mettre à la retraite deux ou trois colonels, je m'empresserais de vous les désigner.

Agréez, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Maréchal BUGEAUD.

XVI

Au Ministre de la guerre

Alger, le 16 décembre 1843.

Monsieur le maréchal, en réponse à la lettre où je vous entretenais de l'insuffisance de Monsieur le général Marey et de quelques autres maréchaux de camp pour exercer des commandements isolés, dominer et administrer les Arabes, vous me ténoignez le désir de voir rester en Afrique tous ces officiers généraux et vous observez judicieusement que la plupart ont été nommés sur mes propositions. Eh ! mon Dieu, oui; mais je réponds 1° qu'il faut bien enfin récompenser de longs services de guerre ; 2° que je n'ai proposé que des hommes honorables, ayant du courage, du dévouement, un certain mérite et pouvant être très utiles dans certaines positions comme subordonnés; mais qu'en Afrique où tous les officiers généraux ont des commandements détachés, où il faut savoir agir de soi-même conformément aux circonstances, où il faut savoir conduire les Arabes, il est de la plus haute importance d'avoir des hommes spéciaux ; que tel qui sera très bon, dans une grande guerre, pour commander une brigade sous les yeux de ses chefs, ne conviendra pas au commandement de Tlemcen, Mascara, Miliana, Médéah, Sétif, etc.

Je sentais l'insuffisance en ceci de plusieurs d'entre eux en les proposant ; mais je ne croyais pas qu'on les laisserait tous en Afrique. J'ai proposé Marey parce que c'est un homme de cœur, d'honneur et de dévouement ; parce qu'il était très ancien et qu'il était urgent de faire du mouvement dans la cavalerie. Je l'avais proposé le dernier il fut nommé le premier.

Je ferai observer en outre que quelques maréchaux de camp, que je n'avais pas demandés, m'ont été envoyés de

France, tel que M. de Bourjolly, homme inquiet, difficile envers ses chefs et ses subordonnés; mais brave et homme d'honneur. Monsieur de Lamoricière a eu à s'en plaindre, de son côté Bourjolly voulait changer de province; j'ai arrangé tout cela.

Dans les circonstances actuelles les maréchaux de camp que j'avais en vue dans ma lettre peuvent rester sans de grands inconvénients; mais si les temps devenaient difficiles il y aurait danger ou du moins insuffisance. C'est surtout quand S. A. R. Monseigneur le duc d'Aumale prendra le commandement qu'il conviendrait de lui retirer quelques officiers généraux qui ne seraient pas propres à le seconder parfaitement. Jusque là je les garderai, puisque vous le voulez, en observant qu'on pourrait en économiser 3 ou 4 sur le budget d'Afrique et que les choses n'en iraient que mieux parce que je trouverais dans les colonels et surtout dans les lieutenants-colonels les hommes spéciaux qu'il me faudrait.

Agréez, Monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Maréchal BUGEAUD.

XVII

Au Ministre de la guerre

Alger, le 4 mars 1844.

Monsieur le maréchal, je présume que vous avez appris que l'année dernière j'ai marié ma fille aînée avec Monsieur Gasson, receveur des finances à Neuchâtel. Quelles que fussent les qualités personnelles du jeune homme, je n'aurais pas consenti à cette union si je n'avais eu l'espoir de le faire arriver à une recette générale. Cet espoir est fondé sur ma position, sur ce que M. Gasson, le père, a été longtemps receveur général, qu'il y a laissé une excellente réputation.

Avant de demander au gouvernement cet avancement pour mon gendre, je me proposais d'attendre d'être à Paris et

d'avoir rendu au pays de nouveaux services ; mais il se présente une occasion qui peut-être ne s'offrira pas de longtemps : on m'assure que le receveur général de Montauban s'est tué d'une chute de voiture Cette recette nous conviendrait à merveille parce qu'elle rapprocherait notre fille de nous.

Jugeant que des emplois de cette importance ne se donnent que par suite d'une délibération gouvernementale, j'adresse ma demande au président du Conseil. Il est d'ailleurs mon chef ; mieux que tout autre il connaît mes services et je me flatte de lui avoir inspiré assez d'estime et de bienveillance pour qu'il veuille bien être mon avocat auprès de ses collègues.

Recevez, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Maréchal BUGEAUD.

XVIII

Au Ministre de la guerre

Alger, le 10 mars 1844.

Monsieur le maréchal, en répondant à la lettre par laquelle je vous exprimais la crainte qu'on ne donnât trop tôt de l'emploi à des officiers généraux qui ont quitté l'armée d'Afrique d'une manière peu convenable, vous vous montrez choqué de ce que j'ai déclaré que je serais *blessé* que le gouvernement oubliât si vite la conduite fâcheuse de ces généraux.

Puisque cette expression vous a déplu, monsieur le maréchal, je la retire ; mais je vous jure d'abord que je n'avais l'intention de blesser personne, et puis que je ne pensais nullement que l'acte que je regardais comme fâcheux pour le bon esprit de l'armée, et blessant pour moi, put venir de votre initiative.

Voici au fond ma pensée. Je savais par des témoins

oculaires que Monsieur le général Changarnier était reçu souvent, et très bien accueilli, par S. A. R. Monseigneur le duc de Nemours, qui a servi en Afrique dans sa division. Je savais aussi par un témoin auriculaire que le général Changarnier avait dit qu'on lui avait offert de l'emploi, qu'il l'avait refusé ; mais qu'il avait demandé à être classé parmi les inspecteurs généraux, ce qui lui avait été promis.

Sans croire à l'exactitude complète de ces dires, j'ai pensé que vous pourriez être vivement pressé de donner de l'emploi à Monsieur le général Changarnier, et j'ai cru qu'il pouvait n'être pas inutile de vous prémunir contre cette tendance. Je l'ai cru d'autant plus aisément que plusieurs officiers (avant votre ministère) qui se trouvaient presque dans le même cas que le général en question avaient été immédiatement employés en France.

Je vous ai trop d'obligations, monsiéur le maréchal, pour avoir l'intention de vous blesser. S'il m'échappe quelques expressions trop vives, dans des lettres écrites toujours à la hâte, ne les attribuez, je vous prie, qu'à l'ardeur de mon caractère.

Agréez, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévouement.

Maréchal BUGEAUD.

XIX

Au Ministre de la guerre

Alger, le 23 avril 1844.

Monsieur le maréchal, je crois le moment venu d'appeler la bienveillance du gouvernement sur Monsieur le général Bedeau ! Il y aura bientôt trois ans qu'il commande une division de la manière la plus distinguée. Après qu'il eut puissamment contribué à soumettre le pays entre Mascara et Mostaganem, je l'appelai au commandement de la province de Tlemcen. Il me fallait là un homme capable, actif,

énergique et prudent; je trouvai ces qualités dans la personne du général Bedeau. A peine investi de son commandement, il se trouva dans des circonstances fort critiques. Abd-el-Kader, s'étant jeté sur la frontière du Maroc, entraîna contre nous les guerriers de plusieurs tribus de cet empire, et envahit les environs de Tlemcen avec 5 ou 6,000 hommes. Bedeau le battit avec 3 bataillons et lui fit repasser la Tafna en déroute. Peu de temps après il eut encore à repousser une attaque du même genre. Abd-el-Kader ayant changé de théâtre après ces échecs, le général Bedeau put s'occuper d'achever la conquête du pays, de l'organiser et l'administrer. Il soumit les Kabyles de la basse Tafna et de Nedroma. Une partie de ceux de la haute Tafna et les Arabes de la plaine d'Angad lui échappèrent toujours à la faveur du Maroc qui leur donnait asile. Dans une des courses faites contre ces tribus il fut attaqué, ou plutôt insulté, provoqué par quelques cavaliers de l'empereur réunis à un rassemblement des tribus. Dans cette circonstance nous dûmes à sa prudente fermeté de ne pas commencer la guerre avec le Maroc. Il eut assez de puissance sur l'esprit de ses soldats pour les empêcher de répondre au feu des assaillants, et en même temps pour leur faire garder une attitude de fermeté disciplinée qui imposa du respect aux Marocains.

Je ne suivrai pas plus loin le général Bedeau dans l'exercice de son commandement. J'ai mis souvent ses rapports sous vos yeux, vous avez pu juger qu'il est homme de guerre et de gouvernement, et que l'ensemble de ses services, comme la réunion de ses qualités, lui ont mérité le grade de lieutenant-général que je vous prie de demander pour lui au roi, à la première vacance dans le cadre. Je crois que le gouvernement fera une chose éminemment utile en lui confiant le commandement d'une des provinces lorsqu'il sera lieutenant-général.

Agréez, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respectueux dévouement.

BUGEAUD.

XIX *bis*

Blaye, le 15 février. (1)

Je vous transmets, mon cher Froidefond, la réponse peu favorable du Ministre de la marine. C'est tout ce que je puis faire.

Vous ne vous attendiez pas plus que moi à me voir à Blaye; j'étais loin de m'y attendre et de le désirer. On me demanda au bal du 30 janvier si j'accepterais une mission de confiance et de dévouement. « Je suis toujours prêt, répondis-je, à faire pour le pays et le Roi tout ce qui ne sera pas contraire à l'honneur. » En rentrant chez moi, je trouvai l'ordre de partir pour Blaye. Je reçus mes instructions du Ministre et du Roi lui-même, qui me remercia grandement d'avoir accepté. Je partis à l'instant. Cela convient peu à mes antécédents et à mon goût, mais quand on est dévoué à une cause, il ne faut pas l'être à demi et choisir les circonstances ; il faut être toujours prêt, telle est ma manière.

Mes amitiés à Zélie. J'attends ma femme pour m'aider à supporter les ennuis de la prison.

Votre très affectionné,

BUGEAUD.

(A suivre).

(1) La lettre suivante n'a pas trait aux affaires d'Algérie. Elle n'en est pas moins intéressante, parce qu'elle se rapporte à une période importante de la vie du soldat : le séjour de Bugeaud à Blaye auprès de la duchesse de Berry (1832). La copie nous a été communiquée par un amateur bien connu M. Victor de Swarte, dans les collections duquel l'original se trouve.

MÉMOIRES DE MERCIER DU ROCHER

pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée[1]

Ce n'était donc qu'en marchant du centre à la circonférence de tous les points en même temps qu'on devait espérer terminer cette malheureuse guerre. On pensait que cette mesure s'exécuterait, mais il n'en fut rien. Quétineau retourna à la Châtaigneraie. Il avait, trois jours avant, battu à Sainte-Hermine les révoltés, qui étaient au nombre de deux mille; il leur avait tué vingt hommes et fait quelques prisonniers. Il seconda Chalbos dans l'attaque qu'il fit aux rochers de Cheffoie. Les brigands en furent chassés; ils y perdirent quinze hommes, et des femmes furent faites prisonnières. Il y en avait deux de la métairie de la Michaudière près le château de la Vallée. Quétineau, le jour de ce combat, 10 avril, repartit pour se rendre aux Aubiers et aux Echaubrognes d'après les ordres que lui donnait le général Leigonnier. Les révoltés occupaient ces villages. Quétineau leur livra bataille le 11, les chassa de Nieul, ensuite des Aubiers. Il marchait sur les Echaubrognes lorsque son arrière-garde fut attaquée; il se met en bataille et repousse l'ennemi en lui tuant soixante hommes. Il n'en perdit que trois. Il retourne aux Aubiers, la nuit tombait; il y bivouaque. Le lendemain, l'ennemi au nombre de dix à douze mille vint l'attaquer; il se défend vigoureusement, il n'avait que deux mille hommes. Il tua beaucoup de monde à l'ennemi; mais

(1). Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 1, 232, 330, 448 et 546.

un de nos caissons prend feu, fait explosion, et jette le désordre dans nos rangs. Notre troupe se retire en laissant une pièce de canon à l'ennemi et beaucoup de munitions. Cette action est mise au nombre des trahisons de Quétineau, qui, comme nous l'avons observé, était une créature de Dumouriez. Pourquoi Quétineau, qui voyait clairement son infériorité, s'était-il mis en tête de séjourner aux Aubiers? Pouvait-il espérer tenir le pays avec deux mille hommes de mauvaises troupes, selon son aveu, contre dix mille brigands déterminés à périr ? Ne devait-il pas se contenter des succès qu'il avait remportés la veille ? Tels sont les reproches qu'on lui fait; mais s'il se fût de suite retiré sur Bressuire, peut-être l'eût-on accusé de lâcheté.

Mais plaçons, autant qu'il est en nous, les événements dans l'ordre chronologique. Revenons à ce qui se passait à Fontenay au sein de l'Administration, antérieurement aux combats dont nous venons de parler. Le Conseil général du département voyait avec peine que les secours que nous lui avions annoncés n'arrivaient point. Berruyer était à Angers et Beaufranchet-Dayat se tenait à Fontenay, sans aucune espèce de forces. Le Conseil résolut d'envoyer un commissaire auprès du général Berruyer pour l'instruire de notre position. Pervinquière ne voulut point accepter cette mission. Le choix tomba sur moi. Je m'en défendis inutilement sur ma mauvaise santé. Le voyage de Paris et les travaux continuels de l'Administration m'avaient considérablement affaibli; malgré cela, il fallut me rendre aux pressantes sollicitations de mes collègues. Je savais ce qui s'était passé au Conseil exécutif et au Comité de défense générale de la Convention, relativement aux troubles qui agitaient les départements de l'ouest. Je partis le 5 avril pour Angers avec un commis nommé Martineau. Nous trouvâmes en route un courrier que Carra avait envoyé à Angers, il en revenait. Il nous apprit la trahison de Dumouriez. J'étais chargé par ma commission, de faire, auprès des représentants du peuple et

des généraux, tout ce que je jugerais nécessaire à la sûreté du département de la Vendée. J'appris des administrateurs du département d'Indre-et-Loire que toutes les forces qui arrivaient de Paris prenaient la route d'Angers, et ils me donnèrent lecture d'une lettre que Berruyer leur adressait le 4 du mois, dans laquelle il leur disait : Dayat restera commandant à Bressuire. Je me plaignis au représentant du peuple Tallien, du changement du plan adopté dans le Conseil des ministres. Il me répondit froidement qu'il n'y pouvait rien, que le général avait la disposition des forces qui lui étaient confiées. J'arrivai à Angers à l'auberge du Cheval-Blanc où était l'état-major. Goupilleau, de Fontenay, était présent avec Richard, représentant du peuple. Je présentai mes pouvoirs au général Berruyer. Il se couchait; à peine daigna-t-il me répondre. Je le presssai de satisfaire à mes demandes. Je lui dis qu'étant chargé par une autorité constituée de savoir de lui pourquoi il avait changé le plan convenu. — « Demandez-le au député Goupilleau qui est présent, c'est lui qui dirige ma marche et celle des troupes qui me suivent, et que je ne pouvais pas abandonner à Dayat. » Goupilleau me dit qu'il avait toujours eu les meilleures intentions. Le fait est qu'il avait toutes ses propriétés dans le district de Cholet et qu'il avait été charmé de porter toutes les forces de ce côté-là. Ce nouveau plan avait été adopté par Beurnonville. « Dayat est sans troupes à Fontenay, l'ennemi est retranché au Pont-Charron, il faudrait du canon pour l'en débusquer. Général, seize pièces vous arrivent, elles ont même failli me précipiter dans la levée de la Loire, que n'en faites-vous passer quelques-unes à Dayat, lui dis-je.— Il ne m'a pas transmis l'état de son armée quoique je le lui aie demandé six fois. Ai-je trop de forces avec moi ? Croiriez-vous que soixante brigands ont mis en déroute neuf cents gardes nationales de ce pays ? — Si cela est ainsi, lui répondis-je, comment espérer sauver votre artillerie dans des chemins coupés de ravins et bordés de bois et de genêts ?

Vous conduisez des munitions à l'ennemi avec de telles troupes. A propos, j'oubliais de vous demander s'il est vrai que Dayat aille par vos ordres commander à Bressuire ? — Il n'y a pas un mot de cela, dit-il. — Qu'avez-vous donc écrit le 4 de ce mois au département d'Indre-et-Loire en lui demandant des chevaux de remonte ? — Rien de ce que vous dites-là. » Menou, ex-constituant, qui était chef de l'état-major, ouvrit la correspondance, lut dans la lettre que je citais ces mots : *Dayat restera commandant à Bressuire.* « C'est une faute, ajouta Menou, il faut sûrement lire Fontenay au lieu de Bressuire. — Non, non, répartit Berruyer, il n'y a point de faute; mais cela veut dire que Dayat commandera de Fontenay à Bressuire et que Quétineau est sous ses ordres. » Berruyer dit qu'il voulait dormir, je me retirai. Je ne l'ai pas revu depuis : il partit pour Saint-Florent. Je restai deux jours avec son état-major qui était composé des roués de Paris : un certain Pieri, grand escroc, que nous avions chassé des Jacobins en 1790, était son premier aide-de-camp (1). Il avait la goutte alors. Le troisième jour toute cette bande se rendit au Pont-de-Cé. Tous les cuisiniers et les valets de chambre du général en chef le suivirent : il vivait en ci-devant prince, ce Berruyer sans-culotte. Je partis peu satisfait de sa personne. J'arrivai à Fontenay le 12 et j'appris que sur les trois heures après-midi de cette journée, les brigands s'étaient jetés à l'improviste sur la Châtaigneraie, étaient presque entrés dans la ville, et que Chalbos ayant rassemblé sa troupe à la hâte les avait battus, mis en déroute, et leur avait tué environ deux cents hommes, sans en perdre plus de trois. Il les poursuivit jusque vers Mouilleron et rentra dans la ville. L'affaire qu'ils avaient éprouvée deux jours avant à Cheffoie, ne les avait pas épouvantés : celle-ci porta la terreur parmi eux. Elle

(1) Ce Pieri s'était déclaré, dès 1789, le général des sans-culottes. Ce fut Merton qui s'opposa à son admission. Il me dit à Angers avoir reçu avec beaucoup de surprise, la visite du duc d'Orléans qui lui offrit une superbe meute dont il le remercia. Il ne paraissait point attaché au parti de ce prince. (*Note du manuscrit*).

se répandit à plus de trois lieues au delà de Mouilleron et de Saint-Pierre-du-Chemin. Chalbos ne sut pas profiter de cette victoire pour enlever toutes les subsistances dont le pays était rempli. Il eut pu faire vivre son armée aux dépens de l'ennemi; il n'en fit rien.

Je fis part à mes collègues et à Dayat de la conversation que j'avais eue avec Berruyer qui reprochait son silence sur sa situation militaire. « Six fois je le lui ai envoyé, il ne m'a pas fait de réponse, dit-il. — Mais, lui dis-je, Quétineau est sous vos ordres ? » Il me fit voir une lettre de Leigonnier qui portait que Quétineau commandait en chef les troupes de Bressuire. Carra assura que ce qu'avançait Dayat était de la plus exacte vérité. Je ne savais que penser de tout cela. Il était difficile en effet de rien concevoir à ce que disaient Beaufranchet et Berruyer. Ce que j'avais prédit à ce dernier lui arriva, il fut battu à Chemillé le 11. Il laissa aux ennemis quinze pièces de canon et beaucoup de munitions. Comment pouvait-il défendre son artillerie dans ce pays avec des hommes qui n'avaient jamais porté les armes, avec des pères de famille qui restaient huit jours à l'armée et étaient relevés par d'autres hommes qui n'étaient pas plus instruits qu'eux. Beurnonville n'avait envoyé que de faibles détachements à ce général et des munitions en abondance.

Cependant Carra restait tranquille à Fontenay, il y voyait les femmes aristocrates, et les faisait sortir de réclusion. Il voulut réunir l'Administration du département à la municipalité afin que les délibérations fussent communes. J'allai lui déclarer que si cette réunion avait lieu, je me regarderais comme suspendu de mes fonctions. Il avait envoyé Auguis dans les Deux-Sèvres, département que ce député était charmé de couvrir. Goupilleau, de Montaigu, s'était rendu à l'armée de Boulard afin de retirer des mains des brigands sa femme et ses enfants.

Les administrations travaillaient avec une activité incroyable à la défense du pays. Elles avaient mis tous les chevaux

en réquisition; elles en avaient placé des dépôts dans les campagnes pour le service des armées. Elles avaient sollicité des secours en armes, en hommes et en munitions dans tous les départements; elles s'occupaient de l'établissement des hôpitaux et de tout ce qui y était nécessaire. Elles avaient chargé les ingénieurs du département de présenter un plan de défense en cas que la ville fut attaquée. Ce plan fut approuvé par l'état-major et exécuté sur le champ. Des redoutes furent établies dans la plaine qui avoisine Pissotte, au moulin de Maurienne. L'on écrivit à Rochefort et à Angoulême pour avoir des pièces de position. Les administrations continuèrent de faire des approvisionnements pour la subsistance et l'habillement de l'armée; sans les soins qu'elles prirent les soldats auraient manqué de tout. Elles écrivirent, le 14 avril, à la Convention nationale afin de la presser de prendre des mesures pour terminer cette guerre avant la récolte qui devait être abondante. Cette lettre demeura sans réponse. Elle obligea en quelque sorte les généraux à cantonner des troupes sur différents points de la plaine qui avoisine le Bocage pour protéger la Châtaigneraie et contenir les communes où il y avait de la fermentation. Il y eut des cantonnements au Coudray, près Sainte-Radegonde-la-Vineuse, à Sainte-Hermine, à Saint-Hilaire-du-Bois, sur la route de Luçon, aux Sables et ailleurs. C'était l'administration du département qui alimentait tous ces postes: le commissaire n'était chargé que de sa solde. Carra se rendit à Paris, il déguisa le véritable état des choses à la Convention nationale: il assura que cinq mille hommes de troupes de lignes seraient plus que suffisants pour réduire les rebelles et finir ce qu'il appela le premier la Guerre de la Vendée. Ce fut lui qui donna ce nom à cette révolte qui avait pris naissance dans les départements de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, et dans les districts de la Vendée qui avoisinent ces deux départements.

Boulard et Baudry étaient, comme je l'ai dit, arrivés aux Sables après le combat dans lequel les brigands furent défaits

sous les murs de cette ville le 29 mars. Ils formèrent deux corps d'armées avec les troupes qui étaient dans la place. Elles consistaient dans les gardes nationales du département, quelques bataillons de la Gironde et de la Charente-Inférieure avec des canonniers de la marine de Rochefort et ceux de Fontenay. Ces deux chefs se mirent en campagne le 2 avril. Boulard attaqua les rebelles au pont de la Grassière et Baudry à la Grève. Les révoltés furent battus sur ces deux points le même jour; ils évacuèrent Saint-Gilles et Croix-de-Vie. Le 3, nos deux généraux y entrèrent. Le 4, les révoltés vinrent les y attaquer; ils furent repoussés vigoureusement et y perdirent cent cinquante hommes: nous leur fîmes quatre-vingt-dix prisonniers qui furent fusillés à l'instant. Quelques-uns de ces malheureux à qui on offrait des prêtres constitutionnels, répondirent qu'ils n'avaient confiance qu'en ceux qui avaient béni leurs armes le jour de Pâques. Les hommes seront donc toujours en proie aux fureurs du fanatisme ! seront-ils donc toujours assez aveugles pour s'entrégorger au nom d'un Dieu de paix !

Suivons, en gémissant sur tant de maux, les victoires de ces deux commandants. Ils sortirent de Saint-Gilles le 6. Baudry prit la route de Rié où il trouva l'ennemi; il le dispersa, lui tua vingt hommes et lui fit autant de prisonniers. Au même moment, Boulard se battait au Pas-Opton. Baudry s'en aperçoit, passe le gué, s'empare des hauteurs du Pas-Opton, prend les rebelles en queue, leur tue soixante hommes, leur enlève une pièce de vingt quatre, cent-cinquante boulets du même calibre et trois prisonniers. Boulard se battit pendant cinq heures. Les deux armées entrèrent le 7 à Challans. Le lendemain l'ennemi vint les y attaquer. Ils lui tuèrent cinq cents hommes, lui enlevèrent une pièce de quatre, le poursuivirent jusqu'à la Garnache et rentrèrent le soir à Challans. L'intrépidité des révoltés était extrême ; c'était après leurs défaites qu'ils se battaient avec le plus d'acharnement. S'ils étaient vaincus aujourd'hui, ils

se trouvaient le lendemain en plus grand nombre et attaquaient avec plus d'audace : jamais ils ne se montraient moins de six mille, et les deux corps aux ordres de Boulard et de Baudry ne formaient dans leur réunion que trois mille hommes. Mais Boulard maniait sa petite troupe avec tant de dextérité, il la disposait si bien, il la commandait avec tant de courage et tant de sang-froid, il la menait si à propos au pas de charge le premier rang baïonnettes en avant, le second faisant feu de file, que l'ennemi, quoique supérieur en nombre, ne pouvait tenir devant elle. D'un autre côté, Baudry plaçait si avantageusement son artillerie, il était si bien secondé par ses pointeurs, qu'il faisait un ravage terrible parmi les brigands. Ils tentaient bien, à la vérité, de lui enlever ses canons comme ils le faisaient contre les généraux de Maine-et-Loire, ils ne pouvaient réussir. Ils étaient, au contraire, foudroyés toutes les fois qu'ils voulaient exécuter cette manœuvre.

Le 10, l'armée de Boulard marcha à Beauvoir, celle de Baudry à Saint-Gervais : c'est-là que ce dernier fut attaqué par une armée de douze mille hommes divisée en trois colonnes. Il envoya un aide de camp à Boulard pour l'inviter à le secourir. Boulard était sur une hauteur d'où il apercevait le combat. Il répondit que Baudry était en état de se défendre et qu'il voulait lui laisser la gloire de cette journée : elle lui resta en effet. Il se battit en désespéré, chassa l'ennemi, lui tua deux cents hommes. Ce fut encore à la bonté de son artillerie qu'il dut cette victoire, qui nous coûta deux morts et quinze blessés. Il coucha à Saint-Gervais et Boulard à Beauvoir.

Le 14, les deux armées se réunirent à Challans où Baudry fit à son camarade les reproches les plus vifs sur ce qu'il n'avait pas voulu venir à son secours. « Je savais que vous « triompheriez, répondit l'autre en riant, car vous êtes un « brave. Si j'eusse vu vos colonnes fléchir, je volais à votre « aide. »

Ils partirent le 16. Baudry se porta sur Saint-Gilles et Boulard sur Vairé. Le 22, il vole à la Motte-Achard où l'ennemi était retranché ; il l'en débusque, lui tue cent cinquante hommes et lui fait vingt prisonniers : il laisse en ce village trois cents marseillais, et rentre dans Vairé le même jour. Il s'empare successivement avec Goupilleau (de Montaigu) des postes de Beaulieu, Aizenay, Palluau et Apremont. Rorthais, commandant des rebelles, est pris, conduit aux Sables et puni de mort. Le 19, Baudry abandonne Saint-Gilles, y laisse trois cents hommes, des grenadiers de Fontenay et d'un bataillon de la Gironde. Les troupes ont resté six semaines dans ces divers cantonnements sans voir l'ennemi. C'étaient Joly, Savin et Charette qui commandaient ces corps de rebelles. Gaston, l'un de leurs chefs, fut tué à l'affaire de Saint-Gervais, le 10 avril. Joly a joué un grand rôle dans cette guerre. C'était un ancien sergent du régiment de Flandres. Il était venu s'établir dans le Poitou. C'était Servanteau-Léchasserie qui l'avait amené avec lui. Il était procureur de la commune de la Chapelle-Hermiers. Sous un extérieur grossier, cet homme cachait beaucoup de talents ; horloger, peintre, architecte, artiste excellent, tailleur, cordonnier, forgeron, bon chirurgien, il pouvait se passer de tout le monde. Il déploya une grande intrépidité et des moyens militaires : il n'était pas moins bon charlatan que les prêtres qui l'accompagnaient. Il avait longtemps caché chez lui, dans un coffre, le curé de sa paroisse qui fut découvert et déporté, parce qu'on aperçut ses cheveux en queue qui passaient par le trou de la serrure de ce meuble. Ce délit le fit chasser de l'assemblée électorale du mois de septembre 1792 à la Châtaigneraie. Charette était de Nantes. Les nobles disaient, dans le temps même où il combattait pour Louis XVII, que c'était un homme nouvellement sorti de la mairie de cette ville. Des citoyens qui le connaissaient, m'ont assuré qu'il était d'un caractère très doux et très humain avant la guerre de la Vendée.

Cependant les Nantais faisaient des sorties sur toutes les routes. Ils envoyaient des détachements à Paimbœuf, à Niort, à Savenay, à Boizeau, à Vue. Le 19 du même mois, soutenus par les soldats du 4e régiment et des canonniers de Paris, ils enlèvent le Port-Saint-Père, après un long combat. C'était Beysser qui commandait; ses dispositions étaient mal prises. De là, il se porte sur Machecoul, il l'enlève à la baïonnette, s'empare de plusieurs canons et d'une grande quantité de munitions de guerre. C'est dans ce lieu que les patriotes eurent à pleurer sur cinq cents cadavres de leurs frères, qui avaient été immolés la veille du combat à la rage des prêtres ; c'est là qu'on délivra des mains des barbares des femmes et des vieillards qu'ils destinaient au même supplice La main se refuse à décrire de telles horreurs : il n'y a que le devoir de dire la vérité qui doive en cette occasion encourager l'écrivain. Ah ! malheureusement dans le cours de ces Mémoires, il faudra plus d'une fois m'armer de fermeté, pour offrir au lecteur l'image déchirante de tous les forfaits que la méchanceté des hommes peut inventer !...

Les armées nantaises s'emparèrent successivement, après la prise de Machecoul, de Legé, Bourgneuf, Princé, Challans et Noirmoutiers (1). Ils firent plusieurs chefs prisonniers, du nombre desquels était le maire de Barbâtre qui fut fusillé en présence des habitants On mit des garnisons dans toutes ces places. Ces succès n'empêchèrent pas qu'on essuyât quelques petits échecs. Beysser fut obligé de prendre deux fois Legé : la première fois qu'il s'en rendit maître il fut surpris dans la place; une heure après les brigands revinrent à la charge avec les habitants de Vieillevigne ; il avait épuisé ses munitions, il en fut chassé et y laissa deux pièces de canon. Il reprit ce village deux jours

(1) Cette île fut prise par Beysser le 30 avril. Ce général s'est plaint que le débarquement précipité des troupes du vaisseau *le Superbe* a dérangé les dispositions qu'il avait prises pour se saisir de tous les chefs. Il réorganisa la municipalité de Barbâtre. (*Note du manuscrit.*)

après. On laissa garnison dans tous ces postes. Charette qui commandait à Legé fut averti qu'il devait y être investi par Boulard qui était à Palluau, par Baudry et par l'armée nantaise. Il en sortit et retourna à la charge avec quatre mille hommes. Cela se passa le 30 avril. Les Nantais furent battus à peu près à la même époque à Saint-Colombin. L'armée de Baudry était à Saint-Christophe le 8 mai. Le district de Challans était rentré à son chef-lieu le 8 mai; le lendemain Baudry y donna bal. Le 21, Beysser y vint avec une escorte de cinquante cavaliers dîner avec Goupilleau (de Montaigu). Ce général avait avec lui de très puantes catins. Il en partit de suite avec le représentant qui se rendit à Nantes.

Les généraux qui commandaient sur la rive gauche de la Loire s'étaient emparés de Cholet le 15 avril, mais l'avaient évacué en disant qu'ils n'étaient pas en état de s'y maintenir. Nous avons éprouvé plusieurs échecs dans cette partie, qui annonçaient l'imbécillité du général Berruyer. Il avait cru épouvanter avec sa nombreuse artillerie des hommes qui se battaient à la manière des Corses, dans un pays escarpé et couvert de bois, et avec toute l'intrépidité que le fanatisme inspire. Mais cet attirail tourna absolument au désavantage de la République : les brigands lui enlevèrent ses canons et surtout les caissons qui le suivaient. Ils se jetaient dessus avec la férocité d'un tigre qui poursuit et enlève sa proie. C'est par cette tactique incroyable qu'ils se procuraient des armes et des munitions. Retirés dans leur forêts impénétrables, ils s'exerçaient à des évolutions particulières en ce genre de guerre qu'ils nous faisaient. Elles consistaient à se disperser et à se jeter à terre quand ils apercevaient le canon pointé sur eux, marcher presque toujours en tirailleurs, à percer les haies, à tenter toujours d'envelopper nos détachements sur tous les points à la fois. On les entendait de loin dans la nuit jeter des cris effroyables : c'était encore là un de leurs moyens d'attaque. Ils fondaient sur nos troupes surprises à la manière des barbares dont

parle l'antiquité. Les prêtres excitaient leur courage par des prédications, des absolutions et des messes. Ces monstres étaient les plus fermes appuis de ces hordes effrénées qui se qualifiaient d'armées catholiques. La Religion catholique et Louis XVII, etc.; c'était leur cri de guerre.

La Convention nationale, qui avait considéré cette révolte comme un mouvement ordinaire, s'aperçut enfin de sa négligence. Elle commença à concevoir des inquiétudes. La trahison de Dumouriez lui parut liée avec ce qui se passait dans les départements de l'Ouest : elle avait appris que dans différents combats les gardes nationales avaient été battues. Elle décréta qu'il serait pris six hommes par compagnie dans les armées du Nord et du Rhin. Les troupes qui s'étaient repliées de la Belgique avaient cruellement souffert. Il restait un très grand nombre de cadres à remplir dans ces anciens bataillons. Elle crut que cette révolte ne serait rien pour eux, et, qu'après s'être complétés et rafraîchis, ils seraient à même de se porter, dans l'automne de cette année, aux frontières du midi de la France. Cette mesure pouvait fournir environ douze mille braves soldats. D'un autre côté, la ville de Paris levait des bataillons dans son enceinte, elle achetait des hommes, les habillait, les équipait, les armait. Avec de tels moyens on pouvait espérer que le calme serait bientôt rétabli. Peu satisfaite des talents militaires de Berruyer, elle le rappela et nomma Biron à sa place. Ce dernier commandait aux Pyrénées. Dayat était toujours à Fontenay avec Nouvion, son conseil et son guide; il tenait Caniers à Saint-Herman, Chalbos à la Châtaignaraie dans l'inaction. Nouvion avait tenté de cerner les brigands dans Mareuil, mais cette tentative ne réussit pas; il ne fit que vingt prisonniers et y tua quelques hommes (1). Les signaux

(1) On s'était rendu maître de Mareuil le vendredi 4 mai, le même jour que, dans une fausse attaque au Pont-Charron, un officier de gendarmerie fut tué d'un coup de canon. Le district de la Roche-sur-Yon se rendit tenir ses séances à Mareuil le 10 mai. Les brigands avaient rendu cette place depuis le 18 avril. Saint-Pal et Chouffes, leurs chefs, avaient usé-

qui devaient avertir Caniers du moment de l'attaque étaient connus huit jours d'avance : un gendarme d'ordonnance m'en parla à cette époque au Département. J'en fis des reproches à Nouvion, il ne me répondit rien. La dissimulation la plus profonde était son caractère. On l'accusa à la Société populaire et la manière dont il se justifia ne lui fut pas avantageuse. Il éclata en reproches et en injures contre ses dénonciateurs. Il ne put mieux faire, car il n'avait point de raisons à donner. Quétineau était resté à Bressuire depuis son retour des Aubiers, le 12 ou 13 avril. Le mécontentement s'était jeté dans son armée. Il était environné d'aristocrates qui paraissaient le conduire: et à mon retour d'Angers, je rencontrai deux commissaires du département des Deux-Sèvres qui allaient rétablir l'ordre parmi ses troupes : c'étaient Morisset et Arnauldet, administrateurs de ce département. Quétineau écrivait au district de la Châtaigneraie, le 23 avril, qu'il avait les plus grandes espérances; que des renforts lui arrivaient de toutes parts; qu'on lui promettait des munitions, des poudres, de la mitraille : qu'on lui demandait les mesures du calibre de ses canons, et qu'en attendant on lui annonçait cinq cents boulets de quatre.

Nous avions lieu, d'après cette assurance, d'être tranquilles sur le compte de Quétineau... Tout à coup la scène change. Le 1er mai le général Leigonnier avertit Quétineau qu'il doit être attaqué dans le jour sur Argenton et ensuite sur Bressuire par des forces imposantes. Il lui ordonne de faire sa retraite sur Thouars, s'il juge devoir le faire. Argenton dépêchait au même moment un courrier à Quétineau pour lui demander du secours. Dix à douze mille hommes se

d'un stratagème assez plaisant pour effrayer les troupes peu nombreuses que nous avions dans cette partie. Ils avaient fait placer sur les hauteurs plusieurs troncs d'arbres qu'on pouvait prendre de loin pour des pièces d'artillerie, et afin que l'illusion fut complète, ils avaient rangé autour de ces canons fictifs un grand nombre de canonniers manequins. Cette ruse fut employée plus d'une fois par les brigands au début de la guerre. (*Note du manuscrit.*)

portaient sur cette place ; une autre colonne de révoltés de même nombre marchait contre Châtillon ; c'était celle que Quétineau avait combattue aux Aubiers le 11. Une troisième se formait sur ce dernier point. Le général assemble le conseil de guerre : il fut arrêté qu'on ne porterait point de secours à Argenton, mais que le commandant de ce poste l'évacuerait et se retirerait sur Thouars. Quétineau venait d'abandonner Saint-Mesmin, il donne ordre d'évacuer le château de la Forêt, de se retirer sur Parthenay avec les prisonniers et de les conduire à Niort. L'après-midi, il apprend qu'Argenton est au pouvoir des rebelles. Il convoque le conseil de guerre. On arrête que, vu l'impossibilité de tenir contre les colonnes ennemies, on abandonnerait Bressuire ; mais on n'était pas d'accord sur le lieu de la retraite. Après bien des débats, le conseil décida qu'on se retirerait sur Thouars, parce qu'il était à même d'être secouru par la garnison de Saumur. Les corps administratifs de la commune et la commission départementale ne furent point de cet avis. Ils prirent un arrêté très vigoureux contre Quétineau ; dans la nuit même ils dépêchèrent un courrier au département de la Vienne. Tout fut inutile : l'armée se mit en marche. Trois heures après l'ennemi entre dans Bressuire ; il y trouve douze mille cartouches, beaucoup de munitions et des vivres. Il y trouve des ci-devant qui étaient reclus par mesure de sûreté, du nombre desquels était Lescure qui, de doux et humain qu'il était, devint depuis ce moment l'un des chefs les plus intrépides de l'armée catholique. Il est à observer que Lescure commandait à Paris, le 14 juillet 1790, les fédérés du département des Deux-Sèvres. Il est certain que les corps administratifs et la commission départementale perdirent la tête en cette rencontre et qu'ils auraient dû emmener avec eux ou faire conduire à Niort des prisonniers de cette espèce.

Les brigands avaient déjà intercepté la route qui mène directement de Bressuire à Thouars, il fallut passer par

Faye-l'Abbesse. A une demi-lieue de ce village, on trouve deux chemins : l'un conduit à Poitiers, l'autre à Thouars. L'armée s'arrête, elle délibère pour savoir sur quel endroit elle se retirera. La délibération dura une heure : elle fut chaude. Les Marseillais arrachent le drapeau et prennent la route de Poitiers, d'autres veulent se rendre à Parthenay. Enfin Quétineau arrive à Thouars le 2 mai avec la partie de l'armée qui lui resta fidèle. Il n'avait que deux pièces de deux et deux pièces de quatre ; il ne devait pas s'exposer à tenir dans cette place, il devait se retirer sur Montreuil et de là Saumur. Leigonnier n'avait pas de forces disponibles, Poitiers et Tours ne pouvaient soutenir Quétineau. Il devait donc évacuer Thouars, puisque son armée était diminuée par la désertion.

Le 6 mai, l'ennemi se présente à sept heures du matin sur les hauteurs en face de la ville : sa droite se porte par le village de Vrine, et à sa gauche par le faubourg Saint-Jacques. Nous avions mille hommes au pont de Vrine, trois cents au Gué-au-Riche ; la cavalerie était dans la plaine entre ces deux postes : des paysans gardaient à une lieue de là le pont de la Toison. Un autre de nos postes était au faubourg Saint-Jacques et soutenu par la troupe placée sur la tour du château avec une pièce de canon : tout à coup l'ennemi se renforce sur ces deux points d'attaque, le poste Saint-Jacques se replie sur la ville. Deux colonnes formidables paraissent : l'une à gauche en traversant le faubourg Saint-Jacques, vient couper le chemin de Parthenay qui conduit au pont de la ville, l'autre traverse le village et se dirige sur le pont de Vrine. La troupe qui était en ce lieu se replie, trois compagnies sorties de la ville protègent cette retraite ; une troisième colonne d'infanterie ennemie passe le Gué-au-Riche, dans l'eau jusqu'à l'estomac. Précédée de la cavalerie, toute notre infanterie rentre en ville. On arbore le drapeau blanc, Quétineau s'oppose à ce qu'on l'enlève et le lâche ouvre les portes de la place à l'ennemi qui lui fit un très

bon accueil. Il mange avec les chefs et les aristocrates de la place. La garnison est renvoyée après avoir prêté serment de fidélité à Louis XVII. Quétineau se rend à Saumur le 8 avec la pièce suivante :

« Nous, généraux de l'armée catholique royale, per-
« mettons à Monsieur Pierre Quétineau, brévеté lieutenant-
« colonel d'un bataillon de volontaires, commandant de la
« garnison de Thouars, d'aller où bon lui semblera, convaincus
« que l'honneur le portera, tant qu'il restera prisonnier, à ne
« point porter les armes contre nous, à moins qu'un échange
« ou autre arrangement de droit ne l'ait délivré de sa
« captivité. Le même sentiment l'engagera, nous l'espérons,
« à rendre un compte sincère et fidèle de la manière humaine
« et généreuse avec laquelle nous nous sommes conduits
« envers les troupes faites prisonnières sous ses ordres, le
« le dimanche 5 du courant.

« Signé : STOFFLET. »

« Fait à Thouars, le 8 mai 1793, signé : de Bonchamps,
« Donnissan, d'Elbée, de la Rochejacquelein, Cathelineau,
« Lescure. »

Voilà ces marquis, ces hommes si vains, si orgueilleux, qui se croyaient d'une nature supérieure à celle des autres, les voilà donc combattant sous les ordres de Stofflet, pour rétablir leurs privilèges et la royauté, voilà leurs noms confondus avec ceux de leurs valets, que la loi politique, que la Constitution nouvelle avaient déclarés leurs égaux en droits. Un garde-chasse les fait mouvoir à sa volonté ; c'est Stofflet, c'est le garde-chasse de la terre de Maulevrier qui est le général en chef de l'armée catholique royale, c'est lui qui intime ses ordres à Lescure, à La Rochejacquelein ! A quelle humiliation, à quelle bassesse les orgueilleux sont-ils donc réservés ?

Cet aventurier, venu de l'Allemagne en France, s'était acquis une grande réputation parmi les paysans du canton

qu'il habitait, pour l'adresse avec laquelle il escamotait et faisait mille tours de jonglerie. Il avait quelques connaissances physiques, et, au moyen de l'aimant, il exécutait des choses qui le firent longtemps regarder comme sorcier ; il aima mieux passer pour prophète. Ennemi irréconciliable d'une révolution qui détruisait la noblesse qui le faisait vivre, il s'attacha aux prêtres réfractaires. Dans les entretiens qu'il avait avec les paysans qui venaient le consulter sur leur maladie et lui faire tirer leur bonne aventure (car il se mêlait aussi de nécromancie), il leur parlait toujours de la perte de la religion catholique à laquelle il se disait fort attaché. Il leur prédit, comme la prophétesse de....., de grands combats pour le rétablissement de l'église. Il entretenait des correspondances avec tous les ci-devant, ennemis de la Révolution ; ils lui faisaient passer tous les journaux aristocratiques. Sombre, dissimulé, n'ouvrant la bouche que pour prophétiser des événements funestes à la chose publique, il s'attira la confiance entière de tous les environs, et on venait de très loin pour le voir. Il ne donnait cependant aucune prise sur sa conduite, il prêchait même l'obéissance aux lois civiles. La tête de Capet tomba, il redoubla de ruse et de dissimulation. « Louis est péri victime de son amour pour Jésus-Christ, « mes amis, disait-il secrètement à ses paysans, nous pouvons « être égorgés comme lui : ayons toujours dans nos maisons « des armes pour nous défendre. » Il recommanda le secret sur ce point, et tout le monde se pourvut de quelques livres de poudre, de balles et de fusils en bon état. Lorsqu'au mois de mars le tocsin de la révolte se fit entendre, Stofflet parut : il dit que le moment de combattre était arrivé, et il eut bientôt une armée de douze mille hommes. Les marquis et les comtes se rangèrent sous ses enseignes et voulurent qu'il fut leur inférieur, mais il leur déclara fièrement qu'il combattait pour la religion qui rendait les hommes égaux, et la confiance dont il jouissait le maintint au grade de général en chef de l'armée catholique royale. Il avait

d'ailleurs trop de caractère et d'ambition pour se laisser enlever le fruit de ses travaux. Aussi, joua-t-il un grand rôle dans cette guerre. Il y déploya beaucoup de courage, de sang-froid et d'adresse; aimé de la troupe, il savait se faire respecter par la noblesse qu'il commandait. Il cachait une âme forte sous un extérieur très faible et une contenance timide. On ne sait ce qu'il serait devenu, si le parti de Louis XVII eût triomphé ; mais s'il eût combattu pour la Liberté dans le grade de général, il eût mérité la couronne républicaine.

L'évacuation des châteaux de Saint-Mesmin et de la Forêt, de Bressuire, livra aux révoltés plus de soixante communes et leur donna plus de vingt mille hommes. La prise de Thouars le 5 et celle de Parthenay le 8 augmentèrent encore leur nombre. On continuait à exécuter contre tous les prisonniers la terrible loi du 19 mars. Des commissions militaires établies aux Sables, à la Châtaigneraie, à Fontenay, livraient impitoyablement à mort tout ce qu'il leur était amené ! Des généraux, qui se disaient patriotes, faisaient fusiller, sans aucune forme, tout ce qui tombait en leur pouvoir, femmes, vieillards et enfants. C'est avec de pareils moyens qu'on allume et qu'on entretient les guerres civiles. Les rebelles avaient été cruels dans les premiers moments de leur révolte, mais depuis qu'ils avaient des chefs dont l'éducation avait été plus soignée, ils s'étaient disciplinés. Leurs généraux arrêtaient leur rage, et ils ne souffraient pas que les prisonniers fussent mis à mort : ils les traitaient au contraire avec beaucoup d'humanité et les renvoyaient chez eux. Cette politique était plus éclairée que celle des patriotes, qui ne gardaient aucune mesure dans leurs triomphes. Dans toutes les grandes conspirations, il faut imiter Tarquin, ne frapper que les têtes les plus élevées. La Convention nationale sentit cette vérité, ses décrets des 10 mai et 5 juillet en sont la preuve ; mais ils ne furent point suivis. Les pouvoirs illimités dont elle avait revêtu ses

commissaires en détruisirent l'effet. Ces hommes, jaloux d'exercer une autorité qui les élevait en quelque sorte au-dessus de la loi, instituèrent des commissions militaires qui jugèrent au gré de leur caprice. On frémit quand on songe aux horreurs qu'exercèrent ces tribunaux de sang.

Nous étions informés que la Châtaigneraie était menacée, que l'ennemi s'y porterait, et nous avions lieu de craindre que la retraite des troupes qui couvraient ce poste ne se fît sur Niort. Nous n'avions point alors de représentant du peuple à Fontenay. Auguis était à Saint-Maixent; Goupilleau, qui avait suivi l'armée de Boulard, était retiré à Nantes; Carra était à Paris. Gauly, notre collègue et notre commissaire auprès du département des Deux-Sèvres, nous fit passer copie d'une lettre que ce dernier adressait de Saumur, le 9 mai, aux administrateurs de ce département; elle est ainsi conçue :

« Citoyens administrateurs, arrivé le 5 de ce mois à Saumur « pour connaître l'état des choses dans le département de « Maine-et-Loire, je me suis trouvé presque témoin du « désastre de l'armée du brave Quétineau, de la prise de « Thouars, le lendemain 6. Je me suis transporté à Angers « pour requérir douze cents hommes de l'armée du Pont-de-Cé, « qui sont arrivés, hier au soir, 8, à Saumur avec le général « Menou. D'autres troupes arrivèrent successivement, de « sorte qu'avec les secours des départements voisins et ceux « que nous attendons incessamment de Paris et d'Orléans, et « plusieurs corps de troupes de ligne, nous espérons, non « seulement de mettre Saumur à l'abri de toute insulte, mais « de reprendre, avant huit ou dix jours, Thouars, Argenton-« Château et Bressuire. Ces espérances sont fondées en entier « sur les soins que se donneront les généraux venus avec « moi pour organiser une armés qui ne l'a jamais été, surtout « dans le département de Maine-et-Loire.

« Le citoyen Biron, nommé général en chef des armées « des côtes de l'Océan et des départements de l'Ouest, doit se

« rendre, suivant l'ordre du ministre, à Niort et de là à
« Fontenay-le-Peuple, où j'avais indiqué notre premier
« rendez-vous, d'accord avec le Comité de salut public et la
« Convention nationale. Mais le danger était bien plus pres-
« sant dans Maine-et-Loire, et une nouvelle commission près
« les armées de la République, me faisant un devoir de courir
« au plus pressé, j'ai cru que c'était la meilleure combinaison
« dans ce moment pour l'avantage des départements de
« l'Ouest, d'établir une commission centrale à Saumur. Vous
« voudrez bien par conséquent, citoyens administrateurs,
« communiquer cette lettre au général en chef Biron, lorsqu'il
« passera à Niort, et en envoyer même des copies à l'Admi-
« nistration du département de la Vendée. Vous direz à ce
« même général qu'après avoir vu l'état de notre armée dans
« la Vendée, il sera urgent qu'il vienne joindre à Saumur les
« autres généraux qui sont sous ses ordres, tels que les braves
« Menou, Duhoux et Berthier, et s'y concerter avec la
« commission centrale de la Convention nationale. Ajoutez
« au général, que je me fais d'avance un plaisir de le voir et
« de travailler avec lui au salut de la chose publique.

« Je vous invite, citoyens administrateurs, à entretenir avec
« moi une correspondance très suivie et même à m'envoyer
« sur le champ un commissaire civil de votre département.
« J'en ai demandé à tous les départements voisins et c'est par
« cette activité de correspondance entre le commissaire de la
« Convention nationale et les administrations de départe-
« ments et districts et entre tous les différents généraux de
« divisions et de brigades, que nous serons sûrs de terminer
« bientôt cette guerre. Je vous fais passer cette lettre par la
« route de Tours, jusqu'en ce moment, la route directe n'est
« pas libre.

« Je vous salue bien fraternellement.

« Signé : CARRA. »

Deux jours avant la réception de cette lettre, Chalbos avait envoyé à Fontenay César Faucher. Il était venu au département, il nous assura que l'armée était décidée à vaincre ou à périr sur le sol de la Châtaigneraie. Nous le pressâmes, et il ne put s'empêcher de convenir que nous serions peut-être bientôt entraînés par un mouvement général. Il y avait dans cette armée deux Faucher, frères jumeaux, César et Constantin, qui se ressemblaient à s'y méprendre. Il en était un. Ils étaient de la Réole. Je l'avais vu à Paris. Ils avaient été chassés du nombre des membres des députés de l'Assemblée Constituante. Ils étaient de la Société des Jacobins. C'étaient bien les deux plus fiers intrigants qu'on put rencontrer. Ils avaient servi dans les chasseurs de Noailles en qualité d'officiers. Je les avais vu faire lâchement leur cour à Noailles. Ils avaient porté le deuil de Capet. On les appelait les enfants de la Réole. Ils étaient arrivés comme simples grenadiers au secours de la Vendée. Ils ne tardèrent pas, comme je l'avais pensé, à être nommés aides-de-camp, ensuite adjoints aux adjudants-généraux. Ils protestèrent de leur civisme, tout le monde y croyait, excepté moi. Il était certain que Chalbos se préparait à évacuer la Châtaigneraie, un poste de trois cents hommes était placé à Baguenard pour assurer sa retraite sur Fontenay.

Dayat et Nouvion se rendirent au Département pour y conférer sur les moyens de défense. Je leur représentai que les brigands s'étaient rendus maîtres de Parthenay le 8. Il était essentiel d'avoir un poste à Loge-Fougereuse, parce qu'il était à présumer que la Châtaigneraie serait attaquée de ce côté-là. Le lendemain le commandant de la garde nationale de Saint-Hilaire-sur-l'Autise s'offrit de faire avec sa troupe des patrouilles jusqu'à Saint-Hilaire-de-....... avec soixante hommes de cavalerie. Je le présentai au général, il ne put s'empêcher d'accepter l'offre de ce brave homme ; il avait servi dans la ligne et se nommait Masson. Son frère

était juge de paix du canton de Saint-Hilaire. Il fut impossible d'exécuter cette manœuvre. L'effroi s'était répandu dans les environs de Loge-Fougereuse. Le dimanche, la garde nationale de cette commune craignant ne pas pouvoir résister à la force qu'on lui annonçait, remit ses armes au général Chalbos afin qu'elles ne tombassent pas au pouvoir des révoltés.

Nous ne pouvions nous dissimuler leur projet : il était de s'emparer de notre chef-lieu où nous n'avions pas trois cents hommes. Nous écrivîmes à la municipalité de Paris pour lui faire connaître notre situation. Tous les magasins, toutes les munitions de guerre et de bouches dont ils étaient remplis, pouvaient tomber entre les mains des rebelles. Nous n'avions pas de représentant à Fontenay : Goupilleau (de Montaigu) était aux Sables. Nous lui avions envoyé Bouron le 7 mai, avec Boutheron. Ce dernier avait la mission de se rendre à Nantes. Notre position devenait de plus en plus alarmante chaque jour. Il fut arrêté qu'un commissaire se rendrait à l'instant auprès des représentants du peuple à Saumur et à Tours, pour y réclamer des forces. Le choix tomba encore sur moi : j'insistai longtemps pour ne pas accepter cette mission. J'acceptai enfin après de mûres réflexions. C'était le dimanche 12 mai à sept heures du soir. La nuit fut très orageuse, les campagnes furent inondées et les torrents entraînaient tout ce qui s'opposait à leur passage. Le jour parut, je me disposai à partir; mais le défaut de voiture me fit retarder mon départ jusqu'après dîner. J'allais me mettre en route lorsqu'on répand le bruit dans la ville que la Châtaigneraie est au pouvoir des brigands et que notre armée se replie de ce poste sur Fontenay. Voici comme le général de brigade Chalbos rend compte de cette affaire au Ministre de la guerre, dans sa lettre datée de Fontenay-le-Peuple le 13 mai, l'an II de la République française :

« Divers avis que j'avais reçus sur de nouveaux rassemblements de rebelles à Réaumur, à Saint-Pierre-du-

Chemin, à Moncoutant, à l'Absie, etc., joints aux renseignements que m'avaient donnés le général Beaufranchet-Dayat et les administrations, ne me laissèrent pas douter que je ne dusse être attaqué par de grandes forces.

« Le matin, à dix heures, une forte colonne de brigands, précédée d'une nombreuse artillerie, s'est avancée par la droite de Moncoutant. J'avais deux pièces de canon de deux et une de quatre. J'ai fait porter cette dernière sur les rochers de cette partie : elle a paru les arrêter un moment, mais ils se sont ouverts et le feu continu de huit pièces a répondu à la nôtre. Pendant ce temps, des corps nombreux se glissaient derrière les haies et gagnaient notre droite. J'ai réuni des forces et je les ai portées de ce côté : elles se sont conduites avec la plus grande valeur et ont, de pied ferme, fait et soutenu un feu suivi pendant une heure et demie. Tout entières à l'action, elles ne s'occupaient que du combat. Je veillais pour elles, et voyant que notre droite était tournée, j'ai donné l'ordre de retraite sur l'esplanade désignée (c'est le terrage des Jacobins). Elle s'est faite avec un grand ordre.

« Pendant qu'une colonne de rebelles s'avançait de la droite de Moncoutant, une seconde venait de Saint-Pierre-du-Chemin. Un corps nombreux parti de Mouilleron, suivait les détours de Cheffoie sur notre gauche, et une forte colonne se portait sur notre droite sur nos derrières pour couper notre retraite à la hauteur d'Antigny.

« Cette armée était de douze mille hommes, l'armée de la République était de deux mille. Nos troupes se sont battues avec une grande intrépidité ; mais se voyant attaquées à la fois par des forces infiniment supérieures, elles ont été troublées un moment. La retraite sur Fontenay s'est faite avec exactitude et les fusillades que j'ai fait succéder assez rapidement, ont ralenti la marche de l'ennemi qui nous a longtemps harcelés.

« Le général Beaufranchet-Dayat et l'état-major de l'armée sont venus au devant de nous ; les administrations nous ont

fait les offres les plus fraternelles. J'ai fait mettre l'armée en bataille à une lieue de Fontenay : j'ai fait distribuer de l'eau-de-vie et du pain aux troupes ; elles se sont retirées à la nuit et ont été relevées par trois cents hommes d'infanterie et cinquante cavaliers, seules forces de Fontenay.

« Notre artillerie, nos munitions et nos équipages sont rentrés avec nous ; une voiture de cartouches ayant cassé, les soldats s'en sont chargés ; ils vidaient leurs poches et leurs sacs pour les remplir ; il n'en est pas resté au pouvoir des rebelles. »

Le général s'attache dans le restant de cette lettre à prouver au ministre qu'il est instant de prendre des mesures vigoureuses pour anéantir les rebelles. Il ajoute que leur cavalerie au nombre de six à sept cents hommes est très bien montée, charge avec une intrépidité audacieuse ; que plusieurs cavaliers se sont portés sur lui et sur ceux qui étaient à ses côtés en leur criant de se rendre, et que César Faucher, l'un de ses adjoints, en a saisi un à la gorge, l'a renversé de son cheval, et l'a tué d'un coup de pistolet. Quant à l'infanterie ennemie, elle ne ressemble point à celle qu'il a vue jusqu'ici. Ce sont d'autres hommes, une autre tactique, d'autres moyens ; ils font des feux de file bien soutenus et s'avancent la baïonnette au bout du fusil.

Le district de Saint-Maixent avait écrit, la veille de cette journée, au département des Deux-Sèvres, que les brigands étaient partis le 11 à deux heures du soir de Parthenay avec douze mille hommes d'infanterie, six cents chevaux et vingt-cinq pièces de canon ; qu'ils avaient paru diriger leur marche sur Bressuire par Amaillou, mais qu'on ne savait pas précisément où ils se porteraient. Nous avions à l'instant transmis cet avis à Chalbos. Il est certain qu'il fut attaqué à la Châtaigneraie par plus de quinze mille brigands qui le harcelèrent jusqu'à Pissotte, lui tuèrent beaucoup d'hommes et lui firent beaucoup de prisonniers, du nombre desquels étaient les citoyens Paray, administrateur du directoire du

district ; Josse, secrétaire de cette administration ; et Drouin, juge du tribunal, qui furent fusillés par les brigands le lendemain. La colonne qui s'avançait de Moncoutant était celle de Parthenay : elle avait passé la nuit dans les bois de Chantemerle avec son artillerie. La pluie affreuse qui était tombée et le débordement des ruisseaux n'avaient point arrêté sa marche. Il est à observer que dans toute cette guerre, l'intempérie et la rigueur des saisons n'ont fait que ranimer le courage des révoltés.

Tandis que Stofflet attaquait la Châtaigneraie, d'autres détachements de rebelles faisaient des tentatives sur plusieurs points. Le 9, Saint-Pol s'était jeté sur Mareuil ; le 12, Cathelinière, à la tête de 1.500 hommes, avait tenté de s'emparer du Port-Saint-Père : il en avait été repoussé avec perte par deux cent cinquante gardes nantais et quatre-vingts à cent soldats du 77e régiment.

Pressé par tant de dangers, le département se voyant abandonné par les représentants du peuple, par les généraux, par la municipalité de Paris, à laquelle il avait fait connaître le dénûment de ses forces, arrêta que deux commissaires se rendraient à Saint-Jean-d'Angély pour se concerter avec des députés des départements de la Gironde, de la Dordogne, des Deux-Charentes et des Deux-Sèvres sur les moyens d'arrêter les progrès des révoltés. Le 13, il choisit Ladouespe, administrateur du département, et Fidèle Lemercier, procureur-syndic du district de Fontenay.

J'avais retardé mon départ pour voir quelle contenance ferait l'armée dans sa retraite. Je partis à bidet sur les neuf heures du soir pour Niort; je m'arrêtai au département des Deux-Sèvres pour solliciter des secours. Ils n'avaient que quatre cents hommes à leur disposition. C'est là que Piet-Berton, qui avait commandé à Fontenay et qui commandait alors la ville de Niort, eut la faiblesse de nous dire que ces secours étaient inutiles, que la contre-révolution s'avançait. Indigné d'un tel propos, je requis une voiture et je pris la

route de Tours. Le 14, je rencontrai Sandoz qui s'avançait à la tête de trois mille hommes d'infanterie, cent chevaux et quelques pièces de canon. Il était à Saint-Maixent depuis quelques jours avec un corps d'environ cinq mille hommes. Nous lui avions expédié un courrier pour lui demander de venir secourir Fontenay. J'eus un entretien avec lui sur la situation de cette place ; je lui exposai l'objet de mon voyage : « Il faut, me dit-il, que Carra organise l'armée de Saumur, tandis que nous nous porterons vers les révoltés afin que nous puissions les presser de toutes parts en même temps. » Il n'y avait encore point de plan fixe sur cet objet.

Le 15, j'arrivai à Tours sur les deux heures après-midi; j'y vis le représentant du peuple Tallien; je lui fis connaître ma mission. Il me dit qu'il ne pouvait rien seul et qu'il y avait tout au plus mille hommes à Tours. Jullien (de Toulouse) et Bourbotte parurent le soir au Département ; ils étaient venus de Paris la veille et étaient pompeusement décorés du costume des représentants du peuple auprès des armées. Leur train rappelait celui des ci-devant ducs et pairs. J'exposai à l'administration d'Indre-et-Loire en leur présence les dangers qui nous menaçaient. Je les conjurai de faire passer des troupes à Fontenay ; je leur représentai combien il était important de couvrir les côtes de l'Océan pour couper toutes communications entre les rebelles et les Anglais. Ils n'avaient à leur disposition qu'un bataillon de nouvelle levée qui s'était formé à Orléans. Les troupes des frontières n'étaient pas encore arrivées. Les bataillons qui s'étaient levés à Paris ne paraissaient pas encore. Jullien fut d'avis que celui d'Orléans prit la route de Fontenay. L'officier qui le commandait eut beau lui représenter que ses armes n'étaient pas en état, que les hommes qui le composaient n'avaient jamais eu d'instruction, non plus que la compagnie de canonniers qui le suivait ; il demanda un délai de huit jours pour faire raccommoder ses armes, ses prétentions furent inutiles. Jullien lui ordonna de partir, il fallut obéir. Je me

rendis le 17 à Saumur. J'allai chez Carra en descendant de voiture, j'y trouvai Goupilleau (de Fontenay), Delaunay, Daudenai et le général Menou. Ces représentants venaient de former une commission centrale en cette ville ; elle était composée de seize membres, dont douze étaient répandus dans les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée. Les quatre autres devaient se tenir à Saumur pour correspondre avec leurs collègues et avec la Convention Nationale. Voici les noms de ces députés : Jullien (de Toulouse), Bourbotte, Carra, Delaunay, Lecointre (de Niort), Jard-Panvilliers, Auguis, les deux Goupilleau, Daudenai, Garnier (de Saintes), Richard, Choudieu, Tallien, Ruelle, Baudin. Garnier (de Saintes) et les deux Goupilleau se rendirent dans le département de la Vendée ; Ruelle, Baudin et Tallien dans Indre-et-Loire ; Lecointe, Jard-Panvilliers et Auguis dans les Deux-Sèvres ; Delaunay, Richard et Choudieu dans Maine-et-Loire et dans la Loire-Inférieure ; Carra, Jullien, Bourbotte et Daudenai restèrent à Saumur. J'avais rencontré sur ma route plusieurs de ces députés qui se rendaient à leur destination. J'avais laissé Jullien et Bourbotte à Tours ; ils arrivèrent à Saumur le même jour que moi. Carra et Goupilleau me dirent qu'ils venaient d'interroger Quétineau devant tous leurs collègues, ils m'assurèrent qu'ils le croyaient innocent. Clerc-Lassalle, administrateur du département des Deux-Sèvres, et deux autres commissaires des départements de la Charente et d'Indre-et-Loire me dirent la même chose. Il était venu se constituer prisonnier au château de la Place.

(*A suivre.*)

LES MÉMOIRES DE Mme D'ÉPINAY (1)

M. de Montbrillant à Mlle Emilie de Gondrecourt

Quel serait l'excès de ma joie, ma chère cousine, si je tenais aujourd'hui votre consentement de vous même ! Je le dois à mon père ; et si cette circonstance augmente encore ma reconnaissance pour lui, que je sens bien la différence de vous devoir à l'obéissance plutôt qu'à une volonté déterminée ! Mais j'espère que vous ne tarderez pas à vous trouver injuste à mon égard, et que vous conviendrez que je ne méritais pas la rigueur avec laquelle vous m'avez traité. Non, ma belle cousine, vous n'êtes pas un instant sortie de mon cœur, je n'ai pas cessé, je ne cesserai jamais de vous adorer. Tous les instants de ma vie seront employés à étudier les moyens de vous plaire, et à vous rendre aussi heureuse, s'il est possible, que je me promets de l'être avec vous.

Emilie de Gondrecourt à M. de Montbrillant

Ne vous plaignez point, mon cher cousin, de la rigueur de ma conduite avec vous, ou du moins cessez de m'accuser d'injustice. Je vous ai vu très coupable en effet, et je vous vois encore tel, si bien que mon consentement n'est, je l'avoue, qu'un acte de soumission ; mais votre conduite aurait été aussi irréprochable que j'aurais pu le désirer pour vous, que j'aurais également refusé de vous écouter, au moins je l'espère ; mais puisqu'il m'est permis de vous laisser voir mes sentiments, et que nos parents les autorisent, je vous avoue

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. I, p. 7, 118, 223, 325 et 430; t. II, p. 151 et 363.

avec la même franchise que j'ai toujours mise dans ma façon d'agir, que j'aurai un grand plaisir à vous voir mériter les bontés de M. votre père ; car alors je vous devrai tout, ma fortune et mon bonheur, et ce qui y mettra le comble, ce sera l'idée de contribuer aussi au vôtre.

Mme de Beaufort à Mme la Présidente de Sally

Je n'en suis pas revenue, je n'en reviendrai jamais. Quel mariage ! J'ai été hier passer la journée chez M. de Bernon. L'ivresse de ta pauvre cousine est incroyable. Cependant il y a des instants encore où ses incertitudes la reprennent, et alors elle questionne à perte de vue ; l'on voit qu'elle meurt de peur qu'on ne lui dise qu'elle a raison. En vérité elle me fait pitié. Elle sera malheureuse, je le crains ; mais à qui s'en prendra-t-on ? On ne peut pas dire qu'elle se soit entêtée follement. Elle avait renoncé à son cousin. Elle sentait tous les travers de ce jeune homme, et le peu de fondement qu'on peut faire sur son caractère. La destinée est une chose bien singulière et bien surnaturelle. Qui aurait dit à feu mon fils et à son cousin de Gondrecourt que les Sally et les Montbrillant seraient choisis entre mille pour avoir le privilège de rendre leurs filles malheureuses ? Mon enfant, s'ils n'étaient pas morts, ils en mourraient de chagrin. Pour moi je n'y pourrais penser de sang froid. Cela est révoltant..... voulez-vous que je vous dise vrai ? Je ne suis contente d'aucun d'eux. Ni du tuteur, ni des parents. Il semble qu'ils aient tous été conduits par une puissance surnaturelle. Personne ne s'est conduit comme il le devait. Tous ces gens là n'ont point de nerf, le seul homme qui pouvait leur être utile, c'est cet original de Gersai, ils ne l'ont seulement pas consulté.

Vous ne me parlez point de votre retour. Votre mari compte-t-il vous tenir longtemps encore à Champai ? J'aurais compté toutes les bottes de foin d'un royaume depuis que vous êtes là. Le bel emploi pour la fille d'un lieutenant géné-

ral ! De la patience et de la vertu, mon enfant, nous en avons besoin..... Adieu..... J'adresse ma lettre à M. de Traisi d'Erval; car je n'ai pas la permission d'écrire à ma fille sans qu'on voie mes lettres. Quelle tyrannie, bon Dieu !

Le Cte de Gersai à Mlle de Gondrecourt

Ah ! enfin tu te maries donc, chère nièce? Pardieu, j'en suis ravi jusqu'au fond du cœur. J'ai toujours pressenti que cela finirait par là. Allons, vive la joie, et fais nous des neveux qui te ressemblent. Tu es une bonne enfant, toi, tu l'as toujours été. Ecoute, mon Emilie, ce n'est pas tout que d'être opulente, ne va pas oublier que tu ne l'as pas toujours été. Conserve la crainte de Dieu, et prends confiance dans la Providence, tu vois bien qu'avec le temps c'est une bonne chose. On dit que ton mari devient tous les jours plus joli garçon. Je veux lui écrire, je prétends qu'il te rende heureuse, mais heureuse, là, qu'il n'y manque rien. Bonsoir, mon enfant, j'écrirai demain à Bernon, pour arranger les affaires comme je l'entends. Ce que j'ai dit une fois pour ma terre, je le redis de même aujourd'hui; mais j'expliquerai demain tout cela. Je ne me sens pas trop bien ce soir, ma chienne de colique... Et puis j'ai du souci, Briffaut a l'oreille basse depuis deux jours, le diable m'emporte, je le crois enrhumé. Il tousse comme un renard... La joie d'apprendre ton bonheur m'a transporté. J'ai pris la plume tout de suite pour t'embrasser. Cela a été plus fort que moi. Mais je souffre au bout du compte. Adieu, adieu, mon enfant. A demain.

Mlle de Gondrecourt à Mme la présidente de Sally

De Montbrillant.

Oh, que de choses à vous dire, ma chère cousine; depuis votre arrivée je n'ai pu vous voir en liberté. D'abord je suis on ne peut pas plus inquiète de mon oncle de Gersai; il a une violente attaque de colique, il n'a pas pu répondre à la lettre

par laquelle on lui fait part de mon mariage. Il m'a mandé quatre mots et le lendemain il a fait écrire sa gouvernante et à mis de sa main ces quatre lignes au bas de la lettre. « Je donne ma terre à ma nièce Emilie après moi. J'en jouirai ma vie durant, et je laisse dessus une pension de 800 fr. viagère à ma gouvernante. Qu'on mette tout cela dans le contrat comme il faut. » Quelle bonté! Mais revenons à ce que je voulais dire.

Premièrement avant hier, M. de Maux... Mais je crois qu'il vaudrait mieux que je vous dise d'abord le précis de la lettre que je viens de recevoir de M. de Montbrillant, et de celle qu'il a écrite à son père... Non cependant, j'aime mieux me débarrasser de M. de Maux et puis nous causerons en détail sur ce qui m'intéresse davantage.

M. de Maux arriva donc avant hier ici. C'est la première visite qu'il nous fait depuis la mort de son père, c'était aussi à ce qu'il nous dit sa première sortie. Après le repas, nous fûmes nous promener, mon tuteur, Mademoiselle de Bernon, M. de Maux et moi sur la terrasse. Cette promenade va sans doute vous étonner, car vous savez que ma mère me laisse à peine aller dans ma chambre sans elle; soit qu'elle eût à parler à mon oncle, soit qu'elle fut ennuyée de nous qui étions tous très gais, elle nous engagea elle-même à la faire. Je ne sais ce que je veux dire... Cette lettre de M. de Montbrillant me roule dans la tête... Tâchons pourtant de finir.

M. de Maux donc me donnait le bras et me dit tout bas que sa mère l'avait chargé d'une grande affaire auprès de moi, qu'elle me priait de lire attentivement la lettre qu'il me remettait de sa part, et qu'elle désirait que ce qu'elle contenait restât entre elle, son fils et moi... Je fus un peu embarrassée et j'hésitai beaucoup. Refuser cette lettre, c'était manquer à la Présidente de Maux, ou faire des suppositions à l'égard de son fils par lesquelles je me manquais à moi-même. Faute de ne pouvoir bien répondre je ne dis mot. J'avançai la main pour prendre la lettre que M. de Maux me

présentait, je la retirai, enfin je fis la sotte, et je finis par prendre la lettre en faisant une grande révérence qui, je crois, ne rendait point du tout l'air de dignité que je voulais prendre... Je demandai à M. de Maux si elle exigeait une prompte réponse. « Le plutôt sera le mieux, me dit-il avec vivacité, surtout si elle est favorable comme je l'espère. » J'aperçus qu'il souriait d'un air de contentement qui me déplut. J'en pris un très grave et je quittai son bras sous prétexte de vouloir parler à ma cousine. M. de Maux marcha alors respectueusement auprès de moi. La conversation devint générale. Abrégeons. . Rendez moi raison, ma cousine, de l'impatience que j'avais à lire cette lettre. Que j'en fusse curieuse, cela est tout simple, mais impatiente, ma cousine!... Je l'étais au point... Vous allez rire encore à mes dépens, soit, je ne puis jamais rien vous taire. Je remontai un quart d'heure plus tôt espérant avoir le temps de lire avant que ma mie Cardon remontât dans ma chambre. Elle y était déjà. Je feignis de vouloir lire, et je la priai de me laisser de la lumière. Elle me répondit qu'elle resterait jusqu'à ce que j'eusse assez lu, mais qu'elle craignait trop le feu pour m'accorder ma demande et me conta dix histoires des malheurs arrivés ainsi du temps de mon grand-père... de façon que je fus obligée de feindre de dormir pour me débarrasser de ses contes. Dès que je fus seule, j'ouvris mes fenêtres et je tâchai en vain de lire au clair de la lune. J'attendis le jour sans pouvoir m'endormir d'impatience et je lus vers les 7 heures cette lettre qui était conçue en ces termes:

« Le respect et l'attachement de mon fils, mademoiselle, « étant également forts, il espère qu'ils seront reçus de vous « avec quelque bontés, surtout si vous voulez bien réfléchir « sur le soin qu'il a eu de vous cacher la vivacité de ses senti- « ments, jusqu'à ce que sa situation lui ait permis de vous « offrir sa main et sa fortune. Avant de faire aucune démar- « che auprès de vos parents, j'ai voulu, mademoiselle, savoir « votre façon de penser. Mon but est de faire le bonheur de

« mon fils ; mais s'il ne faisait pas en même temps celui de « son épouse, il ne pourrait être heureux. Ayez donc la bonté « de me répondre naturellement, et comme à une autre vous « même. Répondrez-vous favorablement à nos propositions, « et puis-je me flatter de vous voir devenir ma belle-fille avec « autant de satisfaction que nous en aurions à vous recevoir « dans notre famille ? »

Je voudrais vainement cacher, ma chère amie, le plaisir que me fit cette lettre. Ma vanité fut flattée, je l'avoue, de voir un homme distingué tant par sa fortune que par son état et surtout par la sagesse de sa conduite mettre son bonheur à m'épouser, moi qui n'ai ni protection, ni fortune... S'il s'était présenté six ou sept mois plus tôt, il m'aurait mise dans un grand embarras, mais vous imaginez qu'aujourd'hui je n'ai pas balancé sur ma réponse, si ce n'est que j'aurais désiré communiquer cette lettre à ma mére et autoriser mon refus du sien, mais la crainte que cet établissement, plus brillant et plus flatteur à quelques égards que celui de M. de Montbrillant, ne fit changer mes parents de résolution, m'a déterminée à répondre moi-même. La tournure du refus m'a donné un peu d'embarras ; il me peinait de cacher à Madame de Maux mes véritables motifs. Un refus pur et simple pouvait d'ailleurs laisser à son fils quelque espoir, et entretenir en lui des sentiments que je ne peux jamais écouter. Le secret qui m'est imposé sur mon mariage, mon oncle n'en ayant point encore instruit sa famille, ne me permettait pas non plus de dire la vérité. Avouer simplement que mon cœur n'était pas libre était, ce me semble, une démarche bien hardie pour une fille. J'ai hésité longtemps sur la manière dont je devais écrire à Madame de Maux, et voici quelle a été ma réponse.

« Madame, je m'estimerais bien heureuse, si je pouvais me « flatter de mériter une partie des bontés que vous voulez « bien me marquer. La franchise avec laquelle je vais avoir « l'honneur de vous répondre, vous prouvera du moins que « je suis digne de votre estime, et me fera un titre doréna-

« vant pour vous demander votre amitié ; mais j'ose vous « prier de vouloir bien ne communiquer ma lettre à personne « pas même à M. votre fils, à qui vous voudrez bien seulement « répondre de manière à ne lui laisser concevoir aucune « espérance ; car je serais au désespoir d'amuser un honnête « homme, et surtout le fils d'une dame que j'honore autant « que vous. Dans la confiance que vous m'accorderez cette « grâce, madame, je vais vous ouvrir mon cœur.

« Dans toute autre circonstance, je n'aurais pu être plus « reconnaissante que je le suis de vos bontés, mais je ne sais « pas bien moi-même jusqu'où j'aurais pu être sensible aux « sentiments de M. votre fils pour moi. Aujourd'hui, madame, « je ne puis les écouter. Mon mariage est arrêté depuis six « mois, et quoique ce soit encore un mystère même dans ma « famille, je dois vous avouer que dans le choix qu'on a fait, « mon inclination a été peut-être un des motifs qui a décidé « ma mère à donner son consentement. Je me serais fait un « scrupule, madame, de dévoiler ce secret avant le temps, si « je ne regardais comme un devoir de répondre sans mystère « à une personne qui me témoigne autant de bontés que « vous, madame ; c'est la seule manière de les reconnaître « qui soit en mon pouvoir.

« Je suis, madame, avec toute la reconnaissance et la *consi-* « *dération* que vous méritez, etc. »

Quand j'eus écris cette lettre, ma chère amie, je fis réflexion qu'il pouvait y avoir de l'inconvénient à en charger M. de Maux. Je me contentai de lui dire que je n'avais pas eu le loisir de répondre à Madame sa mère et que je lui écrirais par la poste. Il me demanda avec un air de contentement, j'oserais presque dire, de fatuité, ce que je pensais de ces propositions... Cet air me choqua. « Je ne puis supposer, lui dis-je, que Madame de Maux vous ait instruit de ce que contient sa lettre, mais dans aucun cas je ne puis ni ne veux vous répondre ». Je m'éloignai de lui, et j'évitai soigneusement de m'y retrouver jusqu'à l'après-dîner qu'il s'en retourna à Paris. Je

n'ai pu m'empêcher de faire à son sujet une réflexion qui me fait trembler. Je lui trouve tout plein de défauts que je ne lui avais point encore vus. Il a un air avantageux. Il marquait du sens par sa conduite et ses propos, il a présentement je ne sais quoi de frivole, il faut bien en effet qu'il soit changé, car prendrais-je le moment où il flatte mon amour-propre pour le juger moins favorablement ? Non, non ; voilà le terrible effet des richesses. Tant qu'il a été mal à son aise, il mettait en usage les principes de sa respectable mère... Ah ! ma cousine, si mon établissement allait me rendre aussi vaine et frivole ?... Je serai sur mes gardes, et si je viens à contracter quelques défauts attachés à l'opulence avertissez m'en, je vous en conjure.

Revenons présentement à la lettre de mon cousin. Je ne vous la copierai pas, parce qu'elle est trop longue, et je ne vous l'enverrai pas parce que je veux la garder... Oh la folle ! Je vous entends dire. Eh bien dites, mais écoutez. Il y a deux pages que je ne vous détaillerai point. Elles ne contiennent que l'expression de ses sentiments pour moi. Je crois être bien sûre cependant que vous en seriez contente, en tout cas je le suis, moi, ce n'est pas même assez dire ; non en vérité, ma cousine, tenez, dussiez-vous encore vous moquer de moi, je ne puis pas me taire, ces deux pages sont charmantes... Eh bien je m'en vais les extraire, toutes réflexions faites, car sans cela vous seriez encore incrédule.

M. de Montbrillant à Emilie de Gondrecourt.

« Il n'y a plus que six semaines, ma belle, ma chère et « charmante cousine, d'ici au temps de mon retour à Paris. « J'attends avec impatience le moment qui doit me rapprocher de vous, et quoique je dise, il n'y a plus que six « semaines je trouve ces semaines autant de siècles... »

Est-ce que ce n'est pas bien là la vivacité du sentiment ? Ecoutez le reste.

« Si j'osais vous faire des reproches; je vous dirais que « vous ne profitez guère de la permission qu'on nous laisse « de nous écrire librement. Toutes vos lettres sont bien « courtes, et bien froides, ce me semble. Qu'attendez-vous « donc pour m'assurer du retour que ma tendresse me met « en droit d'espérer ? Si j'étais près de vous, vous m'enten-« driez sans cesse vous répéter que tous les moments de ma « vie seront désormais employés à vous prouver mon amour. « Oui, ma belle cousine, je vous adore, et je n'aurai de bon-« heur que quand je vous verrai partager ces sentiments « qu'il y a si longtemps que j'ai pour vous... »

Son style n'est plus si froid à présent. Qu'en dites-vous?

« Dites-moi, dites-moi que vous m'aimez... »

Oh, pour cela, oui, je le lui dirai, dès qu'il me sera permis de le lui dire.

« Et que vous attendez avec quelque impatience le moment « qui doit nous unir.

« J'aurais désiré que mon père, puisqu'il a bien voulu « avancer le temps de mon retour, m'eût fait la grâce toute « entière, et me permît de revenir dès à présent. J'aurais eu « plus de temps pour présider aux préparatifs de notre « mariage. Mais je tâche d'y suppléer d'ici. Martin m'a « envoyé quatre différents dessins coloriés à choisir pour « deux voitures que je veux faire faire, une belle berline « pour vous et une diligence pour moi.

« Vous verrez par ma réponse ce que je pense sur tout « cela. Je vous envoie ceux que j'ai choisis, ma belle cousine, « pour que vous m'en disiez votre avis. Mais n'en parlez pas « à mon père. Sa simplicité pourrait en être alarmée, « d'autant qu'il y a longtemps qu'il ne va plus dans le « monde, il en ignore les usages, et je ne fais rien en ceci « que tous les jeunes gens un peu aisés ne fassent en se « mariant. Il convient que nous ayons chacun notre équi-« page, afin de ne pas trop dépendre l'un de l'autre ; mais « j'attendrai quelques mois après notre mariage pour faire

« paraître mon carrosse chez mon père. Je ne sais encore ce « qu'il compte faire pour vous au sujet des diamants et des « bijoux. Je lui mande aujourd'hui que je veux vous donner « des boucles, un collier et une aigrette. Il donnera là-dessus « ce qu'il jugera à propos, et je ferai le reste.

« Sans doute ma tante compte vous donner de belles robes. « Il en faut au moins trois et autant de garnitures de belles « dentelles, le reste comme elle le voudra.

« J'attends de vous, ma chère cousine, quelques détails sur « ces différents objets. Vous voyez que les moindres petites « choses m'occupent dès qu'elles ont pour but de prouver ma « tendresse à mon Emilie.

« Un mot de réponse prompte. Martin attend mes or- « dres. »

Eh bien, ma chère amie, n'êtes-vous pas contente de cette lettre ? Je vais lui répondre lorsque j'aurai bien médité sur ce qu'il me demande, car je n'approuve pas trop toute cette dépense qu'il veut faire ; cependant, puisque c'est l'usage, je ne voudrais pas me distinguer par une simplicité affectée. Je trouve qu'il s'est bien pressé d'ailleurs pour ces préparatifs ; il a même manqué au secret d'une façon qui déplaira certainement beaucoup à mon oncle, car notre mariage est encore ignoré de la famille. M. de Bernon s'obstine à en faire mystère... On m'appelle. M. et Madame de Ternan viennent d'arriver pour passer l'après dîner et souper. Je ne pourrai achever cette lettre que demain matin.

Madame de Ternan et son mari toujours pleins d'amitié pour moi, avaient entendu quelque chose de mon mariage, et étaient venus dans l'intention de nous en féliciter ; elle me prit à part dans le jardin et me demanda si ces propros avaient quelque fondement. Je rougis, j'hésitai et enfin je la priai de faire cette question à ma mère et à mon oncle qui leur répondraient mieux que moi. « Ai-je perdu votre confiance, ma poule, ajouta-t-elle, moi qui viens ici le cœur rempli de joie pour vous féliciter tous de cet heureux accomplissement de

vos désirs ? Ne pouvez-vous me répondre vous-même ? » Je fus sensiblement touchée de ce reproche que je ne méritais pas, au moins volontairement. « Hélas, madame, lui dis-je, on m'a fermé la bouche par un ordre que je dois respecter, mais par mon embarras vous devez bien juger des efforts qu'il m'en coûte pour garder le silence avec vous ; mais dois-je désobéir ? Encore une fois, madame, ayez la bonté de faire la même question à mes parents en ma présence ; à la plus petite ouverture de leur part, je me croirai débarrassée de ma promesse, et je ne leur laisserai pas le plaisir d'achever. — Aimable candeur, me dit-elle en m'embrassant ; je vous embrasse pour votre charmant sophisme; allons les trouver. » Tout en regagnant l'allée où ils étaient assis : « Je n'aime pas les mystères en général, continua-t-elle à me dire, et dans ce cas-ci j'en serais doublement choquée, ma tendresse pour vous tous leur est connue... » Mon oncle vint au-devant de nous, elle ne put achever ; mais en lui adressant la parole : « Monsieur, dit-elle, où est Mademoiselle votre fille ? — Madame, répondit mon oncle, elle est chez elle, ou dans le parc, ou peut-être à sa volière...

— Croyez-vous, monsieur, qu'elle nous laisse le temps avant de nous rejoindre d'entamer une conversation qui nous mènera peut-être un peu loin. — Sans doute, madame, parce que si elle vient vous interrompre, nous la renverrons. Quel lieu voulez-vous choisir, madame ? qui voulez-vous admettre ? — Votre petit cabinet, monsieur, sera, je crois, l'endroit le plus tranquille ; et quant aux personnes, tout ce que nous sommes ici, sommes intéressés au sujet qui m'amène exprès de Paris ». Mon oncle alors me regarda d'un œil... je ne puis pas dire sévère, mais embarrassé car sa colère n'est jamais que du trouble et de l'embarras. Il est si bon !... Nous passâmes donc dans le cabinet de mon oncle, M. et Madame de Ternan, mon tuteur et moi ; on fit appeler ma mère. Vous connaissez le ton et la solennité que Madame de Ternan met aux plus petites choses, vous allez la retrouver. Mais pour ma

commodité et la vôtre, et surtout pour vous rendre cette conversation avec plus d'exactitude, je mettrai les noms à côté. M. de Bernon était près de son bureau, M. Ternan à l'autre coin, mon tuteur debout, appuyé contre le coin de la cheminée et nous trois dames sur un sopha qui est adossé contre cette même cheminée. Madame de Ternan prit la parole en s'adressant à ma mère.

— Vous ne m'aviez pas dit que votre chère poule était devenue muette. Depuis quand Dieu l'a-t-il ainsi affligée ?

Mme DE GONDRECOURT. — Comment, madame ?

Mme DE TERNAN. — Oui, je lui ai fait dix questions en me promenant avec elle ; la chère enfant n'a pu ou n'a pas voulu répondre : était-ce malice ? ne le vouliez-vous pas ? ma poule, (en me passant la main sur les yeux).

Mlle DE GONDRECOURT. — Ce n'était certainement pas la volonté, madame, c'était le pouvoir qui me manquait ; mais permettez-moi de vous dire que je n'ai pas tout à fait perdu la parole, puisque je vous ai renvoyée à ma mère.

M. DE BERNON. — Madame, madame (avec un air troublé) de quoi, de quoi est-il question ?

Mme DE TERNAN. — Mon cher monsieur, vous connaissez depuis longtemps notre attachement pour vous.... je suis venue....

M. DE TERNAN. — Oui certainement, mon cher ami, vous le connaissez, vous n'en pouvez douter. C'est notre seul motif.

M. DE BERNON. — Madame, monsieur, expliquez-vous ; je ne comprends pas... vous savez... (regardant tout autour de lui sans fixer ses yeux).

Mme DE TERNAN. — Laissez-moi dire sans m'interrompre, mes chers amis. L'on nous a dit à Paris, madame (en s'adressant à ma mère) que le mariage de notre chère enfant était arrêté, avec M. votre fils, monsieur. Cette nouvelle nous a réjouis jusqu'au fond de l'âme, nous n'avons eu de cesse, mon mari et moi, que nous ne soyions venus nous en assurer, et partager votre joie. J'ai fait mes premières questions à la

petite amie dans le jardin, elle m'a renvoyée à vous, mais son embarras m'a certifié ma nouvelle....

Ici mon oncle en faisant tourner sa tabatière vivement entre ses doigts sur son bureau, fronçait le sourcil et secouait la tête, et ma mère me regarda d'un œil de reproche qui me fit trembler ; car je n'aime pas les coups d'œil sévères, ma cousine, vous le savez. Pour M. de Ternan, il souriait en montrant ses grandes dents blanches, et clignait l'œil et le sourcil de temps en temps comme s'il eut dit en parlant de sa femme : La fine mouche, voyons, voyons, comme ils se tireront de celui-là.

M. DE TERNAN. — Dites-nous donc, mes chers amis, ce qu'il faut que nous croyions.

Mme DE GONDRECOURT. — En vérité, madame.... il y a longtemps.... c'est une chose singulière.... je ne comprends pas.

M. DE BERNON. — Voilà comme sont ces jeunes filles dès qu'on leur parle de mariage, elles rougissent.... et l'embarras de ma nièce ne vient sûrement....

Mme DE TERNAN. — Que de la peine qu'elle avait de n'oser dire la vérité, mon cher ami, parlez-vous vrai; ce n'est point la curiosité qui me fait agir; je ne le répéterai pas, vous le savez.

Mme DE GONDRECOURT. — Ma fille est fort imprudente de vous renvoyer à nous, madame, car quand même cela serait, il y aurait sans doute de fortes raisons de garder le silence; si l'on ne vous répondait pas dans ce cas avec toute la franchise que l'amitié exige....

M. DE BERNON. — Oui, madame, sans doute; nous ne disons pourtant pas que cela soit.

M. DE LISIEUX. — Nous ne disons pas non plus que cela ne soit pas, dit-il en me regardant.

Mme DE TERNAN. — Je comprends que cela est, mais que vous en faites mystère; je n'ai qu'un mot à ajouter et que je disais à ma poule en me promenant tout à l'heure avec elle, je n'aime pas les mystères en général, mais dans ce cas ici,

ils me paraissent plus que jamais déplacés envers vos amis.

M. DE BERNON. — Mais supposez que le mariage fut vrai, madame, et que je n'en eusse rien dit encore à ma famille, pouvais-je en faire part à mes amis? Cela ne serait pas convenable.

Mme DE TERNAN. — Mais alors je vous demanderai, mon ami, pourquoi vous n'en faites pas part à vos parents?

M. DE BERNON. — Hum... parce que... mais... c'est que... il y a des choses... la prudence...

Mme DE GONDRECOURT. — Ah! madame, être trois mois exposés à la censure ou à l'approbation du public! Songez-vous?..

Mme DE TERNAN. — Qu'avez-vous l'un et l'autre à en redouter? Apparemment que vous croyez tous deux faire une bonne affaire; alors que vous importe? et si vous en faisiez une mauvaise, de quoi le secret gardé quelques jours de plus ou de moins vous garantirait-il?

Enfin, ma chère cousine, vous dirai-je que ma mère et mon oncle, ne sachant plus comment se défendre, me querellèrent de ce que Madame de Ternan était si pressante, et comme ils furent forcés d'avouer tout, ils me marquèrent devant elle leur mécontentement de ce que ma réponse les avait mis ainsi dans la nécessité de s'expliquer. Je les laissai tout dire, car leurs regards m'en imposèrent tant que ma franchise et ma reconnaissance pour Madame de Ternan en furent presque étouffés. Convenez que c'est bien là la montagne qui accouche d'une souris.

Madame de Ternan eut après souper une conversation avec ma mère et mon tuteur, à ce que celui-ci m'a dit; elle engagea et détermina ma mère à gagner sur M. de Bernon de faire part de notre mariage tout incessamment dans la famille. Elle lui dit aussi que ce devait être une double satisfaction pour elle de me voir aussi bien mariée; que d'ailleurs cela lui donnerait plus de loisir pour se livrer toute entière à son salut, n'ayant plus à me garder ni à me conduire... Sur

ce dernier article, elles ne furent point d'accord; ma mère prétendit que je ne pouvais aller seule dans le monde, ni recevoir de visites chez moi, sans au moins une femme de chambre. Madame de Ternan dit que cette gêne pouvait avoir de grands inconvénients et beaucoup influer sur ma conduite. Quoi qu'il en soit, j'espère que les méthodes dont on usera avec moi n'auront jamais de grands inconvénients, ou je changerai bien de façon de penser. J'espère me bien conduire et me maintenir honnêtement par mes seuls principes dans un monde que je ne connais guère, mais que je ne crois pas qui m'enivre jamais.

Adieu. Je vais répondre à mon cousin et insérer ici une copie de ma lettre.

Mlle de Gondrecourt à M. de Montbrillant

Je ne crois pas, mon cher cousin, mériter tout à fait le reproche que vous me faites sur la brièveté de mes lettres; il m'a fait grand plaisir. Cependant à l'avenir je tâcherai de n'en plus mériter; mais si j'en mérite encore, je crois que deux motifs également forts m'aideront à m'en consoler. Premièrement, c'est que mon tort sera involontaire, et en second lieu, je vois tant de tendresse dans vos reproches, que je ne puis qu'en être très satisfaite. Je vous renvoie les deux dessins sur lesquels vous m'avez bien voulu consulter; je vous avoue, mon cher cousin, que je n'approuve pas le projet de faire faire deux voitures à la fois; faites en faire une pour vous, et quant à moi, je me servirai de celle de mon oncle lorsqu'il voudra bien me la prêter; cet arrangement est d'autant plus convenable qu'il n'est point du tout décidé si je sortirai seule ou non. A l'égard des diamants, mon cher cousin, je n'en veux avoir absolument que ce que mon oncle en donnera ; croyez moi, vous avez déjà fait des dettes, n'en augmentez pas le nombre par une dépense inutile et dont je ne me soucie point. Je ne réponds pas à l'article de mes habits, quoique je désire

fort d'être bien mise, je serai contente de tout ce que ma mère fera.

Vous allez dire encore que mes lettres sont bien courtes, j'en suis en vérité bien fâchée ; j'espère qu'il viendra un temps où tous les moments de ma vie pourront vous être destinés ; mais comme ce n'est pas encore aujourd'hui mon premier devoir, il faut que le plaisir de causer avec vous cède à l'ennui de quelques lettres que ma mère m'a données à écrire pour elle. Adieu.

Mme la présidente de Sally à Emilie de Gondrecourt

Qu'elle est charmante en effet cette lettre ! Quelle tendresse, quelle politesse, surtout quelle délicatesse ! Voyons, relisons la avec attention, on ne saurait trop rebattre un si charmant sujet.

« Qu'attendez-vous, dit-il, pour m'assurer du retour que ma tendresse me met en droit d'espérer ? »

Oui, adorez Monsieur, il en est si digne. *Qu'attendez-vous*, m'enchante. Et puis plus bas, on lit dans cette divine lettre...

« Je vous verrai partager les sentiments qu'il y a si longtemps que j'ai pour vous... »

Si longtemps ! Ailleurs on est encore tout ébahi de trouver.....

« Il convient aussi que nous ayons chacun notre équipage pour ne pas trop dépendre l'un de l'autre. »

Mais je crains d'aller plus loin, en vérité ; je vous offense peut-être, pardon, ma cousine, je ne veux pas troubler votre bonheur, mais pour Dieu, ne vous extasiez plus ainsi pour des impertinences ou des platitudes, car un beau matin vous vous trouverez frustrée de tous ces petits raffinements de tendresse sur lesquels vous aurez compté et qui n'auront existé que dans votre tête romanesque.

Parlons de la Présidente de Maux. Je trouve que cette prudence qui faisait que vous ne vouliez ni parler, ni vous

taire, vous a abandonnée assez mal à propos, et que pour une fille si sage, si réservée, vous vous êtes décidée au refus un peu vite; vous auriez fort bien pu consulter au moins votre tuteur, mon enfant. Malgré toutes les paroles données, vous n'êtes pas encore mariée, il est encore temps, et il est toujours temps de revenir sur une sottise lorsqu'elle n'est pas consommée. Regardez y de près, ce parti vaut bien l'autre au moins. Je sais que tous ces gens là ne sont pas dignes de vous; mais de deux malheurs il faut choisir le moindre, et au moins vous aurez un état honorable avec le président de Maux, vous serez alliée avec tout ce qu'il y a de mieux à la cour, il se destine aux affaires étrangères, il peut un jour aller en Ambassade; ma cousine, je vous en prie, pensez y. Voulez-vous que je voie la Présidente, j'attendrai votre décision avec impatience; mais donnez-vous du temps, je ne veux point de réponse que vous n'en ayez causé avec votre tuteur. La visite du bonhomme et de la bonne femme Ternan est impayable. La pédanterie de ces gens là gâte tout ce qu'ils font de bien, c'est dommage. Que de simagrées pour savoir si une fille se marie ou non; il n'y avait qu'à le demander au milieu du jardin sans faire tant d'étalage pour rien; je croyais à tout moment, malgré la connaissance que j'ai de ces benêts là qu'on allait découvrir quelques mystères importants, entendre quelques avis sublimes; point, il n'y a rien. Oui, vous n'êtes tous que des benêts, mes chers enfants; et vous, Émilie, vous vous en laissez imposer par ces imbéciles d'une façon qui m'impatiente depuis longtemps. Bonjour.

Emilie à Mme la Présidente de Sally.

Il est arrivé, ma cousine, au moment où je m'y attendais le moins.... mon oncle et ma mère ne m'en avaient rien dit et se divertissaient d'avance de ma surprise. Elle a été grande en effet... Si vous saviez... J'avais reçu hier une bague qu'il

m'envoya ; mais je n'ai pas le temps de vous rien dire de plus. Ah ! je vous en prie, ne me parlez plus de M. de Maux. Je savais bien que j'avais raison de répondre moi-même. J'ai fait tout au mieux, à merveille. Tout est dit, je vous assure, à cet égard. A propos, vous a-t-on dit que nous espérons obtenir pour M. de Montbrillant une place de fermier général en faveur de mon mariage ?

Emilie à M. le marquis de Lisieux

Nous comptons tous, mon cher tuteur, retourner après-demain au soir à Paris. Mon oncle espère que vous viendrez dîner le lendemain de notre arrivée. Il reçut hier la nouvelle que nous désirions tant. M. de Montbrillant est fait fermier général. M. de Bernon ira remercier tout de suite. Il veut aussi vous communiquer ce jour-là, le projet qu'il a mis par écrit pour le contrat de mariage suivant les idées de ma mère et les siennes, et suivant le don que mon oncle de Gersai me fait de sa terre ; sa santé est meilleure, mais on ne peut le déterminer à revenir à Paris. Il mande à M. de Bernon ses intentions, il ne peut m'écrire parce que cela le fatigue. On nous lut hier soir le projet du contrat, à M. de Montbrillant et à moi, et quoique cela nous ait été donné comme une grande marque de confiance, mon oncle qui en fit la lecture semblait craindre par la rapidité avec laquelle il lisait, que nous n'en retinssions, ou même en entendissions un mot. Cependant, j'en ai assez entendu pour voir qu'il ne s'épuise pas en générosités ; et je suis bien aise de vous prévenir de ce que ma mémoire me retrace pour vous donner le temps d'y réfléchir ; au reste, je serais contente à moins ; M de Montbrillant me paraît penser comme moi. Ainsi, n'allez pas disputer pour les intérêts de votre pupille jusqu'à mettre mon oncle de mauvaise humeur ; il croit faire beaucoup, il faut lui laisser croire. Si nous pouvons vivre

honnêtement et fournir à la dépense de nos noces sur notre revenu, sans nous endetter (car mon oncle n'y veut point entrer), nous en aurons assez ; si nous ne le pouvons pas, il est trop juste pour n'y pas suppléer par la suite. Ecoutez donc son plan. M. de Bernon donne à son fils trois cent mille livres, et ma mère me donne 30.000 livres et un trousseau de douze mille livres. Mon oncle de Gersai me donne sa terre dont il se réserve la jouissance et qu'il charge après lui de 800 livres de pension à sa gouvernante. On nous met en communauté de biens. J'ai 3000 livres de douaire réduits à mille livres, si... Comment peut-on prévoir de semblables choses, et comment cela peut-il se supposer ? Non, je ne ne conçois rien de sinistre comme un contrat de mariage. Il faut pourtant que j'achève,... si je viens à me remarier du vivant de mes enfants. Il y a encore une somme, mais je ne sais ni de combien ni dans quel cas. M. de Bernon me donne pour 12.000 livres de diamants. Ma mère me donne la valeur de dix-huit mille livres en meubles et en linge de ménage.

Mon cher tuteur !... Pourquoi donc suis-je triste ? Je ne saurais vous rendre tout ce qui se passe en moi, il me semble que je redoute le moment qui doit me rendre heureuse. Ce moment tant désiré ! même dans le temps où ma raison disait qu'il ne pouvait ni ne devait jamais arriver; ce moment où je ne dois prévoir que bonheur me fait trembler. Mon cousin depuis son retour se conduit à merveille, sa tendresse pour moi se montre pour moi dans toutes ses actions ; son respect et son obéissance pour son père, sa déférence pour ma mère sont au-delà de ce que j'aurais exigé de lui, vu sa vivacité et le peu de soin qu'il a apporté jusqu'à présent à réformer son caractère. Malgré tout cela, je ne sais quoi de frivole, de goût d'indépendance... vous le dirai-je, d'esprit faux, perce à travers ce qu'il fait de bien ! Mon cher tuteur, si j'allais être malheureuse !... car je le serai immanquablement s'il est ainsi,... le serai-je, mon tuteur, dites le moi, dites-le moi, il est encore temps... Dans l'avis que vous me

donnerez, distinguez cependant l'homme tel qu'il est, d'avec ce qu'il sera avec moi et d'après mes conseils par l'envie qu'il aura de me plaire. Car il m'aime beaucoup, je ne m'en fais pas accroire certainement; sa conduite le prouve, remarquez que ce n'est que depuis qu'il m'a obtenue en mariage qu'il se conduit bien... Enfin, nous nous verrons dans deux jours. Que j'ai besoin de soutien! Je vais m'engager pour ma vie, que je sois heureuse ou non, il n'y aura plus à en revenir; mais voyons, même avec le caractère que... mes vapeurs lui supposent, car sûrement, j'ai des vapeurs... Quel parti pourrais-je tirer de ma situation? il dépensera beaucoup, je suppose, il donnera des airs, il sera souvent hors de chez lui; moi je ne dépenserai point, je resterai vêtue simplement autant que cela ne lui déplaira pas, mais j'afficherai bien que j'aime à le voir paré et brillant afin qu'on croie que c'est mon goût plus que le sien qui le détermine; j'irai dans le monde avec lui; quand il restera chez lui, j'aurai de grands soupers et de la musique, afin qu'il soit sûr de s'amuser lorsqu'il lui plaira d'y être..., mais il n'y a rien de bien fâcheux dans tout cela; j'aime la solitude, il est vrai, mais indépendamment de ce que j'aurai bien de temps en temps quelques jours de repos, ce goût frivole et léger que je lui suppose n'est que l'affaire de quelques années; il ne m'en aimera que mieux ensuite, lorsqu'il saura comme je me suis pliée à ses goûts Allons plus loin, si, toujours par air, il avait des maîtresses... alors si cela était... il est du devoir... Je ne sais pourtant s'il est possible... Mais quelle ridicule supposition, des maîtresses par air! Non, cela ne se peut pas, il faudrait qu'il ne m'aimât plus... et... je ne sais ce que je voulais dire... Ah! je l'entends dans le jardin, il m'appelle, je crois? Allons. Adieu, mon cher tuteur. Je vais prendre congé de ces belles allées, tandis que le temps le permet encore... Adieu, je vous verrai bientôt... A propos, la Présidente Sally a des idées... J'ai déjà répondu comme je le dois, mais c'est de votre bouche qu'elle veut tenir mon refus.

M. le comte de Gersai à M. de Lisieux

Dieu merci, monsieur, me voilà sur pied, mais je n'en suis pas plus avancé, car tous mes chiens se meurent les uns après les autres. Je ne sais pas quelle diable de maladie ils ont, on n'y comprend rien. Rendez-moi, je vous prie, monsieur, le service de porter vous-même l'incluse à Lionnois, médecin de chiens, qui demeure près de la Grève; il m'en a guéri deux, il y a quelques années, je lui demande l'onguent qu'il me donna alors et je lui dis que vous voudrez bien payer ce qu'il faut tant pour la consultation que pour la drogue : vous concevez que la chose presse. Vous me rendrez un vrai service, monsieur, si vous pouvez l'engager à donner son avis par écrit sur ce que je lui marque. Il faudra m'envoyer le tout par la poste, il n'y a ma foi pas un instant à perdre. Briffaut, Diamant et Annette sont sur la litière depuis ce matin et la tête carrée qui a fait le voyage de Paris avec moi est mort hier presque à mes pieds, j'en suis inconsolable. Sans ce contretemps, je n'aurais pas laissé que de faire parler de moi à la noce, j'envoie pourtant six perdrix rouges qui valent des bartavelles et un marcassin; mais qu'est-ce que c'est que cela pour une pareille fête ? A l'impossible nul n'est tenu. Ils savent bien tous que je voudrais faire mieux. Je vous salue de tout mon cœur, monsieur, et suis avec un véritable attachement, etc.

Monsieur, de la diligence, je vous supplie, les pauvres bêtes vous feraient pitié.

M. de Lisieux à Mademoiselle de Lisieux

Pardon, mille fois, ma chère sœur, si j'ai oublié, tout net, vos commissions; j'ai vraiment bien oublié autre chose dont votre lettre m'a fait souvenir. C'est l'onguent et les chiens de M. de Gersai. Il y a cinq jours que notre noce me tient en

l'air et me fait courir comme un basque, je n'ai pas eu le loisir de me retourner. Mais voilà ma tâche remplie, ma pupille est mariée, j'ai rendu mes comptes, et à l'avenir je serai tout à vous et je n'aurai plus de distractions sur ce qui nous regarde. Aussitôt ma lettre écrite, je cours pour le comte et pour vous et le tout partira encore aujourd'hui.

En attendant, prenez comme dissipation le récit que je vais vous faire de la noce de ma pupille. Je doute pourtant que vous le trouviez plaisant, nous nous intéressons trop à elle pour n'être pas affectés de tout ce qui la touche. Je vous ai raconté combien la tristesse et les réflexions venaient de jour en jour obscurcir et troubler la jolie petite âme d'Émilie. Je n'avais rien de consolant à lui dire pour la rassurer et j'ai craint d'augmenter ses alarmes. Les choses étant aussi avancées, j'ai donc évité de lui parler autant qu'il m'a été possible. Le jour de la signature du contrat, elle le passa en pleurs. La plume lui tomba des mains lorsqu'il fallut signer. M. de Montbrillant lui marqua cependant tant de tendresse et tant de soins qu'elle fut beaucoup plus à son aise le reste de la soirée. Après le souper, on apporta une corbeille que son mari lui donnait dans laquelle il y avait une paire de girandoles de diamants, une montre de jaspe ornée de diamants, un étui d'or, un flacon garni d'or et une assez vilaine tabatière d'or de feue madame de Bernon. Émilie trouva tout cela comme à son ordinaire, c'est à dire qu'elle fut enchantée et qu'elle crut sincèrement qu'on en faisait quatre fois plus qu'elle n'en méritait, elle regarda, remercia, admira, et perdit presque la parole, lorsque M. de Bernon lui présenta une bourse de cent louis en lui disant que c'était pour ses fantaisies. Elle embrassa son oncle et courut à moi me dire tout bas : « Ce sera pour M. de Montbrillant. Je la lui garderai, dans l'occasion il la trouvera ». Je ne pus m'empêcher de lui conseiller de ne pas trop s'avancer sur cela. Elle me répondit, presqu'avec humeur : « Toujours mon intérêt, mon tuteur! Mon véritable intérêt c'est mon bonheur ».

La veille du mariage, M. de Montbrillant passa la journée dehors, ne rentra qu'à neuf heures du soir, et nous apprîmes peu d'instants avant son arrivée qu'il avait été à l'Opéra et à la Comédie, par différentes personnes qui l'avaient vu à l'un ou à l'autre spectacle. M. de Bernon le trouva fort mauvais, et je vis dans les yeux de ma pupille qu'elle ne le trouvait pas meilleur. M. de Montbrillant, après le souper, commença à entamer le chapitre du rouge, et dit qu'il voulait que sa femme en mit et fût comme les autres; M. de Bernon dit que c'était une extravagance, qu'il avait bien aimé sa prétendue sans rouge, qu'il n'avait qu'à continuer de même; il finit pourtant par tourner la chose en plaisanterie; Madame de Gondrecourt s'écria : « Il n'y a que des coquettes qui mettent du rouge, ma fille n'en mettra pas, je ne le veux pas absolument, et je suis sûre qu'elle ne le veut pas; parlez, ma fille. — Ma mère, répondit ma pupille, je ne m'en soucie pas, mais si mon mari le veut et que ce soit l'usage. — Comment l'usage, reprit Madame de Gondrecourt, si votre mari le veut ? Et si votre mari est assez fou pour vouloir vous perdre de réputation, y consentirez-vous ? Que dira madame de Ternan, madame de Plimont, madame de la Barre.... et dix autres dévotes qu'elle nomma ; voulez-vous passer pour une hypocrite ? — Je ne vois pas comment on passerait pour une hypocrite en mettant du rouge, ce serait peut-être plutôt en n'en mettant pas. »

« Cela veut dire : voulez-vous passer pour n'avoir été jusqu'ici qu'une hypocrite, en ne mettant pas de rouge. — Que dira-t-on de moi si j'y consens ? — Jusqu'à présent vous avez dit que vous ne mettriez jamais de rouge; vous me ferez un mortel chagrin si vous en mettez, je vous le déclare. » Ma pupille répondit: « Si j'en suis la maîtresse, ma mère, je n'en mettrai pas. » Cette discussion dura deux heures toujours sur le même ton.

Le jour de la noce, mademoiselle de Gondrecourt était aussi triste, aussi pâle. que superbement parée, elle pleura

toute la journée, sans savoir pourquoi, disait-elle; ses yeux avaient l'air de demander grâce et soutien à tout le monde. La famille des époux et moi faisions toute l'assemblée. Nous étions vingt-deux. Madame de Sally fut très gaie et madame la marquise de Beaufort ne desserra pas les dents que pour marquer de temps à autre son inquiétude et son impatience. M. de Sally fut bavard comme de coutume, le reste des convives furent si bruyants, tinrent des propos si décousus qu'à peine s'entendait-on. On joua avant le souper, c'est la ressource ordinaire. Ma pupille chercha deux ou trois fois l'occasion de me parler en particulier je l'évitai, parce que à son air je la soupçonnai d'une incertitude qu'il n'était plus temps d'avoir. Minuit sonnèrent. Elle frémit, et l'on partit pour l'église ; je lui donnai le bras, elle tremblait si fort que je craignais qu'elle ne pût soutenir la cérémonie sans se trouver mal. Lorsque le prêtre lui demanda si elle acceptait pour époux M. de Montbrillant, elle se retourna vers sa mère et moi pour nous demander notre consentement, mais ce fut d'un air si touchant que nous en eûmes tous les larmes aux yeux. Revenus chez M. de Bernon, chacun se sépara sans cérémonie, sans apprêt de toilette et les deux mariés montèrent seuls dans leur appartement. Le lendemain matin je fus la voir ; elle avait exigé qu'il n'y aurait aucune espèce d'apparat et qu'on lui laisserait faire sa toilette en liberté. Je trouvai le mari et la femme disputant déjà l'un contre l'autre; le mari tenait un boîte à rouge d'une main, une petite brosse de l'autre, et sa femme fuyant autour de sa chambre, riant et se fâchant en même temps contre lui de ce qu'il exigeait qu'elle mit du rouge, malgré tout ce que lui avait dit sa mère. Il est vrai que dans ce moment elle n'en avait pas besoin, elle était animée par la dispute, et par les plaisanteries de M. de Montbrillant qui lui soutenait qu'elle mourait d'envie d'en avoir. Je ne lui ai jamais vu de si belles couleurs. Je jugeai qu'en effet ma pupille aimait assez le rouge, mais qu'elle était effrayée de ce que lui avait dit sa mère, et qu'elle

craignait encore plus de lui déplaire. Je dis donc à M. de Montbrillant qu'il fallait absolument que sa femme fut comme les autres, mais qu'il devait montrer dans cette occasion sa volonté à son père et à madame de Gondrecourt, et que c'était en leur présence qu'il fallait forcer sa femme à mettre du rouge. Ma pupille goûta beaucoup cet avis; mais M. de Montbrillant trouva un manque de respect à braver ainsi en leur présence son père et sa mère. Ce trait de prudence et de circonspection m'étonna; je ne pus me dispenser de convenir qu'il avait raison, et nous suivîmes son conseil qui fut que sa femme mettrait du rouge, que nous irions tous les trois en même temps rendre nos hommages à M. de Bernon et à madame de Gondrecourt, et que je certifierais au besoin que madame de Montbrillant avait été contrainte d'obéir à son mari. Ma pupille assez contente de cet arrangement ne se fit plus prier, mit du rouge, et n'était plus la même. A peine cette cérémonie était elle achevée, que les grands parents arrivèrent pour voir leurs enfants. Il y eut une scène beaucoup trop vive sur ce rouge de la part de madame de Gondrecourt, qui intimida d'autant plus sa fille que M. de Montbrillant l'abandonnait absolument, sans moi qui soutins tout ce dont j'avais été témoin et dont nous étions convenus. Mais cela fit peu d'effets sur sa mère et sa fille qui lui parut très coupable, elle la traita comme telle tout le reste du jour. Mais ce qui me déplut davantage dans la conduite de M. de Montbrillant, ce fut de certaines phrases à double sens qui laissaient son opinion indécise, et auxquelles il ne manquait qu'une cause plus grave pour être tout au moins fort embarrassantes. Madame de Beaufort arriva, qui décida la question en trouvant que la petite femme n'avait pas assez de rouge, elle lui en remit en présence de sa mère qui n'osa l'en empêcher. Le lendemain, il y eut une pareille scène pour le spectacle, mais jusqu'à présent madame de Montbrillant n'y veut point aller, quoiqu'elle m'ait avoué qu'elle en mourait d'envie; mais elle se souvient de l'embar-

ras où son mari l'a mise pour le rouge, et elle attend ou que sa mère veuille en entendre raison ou qu'elle y puisse aller *incognito* et avec toutes les précautions nécessaires pour que sa mère l'ignore et n'en soit pas affligée ; voilà son plan. Je l'ai bien assurée qu'il était mauvais, qu'il valait beaucoup mieux avouer qu'elle avait envie de voir le spectacle, et y aller publiquement ; elle n'en a pas le courage, sa mère l'a si fort intimidée, madame Ternan est venue à l'appui ; elles lui ont si bien persuadé qu'elle serait perdue si elle y allait, qu'elle craint de donner mauvaise opinion d'elle, si elle montrait seulement le désir de voir le monde. C'est surtout de son beau-père qu'elle redoute la censure ; elle croit que cet homme a tout fait pour elle et que ce serait manquer à la reconnaissance que de risquer de lui déplaire, de sorte qu'elle est tourmentée par sa curiosité, par le désir de suivre son mari et par toutes les chimères qu'on lui a mises dans la tête.

Nous allons tous aujourd'hui au concert spirituel, voilà les grande féeries qu'on lui accorde.

Je vais dîner chez Madame la Marquise de *** où nous boirons tous à votre santé. Mille tendres respects, ma chère sœur, à votre amie malade. Adieu.

(*A suivre*).

LES LIVRES D'HISTOIRE

Louis XV intime. — Le chanteur Ange Pitou. —

L'Ecole de Mars.

M. le comte Fleury aime les contrastes. Après avoir débuté dans les lettres par un volume consacré à l'une des pages les plus sombres de la Terreur, à Carrier et aux noyades de Nantes, voilà qu'il nous trace maintenant le portrait de Louis XV intime et dénombre les petites maîtresses (1). C'est, après l'histoire de la rue, des mouvements et des passions populaires, un passage brusque à ce que Barbey d'Aurevilly nommait judicieusement l'*Histoire-Trumeau*. Je sais bien que l'histoire, sans épithète, celle qui se pique de tout voir et de tout savoir, ne doit rien négliger pour être impartiale et suivre de l'œil les faiblesses populaires comme elle scrute l'alcôve des rois. Il y a des enseignements à tirer de tout cela pour qui sait interroger les faits et ne perd pas de vue, au milieu des circonstances, la leçon que les événements portent toujours avec eux.

Pourtant le sujet choisi par M. le comte Fleury offre une difficulté importante. Beaucoup d'ouvrages, certes, nous entretiennent de Louis XV intime et l'inconvénient n'est pas, en l'espèce, le manque de renseignements. Il est plus malaisé de les coordonner, de les rapprocher et, au juger, de faire le départ de ce qu'il faut garder ou écarter. A vouloir être trop affirmatif on court risque de s'attirer la répartie si méritée adressée par une grande dame de jadis à quelqu'un qui n'était pas assez prudent en pareille matière:

(1) Plon, 1899, in-8, avec portraits.

« Comment faites-vous, monsieur, pour être si sûr de ces choses-là? » Il faut donc en prendre son parti: essayer d'être le mieux informé qu'on le peut, mais sans témérité malséante, garder toujours de la mesure et de la discrétion.

Ce n'est donc pas l'histoire des maîtresses en pied, des reines de la main gauche, que M. Fleury fait après tant d'autres. Si celles-ci emplissent malgré tout la scène quoique absentes, c'est qu'il était bien difficile de parler des autres, de celles qui sont leurs rivales d'un jour ou d'une heure, sans faire tout au moins allusion aux favorites reconnues dont elles menaçaient le pouvoir. Mais Madame de Pompadour ou Madame Du Barry n'y sont vues que de profil, tandis qu'on trouvera au contraire les portraits en pied de la marquise de Coislin ou de la comtesse d'Estrades ou de telles dont l'éclat fut aussi passager, Mademoiselle de Romans ou Mademoiselle Tiercelin. Ce sont ces étoiles filantes dans un ciel de lit dont le regard suit la trace, et parfois même les astres ainsi dénombrés ne sont que des astéroïdes, de la poussière d'astres groupés pour former une nébuleuse aux formes vagues et aux contours imprécis, telle que ce fameux Parc-aux-Cerfs, dont on ignore encore la véritable composition.

M. Fleury évolue à l'aise au milieu de toutes ces constellations de minime grandeur. Grâce à lui on peut se reconnaître — et la chose n'était pas aisée — parmi les femmes que Louis le Bien-Aimé distingua. L'étude psychologique du monarque gagne aussi à cet examen. On ne prête qu'aux riches, dit-on, et Louis XV avait, à cet égard, tout ce qu'il fallait pour qu'on lui prêtât beaucoup. Il n'était donc pas superflu de faire la part de la légende, et M. Fleury est parvenu à mettre quelque ordre dans cette comptabilité en partie double — et même triple : — ce dont on ne peut que lui savoir gré.



Le livre que M. Fernand Engerand a consacré à Ange Pitou agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846), est documenté comme un livre d'histoire et intéressant comme un roman (1). Quelle

(1) Paris, Leroux, 1899, in-8.

étrange physionomie que celle de ce personnage pittoresque et varié! Le roman, le théâtre s'en sont emparés, il faut convenir qu'ils ont eu raison. Mais il était nécessaire que l'histoire reprit ses droits à ce sujet et marquât le rôle de la fiction. Comme on le verra, la réalité ne le cède en rien à l'imagination.

Cet irrégulier prétendait descendre de Pithou, le magistrat frondeur du XVIe siècle, et il débarqua à Paris, le 21 octobre 1798, à un moment qui n'était certes pas sans intérêt pour quiconque savait observer. Vite il entre dans le courant et s'efforce d'aller à l'encontre du mouvement qui emporte tout vers la catastrophe finale. Journaliste et conspirateur, il est bientôt mis en prison, mais il réussit à se tirer d'affaire là où les plus malins furent pris. Puis, quand le calme se rétablit, il devient chanteur en plein vent.

On voit, sous le Directoire, Ange Pitou juché sur son tréteau fronder les pouvoirs établis aux applaudissements d'une foule qui se plait à cette audace Au son d'un crincrin dont il accompagne ses flonflons, il fait passer les malices les plus osées et chante ce que tout le monde dit tout bas. Le beau monde prend goût à ce spectacle et la société élégante vient faire groupe autour du chanteur, sur la place Saint-Germain-l'Auxerrois, avec plus d'entrain encore qu'elle ne va à l'Opéra. Mondaines et muscadins se mêlent aux gens du peuple pour savourer cette verve au gros sel, et il en est qui dépêchent leurs domestiques, sept heures d'avance, pour retenir leurs places.

C'est là ce qu'on pourrait appeler le rôle extérieur du personnage. Il en avait un autre plus ténébreux que M. Fernand Engerand s'est justement efforcé de mettre en lumière : le chanteur se doublait d'un agent royaliste entreprenant et résolu, ce qui ne surprend pas quand on a suivi les débuts de Pitou. On le soupçonna, mais sans pouvoir le convaincre. Pourtant on le condamna à la déportation, sous prétexte qu'il faisait des gestes indécents en chantant ses couplets et qu'il portait la main à son derrière en parlant de la République. Cela lui valut d'être envoyé à la Guyane et lui-même a conté les péripéties de son exil, dans un livre qui ne manque pas d'intérêt. Mais au 18 brumaire le proscrit est rapatrié et il ne rentre en France que pour se voir menacé d'être déporté une seconde fois, parce qu'il avait commencé presque aussitôt, pour gagner quelque argent, à conter ses mésaventures dans un journal.

Pourtant cette fois-ci l'alarme ne fut pas suivie d'effet : on remit Ange Pitou en liberté, sans doute parce qu'il avait aidé à découvrir un grand complot financier et l'émission de billets falsifiés de la Banque de France.

Le chanteur alors se fit libraire et s'employa à mettre en vente les couplets qu'il fredonnait autrefois. Ses affaires ne prospérèrent pas et bientôt après il fit faillite. Puis, lors de la monarchie restaurée, sa vie se passa en réclamations de récompenses pour ses services. Il fait des vers de circonstances et compose de nouveaux livres ; mais l'heure de la vogue est passée et le vieux frondeur mourut à 79 ans, pauvre, négligé, n'ayant jamais eu au cœur qu'une même passion, le rétablissement du pouvoir monarchique, qu'il servit de toutes ses forces comme chanteur ou comme conspirateur. A ce double titre il méritait de revivre dans un livre diligent et bien informé.

. ˙ .

M. Arthur Chuquet est un de ces travailleurs infatigables qui se délassent en changeant seulement de sujet d'étude. Dans son histoire de la jeunesse de Napoléon, il avait eu à tracer le tableau des écoles militaires de la monarchie et il l'avait fait avec autant de compétence que de précision. Aujourd'hui il consacre une monographie abondante à une institution militaire de la Révolution, l'Ecole de Mars (1794), fondée par la Convention, mais bien ignorée certes maintenant et sur laquelle ont cours bien des idées inexactes. (1)

Le nouvel ordre de choses avait des vues très particulières sur l'éducation de la jeunesse et poussait avec fougue les jeunes gens dans la carrière qu'ils avaient choisie. Celle des armes devait d'autant plus être distinguée que la patrie alors menacée de toutes part, déchirée au dedans et attaquée au dehors, avait partout besoin de défenseurs intrépides et vigoureux. L'Ecole de Mars, imaginée sans doute par Barère était dans la pensée de ses organisateurs une de ces institutions qui devaient enflammer les

(1) Paris, Plon, 1899, in-18, avec une gravure en couleurs.

courages et susciter l'héroïsme. Ouverte à des enfants du peuple seul, à raison de six élèves par district, elle fut inaugurée le 8 juillet 1794, sous la direction du général Bertèche. M. Chuquet a reconstitué parfaitement l'organisation de l'école, la distribution de ses élèves, partagés, à la romaine, en milleries, centuries et décuries, commandées par des millerions, des centurions et des décurions. L'équipement, l'uniforme, la nourriture sont décrits minutieusement, le personnel est dénombré, enfin une liste des élèves de l'Ecole de Mars par départements et districts clôt le volume et rendra des services signalés. C'est là maintenant un épisode des mieux connus de la Révolution, grâce à M. Chuquet, qui a marqué d'une plume experte les effets de cette institution éphémère.

P. B.

Le directeur-gérant : PAUL BONNEFON.

AUXERRE. — TYP. ET LITH. A. LANIER, RUE DE PARIS, 43.

LA RÉVOLUTION A TURIN EN 1821

Récit du prince de Carignan

Le morceau qui suit n'est guère connu en France que par des extraits ou par des analyses, et c'est dommage, car c'est un témoignage bien caractéristique sur la préparation des révolutions et sur l'état d'esprit de ceux qui les font. C'est le récit par le prince Albert de Savoie, prince de Carignan, le futur roi Charles-Albert, de cet événement, qui devait rester sans conséquences, mais auquel il eut sa part. C'est une singulière physionomie, énergique et attachante, que celle de ce prince dont le portrait et l'histoire ont été faits en France avec un rare bonheur d'expression par le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie Française. Naturellement, l'éminent écrivain, en retraçant la jeunesse de son héros, n'a pas manqué de faire usage du document que nous publions en entier ; il en a tiré tout ce qui pouvait convenir à son sujet et l'a mis en lumière (p. 103-143, chap. V). Mais le lecteur ne sera pas fâché d'avoir sous les yeux entièrement cette page d'une autobiographie qui n'est pas sans intérêt, tant à cause de la personnalité même de son auteur, que pour le fait qu'elle retrace et qu'elle explique.

Tout plein de contrastes, autoritaire à la fois et libéral, aventureux et mesuré, d'abord froid et de manières abandonnées jusqu'à la familiarité, le prince de Carignan étonnait par la diversité de son humeur, de ses pensées, de ses projets. On trouvera la preuve de cette incertitude dans les pages qui suivent et l'on y verra qu'il ne sut ni accepter franchement son rôle ni le jouer sans défaillances. Elevé à Genève par un pasteur huguenot, il

avait gardé de son séjour dans cette ville et de son passage à Paris, pendant la Révolution, des velléités d'indépendance et des visées audacieuses. Quand la Restauration des Bourbons vint rendre par contre-coup à la Maison de Savoie son trône de Turin, Charles-Albert vit un terme à son exil et put rentrer dans son pays et à la cour, où il se trouva fort dépaysé. Mais les trônes, en ces temps incertains, n'étaient guère solides : un vent de révolte soufflait partout et le régime nouveau, à peine vaincu, ne voyait pas sans émotion l'ancien régime revenu et rétabli. Partout on demandait des garanties, des libertés octroyées et reconnues ; à Turin, comme ailleurs, on réclamait une charte, une constitution, la reconnaissance explicite de certaines franchises. L'esprit mal pondéré de Charles-Albert semblait propre à servir ces exigences, d'autant que le roi, qui lui voulait du bien, le soutenait ouvertement contre les tracasseries du duc de Genevois, son frère, et l'héritier présomptif de la royauté sarde. Quelle devait être l'attitude du prince de Carignan, lorsque l'orage éclaterait ? On va l'apprendre, et de sa propre bouche. La tourmente une fois passée, les ambassadeurs de France, de Prusse et de Russie demandèrent à Charles-Albert une justification de ses actes. Il écrivit, à Florence, où il avait été exilé, le simple exposé des faits et c'est cette pièce que nous donnons ici, d'après les papiers de l'ambassadeur de France. Les historiens italiens, en particulier le baron Antonio Manno, n'ont pas manqué de la mettre en lumière. Il importait qu'elle ne fut pas ignorée en France, car son enseignement est de ceux qu'il y a profit à connaître et à dégager.

Rapport du prince de Carignan

Le projet de la révolution qui vient d'avoir lieu en Piémont ne fut point formé dans notre pays, et les malheureux événements qui se succédèrent démontrent très clairement que les jeunes gens qui se sont mis à la tête des révoltés, ou qui coopérèrent au soulèvement, furent séduits ou corrompus et étaient guidés, dans presque toutes leurs actions, par des directeurs étrangers à notre nation. En effet, depuis près de deux ans que cette conjuration se tramait assez publiquement, nos jeunes gens les plus à la mode, et les plus riches, ceux qui ont paru maintenant des meneurs secondaires, changeaient les sentiments dont ils faisaient profession auparavant par gradation, et d'une manière très visible, ne cachant pas qu'ils étaient encouragés, dans leur manière de penser, par le duc de Dalberg, et par le chevalier Bardaxi, et le comte de Sébolsdor, chez lesquels ils se réunissaient souvent, en sociétés assez nombreuses, où intervenaient tous les étrangers qui passaient, et qui marquaient par leurs idées libérales, et leur nombre augmenta toujours de plus en plus. Nos messieurs commencèrent aussi à voyager. Tous se rendaient à Paris, et plusieurs en Angleterre, leurs courses devinrent très fréquentes en ces derniers temps. Quelques uns d'eux, en comptant dans leur nombre d'autres personnes de différents états d'Italie et qui dans les séjours qu'ils faisaient à Turin paraissaient intimement liés avec eux, avaient presque fixé leur séjour à Paris et à Londres, et tenaient une correspondance très suivie, et non ignorée du public. Un parti libéral commença à se former : depuis près d'un an, ces jeunes gens

affectaient en public des sentiments absolument *diversifs* du gouvernement, sans que jamais la police les fit punir, ou même reprendre, non seulement sur leurs paroles, mais même sur leurs actions. Ils s'enhardirent, ils crurent en imposer. Il devint mode d'être libéral. La correspondance avec Milan devint on ne peut pas plus suivie. Ce n'était plus qu'allée et venue des personnes les plus suspectes; dans les derniers temps même, quelques Milanais, observés par la police, arrivaient clandestinement et étaient logés chez le chevalier Bardaxi. Trois clubs, à ce que je parvins à savoir, se formèrent à Turin. Un desquels était seul composé d'étudiants, mais ils étaient tous trois très nombreux.

Le chevalier de Castion et l'avocat Vismar dont la résidence était ordinairement à Milan, paraissent être ceux d'après l'instigation desquels ces sociétés agissaient. Je parvins à savoir qu'à Genève, il existait un club composé en partie de Piémontais, de ces personnes perdues de réputation à l'étranger, dont le but fut d'organiser la révolution chez nous. À Genève, s'arrêtaient tous les voyageurs suspects qui allaient à Paris, ou en venaient; de là l'on envoyait les proclamations les plus incendiaires; du club de Genève nos meneurs paraissaient recevoir les ordres que les directeurs étrangers envoyaient de différents pays. A Genève, enfin, et c'est une chose qui se disait assez publiquement, fut envoyée une somme de 1,800,000 livres pour faciliter les projets du parti libéral en Piémont: mais cette somme fut infiniment augmentée, car dans les derniers temps, il est inoui tout ce que les conjurés ont dépensé surtout parmi les troupes. Je cherchai à m'informer d'où venait cet argent. Il m'est revenu qu'il était fourni par des banquiers de Paris, d'Angleterre et d'Amérique, qu'une très petite partie était des dons faits par des libéraux étrangers, mais que la plus grande partie est dûe à 48 millions que Napoléon aurait laissés dans ces différents pays à la disposition des divers agents de sa famille.

Les libéraux cherchaient assez visiblement à augmenter leurs prosélytes. Ils faisaient des contes les plus absurdes sur leurs forces, sur leurs partisans, sur leurs projets même; ils mettaient en ridicule, le plus qu'ils pouvaient, le gouvernement et la cour, cherchaient à persuader qu'ils étaient unis de sentiments à toute l'Italie qui voulait devenir indépendante, que la constitution était une chose absolument secondaire, et qui ne devait être qu'un appui indispensable pour la nécessité de leurs projets que divers gouvernements soutiendraient.

Les révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples surtout, firent sur notre pays l'effet le plus malheureux, en donnant à notre troupe et surtout à nos officiers déjà assez indisciplinés un exemple fatal; dès lors, ils ne firent plus aucun mystère de leurs desseins, sans que nous en vissions un seul puni, ni sans que la police eût fait arrêter aucune des personnes de la seconde société, qui presque tout entière se livrait à sa manière de penser de la manière la plus indécente. Un mois à peu près avant nos malheureux événements, quelques jeunes gens qui affectaient des idées libérales, tels que le marquis de Caraï, fils du marquis de Saint-Marsan, le fils du comte Balbo, le chevalier de Collegno, et divers autres, appartenant presque tous à nos différentes cours, et qui depuis plus d'une année ne s'étaient plus présentés chez moi, commencèrent à me faire des visites plus assidues, me faisant toujours des discours généreux, mais disant que le vœu de la nation était pour une constitution; que ce serait un bonheur et une gloire de l'acquérir même par une guerre, propos qu'ils tenaient publiquement. Je leur répondis que ma conduite avait toujours eu pour base mes devoirs et mon attachement à la personne du Roi.

Je ne pouvais chasser de chez moi les personnes de la cour du Roi, les fils d'un premier ministre, me montrant plus sévère que le ministre de la police; mais je veillai avec le plus grand soin sur le corps de l'artillerie, qui était sous mes

ordres, depuis peu de mois seulement, et *dont on* m'avait averti, en me le confiant, du mauvais esprit dont il était animé. Je parlai aussi au ministre de la guerre, lui disant qu'il fallait veiller avec plus de soin sur la troupe, que la police ne faisait pas son devoir ; mais mes paroles étaient inutiles. Peu de jours avant que la révolution éclatât, le marquis de Caraï, le comte Balbo, et quelques autres du même parti reçurent des grades militaires, des distinctions. Le ministre de la guerre fit seulement appeler quelques officiers pour les raisonner ; mais tous, au sortir de chez lui, riaient de ce qu'il leur avait dit, et quelques-uns, entr'autres le comte Sisi, se vantaient qu'ayant voulu donner au ministre leur démission, il les aurait refusées. Dans la ville même, le gouverneur ne sut prendre aucune disposition. Il réduisit ses soins à faire battre quelques patrouilles de cavalerie, mais aucun officier de confiance ne fut mis dans la citadelle, aucune ronde d'officier ne se faisait, enfin l'artillerie seule manœuvrait tous les jours, tandis que les autres régiments ne faisaient absolument plus rien depuis plus de deux mois. Les régiments en garnison près de la capitale, tels que les chevau-légers du Roi et ceux de Piémont, restaient presque sans officiers. Tous étaient à Turin, ainsi que grand nombre de bas officiers, sans qu'on s'ingérât de leur conduite, sans que le grand nombre de divers officiers des autres régiments, qui étaient toujours sur les grands chemins, donnassent aucun soupçon. Les mal intentionnés augmentaient visiblement ; je me crus obligé de représenter à S. M. le Roi que la police ne se faisait pas avec assez de soin, j'en parlai aussi à plusieurs personnes de la cour, mais inutilement.

Dans les deux ou trois premiers jours du mois, la police sachant qu'un voyageur apportait des lettres suspectes, que le prince de La Cisterna écrivait de Paris à ses correspondants, elle le fit arrêter. On lui trouva grand nombre de proclamations incendiaires et trois lettres, une pour sa sœur, une pour le marquis de Prié, et l'autre pour le chevalier de Péron.

On fit arrêter ces deux derniers et on mit les scellés sur leurs papiers, mais la police s'y prit si maladroitement que, dans la nuit, le marquis de Caraï entra dans leurs chambres et enleva tout ce qu'ils pouvaient avoir de suspect. Les deux lettres étaient remplies de très mauvais principes, mais ne spécifiaient rien. Dans celle au marquis de Prié, il disait seulement qu'on devait faire tout le possible pour me mettre dans le parti, mais ne point trop se fier à moi. Il parlait aussi de Gifflenga, disant que c'était une personne précieuse à employer, mais dont il fallait beaucoup se méfier, étant capable de faire deux figures. Puis il ajoutait qu'il serait arrivé lui-même de Paris quelques jours après, et qu'il aurait apporté des renseignements beaucoup plus positifs. Dans le fait, il fut arrêté à la frontière et conduit à Fenestrella. Au lieu de faire arrêter aussitôt toutes les personnes compromises par ses papiers, on mit le plus de lenteur qu'on put dans cette affaire. Ils ne furent apportés à Turin que 3 jours après, et on les remit au substitut du procureur fiscal général pour faire le procès. Les personnes compromises, et qui avaient beaucoup d'argent à leur disposition, eurent le temps de connaître ce qu'ils désiraient, et se crurent dans la nécessité de hâter la révolution.

Le 2 ou le 3 environ, vinrent chez moi Caraï, Collegno, Santa Rosa et Sisi me demander le secret sur une chose très importante qu'ils avaient à me confier, me disant ensuite, après avoir fait une longue dissertation sur les idées libérales, qu'ils appartenaient à des sociétés qui depuis longtemps travaillaient pour l'indépendance de l'Italie; que tous leurs plans étaient à cette fin, que j'avais toujours montré un grand attachement pour mon pays; que je ne pouvais avoir d'autre but que celui de la gloire et qu'ils espéraient que je me serais mis de leur côté, pour obtenir du Roi une légère concession qui n'aurait été qu'un acheminement à la gloire future. Je leur répondis que je ne pouvais avoir d'autre manière d'agir que celle que ma religion et l'honneur me

prescrivait, et que rien au monde ne m'aurait fait départir de mes devoirs; je cherchai à les raisonner, et à leur prouver la folie de leur entreprise, mais ils me dirent que ce que je leur aurais dit, quant à eux, était inutile, puisqu'ils étaient liés par les serments les plus forts. Je leur dis alors que si je ne pouvais les empêcher de faire ce qu'ils désiraient, je me serais au moins mis contre eux avec mon artillerie. Alors ils me répondirent que c'était aussi inutile, puisque tous les régiments de la garnison étaient à leurs ordres, et que même je n'aurais pu disposer de mon corps; pour me le prouver, ils me firent voir une liste, où je vis que la plus grande partie des officiers étaient fédérés. Alors je leur dis que puisqu'un tel malheur m'arrivait, je me serais rendu, de ma personne, auprès du Roi. Ils partirent me disant qu'ils comptaient sur le secret, qu'ils espéraient que je changerais d'opinion, et que la révolution aurait éclaté le jour où le Roi se serait rendu à Moncalier. Dans la soirée du même jour, je fis appeler le ministre de la guerre, je lui dis que je savais, à n'en pouvoir douter, qu'une conjuration était établie, et qu'on devait prendre les mesures les plus énergiques pour empêcher son effet; qu'il y avait un ministère de police, un ministère de guerre; qu'il était impossible qu'ils ne pussent point savoir tout ce que tout le monde savait, et que moi je ne pouvais point faire l'espion. Le ministre me montra un très grand chagrin de tout ce qui se passait, me pria de faire moi-même mon possible pour remédier, et finit par me dire que, si je ne m'y opposais point, il aurait fait arrêté Collegno qui était major d'artillerie légère, et mon écuyer. Je lui dis que ce qui m'aurait fait le plus de peine, ç'eût été qu'on crût que je voulais protéger les personnes de ma cour qui pourraient se trouver coupables. Le ministre partit. mais ne fit point arrêter le major. Ne sachant plus comment faire pour empêcher ce fatal évènement, je résolus d'enlever toute l'artillerie aux conjurés, ne pouvant douter qu'ils ne comptassent beaucoup sur elle; je passai presque tous ces derniers

jours dans l'arsenal et dans nos casernes, *parlant* et raisonnant les officiers, et même les sergents. Je parvins à me rendre entièrement maître de l'artillerie légère, et à avoir la parole de presque tous les officiers de l'artillerie à pied, qu'ils n'auraient fait aucun mouvement sans mon ordre, et que si on eût attenté à la personne du Roi, ils se seraient fait tuer pour le défendre.

Sachant que le général Gifflenga a une grande influence sur l'armée, et le connaissant particulièrement, je le fis appeler, pour lui confier ce qu'on m'avait dit, et les mesures que je venais de prendre; je le fis même parler à deux capitaines d'artillerie légère, désirant qu'il m'aidât à prévenir les désordres qui devaient avoir lieu. Le mercredi 7, le Roi partit pour Moncalier; sachant qu'il désirait faire la route à cheval, le matin avant dîner, je lui demandai la permission de l'accompagner.

Car, quoique le complot ne pût éclater pendant la nuit, je craignais de le laisser dans ce jour entouré de personnes âgées, et de son écuyer, le marquis de Caraï. Aussitôt après dîner, je me rendis à Turin, je rassemblai presque tous les officiers de mon corps, et leur ayant, de nouveau, fait donner leur parole, j'en envoyai deux dire, comme en leur nom, aux conjurés, qu'ils se retiraient de leur parti, et qu'ils s'étaient mis à ma disposition. Les révoltés m'envoyèrent aussitôt une députation. Je ne vis que Saint-Marsan et Collegno, qui me dirent que je les perdais; que je me déshonorais aux yeux de l'Europe, en empêchant une action aussi louable, mais je les congédiai leur disant que j'avais fait mon devoir et que je les sauverais eux-mêmes. Ils envoyèrent des contre-ordres partout et j'eus le bonheur d'empêcher ainsi l'exécution du premier complot. Des personnes vinrent, de nouveau, pour me parler, dans les deux jours suivants, tels que le chevalier de Saint-Marsan et le capitaine Radice, mais je me montrai toujours de plus en plus disposé contre eux, et je redoublai de soin dans mes quartiers que je n'abandonnai presque pas d'un

moment. Ne pouvant plus disposer d'une seule compagnie d'artillerie et étant sûrs de m'avoir contre eux, les conjurés, à ce que le comte Gifflenga m'envoya dire par le comte Balbo, lui avaient envoyé une espèce de députation composée de Caraï et de Santa-Rosa pour lui narrer leur cas, et lui demander un conseil, qui fut de renoncer à une entreprise aussi folle: ce *que* dont ils lui donnèrent leur parole d'honneur au nom des fédérés. Hors d'émoi d'avoir fait échouer la conjuration, je fis appeler le ministre de la guerre pour le mettre au fait de tout ce qui avait dû se passer, le priant de tout *compter* au Roi, ajoutant que puisque la police et les autres personnes qui auraient dû découvrir cette trame, n'avaient pas su le faire, j'espérais que le Roi, en donnant des ordres pour que son service fut mieux fait à l'avenir, voudrait bien ne plus faire attention au passé, en grâce de ce que j'avais fait pour son service. Le ministre de la guerre s'empressa de se rendre à Moncalier pour donner cette bonne nouvelle au Roi, m'assurant qu'il n'aurait sûrement point fait de difficulté d'accorder la grâce que je lui demandais.

Le lendemain matin, vers les neuf heures, le gouverneur de la ville et le ministre de la guerre vinrent en hâte chez moi, pour me dire que le colonel des chevau-légers de Piémont, en garnison à Fossan, qui est à plus de douze lieues de Turin, avait dit qu'il marcherait sur la capitale pour secourir le Roi, qu'on devait avoir attaqué à Moncalier, quoiqu'il n'eût avec lui qu'un seul escadron de son régiment, qui est tout entier en garnison en Savoie. Ces deux messieurs étaient hors d'eux surtout le gouverneur; je fis de mon mieux pour les rassurer, disant que ce n'était sûrement qu'un malentendu, puisque le ministre de la guerre savait qu'ils avaient juré de ne rien entreprendre. Le gouverneur m'ajouta que le général Gifflenga était allé à leur rencontre, assurant qu'il les aurait fait retourner en arrière. Le ministre de la guerre me pria avec instance d'accompagner le gouverneur, qui désirait faire le tour des quartiers. Quoique je fusse en retard,

je me levai aussitôt, l'assurant qu'en quelque état que je puisse être, ils m'auraient toujours trouvé prêt à faire tout ce qu'ils m'auraient demandé pour le service du Roi. Nous nous rendîmes d'abord à l'arsenal. Je fis prendre les armes à l'artillerie, je fis préparer une batterie, et donnai les ordres pour qu'on ne laissât approcher ni entrer aucun particulier dans nos casernes. Nous allâmes *puis* dans celles des régiments des gardes, et du régiment d'Aoste. Le gouverneur ne parlant à aucun des officiers, je les rassemblai et leur demandai la fidélité qu'ils devaient au Roi, leur disant qu'il n'y avait qu'un seul Dieu, qui voyait nos actions, et que l'honneur ne permettait de suivre que la ligne droite de nos devoirs. Tous me donnèrent les marques les plus évidentes de leur zèle; je quittai alors le gouverneur pour rejoindre le général Gifflenga, et aller au devant des chevau-légers; mais il était déjà de retour à Moncalier, le colonel n'étant pas parti. J'y trouvai aussi le ministre de la guerre, qui me dit, ce que S. M. le Roi me confirma, qu'à condition qu'à l'avenir les conjurés ne fisssent plus rien, il ne penserait plus au passé, et S. M. eut même la bonté de faire grâce au colonel. Trois ou quatre heures après, étant de retour à Turin, j'appris que la garnison d'Alexandrie s'était révoltée et s'était emparée de la citadelle. S. M. le Roi se rendit à Turin avec son auguste famille. Peu de temps après son arrivée, on apprit que le régiment de chevau-légers du Roi, en garnison à Pignerol, avait aussi *défectionné* en prenant la route d'Alexandrie. Rentré chez moi depuis peu de moments, on m'avertit que le comte Balbo, fils, avait quelque chose d'important à me communiquer. C'était pour me dire que son père et d'autres ministres croyaient que pour apaiser les esprits, et empêcher que la révolution *eût* d'autres suites, il fallait qu'on fît aussi la proposition de promettre la constitution de France ou quelque autre de ce genre, et qu'il n'y avait que moi qui *pût* le faire; je répondis que je n'allais point au conseil de S. M., et que si d'ailleurs les ministres avaient

à me dire quelque chose, ils pouvaient venir chez moi. Balbo sortit, disant qu'il allait leur faire cette réponse, et un moment après il vint me dire que le comte de Saluces, ministre de la guerre, le comte de Valaise et son père pensaient de même et que les deux derniers seraient venus me parler. Je dis alors à ces messieurs que s'ils croyaient que pour la sûreté du Roi, et pour éviter de plus grands malheurs, je pusse et dusse faire cette proposition, je ne l'aurais faite qu'en présence du conseil, et eux m'appuyant, ne voulant point prendre une telle chose sur moi; dans la soirée, S. M. me fit dire de me rendre en toute hâte à son conseil. Tout le monde y était indécis. On ne prenait aucune résolution. Le comte Balbo me pressa de donner mon avis. Je dis alors à S. M. que l'on avait laissé aller les choses jusqu'à un point qui paraissait nécessiter la promesse de faire quelque concession, pour calmer les esprits. Le comte Balbo et le comte de Valaise soutinrent beaucoup cette proposition. Le comte de Saluces et le marquis de Brignole ne dirent rien, et les autres membres du conseil qui étaient le comte de Roburent, le comte de Lodi, le comte de Revel, gouverneur de la ville, et le comte de La Val, opinèrent en sens contraire. S. M. déclara qu'elle n'aurait fait aucune concession, et le conseil se termina sans qu'on eût rien décidé. Dans la même soirée, le gouverneur m'ayant fait dire qu'il désirait que la garnison d'artillerie qui est à la citadelle fut augmentée, je donnai ordre au chevalier Smodei, un de mes aides de camp, et qui est officier d'artillerie, d'y faire passer quatre-vingts hommes de place, et de dire au colonel d'envoyer des officiers sûrs. Le lendemain 12, nous apprimes que le marquis de Caraï, colonel des gardes de la Reine, le comte de Santa Rosa, employé au ministère des guerres, le chevalier de Collegno, le capitaine Radice, et le lieutenant Rossi, d'artillerie, s'étaient sauvés dans la nuit à Alexandrie. Je passai une partie de la matinée à l'arsenal et ayant su qu'on avait envoyé le capitaine d'artillerie Eurico, dans la citadelle, je demandai la

permission au Roi d'y faire passer le colonel Desgeneys, disant que ne pouvant avoir les soldats sous mes propres yeux, je désirais que le commandement fut donné à cet officier, de qui je me fiais entièrement. S. M. me l'ayant accordé, je lui donnai l'ordre de changer tous les officiers qu'il aurait pu croire suspects, lui disant surtout que je ne me fiais point à Eurico, mais il me jura qu'il en répondait. La fermentation augmenta beaucoup dans la ville, pendant toute la journée; le conseil du Roi fut presque permanent, mais on n'y décida jamais rien, et l'on ne prit aucune mesure. Dans la soirée seulement, on proposa de m'envoyer à Alexandrie, pour parler aux rebelles, et chercher à les faire rentrer dans le devoir. Ayant seulement demandé et obtenu que le comte Gifflenga m'accompagnât, je me rendis chez moi, pour me préparer au départ; le général m'ayant dit d'avoir à faire quelques observations au ministre de la guerrre, le comte de Saluces vint quelque temps après me dire que, si cela ne me faisait point de peine, le Roi aimait mieux que je n'allasse point à Alexandrie. Le 13 au matin, au retour de mes quartiers, un capitaine d'artillerie m'annonça que deux compagnies de la légion royale venaient de se révolter et étaient hors de la porte neuve. Je courus et avertis le Roi. Son conseil était rassemblé, tous les ministres furent entièrement déconcertés de cette fâcheuse nouvelle. Le gouverneur envoya son fils pour reconnaître l'état des choses. Mais celui-ci n'étant pas sorti des portes, rapporta qu'il n'y avait rien. Le conseil continua, alors je rentrai chez moi. Vers une heure après-midi, le comte de Saluces vint m'avertir que S. M. était déterminée à partir de Turin, avec les troupes, pour se rendre à Alexandrie, et déterminer les rebelles à l'obéissance. Je me levais pour envoyer des ordres à l'artillerie, lorsque nous entendîmes un coup de canon suivi de deux autres. Le comte de Saint-Georges vint aussitôt nous annoncer que c'était le signal que la citadelle donnait de son insurrection et de la demande qu'elle faisait de la constitution

espagnole. J'envoyai l'ordre à l'artillerie de se rendre sur la place devant le palais de S. M. pour le protéger en cas de besoin, et attendre les ordres ultérieurs. Accompagné du comte de Saluces, j'allai au palais de S. M. où je trouvai toutes les personnes qui l'entouraient dans le plus grand abattement. On venait de recevoir la certitude de la révolte des deux compagnies de la légion. On ne prenait aucun parti. Je proposai d'envoyer un officier reconnaître à la citadelle l'état des choses. Le marquis de La Marmora, mon aide de camp, s'y rendit. Le peuple l'entoura, le jeta à bas de son cheval, et le retint comme prisonnier, voulant le forcer à crier Vive la constitution !

Nous apprîmes dans le même temps, par le gouverneur de la citadelle que les révoltés avaient chassé, que le colonel Desgeneys avait été tué par un sergent du régiment des gardes ; que la plupart des officiers avaient été renvoyés et qu'un capitaine du régiment d'Aoste s'était déclaré commandant. Le conseil de S. M. décida d'envoyer quelqu'un parlementer avec la citadelle, et chercher à faire rentrer les factieux dans le devoir ; personne ne voulant y aller, on m'envoya avec le général Gifflenga. Au moment d'arriver sur le glacis, un officier du régiment de Piémont royal m'avertit que, s'étant approché un peu plus près, on avait fait une décharge sur lui, et que son ordonnance avait été tuée. J'allai jusqu'au bout du fossé ; la troupe révoltée, composée de quatre compagnies du régiment d'Aoste, de trois compagnies des gardes, et de quatre-vingt-six hommes d'artillerie, restait sous les armes, derrière le parapet, poussant des hurlements affreux, et ne voulut jamais envoyer un officier, ni même un bas officier, sur le parapet pour parlementer. Une foule immense de peuple à la tête de laquelle étaient plusieurs bourgeois de la ville et quelques officiers à demi-solde, nous entourait en faisant des cris si forts, que nous ne pouvions nous entendre, même entre nous. Nous eûmes assez de peine à nous dégager d'au

milieu d'eux, plusieurs voulurent nous retenir, et quoique dans l'intérieur de la ville nous eussions pris le galop, ils nous suivirent jusque sur la place du château, ayant à leur tête le fils du banquier Muscel qui portait un étendard tricolore. Sur la place étaient le régiment des gardes, le régiment d'Aoste, et le corps d'artillerie, le régiment de Piémont-cavalerie, et les gardes du corps, qui tous, à mon retour, firent des cris de *Vive le Roi*, qui indiquaient très clairement le bon esprit dont ils étaient animés. Même les officiers du régiment de Piémont-cavalerie ne purent retenir leurs soldats, qui chargèrent aux crix de *Vive le Roi* sur les factieux qui s'étaient présentés avec un drapeau tricolore. On emporta deux personnes. A notre retour, le conseil de S. M. délibéra sur ce qu'on devait faire ; plusieurs personnes furent d'avis que S. M. devait monter à cheval, pour se présenter à la troupe. Le roi demanda ses chevaux, mais au moment où nous sortimes, le gouverneur et le ministre de la guerre représentèrent à S. M. qu'elle se serait exposée inutilement ; alors le gouverneur dit qu'il fallait s'informer de l'esprit des corps. Je parlai le premier, et dis que je répondais entièrement de l'artillerie légère, que, quant à l'artilerie à pied, je pouvais assurer qu'ils se seraient tous fait tuer pour défendre la personne du Roi, mais que je ne pouvais en repondre pour agir. Le colonel du régiment des gardes assura qu'il répondait entièrement de son régiment ; celui du régiment d'Aoste dit que ses officiers auraient déclaré ne point vouloir faire la guerre civile, mais qu'ils auraient défendu la personne du Roi. Le colonel de Piémont cavalerie assura qu'il répondait de son régiment. Ces réponses, qui ne devaient donner que de l'espoir, firent croire au gouverneur de la ville et au ministre de la guerre que tout était perdu, et depuis ce moment, ils ne firent plus que jeter l'alarme. S. M. le Roi dit que plutôt que d'accepter la constitution espagnole, il aurait abdiqué. J'employai tous les moyens possibles pour le dissuader d'une telle idée. Il

nous dit alors qu'il passerait chez la Reine, pour la consulter, et il rentra quelques moments après avec son auguste épouse dans l'appartement où nous étions. S. M. le Roi paraissait incliner à accorder la constitution anglaise, si cela eût pu éviter de plus grands malheurs. S. M. la Reine me dit, devant tous ces messieurs, qu'elle s'étonnait que moi qui peu de jours auparavant *disait* au Roi que la constitution d'Espagne était le plus grand des malheurs pour un pays, et qu'un pouvoir ne devait jamais s'abaisser, eût parlé, la veille, de la constitution de France. Je répondis à S. M. que telle était encore ma manière de penser ; que ce que j'avais dit était pour prévenir le mal, mais que les employés du gouvernement l'avaient laissé aller à un point bien difficile à remédier. Dans ce moment on donna une fausse alarme. Je courus à la place. A mon retour, on nous fit entrer dans la chambre de S. M. la Reine. Le roi parla nouvellement de constitution, mais le gouverneur prit alors la parole et dit au roi : « Sire, écoutez la voix d'un de vos meilleurs serviteurs, d'un vieux militaire. Le mal est irrémédiable. Je connais l'esprit du moment, il n'y a rien qui puisse nous sauver. » Le gouverneur (1), en disant ces paroles, avait les larmes aux yeux, ainsi que le ministre de la guerre.

Nous restâmes dans l'antichambre de S. M. presque tout le reste du jour. Vers le soir, le roi nous appela pour nous annoncer qu'il voulait renoncer, et me faire régent. Je fis, de nouveau, tout mon possible pour le dissuader d'un tel dessein disant qu'il serait la ruine de notre pays et que je n'accepterais jamais d'être régent. Les ministres me pressant d'accepter, je leur dis qu'il savaient que j'étais brouillé depuis deux ans avec le duc de Genevois et que si j'acceptais, ma régence n'aurait eu que des suites funestes ; le Roi nous congédia. Vers les onze heures, le gouverneur et le ministre de la guerre me dirent qu'ils venaient d'avoir la relation que les soldats du régiment d'Aoste se révoltaient et qu'il fallait que

(1) Le comte de Revel.

quelqu'un allât à leur quartier, pour leur parler, enfin ils me firent entendre que j'aurais dû y aller. Je m'y rendis accompagné d'un seul aide de camp et je trouvai le quartier dans la plus grande tranquillité. A mon retour, je trouvai des officiers qui venaient à ma rencontre, pour me dire de me rendre *de suite* auprès du Roi, qui entouré de son conseil, auquel on avait ajouté le général Gifflenga, m'annonça qu'il était résolu d'abdiquer la couronne et de me faire régent. Je voulus de nouveau m'y refuser, mais les ministres de S. M. me représentèrent que c'était le dernier ordre que le Roi me donnait, et que je devais à mon pays d'accepter pour éviter de plus grands maux. Je crus devoir obéir au Roi, demandant cependant que S. M. la Reine fut présente à la renonciation et à la formation de l'acte d'abdication. A peine S. M. l'eut-elle signé, les ministres et diverses personnes de la cour me firent les plus grandes recommandations, pour que j'eusse soin de la sûreté de la personne du Roi et de son auguste famille, dont le départ fut fixé à l'aube du jour. Désolé de la renonciation du Roi et n'ayant devant les yeux que ces vieux militaires couverts de larmes, qui me montraient tous de si grandes craintes pour la sûreté du Roi, je me figurai que je ne comprenais pas l'état des choses et qu'elles devaient être cent fois pires de ce que je les croyais.

La renonciation du Roi à la couronne fut donc faite par la crainte des attentats qu'on pourrait commettre contre son auguste personne et par la demande qu'on faisait de la constitution espagnole que S. M. ne voulait point accorder, et que ses conseillers craignaient ne pouvoir plus être évitée. A peine S. M. se fût-elle retirée, tous les ministres me déclarèrent que ni leur délicatesse ni leur honneur, ni les convenances ne leur permettaient plus de continuer dans l'exercice de leurs charges, et qu'ils s'en démettaient dès le moment. Le comte Balbo voulut bien m'écrire la lettre que j'envoyai au duc de Genevois, pour lui annoncer que le Roi lui avait cédé la couronne, et me fit aussi la première proclamation qui parut

en mon nom pour annoncer l'abdication. J'étais si affligé que je ne pouvais dans ce moment presque plus rien faire par moi-même. Les ministres me quittèrent, me recommandant de nommer, dès le lendemain matin, un autre ministère. Le comte de Revel déclara que diverses circonstances ne lui permettaient plus de conserver le gouvernement de la ville et qu'il se retirait. Le général Venançon, qui commandait la division de Turin et duquel je ne saurais faire assez d'éloges pour la manière franche dont il se conduisit dans ces derniers jours, me demanda de pouvoir se retirer, au moins pour quelques jours, alléguant des raisons malheureusement trop justes. Je fis appeler le général Gifflenga, lui disant que sachant l'influence qu'il avait sur la troupe, je comptais sur ses bons conseils et sur le zèle qu'il aurait employé pour maintenir l'ordre et faire rentrer tout dans la tranquillité; il me dit qu'étant dans un moment violent de fermentation, il fallait pour concilier les esprits et maintenir le bon ordre, nommer le colonel du régiment d'Aoste général et lui donner le commandement de la ville. Le général ayant parlé avec le comte de Roburent, celui-ci vint me dire un moment après que S. M. désirait que le comte Gifflenga l'escortât jusqu'à Coni, ce qui me mit dans un grand embarras. Le Roi partit à 5 heures du matin, ayant trouvé tous les salons, les escaliers et jusqu'à la cour, remplis de gentilshommes, d'officiers et de gardes du corps qui tous voulaient encore lui baiser la main. S. M. fut escortée par le régiment entier de chevau-légers de Savoie qui était arrivé dans la soirée. J'eus moi-même l'honneur d'accompagner LL. MM. jusqu'à deux mille de Turin.

Détails sur ma Régence

On vient de voir les raisons qui firent abdiquer le Roi, la faiblesse de bien des personnes; les ministres et les premiers généraux qui étaient à Turin se retirent et s'éloignent, la

mauvaise volonté et la perfidie de plusieurs; de sorte que si au lieu de 22 ans, j'en avais eu 50 et que je fusse doué de tous les talents et l'expérience possibles, je doute beaucoup qu'abandonné de tout le monde, je pusse faire grand chose de bon. Le fait est qu'étant arrivé à sept heures à Turin, je me rendis au palais de S. M. où je convoquai aussitôt les premiers secrétaires de tous les ministères, espérant pouvoir faire faire par eux le travail; mais tous refusèrent de continuer, alléguant des maladies, l'impossibilité dans laquelle ils étaient de diriger en chef. J'employai toute la matinée à faire des nominations de toutes les personnes plus recommandables, qui toutes refusaient d'accepter. Je sortis à deux heures, n'ayant pu décider que le chevalier de Villamarina, à la charge du ministère des guerres; encore fut-il malade pendant les 5 ou 6 premiers jours. Je trouvai à mon arrivée chez moi, le chevalier Castion et l'avocat Vismar, qui m'attendaient, et qui employèrent tous les raisonnements dont ils étaient capables, pour m'induire à accorder aux révoltés la Constitution espagnole. Le chevalier de Castion disait qu'il arrivait d'Alexandrie où les fédérés avaient juré de mourir plutôt que de renoncer à leurs desseins. J'eus beau leur représenter que je ne pouvais rien changer à l'état des choses alors exitantes, ils ne voulurent point me comprendre. M. Vismar m'ayant dit que j'aurais perdu l'affection de tout le monde, je lui répondis en le congédiant, que je tenais peu à l'affection, mais beaucoup à l'estime. Une heure après ces entretiens, vers les trois heures, la place se couvrit d'une foule de personnes, qui s'augmenta tellement que toutes les rues adjacentes de notre palais se trouvaient encombrées. Les séditieux poussaient des hurlements effroyables, demandant la Constitution espagnole. La garde fut obligée de se retrancher au dedans de la porte, plusieurs personnes de ma maison furent renversées. Le comte de Tournafort fut foulé aux pieds. Le marquis de Gonzague fut retiré avec peine des mains des factieux, mais ils ne seraient pourtant pas entrés,

si, malgré les marques de dévouement que je reçus de la plupart des personnes de ma cour et de ma maison, il ne s'en fut aussi trouvé qui trahirent et introduisirent plusieurs chefs des rebelles qui voulaient me haranguer, sans comprendre aucune raison. Mais je les renvoyai en leur disant que ce n'était pas avec des personnes de leur espèce que j'aurais pu traiter, mais avec le corps de ville et les chefs du corps. Un moment après, arriva une députation de la ville, les syndics à la tête, les principaux officiers qui se trouvaient dans les garnisons, ainsi qu'une quantité de chefs de fédérés. Alors je fis appeler divers des anciens ministres du Roi, tels que le comte de Valaise et le comte de Revel, pour être témoins des excès et des propos que tenaient ces espèces de députations; ils m'aidèrent ainsi que diverses personnes très recommandables à les raisonner, mais inutilement. Enfin il était déjà huit heures du soir, la citadelle menaçait de tirer sur la ville, la populace et une infinité de bandits qu'on avait fait venir de tous les endroits, faisant croire qu'ils se seraient livrés aux plus grands désordres, les seigneurs de la ville redoublant leurs instances, je leur dis, après cinq heures de refus, que je déclarais devant eux tous rassemblés que je ne pouvais rien changer aux lois fondamentales; que l'on devait attendre les ordres du nouveau roi, et que tout ce que j'aurais fait aurait été nul de fait, mais que pour éviter un malheur et tous les désordres dont nous étions menacés, après qu'ils m'auraient signé la première déclaration et protestation que je fis, j'aurais permis qu'on proclamât la constitution, en attendant les ordres du nouveau roi.

Un moment avant que de signer, je voulus de nouveau leur prouver que ce qu'ils demandaient était contre l'instruction des souverains alliés, mais ils paraissaient tous fous. Vers les minuit de la même soirée, le colonel du régiment d'Aoste, qui commandait à la ville, vint m'avertir que les soldats étaient révoltés, qu'ils s'en retournaient chez eux; en effet, les deux régiments des gardes et d'Aoste, forts

chacun de 1200 à 1300 hommes, étaient réduits à trois ou quatre cents hommes chacun. L'abdication devait avoir jeté toutes les personnes bien pensantes et la troupe surtout dans la plus grande consternation. Dans les quatre ou cinq premiers jours, on n'aurait pu tirer aucun parti des régiments, on ne savait plus ce qu'on faisait. Le lendemain 15 je cherchai encore à faire un ministère qui put avoir la confiance du public, mais inutilement. Personne ne voulait se prêter aux circonstances : il fallait mettre et placer des personnes qui désiraient y être, celles que le parti mettait en avant. Il portait surtout le prince de La Cisterna et l'avocat Vismar, mais je m'opposai toujours à leur avancement. Le nouveau ministère forma mon soi disant conseil, ainsi que la junte. J'allai le premier jour à leur installation, mais depuis je n'y allai plus, ne voulant prendre aucune part dans un tel gouvernement. Ils faisaient toutes les nominations et tous les actes entiers. Le 16, on m'avertit que les révoltés, surtout ceux de la citadelle, voulaient changer la cocarde, et mettre *celle* tricolore, mais je leur fis savoir que je m'y serais opposé, en employant toutes les manières qui auraient été en mon pouvoir. Le 17, il arriva une députation d'Alexandrie; les révoltés disant qu'ils ne se fieraient point à moi refusèrent de dissoudre leur junte et firent des demandes toutes plus extraordinaires les unes que les autres. Je n'en accordai aucune. Je ne leur donnai aucune garde, je refusai de leur envoyer un renfort de troupes et ne permis pas non plus qu'ils puissent faire des approvisionnements. Ils avaient envoyé des détachements de leurs troupes vers la frontière. Je les rappelai tous, craignant qu'ils ne finissent par gâter l'esprit des autres corps, ou qu'ils ne commissent quelqu'acte d'hostilité. Je ne laissai prendre aucune disposition à l'arsenal, pour mettre l'artillerie en état de marcher. Je ne permis aucun achat de chevaux, mais j'écrivis aux gouverneurs de Gênes, de Savoie et de Novarre, pour leur dire que tout ce qui s'était passé était nul ; que nous devions attendre les ordres du nouveau

roi, et qu'en attendant ils eussent à maintenir la plus grande discipline parmi les troupes, pour être à même de pouvoir faire exécuter les ordres que nous recevrions. Les séditieux dépensant beaucoup d'argent parmi la troupe, j'éloignai tous les bons régiments, et les dirigeai vers Novarre, étant sûr de la fidélité du comte de La Tour. Le général Gifflenga, en arrivant de Coni, me fit dire qu'il était malade. Il vint une ou deux fois chez moi, et m'engagea d'accepter au service le général Belloti qu'il me présenta. Désirant que le commandement de la citadelle fût dans les mains d'une personne sûre, j'y envoyai le général Staliéno, qui, à force de raison, et en leur promettant que j'aurais été pour les inspecter, finit par leur faire ôter l'étendard de la révolte de dessus le rempart. Le 19 au soir, un attroupement très nombreux se réunit sur la place devant mon palais, demandant la sortie hors du pays du baron de Binder; mais ayant de nouveau envoyé une députation, je leur répondis qu'ils ne m'auraient jamais déterminé à faire ce que je ne devais point faire, et qu'ils eussent à se retirer.

J'appris à mon grand déplaisir qu'au moment qu'ils étaient venus devant mon palais, ils s'étaient aussi présentés devant la maison du ministre d'Autriche. Mais à plusieurs reprises, j'avais offert au baron Binder une garde d'honneur à sa porte qu'il avait toujours refusée, de sorte que je ne pouvais être responsable de ce qui arrivait.

Le général Doncieu, qui a une très grande influence en Savoie, étant arrivé à Turin, d'après l'injonction de la junte, je le fis repartir aussitôt, lui donnant les ordres les plus précis pour qu'au premier signal le gouverneur de la Savoie pût faire connaître les ordres du Roi. Enfin le 21, le comte Costa, qui était allé à Modène pour porter au duc la relation de tout ce qui était arrivé, revint de sa mission et me donna pour toute réponse la première proclamation que fit Son Altesse, avec ordre verbal de me mettre à la tête des troupes fidèles. Je convoquai aussitôt tous les anciens ministres du

Roi et tous les nouveaux pour leur communiquer les ordres que je venais de recevoir, leur disant qu'il paraissait que Son Altesse ne reconnaissait même pas ma régence, et qu'ainsi je me démettais du moment de toute l'autorité que S. M. m'avait confiée.

Ces messieurs, tous réunis, me firent la plus grande instance pour que je continuasse dans l'exercice de mes fonctions, jusqu'à ce qu'une députation qu'on aurait envoyée à Modène rapportât la nomination d'une régence ou de la personne qui devrait commander à ma place, mon départ ne devant produire que l'anarchie. Je ne me refusai point à ce qu'une députation se rendît à Modène. Elle fut composée du cardinal Marozzo et du comte de Raynorque, mais en même temps je donnai l'ordre aux chevau-légers de Savoie qui étaient à Savillan de se rendre à Turin, et j'envoyai deux aides de camp, l'un à Gênes pour faire connaître la réponse que je venais d'avoir de Modène et la résolution dans laquelle j'étais de partir peu de jours après, lui disant de tenir tout prêt, afin de pouvoir au premier signal faire la contre-révolution. A peine mon aide de camp fut parti, le comte Desgeneys reçut de la part même du duc de Genevois la proclamation et l'ordre de remettre les choses sur l'ancien pied. Il voulut le faire *de suite* et ce fut ce qui occasionna la révolution de Gênes. L'autre se rendit à Novarre pour annoncer au comte de La Tour que, sous peu, je me serais rendu auprès de lui.

Dans ces derniers jours, divers Milanais vinrent chez moi, me faisant les contes les plus absurdes de leur pays, et demandant à pouvoir entrer en Savoie, mais je leur refusai à tous. Le 22, arrivèrent à Turin divers chefs des conjurés d'Alexandrie; ils se présentèrent chez moi, mais je refusai de les recevoir. Dans la journée du 23, je fis appeler chez moi les officiers supérieurs des régiments de Piémont-cavalerie, des chevau-légers de Savoie et de l'artillerie. Leur ayant fait un discours sur l'honneur et sur ce à quoi nous obligeaient

nos devoirs, je leur fis voir la proclamation du duc, et j'obtins d'eux qu'ils m'auraient suivi partout. Notre départ fut fixé à minuit, mais quelque secret que nous y ayons pu mettre, les séditieux s'en doutèrent et formèrent la résolution d'employer tous les moyens possibles pour ne point me laisser partir.

Je reçus dans la soirée diverses députations, qui ainsi que les personnes les plus suspectes, ne quittaient pas mon palais. Plusieurs particuliers m'avertirent que, si je sortais, je serais assassiné ; l'archevêque même m'écrivit qu'on était résolu de me tuer à mon départ.

Accompagné du comte Costa et du marquis de La Marmora, je traversai, le pistolet à la main, tous les rassemblements qui s'étaient formés autour du palais et je me mis à la tête des chevau-légers. A deux milles de Turin, nous trouvâmes le régiment de Piémont — cavalerie que le comte de Tournafort avait été chercher. Le comte Birstbeil, de l'état-major, et divers autres officiers se réunirent tous à moi, et nous allâmes jusqu'à Rondizzonne où nous fûmes rejoints par une batterie d'artillerie à pied. Nous bivouaquâmes, croyant pouvoir être attaqués ; j'appris là par une lettre du comte de La Tour, qu'à force d'argent, les séditieux étaient parvenus à faire révolter les dragons de la Reine qui s'étaient dirigés sur Alexandrie avec un seul officier. Le lendemain 22, tout le corps d'artillerie qui était à Turin partit pour me rejoindre, le général Capel à la tête. Notre seconde étape fut à Verceil, là je reçus par le général Robert, une lettre du duc de Genevois que le comte de La Tour m'envoyait, et dans laquelle je reçus l'ordre de me rendre à Novarre sous les ordres du général. Ce que je fis aussitôt. Tant que j'eus le commandement de l'armée, jusqu'à mon arrivée à Novarre, j'eus le bonheur de conserver fidèles au Roi, et prompts à exécuter ses ordres, tout le corps d'artillerie, la brigade des gardes, celle de Piémont, celle d'Aoste, celle de Coni, deux bataillons de la légion, le dépôt de Piémont-cavalerie, les chevau-légers de Savoie, ceux de Piémont et les gardes du corps

tous réunis à Novarre ; à Gênes, les brigades de Montferrat, de Saluces, de la Reine, un bataillon de la légion, et deux régiments de marine ; en Savoie, deux régiments d'infanterie ; à Nice, deux régiments ; à Turin, la brigade de Savoie. Enfin, lorsque je quittai le commandement, les séditieux n'avaient qu'un régiment d'infanterie et trois régiments de cavalerie, sans officiers. Mon arrivée à Novarre découragea autant les séditieux, qu'elle encouragea les bons. Plusieurs chefs des révoltés firent sentir que si on leur donnait quelques sommes d'argent, ils auraient désisté de leur entreprise, et si les ordres du duc nous eussent permis de marcher sur Turin dans les premiers jours, il n'y a aucun doute que nous aurions tout pris entièrement. Je restai dix jours à Novarre, sous les ordres du comte de La Tour, passant continuellement des revues, et encourageant de toutes les manières les officiers et les soldats au sentiment d'honneur et de fidélité. Après quoi, ayant reçu une lettre du duc qui me donnait l'ordre de me rendre en Toscane, je donnai, en quittant l'armée dans ce moment, les dernières marques des sentiments de fidélité et de loyauté dont j'ai toujours été animé.

ALBERT DE SAVOIE.

Lettre de M. de Blacas au baron Pasquier

Rome, 10 mai 1821.

Monsieur le baron, j'ai l'honneur de vous faire passer le mémoire de Monsieur le prince de Carignan, dont j'ai déjà parlé à Votre Excellence.

Cette pièce rédigée entièrement par lui renferme des détails curieux sur les évènements du Piémont ; en la lisant, il est impossible de ne pas remarquer que les révolutions, sous quelques formes qu'elles se présentent, ont un principe commun, et que c'est partout la faiblesse et l'irrésolution aux prises avec le crime et l'audace, qui succombent dans une lutte inégale.

Monsieur le prince de Carignan parait fondé à croire que le projet de révolution de Piémont a été conçu en pays étranger. C'est en effet du dehors, de Genève surtout, qu'arrivaient tous les écrits séditieux et les proclamations incendiaires qui disposaient les esprits à la révolte. Le mouvement, dans l'intérieur, était secondé par le chevalier Bardaxi et le comte de Séboldor, qui, outre les étrangers connus par leurs mauvais principes, réunissaient habituellement chez eux tous les jeunes gens qu'on a vu figurer depuis à la tête des factions.

Des clubs s'étaient formés à Turin, sous l'influence et la direction du chevalier de Castion et de l'avocat Vismar dont la résidence ordinaire était à Milan; un autre club, composé en partie de Piémontais mal famés s'était établi à Genève. Tous les voyageurs suspects qui venaient de Paris y étaient accueillis, et c'est de là qu'émanaient tous les ordres et les instructions que les directeurs étrangers adressaient aux meneurs du pays. Il était de notoriété publique que ce club avait reçu 1.800.000 fr. destinés à solder les révolutionnaires Piémontais.

Ces menées criminelles duraient depuis des ans, toutefois sans que le ministère de S. M. Sarde prit aucune mesure pour en prévenir le danger, lorsque les révolutions d'Espagne, de Naples et de Portugal éclatèrent; elles produisirent un effet funeste sur l'opinion des troupes, et surtout sur celle des officiers qui étaient très mécontents. La force des inovations avait gagné les premiers personnages de la cour. Ce fut à cette époque là, ajoute Monsieur le prince de Carignan, que le marquis de Caraï (fils du marquis de Saint-Marsan), le fils du comte Balbo, et le chevalier de Collegno, ayant tous des charges à la cour, cherchèrent à s'insinuer auprès du prince, pour le disposer en faveur des changements qu'ils voulaient opérer dans le régime de l'Etat ; il les repoussa comme il le devait, poursuit-il, mais il crut urgent d'engager le ministre de la guerre (le ministre de la police ne paraissant pas faire attention à la disposition où étaient les esprits) à mener une

surveillance beaucoup sévère sur les troupes; cet avis fut inutile, le roi qui le reçut de son côté n'en fit aucun usage. La police arrêta bien sur ces entrefaites le marquis de Prié et le chevalier de Péron, mais elle mit tant de lenteur et de maladresse dans cette opération, qu'ils eurent le temps et les moyens de faire disparaître tous les papiers qui auraient peut-être servi de pièces de conviction contre eux.

Ces arrestations n'eurent d'autres résultats que d'engager les personnes compromises à hâter le dénouement du complot.

Cependant la fermentation était à son comble. Parmi les troupes, la révolution éclata, les mutins se saisirent de la citadelle de Turin et de celle d'Alexandrie; le conseil du Roi au lieu de redoubler d'énergie et de déployer contre les factieux les forces qui restaient à sa disposition, enchaîne le roi qui voulait aller combattre les factieux, à la tête de sa troupe fidèle. Monsieur le prince de Carignan ne doute pas que ce parti n'eut sauvé l'Etat; mais on laissa empirer les choses, au point que le roi désespérant de pouvoir rétablir son autorité, et ne voulant pas accorder aux mutins la Constitution d'Espagne, dont l'adoption lui était conseillée par plusieurs de ses ministres, se décida à ôter la couronne de dessus sa tête, pour la placer sur celle de Monsieur le duc de Genevois et à confier la régence à Monsieur le prince de Carignan.

Ce jeune prince, qui avait empêché le Roi d'abandonner le gouvernement de l'Etat, termine son rapport en disant: « La « faiblesse de bien des gens, celle des ministres, des généraux « la mauvaise volonté et la perfidie de plusieurs y ont décidé « Sa Majesté ».

Le principal mérite de cette pièce est de faire connaître les sentiments de Monsieur le prince de Carignan et de ne laisser, du moins, aucun doute sur ses intentions actuelles.

Je prie Votre Excellence d'agréer une nouvelle assurance de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur.

J.-P. PICQUÉ

I. Souvenirs sur la Révolution. — II. Du 21 Janvier au 9 Thermidor (1)

On a vu dans ces circonstances extraordinaires, — ce qu'on pouvait soupçonner à peine, — ceux qui avaient paru le plus attachés à l'infortuné monarque, ou plutôt à sa liste civile, se montrer les plus empressés pour le perdre ou les plus lâches à le défendre. Dès lors les émigrés dissimulèrent encore moins leurs espérances de reprendre sous une dynastie nouvelle leur ancienne domination féodale avec un roi de leur choix, désigné, voué au despotisme des privilèges et comme eux émigré, implorant la colère des armées de tous les despotes intéressés à leurs vengeances. Cette situation violente devait avoir un terme. On accusait Louis XVI publiquement à Coblens d'être Jacobin. Les émigrés ne voulaient ni de lui ni de son fils, ni de la reine pour régente : ils combattaient pour la royauté absolue de Louis XVIII.

La Convention n'eut pas à le défendre contre l'éloquence de Desaise (*sic*), avocat de Bordeaux. Il plaida la cause du roi comme s'il eût parlé pour un mur mitoyen, sans énergie, sans dignité et sans talent. Capet (on appela Louis XVI de ce nom depuis sa déchéance) ne fut défendu que par les larmes du vertueux Malesherbes. Triste et déplorable nécessité, acte de justice rigoureuse, on ne justifiera jamais le funeste aveuglement du roi.

Physionomie de Louis XVI dans la circonstance la plus

— (1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. III, p. 1.

importante. Le 10 août 1792, le roi avait rassemblé un bataillon soldé, disposé à le défendre. Il le passa en revue, l'épée au côté, en habit violet, les yeux humides, sans prononcer un seul mot, chapeau sous le bras. Ce n'était pas la contenance de celui dont il se disait le successeur, et qui voulait que, dans les plus grands dangers, on se ralliât à sa cornette blanche. Louis XVI découragea ses partisans par sa versatilité, n'accordant sa confiance à aucun ministre, ni à Larochefoucault-Liancour, constitutionnel et dévoué, mais à sa femme seule, inspirée par d'autres femmes et par son orgueil autrichien. Implacable ennemi, transmis à sa fille la duchesse d'Angoulême, qui a gouverné Louis XVIII et Charles X, dont elle a amené la chûte, présidente de la camarilla Villèle, Peyronnet, Polignac; elle a peu d'esprit, des passions sombres, religieuses et de la morgue, une haine profonde contre la France.

Louis XVI dédaigna un trône constitutionnel lui qu'on savait se plaire dans les agréments d'une vie simple, se plaindre des fonctions pénibles de la royauté et les abandonner à des ministres pervers, Calonne, Brienne, Maurepas. Parjure et religieux, humain et appelant tous les maux de la guerre sur une nation qui ne voulait plus être gouvernée comme elle l'avait été durant sa longue oppression, il se résigna dévotieusement, n'ayant ni prévoyance ni forces, ni sagesse ni politique, manquant de délicatesse, il chargea de ses fautes ses ministres les plus dévoués. Beaucoup de députés, profondément versés dans la science des temps anciens, et même enthousiastes des grands noms de l'antiquité, voulaient prévenir le retour des grands maux. Le jugement du roi, exemple d'une justice incontestable selon les uns, d'un crime horrible selon les autres, doit être considéré sous deux points de vue : N'était-il pas juste et nécessaire ? L'exemple était-il pernicieux ou salutaire? Hume a présenté ce qu'il y avait de plus capable de justifier cet acte, en disant qu'il fallait ou que Charles Ier périt, ou renoncer au projet d'une république.

L'emprisonnement ou le bannissement de Louis eût-il suffi pour donner à la France un degré de sécurité tel que le gouvernement eût dû s'en contenter? Cet acte de publicité solennelle ne fut pas sans magnanimité (1), et ne fut pas consommé dans les ténèbres comme tant d'autres exemples de flétrissure qu'on trouve de pareils personnages dans nos annales. Saisi, livré à la haine de l'aristocratie, cet exemple n'a pas été profitable puisque le successeur de Louis ne craignit pas d'enfreindre les libertés qu'il avait reconnues et de courir de semblables hasards dans une période d'oppression et de calamités. Quel que soit le jugement de ceux que leur sentiment pour le courage et la piété attachèrent à la mémoire de Louis, son jugement a laissé dans leur esprit même une impression qui est plutôt celle de l'admiration que celle de l'horreur (2).

J'ai plaint Louis XVI, tombé des grandeurs d'un roi de France dans la plus grande infortune, mais enfin ne s'apitoyera-t-on jamais que sur le sort des rois ? Celui des peuples ne sera-t-il rien, auprès de l'usurpation de quelques familles uniquement occupées d'elles et des esclaves qui les trompent, toujours avides d'argent et d'honneurs ? Les peuples sensibles, vexés de mille manières, trahis dans leurs droits naturels, seront-ils éternellement voués à l'esclavage, à la misère, aux fureurs du fanatisme de la cour des rois?

Le peuple français, celui de tous les peuples qui cède le plus facilement aux sentiments élevés, qui attache le plus de prix à la vertu, à l'honneur, à l'instruction, mériterait si l'on écoutait ces hypocrites détracteurs, les qualifications de barbare, de régicide? Ils forcent à des rapprochements entre de vils mendiants, partisans du gouvernement despo-

(1) 387 *votants* ; 334 pour la suspension, détention ou expulsion. Tous unanimement déclarent le roi coupable. Mort le 21 janvier 1793.

(2) Cinq millions quatre cent mille Français ont sanctionné par écrit le jugement de la Convention. Adhésion d'un plus grand nombre ne sachant pas écrire.

tique et les amis d'une liberté fondée sur des lois positives ; elles en font justice.

On peut dire avec Fénelon que, dans tous les pays du monde, presque tous les honnêtes gens sont peuple ; écarté des sources d'instruction, il ne puise que dans lui-même l'amour de la vertu, de la patrie et de la société. On ne perd aucune occasion d'avilir ses mœurs et de le fanatiser pour des choses qu'il n'entend pas. Assez insensé pour méconnaître sa dignité, et pour se distinguer par les ridicules d'une caste qui le méprise, et des prêtres qui le pillent ! Les auteurs de tous les maux sont les fléaux physiques et les calamités humaines : la guerre, la famine, la peste qui ont amené dans des temps d'ignorance les gouvernements héréditaires confiés à toutes les chances de rois enfants, vieillards, fous, imbéciles, guerriers, insensés, paresseux. Nous supportons ces dynasties ineptes et dégradées, divins soutiens de la tyrannie royale et presbytérale, ennemies ou secrètes ou déclarées des nations tranquilles et éclairées, possédant tous les moyens de corruption du gouvernement absolu. Les plus dangereux de ces tyrans, les ministres-rois, la police et les gendarmes, s'étant hardiment placés au-dessus de toutes les lois, la raison et l'équité s'indignent de ne trouver aucune punition infligée dans l'immense succession des ministres effrontés, liberticides, qui ont élevé des fortunes colossales, trafiqué du sang du peuple et de son existence ; les plus odieux obtiennent des pensions et des titres, la loi s'étant toujours appesantie sur les indigents. Après Sully, Colbert, Malesherbes, Turgot, Necker, on est honteux de n'avoir à citer que des voleurs... Combien d'abbés de Montesquiou, de Pasquier, de Peyronet, de Corbière, De Villèle, de Dudon, de Salabery, Labourdonnais, Serays de Mérynhac, Fraissinous Hermopolis, ministre ! Polignac, et ce Bourmont, Maugin, Gisquet, Persil.

II. — DU 21 JANVIER AU NEUF THERMIDOR

Etat de la France après le 21 janvier 1893

Sans empiéter sur les droits de l'histoire, je me hâte de reprendre et terminer le plus promptement possible la suite des événements de cette époque à laquelle je me trouve associé. Les ennemis de la Convention ne lui pardonnèrent pas d'avoir détruit les derniers rameaux de l'oppression féodale. Dès la première campagne, le succès de nos armées assurant le sort de la République, elle n'a plus d'ennemis dangereux; les intrigants l'agitent inutilement; les phalanges des coalisés dispersés, l'Europe étonnée, avilie, menacée par les lumières et la proclamation de la souveraineté du peuple, reconnut enfin son gouvernement et lui demanda la paix. Ces événements glorieux, la Convention les dut en grande partie à l'énergie des représentants, à ceux, il faut en convenir, pris dans les rangs des républicains audacieux montagnards, en opposition ouverte avec les Girondins, plus éloquents, mais moins intrépides dans les circonstances aussi difficile. Ces montagnards, glorieux de leur nom de Sans Culottes, forçaient inconsidèrement le char de la Révolution livré souvent à des mains inhabiles.

Dans cette guerre, si les émigrés triomphaient avec le roi, parjures qui ne dissimulaient pas leurs projets de vengeance, quelle catastrophe ! Louis subit la loi du vaincu. La Convention n'avait de salut pour la France et pour elle-même que dans l'audace et dans le secours des masses du peuple et dans son élan. Quatorze armées sont mises en mouvement, sans expérience, avec la ressource des assignats ! La baïonette, arme terrible de l'impétuosité française, substituée à l'ancienne impétuosité *(sic)* par l'enthousiasme et à la vieille tactique. Les généraux n'avaient qu'à entonner la *Marseillaise* pour voir au même instant courrir sur l'ennemi des

novices volontaires. Ils terrassent les phalanges les mieux disciplinées avec des chansons ; trois cent mille volontaires sans solde rejettent l'Europe coalisée au-delà de nos frontières. Des soupçons de trahison font croire que le roi de Prusse Guillaume et le duc d'York auraient été prisonniers des républicains après les succès éclatants des jeunes volontaires dans les plaines de Jemmapes, de Fleurus et de la Champagne à Valmy.

La Convention n'en posa pas moins les limites naturelles de la France aux bords du Rhin. Elle augmenta la population de la République de celle des Pays-Bas, de Liège, de Luxembourg, de Genève, de la Savoie, de Nice, pays dévoués à la République, plus de quinze millions d'habitants (1). Cette assemblée, accusée pour avoir fait disparaître les signes de servitude, légua à la France une constitution qu'elle ne sut conserver. Pour répondre aux reproches de vandalisme, elle fonda les Ecoles Normale et Polytechnique, le Conservatoire des arts, un muséum enrichi par des traités avec les nations vaincues ; le génie de la liberté accorda au génie des arts et des sciences l'unité fixe et invariable, résultat combiné

(1) La terreur a laissé de cruels souvenirs. Dirigées contre cent mille étrangers réunis aux conspirateurs, aux mécontents de l'intérieur, les lois reçurent une application forcée, exagérée, confiée à des fanatiques, à des hommes peu instruits. La Convention, comme tous les gouvernements même les mieux constitués dans les temps les plus pacifiques, devait opposer impérieusement son pouvoir aux factions menaçantes et hardies, qui l'attaquèrent jusque dans son sein ; au nombre desquelles il faut compter 80.000 hommes armés des sections de Paris et toute la population de la Vendée. Les nobles, dames, femmes (*sic*), agents puissants en France où elles commandent, et les prêtres formèrent une ligue redoutable, religieuse, intolérante qui se reproduisit sous mille et mille artifices. Il exista de véritables et dangereux coupables. Leur supplice s'étendit malheureusement sur des hommes faibles, trompés, sur des femmes imprudentes, crédules, ambitieuses, fanatiques, folles, qu'il suffisait peut-être d'enfermer, qui dans cette tourmente générale furent immolées. Leur supplice a fourni aux royalistes ces relations, ces anecdotes touchantes et criminelles sans doute, mais qu'ils provoquèrent par leur imprévoyante audace ; les vengeances particulières, d'après la liste de la Conciergerie, conduisirent à l'échafaud plus de révolutionnaires que de royalistes, ennemis, conspirateurs, pris les armes à la main.

le plus absolu, la mesure d'une pendule (*sic*) et du méridien, unité stable, nouveau lien des nations, conquête de l'égalité, la base de toutes les mesures. L'équitable postérité dira qu'aucune assemblée n'apporta dans aucun siècle plus loin l'enthousiasme de la liberté. Divisée d'opinions, toujours réunie pour sauver l'état du joug de l'étranger, délibérant sous le poignard des factions, elles s'envoyèrent (*sic*) de la tribune à l'échafaud : mais les hommes grandissent avec les dangers; tout, dans tous les partis, fut empreint d'un grand caractère.

Sincèrement attaché aux ardents défenseurs de la République, je m'éloignai au 31 mai des furieux ultra-révolutionnaires. Jour funeste du 31 mai, où la Convention, livrée à l'oppression de quelques montagnards associés à la force armée de la commune de Paris, la proscription des Girondins fut la suite de cet insolent et horrible attentat. Vergniaud, Gensoné, Ducos, périrent avec une dignité républicaine.... D'autres députés, Pétion, Buzot, furent dévorés par les chiens en fuyant dans le midi. Condorcet (1), mourant de faim aux environs de Paris, privé d'asile chez de prétendus amis, ne trouva que du poison pour terminer sa carrière que tant de travaux et de sacrifices à la liberté avaient rendu célèbre. Il avait conservé dans un anneau le mélange de stramonium et d'opium dont il se servit : Démosthène eut le même sort, Socrate but la ciguë.

Robespierre, n'ayant pas encore accompli son système d'épuration, ose attaquer le colosse de la révolution, Danton et son ami l'intéressant Camille Desmoulins. Malheureux, le premier en 1789, il prit la cocarde nationale ! Rabaud, Romme, Soubrany, Bourbote, Duquesnoi, Gougeon, Leroi, Valazé se donnèrent la mort, se dévouant eux-mêmes en sacrifice à leurs propres vertus. Les députés Soubrany, brave, savant, Romme, savant, fanatique ; Duquesnoi, moine fana-

(1) Deux jours avant le neuf thermidor et le supplice de Robespierre, craignant d'être arrêté, manquant d'asile, de pain, il prit le parti de se détruire dans la plaine de Montrouge.

tique, périssent de leurs propres mains. Disciple d'Aristide et de Démosthène, Danton, à la voix de stentor, tombe sous la hache du bourreau. L'impuissante faction d'Orléans sacrifiée au maintien de la République signala la vengeance de Robespierre et de Billaud-Varennes; le duc Egalité, leur ayant demandé un entretien à la Conciergerie, ils le lui refusèrent, et la permission de quitter la France. Il périt soupçonné d'être partisan de Danton, crime que ne pardonna jamais la vanité de Robespierre. Ce nom (Egalité), associé à celui de d'Orléans, n'en imposa à personne. Le duc eut les mœurs de son temps, aima les plaisirs, déplut à la cour, et à la reine pour quelques plaisanteries, en fut persécuté et mal jugé du public. Il avait de l'esprit et de l'instruction, point méchant. Je l'ai connu mon collègue. Il périt avec courage. Mourir n'est rien quand on se croit grand sur l'échafaud. Soixante-douze députés, protestant contre le résultat de l'affreux 31 mai, languirent deux ans dans les prisons de Paris (1). Menacé des mêmes peines pour avoir dénoncé à mon département ces crimes et ceux du 2 juin, (projets de la faction usurpatrice qui devaient être suivis du massacre de la Convention), par un bonbeur singulier, j'évitai leur captivité.

Le même bonheur m'a préservé des plus grands dangers dont mon éloignement des factions n'aurait pu me garantir. Je dois les rappeler comme la preuve qu'en révolution les événements de notre vie sont au-dessus des calculs de la prudence et sont souvent le produit des plus minces circonstances.

(1) La Convention n'épargna aucun de ses membres coupables ; elle accusa deux tigres couverts d'énormes forfaits ; ses décrets furent unanimes contre Carrier, ancien procureur, et contre Lebas, prêtre, condamnés à la peine de mort, le premier le 9 août 1795. Fouquier-Tinville et quinze juges de l'ancien tribunal révolutionnaire tombèrent sous le fer de la guillotine. Pitt et l'Angleterre, mécontents du retour à la justice et à la modération, affligés de la mort de Robespierre, exécuté le 9 thermidor.

Babeuf, — je ne forcerai pas la comparaison en disant que depuis les Gracques, il n'a pas existé de démocrate plus énergique, — n'était pas, comme on l'a dit, un sot niveleur, mais l'ennemi déclaré des gouvernements modernes qui placent le maintien de l'ordre représentatif dans l'âme des seuls grands propriétaires ; système odieux d'après lequel les vertus, les talents administratifs, industriels, seraient soumis à la toise et à l'arpent ; échelle de proportion qui eût banni Rousseau de la tribune publique. Le Directoire exécutif, effrayé des ramifications du plan de Babeuf, saisit sa correspondance fort étendue. Je pouvais être compromis dans la longue procédure qui termina les jours de Babeuf comme le furent (et aussi injustement), ceux des fils de Scipion.

Un danger plus grand m'attendait : Demerville (1), Cerachi, Arena conspirent contre le premier consul. Je voyais souvent Demerville, mon compatriote et mon ami ; j'ignorais ses projets, si mal concertés d'ailleurs qu'il m'en aurait éloigné quand j'aurais pu les partager pour détruire la tyrannie de Bonaparte. La politique farouche du consul ne se borna pas à faire périr les trois conspirateurs ; il profita de cette circonstance pour prononcer le bannissement de 1500 citoyens connus par leur attachement à la République, en récompense de ce qu'elle avait fait pour son élévation.

Ce n'est pas aux tyrans à sentir la nature,
Ce n'est pas aux fripons à chérir la vertu !

Encore une bonne fortune ! La conspiration du général Mallet, plus sérieuse, pouvait avoir un résultat fâcheux contre l'Empereur humilié de la déroute de Moscou. La réunion des

(1) Trop confiant, séide de Barrère, séide aveugle, secrétaire intime d'un homme qu'il croyait un hercule révolutionnaire et son ami, malheureux abandonné par Barrère dont il était le confident dévoué, sa mort (*sic*), l'abandon, la dénonciation faite d'un complot par Barrère au général Lannes, l'ont écarté de toutes les places de l'empire et de la confiance des partisans qui lui étaient restés attachés. Il survit à sa gloire de carmagnole.

talents les plus aimables m'attachait depuis longtemps à ce général : avec toutes les qualités nécessaires aux grands conspirateurs, il lui en manquait une essentielle : sa trop grande confiance livrait souvent ses moyens d'attaquer le tyran. Il parlait avec enthousiasme de ses amis et les voyait sans doute avec trop de confiance. On trouva après sa mort mon nom sur la liste des fonctionnaires destinés au nouveau gouvernement. Je conserve ces détails pour m'honorer de la bienveillance de Mallet.

Je reprends l'ordre de ces temps extraordinaires. Ceux qui cherchent de grandes causes à de grands effets, seraient bien surpris, faute de mémoires et d'anecdotes qu'on ne se retrace pas toujours, d'apprendre que les exécutions sanglantes dont on charge l'horrible mémoire de Robespierre même dans son absence du comité de Salut public, étaient habilement calculées, dans l'intention de la faction royale de décrier la Révolution et d'en punir les illustres fondateurs (1). L'histoire perdra de sa noblesse et de sa dignité en remontant à la source des causes secrètes des horreurs commises durant le gouvernement révolutionnaire. Elle peindra à grands traits les miracles de cette étonnante époque. En traçant ici ce qui échappera à la postérité, j'écris ce que j'ai vu. Quoi qu'il en soit des détails dans lesquels je vais entrer, les faits particuliers sont du domaine de ces mémoires, trop éloignés des intérêts personnels pour altérer la vérité. Le mensonge, la dissimulation, à quoi serviraient-ils dans cet écrit? L'anecdote suivante

(1) Robespierre, condamné par la Convention entière, abandonné de ses partisans, délibérait à l'Hôtel de ville ses faibles moyens de défense avec Saint-Just, son frère, Lebas, Couthon, conventionnels, le 8 thermidor. Le gendarme Méda lui tira à bout portant un coup de pistolet dont il ne mourut que le lendemain, lorsqu'à la pointe du jour il fut guillotiné sur la place de la Révolution, — appelée de la Concorde. — Vadier et tel autre aurait été plus cruel et plus avide que Robespierre : on ne trouva à sa mort que cinquante francs. On peut citer plusieurs actes de bienfaisance de sa part. Entraîné dans un système partagé et souvent excusable par ses provocations et la hardiesse des ennemis de la République, il devint le bouc de ses partisans lorsqu'il annonça le retour au gouvernement légitime républicain.

étant une des clefs secrètes des événements majeurs, elle explique mieux que des commentaires les causes qui ont produit les cruautés du tribunal révolutionnaire.

Robespierre logeait chez Dupleix *(sic)*, dans une modeste et petite maison de menuisier, rue Saint-Honoré. Quelques membres des Jacobins et de la commune de Paris ses correspondants, séides dévoués, mais qu'il envoya depuis au tribunal révolutionnaire, et la famille Dupleix composaient toute sa société. Ardent, mais réservé, irrésolu, audacieux et timide, glorieux, vindicatif et jaloux, atrabilaire, sa domination l'occupait tout entier. Tourmenté par des terreurs et une agitation continuelles, inséparables de sa position et de son tempérament irritable, cherchant dans son inquiétude quelques moments de repos parmi ses familiers et dévoués courtisans, il se livrait facilement à leurs inspirations. La comtesse de Chalabre, on ne sait trop comment introduite dans cette société particulière, une fois parvenue à un grand degré de confiance, adroite, insinuante et familière, devenue intime amie de la femme et des filles Dupleix, passait sa vie avec elles, assistait à la rédaction des fatales listes de suspects, les indiquait à son gré, dirigeait la colère de Robespierre, l'effrayait par des révélations en feignant de l'apaiser ; sa main traçait les noms des patriotes, ceux de la minorité de la noblesse réunie au Tiers-Etat en 1789, ennemis de la cour, des Polignac dénoncés d'abord aux Jacobins et par Robespierre au Comité de Salut public, renvoyés au tribunal révolutionnaire. Les plus atroces jugemens dictés par cette furie trouvaient des apologistes bien salariés. Je l'ai vue, après les séances orageuses, plaindre, parler à l'oreille, encourager, essuyer le front de Robespierre, et cet homme, indifférent pour toutes les femmes, lui donner de fréquents témoignages de considération et d'affectueuse confidence. L'agent puissant de la faction royaliste, l'affreuse Chalabre, j'en suis convaincu, conduisit cette longue et cruelle persécution contre les fondateurs de la liberté et la minorité de la noblesse

révolutionnaire, les hommes de lettres, les membres de l'Assemblée constituante, et les meilleurs défenseurs de la patrie. Ainsi furent sacrifiés les illustres victimes des vengeances royalistes, Bailly, Thouret, Barnave, Chapelier, Condorcet, Lepeletier, Beauharnais, Custine, Biron, Malesherbes, Dillon, Broglie, confondus avec des courtisans qui avaient déplu, des femmes innocentes, des contrerévolutionaires, des brigands : tableaux effrayants, qui ont laissé les souvenirs les plus odieux du gouvernement républicain, bien innocent de tant de cruautés soldées, excitées par les implacables ennemis de la France. (1).

On ne pouvait prévoir ni le terme ni le nombre des victimes qui pouvaient apaiser ou arrêter le gouvernement révolutionnaire, lorsqu'au neuf thermidor, abandonné de ses plus zélés partisans, les montagnards, Maximilien Robespierre expia ses erreurs. Quelle place lui assignera l'histoire ? A côté des deys d'Alger, des empereurs du Maroc et des plus féroces tyrans de Constantinople ! La justice réclame cependant un acte de sa bienfaisance, et ce n'est pas le seul :

(1) Robespierre conserva une haine profonde contre l'Assemblée constituante qui n'avait pas apprécié ses talens. Chacun de ses membres était son ennemi. On explique le nombre de ses victimes immolées à sa vanité. L'infâme Chalabre secondait la vengeance des royalistes contre les courtisans passés dans les rangs des patriotes. Ainsi périrent Custine, Beauharnais, Dillon, Broglie, Aiguillon, Lauzun, Malesherbes, et tant d'autres frappés par des ennemis secrets, jaloux, des créanciers. Robespierre et Coblenz marchaient ensemble.

Robespierre débarrassé des Girondins, de Danton et des nombreux adhérents au système moins révolutionnaire craignait avec raison la vengeance de la partie de l'Assemblée, connue sous le nom de la Montagne qui lui fut si longtemps dévouée.

Robespierre se fit illusion sur l'opinion unanime de la Convention entière, indignée du meurtre des Girondins, de Danton et des patriotes amis sacrifiés à l'orgueil du gouverneur de la Révolution. La haine du tyran était encore dissimulée ; elle déborda de tous les cœurs lorsqu'il se proposa de frapper du même coup les chefs de la Montagne et les membres du Comité de Salut public, jaloux de partager son despotisme. Il disposa pour ce grand événement la société réunion des Jacobins, et pour la première fois tourna des yeux de bienveillance sur les modérés de l'Assemblée, que lui et les exagérés désignaient du méprisable nom de Crapauds du Marais.

je ne dois pas l'oublier. Il ferait croire qu'il fut souvent égaré par de grands coupables et par cette infâme Chalabre et ses complices qui ont rejeté sur lui dix-huit mois d'assassinats. Le cœur de Robespierre n'était pas entièrement fermé aux sentiments d'humanité. J'apprends qu'une commission populaire établie à Tarbes cherchait à y établir la Terreur en exerçant des vengeances particulières : déjà l'instrument de mort est dressé sur la place Marcadieu. L'homme le plus influençant *(sic)* du département, Barrère, membre du Comité de Salut public, souvent irrésolu, changeant d'opinions avec les circonstances, craignant la réputation étrangement injurieuse alors de *modéré*, laissait un libre cours aux projets de cette commission sanguinaire. J'abordai Robespierre, et j'obtins sans peine l'envoi d'un arrêté transmis par un courrier extraordinaire. La commission dispersée, le département sauvé des rigueurs exercées ailleurs contre les meilleurs citoyens, on ne m'en a su aucun gré. Je n'ai fait de mal à personne, et lorsque j'ai trouvé l'occasion de faire du bien je l'ai saisie avec joie et sans ostentation ; des faits incontestables oubliés étaient perdus dans l'immensité des événements qui se succédèrent durant trente années. Les meilleures actions avaient alors leurs dangers et des ennemis puissants.

Le neuf thermidor, tous les membres de la Convention, la plupart sans une connaissance particulière du grand événement préparé dans le silence, sont à leur poste ; le plus profond silence règne dans l'Assemblée, le député Saint-Just avait juré avec Couthon, son collègue, de mourir pour le salut de Robespierre au milieu d'une séance, la veille, à la Société et aux applaudissements des Jacobins. Saint-Just, placé à côté de la tribune, préparé à lire un discours habilement conçu par ce jeune orateur, philosophe sévère, contre des chefs de la Montagne et des membres du Comité de Salut public, demande la parole que le Président Thuriot lui refuse avec force. Sur ce refus, Robespierre se précipite

à la tribune, implore le droit d'être entendu, le réclame des modérés qu'il dit avoir sauvés des plus grands périls. Tallien lui répond avec le plus grand courage. Le supplice que devait subir le jour même la belle Cabarrus, sa maîtresse, ajoute à son éloquence. Le Président ferme la discussion ; tous les députés se lèvent spontanément ; l'arrestation de Robespierre est prononcée unanimement avec celles de son frère, de Saint-Just, Couthon et Le Bas. Arrêtés et conduits du Comité de Sûreté générale au Luxembourg, sans aucun murmure des tribunes occupées par les Jacobins, l'Assemblée se sépare aux cris de « Vive la République ». Les députés s'étaient à peine séparés que le tocsin et le canon d'alarme les rappellent au lieu de leurs séances aux Tuileries. Ils apprennent que les prisonniers enlevés du Luxembourg ont été conduits à l'Hôtel de Ville, protégés par le même Henriot du 2 mai (*sic*). Il se dispose à marcher à la tête d'une force armée contre la Convention, dont aucun membre ne sera épargné. L'Assemblée ordonne d'appeler les sections fidèles de Paris ; plusieurs députés montent à cheval. La représentation nationale, dans le calme et le silence, est véritablement grande. Dans l'attente du combat, elle n'a pour gardiens que deux invalides. Les députés envoyés contre les rebelles annoncent que s'étant présentés, à la tête des volontaires avec deux pièces de canon, l'armée d'Henriot s'est dispersée ; il s'est jeté d'une fenêtre de l'Hôtel de Ville ; les portes de l'Hôtel de Ville enfoncées, les prisonniers saisis ; Robespierre l'aîné s'est brisé la mâchoire d'un coups de pistolet. On l'apporte vivant ; il est déposé par terre.

Au passage qui conduit au Comité de Salut public, le député Legendre remet sur le bureau les clés de la salle des Jacobins. La séance se prolongea jusqu'au jour et la Convention ordonna l'exécution des révoltés au levé de l'aurore. Robespierre cadet est le seul qui montra de la fermeté. Les prisons s'ouvrent aux plus coupables. On verra l'ingratitude, les atrocités qui suivirent ce grand acte de

justice. Le 10 thermidor, furent exécutés, avec les deux frères Robespierre, Saint-Just, Couthon, députés, Henriot, chef de la force armée, Dumas, président du Tribunal révolutionnaire, Fleuriot, maire de Paris, Payan, procureur de la Commune, Villiers, président des Jacobins, intrigans louches et audacieux, ils figurent à côté des affiliés jacobins, leurs marionettes. Le député Legendre, surnommé par son éloquence naturelle et forte le paysan du Danube, possédait une âme noble et élevée. Jacobin, il se chargea de dissiper la société dégénérée des Jacobins; il avait été boucher à Paris, ami de Danton. J'ai concouru avec lui à des œuvres d'humanité. Nous avons sauvé la vie au naturaliste Ramon, ingrat, aristocrate, parvenu au conseil de Louis XVIII.

La Convention nationale avait atteint son apogée ; elle acheva son cours avec dignité, mais sans éclat ; elle n'étonnera plus. Son génie cessera de commander l'admiration en descendant jusqu'aux spéculations vulgaires. La République française moins heureuse que ses aînés n'apparut qu'un jour, mais sublime comme Rome, et brillante comme Athènes, aura aussi ses rhéteurs qui diront qu'elle exista lorsque dès longtemps elle ne sera plus. Une éloquence sauvage, mais riche d'idées neuves, des vues parfois oubliées mais toujours imposantes, un patriotisme ombrageux mais pur, de grandes fautes mais de plus grands prodiges. Voilà les traits caractéristiques de cette époque héroïque qui semble devoir ne se présenter qu'une fois dans l'histoire de chaque nation. Ce n'est plus un torrent qui inonde, qui entraîne, qu'on admire en frémissant, c'est le fleuve qui s'agite dans ses limites et se fend devant des roseaux. Après le 9 thermidor, la nation ne changea que de maîtres, la renaissance de tous les vices annonça la contrerévolution, le règne de l'intrigue, de la vengeance, de la corruption, commencement de la décadence, l'hypocrisie du parti vainqueur le ramena doucement à l'esclavage. Dans ce retour humiliant, les Français sont distraits par l'éclat des vertus

guerrières, tous les individus, tous les partis avaient espéré ; ils n'ont recueillis que la déception, des tempêtes. Le modéré reprit son aigre indifférence ; l'égoïste, les calculs, son isolement ; l'ambitieux son agitation ; l'aristocrate, ses tentatives, ses séductions, ses poignards, et l'étranger avec les jésuites leurs secrètes manœuvres ; les thermidoriens républicains par nécessité, se maintiennent dans une attitude équivoque, le royaliste en criant au terrorisme. La médiocrité les rend haineux, cruels ; dans cette marche incertaine, rétrograde, les bons citoyens gémissent et le patriotisme est toujours frappé.

La Convention ayant organisé deux conseils, une seconde nomination m'appela à celui des Cinq-Cents ; je remplis les fonctions de secrétaire. La liberté menacée par Bonaparte, les faits importants n'étant pas assez répandus, ils justifieront si elle en avait besoin la classe utile de la société contre les calomnies de la foule d'émigrés rentrés après avoir traîné chez l'étranger leur vie importune et honteuse ; cardinaux, princes, ducs, évêques, nobles, rapportant toutes les prétentions de l'orgueil et de la sottise, prosternés dans les antichambres de Bonaparte ; il les appelait, avec raison ses meilleurs, ses lâches et dociles valets.

Des recherches, des rapprochements ne seront donc ni déplacés, ni regardés comme un faste ridicule d'érudition. Tout homme honnête frémirait si on pouvait retracer les détails de la dissolution de ces valets décorés appelés les grands seigneurs. Eh ! qui de nous ne connaît leurs iniquités. Peut-on, sans indignation, les comparer aux hommes utiles et laborieux, contents de leur sort, n'éprouvant et ne faisant éprouver à personne, ni l'orgueil méprisant qu'inspirent les richesses, ni la basse envie qui en fait naître le besoin ; les honnêtes gens du grand monde dont les maximes ressemblent à celles des fripons trouvent que tout est bien parce qu'ils ont tout, le peuple ayant toujours trop de pain et trop d'esprit.... Qu'on nous corne les oreilles avec les reproches

injurieux de régicides ! On verra dans les notes ce que gagnera le pouvoir absolu dans le parallèle avec le gouvernement constitutionnel.

Des factions s'agitaient lorsque le sort me fit quitter le Conseil des Cinq-Cents, ne donnant aucun regret à la perte de la portion de ma puissance; je n'en avais pas abusé. L'optique du cœur, ce prisme du sentiment intérieur qui aurait pu me parler de ma faiblesse, a gardé le silence devant le témoignage de l'estime de quelques hommes. Sans trop mesurer l'étendue de mes connaissances, je me console lorsque je sais que Mallebranche, le grand Corneille, J.-J. Rousseau, et Bonaparte lui-même médiocre orateur, n'avaient pu vaincre leur embarras; Lafontaine avait souvent un air stupide hors du cercle de ses amis. La nature ne m'ayant pas doué de cette éloquence sûre et hardie qui commande au tumulte d'une grande assemblée, on a pu me juger par quelques écrits plus que par mon audace à aborder la tribune, dont on ne descendait souvent, pour avoir manifesté une opinion contraire à celle des dominateurs, que pour monter à l'échafaud. Mais on caractérise (*sic*) dans le monde d'après la manière dont on se présente dans un salon, tandis que des orateurs sans aucun frais d'étude, avec une imprudence intrépide, une voix forte et infatigable, une extrême volubilité de langue, se font un nom dans le *Moniteur*, traitant à grand bruit les questions les plus importantes (1). L'homme modeste ne jouit pas dans les assemblées publiques de la préférence accordée à un médiocre orateur qui figure dans les pages des journaux

(1) La Convention nationale termina ses travaux, publia la constitution de l'an V de la République. Elle divisa la législature en deux Conseils, celui des Anciens et celui des Cinq-Cents : elle forma le Directoire exécutif de cinq députés directeurs. Leurs premières fonctions ne manquèrent ni d'intelligence ni de dignité. Il s'établit au sein même du Directoire des plans de diffamation de ce pouvoir, des intrigues sourdes avec les Bourbons, des attaques violentes, des divisions avec les Conseils annoncèrent de sinistres événements. — Les cinq directeurs. Rewbell, Barras, Reveillére-Lepeaux, Ducos...

quotidiens. Si, comme bien des ambitieux, je n'ai pas cherché à illustrer mon nom, je ne balance pas à me rendre la justice que mes opinions imprimées plusieurs années après leur publication ont offert plus de prévoyance sur des opinions contraires et malheureusement adoptées qui amenèrent les guerres d'Espagne et les désordres qu'il était facile de pressentir. L'orgueil de ma conscience ayant été mon guide, mes sentimens pour ma patrie, la bienfaisance, la modération furent ou peu remarquées ou blâmées, moins propres à se faire valoir dans les révolutions et d'occuper l'attention générale. Je sortis pauvre de mes fonctions législatives, quoique les fortunes ne soient jamais plus rapides que dans un état qui se forme ou qui se détruit. Je quittai ces dangereuses et pénibles fonctions remplies avec plus de zèle que de bonheur. La différence d'opinion n'exclut pas toujours les sentiments d'humanité et de générosité. Lorry, évêque de Tarbes, le comte de Moges, la maréchale de Richelieu, ses filles, les comtesses de Menars, de Morville ne furent pas les seuls qui trouvèrent asile chez moi.

Y avait-il pénurie d'hommes alors que le Directoire exécutif me désigna pour une mission diplomatique ? Je devais m'y préparer en remplaçant le malheureux plénipotentiaire Robergeot assassiné à Rastadt, le 28 avril 1799, dans ses fonctions au contentieux de la loterie (1). Je n'ai pas de folle ambition; satisfait d'une douce médiocrité, je la croyais

(1) La guerre de Vendée existait depuis longtemps ; elle a son histoire et ses héros, La Rochejacquelein, Stoflet, Charette, Cadoudal, des victoires et des revers, les malheurs des guerres civiles entre Français. L'or des Anglais arma ce fanatisme des chouans. L'attachement aux Bourbons ne fut que dans leurs chefs, les Vendéens avaient tout à gagner dans le gouvernement républicain, l'atroce perfidie des Anglais à Quiberon ouvrit les yeux des plus aveugles. Après le 18 brumaire, aux traités rompus par les intrigues des Anglais et des prêtres, Bonaparte au 18 brumaire (*sic*) conclut une paix solide par l'entremise du prêtre Bonnier, (*sic*), le plus cruel ennemi des prisonniers républicains ; enfermés dans des granges, il les y faisait brûler. Une somme d'argent et l'évêché d'Orléans apaisèrent ce monstre que nous avons vu à Paris dans une cérémonie bénir nos soldats disposés à en faire justice.

durable. Durant quinze ans, caché près de la roue de la fortune et comme les Adeptes, faisant de l'or n'ayant pas un sol, me retrouvant après la charlatanerie doctorale sur un grand théâtre, accompagné des calculs sympathiques du grand et du petit Albert, sous l'influence des nombres, l'harmonie des sphères célestes, des rapports mystérieux des nombres, des clavicules de Salomon, de Cagliostro, du magnétisme de Mesmer, des rencontres, des rêves ; offrant aux dupes des cornes d'abondance en peinture, des malheureux en haillons apportant à la sentine générale le fruit de leurs sueurs, tombant d'inanition à côté des richesses promises. Affranchi des caprices des administrations souvent injustes, toujours importants avec les subalternes, la gêne et l'assiduité du maussade travail de bureau ne troublèrent pas ma douce paresse, j'avais toujours pensé que ce n'étaient pas les places qui honoraient les hommes. Epaminondas, qu'allais-je dire ! après ses plus éclatantes victoires se contenta d'être intendant des gabelles de la République. La raison m'a appris à rendre ma vie obscure. On m'a reproché mon silence dans mes fonctions législatives. J'ai, il est vrai, préféré de publier quelques écrits utiles, quoique d'un mince effet durant le grand mouvement qui empêchait de lire et de méditer les meilleures productions des hommes indépendants de tous les partis à l'éclat de la tribune. Les esprits bouillans, chauds et distraits, ne sont pas les plus propres à l'improvisation : ils se troublent ou se précipitent, n'agissant pas avec cette régularité qui assure les succès. J'avoue encore que je ne supportais pas une loquacité fatigante trop recherchée, avide de figurer dans les journaux, ni l'obligation de parler dans le sens d'un parti pour être écouté ou dénoncé en descendant de la tribune et monter à l'échafaud. Ce malheur y conduisit le vertueux député Boileau qui dénonça un commissaire exacteur et sanguinaire, protégé par les Montagnards, les Girondins, Danton, Desmoulins, Gorsas.

Réaction thermidorienne

La Convention, avec le secours des montagnards, démocrates logiciens, avait triomphé de la faction de Robespierre et des Jacobins, détruit le tribunal révolutionnaire, ouvert les prisons et fait justice des membres coupables de l'Assemblée. La France devait jouir d'une paix si désirée, mais les royalistes de Lyon, Marseille, Nîmes, Toulouse, rétablirent une terreur non moins affreuse que celle de Marat et de Robespierre. Sous le nom de Compagnons Vengeurs (de Jéhu, roi d'Israël, sacré persécuteur), les rebelles organisèrent des compagnies d'assassins composées d'enfants perdus, d'enthousiastes fanatiques, voleurs de caisses publiques, de diligences. Leurs crimes, le secret de mort délibérés dans les salons. Le midi fut inondé de sang, le Rhône chargé de cadavres. Les massacres de l'Abbaye à Paris avaient duré trois jours, ceux des compagnons se prolongèrent plus de deux années contre la puissance des lois. La bonne compagnie encourageait ces horreurs par son pouvoir moral et le retour aux anciennes habitudes. Elle établit avec certaines étiquettes les bals des victimes, des festins. Les dames y assistaient les cheveux coupés à fleur du cou ; les furies de la guillotine avaient porté cet instrument de mort en pendant d'oreilles, les dames réactionnaires avaient leurs épingles en forme de poignards. Toujours fanfarons, les hommes, en habit court et carré, portaient les cheveux pendants poudrés ou en cadenette retroussée, cravate verte, gilet chamois à 18 boutons, baton noueux. Les prêtres, les jésuites, n'ont jamais cessé leur association aux ennemis de l'état sous prétexte de défendre la religion. On comptait parmi ces apôtres beaucoup de libertins et d'athées, directeurs des exécutions exercées sur les hommes les plus respectables accusés de modérantisme, éloignés des sociétés secrètes, des Jésuites, et partisans de Voltaire, de J.-J. Rousseau et des philosophes. On tuait un ennemi, un

rival, un créancier, un libéral, un change, un camarade de collège, un voisin, après les avoir embrassés. On tuait tout, qui le croirait, avec des formes élégantes. L'homme du peuple n'était pour rien dans ce carnage affreux des Jéhuistes.

Le général Bonaparte

Il n'est point de crime qui ne reçoive en politique le sceau de la légitimité et ne devienne une vertu, meurtres, incendies. Chez les peuples civilisés, l'homme n'est qu'une machine dont les maîtres disposent à leur gré.

Le général Bonaparte préparait son gouvernement monarchique, absolu, d'une oppression pratique, chef-d'œuvre de tyrannie ; l'éclat de son caractère et de ses victoires l'ont rendu le plus brillant de l'histoire de France et au premier rang de tous les gouvernements européens. Quelles sources de réflexions sur l'inefficacité des lois et l'imperfection des institutions humaines et de l'empire d'un tel homme! L'armée était tout, et cette armée de républicains, par un concours de circonstances fortuites, était tombée dans la main d'un héros qui l'énivrait de gloire et d'argent; les esclaves font les tyrans. Les royalistes Pichegru et Moreau furent les plus dangereux ennemis de Bonaparte et de la liberté. Tandis que les bonapartistes se disputaient à qui aurait l'honneur de travailler le plus efficacement au glorieux ouvrage de la servitude, leur chef par un attentat dont on ne trouve d'exemple dans l'histoire moderne que dans la dispersion du parlement Britannique par Cromwell, Bonaparte devint premier consul, consul à vie, empereur des Français, roi d'Italie, protecteur de l'Allemagne, de la Suisse, etc. Ses flatteurs lui donnèrent le nom de Grand, de Clément, malgré que ses attaques contre la liberté et sa tyrannie devinssent plus oppressives à mesure des progrès de l'envahissement de l'Europe.

L'EXIL DU PARLEMENT A PONTOISE

(1720)

JOURNAL INÉDIT DU PRÉSIDENT HÉNAULT[1]

Les ministres qui s'intéressaient pour le Parlement, informés de cette démarche de M. le Duc qui détruisait tout le projet de la négociation, convinrent d'engager M. le duc d'Orléans à envoyer M. le Premier Président au Cardinal pour traiter cette affaire, ce qui fut exécuté. Le lendemain dimanche 10, à onze heures, le Premier Président alla au Palais-Royal, il trouva l'antichambre pleine des ennemis du Parlement qui attendaient avec crainte et impatience l'issue de cette entrevue. Le Régent reçut fort bien le Premier Président; comme ils étaient ensemble, M. Le Blanc les interrompit pour dire un mot au Régent: c'était pour l engager encore à suspendre les ordres qu'il avait déjà donnés contre nous et à rendre cette conférence utile au bien public. En effet il appela M. de La Vrillière, et lui dit de ne rien faire jusqu'à nouvel ordre. Après un quart d'heure de conversation du Régent avec le Premier Président, le résultat fut que le Premier Président irait trouver le Cardinal de la part de Son Altesse Royale, pour lui dire de donner son mandement; le Premier Président y alla en sortant du Palais-Royal. Séchelles s'y trouva pour pouvoir rendre compte à M. Le Blanc de ce que dirait le Cardinal; il en sortit et m'annonça que nous n'avions plus de ressource et que le Cardinal avait

(1). Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 504.

déclaré qu'il ne donnerait son mandement que quand le Parlement l'aurait enregistré.

Dans le moment que M. le Premier Président était sorti du cabinet de M. le duc d'Orléans, M. le Duc y était entré et lui avait fait des reproches de ce qu'il ne lui avait pas tenu la parole qu'il lui avait donnée la veille ; M. le Régent lui répondit que cette affaire était à portée de s'accommoder, et qu'il avait sur cela des espérances bien fondées, ce qui ferma la bouche à M. le Duc.

J'allai l'après-dîner avec l'abbé Menguy chez M. le Premier, où M. le Premier Président avait dîné ; il nous confirma la même chose et nous dit qu'il venait d'envoyer la réponse à M. le Régent par Boulard, son secrétaire, qu'il fallait se préparer à tous événements et qu'on ne devait rien craindre quand on avait fait son devoir. La lettre du Premier Président fut rendue au Régent en sortant du conseil de régence, il la montra à M. le Duc, ensuite il la brûla et envoya chercher M. de La Vrillière pour lui donner ses ordres.

Le lendemain lundi, 11 novembre, jour de la Saint-Martin, je reçus sur les neuf heures du matin, un paquet intitulé, *à M. Hénault, président au Parlement séant à Pontoise* contresigné La Vrillière, dans lequel était une lettre de cachet conçue en ces termes.

A M. Hénault, président en ma cour de Parlement séant à Pontoise.

Monsieur Hénault, ayant pour de bonnes considérations résolu de transférer ma cour de Parlement séant à Pontoise en ma ville de Blois, je vous fais cette lettre de l'avis de mon oncle le Duc d'Orléans Régent pour vous enjoindre et ordonner de vous y transporter, toutes affaires cessantes, pour assister à l'ouverture de mon Parlement qui s'y fera le deux décembre prochain, pour cette année seulement et sans tirer à conséquence et pour y être instruit de mes intentions et y rendre la justice à votre ordre, en vertu de la déclaration qui y sera envoyée, vous faisant cependant défense de vous

assembler nulle part ailleurs, sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de désobéissance et de privation de votre charge, et la présente n'étant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur Hénault, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 10e jour de novembre 1720. Signé : LOUIS, et plus bas : PHELIPPEAUX.

J'allai voir l'après dîner M. le Premier Président que je trouvai avec l'évêque de Blois, il s'arrangeait pour son départ; je ne lui dis qu'un mot et j'allai de mon côté m'arranger pour le mien.

Le mardi matin 12, je retournai le voir avec Séchelles et Nassigny son frère; il était dans son carrosse à la porte avec le comte d'Evreux; nous n'allions lui faire qu'un compliment; il nous demanda si nous ne savions rien de nouveau; nous lui dîmes que non. « Et moi, nous répliqua-t-il, j'ai des nouvelles à vous apprendre, venez me trouver à six heures du soir. » Ce discours nous réjouit, nous ne manquâmes pas au rendez-vous, nous y trouvâmes Gabriel, architecte du roi qui lui montrait les plans du château de Blois, qu'il examina avec autant de curiosité que s'il n'avait pas espéré de n'y point aller. Le maréchal de Villars entra peu de temps après nous, il venait de quitter le Cardinal, il était question de le résoudre à donner son mandement et à risquer que le Parlement l'enregistrât ou ne l'enregistrât pas après qu'il l'aurait donné. Ce n'était pas une chose aisée à lui persuader, d'autant plus que le duc de Noailles ne le quittait pas, et insistait sur ce qu'il s'en tint à ce qu'il avait déclaré; les raisons contre son avis étaient si judicieuses qu'il y avait espérance de le ramener : il fallait donner la paix à l'Eglise et sauver l'Etat qui allait demeurer en proie à Law, si le Parlement allait à Blois, car cet exil quelque rigoureux et quelqu'extraordinaire qu'il fut n'était que le commencement des maux qu'on nous préparait, et le projet secret de nos ennemis était de rendre la justice si difficile à administrer par notre éloignement si nécessaire qu'à la fin on en serait venu à notre suppression. On disait donc au Cardinal : « Que prétendez-vous faire par le

refus de votre mandement? armer des furieux dont votre trop de fermeté achève le triomphe? qui après tout doit céder du Régent on de vous? il est vrai qu'il ne peut vous forcer à rien, parce qu'un homme comme vous, qui ne craint que Dieu, méprise les menaces des hommes, mais vous voyez où votre refus le réduit : il perd l'Etat, il se perd lui-même, son entêtement le conduit dans les plus grands malheurs; faites par générosité ce que vous n'auriez jamais fait par faiblesse, vous avez assez montré que vous étiez capable d'un parti ferme, rendez-vous au péril qui nous menace tous. — Mais, disait le Cardinal, encore si j'étais sûr que le Parlement enregistrât, je pourrais consentir à me relâcher, et je ne rougirais point de faire les premiers pas. » On lui répondit à cela qu'on allait y penser; nous assemblâmes ce que nous pûmes de ceux de la compagnie qui étaient à Paris, nous conférâmes ensemble sur ce que nous pensions et sur ce que nous pouvions espérer de nos confrères absents, on proposa plusieurs modifications, enfin on commença à entrevoir quelque espérance de conciliation dans le Parlement.

Cependant le Chancelier, qui jusque là avait paru regarder avec indifférence tout ce qui arrivait au Parlement, se réveilla au coup affreux qu'on venait de lui porter; cet homme, l'estime du public, l'amour de cette compagnie où il avait été élevé et à qui il devait d'avoir mis en œuvre les grands talents qu'il avait reçus du ciel, était devenu tout à coup par sa liaison avec Law l'objet de l'indignation du peuple et de l'étonnement des honnêtes gens; il y en avait pourtant qui le défendaient encore, ils disaient de lui ce que le sieur de La Planche dit du chancelier de L'Hospital:

« S'étant proposé sitôt qu'il eût été établi en sa charge de « cheminer droit en homme politique et de ne favoriser ni « aux uns ni aux autres, ainsi de servir au roi et à sa patrie, « il lui fallait user de merveilleux stratagèmes pour contenir « les Lorrains en leurs bornes, ce qu'il voulait toutefois « exécuter en telle sorte qu'ils ne pussent apercevoir qu'il

« les voulut en rien contredire ni leur déplaire, sachant bien « que s'ils appréhendaient une fois cette opinion de lui, il ne « pouvait rien faire qui valut. Voilà comme avec grande « dissimulation beaucoup de choses passaient par ses mains, « que l'on jugeait très périlleuses, et néanmoins il en « donnait entre deux vertes une mûre, donnant l'espérance à « ceux qui aimaient le bien public, que tout tournerait finale- « ment en bien, pourvu qu'on le laissât faire ; peu de gens « entendaient son intention, mais le temps fit connaître qu'il « avait embrassé le service du roi et le salut du peuple, tout « autrement qu'on avait évidé, et à vrai dire on ne saurait « assez suffisamment décrire la prudence dont il usait, car « pour certain encore que s'il eut pris un chemin plus court « pour s'opposer virilement au mal il serait plus à louer et « Dieu peut être eût béni sa constance, si est-ce qu'autant qu'on « en peut juger, lui seul, par ses modérés déportements a été « l'instrument duquel Dieu s'est servi pour retenir plusieurs « flots impétueux où furent submergés tous les Français, et « néanmoins les apparences extérieures étaient et parais- « saient au contraire ».

Ainsi disait-on lorsque le Parlement fut envoyé à Pontoise et lorsqu'il paraissait quelque arrêt du conseil, à la ruine de l'Etat. « Il n'est pas temps encore que le chancelier D'Aguesseau se déclare, il attend un moment plus favorable ; s'il s'opposait trop fortement, il courrait risque de sa perte, et d'être renvoyé encore une fois, et il ne veut pas laisser occuper sa place par quelque homme qui serait absolument vendu à Law ; voyez ce qui est arrivé au garde des sceaux D'Argenson pour avoir voulu le perdre, il s'est perdu lui-même. On ne sait pas les coups que M. D'Aguesseau pare tous les jours, c'est le sublime de la vertu d'immoler jusqu'à sa réputation au bien public. »

Quoi qu'il en soit, le temps arrivera qu'il justifia ce que ses amis disaient de lui, ou qu'il eut honte du mauvais parti qu'il avait pris ; il alla trouver le Régent le même

jour, mardi 12 novembre, et lui dit qu'il avait dissimulé jusqu'à présent tous les malheurs dont il avait été témoin et quelquefois même l'instrument, mais que le mal était enfin venu à son comble, et que l'Etat perdu et la Justice détruite l'avertissaient de se retirer et que n'étant plus en situation de faire le bien ni de réparer le mal, il ne lui restait plus que de remettre les sceaux, et qu'ainsi il suppliait Son Altesse Royale de vouloir bien recevoir sa démission. Cette démarche étonna le Régent qui le pressa de demeurer et qui lui donna quelques jours pour y penser.

On fut bientôt instruit de ce que le Chancelier venait de faire, toute la France était dans l'attente de ce qui allait arriver du Parlement, du Chancelier et du Cardinal.

Le mercredi 13, M. le Premier Président ayant reçu la visite de plusieurs personnes de la compagnie et les ayant trouvées dans des dispositions favorables, en avertit le Cardinal.

Ce prélat, par une générosité qui n'aura guère d'exemple, prêt à jouer le plus grand rôle du monde sans qu'il lui en coûtât rien, puisqu'il n'avait qu'à s'obstiner à retenir son mandement et qu'il était sûr de se voir appuyer par la moitié du clergé de France et peut-être par tous les ennemis du Gouvernement, aima mieux sacrifier cette idée à la paix, conserver le Parlement au public et le Chancelier à la justice.

Le jeudi 14, il fut au Palais Royal et donna parole au Régent de lui remettre son mandement et de le publier dans deux jours.

Le même jour, M. le Chancelier fut, pour la deuxième fois, demander permission à M. le Régent de se retirer, mais ce prince qui sortait d'avec le Cardinal lui dit : « Je vous prie, M. le Chancelier, d'attendre jusqu'à demain matin et j'aurai avec vous une conférence importante sur cet article. » Enfin, le samedi 16, le Cardinal après avoir porté son mandement à M. le Premier Président et en avoir fait ensemble la lecture, il fut au Louvre en présenter un exemplaire au

Roi et revint ensuite au Palais Royal en remettre un pareil entre les mains de M. le duc d'Orléans.

La condescendance de ce prélat fit effet sur le cœur du Régent; il fut fâché du parti violent qu'il avait pris contre le Parlement, un nombre de gens bien intentionnés lui représentaient à chaque instant l'énormité de son entreprise ; il s'était d'ailleurs engagé au Cardinal de renvoyer la déclaration au Parlement et d'en presser l'enregistrement : il ne songea plus qu'à raccommoder le mal qu'il avait fait. Cette démarche était assez délicate : il ne voulait pas commettre l'autorité royale en renvoyant sans nul prétexte le Parlement à Pontoise, après l'avoir envoyé à Blois trois jours auparavant; il ne convenait pas d'ailleurs au Parlement de demander grâce pour des fautes qu'il ignorait, et qu'il n'avait assurément pas commises.

Il fallait cependant se rapprocher : M. Le Blanc, qui était l'âme de toute cette négociation et à qui on en doit tout le succès, imagina un expédient d'autant plus convenable qu'il était simple et qu'il n'engageait personne. Nous allâmes chez le Premier Président, Sechelles et moi, pour lui dire de sa part qu'il souhaitait lui parler, mais comme il nous servait trop bien pour ne pas devoir éviter de paraître en relation avec nous, il croyait qu'il valait mieux se voir en maison tierce; la maison de M. le Premier, ami de M. le Premier Président, fut choisie pour cela. Ils s'y rendirent, le Premier Président, MM. Le Blanc et Sechelles ; là, M. Le Blanc dit, qu'après y avoir bien pensé, il croyait qu'il fallait que le Premier Président se transportât le lendemain dimanche au Palais-Royal avec quelques personnes de la compagnie, qu'il dit au Régent qu'il venait prendre congé de lui pour aller à Blois, mais qu'il était obligé de lui représenter que la justice souffrait beaucoup de cet éloignement; qu'à cela M. le Régent lui répondrait telle et telle chose dont on était convenu, qui terminerait l'affaire et qui nous remettrait comme nous étions avant la dernière lettre de cachet. M. le Premier Président

approuva cette vue; M. Le Blanc alla au Palais Royal, il réveilla le Régent qu'il trouva couché quoiqu'il fut quatre heures après dîner, lui rendit compte de ce qu'il avait fait et fut avoué de toute sa négociation; en conséquence le Premier Président manda quelques personnes de la compagnie chez lui pour le lendemain 17 au matin.

Nous nous rendîmes et nous l'accompagnâmes en robes au Palais-Royal au nombre de vingt-deux personnes, savoir: M. le Premier Président, MM. les présidents de Novion, Portail et Lamoignon, les présidents de Blamont, Poncet, Roland, Berthier, Hénault, Moreau, les conseillers Leferon, Chassepot, La Grange, Menguy, Ferand, Morel, Palu père, Dubois, Lagny, Moreau, Neres, Patu fils. Nos carrosses entrèrent dans la seconde cour et, dès que nous arrivâmes, on nous introduisit sans attendre dans la petite galerie. Nous y trouvâmes M. le Régent, M. le Duc, Law, le duc de La Force, La Vrillière, Desforts, Biron et Simiane. C'était une chose assez plaisante que les différentes passions qui agitaient tous ceux qui étaient là : le Parlement croyait avoir fait un grand effort de s'être réduit à cette démarche auprès du Régent ; le Régent était assez honteux de revenir à nous après nous avoir voulu faire du mal sans raison ; M. le Duc était embarrassé de notre présence et de celle de Law, il n'osait nous faire trop bonne mine, de peur de déplaire à cet homme et il aurait bien voulu nous persuader qu'il avait grande part à ce que M. d'Orléans faisait pour nous; La Vrillière et Desforts voyaient avec joie que ce pas hâtait notre réconciliation, le duc de La Force en était consterné et se tenait derrière tout le monde avec cet embarras qui peint la bassesse des sentiments et l'ignominie à laquelle il s'est livrée. Law, au contraire, qui était auprès de la porte, nous vit entrer avec l'insolence d'un coupable qui croit que sa contenance le justifiera, mais qui sent pourtant bien que l'heure des vengeances est venue. M. le Régent nous reçut avec toutes les grâces dont les princes sont capables quand ils veulent plaire.

M. le Premier Président s'étant approché lui dit : « Nous venons, monseigneur, vous marquer votre soumission aux ordres du Roi, en vous déclarant que nous sommes disposés à partir pour nous rendre à Blois dans le temps qui nous est prescrit, mais nous croirions manquer à ce que notre devoir exige de nous, de ne vous pas représenter les inconvénients qu'entraîne avec soi la translation de la compagnie dans une ville aussi éloignée; il est impossible que les parties puissent y obtenir de justice sans qu'il leur en coûte des frais immenses; les procureurs et les avocats ne peuvent s'y rendre sans s'exposer à une ruine inévitable, et nous osons vous dire que cela va causer une interruption universelle dans le cours de la justice, dont il n'y aura personne qui ne se ressente. »

M. le duc d'Orléans répondit : « Je n'avais pas prévu tous ces inconvénients quand je me suis déterminé à vous envoyer à Blois et c'est avec peine que j'avais pris ce parti; mais on a tenu dans le Parlement des conversations si extraordinaires qu'il ne m'a pas été possible de les souffrir; je sais bien que cela ne regarde point tout le Parlement et que cela ne tombe que sur quelques uns de ses membres, aussi je vous assure que je ne veux point de mal à la compagnie en général, et M. le Duc pense comme moi; mais je suis fâché contre ceux qui tiennent de très mauvais discours. Je sais bien que cela ne regarde aucun de ceux qui sont ici présents, mais on s'est très mal comporté dans les dernières assemblées et surtout dans l'affaire de la Constitution. Cette affaire est enfin terminée, car j'ai le mandement; le roi veut donc bien vous renvoyer à Pontoise où je vous enverrai la déclaration pour l'enregistrer convenablement et je prendrai pour cela avec vous des mesures au moyen desquelles j'espère que tout se passera bien. »

M. le duc d'Orléans demanda à M. le Premier Président dans quel temps le Parlement avait coutume de rentrer : « C'est le 22 de ce mois, lui répondit M. le Premier Président.—

Eh bien! dit-il à M. de La Vrillière, faites expédier des ordres pour Pontoise et envoyez-les à M. le Premier Président cette après-dîner. » M. de La Vrillière dit qu'il expédierait celles-là plus volontiers qu'il n'avait fait les autres. Le Premier Président salua M. le Régent et en s'en allant se retourna du côté de M. le Duc et lui dit que nous nous flattions qu'il s'accordait avec M. le Régent sur les sentiments qu'il avait pour la compagnie. M. le Duc répondit qu'il avait toujours parlé à M. le Régent sur ce ton-là.

On n'imaginerait pas qu'une conduite aussi sage et aussi mesurée du Premier Président eut pu trouver des contradicteurs; il y en eut pourtant et dans le sein même du Parlement. Nos malheurs n'étaient pas encore finis; les contradictions de la cour cessaient; de nouvelles nous attendaient dans la compagnie. J'avoue que ce m'a été une des peines des plus sensibles dans le cours de cette affaire. Un des plus échauffé était M. de Montagny, c'était lui qui présenta une requête au Parlement de la part de l'Université à Pontoise; il me revint même qu'il parlait assez mal de l'abbé Menguy et de moi comme ayant eu part à cette démarche. J'allai le trouver chez lui, je lui dis le plus poliment qu'il me fut possible le sujet qui m'amenait et, comme il étail conseiller de la chambre où je suis président, je le priai de m'expliquer, avec la confiance qu'on doit à son confrère, quelles étaient ses raisons pour blâmer la visite du Palais-Royal.

Il ne m'en fit point de mystère et me dit tout naturellement que personne n'approuvait cette démarche, qu'il était étrange que sans aucune mission, sans aucune délibération, le Premier Président prit sur lui de mener au Régent une partie de la Compagnie et que nos confrères eussent bien voulu l'y suivre, qu'il était honteux d'aller demander grâce et de jouer le rôle de suppliant tandis que nous devions faire rougir par notre fermeté et notre constance ceux qui nous voulaient injustement accabler; de quoi nous nous mêlions

et d'où venait cet empressement qui singularisait en bien auprès de la cour tous ceux qui s'y étaient présentés et qui desservait ceux qui s'étaient tenus dans la règle et dans le silence, qu'une compagnie ne se soutenait que quand elle était unie, et que ceux qui s'en séparaient étaient de faux frères, en qui on ne prendrait jamais de confiance dans le Parlement; que sans doute nous avions répondu des suffrages des absents et que la crainte d'aller à Blois nous avait fait promettre plus que nous ne pouvions tenir; d'ailleurs pourquoi ne pas inviter à cette cérémonie tous les conseillers qui étaient à Paris, pourquoi cette distinction d'avertir les uns et de laisser les autres.

Je lui répondis à cela : 1° par rapport à cette dernière difficulté, qu'ou notre démarche lui paraissait bonne ou qu'elle lui paraissait mauvaise, que si elle était bonne nous étions d'accord et qu'il n'y avait point à disputer, que si elle lui paraissait mauvaise on avait eu raison, la voulant faire, de n'en point avertir ceux qui l'improuvaient parce qu'ils s'y seraient opposés, qu'il aurait fallu délibérer et que toute délibération et assemblée nous était défendue par notre lettre de cachet; que la conduite de M. le Premier Président avait été bien plus simple : après avoir su que le Régent ne demandait pas mieux que de se rapprocher de nous, il n'avait plus pensé qu'à faire les premiers pas et en sauvant au gouvernement la honte de nous venir chercher, d'opérer le bien public et celui de la compagnie; que pour cela il avait assemblé chez lui quelques personnes de la compagnie, il leur avait dit qu'il allait au Palais-Royal prendre congé du Régent pour aller à Blois et que si on voulait l'y suivre on en était le maître, et que l'on l'y avait suivi.

Le reste M. de Montagny le savait. Qu'avait opéré cette démarche ? Premièrement, dans la forme nous n'étions commis en rien. Le Premier Président en adressant la parole au Régent l'appela Monseigneur et par conséquent ne parla point au nom de la compagnie qui ne l'appelle que Monsieur,

nous ne lui avions demandé aucune grâce, et ce n'était qu'une visite de congé. Mais, pour envisager ce que nous avions fait essentiellement et pour traiter la chose à fond, qu'avait opéré cette démarche ? Deux biens considérables : premièrement nous n'allions plus à Blois et on nous renvoyait à Pontoise, avantage infini pour la justice et pour la compagnie que ce premier retour du Régent vers elle rassurait contre ce qu'elle avait tout sujet de craindre de ses ennemis; en deuxième lieu, le Régent oubliant qu'il avait essayé de donner à la déclaration portée au grand conseil toute l'authenticité possible, avouait en nous la renvoyant qu'il avait excédé son pouvoir en nous en ôtant la connaissance et que nous en étions les seuls juges légitimes. Quel monument dans nos registres et quel titre à l'avenir, si jamais on voulait attenter à notre droit, d'y lire que, dans la régence la plus absolue, on avait été obligé de se contredire sur une matière aussi importante ; enfin que par rapport à nos confrères qui avaient cru que nous voulions nous singulariser, bien loin que notre démarche leur put nuire, nous nous mettions à portée au contraire de pouvoir leur parer des coups qui sans cela étaient inévitables, que rien n'était caché aux yeux de la cour, qu'on savait bien ceux qui avaient marqué plus de résistance, et que quelque bonnes que puissent être leurs intentions, on aurait sévi contre eux, au lieu que dans les circonstances présentes, nous nous exposerions à tout plutôt que de souffrir qu'on entreprit rien sur leurs personnes.

Cette conversation eut le sort de toutes celles où l'on est d'avis contraire : nous ne nous persuadâmes ni l'un ni l'autre et je laissai M. de Montagny dans la disposition d'empêcher autant qu'il serait en lui que la déclaration ne pût être enregistrée. J'ai peut être trop étendu cette conversation, mais j'ai cru le devoir faire parce qu'elle renferme les motifs, les intérets et les raisons des deux partis qui étaient alors formés dans le Parlement.

Le lundi 18, M. le Premier Président fut au Palais-Royal; M. le duc d'Orléans lui dit qu'il n'avait pas encore fait expédier les lettres de cachet parce qu'il croyait qu'il convenait de ne pas en envoyer de semblables à tout le monde, et même qu'il avait donné ordre d'en envoyer de particulières à M. le Président Amelot, M. le Président Pelletier, M. Pucelle, M. de La Porte, M. Dargenlieu, M. de Montagny et M. Clément pour les obliger à rester chez eux. M. le Premier Président lui répondit que, bien loin de faire réussir l'affaire, cela en éloignait la conclusion parce que la compagnie ne serait occupée qu'à demander le retour de ses confrères et qu'elle ne pourrait travailler à aucune autre affaire que celle-là ne fut terminée ; qu'ainsi il le suppliait de n'excepter personne dans les lettres qui nous renvoyaient à Pontoise, d'autant plus que ces lettres devant être rendues à la compagnie par son canal, on rejetterait certainement sur lui tout ce qui arriverait à quelques-uns. M. le duc d'Orléans lui dit : « Je ne sais, monsieur, si par la suite vous ne serez pas fâché de n'avoir pas pris ce parti. » M. le Premier Président lui répondit qu'il espérait que l'affaire serait terminée à la satisfaction de Son Altese Royale, il ajouta qu'il en répondrait encore bien plus sûrement si la compagnie était à Paris. M. le duc d'Orléans lui dit : « Il n'est pas encore temps et je ne le peux pas absolument pour le présent, je vais seulement révoquer les ordres que j'avais donnés pour quelques uns de ces Messieurs », et ayant appelé M. de La Vrillière il lui dit que M. le Premier Président n'était point d'avis que l'on envoyât ces ordres particuliers et qu'ainsi il fallait expédier des lettres de cachet pour toute la compagnie. M. de La Vrillière dit qu'elles seraient signées à six heures du soir et que le lendemain elles seraient portées de bonne heures à M. le Premier Président.

Ce même jour, l'après-diner, tous ceux de Messieurs qui avaient été la veille au Palais-Royal et plusieurs autres se rendirent chez M. le Premier Président qui leur dit simplement

qu'il fallait se disposer à se rendre à Pontoise pour l'ouverture du Parlement, qui s'y ferait lundi par la célébration de la messe rouge, que l'on travaillerait après cela à l'enregistrement de la déclaration sur la constitution et qu'il espérait que si cette affaire se terminait heureusement, le Parlement ne tarderait pas à être rappelé à Paris, que si au contraire, on prenait un parti de vivacité, il appréhendait que la compagnie ne fût exposée à des coups très violents.

Le mardi 19, toutes les lettres de cachet pour le retour du Parlement à Pontoise ayant été remises au Premier Président, il les fit rendre à chacun en particulier par les buvetiers de chaque chambre. Elles étaient conçues en ces termes.

A Monsieur Hénault, Président en ma Cour de Parlement.

Monsieur Hénault, je vous ai donné mes ordres le 10 de ce mois pour vous transporter en ma ville de Blois afin d'assister à l'ouverture de mon Parlement que j'y avais indiquée au 2e décembre prochain, en vertu de la déclaration que je devais faire expédier à cet effet, avec défense de vous assembler ailleurs sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de désobéissance et de privation de votre charge ; estimant cependant à propos que vous vous rendiez en ma ville de Pontoise pour y vacquer à vos fonctions ordinaires dans l'exercice de la justice, je vous fais cette lettre de l'avis de mon très cher et très aimé oncle, le duc d'Orléans, Régent, pour vous dire que mon intention est que, toutes affaires cessantes, vous vous rassembliez en ma ville de Pontoise, le 25 du présent mois et n'étant la présente à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur Hénault, en sa sainte garde. Ecrit à Paris, le 17e jour de novembre 1720. Signé : Louis, et plus bas, Phelippeaux.

Il n'était plus question que d'enregistrer la déclaration qui devait nous être envoyée ; nous avions déterminé le cardinal de Noailles à donner son mandement ; dans cette espérance, le Régent nous renvoyait à Pontoise pour cela, nous l'en avions flatté en quelque façon et il s'en fallait bien que nous

y pussions compter; pour juger mieux de toutes les difficultés qu'il nous fallut surmonter, il faut d'abord donner une idée de ceux qui composaient le Parlement,

Il y avait plusieurs sortes de personnes, les uns amis de la paix et ne cherchant que la conciliation, par conséquent suspects au reste de leurs confrères; les autres plus jaloux de leur opinion que de leur bonheur et de celui de l'Etat et plus contents de jouer un premier personnage dans le mauvais parti, que d'être ignorés en allant au bien; d'autres qui sentaient bien que, ni par leur éloquence, ni par leur érudition ils ne feraient point parler d'eux et qui voulaient mettre à la place des talents une fausse fermeté qui leur attirait l'attention de la compagnie, car cette compagnie plus que toute autre est amoureuse du merveilleux, et il suffit qu'on y propose un parti singulier pour qu'un grand nombre le saisisse avec ardeur. Il y en avait, et c'était toute la jeunesse, qui sans connaissance de cause, sans songer si l'état en pouvait souffrir, sans se soucier même si le parti était bon ou mauvais, mais dans la vue seule de faire une nouvelle dans la ville, adoptaient les partis les plus violents; d'autres enfin qu'un zèle aveugle portait trop loin, et qui avec des intentions droites étaient les plus à craindre, parce que leur désintéressement donnait crédit à leurs préventions. Je trouve dans le fragment de l'examen du Prince de Machiavel, p. 83, un portrait qui ressemble assez à cette compagnie et qui fait sentir combien elle peut faire de bien et de mal. « Disons un mot de quelques-uns de leurs ministres : il y en avait de deux sortes, car ceux qui avaient été nourris sous la discipline du chancelier L'Hospital tenaient les maximes qui étaient non seulement conformes à la piété et modération chrétienne, mais utiles pour la conservation de la paix et manutention de l'autorité du roi; les autres au contraire, soit par conscience, sans beaucoup de science, soit pour faire bande à part s'attachaient tellement à l'extérieur de la religion qu'ils estimaient qu'il fallait mieux laisser embraser le royaume que d'y souffrir le moindre accommodement pour le

fait de la religion. Or ce qui est arrivé de cette diversité d'opinions a été que cette dernière a grandement aidé à former et élever et fortifier la Ligue et l'autre à la détruire et à redresser le Royaume que la faction contraire avait porté bien près de sa ruine. » Voilà à peu près notre situation et c'était sur ce pied là qu'il fallait agir.

Celui de la compagnie qui était le plus éloigné de l'enregistrement de la déclaration et qu'il était le plus important de ramener était l'abbé Pucelle. Il s'était malheureusement prévenu dans cette occasion et était capable de former un grand parti qui l'aurait suivi aveuglément; on avait beau lui dire qu'on ne trouvait pas la constitution meilleure qu'il ne la trouvait lui-même, mais qu'il était question de donner la paix à l'Eglise, peut-être même à l'Etat, que si notre présence à Paris n'avait point opéré le bien, notre absence faisait infiniment de mal, qu'il y avait des occasions où il fallait se prêter, quand d'ailleurs on ne faisait rien contre son honneur ni contre sa conscience, et qu'on pouvait corriger la déclaration par telles modifications qui bien loin de rendre notre enregistrement pernicieux à la religion comme il le prétendait, serviraient de loi dans tout le Royaume, et empêcheraient l'abus qu'avaient pu causer des enregistrements purs et simples de la même déclaration; que la constitution avait été reçue en 1714, qu'il n'était plus question aujourd'hui que de mettre à couvert les appelants de cette constitution, et que c'était à quoi il fallait travailler; que deviendraient ces mêmes appelants si le grand conseil demeurait leur juge, lui qui avait une loi écrite contre eux puisqu'il avait enregistré la déclaration purement et simplement; qu'on était prêt à révoquer l'attribution du grand conseil et à nous renvoyer, comme elle nous était due, la connaissance de cette affaire; que pouvait-on donc hésiter, et quel bien plus grand pouvait-il arriver que de réconcilier la compagnie avec le gouvernement, de se soumettre pour la doctrine à l'acceptation de notre archevêque, de mettre nos

libertés à couvert par des modifications sages, d'empêcher qu'une déclaration déjà reçue purement et simplement dans tous les parlements du Royaume n'y put faire un mauvais effet et de mettre les appelants à couvert en devenant leurs juges, et en établissant par eux une loi qui deviendrait bientôt celle de tout le Royaume. On ajoutait encore à l'abbé Pucelle que ce qui venait d'arriver devait le presser plus que jamais à se rendre. Les évêques de Montpellier, de Senès et de Boulogne venaient de renouveler leur appel; il était certain que les deux premiers pouvaient être inquiétés par les Parlements de Toulouse et de Provence, puisqu'ils avaient contrevenu formellement à la déclaration qui défend d'appeler à l'avenir, qu'il n'y avait qu'un moyen de les sauver : c'était de sauver M. de Boulogne qui était du ressort du Parlement de Paris, et que comme leur appel était indivisible, ce qu'on ferait pour l'un ferait la sûreté des autres, que ce moyen ne pouvait être que l'enregistrement de la même déclaration, mais avec des restrictions qui anéantissent en quelque façon la déclaration et qui pussent empêcher qu'elle ne fit aucun mauvais effet à l'avenir.

On aurait cru que des raisons aussi puissantes auraient pu ramener l'abbé Pucelle, cependant elles ne faisaient rien sur lui, et nous voyions avec douleur retourner contre nous et contre la compagnie, contre l'Eglise et contre l'Etat, tout ce que nous avions fait pour les sauver ; l'abbé Menguy en était même devenu suspect à la compagnie. On commençait déjà à répandre pour discréditer son avis qu'il était gagné par la cour et que le prix en était une pension, ou une abbaye ; d'autres moins méchants, mais qui lui faisaient plus de mal, disaient que c'était là le fruit de son amitié pour le Cardinal, qu'il n'avait pas voulu l'abandonner et que pour le sauver il livrait le Parlement, et que l'abbé Pucelle, aussi ami du cardinal, avait mieux aimé se brouiller avec lui et rester attaché à la vérité ; l'événement fit voir lequel des deux avait raison alors.

J'allai voir le P. Ch... en qui l'abbé Pucelle avait grande confiance ; il me dit qu'il croyait comme moi qu'il était aussi difficile qu'important de le gagner. Je lui appris que le Premier Président avait résolu d'assembler chez lui le lendemain, lui, le Président Portail, l'abbé Pucelle et Menguy que j'étais chargé de le prier de n'y pas manquer, mais en même temps je lui fis faire une réflexion : « Vous savez lui dis-je, qu'il y a entre l'abbé Pucelle et l'abbé Menguy une émulation de quarante années : ces deux hommes jaloux l'un de l'autre, quoique amis intimes avant tout ceci, et nés tous deux avec de grands talents, ne veulent se céder ni l'un ni l'autre ; l'abbé Menguy entreprendra de convaincre l'abbé Pucelle et l'abbé Pucelle ne voudra jamais être convaincu par l'abbé Menguy; cette vivacité peut nous jeter dans de grands embarras et nous n'avons pas le temps de songer à les faire finir. »

Je lui proposai le seul remède que je croyais convenable et il en fut d'accord: c'était empêcher l'abbé Menguy de se trouver à cette conférence, de charger M. Portail et M. Chauvelin de ce qu'il fallait dire à l'abbé Pucelle pour le ramener et de lui ôter par là l'ombrage de l'abbé Menguy.

Je me chargeai de l'exécution et j'allai chez le Premier Président à qui je rendis compte de notre conversation; il l'approuva et m'envoya dire à l'abbé Menguy de ne point se trouver le lendemain chez lui. J'y allai et je lui dis que M. le Premier Président ne croyait pas qu'il fut convenable qu'il se trouvât chez lui avec l'abbé Pucelle; que comme leurs différentes façons de penser sur l'affaire présente avaient un peu refroidi leur amitié, il était à craindre que dans une première entrevue où il serait question de discuter la matière ils ne s'échauffassent tous les deux, et que celà ne rendit leur réconciliation plus difficile, que comme c'était l'abbé Pucelle que l'on voulait ramener, c'était de son côté que devaient tourner les attentions et que M. le Premier Président le préparait à une entrevue avec lui qui terminerait

l'affaire principale avec leurs dissensions. L'abbé Menguy, qui ne voulait que le bien, fut d'accord de ce que je lui disais. La conférence se tint le vendredi 22, chez M. le Premier Président; le Président Chauvelin y parla à ravir et on commença à entrevoir quelque espérance de ramener l'abbé Pucelle.

Le même jour, le Premier Président fut au Louvre et au Palais-Royal prendre congé du Roi et du Régent; l'après-midi, je fus chez lui. M. Le Blanc y vint avec Sechelles et on agita la question de savoir s'il convenait d'envoyer la déclaration aussitôt après la messe rouge, afin que le parti opposé n'eut pas le temps de faire des cabales suffisantes pour en empêcher l'enregistrement; mais il fut trouvé plus prudent d'examiner d'abord la situation des esprits, afin de se déterminer suivant la disposition du plus grand nombre, car on trouva qu'il était d'une extrême conséquence de ne pas exposer cette déclaration à un refus de la part du Parlement, qui ne ferait qu'irriter le Régent et le pousser à des extrémités contre le Parlement dont il ne se relèverait peut-être jamais, Cependant nous partîmes tous deux pour Pontoise, où nous assistâmes à la messe rouge qui fut célébrée par un chanoine de la Sainte-Chapelle ; il s'y trouva 150 personnes de la compagnie et huit Présidents à mortier, ce qui était sans exemple.

On souhaitait à la Cour que, dès le lendemain, on travaillât à l'affaire de la constitution, mais M. le Premier Président et son conseil crurent qu'il convenait mieux de ne point précipiter cette affaire en s'assemblant avant le temps ordinaire; c'est pourquoi il dit à toute la compagnie, après le dîner, que le Parlement rentrerait à la huitaine et que l'on s'assemblerait le lundi 2e décembre pour l'affaire de la constitution; cela détermina tout le monde à s'en retourner à Paris. J'étais convenu avec Sechelles d'envoyer tous les jours à Franconville un courrier qui remettrait au sien une lettre et qui en attendrait la réponse.

Voilà la lettre que je lui écrivis le lundi après la messe rouge.

A Pontoise, ce lundi, 25 novembre au soir.

Nous sommes arrivés ici hier à quatre heures après-midi, Monsieur votre frère et moi; nous avons été sur-le-champ chez M. le Premier Président où tout le monde s'était rendu. J'ai voulu attendre qu'il eût parlé à tout ce qui était là, afin d'apprendre quelque chose de nouveau; il m'a paru assez content de ceux qu'il avait entretenus; les esprits se rapprochent un peu, mais il leur faut encore du temps pour venir au point où nous les voulons. L'objet de notre négociation, c'est M. l'abbé Pucelle, parce qu'il achèvera de déterminer les autres. Vous savez, monsieur, que nous n'avons pas imaginé de moyen plus sûr que de lui faire faire un personnage; il faut lui rendre, dans le bon parti, le rôle qu'il aurait joué dans le mauvais; il est fort honnête homme, mais il est homme et a le défaut des gens de bien qui veulent qu'on parle d'eux; on entrevoit quelque espérance sur son compte, il commence à m'écouter et peut-être y a-t-il à présent plus de honte que de persuasion dans sa résistance. Il faut aider à sa faiblesse, il n'est pas possible d'exiger de lui paraître avoir changé d'avis dans une nuit, il faut au moins qu'il ait eu le temps d'agir auprès de ceux à qui il avait inspiré les premiers sentiments et de les ramener lui-même à la raison après les en avoir éloignés, afin qu'il ne lui reste plus de témoins de son opiniâtreté.

Voilà comme pense M. le Premier Président et ce qui l'a déterminé à annoncer aujourd'hui à toute sa compagnie que l'on ne se rassemblera que dans huit jours selon l'usage du Parlement; cela a même quelque chose de moins empressé et par conséquent de moins suspect, outre qu'il est important, à ce qu'il m'a ajouté, que tous les gens qu'il a mandés de venir soient rassemblés, ce qui ne sera fait que dans la fin de la semaine. Ce délai ne peut être que favorable et n'a nul inconvénient par la précaution que l'on a prise de dire à tout

le monde qu'il était permis de s'en aller pour le reste de la semaine, ce qui ôtera toutes les occasions de cabale.

M. de   était chez M. le Premier Président, il est venu à moi et a voulu entrer dans quelque détail au sujet des modifications. J'en aurais raisonné volontiers avec lui, mais il est devenu si suspect à toute la compagnie que ce serait le devenir de paraître trop lié avec lui et par conséquent se rendre inutile au bien général. En sortant de chez M. le Premier Président j'ai été souper chez M. de Blancmenil; après le souper, quand tout le monde a été retiré, nous sommes restés seuls; nous avons raisonné longtemps sur la même matière, il m'a averti que quelques-uns des mieux intentionnés comptaient de s'en retourner dans leurs campagnes faute de pouvoir subsister ici; nous sommes convenus d'en avertir M. le Premier Président pour qu'il y mit ordre. Il m'a ajouté que M. de Blamont était si fort à découvert dans la compagnie que, bien loin d'y être utile, un bon avis cessait de l'être quand il l'adoptait, et que peut-être on devrait le prier de rester à Paris, parce que son suffrage ne ferait qu'affaiblir les nôtres. Je n'ai pas été toutefois de cet avis; ma raison, c'est qu'après tout il pense bien sur la matière présente et qu'un dégoût donné à un homme très capable de le sentir pourrait trop l'éloigner de nous et faire notre ennemi d'une personne qui ne nous est tout au plus qu'inutile. Enfin nous avons parlé longtemps pour savoir ce qui convenait le mieux, ou d'assembler incessamment la compagnie ou d'attendre à huit jours. M. de Blancmenil m'a paru être de l'avis de M. le Premier Président et m'a engagé à y retourner ce matin à sept heures avant la messe rouge; j'oubliais à vous dire que j'avais parlé à M. Chauvelin chez M. le Premier Président qui m'avait prévenu sur ce parti et qui m'avait dit que cela ne faisait pas de question.

(*A suivre.*)

MÉMOIRES DE MERCIER DU ROCHER

pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée[1]

Ma présence ne plut point à Goupilleau (de Fontenay) qui traitait Carra de vieille machine, à l'occasion de la nomination d'un apothicaire de l'armée. Il me dit que je pouvais m'en retourner, parce que les représentants qui étaient répandus dans les départements feraient tout ce qu'exigerait la chose publique. Ces paroles ne me satisfirent point : je me tus. Je laissai partir Goupilleau, bien résolu de suivre ma mission.

Je réitérai mes instances auprès de Carra et de ses collègues; tout fut inutile. Je voyais avec peine une armée de dix mille hommes à Saumur qui restait dans la plus grande torpeur. Les rues étaient couvertes d'une nuée d'aides-de-camp qui traînaient de grands sabres et portaient longues moustaches, de commissaires du Pouvoir exécutif qui prêchaient l'anarchie et la loi agraire, le meurtre et l'assassinat. Saint-Flo-Félix, Mouroro, Ronsin et le prêtre Ilazard, qui avait été chassé de la société des Jacobins en 1790, étaient de ce nombre. Il semblait que tous les roués de Paris s'étaient donné rendez-vous dans ces malheureuses contrées, pour y attiser la guerre civile et en dépouiller les habitants. Ce spectacle m'affligea, mais je n'avais encore vu qu'un coin de ce hideux tableau. Tuncq que j'avais connu pour la première fois à Tours et auprès du général Menou à Angers dans les premiers jours d'avril, Tuncq, qui dans la première entrevue que

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II p. 1, 232, 330, 448 et 546, t. III p. 39.

j'avais eue avec lui s'était nommé le Santerre du 10 août, en déprimant devant moi tous les généraux, cherchait à avoir du service dans cette armée. Il faisait la cour à tout le monde, il n'y avait que Carra qu'il n'abordait pas. Ce dernier prétendait qu'il lui avait escroqué vingt mille livres. M. Tuncq pouvait bien être un escroc; je sais qu'il acheta de très beaux chevaux qu'il n'a jamais payés, ce qui, dans la langue des pillards, *était prendre les choses au maximum de la Vendée.*

Tuncq avait été aide-de-camp de Voyer d'Argenson : plat valet de ce seigneur, c'est par sa protection qu'il avait obtenu la croix de Saint-Louis, et s'était ensuite jeté dans les tripots du Palais-Royal qualifié de baron de Tuncq. Il avait abandonné sa baronnie depuis la suppression des titres de noblesse et avoua, dans la suite, qu'il était fils d'un pauvre tisserand de basse Bretagne. Il était à la fois bas, flatteur, lâche et insolent. Il aimait extrêmement le vin et les femmes. Ce fut, comme nous le dirons bientôt, un des généraux de la Vendée.

Menou, qui était général en chef par intérim, partit le 18 pour Doué où nous avions huit mille hommes sous les ordres de Duhoux, lorsqu'un courrier arrivé à la municipalité apporta la nouvelle d'une victoire remportée le 16 devant Fontenay. Voici comment Chalbos rend compte de cette action, dans la lettre qu'il écrivit le même jour au Ministre de la guerre.

« La victoire la plus complète vient de couronner les armes de la Liberté dans les plaines de Fontenay-le-Peuple, et ce dernier succès porte une blessure profonde au monstre qui déchire, qui dévore cette partie de la République.

« J'ai été averti à midi que l'armée des révoltés descendait des côtes qui terminent la plaine, à une demi-lieue sur la route de La Châtaigneraie. Le général de brigade Beaufranchet-Dayat, commandant l'armée de la Vendée, étant parti à sept heures avec le représentant du peuple Auguis, pour Luçon,

où les affaires de la République les avaient appelés, j'ai fait sortir mon armée après l'avoir disposée de manière à couvrir la ville sur tous les points où je pressentais qu'elle pouvait être attaquée. J'ai mis toute l'infanterie du centre aux ordres de l'adjudant-général Sandoz, celle qui composait mon aile droite étant commandée par le citoyen Dufour, capitaine du 84e, et je me suis porté à la tête de ma cavalerie. La horde des brigands s'épandait dans la plaine, protégée par son artillerie nombreuse et bien servie. J'ai voulu la charger en flanc; ce mouvement ne m'a pas réussi. J'ai laissé deux escadrons aux ordres du chef de brigade et de l'état-major de l'armée Nouvion, pour le tenter de nouveau, et gagnant avec ma cavalerie le reste de leur colonne, nous avons attaqué les ennemis sur deux points avec une impétuosité telle que près de quatre cents hommes des leurs sont restés sur le champ de bataille. Nouvion a eu son cheval tué sous lui dans la plus grande chaleur de l'action, que son courage ferme et éclairé n'a pas peu contribué à décider, et Constantin Faucher, l'un de mes adjoints qui chargeait avec lui, enveloppé par ces brigands, a reçu un coup de poignard dans la cuisse, il a eu son cheval frappé à la tête d'un coup de baïonnette.

« Le désordre que je venais de jeter dans la tourbe des brigands me donna l'idée de me porter ventre à terre sur leur artillerie dont je me suis emparé le sabre à la main. L'infanterie m'a bien secondé dans tous ces mouvements; elle a marché avec un ordre et une impétuosité admirables. J'ai poursuivi ces scélérats jusqu'à Baguenard, distant de cinq mille toises du champ de bataille, où ils ont laissé vingt-cinq pièces de canon, leurs caissons et un très grand nombre de chariots chargés de munitions de guerre en tout genre et de vin, d'eau-de-vie, de tentes, de toiles, de viandes, etc., etc.

« Cette affaire nous a coûté de dix mille *(sic)* hommes et plusieurs blessés. Les ennemis en ont perdu près de six cents, tant sur le champ de bataille que dans leur déroute ».

Le général de brigade, CHALBOS.

« P.-S. — Les troupes s'étant toutes conduites de la manière la plus brillante et la plus brave, ont toutes droit aux éloges ; mais je dois dire que les chasseurs de la Gironde ont pleinement justifié que la troupe la mieux exercée a un avantage réel.

« L'artillerie a répondu à la haute estime dont ce corps jouit dans l'Europe militaire. Nous avons fait environ quatre-vingt prisonniers. »

Si les brigands s'étaient portés sur Fontenay le 14, ils s'en seraient à coup sûr rendus les maîtres ; mais ils passèrent deux jours à piller La Châtaigneraie, et pendant ce temps, Sandoz était arrivé avec plus de trois mille hommes. Les gardes nationales des campagnes s'étaient rassemblées à la ville ; elles contribuèrent à la défaite de l'ennemi. Chalbos ne dit point, dans la lettre que nous venons de transcrire, qu'à l'approche de l'ennemi il avait rassemblé son armée dans la petite prairie du quartier, que l'Administration avait fait faucher sur la réquisition qui lui en fut faite le matin par Beaufranchet; que le combat dura deux heures et demie dans la plaine de Pissotte, et que parmi les vingt-neuf pièces de tout calibre que nous enlevâmes aux révoltés, il se trouva un fourneau à rougir les boulets, quatre canons anglais et la fameuse Marie-Jeanne. C'était une pièce de bronze de calibre bâtard de dix à douze qui avait appartenu au cardinal de Richelieu et dont ils faisaient leur fétiche, leur palladium. Chalbos ne dit point que, s'il les eût poursuivis au delà de Baguenard, il se serait emparé de leurs équipages, de leurs trésors et des femmes qui les suivaient. Il ne dit point que, dès la veille du combat, la garnison de Sainte-Hermine s'était repliée à Marans, que les postes d'auprès de Luçon étaient rentrés dans cette ville, que le commandant du 4e bataillon, qui craignait d'être coupé, s'était rendu aux Quatre-Chemins de Marans, et que les brigands s'étaient portés à Sainte-Hermine ainsi que dans plusieurs autres communes de la plaine où ils avaient abattu l'arbre de la liberté et placé le drapeau

blanc. La victoire du 16 obligea l'ennemi de se replier dans les bois, et, le 17, nos troupes réoccupèrent tous les postes qu'elles avaient évacués. J'étais avec Carra lorsqu'il reçut la lettre de Sandoz qui annonçait cette bonne nouvelle. Il m'invita à souper avec lui ; il était logé dans une très belle maison près le Pont-Neuf. Il avait deux sentinelles à sa porte. Jullien (de Toulouse), Daudenai, Bourbotte, le beau-frère de Carra, et le poète Roussel étaient à ce souper. Je m'étais aperçu plus d'une fois à Paris, à Tours et ailleurs, qu'il règnait une extrême division entre les représentants du peuple. J'avais été témoin, deux jours avant, d'une querelle qui s'éleva entre Goupilleau et Carra au sujet de la nomination d'un apothicaire de l'armée. Je les avais entendus se traiter mutuellement de j..., f..., d'intrigants; j'avais entendu Goupilleau nommer Carra vieille machine détraquée ; je savais que les représentants du peuple se gratifiaient les uns et les autres du titre de scélérat, et cela sans beaucoup de façon. Je gardai le silence pendant une grande partie du souper. Je le rompis lorsque j'entendis Bourbotte dire qu'ils réduiraient ceux qui contrariaient leurs opérations à la Convention nationale, et qu'il avait juré la mort de tous ces gens là. « Il vaudrait bien mieux, lui dis-je, que la paix régnât parmi nos représentants; elle serait le présage du bonheur des Français. » Jullien appuya fortement l'opinion de son collègue et enchérit sur ce qu'il avait dit. Je leur répondis qu'il n'y avait rien de plus respectable qu'une assemblée d'hommes libres, destinés à donner des lois à leur patrie.

J'ajoutai que des législateurs devaient avoir le cœur brûlant et la tête froide. « Cela est impossible, répartit Bourbotte, quand on discute d'aussi grands intérêts. — Et tous les décrets de la Convention nationale n'ont-ils pas pour objet le bonheur du peuple, reprit fièrement Jullien ? L'Assemblée constituante n'a-t-elle pas donné l'exemple des débats les plus orageux, des scènes les plus révoltantes ? — Cela est vrai, répondis-je, mais ces scènes n'étaient que passagères, et elle

savait se faire respecter des tribunes. Je crois bien que la Convention nationale n'a en vue que la liberté et le bonheur des Français, mais je voudrais vous demander pourquoi, après avoir reconnu ce principe avoué de tous les publicistes, qu'il n'y a point de Constitution sans la sanction du peuple, elle a porté la peine de mort contre celui qui proposerait un autre gouvernement que le républicain. Il fallait ou ne pas reconnaître ce principe ou ne pas rendre le décret du 4 décembre. — C'est-à-dire que vous voudriez voter pour un roi, me dit Jullien ? — Moi, vouloir un roi! j'aimerais mieux mourir, que de vivre l'esclave de qui que ce soit ! J'étais républicain avant toi, Jullien ! — Toi, dit-il, tu n'étais qu'un marmot que j'étais républicain. — Non, non, répondis-je fièrement, j'ai passé ma vie dans les forêts, je songeais à la République, quand Jullien ne s'occupait que de ses intérêts. Les républicains ne voyagent pas dans de superbes berlines à six chevaux, ils ne tiennent pas les peigneurs pour se faire coiffer ; ils ne font pas tapage dans les hôtels quand il n'y a pas six bougies sur leur table (C'est ce qu'ils avaient fait à Tours : j'en avais été témoin. Je logeais dans le même hôtel qu'eux). — Tu es un aristocrate, il n'y a qu'un aristocrate qui puisse parler ainsi. » L'événement a prouvé qui l'était de Jullien ou de moi. Jullien est en fuite, il est hors de la loi pour avoir trempé dans la conspiration de Chabot et de Bazire. On sait que la falsification d'un décret a valu au scélérat Jullien quatre à cinq cent mille livres. C'est pourtant un homme de cette espèce qui aurait pu m'accuser d'être ennemi de ma patrie ! Quant à Bourbotte, il rendit plus de justice à mes intentions ; il reconnut que je parlais en publiciste plutôt qu'en mauvais citoyen. Il prit des informations sur mon civisme et il apprit que j'étais un chaud patriote. Pendant cette discussion, Carra cherchait à concilier les intérêts ; il avait été frappé d'entendre Jullien s'écrier que la minorité devait faire la loi partout. Quant à Daudenai, il ne disait rien. Je fus deux jours sans aller chez Carra ; j'y

retournai le 21. Breliot, son secrétaire, arrivait de Fontenay. Il me parla de l'esprit public de cette ville qu'il voulait connaître mieux que moi. Je pressai encore Carra de faire passer des secours dans le département de la Vendée; il persista à m'en refuser; il motivait son refus sur la victoire du 16. « Mais, lui dis-je, si les Sables sont attaqués par les Anglais, puisque vous assurez vous-même qu'on a vu une de leurs flottes sur nos côtes, que deviendrons-nous ? — Nous ferions passer du secours, dit-il. — Mais ce sera impossible, il faut traverser quarante lieues du pays insurgé pour aller d'ici aux Sables. — Vous n'entendez rien à cela, mon ami, me dit-il. D'ailleurs, ajouta-t-il après un moment de réflexion, si les Anglais font une descente, ils enlèveront les brigands et les emporteront à Londres : qu'est-ce que ça nous fait, nous en serons débarrassés ! » Cette manière de raisonner me fit penser que Carra n'avait pas perdu de vue son projet de nous donner le duc d'York pour roi, et j'avoue que, de ce moment, je ne vis plus en lui qu'un traître et un ambitieux. Je partis pour Tours dans le dessein d'empêcher les forces qui y arrivaient de se porter sur Saumur.

C'était le comité militaire du département d'Indre-et-Loire qui réglait leur destination quand elles étaient arrivées à Tours. Je fis humainement tout ce qui était possible pour obtenir que des bataillons appelés de la formation d'Orléans prissent la route de Niort. Le comité n'était composé que de gens à épaulettes à graines d'épinards, la plupart commandants des légions de ce département, qui ne voulaient pas que les troupes s'éloignassent des lieux où ils avaient des propriétés. Mes démarches furent inutiles. Je m'adressai à Tallien : je ne fus pas plus satisfait. Je logeais au même hôtel que lui ; nous mangions quelquefois ensemble ; nous parlions des affaires publiques. La conduite de Pétion et de Brissot était souvent l'objet de nos conversations. Je m'étonnais qu'ils eussent changé de principes et je disais : leurs idées politiques ont changé ou ils sont devenus aristocrates. Tallien

me dit à cette occasion qu'une femme de Paris lui avait prédit qu'un jour il serait aussi aristocrate, que sa réputation de patriotisme l'abandonnerait comme elle avait abandonné Pétion, Brissot, Gensonné et autres. « Je ne crois point à cette prédiction, ajouta-t-il ». Cependant elle fut réalisée : on peut s'en assurer en lisant dans le Moniteur ce qui s'est passé à la séance du 24 prairial an II.

Il avait une grande prépondérance dans ce pays. Son père en était sorti ; il avait été cuisinier dans une maison de financier des environs, qui était devenue noble en échangeant une partie de ses rapines contre des parchemins. Il était sans cesse entouré de belles dames qui réclamaient les unes la liberté de leurs pères, les autres celle de leurs maris. Le Représentant était sévère et doux tout ensemble. Il se conduisait de manière à satisfaire tout le monde et à entretenir la paix. Il parlait au peuple avec beaucoup d'énergie ; il allait aux messes constitutionnelles des environs, montait en chaire et y prêchait les principes de la Révolution et de la Religion. Ces bons Tourangeaux étaient si enchantés de son éloquence, qu'ils la fondaient dans leurs délicieuses exclamations avec la Constitution, la Religion catholique et le représentant Tallien. Dans d'autres contrées, d'autres représentants prêchaient l'athéisme, le renversement des autels et des temples. Chacun d'eux agissait comme il était affecté, en vertu des pouvoirs illimités dont il était revêtu.

Les bataillons, qui étaient composés de soldats pris dans l'armée du Nord et organisés à Orléans, étaient venus en poste jusqu'en cette dernière ville, et arrivaient par la Loire à Tours. Je m'étudiais à observer les hommes qui les commandaient. Je me rendis dans les hôtels pour manger avec eux. Et j'étais du dernier étonnement en voyant des gens qui, de caporaux étaient passés au grade de lieutenants-colonels en moins de six mois, tenaient les propos les plus inciviques et se montraient ardents royalistes. J'apercevais une mésintelligence affligeante entre les troupes qui avaient fait la guerre et celles

de nouvelle levée. Il est vrai que l'indiscipline qui régnait parmi ces dernières était le sujet de cette division. Les bataillons qui arrivaient de Paris donnaient l'exemple de l'insubordination la plus effrénée. Ils étaient composés de tout ce que cette ville renfermait de plus impur : c'était des hommes qui s'étaient vendus cinq cents livres, et que les sections avaient armés et équipés. Ils prouvèrent par leur conduite que les hommes achetés ne valent rien pour la guerre.

J'avais été indigné de voir les rues de Saumur couvertes d'aides de camp, de généraux escrocs et autres gens de cette espèce. Le nombre de ces hommes corrompus, de ces suppôts de mauvais lieux, était bien plus considérable à Tours : il augmentait tous les jours, à mesure que les bataillons de Paris débarquaient. Je voyais des histrions transformés en généraux ; des joueurs de gobelets, des escamoteurs traînant après eux les catins les plus dégoûtantes, occuper des grades dans l'armée, ou des emplois dans les vivres, les fourrages ou les charrois ; et ces insectes corrupteurs avaient encore l'insolence de se dire républicains. Je voyais des troupes légères à cheval, composées de lâches déserteurs Prussiens et Autrichiens, qui avaient profité du décret bien impolitique de la Convention nationale accordant cent livres de pension à ces coquins et la faculté de s'enrôler avec les Français. Les traîtres se vendent toujours à celui qui les paie plus cher. Ils n'aimaient pas notre papier-monnaie, ils passèrent parmi les rebelles qui leur faisaient des offres en numéraire, ou se livrèrent, en restant au milieu de nous, au brigandage le plus affreux. *C'est donc ainsi, me disais-je douloureusement, qu'on environne la statue de la Liberté ! On veut défendre la République avec des hommes choisis comme ceux qu'avait ramassés Catilina pour la destruction de son pays !*

Je me livrais à ces cruelles réflexions dans la nuit du 26 au 27, lorsque Clément de Ris, président du comité militaire et administrateur du département d'Indre-et-Loire, vint frapper

à la porte de ma chambre et m'annoncer que les brigands étaient maîtres de Fontenay. Je cours avec lui chez Tallien. Piory, ex-curé et ex-chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers, et Gilbert y étaient. Les administrations du département de la Vienne les avaient députés auprès des représentants du peuple pour leur annoncer cette nouvelle. Ils étaient porteurs d'une lettre, datée de Niort le 25 et signée Lecointre-Puyraveau et Jard-Panvilliers, qui disait : *Nous apprenons à l'instant que Fontenay est au pouvoir des brigands.*

Cet événement parut d'abord invraisemblable à Tallien ; il chercha à en douter. « Je ne puis ajouter foi, dit-il, au contenu de la lettre de ces deux peureux (Jard et Lecointre) ». Il prit la carte du pays, il examina la position des différents postes. « Il y a quatre mille hommes, dit-il, à La Châtaigneraie ; il y en a trois mille à Sainte-Hermine. Est-il possible qu'ils aient passé entre ces deux corps d'armée ? » Je lui expliquai comment cela avait pu arriver, en lui disant que tout ce pays était couvert de bois et que cinquante mille hommes se cacheraient facilement derrière les rochers de Mouilleron. J'ajoutai que le 25, le citoyen Constant, chirurgien, demeurant à la Membrôle près la ville de Tours, était arrivé au Département; qu'il avait dit avoir été prisonnier chez les rebelles pendant six semaines, et avoir mangé avec leurs chefs qui lui avaient paru décidés à venger leur défaite du 16 en se portant une seconde fois sur Fontenay ; que dix mille hommes étaient partis de Cholet le mercredi pour cette expédition ; que La Rochejacquelein et Lescure étaient déterminés à se brûler la cervelle, si cette entreprise échouait, parce qu'ils étaient absolument sans ressources ; il ajoutait, qu'en passant à Doué, il avait fait part de ces renseignements à Leigonnier, mais que ce général lui avait répondu : *Si c'était là le dessein des rebelles, ils ne s'en vanteraient pas.*

« Fontenay n'est point pris, dit froidement Tallien, agissons cependant comme s'il l'était ». A l'instant, quatre bataillons de

la formation d'Orléans qui devaient prendre la route de Saumur, prirent celle de Niort.

Je ne tardai pas à recevoir les détails de cet échec : après la victoire du 16 dans les plaines de Pissotte, Chalbos s'occupa de l'organisation de son armée. De nouvelles forces, de nouvelles munitions arrivaient à Fontenay avec beaucoup d'effets de campement : tout annonçait de grands projets connus des seuls généraux et concertés, disait-on, avec le quartier général de Saumur. On transporta le parc d'artillerie de la place à la prairie, il était nombreux ; l'armée s'y rassembla ; Chalbos y fit l'appel des différents corps et nomma les chefs de colonnes. Le 19, on tint un conseil de guerre pour savoir si l'on irait reprendre le poste de La Châtaigneraie ou si l'on resterait à Fontenay. Il fut décidé qu'on irait à La Châtaigneraie. Chalbos s'y rendit le 20 à la tête de sept mille hommes et de douze pièces de canon, c'est-à-dire avec presque toute l'armée. On a dit que le projet était de marcher directement à Bressuire. Mais les approvisionnements n'étaient point faits pour cette expédition ; La Châtaigneraie en était dépourvue, les brigands avaient tout consommé ; la troupe n'y trouva seulement pas paille pour se coucher : elle murmura et son mécontentement augmenta lorsqu'au lieu d'aller en avant, elle vit qu'on détachait deux à trois mille hommes de l'armée pour les envoyer à Sainte-Hermine et à Luçon. Ce corps d'armée traversa le Bocage pour se rendre à sa destination ; il trouva les chemins barrés par des abattis faits la veille, et fut harcelé dans sa marche pendant plus de trois heures par les brigands qui le fusillaient et cherchaient à le cerner. Penebois, qui commandait une colonne composée des..... la Haute-Vienne et de l'Union, a dit s'être battu longtemps dans cette rencontre. Ces escarmouches jetèrent l'alarme dans le pays. La garnison de La Châtaigneraie se crut en danger. Le 24, Goupilleau (de Fontenay) et Garnier (de Saintes) allèrent la rassurer et se rendirent le même jour à Fontenay.

Aussitôt après le départ de ces représentants, Chalbos fut

informé qu'il devait être cerné par l'ennemi qui se rassemblait de toutes parts. Il avait reçu dans la journée, par un courrier extraordinaire, sa promotion au grade de général divisionnaire, ce qui le rendait supérieur à Dayat qui était général de brigade. Il était huit heures du soir : il fait battre la générale, fait filer les équipages, les munitions et l'artillerie, et commande la retraite. Le district eut à peine le temps de faire charger ses papiers. Le général agit prudemment de ne pas attendre l'ennemi, car on a appris depuis qu'au premier coup de canon tiré à La Châtaigneraie, une colonne de brigands devait se porter à la hauteur d'Antigny pour lui couper le passage, de manière qu'il se serait trouvé enveloppé sur tous les points. Il arriva à Fontenay en bon ordre à six heures du matin le 25; les citoyens de la garnison sont inquiets, les généraux paraissent tranquilles. L'Administration du département avait fait part, la veille, au quartier général, d'avis qu'elle avait reçus de Niort qui annonçaient une attaque prochaine. A dix heures et demie, le Procureur général et d'autres administrateurs se rendirent chez Chalbos. Il faisait sa toilette, parce que, contre son ordinaire, il avait laissé ses bottes le matin pour se coucher. Il était sans inquiétude. Les troupes qui s'étaient repliées étaient très fatiguées et n'avaient pas encore mangé la soupe : Caniers, qui commandait à Sainte-Hermine, fut informé de ce qui se passait à La Châtaigneraie; il allait faire partir le bataillon de l'Union pour Fontenay, il reçut un ordre contraire.

Vers les onze heures et demie, des habitants des campagnes vinrent annoncer qu'on apercevait l'ennemi. Il n'avait pas fait comme la première fois, il n'était pas resté à La Châtaigneraie. Chalbos fait battre la générale, envoie à la découverte; ses ordres sont donnés dans le trouble, dans la confusion. On range l'armée en bataille dans la prairie; elle en part avec l'artillerie, elle s'avance dans la plaine où elle avait triomphé le 16. On assure que l'ennemi n'a point de canon, on croit marcher à la victoire.

L'armée républicaine avait pris la même position qu'elle occupait le 16. Elle s'étendait depuis la rive droite de la Vendée jusqu'aux Gourfailles, et depuis la rive gauche jusqu'au bourg de Charzay. Notre artillerie commença son feu beaucoup trop tôt : elle tira longtemps sans rien voir à boulet perdu. Il est de fait que l'infanterie ne vit point de généraux ni d'aides de camp lui porter des ordres; que la très grande partie de la cavalerie resta au quartier; que celle qui était sur le champ de bataille prit la fuite dès que l'ennemi commença sa fusillade; qu'elle jeta le désordre dans notre infanterie qu'elle écrasa. Cependant les nombreuses colonnes de l'ennemi s'avançaient de toutes parts : Dayat qui, assurait-on, avait eu des intelligences avec les chefs des brigands et qui avait été étonné de la victoire du 16, en disant à l'oreille d'un de ses amis : « Je ne comprends pas comment cela a pu réussir », Dayat avait fait partir ses équipages et se retirait sur la route de Niort, en s'écriant devant le Département : « Je cours secourir l'autre colonne ». La colonne du centre était en face de Pissotte derrière les redoutes. Il y avait une batterie dans le clos de Haute-Roche. La colonne de droite qui était à Charzay ne donna pas. Elle eut pu protéger la retraite, mais elle s'enfuit quand elle vit les autres en déroute, et son artillerie, qu'elle laissa à l'ennemi, servit à foudroyer sur la route de Niort. Une colonne de deux mille hommes était près les Gourfailles. Au premier feu, la cavalerie qui devait la soutenir lâcha pied et porta le désordre dans les rangs. Les braves chasseurs de la Gironde furent accablés par les brigands, supérieurs en nombre, ils se replièrent alors. Le premier se précipita à la tête de sa troupe bayonnette en avant sur une colonne ennemie qui était embusquée derrière des haies près les Gourfailles. Il fut foudroyé à bout touchant et mis en déroute.

Tous les citoyens de Fontenay en état de porter les armes étaient au combat ; les femmes et les enfants qui étaient sur

la place virent fuir notre artillerie, et un instant après une fusillade de la part de l'ennemi leur annonce qu'il était maître de la ville. Quatre mille hommes furent faits prisonniers ; un très grand nombre de citoyens furent tués dans la déroute ; des pères de famille furent égorgés, parce qu'ils refusèrent de mettre bas les armes et de crier : Vive le Roi. De ce nombre furent Fillon, commandant de la garde nationale, et Faïque, porte-drapeau. Une partie des administrateurs qui étaient au combat à pied se sauva au milieu des coups de fusils en passant l'eau jusqu'à la ceinture. Trois d'entre eux furent faits prisonniers. La ville fut cernée dans un clin d'œil par plusieurs colonnes de l'armée ennemie, qui s'empara de tous les passages. L'une descendait des hauteurs de Saint-Lazare pour intercepter le pont du Gros-Noyer ; l'autre arrivait par la Balingue et fit son entrée par la barrière de Saumur, au lieu de la faire par celle de Niort. Elle fut trompée par son guide. La déroute fut affreuse. Les chemins de Niort et du gué furent couverts de cadavres : vingt-cinq pièces de canon tombèrent au pouvoir du vainqueur. Il reprit sa fameuse Marie-Jeanne. L'effroi était tel, que deux cavaliers brigands, mal montés, mal armés, faisaient mettre bas les armes à douze ou quinze volontaires. La nuit seule mit fin au carnage. Deux heures après le combat, un corps de dix mille brigands arrive de l'Hermenault. On peut assurer qu'ils étaient plus de quarante mille à cette affaire. Des militaires et Goupilleau lui-même m'ont assuré que les habitants de la ville avaient tiré sur eux des fenêtres des maisons, lorsqu'ils se sauvaient en traversant Fontenay ; mais ce fait n'a point été vérifié. Il ne peut être regardé comme certain, quoi qu'en ait dit Garnier (de Saintes) qui se dépouilla de son costume de représentant pour échapper plus sûrement à la poursuite des révoltés.

Les patriotes se réfugièrent les uns à Marans, les autres à Niort ; les lâches gendarmes y étaient rendus trois heures avant. Ils pillèrent en chemin les caisses des receveurs : on

n'avait eu que le temps de les charger sur les voitures. Les papiers de l'administration furent déchirés et livrés aux flammes, ceux de la municipalité furent les seuls qui échappèrent, tant l'influence de Biaille-Germon et de Pichard était grande. Les brigands, rentrés dans la ville, établirent des gardes nombreuses dans les environs. Les sentinelles se touchaient ; il était impossible de sortir ; les chefs se logèrent chez Grimouard Saint-Laurent. Sa femme fit auprès d'eux tout ce qui était en elle pour empêcher que les soldats se livrassent à des excès contre les prisonniers. A sa sollicitation, ils furent traités avec la plus grande humanité, on se contenta de leur couper les cheveux, de leur faire prêter serment à Louis XVII. La troupe se répandit dans les maisons pour y prendre des logements. Il n'y avait point de citoyen qui n'en logeât au moins soixante. C'était un spectacle digne à la fois d'horreur et de pitié que de voir ces malheureux, leur chapelet à la main et leur fusil sous le bras, invoquer le ciel les genoux en terre, baiser en pleurant de joie leur fameuse Marie-Jeanne qu'ils avaient reprise avec vingt-cinq à trente autres pièces. On était tout étonné de les entendre vanter le courage de leurs bons prêtres qui marchaient à leur tête en chantant les louanges du Seigneur et en leur montrant les boulets enflammés qu'ils arrêtaient dans leur course. Le scélérat abbé Barbottin, fils d'un tailleur de pierres de Fontenay, en avait plusieurs qu'il disait avoir saisis dans le combat, et il s'écriait en les montrant : « Voilà, mes amis, les « œuvres de la vraie foi ; si vous avez de la foi, il n'est rien « dont vous ne soyez capables. Vous triompherez des « embûches des patriotes impies ; leurs foudres sont « impuissantes contre celui qui défend avec courage la « religion de ses pères ». Ces pauvres paysans croyaient aux paroles de ce fripon comme à celles de Dieu lui-même.

Accoutumés à la vie la plus dure, ils se couchaient sur la terre et ils n'abandonnaient jamais ni leur fusil ni leur chapelet. Tout leur équipement consistait dans une ceinture

pleine de cartouches. Ils ne portaient avec eux ni havresacs, ni souliers, ni chemise. Ils prirent chez les particuliers les vêtements dont ils avaient besoin, le vin et les subsistances, car la faim les pressait extrêmement.

Les aristocrates, dont cette ville était remplie, leur donnaient les renseignements dont ils avaient besoin. Ils leur indiquèrent les magasins des vivres, munitions et autres approvisionnements. Ils leur firent connaître les demeures des administrateurs. Trois chefs, du nombre desquels était un Duhoux d'Hauterive, vinrent chez moi. Ils enfoncèrent la porte de ma chambre, enlevèrent mes habits, coupèrent mon uniforme national, en disant : « Si nous trouvions celui à qui il appartient, nous lui en ferions autant ».

Les chefs voulurent faire donner au peuple un exemple de l'obéissance et du courage de ces soldats du Christ. Le soir de la prise de la ville, il firent courir le bruit que les patriotes allaient les surprendre. Il était neuf heures du soir : on bat la générale, et à neuf heures et demie toute la sainte armée est rangée en bataille dans la prairie, jurant de mourir plutôt que de lâcher pied.

J'ai vu, depuis cette journée, bien des personnes qui, dans cette circonstance, avaient eu occasion de parler aux chefs ; j'ai consulté aussi un très grand nombre de patriotes qui ont été leurs prisonniers, et tous se sont accordés à dire qu'il n'y avait point parmi eux aucun émigré.

Ils séjournèrent à Fontenay jusqu'au 29. Ils en firent sortir plus de cent soixante voitures chargées de munitions et autres effets. Ils en partirent à cette époque en conduisant avec eux les hommes, les femmes et les prêtres qui étaient en réclusion. Ils n'oublièrent pas les prisonniers que nous leur avions faits le 16 ; ils les trouvèrent sains et saufs, et ils dirent que si on les avait mis à mort, ils auraient exercé de cruelles représailles sur les patriotes. Ils furent tentés, en partant, de marcher sur Niort, mais ils allèrent jusqu'au pont d'Orléans seulement, et retournèrent sur leurs pas. Ils se

seraient immanquablement rendus maîtres de cette place qui n'était poit fortifiée alors, et qui n'avait d'autres troupes que trois cents hussards et deux cents grenadiers de la Convention. Mais les brigands ne jugèrent pas à propos de pousser leur projet sur Niort, ils reprirent la route de leur Bocage avec ce qu'ils nous avaient enlevé.

Des citoyens les virent défiler : Stofflet commandait en chef, ensuite Bonchamps, Donnissan, La Rochejacquelein, Lescure, les deux Cathelineau, etc., etc. D'Elbée et Bonchamps avaient été blessés dans le combat. Leur artillerie était fort nombreuse ; ils étaient presque tous armés de fusils ; leurs tambours étaient à cheval. Leurs prêtres, qui n'avaient cessé, pendant leur séjour, de faire sonner et de dire des messes pour le repos de l'âme de ceux qui avaient péri pour la cause de Dieu, et auxquels ils avaient fait de pompeuses funérailles, leurs prêtres, dis-je, entonnaient des cantiques et ils répondaient en chœur à ces accents diaboliques. Qui aurait cru que de nos jours on eût vu renouveler les processions que faisaient les Ligueurs au XVIe siècle !

Je mis ces détails sous les yeux du représentant Tallien ; il lui fut impossible de douter alors de la prise de Fontenay. Les bataillons de la formation d'Orléans et ceux de Paris débarquaient journellement. Santerre, qui commandait ces derniers, arriva à Tours avec son état-major. Il demanda la continuation des séances du club qui avaient cessé depuis que les citoyens étaient sous les armes ; il y harangua le peuple de manière à lui faire perdre le respect qu'il devait aux autorités constituées. Des bons citoyens, qui avaient la plus grande confiance dans leurs magistrats, forcèrent le général au silence. Les soldats des bataillons de Paris prirent son parti ; il manqua résulter de ces débats des rixes violentes. Ces soldats étaient pour la plupart des hommes perdus de débauche et capable de la plus horrible insubordination. Ils ne connaissaient ni l'ordre de leur capitaine, ni la voix du général : ils juraient, sacraient après eux, en brisant leurs

armes sur le pavé et en déchirant leurs habits. C'était avec de tels hommess que Santerre voulait, disait-il, régénérer le club de Tours; c'était avec des brigands de cette espèce qu'on voulait éteindre la guerre civile.

J'eus un entretien très long avec Santerre sur les forces des révoltés ; il crut que je plaisantais ou que j'avais peur, lorsque je les lui représentai telles qu'elles étaient. « J'irai à Niort avec ma colonne parisienne, me dit-il, et vous verrez comment nous nous battrons. » J'aurais été bien fâché de voir les lâches bandits qu'il commandait dans notre département. Je rêvai au moyen de les en éloigner. J'allai trouver Clément de Ris, président du comité militaire du département et je lui représentai qu'il était extrêmement dangereux de faire filer sur Niort les bataillons de Paris, parce que ceux de la Gironde, qui y faisaient la guerre depuis près de trois mois, les verraient de très mauvais œil (1). J'ajoutai qu'il était à craindre qu'ils ne fissent le coup de fusil les uns contre les autres ; je fis les mêmes observations au Comité, il en sentit la justesse, et ce ramas de gens armés prit la route de Saumur. Deux bataillons de Paris seulement vinrent à Niort.

La Convention nationale avait nommé, le 21 mai, le général Kellermann pour commander provisoirement les armées de la Vendée, mais il ne se rendit point dans ce pays. Biron reçut ordre de venir prendre ce commandement. Il arriva à Niort le 29 mai. Le 1er juin, seize mille hommes étaient rassemblés dans cette ville. Salomon, à la tête de six mille républicains, avait pris possession de Thouars que les brigands avaient évacué selon leurs usages. L'armée de

(1). Les députés de la Gironde étaient arrêtés et Tallien avait harangué longtemps le peuple pour le déterminer à applaudir aux journées fameuses des 31 mai, 1er et 2 juin 1793. L'administration du département d'Indre-et-Loire avait réuni auprès d'elle tous les fonctionnaires publics, civils et militaires pour recevoir leur adhésion aux décrets qu'avait rendus la Convention nationale en ces circonstances. La très grande majorité y avait adhéré, les autres y avaient demandé l'ajournement pour mûrir leur opinion. Cette assemblée eut lieu le 6 juin. (Note du manuscrit).

Saumur était composée de dix mille hommes et celle de Doué l'était de huit mille. Le général Biron alla visiter ces deux corps d'armée, le 3 juin, et repassa à Tours le 5. En retournant à Niort, je le vis au département d'Indre-et-Loire; il s'y présenta en courtisan. Il se tint debout pendant cette visite, le chapeau à la main, à demi-incliné : un petit bonnet de la Liberté flottait attaché à sa cocarde tricolore. Il y parla le langage le plus doucereux, il dit que les rebelles ne l'inquiétaient point, qu'il les jouerait par dessous la jambe ; il ajouta qu'il ne craignait que les désorganisateurs et les clubistes. « Mais, général, lui dit-on, si l'on vous dénonçait ! — Quand on est sûr d'être écouté à la Convention nationale, on ne craint point les dénonciations : d'ailleurs je me soucie très peu d'être pendu. » Ce fut ses propres expressions. On lui demanda de suite ce qu'il pensait de notre exposition vis-à-vis des puissances étrangères. Il répondit que nous avions tout à craindre du côté de la Corse qui ne tarderait pas à se détacher de nous. Il y avait dans la salle un ancien militaire qui avait perdu un bras et une cuisse, il le recommanda à l'administration en vantant ses talents pour le dessin et la levée des plans et en disant qu'il serait peut-être tué dans la guerre de la Vendée. Après cette entrevue, il sortit et continua sa route.

Je restai à Tours pour surveiller le passage et le choix des troupes. Les brigands avaient pris des armes et des munitions à Fontenay. Ils en étaient partis le 29 mai. Ils ne perdent pas de temps; le 7 juin ils se portent sur notre camp de Doué; Leigonnier y commandait : ils l'obligent à se replier en désordre sur Saumur. Le 9, ils marchent contre cette ville : sur les quatre heures et demie du soir l'affaire commença. L'ennemi déboucha par trois colonnes et établit des batteries pour les protéger; nos tirailleurs se replièrent précipitamment. Deux bataillons d'infanterie de la formation d'Orléans chargent l'ennemi à la baïonnette, tandis qu'on l'accablait d'un feu de file très vif; il se replie. La cavalerie, qui avait eu ordre de se tenir prête, s'était éloignée. D'un autre côté,

nos redoutes étaient vivement attaquées; la cavalerie que nous avions en cette partie est obligée de se retirer. Les deux bataillons de la gauche sont obligés de reprendre leur première position; notre centre se débande, il était composé de bataillons de Paris qui jetèrent leurs armes sans tirer un coup de fusil; l'ennemi s'empare de nos retranchements. Une de ses colonnes avait tourné la hauteur des moulins et descendait en ville du côté de Notre-Dame. Le général Menou fit en vain tout ce qu'il put pour rallier les fuyards. Il reçut une balle dans la poitrine et eut son cheval tué sous lui; Berthier, qui fut aussi blessé et eut même deux chevaux tués, rallie quelques cavaliers pour arrêter l'ennemi, mais il fut bientôt abandonné; toute l'infanterie traversa la ville dans le plus grand désordre, en criant: *Sauve qui peut, nous sommes trahis!* Santerre rallia quelques troupes à cheval, arrêta les progrès de l'ennemi et sauva quelques pièces de canon. A sept heures du soir, l'ennemi était absolument maître de la ville. Le général Coustard, qui commandait les troupes fraîches sur la hauteur de Bourneau, voulut tenter d'arracher la victoire aux rebelles. Le soldat cria à la trahison, le général fut placé à l'embouchure d'un canon et forcé de se retirer au Pont-de-Cé. Trois cents hommes de la légion germanique passèrent à l'ennemi et y formèrent un corps de cavalerie sous le nom des *Vengeurs de la Couronne.*

Les braves soldats de Picardie se sont précipités dans la Loire plutôt que de se rendre. Cinq cents hommes de troupes de ligne s'étaient retirés dans la citadelle avec quinze pièces de position. Salomon, après la retraite de Doué, avait eu ordre de se porter pour secourir Saumur. Il était parti de Thouars pour effectuer ce mouvement. Il a rencontré le même jour une colonne de brigands qui lui a livré combat, lui a enlevé des canons, lui a fait des prisonniers, lui a tué du monde, et l'a obligé de se replier sur Parthenay. Cette colonne de rebelles victorieuse s'est alors portée sur Saumur, et, par une méprise que la nuit a occasionnée, il s'est livré un combat

devant la ville entre les brigands, tandis que le château tonnait sur eux. Ils se sont tué beaucoup de monde dans cette affaire, et n'ont reconnu leur erreur que le lendemain.

Le château tenait toujours: il ne s'est rendu que d'après la sollicitation des femmes de la ville qui l'avaient entouré et qui criaient que ce n'était que par la reddition de la citadelle qu'on pouvait éviter les plus grands malheurs. La garnison ouvrit les portes le 10 à midi : elle fut renvoyée sans armes et après avoir prêté le serment de ne jamais porter les armes contre Louis XVII.

(A suivre).

LES LIVRES D'HISTOIRE

Pensées inédites de Montesquieu. — Diderot et Catherine II.
La campagne de Minorque.

Il n'est guère besoin d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le nouveau volume de fragments inédits de Montesquieu qui vient de paraître : ils en ont eu la primeur et ont été les premiers à connaître ce qu'il devait contenir d'important. La famille du grand penseur poursuit, en effet, avec persévérance, la tâche qu'elle s'est assignée de publier tout ce que son aïeul a laissé à La Brède. Après les *Mélanges* et les *Voyages* de Montesquieu édités par deux de ses arrière-petits-fils, le baron Charles et le baron Albert de Montesquieu, voilà le premier volume des *Pensées inédites* (1), également mis au jour par l'un de ses descendants directs, le baron Gaston de Montesquieu, sous les auspices de la Société des bibliophiles de Guyenne et avec la collaboration de MM. Barckhausen, Céleste et Dezeimeris.

Montesquieu notait lui-même ses pensées ou les faisait écrire par l'un de ses deux secrétaires sur trois volumes petit in-4°, solidement reliés en veau brun, qu'il intitulait volontiers *Mes Pensées* et qui nous sont parvenus. Ce sont eux qui forment la matière de la publication actuelle. Mais l'ordre des fragments n'étant pas dans les originaux ni chronologique ni même absolument méthodique, on a cru devoir, en les mettant au jour, les classer plus rigoureusement. On les a donc rangés en dix séries diverses qui se rapportent soit à l'étude intime de Montesquieu lui-même et de ses œuvres connues ou inconnues, soit à ce qu'il pensait de la

(1) Bordeaux, Gounouilhou ; Paris, Picard. In-4° de 600 pages.

science ou de l'industrie, des lettres et des arts, de la psychologie, de l'histoire, de la politique et de l'économie politique, de la philosophie et de la religion. En outre, on a intercalé, pour être aussi complet que possible, quelques extraits pris dans un autre recueil manuscrit de Montesquieu qu'il nommait son *Spicilège*. C'était une collection considérable des résultats de ses lectures et qui s'étendait sur plusieurs volumes. Un seul nous est parvenu. S'il contient surtout des remarques ou des observations impersonnelles, il s'y mêle aussi quelques opinions intéressantes à connaître et ce sont elles qu'on a insérées dans les *Pensées* du Président.

Quels renseignements nouveaux ce premier volume nous apporte-t-il? Sur Montesquieu lui-même, son caractère, sa vie, ses goûts, les indications ne sont pas très abondantes; il est vrai qu'elles sont de premier ordre puisqu'elles proviennent de celui qui pouvait nous renseigner à peu près seul sur ce sujet intime. On y trouve ces menus traits, ces détails topiques, qui déterminent souvent mieux la véritable humeur d'un homme que ne sauraient le faire des témoignages plus étendus. On y voit surtout comment Montesquieu se jugeait et s'analysait lui-même et la leçon n'est pas de celles qu'on puisse négliger de recueillir. Timide et mesuré, modéré en tout, fuyant la malice et l'envie, il pouvait dire avec vérité de lui-même que si, dans sa vie, il avait fait des sottises, il n'avait pas commis de méchancetés.

L'étude de l'écrivain gagne plus encore à la lecture de ce nouveau livre, où l'on saisit ses procédés de travail, la portée et l'étendue de sa réflexion. Par suite d'une aversion exagérée et maladroite pour le pédantisme, Montesquieu affectait de supprimer les transitions, de morceler ses démonstrations et de couper ses raisonnements en fragments brillants et nets. Outre qu'il y a toujours quelque pédantisme à n'en pas vouloir montrer — ce que Malebranche appelait, à propos d'un autre philosophe bordelais, le pédantisme à la cavalière — c'est d'un art un peu factice que composer ainsi, et il n'est pas inutile, pour l'apprécier sainement, de savoir que c'est là un procédé voulu et un effet cherché. Les morceaux mis au jour le prouvent surabondamment. On y trouvera des parties négligées par Montesquieu des ouvrages qu'il a publiés lui-même, et, si ces fragments n'ajoutent rien de nouveau à la connaissance du plan général de ces ouvrages et des idées

maîtresses qui les ont inspirés, ils apportent presque toujours quelques détails qui précisent un point de l'ensemble, mettent davantage en relief les moyens de l'auteur. On y trouvera surtout des fragments d'œuvres inconnues de Montesquieu, car il songea à d'autres ouvrages de longue haleine que ceux qu'il publia ; souvent il en traça la marche, parfois il en poussa assez avant l'exécution. Il n'est pas indifférent de connaître avec exactitude les sujets sur lesquels sa pensée s'arrêta, ne fût-ce qu'un instant. Il y a de belles pages, en particulier sur l'histoire de France, et tel jugement sur Louis XIV, par exemple, ou sur le Régent ou le cardinal Dubois, est d'un grand esprit que la passion échauffe sans l'aveugler, d'un penseur qui juge son temps sans haine et sans crainte, avec la sérénité de l'histoire, mais aussi avec la générosité d'une âme éprise de justice et jalouse du bien public. Ce sont de telles pages qui éclairent le nouveau volume et lui donnent toute sa valeur ; on ne pouvait les laisser à jamais ignorées, car elles sont un noble témoignage en faveur de celui qui les traça pour se fixer à lui-même le cours de ses réflexions intimes.



Le volume consacré par M. Maurice Tourneux à Diderot et à Catherine II (1) est composé, lui aussi, pour la majeure part, de fragments inédits de l'écrivain philosophe. On sait tout ce que M. Tourneux a fait pour la renommée de Diderot : la part très active qu'il a prise à la collection de ses œuvres complètes, la publication de sa correspondance littéraire, une mission en Russie à la recherche de manuscrits inédits. C'est un service de plus qu'il vient de rendre aux lettres et à Diderot en mettant au jour un recueil important de pages inconnues de celui-ci.

Jusqu'à maintenant on était assez mal fixé sur les véritables relations de Diderot avec la Russie. Comment et en quelles circonstances se nouèrent-elles ? Quel rôle Diderot y eut-il ? M. Tourneux le précise et il apporte, à l'appui de son opinion, des témoignages qui ne sauraient laisser de doute sur ce qu'il avance. Les premiers rapports entre Diderot et l'impératrice de Russie datent du temps

(1) Paris, Calmann-Lévy, in-8 de 600 pages et un portrait.

où il songea à vendre sa bibliothèque pour constituer une dot à sa fille. La souveraine fit proposer quinze mille livres et émit cette condition que l'écrivain demeurerait, sa vie durant, en possession de ses livres. Tout cela fut accepté avec empressement, comme bien on pense, et tel fut le début des relations sympathiques qui devaient amener plus tard Diderot en Russie.

Mais avant de s'y rendre lui-même, Diderot avait contribué à y faire aller quelques Français de marque, le sculpteur Falconet, entre autres, et l'économiste Le Mercier de La Rivière, et il rendit ou essaya de rendre, à Paris, les bons offices que l'impératrice pouvait avoir à réclamer de lui ; qu'il s'agit d'empêcher la divulgation d'un ouvrage indiscret de Rulhière ou d'acquérir des tableaux pour la Russie, son obligeance s'employait à tout, en attendant qu'il prit la résolution d'aller en personne porter à l'impératrice, chez elle, le témoignage de ses sentiments de reconnaissance. Il s'y résolut en mai 1773 et, se mettant en route d'abord pour la Hollande, où il voulait voir son ami le prince Galitzin, il gagne la Russie par Dresde en évitant Berlin, pour arriver à Pétersbourg en octobre.

Quelle fut l'attitude de Diderot à la cour de Russie ? Les nouvellistes du temps ou les écrivains qui ne lui voulaient pas de bien l'ont peinte sous un jour peu favorable. Il est vraisemblable que Diderot, peu accoutumé à l'étiquette, se départit souvent d'une contrainte qui lui allait assez mal et qu'il dut commettre un certain nombre de ces gaucheries que sa fille redoutait pour lui. Mais l'impératrice prenait plaisir à l'entendre et, chaque jour, vers deux heures, elle accordait à l'écrivain une audience qui se prolongeait assez avant. Diderot, encouragé sans doute par son interlocutrice, voulut même laisser par écrit le souvenir de ces entretiens et c'est ce texte, inédit jusqu'à ce jour, que M. Tourneux publie sur l'original conservé à St-Pétersbourg. Bien des sujets sont traités ainsi et les principaux points de la législation, de l'économie politique, de la politique intérieure ou extérieure, de l'éducation et de la pédagogie y sont exposés de la sorte, avec une ingéniosité de vues et une variété d'aperçus qui montrent que les glaces de l'hiver pétersbourgeois n'avaient pas refroidi l'imagination bouillonnante du philosophe. On assure que l'impératrice lui disait qu'on ferait de beaux livres avec tous ces grands principes, mais que leur appli-

cation serait une mauvaise besogne gouvernementale. Si elle tint ce langage, l'impératrice n'avait pas tout à fait tort. Mais il est certain que l'exposé des idées de Diderot est intéressant à connaître et que M. Tourneux, qui a eu la bonne fortune de le découvrir, a eu une pensée heureuse en le mettant à la portée des lecteurs. Ce sont, pour la plupart, de belles pages, utopiques et généreuses, qui marquent bien le caractère des conceptions de Diderot, les visées de son esprit chimérique et élevé. Un pareil langage, s'il n'était guère fait pour convaincre l'autocrate qui l'écoutait, ne pouvait que l'éclairer, la faire réfléchir et donner de celui qui parlait de la sorte une haute opinion favorable. C'est plus qu'il n'en faut pour engager à lire ces feuillets, auxquels le commentaire dont les accompagne M. Tourneux donne pour le public tout l'attrait qu'ils peuvent avoir.

***

M. Raoul de Cisternes a voulu étudier en détail un des épisodes les plus fameux de l'histoire militaire du XVIIIe siècle et il a consacré tout un volume à la campagne de Minorque (1), cet éclatant fait d'armes du maréchal de Richelieu qui évoque encore maintenant tant d'héroïsme insouciant et gai. Le nom du vainqueur de Mahon traîne après lui je ne sais quel bon renom de bravoure élégante et courtoise qui a grandement servi à parer ses mérites et à pallier ses travers. C'était un homme de tant d'esprit qu'il en sut mettre partout dans sa vie, et qu'à la guerre, la tactique prend, sous son influence, les allures d'un jeu de société. Ce sont là les apparences : qu'y a-t-il au fond sous ce semblant ?

M. de Cisternes a essayé de le déterminer et de le dire. Son livre débute par quelques chapitres bien nourris sur les préliminaires de la campagne de Minorque, cette période de paix armée qui commence au lendemain de la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, pour s'étendre jusqu'à l'expédition elle-même et à l'embarquement de nos troupes dans la rade de Toulon. C'était nécessaire pour apprécier sainement l'opération qui devait avoir Minorque pour théâtre. Il fut décidé que cette île serait enlevée par un coup de main, au début des hostilités, avant que les Anglais aient eu le

(1) Paris, Calmann-Lévy, in-8, de 400 p.

temps d'y prendre position, et c'est le vainqueur de Gênes, le séduisant duc de Richelieu, qui fut chargé de mener à bien ce dessein. Aussitôt il hâte l'expédition, embarque ses troupes à Toulon, et, séparé de Minorque par 60 lieues marines seulement, arrive bientôt à destination. Deux opérations marquèrent les hostilités : un combat naval et le siège de Mahon. La Galissonnière fut le héros de l'un, mais Richelieu conduisit l'autre avec une décision remarquable. Le récit qu'a fait M. de Cisternes de cette opération est neuf à la fois et détaillé. Bien des renseignements ont été pris par lui dans un journal tenu par le commandeur de Glandevez, et, en rapprochant ces détails de ceux que fournissent les pièces d'archives, on parvient à avoir une physionomie exacte et complète de ce siège qui passionna si fort les esprit alors, tant à cause de la personnalité si en vue du général en chef qu'à cause de la bravoure si allègre de nos soldats. Le succès fit vibrer les cœurs. Il fut éphémére, hélas ! mais ce ne sont pas les joies les plus courtes qui sont les moins vives. P. B.

Le directeur-gérant : PAUL BONNEFON.

AUXERRE. — TYP. ET LITH. A. LANIER, RUE DE PARIS, 43.

LES CONTROLES DE L'ARMÉE DE CONDÉ

Il a été beaucoup question, ces temps derniers, de l'armée de Condé. Si nous nous en occupons nous-même ici maintenant, ce n'est certes pas pour y mêler les passions du moment. Ce n'est même pas pour tirer des faits des conclusions, bonnes ou mauvaises. Mais, enfin, quand un fait s'est produit, il convient d'en déterminer les conditions, et, si ce fait appartient à l'histoire, il importe de le placer sous son jour véritable, de dire ce qu'il fut d'après les documents authentiques et les témoignages sincères.

Les défenseurs, comme les détracteurs, de l'armée de Condé ont avancé bien des affirmations et fourni assez peu de preuves. C'est le contraire qu'il eut fallu faire, et, avant d'affirmer, prouver. Mais est-il possible d'arriver sur ce point à quelque certitude ? comment reconstituer les cadres de cette armée qui servit la même cause depuis longtemps jugée? On le peut, à l'aide d'un registre déposé dans l'un de nos dépôts publics et qui contient à cet égard toutes les indications désirables. C'est le n° 1386 des Nouvelles acquisitions françaises du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il est intitulé : « Contrôle nominatif de MM. les officiers et gentilshommes » des 18 compagnies du « corps de Condé » en 1796. C'est le registre original, tenu par quelque sous-officier comptable, des distributions d'effets faites sur l'ordre du chef.

Chaque compagnie y figure à son rang et le libellé de chacune d'elles est ainsi énoncé : « Contrôle nominatif de MM. les officiers et gentilshommes qui composent cette compagnie pour servir à la distribution en nature des parties d'habillement que Monseigneur a fait confectionner. » Au-dessous, la page est disposée en un tableau divisé en colonnes, où se lisent, à la suite des noms, le nombre des capotes, habits, gilets, pantalons, caleçons, guêtres,

chapeaux, touchés par chacun et quelques rares observations dont nous avons reproduit quelques-unes. Mais c'est le nom de ces partisans de Condé que nous avons recueilli dans leur ordre, suivant les indications du manuscrit, scrupuleusement et sans commentaire. C'est un document qui a son prix en ce qu'il fixe un point rempli de controverses.

Et qu'on ne croie pas que c'est là un document furtif, car il a été remis à bon escient à un dépôt public et en pleine connaissance de cause. Il provient de Michel François de La Tapie, époux de Josèphe-Thérèse-Henriette Ackermann, qui eût son rôle dans cette armée. Lui-même nous a expliqué ses sentiments dans une note fort nette que nous reproduisons ici, parce qu'elle met parfaitement en valeur les intentions de celui qui l'écrivit (f. 25). La voici : elle servira de préface à la liste des gentilshommes de Condé.

C'est sur ce livre, où sont inscrits les noms de mes camarades d'infortune, que je veux placer les noms de mes enfants. J'ai choisi de préférence la colonne de la compagnie nº 8, où j'ai servi huit ans et où j'ai occupé les trois dernières années le grade de fourrier, afin qu'un jour ils puissent lire les noms de ceux avec qui j'ai partagé plus particulièrement les fatigues et les dangers de la guerre, et si le hasard les rapproche de quelqu'un de ceux qui ont suivi si noblement les bannières de la loyauté et de la fidélité, ils puissent réclamer avec confiance les droits de la confraternité.

Compagnie nº 1

Chevalier de Laizer; — de Ligny; — d'Artige; — chevalier Filleau; — l'abbé Duhamel; — l'abbé Lambert; — de Récusson; — de Montenoy; — de Crevoisier; — de Lard; — Le Borgne, fils; — de Laval; — de Thoren; — Dannon; — de La Vergne; — de Violle; — des Brousses; — de Capmas; — de La Boissière; — de Valois; — de Léonard; — Le Franc; — de Lavalette; — de Seguenot; — de Suplicy; — de Lespinasse; — de Jausselin; — de Giverville; — de Waubert; — de Fauville; — de Creuchely; — chevalier de Lâge; — de

Douhet; — de Speisser; — de Saint-Rémy; — de Grey; — de Sender; — de Schérer; — Théodore Faure; — chevalier de Douhet; — d'Harnois; — d'Aubéry (quitté); — de Saint-Cyr; — de Branges; — de La Rivière; — de Faure (quitté); — de Boilesve; — de Ratzenhausen; — de Cacquerai; — de Valbeaumont; — Le Borgne; — de Laizer; — d'Alès; — de Salabert; — de Spinette; — des Essars; — de Fautereau (quitté); — de Beccary; — de Bermingham; — de Laferté; — de Lauvergnac; — de Cheux; — de Saint-Palais; — de Fontafret; — de Patronnier; — de Mathieu; — de Salles; — de Raussin; — de Berger; — de Salvert; — de Livonnière; — de La Marlière (passé au n° 13); — de Bininger; — de Bazelaire; — de Verdonnet; — de Filliol; — d'Angély (quitté); — de Boucheporn; — de Second (quitté); — de Pradel (quitté); — de Saint-Germain (mort); — de Crottat (quitté); — d'Uvisberg (quitté); — de Crespont; — de Mazières; — de Batz (mort); — de Fleury; — du Buat; — de Montbrun; — chevalier de Fleury; — de Mangold; — de Brossard (mort); — de Santenay; — de Colroy (quitté); — de Perdoule; — de Foulongne (mort); — de Verdonnet, fils; — de Laizer, fils; — de Bournazet (quitté); — de Dery (quitté); — de Fonteyrand; — d'Argenci (passé à la cavalerie, compagnie de Brach, 2e régiment); — des Jolinières; — Hauser, tambour; — de Lampinet (passé au régiment de Damas); — de Courcelles; — de Mandray; — de Laroche-Lambert; — de Creuchely.

Compagnie n° 2

Le vicomte de Clugny; — de Gellenoncourt; — de L'Huilier; — Duchol; — de Combremont; — Duhaistray; — de Blandinière; — de Lafertée; — de Mathys (quitté); — de Saint-Riveul; — de Coux; — chevalier de Lée; — de Thignolet; — de Limoges; — du Repausoir; — d'Imonville; — de Moreilhan; — de Vanel (quitté); — de Bretagne; — chevalier de Bretagne; — de Crépy; — de Paul (quitté); — d'Urieux;

de Marin; — de Morin; — de Trousseauville; — d'Ussincourt; — de Chauliac (passé à l'escadron de Méré); — de Nogent (quitté); — de La Bane; — de La Salle; — chevalier de Chauliac; — de Bacon; — de Loys; — d'Arodes; — de Raymond; de Brécourt; — chevalier de Poulpiquet; — d'Héliand; — de — Blair; — de Spada; — de Berville; — de La Bussière (quitté); — de Toussaint, R. B. (quitté); — de Toussaint, F. M.; — chevalier de La Bussière (quitté); — chevalier de Bricourt; — d'Alincourt; — de Gouault; — de Frileuse; — de Larchantel; — de Saint-Sernin; — de Texier; — de Gadeau; — de Lée; — de Cursay; — de Venetz; — de Sansbrêve (quitté); — de Beaumaretz; — des Bureaux; — de Tolignan; — de Tinguy; — de Hillerin; — de Barberie; — chevalier d'Arblade (quitté); — d'Arblade; — de Melon; — de Mazerac; — de Junca; — de Gazet; — de La Rupelle; — Le Secq de Crépy; — Dupuy; — de Belhade; — de Bordes; — chevalier de Coux; — Le Fèvre; — du Gourdel; — du Castel; — chevalier d'Arminot; — de Bringues; — du Brau; — O'Kelly; — d'Anglard; — de Félez (quitté); — de Thomassin; — chevalier de Lozeran; — le comte de Clugny, (quitté); — l'abbé Gérard; — Mayer, tambour; — de Girardot; — chevalier de Pradelle; — de Bouthier; — le chevalier de Bringues; — le chevalier de Belhade, tambour.

Compagnie n° 3

Baron de Drée; — Le Veneur; — Chamiso; — Duchassau; chevalier de Rebourguil; — chevalier de Landreville; — de Latapie; — François de Fougières; — Marc du Gareau; — La Boulaye; — Dufraisse; — de Colle; — Gabriel du Gareau; — Mazille; — La Tour d'Auvergne; — Berenthal; — La Croix; — Gruel; — La Bruyère; — Chenicourt; — chevalier de Fougières; — chevalier de Chamiso; — Bazelet; — Souchon; — Saint-Georges; — Pouilly; — Fourtou; — La Feuilade, (parti du 1er février 1796); — Chatillon; — Saint-Suffren; —

de Blaye ; — Saint-Aulaire ; — de Hurdt ; — Sénéchal ; — Saint-Mamet ; — Noirel ; — d'Hardouineau ; — Palentine ; — d'Hallewins ; — Praslin ; — Fralich ; — d'Orsanne ; — Malledent ; — La Pisce ; — La Boisse ; — Léautaud ; — Lascou ; — Finance ; — Saillant ; — Pagès ; — chevalier de Mézanges ; — Jacques Fougières ; — Dupin ; — François Nexon ; — La Routière ; — de Biene ; — d'Erneville ; — de Rouyn ; — de Pons ; — Fremont ; — Gérard ; — Lestrade ; — d'Orquancourt ; — Beynette ; — Richemont ; — Baronel ; — Baudon ; — Bansière ; — Saint-Aignan ; — Raynaud ; — Gauché ; — chevalier de Broue ; — Torsiac ; — Jean de Fougières ; — Le Faye ; — Vieillecour ; — du Cousset ; — chevalier de La Faye ; — Barbot ; — Blein ; — Vivens ; — Pierre Dugareau ; — Dumaimiel ; — Hugues La Boulaye ; — Dubrocq, aumônier ; — Maréchal, aumônier ; — Imbert, tambour.

Compagnie n° 4

De Guilhem ; — de Lavaulx ; — de Baujeu ; — de Sartiges ; — l'abbé Bard ; — l'abbé Boutand ; — de Berthauville ; — de Saint-Hilaire ; — de Lespagnol ; — de Varange ; — Deth ; — de Bouchoir ; — chevalier d'Hanne ; — chevalier de Monstuejols ; — chevalier d'Yvrey ; — de La Roque ; — de Pravier ; — Joseph de Fontenay ; — de Blondin ; — Le Breton ; — Le Breton cadet ; — de Gueten ; — de Bellefond ; — de Lavalette ; — de Thièvres ; — chevalier de Lassagne ; — de Montulet ; — de Schwend ; — de La Volpillière ; — de La Noë ; — chevalier de Fontenay ; — de Raltsamhant ; — de Chauriac (parti) ; — de Nauja ; — de Goujounac (mort) ; — de Peyronnence (parti) ; — Albin de Bellefond ; — de Gigord ; — comte de Boyer (a quitté) ; — de La Suderie ; — de Lallemand ; — de Ville ; — Le Violais ; — de Chambellé ; — de Puignyon ; — de Saint-Geniès ; — de Cahusac ; — de Mauclair ; — de Favancourt ; — de Luc ; — d'Haumont ; — de Fériet (a quitté) ; — de Cerqueil ; — de Roffignac ; — de Marsac ; — de Meillon

(quitté); — de Lafosse; — de Castanède; — de Bôquiès; — de Corvasier; — de Simonin; — Du Champ; — de Farcy; — d'Amadieu; — de Mau; — de Morville: — Le Vauthier; — chevalier de Merval; — d'Ayreux; — Gimel; — de Minzé; — de Couët; — de Trecesson; — de Guillebon; — Domec; — Le May; — de Valliquerville; — chevalier de La Fosse; — de Montezan; — chevalier de Saint-Chamant; — de Carondelet; — Welker; — d'Alvimard; — Welker cadet (a quitté); — d'Emeric fils; — d'Aureville; — de Caumeau; — de La Houssaye; — André de Fontenay; — d'Aymar; — de Rigni; — l'abbé Billet; — de Canalette.

Compagnie n° 5

De Champigny; — Dubrux; — de Gayot; — de Panvinon; — de Malet; — Le Mintier; — d'Hingant; — de Verrière; — de Crosfond; — chevalier de Martel; — de Boisboissette; — chevalier de Badisle; — de Piépape; — de Boislamy; — de Titon (en recrue); — du Chatolet; — chevalier d'Ivonne; — chevalier Le Mintier; — de Verdelhant; — de Beaujeu; — de Julien; — du Chevalier; — de Fail; — de Condé; — de Jouffrey; — baron de Martel; — de Robert (en congé); — de Biarre; — du Chausset; — chevalier de Jouffrey (en congé); — de Chapitre (en congé); — de Marion; — chevalier de Panvinon; — chevalier de Bachet; — Du Brux; — de Ternan; — chevalier de Chapitre; — chevalier Dubrux; — d'Antonnelly; — de Méhée; — de Pindray; — de Lavernède; — du Faur; — de Beauchamps; — d'Alidan; — de Beaumont; — de Tourniol; — chevalier de Couessin; — de Maubeuges; — de Villebiot; — de Carcouet; — de Beaulieu; — chevalier Dubac; — de Fontenay; — de Gilbert; — de La Houssairie; — de Sarleton (en congé); — de La Voute; — de Vilars; — de Jombert; — chevalier de Marion; — de Tinguy; — chevalier de Beaucorps; — chevalier de Pindray; — du Doignon; — de Pichon; — de La Rochetolet; — de Landon; — chevalier de

Carcourt (en congé); — de La Claye; — de Badiffe; — du Fraisse; — de Galois; — de Besoles; — de Sussey; — d'Epart; — de Praël; — de Théon; — de Montagnac; — d'Arancy; — de Montrevel (en congé); — de Montfort; — chevalier de Montfort; — Dethésée (passé à la cavalerie); — du Génestet; — de La Seinie; — de Guérin; — l'abbé Desjardins; — l'abbé du Chevalier; — Mauger; — de Borgnet; — de Bazeuil; — chevalier de Montanac; — de Cerzé; — Perron.

Compagnie n° 6

Le vicomte Duhautoy; — le baron de Bombelles; — de Bourgogne; — de Fléchac; — du Saunier; — chevalier de Bar; — de Niceville; — de Trémenges; — Louis du Boulet; — de Vaublanc; — d'Esromans; — de La Carte; — de Sourzac; — d'Avançon; — de Brais; — du Sargé; — de Millet; — chevalier de Brais; — chevalier de Boislambert; — chevalier de Douhel; — de Fleury; — chevalier d'Aureille; — d'Ombret; — Martel; — Le Verrier; — Martin; — de Bonneville; — de Segonzac; — chevalier de Chazelles; — Louis de Saix; — de Montagnac; — de Mongon; — de Champs; — de Saint-Privé; — de La Fontelaye; — d'Avesne; — de Lamberville; — de Terves; — des Renaudières; — Le Seigneur; — de Retz; — de Clinchamps; — de Voyon; — chevalier de Goyon; — de Thumery; — chevalier de Rocquart; — de Valbonne; — de Moré; — de Villiers; — de Gévaudan; — de La Berthelotière; — d'Arnault; — de Beaurecueil; — de Sompsois; — de Banneville; — Le Chat; — de Pindray; — de Mons; — de Vassard; — de Gardonne; — de Monteil; — de Grosménil; — d'Eloy; — de Bellevue; — de Terogan; — chevalier de Bellevue; — de Grézis; — Durand; — de Lambert; — d'Haudouin; — de Nodrest; — de Vaucorbeil; — de Lastic; — chevalier Le Saulnier; — de Bonneuil; — d'Esrobert; — de Beaurins; — de Coulomb; — de Boby; — de Benoit; — Henri de Mauny; — chevalier de Barber; —

de La Motte; — de Cheverne; — de Galard; — d'Orville; — Rauch; — Duchailard; — de Fouquet; — l'abbé Venet; — l'abbé de Saint-Privé; — Vigier; — Jacob; — de Maillard; — de Beauchaine; — Le Saulnier; — de Fragnier; — d'Auriac; — de Thiboult; — Foulques; — Carbon; — Dumesnil; — de Corion; — chevalier Chapelet; — Fournier; — Desroches; — de Stapleton; — Mesmay; — de Laborie; — de Warion; — de Maunuy; — Duchapelet; — de Salleton; — chevalier de Bonnet; — de Clainchamp; — de Poilvilain; — baron de Roucy.

Compagnie n° 7

Le marquis de Mauroy; — de Réart (quitté); — de Sagarigue, F. M.; — de Longchamp (parti); — de Maussabré; — de Briant; — d'Aubonne; — Le Vert; — chevalier de Girart; — de Girart; — de Feydeau; — de Chambon; — de Lioux; — de Gigault; — de Montruffet; — de Cueille; — d'Escragnolle (mort); — de Vaufleury; — du Chaffaut; — de La Bussière; — d'Abas; — d'Albaret; — de Saint-Savin; — de Brunel; — chevalier de Gimel; — Aubertin; — de Richard; — La Durantière; — de Labie; — de Ropsy; — d'Espinasse (quitté); — de Rany; — de Chalandar; — de La Tour; — chevalier de Pins; — Le Boulais; — de Calonne; — La Bausserie; — d'Oudean; — de La Porte (quitté); — de Porey; — du Bosc; — La Boulinière; — de Jean; — de Coprême; — de Broche; — La Bastide (quitté); — de Gévigny (quitté); — de Toustain; — de Réal; — de Sampigny (quitté; — Prisonnier; — de Blet; — de Lansac; — de La Salle (quitté); — Giraudeau; — Petit; — de Molenier; — La Charbonnerie; — de Corroler; — de Montagu; — d'Hespel; — Bonnot (quitté); — de Huë; — de Trescon; — Prévôt; — Vorais; — Rigné; — Dosquet; — chevalier de Liébeau; — l'abbé Durand; — l'abbé Romane; — Montpé, tambour; — le chevalier de Cardinne; — de La Grange; — Ryquesec; — Joseph Daubonne; — de Rigwey; — Dureminil; — Deffends.

Compagnie n° 8

Baron de La Tour du Pain ; — Chateaubeaudeau ; — d'Olivier; — de Chalup; — d'Ambly; — chevalier de Lesquen; — Maud'huy; — Longuemar; — Le Barge; — Julvecourt; — Taffin, le chevalier; — Luzy; — d'Heurtaumont; — Lambert; — Boisrenard; — Dagay; — Radulphe; — Relghac; — La Porte; — de Rens; — Mercey; — Lesquen fils; — Gouffrey ; — La Goutte ; — Patornay ; — chevalier de Maud'huy; — Boinet; — Maran ; — Kerever; — d'Alnézy; Rosières; — chevalier de Lambert; — Sainte-Marie; — La Bussière ; — Roussy ; — d'Arvilliers; — Taffin, l'aîné; — d'Escognets; — de Lormel ; — chevalier de Péhu ; — Bercy; — La Ferté; — Le Ferron; — L'Escale; — Maillard; — Régnier ; — Voissane ; — de Leage; — Girot; — Vignon ; — Léon ; — chevalier de Finance ; — Lespin; — Périn, père ; — Boisbilly ; — de Méringan ; — Dufayel ; — Mouret ; — Périn, fils ; — d'Albergeon; — Vachon ; — La Mark ; — Mozac ; — de Bouade ; — Boismillon ; — Morel ; — Ferron ; — Dupuis de Rosière (mort à l'hôpital); — Molin ; — Chomel; — Mereuil ; — Le Maitre ; — d'Aimonet ; — Biécharton ; — Maillart, fils; — Aubin, cadet; — Aubin, l'aîné; — Barthélemy; — de Péhu, l'aîné ; — de Saint-Maurice ; — Meyssey, fils ; — Mainard ; — de Riberay ; — Montpesat; — Berger ; — de La Roche ; — de Finance ; — Beaumanoir ; — Barthélemy, tambour.

Compagnie n° 9

Le comte de Cély ; — Garrat; — de Poutet; — La Grèze; — de Raux; — d'Yvrey; — Dutrays; — La Roque; — Boispinelle; — Bertrand; — Maumont; — Dorat; — Cosson; — d'Urich ; — de Gouts; — Lachapelle; — Resseguir ; — Villiers; — chevalier Bonnal; — de Cuntz; — Delteil (a quitté); — Chateauneuf; — Duboulay (a quitté); — Mabarel; — Davocour; — chevalier Dordalot; — Vernon ; — Aug. Bonnal ; — Polignac ; —

Desessart (quitté) ; — Saint-Léger ; — chevalier Davocourt ; — Corvisard ; — Coulaine ; — Quirit ; — Dulau ; — Popincour ; — Nersac ; — Solages ; — Seguin ; — Chasserelle ; — Mellier ; — Bunelle ; — de Ver ; — Fischer ; — Tarnac, père ; — Monjoux ; — Laubepierre (quitté) ; — La Batie ; — Plaisance ; — Trefforetz ; — Taillefer ; — Villiers Justin ; — Reignier ; — La Grange ; — Guillebon ; — chevalier Reignier ; — Leymarie ; — Trogoff (renvoyé) ; — Polisi ; — Magnac ; — Monty ; — Villiers René ; — Dumas (passé à la cavalerie) ; — de Peyre ; — Chantran ; — Dupuy ; — Daubignon ; — La Porte ; — Mouroux ; — Ponnart ; — La Valdenne ; — Corgnol ; — Morlet ; — Lichtenberg ; — La Baussière ; — des Courances ; — Tarnac fils ; — Vexfort ; — Durst ; — de Villaupré ; — de Marzay ; — de Merville ; — de Castellon ; — de La Bourgognière ; — du Hays ; — de Berthelot.

Compagnie n° 10

Le commandeur de Lanjamel ; — le chevalier de Thierriat ; — de Taizy ; — chevalier de Thurrey ; — de Droullins ; — de Moras ; — d'Aprieuls ; — de Crozey ; — de Corcorail ; — de Madroux ; — Grangier ; — de Magniac ; — de Chambaud (a quitté) ; — chevalier d'Orville ; — de Trémissot ; — de Flavigny ; — de Courtin ; — de Villers ; — de Brévant ; — de Castagny ; — Dujon ; — chevalier de Navenne ; — Auguste de Goulet ; — de Schwartenberg ; — de Sinières ; — de Besnard ; — de Sainte-Jesme ; — Bouchotte (a quitté) ; — de Rignet (a quitté) ; — chevalier de Veyle ; — de Vézin (a quitté) ; — de Bufférent ; — d'Aligny ; — de La Neufville ; — de Bellefonds ; — de Saint-Aignan ; — de Crémoux ; — de Pommerey (rayé des contrôles) ; — de Grandin ; — d'Angres (a quitté) ; — chevalier de Brient ; — de Laubrières ; — de Courcy ; — chevalier du Noguès ; — chevalier de Sérans ; — Dupeloux (a quitté) ; — de La Martinière (rayé des contrôles) ; — du Mottet ; — de Villarceaux ; — chevalier de Pilles ; — de Cingal ; — de La Rochère (a quitté) ; — de Ruth ; — de

Vassal ; — chevalier du Mottet ; — de Lesquen ; — de La Minière (a quitté) ; — de Rouvière (quitté) ; — d'Auchi ; — de Méjanès (quitté) ; — Le Cordelier ; — de Turmel ; — de Cluzel (quitté) ; — de Brittsche ; — d'Espinay ; — chevalier de Boislinard (quitté) ; — de Montbenoyt ; — Blanchot (rayé des contrôles) ; – de La Héritte ; — de Thiville (quitté); — de Boucé (rayé des contrôles) ; — de Maurat ; — de La Bastide ; — de Ménéguen ; — Auguste de Navenne (rayé des contrôles); — de Boursières (rayé des contrôles) ; — chevalier de Boursières (rayé des contrôles) ; — chevalier de Quesnay ; — de Fréville ; — de Montalembert (passé au 2e régiment de cavalerie) ; — de Vareilles (quitté) ; — de Voconcourt (quitté); — de Brabant ; — Dubracque, aumônier ; — Bergier, aumônier ; — Gerbier, tambour ; — de Castelnau ; — de Pigeot ; — chevalier de Pignot ; — de Madroux, fils ; — de Reynaud ; — de Bédée ; — de Villers, père.

Compagnie n° 11

Baron Louis de Tschoudy ; — baron Joseph de Tschoudy ; — de Cougny ; — de Juilliot ; — de Bonnault ; — chevalier de La Roche ; — de Cantineau ; — de Bonnay ; — de Gresigny ; — de Coulanges ; — Le Fèvre ; — La Roche, le fils ; — de La Roche, le père ; — Durieux fils ; — du Bois ; — de Cardinet ; — de Brie ; — de Morel ; — de Lavernay ; — Weber ; — de Sauvages ; — de Magny ; — de Giverville ; — de Finance (mort de ses blessures) ; — Alfred d'Hennezel ; — Charles de Massay ; — du Ménil ; — de Sainte-Hélène ; — de Servinges ; — de La Seinne ; — de Massay ; — de Baupré ; — Louis de Bonnay ; — de Ruelle ; — de Chainelle ; — de Condé, l'aîné ; — chevalier de Condé ; — de Finance, l'aîné ; — de Raby ; — de Bruleport ; — de La Chassagne ; — de Marson ; — de Barthélas ; — de Clairebois ; — de Bazailles ; — de Marchand ; — de Léotard ; — Duvernex ; — chevalier de Bazailles ; — de Saint-Rémy ; — de Saint-Mandé ; — du Ménil, fils ; — de Malaret ; — chevalier de Finance ; — de Gentil, l'aîné ; — de

Grésigny ; — chevalier de Saint-Rémy ; — de Germigny ; — de Thor ; — de Longchamp ; — de Massay, fils; — Doridan, père ; — de Foucault ; — de Gemnincourt (quitté) ; — de Vassoygne (à l'artillerie) ; — de Servinges, l'aîné ; — chevalier de Constant ; — Le Faucheux ; — de Séault ; — de Coustin ; — de Boussigny ; — de Gentil ; — Durieux ; — de La Messuzière ; — de Fleurant ; — du Cluzeaux ; — de Landays ; — de Constant ; — de Massay ; — de La Ravière ; — de Loyson ; — Le Clerc ; — de Pierres ; — de Rodier ; — de Guizon ; — de Laboirie ; — de Lert ; — de Liouville ; — de Puy-Habiliers ; — de Bigny ; — de Montagu ; — Lefèvre ; — chevalier de Gentil ; — de Forsan ; — de Tschoudy ; — François de Gentil ; — de Saint-Cyr ; — de Verneuil ; — de Trédern (à l'artillerie) ; — de Richard (en recrue) ; — de Résalaume (en recrue) ; — de Metz (en recrue) ; — de Malecy ; — de Lary (passé à la cavalerie) ; — de Baurin (passé à la cavalerie), — de Quarré ; — Doridan, fils ; — Charles Duvernex ; — de La Bigautière ; — de Thor, le jeune ; — Schemmel ; — de Rosières.

Compagnie n° 12

Le comte Duprat ; — le comte de Riollet ; — de Laureaux ; — le baron de Jarsaillon ; — le baron de La Lance ; — de Roussel ; — de Juillot ; — de Kraus ; — de Zulmes ; — Guiot de Férodière ; — de Mascureaud ; — de Mézamal ; — de Finance ; — de Sénilhac ; — de Ceysac ; — chevalier de Bancelle ; — de Sadin ; — de Féaux ; — Joseph de Juillot ; — Gabriel, tambour ; — l'abbé Duhoux ; — l'abbé Dumont ; — de Leuze ; — de Casteyde ; — de Cueille ; — de Thuillier ; — Dutreuil ; — le chevalier de Lespard ; — de Clédat ; — de Tavernier ; — de Boucharenne ; — Rossel de Velaux ; — de Guyon ; — de Terme ; — de Boudon ; — de Roquart ; — Dutheil ; — le comte de Gissey ; — le baron de Piégou ; — le chevalier de Rabaine ; — Gabriel de Guyot ; — Finance de Valcourt ; — Antoine de Benoit ; — de Glaize ; — J. de Juillot;

— Dupuis ; — d'Arreste ; — de Marey ; — de Chasse ; — J.-B. de Juillot ; — Pierre Duhoux ; — Douelte ; — de Second ; — François de Benoît ; — de Magagnosque ; — Louis Duhoux ; — G. de Bonnay ; — Dubreuil ; — de Vignier ; — Boutrond ; — Doussaut ; — de Jarsaillon, fils ; — Joseph de Benoît ; — d'Arlanges ; — Ostertag ; — Mathieux ; — de Bonne ; — Lefaivre ; — de Versannes ; — Tetevuide ; — de Roucouly ; — de Bernard ; — de Billot (congé) ; — Dumont (congé) ; — de Clément ; — Henriet ; — de Rochier ; — de Basselaire ; — de Bonnelye ; — de Raymond ; — de Candolive ; — le comte de Violaine ; — le comte de La Ville ; de La Soutière ; — de La Morelie ; — de Bergier ; — de Texier ; — de Fénelon ; — de Sartoux ; — de Riard (mort) ; — Le Gentil ; — de Favier ; — Gilbert de Guyot ; — de Brasse ; — de Chaduteaux ; — de Mascureaud ; — de Schillingstein ; — de Schillingstein, cadet ; — du Rousseau ; — de Thore, l'aîné ; — — de Volbert ; — de Ricoux ; — de Régis ; — le chevalier de Vialat ; — de Pascal ; — de Brossard ; — de Lespart — Le Limonier ; — Fritz ; — Goguillot ; — de La Ville, l'aîné ; — de Gazan ; — de Buge ; — de Boulogne.

Compagnie n° 13

Le comte de La Varenne ; — chevalier de Rospier ; — Deschabert ; — chevalier de Kébars ; — du Rocher ; — l'abbé Duteil ; — l'abbé Guérito ; — La Gardèle ; — d'Andron ; — de Villemorge ; — de La Forest ; — de Frasans ; — de Tullier ; — de Lagrange ; — de Malvant ; — de La Béraudière ; — de Gourlaud ; — Du Baroux ; — d'Harvier ; — de Galibert ; — de Luxer ; — de Léotard ; — de Chateau ; — La Chapèle ; — chevalier Villemorge ; — Des Marquets ; — La Bretèche ; — Du Vivier ; — de Fouquet ; — d'Espalangue ; — de Morière ; — de Survile ; — de Lanjaley ; — d'Escrivan ; — de Thouvenin ; — de Stenn ; — de Saint-Léger fils ; — de Combrel ; — de Candé le chevalier ; — de La Blossière ; — Pierre Hornard ; —

Vincent Hornard; — de Rasch ; — de Buissy ; — de Sircourt ; — chevalier de La Grandière; — de Kimel ; — La Roche-Boudreau ; — chevalier La Roche-Boudreau ; — de La Ligerie ; — de La Grandière ; — Ducos ; — de Bayard ; — de Puimirol ; — de Brunet ; — de Crémille ; — de Bonnechose; — de La Coussaye ; — de Neuville ; — le chevalier de Chabert ; — de La Sudrie ; — d'Affringue ; — de Puy de Rarme ; — de La Serce ; — de La Gorce ; — de Landrieu ; — de Charpentier ; — La Bellière ; — d'Aguilcourt ; — de Vilblongue ; — de Campagnio ; — de Millevile ; — de L'Huillier ; — du Saillant; — de Parel ; — de Saint-Léger père ; — de Mascrognet; — de Marmorel ; — François d'Edouville ; — de Jouland Beleuil ; — chevalier de Bonnechose ; — La Couverterie ; — de Galant père ; — de La Lande; — de Méri ; — de Chalopin ; — de Galant fils ; — chevalier de Fouquel ; — de Coulange ; — de Chavigny ; — de Morant; — chevalier de Millevile ; — Desforges ; — de Saint-Mard ; — de Gallard ; — d'Edonville fils ; — chevalier de Morant; — de La Flame ; — Daudanne père ;— Daudanne fils ; — de L'Hée; — de Falquerole ; — Flamerand ; — Lantionnet ; — Kiguelin; — de Beauxoncles ; — Charles de Cernay ; — de Colombet; — de Lesgourn ; — de Raimond ; — de Bignicourt ; — de La Brue ; — de Monimet ; — de Maldant ; — chevalier de Maldant; — de Givry ; — de Courcival; — de Berthelot ; — Louis Duval, tambour ; — La Morlière ; — chevalier d'Andron; — de Fellets Dorimont ; — Durfort ; — de Bonnechose ; — de Briante-Foucault.

Compagnie n° 14

Marquis de Mazaucour ; — Desvignes ; — de Blau ; — de Servilange ; — Du Hautchemin ; — de Colnet ; — Geroncourt ; — de Pigeot ; — d'Elphuigler (mort) ; — de Goué du Marchais ; — de Géril ; — de Gonidec ; — de Chaylus ; — de Keller ; — de Vanelle ; — d'Espiard ; — chevalier de Lescar ; — de Com-

meau ; — de Bonnegens ; — de La Vareille ; — de Valembras ; — Du Chapt ; — de La Baille ; — de Sainte-Marie ; — de Recouder ; — de Montrons ; — chevalier de Goué ; — chevalier de Pradine ; — de Forel ; — de Batines ; — de Tressant ; de Gohin ; — Georges Devaulx ; — de Combles ; — de Toustin ; — de Surgères ; — Isidore de Gohin ; — Auguste de Gohin ; — de Fontarèches ; — de Montgermont ; — Louis Devaulx ; — Devaulx ; — de Saint-Vincent ; — d'Hugues ; — de Champmilon ; — de Goyon ; — de Tinguy ; — de Pradine ; — de Saint-Fradière ; — d'Alayrac ; — de Vassal ; — de Vacher ; — chevalier de Barbier ; — de Raynaud ; — de Virieux ; — chevalier de Virieux ; — chevalier d'Hugues ; — de Serres ; — de Redon ; — de Batiments ; — chevalier de Sainte-Marie ; — chevalier de Colomby ; — de Vilamont ; — de Barbier ; — d'Issard ; — le chevalier de Rey ; — d'Urtebyze ; — de Bavière ; — Desile ; — de Cornelins ; — chevalier Devaulx ; — de Rougeat ; — de Robillard ; — de La Grossière ; — de Bejary ; — Frédéric de Gonidec ; — Adolphe d'Hugues ; — de Mauclerc ; — de Brunelly ; — Grimaldy ; — de Vassan ; — l'abbé d'Epreville ; — l'abbé Caretz ; — Haimont, tambour ; — de Sorial ; — chevalier de Vanel ; — Digoine ; — de Sariaque ; — de Puitesson.

Compagnie n° 15

Le marquis de Balivière ; — Duchevalin ; — de Girard ; — d'Uston ; — chevalier de Saxy ; — de Gotho ; — chevalier Boullonney ; — chevalier de La Ligerie ; — de Saint-Gresse ; — de La Ligerie ; — de Pontevès ; — de Villeneuve ; — de Beaumont ; — de Lemps ; — de Poncey ; — Tibeault ; — chevalier de Bourzes ; — de Roux ; — de Godemart ; — de La Vigerie ; — de Chaigneau ; — de Morin ; — de La Roquette ; — de Dât ; — d'Aure ; — de Lorques ; — Du Breuil ; — de Tardif ; — d'Amblane ; — de Marin ; — chevalier de Villeneuve ; — chevalier de Saint-Gresse ; — de Cessiat ; — chevalier Davalès ; — chevalier Du Breuil ; — d'Escuret ; — d'Oradour ; — d'Ar-

feuil; — Dubois; — de Lâge; — Hippolyte de Blaire; — de Mercy; — de Klidea; — d'Urre; — de Guérin; — de Montrichard; — de Grandpré; — de Cravanche; — de Juvigny; — de Grandchamp; — de Bourzès; — de Commargue; — — d'Audegot; — chevalier d'Aux; — de Roquefeuille; — d'Argens; — de Montfleury; — de Bourdon; — de Saint-Maur; — Duplessis; — de Béhague; — de Lamy; — de Jouffrion; — de La Celle; — Théodore de Balivière; — de Cypierre; — de Fauvelet; — de Bédée; — de Manny; — de Saquy; — Second; — de Guillard; — Carcenac; — l'abbé Frimont; — l'abbé Prim; — La Caisse; — de Violet; — de Grandfond; — de La Vergne; — de Lisle.

Compagnie n° 16

Vicomte de Lalaurencie; — de Maillard; — Duriminil; — Caminel; — de Benac; — de Bokrel; — Dossoi; — Dabzac; — Duparc; — Duplasel; — de Baudot; — de Gives; — de Pelgars; — de Boissimon; — de Lignemarre; — de Cachard; — de Mages; — de Bonsonges; — de Meyvières; — de Munstate; — de Laroque; — de Launay; — de Javel; — Douence; — chevalier Douence; — de Méchatin; — de Montannier; — de Gain; — Le Breton; — de Martel; — de Febveret; — de Micard; — de Petitot; — chevalier de La Salle; — chevalier de Meyvières; — chevalier de Baye; — chevalier de Léry; — de Rousset; — de Vallée; — Dubourblanc; — de Georgel; — Darnauld; — de Saint-Amans; — comte de Lusson; — de Wassal; — de Clerci; — de La Fayette; — Desmarets; — de Venderetz; — Deschamps; — de Reynauld; — de Lapujade; — Le Forestier; — de Marois; — chevalier de La Touche; — de Brujas; — chevalier de La Roche; — chevalier de Wassal; — chevalier du Breil; — de Raguet; — de Sarrau; — de Trogondi; — Dangely; — chevalier de Sarrau; — Duvivier; — de La Touche; — de Mangier; — de Villemontès; — Le Tessier;

— Haffner; — Duchastang; — Le Franc; — de Graves; — de Marans; — Sarrau Dangerval; — de Hault; — chevalier de Rouci; — Allin de La Salle; — de Bonneval; — de Cabannès; — de Saint-Germain; — Le Hayer; — Dolome; — Doinel; — Ducluseaux, aumônier; — Dhaupoule, aumônier; — Quinet, tambour; — de La Luque; — de Noue; — chevalier de Gavel; — Bécourt; — de Cosnac; — de Fombelle; — de Ségur; — de Chedelot; — de Régis; — Joly d'Elliou; — Jean de Pichard.

Compagnie n° 17

Le vicomte de Mory; — de Saint-Bonnet; — de Lafond Rouës; — chevalier de Ribère; — de Brunelière; — de Thiboult; — de Cardeillac; — de Lampinet; — de Saint-Père; — de Gratier; — de Malvoux; — de Longueville; — de Labourdonnaye; — de Veyle; — chevalier Desmarestz; — de La Peyrouze; — de Berry; — de Montesquiou; — de Féron; — de Verdonnet; — de La Gaye; — de La Falconnière; — de Dionne; — de Chabanne-Lafond; — de Babelot; — vicomte de Lanteuil; — de Villecharte; — de Lestang; — de Maynard; — de Croizier; — de Boispinel; — comte Ducastelet; — Gilbert de Villèle; — de Machat; — chevalier de Longueville; — d'Alger; — de Tholauze; — Mathieu Boccheciampi; — comte d'Esclaibes; — d'Argenton; — chevalier de La Courbe; — de Bonnejean; — de Sauzai; — du Portail; — chevalier de Sarnay; — de Sablon; — de Boissay; — de Montgaillard; — Daraille; — chevalier de Guivé; — Dufraize; — Ducharlat; — de Merlhe; — de Thuiley; — de Godey; — de Calage; — de Belot; — de Pierre; — de Daumont; — de Vavincourt; — de Vincent; — de Rorthais; — de Nucé; — d'Herbelin; — de Beauval; — de Gaissel; — de Gourville; — de Monnoir; — de Levesquot; — de Salomont; — de Rouillard; — chevalier Dufay; — de Cours; — de Bellemare; — de Vendegiès; — de Beaudenet; —

Odiardy; — de Tournefort; — Raymond Dufay; — Pierre Boccheciampi; — de Pécauld; — chevalier de Villèle; — Du Quesnoi; — de La Mare; — de Thauriac; — de La Magdelaine; — de La Tour; — l'abbé de Villeneuve; — l'abbé Thiébault; — de Lauzières; — de Courtin; — de Mesnard; — de Vielbans; — de Gesroy; — de Moucheton; — Santré, tambour.

Compagnie n° 18

De La Rochassière; — comte de Corsac; — chevalier de Buor; — chevalier de Champagné; — chevalier Duris; — chevalier d'Ayanges; — d'Aubreville; — de Lancrau; — d'Antenaise; — d'Arcelot; — le vicomte de Champagné; — le chevalier de Breschard; — de Rochefort; — de Saint-Germain; — de la Mothe; — de Bigault; — de Teissonnier; — de La Chenardière; — de Quelo; — de Flasset; — l'abbé Guitau; — l'abbé Le Bon; — de Brennet; — d'Aygaillé; — de Fromant; — de La Bruyerre; — de Vautherin; — de Sirrebon; — de Martin; — Duhoux; — de Chalut; — de Morrio; — de Boreuil; — de Bigault; — de Palaiseau; — d'Esguiots; — Claude Duhoux; — de Logerots; — de Richard; — de Campion; — de Belchamp; — d'Elpy; — de Claudel; — Du Til; — de Servon; — de Jourdain; — Simon Duhoux; — de Roger; — de Brossard; — de La Marsonnière; — de Marry; — de Jullicrs; — de Morrarrenge; — de Baudot; — du Tot; — d'Anizan; — de Camps; — de Jossé; — de Fongaudran; — de Mareil; — de Trochon; — de Poilpré; — de Bongette; — Bermond; — de Morlet; — de Léodez; — de Fréjacque; — de Masson; — de Lascombe; — de Lagauric; — de Colobel père; — de Brouilly; — de Méaulne; — de La Haye; — de Pierret; — de La Touche; — La Croix Saint-Cyprien; — de Jousseaume; — de Trammecourt; — de Guimenpré; — de Maubert; — de Bérignot; — de Soussillier; — de Saurrois; — de Colobel fils; — Durand; — de Berles;

— de Rothou ; — de Vaillant ; — le chevalier de Lisle ; — Silvain Boissier ; — Fritz ; — Kersalem ; — de Torrigny ; — de Perlot ; — d'Aymery ; — de Lenferna ; — de Ballent ; — de Bayencourt ; — André, tambour.

Musiciens

Erenfeld ; — Félix ; — Friches ; — Steinmann ; — Martinot ; — La Fontaine ; — Henry ; — Nolle ; — Heinselter ; — Fouchs ; — Louis ; — Muller ; — Heguedorn ; — Ritz ; — Heine (déserté en octobre 1796) ; — Georges ; — Lebsché.

(A suivre).

MÉLANGES

La Folie de Junot

(Documents inédits sur les derniers jours du duc d'Abrantès).

L'état de démence du duc d'Abrantès ne fut plus un mystère pour personne à la fin de juin 1813. Le 30 de ce mois, le Vice-Roi écrivait de Milan à l'Empereur : « Je pense qu'il devient très urgent de désigner un officier général pour remplir les fonctions de gouverneur de l'Illyrie. Le duc d'Abrantès n'est définitivement plus bon à rien ». Le 6 juillet, au reçu d'une autre lettre du Vice-Roi, l'Empereur lui enjoignait de donner ordre au malheureux gouverneur général de se rendre chez lui en Bourgogne en ayant pour lui « tous les égards qu'exige sa position ». Le même ordre était répété dans une lettre conçue en termes plus vifs encore le 8.

Les *Mémoires et Correspondances* du Prince Eugène publiés par le baron du Casse, vol. IX, ne donnent qu'une autre lettre du 11, du Vice-Roi à l'Empereur, relativement à cette affaire. Elle est datée de Udine : le Vice-Roi y relate son entrevue à Trévise avec le pauvre duc et y rend compte des mesures qu'il vient de prendre pour que « deux officiers et deux ordonnances le ramènent avec tous les soins possibles au sein de sa famille ».

Les lettres que je viens de découvrir à la Bibliothèque de S. M. le Roi d'Italie, à Turin, ont leur place marquée avant cette dernière lettre du Vice-Roi à l'Empereur. L'historien, le psychologue, l'aliéniste s'intéresseront à ces très curieux documents, qui « datent » d'une façon si singulière.

G. Roberti.

Turin.

Venise, le 8 juillet 1813.

Sire,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté que le duc d'Abrantès a quitté inopinément Gorizia pour se rendre probablement à Venise. Il lui a pris en route un accès de fureur assez violent pour obliger les personnes qui l'accompagnaient à s'arrêter. On a dû même lui ôter ses armes, car il en usait contre les personnes qui lui causaient la moindre contrariété. Il paraissait hier un peu plus calme, sans cependant avoir pu retrouver sa raison. Votre Majesté pourra en juger par la copie de la lettre que j'ai reçue de lui ce matin. J'ai recommandé au général Verdier, qui est sur les lieux, de prendre les plus grands soins de sa personne, et je compte le voir moi-même après-demain en passant à Trévise. Je jugerai alors l'état réel de son mal; et s'il est tel que les apparences le font craindre, je prendrai le parti de l'envoyer, sous la conduite d'un bon officier, dans sa famille, pour s'y soigner et j'en préviendrai le duc de Feltre.

J'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté, le très respectueux et tendre fils et fidèle sujet.

EUGÈNE-NAPOLÉON.

Spreziano, le 6 juillet 1813.

Monseigneur,

Si j'osais proposer à V. A. I. un petit déjeûner sur le midi, je le prierai de venir de bonne heure ici, pour tirer quelques coups de fusil et déjeûner ensuite; puis, nous irions coucher à Venise.

J'ai un grand projet à communiquer à V. A. I. Elle en sera, je crois, contente.

J'ai l'honneur de présenter mes respectueux respects à V. A. I. et R., et d'être, Monseigneur, de V. A. I. et R.,

le très humble et très obéissant serviteur et ami, depuis seize ans à Palmanon.

Signé : Le duc D'ABRANTÈS.

A S. A. I. le Prince Vice-Roi.

Spreziano, le 7 juillet 1813.

Monseigneur,

Si j'osais proposer à V. A. I. un petit déjeûner pour demain à midi, je le prierais de partir avec toute sa maison, ses fusils et ses chiens, pour chasser jusqu'à dix heures aux cailles. Nous trouverons peut-être quelques perdrix, des lièvres, des renards et quelques chevreuils. Nous partirons à huit ou neuf heures du soir.

J'aurai soin de choisir votre place et j'espère de nous amuser un peu.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect de V. A. I., Monseigneur, le très humble, très obéissant serviteur et ami depuis seize ans, tant à Palmanon où j'ai son médecin que du côté de San-Stefano de Pernetti, où nous avions des canons, et où V. A. I. a mis avec moi pour la première fois le sabre à la main. Vous étiez bien jeune alors et à présent vous êtes un bien grand général et vous pouvez nous admettre à partager votre gloire ; mais aujourd'hui ce n'est pas de la guerre dont il faut parler ; je ne pense qu'à la paix et j'ai un projet immense qui, je suis sûr, réussira avec tous les souverains du monde et dont le grand Napoléon sera le chef.

Je vous fais, de mon autorité privée, roi depuis l'Adige jusqu'à Cattaro. Je vous donne tout ce que les Turcs possèdent en Bosnie, en..., en... jusqu'au Bosphore de Trace. Je vous donne une isle dans l'Adriatique, une dans la mer Noire, une dans la mer Rouge, une dans la Méditerranée, une dans l'Océan, une dans l'Inde.

16 portions des mines d'or, d'argent et de diamants sont distribuées de la manière suivante :

A S. M. le Grand Napoléon : 4 ; A S. A. I. le vice-roi que je fais empereur ou comme Napoléon voudra : 2 ; Au prince de Neuchâtel que je fais empereur d'Autriche : 1/2; Aux rois de la Confédération, à l'empereur d'Autriche que Napoléon fera, comme il voudra, empereur d'Espagne ou roi, au roi de Naples, au roi de Hollande, au roi de Westphalie, au roi *(sic)*, et à tous les rois que l'Empereur fera encore : 4 ; Aux Anglais 1/2, et à moi 1/2, pour gouverner le Brésil, le Portugal, la moitié de l'Amérique septentrionale dont les Anglais auront l'autre moitié, les isles de la mer du Sud, les grandes Indes et la Chine, si l'Empereur le veut. Nous nous emparerons de tout et nous nous ferons couronner au milieu de dix millions de soldats, tous amis, au milieu de Pékin et dans dix ans tout cela sera exécuté. Je vous dirai tous les détails des détails de vive voix.

Signé : Le duc D'ABRANTÈS. (1)

Une lettre du prince de Metternich (2)

La lettre suivante émanant du prince de Metternich montre en ce champion de l'absolutisme un homme inquiet, grand homme d'Etat et grand policier, surveillant ses ennemis et même ses amis, prenant ombrage des allures libérales, mais guère plus rassuré en somme sur les fantaisies des *ultras*.

La lettre tirée des actes secrets de la présidence du gouvernement Lombardo-Vénitien (vol. xc) est adressée à *S. E. Monsieur le Comte de Strassoldo* (gouverneur de) *Milan*. Elle est écrite en français et vient d'être divulguée pour la première fois en Italie.

(1) Le pauvre Junot disposait assez légèrement, on le voit, de tout ce qu'il n'avait pas. Son accès de délire ne fut pas d'ailleurs de longue durée ; le 29 juillet 1813, il était mort.

(2) Communication de M. Victor BARRUCAND.

Presbourg, le 24 septembre 1825.

Monsieur le comte !

Je viens d'être informé par M. le baron de Vincent que M. le duç de Fitz-James, Pair de France et Aide de camp du Roi, était au moment de partir de Paris pour faire un voyage en Italie.

M. le duc de Fitz-James appartient au parti ultra-royaliste, et quoique personnellement très dévoué au Roi et honoré de ses bontés, il a souvent voté avec l'opposition dans la Chambre des Pairs.

Son voyage en Italie n'a aucun but politique : il se présentera, sans doute, chez Votre Excellence à Milan pour lui remettre les lettres de recommandation que M. le baron de Vincent lui a données pour Elle. Je l'engage à accueillir ce voyageur distingué avec prévenance et à rechercher même les occasions de lui rendre son séjour agréable ; mais je vous engage en même temps, Monsieur le comte, à prendre les mesures que vous jugerez les plus convenables pour être informé du langage qu'il tiendra à Milan, tant sur les affaires politiques du moment (dont il parle volontiers) que sur le gouvernement autrichien en particulier. Je croirais inutile de recommander à Votre Excellence d'éviter toutefois, avec le plus grand soin, tout ce qui pourrait faire soupçonner à M. le duc de Fitz-James, qu'il est l'objet d'une observation particulière.

Recevez, Monsieur le comte, l'assurance de ma considération très distinguée.

METTERNICH.

Un Combat sous le Canigou (29 juin 1793) (1)

Du camp de Mar-Bor, sous Perpignan, le 30 juin 1793.

J'aurais dû, mon ami, recevoir de tes nouvelles. Il y a quinze jours, je t'ai écrit; il n'y a pas si loin d'ici à Carcassonne. Je

(1) Communication de M. L.-G. PÉLISSIER

te prierai de dire à M. Fabre qu'il envoye une lettre au procureur syndic du département de Perpignan, pour le conjurer de m'accorder sa protection, le métier de soldat étant fort au-dessus de mes forces en ce moment; une lettre d'ailleurs écrite de sa main sera plus que de parler à lui-même.

Je t'ai déjà mandé que j'étais campé, je le suis encore et nous le serons peut-être longtemps; c'est une vie fort rude et très ennuyeuse; le pouilleux espagnol n'est pas aussi lâche qu'on veut bien le croire. Il a bombardé Bellegarde pendant trente-sept jours. Ce fort absolument détruit par l'effet des bombes et du canon vient de se rendre. Trois bataillons du régiment de Champagne et deux de Nantes le gardaient, manquants de vivre et de munitions de guerre, ont été faits prisonniers. Les journaux t'en donneront un plus grand détail.

J'ai été hier à trois lieues au devant de l'ennemi et comme je n'ai pas le tempérament bien fort, j'étais harassé on ne peut pas plus; la poussière, la chaleur, le sac sur le dos parce que l'on peut bivouaquer, et le fusil sur l'épaule, toutes ces choses m'abîmaient. Arrivés au champ de bataille au nombre de quatre mille hommes, le général Dagobert nous a fait mettre en quatre colonnes, près du Canigou, montagne fort élevée et dont le sommet, qui se perd dans les nues, est toujours couvert de neige. Les Espagnols faisaient le tour de cette montagne et formaient le demi-cercle. Une partie était postée dans un bois d'oliviers et l'autre dans les vignes. Le général fit avancer des chasseurs à cheval des Pyrénées et débusquèrent les Espagnols par un feu de trois quarts d'heure. L'ennemi s'empara de très petit fort (*sic*) à trois lieues de mon camp; on lui tua trois à quatre hommes. On tira le canon de retraite et on la fit battre aux tambours pour faire croire aux Espagnols que nous continuions le combat. Nous fîmes une très bonne retraite, sans avoir personne de tué. L'ennemi n'était pas redoutable, mais il pouvait demander un secours puissant pendant la nuit.

Tu vois, mon cher ami, que je ne suis que simple soldat, n'étant pas encore assez fort malheureusement pour entrer dans la musique du régiment. Tu diras à M. Fabre qu'il dise dans sa lettre au procureur syndic que j'ai fait un voyage pénible et de deux cents lieues pour combattre l'Espagnol; que je voudrais avoir assez de force pour aller le combattre jusque dans ses retranchements. J'ai deux cordes à mon arc, la protection de M. Fabre et celle du gros gendarme, mon compagnon de voyage ; ce galant homme a été nommé conducteur en chef d'artillerie. C'est une place qu'il mérite, tant par son ancienneté de service que par ses talents. Mes respects à ta chère maman et à ton aimable famille.

L. C. D. du R. de Champagne. (1)

Un complot anglo-napolitain en l'an VII
Lettre du divisionnaire Garnier (2)

Naples, 18 germinal an VII (7 avril 1799).

Le général divisionnaire Garnier au citoyen Donny à Nice.

Je suis sensible, mon brave ami, à la bonté que vous avez eu (*sic*) d'aller visiter ma chère compagne, de concert avec la citoyenne Gastaud. Je m'estime très heureux d'avoir pu mériter l'estime et l'amitié de beaucoup de citoyens de Nice aujourd'hui ma patrie... (3)

Le 16 on a arrêté ici un père avec six grands enfants dont trois étaient officiers dans les troupes du roi de Naples. On a trouvé chez lui un drapeau royal, des cocardes, des boutons, le projet de contre-révolution.

(1) *Suscription* : Au citoyen Thoron, négociant dans la grande rue à Carcassonne. — Bibliothèque de Carcassonne. Collection d'autographes. Provient du fonds Peyrusse.

C'est peut-être A. Peyrusse qui l'a signée de ce nom de fantaisie.

(2) Communication de M. L.-G. Pélissier.

(3) Je supprime des détails d'ordre privé sans importance historique.

Il ne s'agissait seulement que de massacrer dans la nuit du 17 les membres du gouvernement provisoire, tous les Français, les quatre compagnies de garde nationale patriote, 400 des plus riches négociants et banquiers qui aiment la Révolution, et ensuite livrer le port aux Anglais. Bagatelle que cela. Vous sentez parfaitement bien que le père de famille qui a demandé du papier et de l'encre en prison va d'après sa promesse découvrir ainsi que ses enfants une grande quantité de complices. En attendant que j'en sache davantage, faites-en part, si vous voulez, aux amis, mais point de copie : je préfère que les menteurs de publicistes le fassent et l'embellissent comme ils le jugeront à propos.

Tâchez, je vous prie, qu'on n'épouvante pas ma femme par quelque rapport exagéré, car dans le fond c'était un projet de fou. Il paraît que les Anglais croyaient que l'affaire avait été consommée, car une partie de l'escadre est venue hier après midi à la distance de 2 milles 1/2 en faisant divers signaux. Ainsi l'Etre suprême fait avorter les projets de ce tas de brigands en protégeant la divinité des Français.

Adieu, mon cher concitoyen et ami, ne n'oubliez pas, je vous prie, etc.

P. Garnier. (1)

Journal de la suppression du Parlement d'Aix,

le 1er octobre 1771. (2)

Lundi 30 septembre à 5 heures du soir, six officiers du régiment d'Aquitaine accompagnés de plusieurs grenadiers, sergens et caporaux, distribuèrent à tous les Mrs de l'ancien Parlement des lettres de cachet qui leur ordonnaient de se

(1) Autographe, 2 pages in-4. Suscription « Au citoyen Donny, négociant à Nice. Alpes-Maritimes ». — L'original est en ma possession.

(2) Communication de M. L.-G. Pélissier.

rendre le lendemain à 8 heures du matin au palais. Ils en distribuèrent également à tous les Mrs de la Cour des comptes qui leur ordonnaient aussi de se rendre au palais à neuf heures.

Le lendemain, à 7 heures du matin, toutes les avenues du palais furent gardées par des cavaliers de maréchaussée, car il n'y avait point de régiment à Aix, quoiqu'on crut qu'il dut en venir un à huit heures du matin. Mr de La Rochechouart et Mr Le Noir, maître des requêtes furent au palais accompagnés de Mr de Laurent en grand uniforme, du lieutenant, du prevôt, de l'exempt et du brigadier de la maréchaussée. Ils entrèrent dans la chambre du Conseil du Parlement. Mr de La Rochechouart prit la place du doyen, et M. Le Noir après lui. Ils commencèrent par faire faire la lecture des lettres patentes portant leur commission, et de l'édit portant suppression de tous les offices du Parlement. Cette lecture faite, Mr de La Rochechouart ordonna de requérir l'enregistrement des lettres patentes et de l'édit; ce que M. Le Blanc de Castillon refusa de faire, disant qu'il était souverainement injuste de l'obliger à requérir l'enregistrement d'un édit qui leur était si peu favorable. Il fit même un discours fort pathétique, qui (à ce qu'on assure), attendrit beaucoup Mr de La Rochechouart et tous les spectateurs. Mr Le Noir ordonna d'office l'enregistrement qui fut tout de suite couché sur les registres de la Cour. Après quoi tous les membres eurent l'ordre de se retirer. A mesure que les Mrs du Parlement sortaient, un gentilhomme de Mr de La Rochechouart leur distribuait à chacun des lettres de cachet qui leur ordonnait de se retirer dans leurs terres ou autres lieux; l'attendrissement fut général lorsque les Mrs descendirent du palais; les lettres de cachet étaient en blanc et on a laissé la liberté à ces Mrs de choisir le lieu de leur exil, tous généralement en ont eu. Mr de La Tour a St-Aubin une de ses terres, Mr de Monclare a St-Saturnin. Les avocats s'assemblèrent pour savoir s'ils devaient s'interdire, mais seulement

pour régler les visites qu'ils avaient à faire. Ils furent visiter M^rs de La Tour, de Monclare et de Castillon pour leur témoigner leur regret. Une heure après, ils furent pour féliciter M^r d'Albertas comme Premier Président du nouveau Parlement.

La cérémonie de la suppression du Parlement faite de cette façon, M^rs de La Rochechouart et Le Noir furent à la Cour des comptes, et là, après avoir fait lecture de l'édit portant suppression de cette Cour, ils en demandèrent l'enregistrement; ils leur distribuèrent ensuite des lettres de cachet pour qu'ils eussent à se rendre à leur suite à la grande chambre du Parlement. Ils firent lecture de l'édit portant création du nouveau Parlement et du choix que le Roi faisait de leurs personnes pour le composer. MM^rs de La Rochechouart, Le Noir et d'Albertas sortirent ensuite. La Cour attendit que les M^rs fussent rendus chez lui pour aller lui faire visite. M^r d'Albertas reçut ensuite la visite des avocats, celle de la sénéchaussée et du corps de ville qui lui apportèrent le présent accoutumé à chaque élection de Premier Président.

Le Parlement a été composé d'un Premier Président, de quatre présidents à mortier qui sont Mrs de Mazenot père, d'Albert, de Coriolis, et de Maillane fils, d'environ quarante conseillers laïcs, tous pris de la Cour des comptes. Les honoraires même de cette Cour ont été employés, et il n'y a eu que Mr de Menot de Tournefort, M^r le président de Charleval et de Rousset. Les places d'avocats et des procureurs généraux ont été remplies par les mêmes qui remplissaient à la Cour des comptes, Mr de Joannis qui l'était autrefois procureur général au Parlement, M^r d'Authemant a été aussi fait avocat général au Parlement, Mr de Sederon, second avocat général aux comptes a été fait conseiller au Parlement: aucun des membres de l'ancien Parlement n'ont été placés dans le nouveau. On ajoute trois conseillers clercs, Mrs de Monval, de Coriolis et de Mazenot.

Le public croit que Mrs Julien et Michel, tous deux avocats

pourront avoir des places de conseiller dans le nouveau Parlement, mais ils ne sont point encore nommés.

Le Premier Président aura 12.000 l. d'honoraires, les autres 6.000; le procureur général 6.000 lt., les avocats généraux 3.000 lt. et les substituts 1.000 lt.; les conseillers de grand chambre 3.000 lt. et ceux des enquêtes 2.000 lt.

La Cour des comptes a été entièrement supprimée et réunie au Parlement. Les avocats ont tous prêté serment aujourd'hui 2 du mois sans aucune difficulté (1).

(1) Bibl. municip., Arles, Ms. 380. *Mélanges* recueillis par J.-B. Vallière.

LETTRES DU MARÉCHAL BUGEAUD

sur la conquête de l'Algérie (1)

XX

Au général de Lamoricière

Alger, le 24 avril 1844.

Mon cher général, je vous ai dit par le dernier courrier que si vous étiez attaqué par Abd-el-Kader ou ses partisans, qu'ils fussent ou ne fussent pas aidés par des Marocains, il ne fallait pas craindre pour compléter une victoire d'entrer un peu sur le territoire de nos voisins pendant le combat pour en sortir immédiatement après.

Il est possible dans certaines circonstances de faire mieux encore. Si l'on n'est pas pris à l'improviste, si l'on voit venir l'attaque, c'est de se retirer pour attirer l'ennemi plus avant sur notre terrain afin de se donner carrière suffisante pour le charger et le défaire sans pénétrer dans le Maroc, ce qui vaudrait beaucoup mieux.

J'ai reçu votre dépêche datée du 18, rive gauche de la Tafna. Il faut que vous n'ayez pas eu aussi mauvais temps que nous puisque vous avez osé vous mettre en campagne. Ici il pleut sans cesse depuis un mois. Demain je charge mon convoi et le 26 je pars malgré la pluie.

Je trouve très bien que le général Bedeau, avec votre

(1) Voy. *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 481 et t. III, p. 21.

approbation, ait prévenu le kaïd d'Ouchda de l'établissement du poste de Lella Margnia. La lettre du Kaïd ne me paraît pas mauvaise et votre réponse est ce qu'elle devait être, claire et dans le style du pays. On comprendra mieux cela que les grandes phrases diplomatiques de Monsieur de Nyon.

Il me paraît évident que si l'empereur eut eu des intentions de guerre, il eut rassemblé des troupes et donné des ordres pour nous attaquer dès que nous aurions mis le pied sur la rive gauche de la Tafna. Le délai demandé par le chef arabe prouve qu'il n'avait aucune instruction pour un cas prévu dès longtemps puisqu'il y a trois mois que la création du poste est annoncée.

Je suis instruit qu'il est arrivé à Oran près de 300 hommes du 56ᵉ. Le bateau qui vous portera cette lettre débarquera demain à Tenès 200 hommes du 6ᵉ léger. Vos autres détachements vont arriver successivement et formeront vos garnisons sédentaires qui toutes sont saines. Cela vous permettra de faire rejoindre les bataillons par les vieux soldats que vous y aviez laissés.

Monsieur Eynard part demain pour se porter à Tiaret, d'où il ne tardera pas à se rapprocher de Mascara s'il y a lieu. Il portera à Tiaret un bon convoi de vivres.

Je désire que les circonstances lui permettent d'aller visiter le Djebel Amor avec l'agha Karoubi qui est ici et qui va retourner avec la colonne.

Faites qu'Eynard trouve en arrivant à Tiaret des nouvelles de vos opérations et de celles d'Abd-el-Kader, les plus fraîches possible.

Je ne sais si je vous ai dit que Marey part le 26 pour se porter sur Laghouat. Ben Yaya, frère du chef de cette ville, marche avec lui. Il serait bien désirable qu'en même temps Eynard se portât au sud de Tiaret aussi loin qu'il le pourrait sans de grands inconvénients. Mandez lui s'il peut le faire, car son principal objet c'est de vous seconder, et d'empêcher qu'Abd-el-Kader ne débouche entre Mascara et Tiaret.

Si contre toute probabilité le Maroc se décidait à la guerre et qu'il commence les hostilités, ce ne serait plus le cas de faire retraite devant l'ennemi. Dans ce cas le champ de bataille le meilleur, moralement, c'est le territoire marocain. C'est le seul moyen d'atténuer l'effet moral que produirait en Algérie les hostilités marocaines. Après un combat gagné, il faudrait s'emparer d'Ouchda, la piller et brûler, sauf peut-être les édifices qui pourraient nous servir pour y faire une station. Mais il faut examiner si, sous ce rapport, ce n'est pas trop près de Lella Margnia et s'il ne vaut pas mieux tout brûler.

Je présume que vous avez emmené à Lella Margnia une section au moins d'artillerie de campagne. Elle peut vous être très utile pour l'éventualité prévue. J'en écris à Thiéry pour qu'il vous l'envoie si vous ne l'avez pas prise.

Je vais tâcher de terminer au plus vite vers le Jurjura, afin de me rapprocher de vous et d'être prêt à tout événement.

Dites à Bedeau que j'ai déjà écrit pour lui la lettre la plus chaleureuse. Il est maintenant mon aîné. J'ai chauffé de nouveau Charras.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Maréchal BUGEAUD.

P. S. J'écris au ministre que je désire qu'on ait le moins de relations diplomatiques qu'il sera possible avec l'Empereur du Maroc. De votre côté vous devez aussi l'éviter autant qu'il se pourra. A quoi bon nous plaindre des petites infractions aux droits des gens si nous ne sommes pas décidés à frapper. Tombons vigoureusement sur ceux qui viendront chez nous et répétons toujours que nous voulons vivre en paix avec l'Empereur, nous verrons ce qui se déroulera.

Monsieur le général Thiéry me mande que Mézary demande à aller à la Mecque et il est d'avis de l'y laisser aller. Je lui réponds de prendre votre avis. Il est regrettable que

cet homme se soit ainsi annulé. Est-ce purement sa faute? Vous êtes mieux que moi à même de le savoir.

XXI

Au général de Bourjolly, à Tlemcen.

Lella Margnia, le 6 juillet 1844.

Général, j'ai reçu vos lettres des 27, 28 et 29 juin. J'approuve tout à fait votre manière de voir sur l'inopportunité de la sortie de vos troupes; puisque ce pays est tranquille, ménagez vos soldats, afin de les trouver dans les occasions sérieuses.

Je suis bien aise de ce que vous me dites de la situation des Kerreich et des Hallouia. Je suis convaincu qu'une grande partie de leur résistance à obéir à Tiaret est venue de Mohammed bel Hadj, que je sais, comme vous, être rapace. Je ne me rappelle avoir écrit qu'une fois à Mohammed bel Hadj, et c'était pour lui adresser des reproches. Quant à ce qu'aurait pu lui dire Monsieur Eynard à Tiaret, j'ai la certitude que ce ne peut être que des recommandations d'obéissance à vos ordres et de bonne conduite en tout genre. J'ai la certitude qu'on ne lui a pas promis de lui rendre les Kerreich et les Hallouia que peut-être nous n'aurions pas dû lui ôter, mais en cela, j'ai cédé aux vives instances de Monsieur de Lamoricière. Outre que je suis convaincu que Monsieur Eynard n'a pas dépassé mes instructions, j'ai ici M. Rocher qui était le traducteur de ses paroles, et il m'affirme que Monsieur Eynard n'a fait aucune des promesses que vous supposez à Sid Mohammed bel Hadj; il n'a fait que lui donner d'excellents avis. Je lui écris moi-même aujourd'hui pour lui dire que je suis irrité de ses exactions, et qu'il faut qu'il change de conduite, s'il ne veut encourir les suites de mon mécontentement.

Comme vous le dites, malgré ses défauts, il faut encore le garder; car nous ne sommes pas préparés à gouverner le

pays directement dans les emplois secondaires; mais remarquez-le, nous le gouvernons directement dans l'autorité supérieure, puisque les khalifas, les aghas, les caïds, obéissent aux commandants des provinces et des subdivisions. C'est tout ce que nous pouvons faire pour le moment; je doute même que nous puissions et devions jamais faire occuper tous les emplois par des Français; outre que nous n'aurions pas un assez grand nombre d'officiers capables de les exercer, il serait impolitique de laisser en dehors de l'administration tous les hommes influents du pays, dont nous nous ferions ainsi nécessairement des ennemis. Ils sont bien moins dangereux dans le camp qu'en dehors du camp. En dedans ils sont vos serviteurs, et en vous servant, ils perdent aux yeux des Arabes tout le prestige que pourrait leur donner un puritanisme qu'ils affecteraient si vous les teniez éloignés. Il faut donc les faire servir à nos intérêts et les modifier graduellement; la génération qui viendra vaudra mieux que celle-ci; les enfants de nos chefs actuels seront moins rebelles que leurs pères à nos mœurs et à nos usages. Quand nous serons tranquilles et après un certain nombre d'années, nous pourrons en attirer quelques-uns dans nos écoles.

Je suis fort satisfait d'apprendre que vous aurez à Sidi bel Asel 2,000 quintaux de foin excellent à 1 fr. 50 le quintal, mais pour que l'avantage fut grand, il faudrait le consommer à Sidi bel Asel, car s'il fallait le mener à Mostaganem, il augmenterait singulièrement de prix. Je pense qu'au printemps on pourra y envoyer la cavalerie pour en consommer une partie, en ayant soin d'y réunir en même temps l'orge de l'âchour. S'il survenait des circonstances difficiles, cet approvisionnement sur ce point serait très utile.

Il est d'autant plus essentiel d'amener Sid Mohammed bel Hadj à un bon régime, que j'ai l'intention bien formelle de faire évacuer le fort de Hami Moussa avant l'hiver, sauf à le rétablir plus tard, si les circonstances l'exigeaient. C'est en partie à cause de cette multiplication de postes dans la

province d'Oran que la division d'Alger a été forcée d'envoyer la moitié de ses forces dans la division d'Oran.

Je n'ai pas eu le temps de m'occuper de la répartition des 40 mille francs alloués à la province d'Oran, pour les travaux administratifs des villes et des pays administrés par l'autorité militaire et, par la même raison, je n'ai pas pensé au barrage de la Mina ; il n'y a rien qui presse en ce moment, car vous ne pourriez pas vous livrer aux travaux que cela exige sans procurer beaucoup de malades à vos troupes. Mais je vous engage à faire faire le plan et le devis des travaux à faire. En même temps je vous prie de provoquer des sacrifices volontaires de la part des Arabes intéressés soit pour faire toute la dépense, soit pour en supporter une grande partie. C'est un système dans lequel Monsieur de Lamoricière me propose d'entrer et que j'adopte pleinement. Monsieur de Lamoricière m'assure que sur plusieurs points les Arabes veulent faire les frais de tous les travaux, pourvu qu'on les leur fasse. Demandez-lui des instructions de détail à cet égard. Déjà nous sommes en partie entrés dans ce système, puisque les frais du barrage du Sig sont faits en partie par les Gharabas.

Sid el Aribi peut vous aider puissamment à obtenir des habitants qu'ils fassent au moins une forte partie des frais du barrage de la Mina ; quand vous saurez à quoi vous en tenir à cet égard, vous verrez la somme qu'il faudrait demander au ministre pour parfaire l'ouvrage, et vous adresserez à Alger le travail préparatoire.

Cela ne doit pas nous empêcher de faire dans les derniers jours de septembre ou dans les premiers jours d'octobre quelques travaux de conservation et d'entretien de ce qui existe. J'autoriserai le génie à en faire l'avance remboursable sur la caisse coloniale. Monsieur le capitaine Gillard peut en écrire au colonel Charrou, et lui dire que telle est mon intention. Vous pouvez même joindre à sa lettre copie du passage de celle-ci où je vous en parle. Ce n'est guère au

milieu de la guerre active que je fais ici et qui peut durer longtemps que je peux m'occuper sérieusement de ces détails administratifs. Il faut donc vous adresser d'après les instructions de Monsieur le général de Lamoricière au lieutenant-général commandant à Alger qui soumettra les choses au conseil d'administration et au ministre.

Le général Thiéry a dû vous transmettre les nouvelles d'ici; nous avons encore battu les Marocains le 3 juillet.

Vous savez sans doute que Monsieur le général Tempour a fait une énorme rhazia le 2 sur les Beni Mahars, Ouled el Mahar, etc.

Notre situation est donc on ne peut meilleure, car nos ennemis du dedans et du dehors sont très intimidés. Répandez ces nouvelles autour de vous.

Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée.

Maréchal BUGEAUD.

XXII

Au sous-intendant militaire Plumancy

Alger, le 11 septembre 1844.

Mon cher Plumancy, je vous remercie de vos souhaits et de vos félicitations. Le ciel exaucera les uns, et je puiserai dans les autres de nouvelles forces pour continuer à servir mon pays en Afrique, aussi longtemps que ma présence y sera jugée nécessaire. J'ai la confiance que la victoire d'Isly a consolidé la soumission de l'Algérie ; l'impression en a été grande et l'effet en sera durable sur les esprits des Arabes. J'appelle de tous mes vœux la conclusion de nos différends avec le Maroc ; mais cet empire a perdu son prestige et ne peut redevenir dangereux que s'il est soutenu par les conseils et les secours d'une puissance européenne. Il y a lieu d'espérer que la diplomatie nous épargnera cette nouvelle

complication, et que nous n'attendrons pas longtemps un arrangement conforme à nos intérêts et à notre honneur. Ce sera pour moi le moment de rentrer en France où me rappellent de tendres affections, de grands intérêts, et aussi le besoin du repos.

Adieu, mon cher Plumancy, je vous renouvelle l'assurance de mes sentiments bien affectueux.

Maréchal Bugeaud.

XXIII

Au général de Bourjolly

Alger, le 24 avril 1845.

Général, le *Cocyte*, que j'avais envoyé à Tenès pour y porter un bataillon et me faire connaître la situation du pays, ne m'a pas rapporté de vos nouvelles ni de celles de Saint-Arnaud.

J'espère que je serai plus heureux par l'*Achéron* qui fera le retour du courrier, ou par le *Lavoisier* que j'expédie à Tenès pour y porter des vivres et me rapporter des renseignements.

J'envoie Monsieur le capitaine d'état-major Lapasset, pour remplacer le malheureux Biatrix.

Je présume que vous serez venu vous ravitailler à Tenès ou à Orléansville.

Quel que soit le point, je désire qu'avant de retourner dans le Dahra, s'il fallait y rentrer, ou qu'avant de vous rendre dans votre subdivision, vous fassiez de concert avec le colonel Saint-Arnaud une expédition de 5 ou 6 jours, pour châtier avec la dernière sévérité les Beni-Hidjà, près de Tenès à l'est, et les tribus les plus rapprochées de la même chaîne, si elles avaient pris part à la révolte : il faut ruiner pour longtemps les Beni-Hidjà, arracher toutes leurs récoltes, couper tous

leurs arbres, brûler leurs habitations; *en un mot faites leur tout le mal possible*, jusqu'à ce qu'ils aient capitulé, remis leurs fusils et payé une grosse contribution de guerre.

Après cela, si vous vous croyez assez fort pour repasser dans le Dahra tout seul, et que ce soit nécessaire, faites-le en vous en retournant. S'il y avait encore beaucoup d'ennemis, rentrez-y avec Monsieur le colonel Saint-Arnaud, pour achever de les détruire de tous points.

Je crois qu'il est utile que vous soyez rentré sur votre territoire au plus tard à la fin de mai, car vous aurez à surveiller votre sud de Mostaganem. Si les symptômes d'insurrection continuent, je me porterai à Milianah avec une colonne suffisante pour entrer dans l'Ouaransenis ou dans les montagnes au nord de cette ville. Vous n'auriez donc point à vous occuper de la rive gauche du Chélif.

S'il était besoin que je me portasse jusque chez les Beni-Ouragh, je vous appellerais peut-être à y concourir.

Je blâme hautement l'établissement d'un petit camp permanent en avant de Tenès; je l'avais toujours ignoré; c'est ce détachement qui a tenté le diable.

J'entends bien que cette année, avant les grandes chaleurs, vous retiriez le poste d'Hami-Moussa, sur le Riou. Vous en confierez la garde à Sidi Mohammed bel Hadj. Si plus tard vous deviez opérer par là, vous y porteriez un convoi de vivres, et vous le réoccuperiez provisoirement, comme nous l'avons déjà fait. Mais je n'y veux plus de poste permanent, c'est mon dernier mot.

Pour le retirer, il faut que vous soyez là, et faire au préalable la police du pays.

Recevez, général, l'assurance de ma considération distinguée. Le Maréchal gouverneur général,

Maréchal duc d'Isly.

P. S. Ménagez autant que possible les approvisionnements d'Orléansville, ravitaillez-vous autant que possible à Tenez,

pour éviter les transports de ce point à l'intérieur, qui sont coûteux et difficiles.

XXIV

Au général de Bourjolly, en opération

Bivouac sur l'Oued-Bouzerag, chez les Beni-Tigrin, — le 13 mai 1845, à 8 heures du matin.

Mon cher général, je reçois votre lettre du 30 courant, par laquelle je vois avec plaisir que vous avez fait un coup heureux sur les Hallouyas, ce qui, sans doute, hâtera la détermination des gens de cette tribu à rentrer dans l'ordre. Je suis très satisfait que vous ayez devancé mes instructions au sujet du mouvement que vous avez fait avec votre colonne le 29 pour vous rapprocher de moi.

Je suis arrivé hier par une petite marche chez les Tigrin; ils étaient venus, conduits par Mohammed bel Hadj, à mon bivouac sur l'O. El Ardjem, et j'avais signifié à la Djemnâa de cette tribu que j'allais m'établir au milieu de leurs moissons jusqu'à ce que l'on m'ait livré 250 fusils; ils ont promis de me les livrer aujourd'hui et les cavaliers de l'Agha bel Hadj sont en train de les ramasser.

Hier soir, trois hommes des Kheich sont venus me dire que leur Djemnâa était rassemblée et qu'elle attendait mes ordres; j'ai prescrit qu'elle vienne à mon bivouac et je l'attends dans la matinée, je l'imposerai à environ 300 fusils et peut-être 10 chevaux. Je pense donc que dans les circonstances actuelles il convient que vous vous contentiez de vivre sur leurs moissons sans tenter sur cette tribu de rhazia; cependant, si ce soir la Djemnâa n'était pas venue, je vous écrirais pour que vous puissiez vous mettre en mesure *de leur faire le plus de mal possible de concert avec moi.*

Les gens des Hallouyas Garrabas sont à mon camp, je compte imposer la tribu toute entière, Garrabas et Cherragas, à 200 fusils et 10 chevaux.

A chaque instant il arrive à mon camp des Kabyles porteurs d'une partie des fusils dont j'ai imposé les tribus Kabyles ; le nombre des impositions s'élève à plus de 1.800 et sur ce nombre j'en ai déjà reçu environ 400. Le général Neveu qui s'est établi hier chez les B. Indel doit en avoir reçu de son côté et l'on peut dire que le désarmement de ces contrées s'opère assez facilement.

L'agha Mohammed bel Hadj est ici avec son goum et quelques Askari.

Le lieutenant-général de La Moricière doit être du côté de Saïda et le colonel Géry à Frendda. *Abd-el-Kader* avait fait, après une course d'une rapidité extraordinaire, une rhazia sur les gens de Slitten et sur ceux de Laghouatt Ksell, mais il parait certain que les Arabes de ces contrées se sont réunis, *sont tombés sur Abd-el-Kader, lui ont repris tout le butin,* de plus de 300 chevaux et qu'un certain nombre de cavaliers de l'Emir ont été tués; ces nouvelles me sont parvenues hier de 5 à 6 côtés différents et confirmées par une lettre du commandant supérieur de Tiaret.

Les tribus du Djebel Dira, des Adaouras, etc., dans l'est de Tittery, profitant de l'éloignement de la colonne de Médéah qui était chez les O.Nayl avaient levé l'étendard de la révolte. Notre agha Chourrar avec son goum s'était porté dans ce pays pour s'opposer à *Bou Charib* et à Kouider qui s'étaient mis à la tête du mouvement contre nous. Notre agha, par suite d'une trahison, avait été obligé le 20 de fuir et son camp avait été pillé; mais le 21, le général Marey arriva avec sa colonne, reprit tout ce qui avait été perdu la veille et fit une immense rhazia sur les révoltés, leur tua une centaine de cavaliers au nombre desquels sont les fils de Bou Charib. Le butin fut tellement grand que le général Marey se crut obligé d'envoyer un détachement sur Médéah, pour s'en débarrasser en le mettant en lieu sûr.

Nos affaires vont donc bien de tous les côtés et nous devons considérer les révoltes comme comprimées et à leur fin.

Dès que nous aurons terminé les affaires des Tigrin, Kheich et Hallouyas, nous nous occuperons de celles des Defelten et des Eudjeumâa.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux.

Le Gouverneur général,
Maréchal duc d'Isly.

P.-S. — J'oubliais de vous dire qu'il faut appliquer le désarmement à toutes les tribus qui ont pris une part quelconque à la révolte, ou qui se révolteront à l'avenir.

Les Hallouyas Garrabas qui seuls sont venus paieront entre vos mains 100 fusils *en bon état, pouvant faire feu*, ceux qui sont en mauvais état sont brisés et ne comptent pas dans la contribution. Le fils de Mohammed-bel-Hadj qui est avec vous enverra des Khellalla pour réunir ces fusils.

Quant aux Hallouyas-Cherragas, comme ils ne sont pas encore venus, ils devront verser 150 fusils indépendamment des 5 chevaux que chaque fraction doit donner.

Il est bien entendu que la contribution des fusils et des chevaux est en dehors de ce que vous avez cru devoir demander.

Maréchal duc d'Isly.

XXV

Au général de Bourjolly.

Au bivouac sur l'Oued Bou Legzag, le 5 juin 1845.

Mon cher général, le désarmement continue, le général Neveu et moi avons reçu environ 1.200 fusils. Avec de la patience et de l'insistance, nous arriverons au but. L'état des affaires actuelles et ma santé qui est altérée par une petite fièvre quotidienne, me déterminent à m'acheminer vers Alger sous 2 ou 3 jours.

Je laisserai ici le colonel Pélissier, avec 6 bataillons, 2 escadrons, 2 pièces de montagne pour achever le désarmement de l'Ouaransenis, depuis les Beni-Ouragh jusqu'aux Beni-bou-Douak. Je lui donnerai l'ordre de vous seconder quand vous réclamerez son concours chez les Flitta ou ailleurs.

Si dans 5 à 6 jours, le désarmement était très avancé, il vaudrait mieux, ce me semble, que toute sa colonne fût avec vous chez les Flitta pour en terminer une bonne fois avec ces brigands de Cheurfa. Avec 10 bataillons et 4 escadrons, vous en finiriez en quelques jours.

Je n'ai aucune nouvelle du général Lamoricière depuis la lettre que vous m'avez envoyée. Je n'ai pas non plus de nouvelles d'Abd-el-Kader; il parait faux qu'il soit venu à Beida au sud-ouest de Taguin.

La lettre de Sidi Harribi que vous m'avez communiquée, ne dit pas grand chose. Il parait seulement que Monsieur de Saint-Arnaud a eu un petit combat avec les Ouled Jounès et les Beni Zentès.

Ben Abdallah dit qu'il faudrait deux colonnes, ce serait mieux sans doute, mais on ne peut tout faire à la fois et être immensément forts partout. Il fallait courir au plus pressé, or le plus pressé était d'étouffer la révolte sur le territoire le plus à portée des mouvements possibles d'Abd-el-Kader. Je suis bien sûr que celui-ci ne passera pas le Chélif pour se fourrer dans le Dahra, tandis qu'il serait très possible qu'il se jetât chez les Flitta par la haute Mina et, que de là, il donnât une âme à l'insurrection jusqu'à l'extrémité est de l'Ouaransenis.

La présence de nos deux colonnes lui ôtera cette pensée.

Monsieur de Saint-Arnaud est fort, il a 7 bataillons et 2 escadrons; s'il ne prend que 4 bataillons pour agir, c'est qu'il veut faire marcher de front ses travaux avec la guerre.

Il finira moins vite dans le Dahra qu'avec 2 colonnes, mais il finira, parce que le principal moyen d'agir sur l'esprit des

Arabes et surtout des Kabyles, c'est la destruction de leurs récoltes, de leurs arbres, de leurs villages.

Si cependant la chose traînait trop en longueur, vous y passeriez et, le colonel Pélissier ayant terminé ici, irait vous remplacer sur le Riou chez les Flitta et autour de Tiaret.

Les premiers rapports du colonel de Saint-Arnaud que je n'ai pas encore reçus, nous permettront de juger ce que nous devons faire à cet égard.

Je vous remercie de m'avoir envoyé vos journaux, c'était fort à propos, car je ne les avais reçus que jusqu'au 16. Avez-vous rien vu de plus faux, de plus ridicule et de plus odieux que l'*Afrique* et l'*Algérie*, mais surtout l'*Algérie*, car elle est encore plus révoltante que l'*Afrique*.

A présent, mon cher général, me permettez-vous quelques observations sur votre abonnement au *Siècle* et même à l'*Afrique* et à l'*Algérie*. Pour l'*Algérie* les observations portent sur moi-même, car j'ai eu la faiblesse de m'y abonner, ce que je ne renouvellerai pas.

Je conçois très bien que vous ayez le désir de lire un journal de l'opposition comme le *Siècle*, et moi aussi je les lis quand j'en trouve l'occasion ; mais je ne les paie pas : de même que je me garderais bien de donner des armes, des munitions et des vivres à Abd-el-Kader.

Vous n'avez certainement pas l'opinion du *Siècle*, pourquoi donc l'alimentez-vous? ne pourriez-vous pas charger quelqu'un à Paris de vous procurer le *Siècle* de seconde main. Vous l'auriez un peu plus tard une première fois et voilà tout. Plusieurs personnes à qui j'ai dit la même chose, m'ont répondu : Bah ! qu'est-ce qu'un abonnement de plus ou de moins ? Oui un abonnement n'est rien; mais comme 25,000 ou 30,000 personnes font à l'égard du *Siècle* le même raisonnement, il en résulte que ce journal a 45,000 abonnés dont plus de moitié n'appartiennent pas à son opinion. Cependant, il est autorisé à dire : vous voyez bien que je

représente l'opinion de la France, puisque je suis le journal qui a le plus d'abonnés, et il persévère avec d'autant plus d'ardeur dans sa détestable ligne qu'il reçoit plus d'argent. Ne faisons pas comme ces tirailleurs qui, un jour de bataille, s'arrêtent derrière un arbre ou un rocher en se disant : un homme de moins n'empêchera pas de gagner la bataille ; mais comme des milliers de tirailleurs font en même temps le même raisonnement, il en résulte que la bataille ne marche pas.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma considération distinguée.

Maréchal Duc d'Isly.

P. S. — 11 heures 1/2 du matin. Je reçois une lettre de Monsieur de Saint-Arnaud ; il est entré chez les Ouled Jounès. En traversant leur terrain difficile, sa queue a été attaquée par environ 1800 Kabyles conduits par une soixantaine de cavaliers, escorte du Chérif. Il s'est replié d'abord et sans pertes jusqu'au camp qu'il voulait prendre ; puis, ayant déposé ses sacs, il a repris l'offensive et a chassé l'ennemi de toutes ses positions. Deux fois les Kabyles ont été joints à la baïonnette et ont éprouvé les pertes sensibles. On ne les a abandonnés que quand on n'en a plus vu un sur l'horizon. Le colonel de Saint-Arnaud dit qu'il avait devant lui, les Ouled Jounès en partie, les Cheurfas, les Aachacha, Beni Zerouel, Beni Zentès, Mediouna et quelques gens de Mazouna. On a vu très clairement après le combat les contingents de ces diverses tribus se retirer chacun chez soi. Nous avons perdu un sous-lieutenant de carabiniers, Monsieur Estourneaux, 2 hommes tués, 6 blessés.

Le Chérif a réuni à 3 lieues de là environ 300 hommes. Le lendemain matin, Monsieur de Saint-Arnaud a marché contre lui, mais il s'est enfui.

Ainsi, Ben Abd Allah avait raison de vous écrire que les choses étaient loin d'être finies dans le Dahra.

D'un autre côté, j'apprends qu'il y a eu quelques mouvements chez les Tacheta et une fraction des Beni Hidja.

Ces nouvelles me déterminent à passer moi-même sur la rive droite du Chélif et à charger votre colonne seule d'achever l'œuvre du désarmement qui est en fort bon train. D'après cette détermination, vous devrez vous rapprocher de ma position actuelle après demain matin 7 et venir prendre un campement chez les Kereïch Cheraga, d'où vous pourrez aller camper tantôt sur un point, tantôt sur un autre, selon le besoin d'activer le désarmement dans telle ou telle tribu.

Je vous laisserai à la redoute de l'Oued el Ardjem tous mes vivres et un bataillon du 36e, ainsi que l'aga des Serdjass Hadj Achmat qui vous fera venir des convois d'Orléansville, si votre séjour devait se prolonger pour plus de temps que je ne vous laisse des vivres. Je vous y laisserai en outre mon approvisionnement de cartouches, environ 69,000 assorties.

Je vous charge d'achever le désarmement des Ouled bou Salyman appartenant à la subdivision d'Orléansville et qui occupent les 2 rives de l'Oued el Ardjem, des Defelten, des Hendjema, des Kereïch et des Hallouya.

Je charge le général Neveu du désarmement du reste de la chaîne de l'Ouaransenis, jusque dans l'est. Je lui ordonne d'obtempérer à vos ordres dans le cas où des circonstances extraordinaires, telles que l'apparition d'Abd el Kader quelque part, vous obligerait à réclamer son concours.

Tant que vous resterez dans les environs de la redoute, vous y laisserez 200 hommes du 36e et vous renforcerez votre colonne avec le reste.

Vous saurez que j'ai fait venir un escadron de chasseurs à Tenit el Had. Si Abd el Kader apparaissait du côté de Tiaret, ou entre Tiaret et Tenit el Had, vous pourriez, en vous rapprochant de ce dernier point, rallier à vous cet escadron ainsi que la cavalerie du général Neveu, ce qui vous donnerait un renfort d'environ 240 chevaux ; avec cela et 3 ou 4 bataillons, plus les goums des environs de Tenit el Had qu'on

pourrait vous adjoindre, vous pourriez marcher sur Abd el Kader.

Mais il ne faut pas abandonner la partie que nous jouons, c'est à dire le désarmement des montagnes, sur une nouvelle vague de l'apparition de l'Emir dans notre sud; il faut pour cela être certain de sa présence.

Voilà, mon cher général, les rôles bien tracés pour vous et le général Neveu. Quant à moi, je me rends directement à Orléansville; si le mouvement des Tächeta a quelque chose de sérieux, j'y marcherai tout d'abord. Dans le cas contraire j'irai vers le colonel de Saint-Arnaud pour l'aider à moudre le Dahra; il faudra faire de ces gaillards là un exemple terrible.

Le général Neveu devra s'approvisionner aussi sur la redoute, je vais donc y faire continuer les convois.

Dans le cas où vous quitteriez le revers est du pâté des Beni-Ouragh, pour vous porter sur le Riou, chez les Flitta, ou ailleurs, vous devriez en informer Monsieur le général Neveu assez à l'avance pour qu'il envoie relever la garnison de la redoute, s'il a toujours besoin de s'appuyer sur elle. Dans le cas contraire, la redoute serait complétement évacuée et si le général Neveu avait fini son affaire, il pourrait se reporter sur Milianah où il conserverait sa colonne toujours disponible à tout événement.

J'entends qu'il fasse ce mouvement aussitôt qu'il aura terminé le désarmement dont il est chargé. Quand une fois tout sera fini dans ces montagnes, vous aurez assez d'infanterie pour agir aux environs de Tiaret.

Il est bien entendu que je mets à votre disposition, pour un temps, le bataillon du 36e. Je vous laisse aussi Monsieur Margueritte, jusqu'à ce que vous ayez fini dans la contrée où nous sommes. Après quoi il retournera à Tenit-el-Had, quand vous vous reporterez vers l'Ouest. Monsieur Margueritte vous remettra tous les détails écrits relatifs à l'imposition des fusils et à l'état actuel de leur perception.

Vous pourrez choisir le premier campement qui vous rapprochera de moi, soit sur la route que vous avez suivie pour venir à mon camp, soit sur celle qu'a suivie le bataillon de chasseurs pour vous apporter des vivres. Sur cette dernière route, il y a de l'eau à une lieue de mon camp. Mais je pense qu'il vaudrait mieux être campé sur la route que vous avez tenue, pour être plus près des montagnes et être à portée d'aller chez les Heudjema et les Defelter, s'ils n'avaient pas payé les fusils demain, ainsi qu'ils me le promettent.

Vous seriez là dans le voisinage de tribus : les Kereïch-Cheraga, Heudjema, Defelter, Bi-Tigrin, Ouled-bou-Selyman.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma considération distinguée.

On a commencé la fabrication du pain dans la redoute, on pourra vous en faire plus d'une demi-ration par jour. Il faut donc que vous soyez à portée de le prendre.

Maréchal duc d'Isly.

XXVI

Au général de Bourjolly

Bivouac sur l'Oued Bourgrad, le 6 juin 1845.

Mon cher général, malgré la lettre que je lui ai écrite il y a 4 jours, Ben Marabat, ni aucun des siens, n'est venu à mon camp. Je partage entièrement l'opinion que vous émettez dans votre lettre du 5 de ce mois, n° 182, à laquelle j'ai répondu en partie ce matin.

Je crois donc que quand vous aurez terminé de recevoir les fusils qui ont été imposés aux tribus de la rive gauche de l'Oued El Ardjem et que vous vous porterez sur le bastion, il faut faire courir le bruit que vous allez chez les Flittas ou bien que vous rentrez à Mostaganem et revenir pendant la nuit sur vos pas, faire entourer la zaouia de Ben-Marabat, Besnée et les lieux que vous croirez servir de foyers aux intrigues, et

resserrer successivement votre investissement afin de pouvoir au jour vous emparer des gens qui nous sont hostiles. Dans quelques jours vous aurez de la lune ; en prenant la vallée avec une colonne et une autre par la montagne du Sansig l'investissement sera assez facile.

Il convient de traquer, d'enlever et de chasser du pays tous les adhérents de la secte de Mouley Taïeb et de détruire leurs zaouïas partout où il s'en trouvera d'établies. Cette secte qui a son chef dans le Maroc près des marches du trône, ne peut que nous être hostile et préjudiciable à nos intérêts, il faut donc faire tout ce qui dépendra de nous pour en débarrasser le pays.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le gouverneur général,

Maréchal DUC D'ISLY.

P.-S. — Je reçois à l'instant par *Ameur ben Ferath* les nouvelles suivantes apportées par des coureurs qu'il avait envoyés jusqu'à *Goudgilah*...

« *Abd-el-Kader* est à *Khredra* et à *Tsoulala* dans le « *Djebel Amour*. *Djelloul* lui a fait sa soumission, ainsi que « les *Ouled Yacoud*, *Mohd ben Taïeb* des *Larbà*, *El Telli* « *Emboulechal* des *Ouled Nayl*, *Mohd ben Bechir* avec « 6 chevaux des *Ouled Chaib*, *Hamèd El Gerbi* frère *d'Abdel* « *Backi* de *Bessera*. Il parait que c'est *Djelloul* du *Djebel* « *Amour* qui est l'intermédiaire entre l'Emir et les chefs des « tribus du *Guebla* désignés ci-dessus. Son intention est de « rallier à sa cause toutes les tribus du Sud. *Abd-el-Kader* « aurait avec lui 900 chevaux sans bagages ».

D'après ces nouvelles, mon cher général, je modifie mes dispositions. D'abord, je vous engage à rester à votre camp, ou à vous éloigner fort peu, jusqu'à ce que les *Hallouya*, les *Kereïch*, les *Beni Tighrin*, etc., aient fini de payer leurs fusils. L'aga des Sendjass restera auprès du bataillon du 36e à la redoute pour achever de faire payer les *Ouled bou Salyman*

Vous pourrez choisir le premier campement qui vous rapprochera de moi, soit sur la route que vous avez suivie pour venir à mon camp, soit sur celle qu'a suivie le bataillon de chasseurs pour vous apporter des vivres. Sur cette dernière route, il y a de l'eau à une lieue de mon camp. Mais je pense qu'il vaudrait mieux être campé sur la route que vous avez tenue, pour être plus près des montagnes et être à portée d'aller chez les Heudjema et les Defelter, s'ils n'avaient pas payé les fusils demain, ainsi qu'ils me le promettent.

Vous seriez là dans le voisinage de tribus : les Kereïch-Cheraga, Heudjema, Defelter, Bi-Tigrin, Ouled-bou-Selyman.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma considération distinguée.

On a commencé la fabrication du pain dans la redoute, on pourra vous en faire plus d'une demi-ration par jour. Il faut donc que vous soyez à portée de le prendre.

Maréchal duc d'Isly.

XXVI

Au général de Bourjolly

Bivouac sur l'Oued Bourgrad, le 6 juin 1845.

Mon cher général, malgré la lettre que je lui ai écrite il y a 4 jours, Ben Marabat, ni aucun des siens, n'est venu à mon camp. Je partage entièrement l'opinion que vous émettez dans votre lettre du 5 de ce mois, n° 182, à laquelle j'ai répondu en partie ce matin.

Je crois donc que quand vous aurez terminé de recevoir les fusils qui ont été imposés aux tribus de la rive gauche de l'Oued El Ardjem et que vous vous porterez sur le bastion, il faut faire courir le bruit que vous allez chez les Flittas ou bien que vous rentrez à Mostaganem et revenir pendant la nuit sur vos pas, faire entourer la zaouia de Ben-Marabat, Besnée et les lieux que vous croirez servir de foyers aux intrigues, et

resserrer successivement votre investissement afin de pouvoir au jour vous emparer des gens qui nous sont hostiles. Dans quelques jours vous aurez de la lune ; en prenant la vallée avec une colonne et une autre par la montagne du Sansig l'investissement sera assez facile.

Il convient de traquer, d'enlever et de chasser du pays tous les adhérents de la secte de Mouley Taïeb et de détruire leurs zaouïas partout où il s'en trouvera d'établies. Cette secte qui a son chef dans le Maroc près des marches du trône, ne peut que nous être hostile et préjudiciable à nos intérêts, il faut donc faire tout ce qui dépendra de nous pour en débarrasser le pays.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le gouverneur général,

Maréchal Duc d'Isly.

P.-S. — Je reçois à l'instant par *Ameur ben Ferath* les nouvelles suivantes apportées par des coureurs qu'il avait envoyés jusqu'à *Goudgilah*...

« *Abd-el-Kader* est à *Khredra* et à *Tsoulala* dans le « *Djebel Amour*. *Djelloul* lui a fait sa soumission, ainsi que « les *Ouled Yacoud*, *Mohd ben Taïeb* des *Larbà*, *El Telli* « *Embouleckal* des *Ouled Nayl*, *Mohd ben Bechir* avec « 6 chevaux des *Ouled Chaib*, *Hamèd El Gerbi* frère *d'Abdel* « *Backi* de *Bessera*. Il parait que c'est *Djelloul* du *Djebel* « *Amour* qui est l'intermédiaire entre l'Emir et les chefs des « tribus du *Guebla* désignés ci-dessus. Son intention est de « rallier à sa cause toutes les tribus du Sud. *Abd-el-Kader* « aurait avec lui 900 chevaux sans bagages ».

D'après ces nouvelles, mon cher général, je modifie mes dispositions. D'abord, je vous engage à rester à votre camp, ou à vous éloigner fort peu, jusqu'à ce que les *Hallouya*, les *Kereïch*, les *Beni Tighrin*, etc., aient fini de payer leurs fusils. L'aga des Sendjass restera auprès du bataillon du 36e à la redoute pour achever de faire payer les *Ouled bou Salyman*

qui sont très avancés. *Sidi Mohammed bel Hadj* restera à mon camp avec son goum pour activer le paiement des *Beni Tighrin*, des *Heudjema* et *Defelten*.

Je vous envoie Monsieur le colonel *Yousouf* avec son escadron de spahis, afin de commander toute votre cavalerie qui sera dans 3 jours portée à quatre escadrons par l'adjonction d'un escadron du 1er de chasseurs que Monsieur *Margueritte* va chercher à *Tenit el Had* et qu'il vous conduira lui-même.

Je vous renforce de 2 escadrons et d'un bataillon du 36e dont vous pouvez disposer, quand ayant fini ici le désarmement, vous voudrez vous porter chez les *Cheurfa Flitta*.

Je charge *Ameur ben Ferath* de vous tenir au courant de ce qu'il apprendra; donnez les mêmes ordres à *Tiaret*, et agissez conformément aux circonstances.

Quand vous aurez fini ici, vous jugerez d'après l'état des choses, si vous pouvez vous porter chez les *Cheurfa*. Si Abd-el-Kader était menaçant, vous pourriez prendre autour ou en arrière de *Tiaret* une position qui vous permît de vous porter soit chez les *Flitta*, si Abd-el-Kader trompant la vigilance du colonel Géry qui est autour de *Frenda*, pénétrait par la haute Mina, soit sur la trouée entre *Teril el hadj* et *Boghar*, si Abd-el-Kader tentait de pénétrer par là dans le *Tell*.

Etudiez bien votre terrain, vos marches et vos campements pour ces 2 hypothèses.

Je vous prie de bien traiter Monsieur le colonel *Yousouf*, c'est un officier dont vous pouvez tirer grand parti.

Le désarmement achevé, vous devez manœuvrer surtout en vue des entreprises possibles d'Abd-el-Kader. Il serait très bien que le commandant de *Tiaret* tînt à proximité de cette place 300 ou 400 chameaux des *haras*, pour vous porter des vivres et les sacs de l'infanterie dans le cas où l'occasion se présenterait de faire une course de 3 ou 4 jours de marche sur *Abd-el-Kader*. Plût à Dieu que vous fussiez préparé pour

pousser jusqu'à *Djebel amour* avec votre colonne de 5 bataillons, votre cavalerie, et que vous pussiez y passer tout l'été ! Peut-être le général de Lamoricière combinera-t-il quelque chose de cette nature. Je lui donne mes idées à cet égard.

Maréchal Duc d'ISLY.

Après de mûres réflexions, je décide que vous ne pourrez pas disposer de la colonne du général *Neveu* pour la porter chez les *Flitta; Marey* étant obligé de prolonger son séjour dans l'est de *Medeah*, il n'y aurait pas de troupes du côté de *Tenit el hadj*, *Boghar*, et je crois très sage d'ordonner au général Neveu, quand il aura fini son désarmement, de se porter autour de *Tenit el hadj*, afin d'être en mesure soit de vous aider à garder la trouée entre *Tenit el hadj* et *Tiaret*, soit de se porter vers *Boghar*.

(A suivre).

LES MÉMOIRES DE Mme D'ÉPINAY (1)

Mme de Montbrillant à M. de Lisieux

Que pensez-vous de moi, de ma fuite hier au soir, de mon silence, mon cher tuteur, en conclurez-vous que je suis ingrate ? Jamais vous ne pourriez être aussi injuste. Croyez que je sens comme je le dois les soins que vous avez bien voulu prendre de mes intérêts depuis la mort de mon père. J'ai voulu vous en remercier hier, mon cœur était si plein que je n'ai pu proférer un seul mot. Je n'ai pas pu tenir à l'espèce d'adieu que vous nous avez fait en remettant mes papiers à mon beau-père; les choses honnêtes et douces, dont vous avez accompagné ce dernier acte de votre tutelle, m'ont fait venir les larmes aux yeux; j'espère qu'elles ne vous auront pas échappé. A la fin j'ai été obligée de me retirer un moment pour être en état de vous témoigner toute ma sensibilité et ma reconnaissance; mais lorsque je suis rentrée, vous étiez parti. J'ai été tout le reste de la soirée mal à mon aise ; si j'étais bien sûre que vous ne vous fussiez pas mépris à mon silence, j'aurais été plus tranquille. Soyez toujours, mon cher tuteur, le conseil et l'ami de votre pupille, et ne lui refusez jamais vos avis sur aucune matière. Rassurez-la promptement, et dites lui que votre amitié égale sa reconnaissance, c'est n'y pas mettre de bornes et la dire éternelle.

M. le Marquis de Lisieux à Mme de Montbrillant

Vous me mettez bien à mon aise, ma chère pupille, en vous

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. I, p. 7, 118, 223, 325 et 430; t. II, p. 151 et 363 ; t. III, p. 66.

montrant à moi comme je vous ai toujours connue. Ce que j'ai fait pour vous ne mérite pas de remercîments, mais mon amitié mérite la vôtre. J'avais cru hier apercevoir quelques mouvements de cette sensibilité qui vous distingue d'une façon si estimable et si intéressante, mais votre silence m'avait étonné; je vous avoue que je ne compris rien à votre fuite, car votre absence fut assez longue pour nous faire croire que vous n'étiez pas pressée de revenir. Cette raison jointe au trouble que m'avait causé mon adieu, comme vous l'appelez vous même, me déterminèrent à me retirer plus vite que je ne l'avais compté. Votre lettre m'a fait le plus grand plaisir, ma chère pupille, je suis trop accoutumé (permettez-moi de vous le dire) à vous regarder comme mon enfant, pour que tout ce qui vient de vous puisse m'être indifférent. Votre mariage ne changera rien à ma conduite avec vous tant qu'elle continuera de vous être agréable. Pour vous en donner une preuve, permettez-moi de vous recommander un peu de prudence dans la vôtre avec votre mari; quoique vous soyez déjà une vieille mariée de quinze jours, l'expérience peut bien vous manquer encore quelquefois. Lorsqu'on est destiné à passer sa vie ensemble, il faut ménager le sentiment, si l'on veut qu'il dure. Je n'ai sûrement rien à vous dire sur le ton qu'il vous convient d'avoir en public avec M. de Montbrillant. Vous êtes trop bien née pour avoir besoin de leçon à cet égard; mais il faut, je crois, pousser la délicatesse, jusqu'à faire peu de différence entre un tiers et le public en pareil cas, surtout si ce tiers est par hasard une de vos compagnes ou une de vos amies qui doivent conserver l'innocence de leur état; elles ne le doivent pas perdre au moins par votre faute.

L'ivresse du premier moment peut fort bien faire oublier quelquefois qu'on a des témoins de son bonheur; mais le respect qu'inspire la pudeur et l'innocence d'une jeune fille ne doit jamais se perdre de vue; vous avez embrassé un état imposant, respectable par lui-même, mais imposant aux yeux

de toute fille honnête. J'espère que vous ne le dégraderez pas aux yeux de Mademoiselle de Bernon ; vous qui avez toujours été un exemple de modestie. Vous voyez, ma chère pupille, qu'un certain baiser au sortir de table ne m'a pas échappé ; si Mademoiselle de Bernon n'en a rien vu, je le trouverai très bon ; mais si elle l'a vu, comme je le crains, vous ne vous le pardonnerez pas, et elle ne vous en verra jamais donner de pareil. En voilà peut-être plus qu'il n'en faut pour vous prouver que votre conduite ne m'est pas indifférente. Quand vous trouverez que j'abuse de la liberté que vous me laissez de vous dire mon avis, un mot arrêtera l'indiscrétion de mon zèle, et alors je gémirai au fond de mon cœur de ne vous être plus bon à rien. Mais je crois trop vous connaître, ma chère pupille, pour redouter de voir les conseils de l'amitié vous être jamais à charge. Ainsi ce que je puis vous souhaiter de mieux, c'est de vous perfectionner et de ne point changer.

Mme de Montbrillant à Mme la Présidente de Sally

Que j'en veux à Madame votre mère, ma chère cousine, de ne vous avoir pas mariée à M. de T... qui vous adorait. Quelles délices, quelle félicité que celle d'être l'épouse chérie d'un homme que l'on aime et pour qui l'on a souffert ! Non, je ne puis croire encore à mon bonheur ; vous me plaigniez il y a quelque temps, dans l'idée que je me mourrais d'ennui dans la maison de mon beau-père, lorsque j'aurais une fois commencé à voir le monde ; ah, que vous vous trompiez, ma cousine ! les seuls moments désagréables que j'ai eus depuis mon mariage sont ceux qui ont été employés à recevoir des visites, ou à les rendre. Toutes les matinées je les passe à causer dans ma chambre au coin du feu, avec mon mari, à l'exception d'une heure qui est destinée à tenir compagnie à mon beau-père et à ma mère pendant leur déjeûner. Mon mari remplit ce devoir avec un air de satisfaction qui m'enchante ; et la liberté que l'on remarque dans toutes les

actions de mon beau-père, prouve bien comme vous savez son contentement. Je suis quelquefois fière de la sérénité que l'on voit à présent sur tous les visages dans notre maison ; je ne puis m'empêcher de croire que l'on est bien aise de me voir si heureuse. Je m'étais promis de travailler, dès que je serais mariée, à gagner le cœur de tous les domestiques par de petites récompenses distribuées à propos, lorsqu'ils m'auraient rendu quelques services, ou en prenant leur parti dans les occasions où ils n'ont pas grand tort; mais les esprits sont si bien disposés pour moi, que je n'ai plus à m'occuper que de reconnaissance; quelle heureuse situation que la mienne ! mon cœur pourra-t-il suffire à tant de bonheur? Il y a des moments où il ne peut soutenir tous les mouvements qui l'agitent... Ah, ma cousine, ma cousine !... Comment pouvions-nous supposer seulement que je serais malheureuse ?... Quel pouvoir l'imagination a sur nous ! Comme les choses changent de face lorsque la prévention cesse, prévention que l'injustice seule peut faire naître... Il y a six ou huit mois M. de Montbrillant était à nos yeux... En vérité, j'ai honte pour nous de le dire, ma cousine... Il était un mauvais sujet... vous en souvenez-vous ? On me l'avait aussi persuadé, je crois... Oui, oui ; avouons-le, je le voyais tel. Eh ! bien, vous le voyez aujourd'hui ce même homme... Ah, je me garderai bien des préventions à l'avenir... Y a-t-il un fils plus respectueux, plus tendre, que M. de Montbrillant; un mari plus... Ah, ma cousine... les termes me manquent, et puis que vous dirais-je ? Ce sont mille choses que je ne puis exprimer, mais que je sens bien !... Je voulais vous rendre compte de mes journées et du plan de vie que se propose M. de Montbrillant. Il compte, lorsque le temps de ses tournées sera fini, d'abord épargner pendant les six ans qu'il va voyager, et puis si nous sommes en état d'avoir notre ménage, nous nous y mettrons. Nous viendrons deux fois la semaine dîner chez nos parents. Nous aurons, dit-il, deux soupers et un dîner par semaine. Il veut un dîner indépendamment des

deux soupers, parce que c'est le repas que je préfère. Qu'il est bon ! Est-ce que je ne mènerai pas la vie qui lui conviendra le mieux. Je le lui ai dit ; cela ne fait rien, il insiste sur le dîner. Ensuite nous aurons un concert public par semaine, c'est-à-dire où tous les gens de notre connaissance pourront venir, et deux autres jours où nous aurons seulement quelques musiciens pour nous amuser à porte fermée. Quant à présent, je vous ai dit comme nous passions nos matinées... L'après-dîner nous restons une heure dans le salon à causer ou à faire de la musique ; mon beau-père écoute ou dort, et ma mère prêche Mademoiselle de Bernon. C'est son tour à présent que je suis mariée. M. de Menil joue aux cartes avec M. Royer, son gouverneur. A quatre heures mon mari sort, je trouve seulement que c'est un peu de bonne heure, d'autant qu'il ne rentre guère avant le souper, mais il m'a bien promis que dès que mon carrosse sera prêt, nous sortirons souvent ensemble. Enfin pendant son absence je vais m'enfermer dans sa bibliothèque dont il m'a confié la clef ; là je dévore tous les livres qui me tombent sous la main. Vous savez qu'on ne m'a jamais laissé lire que des livres de dévotion, et l'histoire ancienne de M. Rollin... Je passe dans cette bibliothèque des moments délicieux ; ah si mon mari y était avec moi !.... Je veux y faire mettre son portrait. Eh bien, ma cousine, ma mère a souvent la cruauté de m'en tirer pour recevoir de tristes visites, ou, ce qui est encore pis, pour lui faire sa lecture dans M. Nicole ou M. de Sacy ; ce sont de bons livres, mais je les sais par cœur... Le soir, mon mari rentre, et me conte tout ce qu'il a vu. Il fut hier à la Comédie italienne ; il nous rendit le précis de la pièce, et mit tant de gaieté dans son récit que ma mère même fut obligée d'en rire. Cela me donne grand désir de voir le spectacle... Bon, j'oubliais le sujet pour lequel je voulais vous écrire : je compte aller demain dîner chez vous avec mon mari, si vous y êtes. Un mot de réponse. Bonjour, je finis bien vite quoique j'ai encore mille choses à vous dire ;

mais l'on va dîner, et ma toilette n'est encore qu'à moitié faite.

Mme de Gondrecourt au comte de Gersay.

Le 8 janvier.

La noce de ma fille m'a tellement occupée depuis un mois, mon cher frère, que je n'ai pu trouver le moment de vous écrire. Dieu m'a fait la grâce de bien établir mon enfant. Je ne lui demande plus pour elle que de la voir toujours aussi contente de son sort qu'elle l'est présentement. Pour moi, il manque encore bien des choses à mon bonheur, et je n'ai pas l'espérance de le voir jamais mieux établi. Dieu le veut, je me soumets et je lui offre toutes mes peines. Ce serait une grande consolation pour moi, mon cher frère, que de vous avoir avec moi, et de pouvoir vous confier mes chagrins. Il n'y a pas de jour où je n'aie besoin de vous. Mais vous ne pouvez pas vous déterminer à quitter votre terre. Je le sais. Il faut perdre de vue le dessein de vous engager à me venir trouver.

M. et Madame de Grangé ont écrit à Madame de Montbrillant sur son mariage; la lettre de M. de Grangé est on ne peut pas plus honnête et plus flatteuse; pour celle de ma nièce, on y voit, sous les apparences d'une politesse froide, le mécontentement et le dédain le plus marqué; je l'avais bien prévu. J'entends d'ici tous les propos; elle accuse sûrement ma fille de coquetterie et de manège, moi d'intérêts; ce mariage me donne encore plus d'autorité dans la maison qu'auparavant, et voilà ce qu'ils ne peuvent souffrir. M. de Ménil a l'air de me voir de bon œil cependant; mais lorsque son père le contrarie, que sais-je s'il ne s'en prend point à moi dans le fond de l'âme? Mimi a beaucoup d'humeur, et j'ai de la peine à l'adoucir; je redoute pour elle le voyage que M. et Madame de Grangé se proposent de faire dans quelque temps. Cette dernière

s'emparera de l'esprit de sa sœur, et je verrai en huit jours plusieurs années de mes peines perdues. Comment souffrir sans murmurer tant de sujets de chagrin. Ce n'est pas tout, mon cher frère : ce qui me perce l'âme, c'est l'empire que je vois prendre à mon gendre sur sa femme. Il la perdra, il ne lui parle que spectacles, que plaisirs; peu à peu je vois le désir d'aller dans le monde et de se montrer qui la gagne; jusqu'à présent elle a résisté ; elle n'a encore été ni à l'Opéra ni aux Comédies, la crainte de me déplaire la retient ; car je me suis expliquée très clairement sur ce point, mais cependant elle met du rouge ; mon frère, ma fille qui met du rouge ! Si elle pouvait comprendre combien cela peut faire mal augurer d'elle? Je ne lui ai cependant pas caché, je lui ai dit que tous les jeunes gens se font souvent un mérite et une gloire de tenir des propos indécents aux jeunes femmes qu'ils rencontrent, mais qu'ils n'osent jamais s'adresser aux femmes dont l'extérieur simple et naturel annonce la modestie et la vertu ; au lieu qu'ils ne doutent presque jamais de réussir à se faire écouter de celles dont la parure et l'artifice supposent toujours des intentions criminelles. Ce propos l'avait fort effrayée, mais son mari a eu le secret de lever ses scrupules : aujourd'hui elle trouve tout simple de mettre du rouge ; lorsqu'une fois on perd de vue ses principes, Dieu sait où l'on s'arrête... Ces deux jeunes gens sont ivres l'un de l'autre, ils s'embrassent et se tutoient toute la journée en notre présence ; s'ils sont un instant séparés, ce sont des bâillements, un silence, un air d'ennui. En vérité je redoute l'instant où ma fille aura son carrosse, car alors je ne pourrai pas toujours l'empêcher de sortir, et je crains bien que son mari ne lui fasse faire de mauvaises connaissances. Jusqu'à présent, elle ne voit que Mesdames de Sally, de Vignoles, de Maurepaire ; en voilà bien assez et trop même ; car les deux premières sont bien éveillées ! Tout me prouve la peine que j'aurai à rester maîtresse de ma pauvre fille ; nos déjeûners même, qui

faisaient tout son plaisir avant qu'elle fut mariée, lui paraissent à présent d'une longueur insupportable, elle regarde dix fois à sa montre, et chaque jour elle remonte cinq minutes plus tôt à son appartement. Qu'a-t-elle tant à y faire? Sa toilette et jaser avec son mari..... Enfin, mon cher frère, remettons tout entre les mains de Dieu; qu'il me donne le courage de soutenir mes peines! Priez-le pour moi comme je le prie pour vous, et aimez toujours votre tendre sœur.

Le comte de Gersay a Mme de Gondrecourt

Je partage de tout mon cœur, ma chère sœur, la joie que vous donne le mariage de ma nièce, mais je ne saurais partager les craintes que vous prenez sans cesse sur l'avenir, et la légèreté de celui-ci et la mauvaise humeur de celle-là... Allons tout droit devant nous, à chaque jour suffit sa peine. Prenez garde de tout gâter à force de vouloir trop bien faire, et que pour prévenir une imprudence qu'on ne pense peut-être point à faire, pour éviter enfin un malheur... que diable qu'on n'évite point quand il a à venir, vous allez préliminairement séparer les goûts du mari et de la femme. Eh! jouissez, et jetez derrière vous ces misères qui ne valent pas la peine qu'on en parle; ne dirait-on pas que le vice ou la vertu se trouve au fond d'un pot de rouge? Ils sont, ma foi, dans le cœur, et presque tous les jeunes gens seraient honnêtes si vos chiennes de simagrées ne les gâtaient pas. J'aime à les voir aller à la comédie ensemble, moi. Cela est bon, cela c'est une bonne école, et dès que le mari voudrait y avoir sa femme à côté de lui, tout va bien ; au lieu que s'il allait à l'église tous les jours tout seul, je ne répondrais de rien. Ma sœur, ma pieuse sœur, pour Dieu, croyez qu'on peut être sage et vertueux chacun à sa façon, et si vous allez donner à votre gendre des prétextes de dégoût ou d'éloignement, ne serez-vous pas bien avancée ? Au moins ne faut-il

pas en être cause. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que vous avez dit à votre fille sur le rouge et la parure. C'est le caractère et non le bonnet, le blanc, le rouge et le cotillon qui fait qu'on adresse ou non des propos gaillards aux femmes ; je le sais bien, moi, peut-être, puisque celles à qui j'en ai le plus conté étaient des dévotes à grands fichus carrés. Il faut se mettre à la mode de son temps et de son pays. Je n'entends pas grand chose à vos recherches femelles. Mais il me semble qu'il y a une honnêteté dans l'âme qui doit mener tout droit à ce qu'il est sage de faire en tout genre, et qu'un peu plus ou un peu moins sont bien plutôt ensuite l'affiche de l'hypocrisie que de la régularité. Ma foi, si j'ai dit une sottise, ou si je me suis trompé, j'en demande pardon aux dames, mais je sens comme celà, moi. Je n'en dis pas de même sur la crainte que vous avez que Montbrillant ne fasse faire de mauvaises connaissances à sa femme. Cela est par exemple du plus grand danger. Mais il est le premier intéressé à n'en rien faire ; au reste, ce serait bien sa faute, et s'il lui en cuit, il n'aura à s'en prendre qu'à lui. Il faut lui recommander souvent d'être fort réservé sur cet article ; je le lui manderai, et de ma part cela pourra lui faire impression. Il sait bien que je l'aime ce cher neveu, il m'écoute volontiers, s'il n'écoutait pas en cette occasion, je n'y verrais pas de remède ; mais je parie que cela n'est qu'un peut-être comme tout le reste ; or, ma foi, je ne saurais m'affliger d'avance... Je relis votre lettre, pour voir si je n'ai rien oublié, et je trouve un endroit où le diable m'emporte s'il m'est possible de mêler mes larmes aux vôtres. Ils se caressent toute la journée, dites-vous. Je les en félicite, et je les en révère, et je fais des vœux au ciel pour qu'ils se caressent de même dans vingt ans. Si vous me le dites encore une fois, je veux mourir, si je ne prends la poste pour aller voir cela. Ainsi tout bien compté, chère sœur, je ne vois jusqu'à présent que des sujets de satisfaction pour vous, que je vous exhorte encore une fois à ne point troubler par des chimères. C'est l'avis que vous donne du

fond de son âme le plus sincère de vos amis et votre frère le plus affectionné. DE GERSAY.

M. de Bernon à M. de Grangé

Je n'ai pas douté, monsieur, que le mariage de mon fils ne fut approuvé de mes autres enfants; j'aurais désiré que Madame de Grangé eut mis un peu plus de politesse dans son compliment à sa belle-sœur, sa lettre est haute et froide, et vous m'obligerez, monsieur, de lui en marquer mon déplaisir. Ma fille doit croire que j'ai eu pour but le bonheur de mon fils en le mariant, et que c'est parce que j'ai reconnu en Mademoiselle de Gondrecourt des qualités essentielles et même précieuses que je l'ai choisie pour ma bru. J'exige donc qu'on me marque son respect en lui témoignant des égards et de l'amitié. Votre lettre, monsieur, devait servir de modèle à celle de Madame de Grangé; je puis vous répondre que ma belle-fille mérite toute la tendresse que vous lui marquez, j'en suis tous les jours plus content. Sa grande vivacité et son amour pour son mari qui semble l'occuper toute entière, ne l'empêche cependant pas de porter ses soins et ses attentions pour sa mère et pour moi au plus haut point...

Je compte toujours, monsieur, vous voir à la fin du mois de mars avec Madame de Grangé. Vous pourrez occuper votre maison, mais à la rigueur je pourrais vous loger tous deux dans l'appartement de Ménil. Vous y serez mal à votre aise, mais je ne puis mieux faire.

Il n'y a rien de nouveau ici. Jamais on n'a été si calme, messieurs les politiques jeûnent; je ne trouve pas que ce soit un si grand malheur.

M. de Gersay a eu une attaque de colique bien vive et bien longue qui nous a privé de sa présence à la noce. Il est mieux. Ma fille lui a sans doute écrit? Adieu, monsieur, vous con-

naissez l'inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Mme de Montbrillant à Mme la Présidente de Sally

Ah, ma cousine, j'ai passé hier une journée délicieuse, vous savez que nous devions aller, mon mari et moi, dîner chez madame de Maurepaire. Ma mère se trouva fort incommodée le matin d'un mal de gorge, cela m'inquiéta, et après avoir un peu combattu mon envie de sortir et mon devoir, j'engageai mon mari à m'excuser auprès de Madame de Maurepaire, et je lui dis que je voulais absolument rester auprès de ma mère. J'avais bien envie de lui conseiller d'y rester aussi, par plus d'une raison, comme vous vous en doutez bien, mais je désirais encore plus que cela vint de lui. J'eus beau attendre; j'avais la bouche ouverte pour lui représenter qu'il devait au moins proposer à ma mère de lui tenir compagnie, car il y avait, ce me semble, plus de dix grandes minutes que nous parlions d'autres choses, lorsqu'enfin il m'offrit de rester avec moi ; je n'aurais peut-être pas dû l'accepter tout de suite, cependant je le fis, en le remerciant beaucoup de cette complaisance. Nous restâmes jusqu'à trois heures dans l'appartement de ma mère, qui ne fut pas aussi sensible à cette attention de M. de Montbrillant qu'elle l'aurait dû ; car enfin je sais bien qu'il ne faisait que ce qu'il devait, mais combien peu y a-t-il de gens qui fassent ce qu'ils doivent? Et puis il me semble que les actions ont plus ou moins de prix suivant le caractère des gens qui agissent. Un jeune homme qui est fort dissipé, qui aime les plaisirs, le grand monde, et qui de lui-même les sacrifie à son devoir sans une absolue nécessité, simplement pour montrer des égards et des soins, ne fait-il pas une action aussi estimable qu'un homme fort grave et fort occupé de ses principes, lorsqu'il rend un service essentiel ? Voilà, je trouve, en général, le grand défaut des hommes, c'est qu'ils ne se mettent jamais à la place de ceux qu'ils jugent... Enfin ma mère est, je crois, dans le cas:

elle n'a peut-être jamais été jugée injustement, ce qui fait qu'elle est beaucoup, mais beaucoup trop sévère avec mon mari, et si je ne prenais souvent son parti contre elle, je ne sais ce qui en arriverait. Certainement l'aigreur s'en mêlerait, cela me fait souvent de la peine; concevez-vous ce qu'il m'en coûte pour prendre parti contre ma mère? Je voudrais bien donner à mon mari un peu plus de confiance en elle, ou du moins lui ôter la défiance, et l'engager à la prier de diriger ses affaires, car je soupçonne qu'il n'y entend pas grand-chose, et qu'elles ne sont pas trop en ordre. Je lui ai déjà prêté près de mes cent louis, ou pour mieux dire donné, car vous croyez bien que je ne les reprendrai pas, mais n'importe, ce n'est pas cela que je voulais vous dire, et je ne sais comment j'y suis venue.

A trois heures après dîner, nous remontâmes dans notre appartement, il me proposa de ne recevoir personne de tout le jour sous prétexte que ma mère était malade, et à cette condition il me dit qu'il ne sortirait pas de la journée; je ne demandais pas mieux, j'en étais enchantée, mais je ne l'aurais jamais proposé. Sûrs donc de n'être point interrompus, nous nous mîmes d'abord à faire de la musique. Il jouait du clavecin; j'étais assise sur le bras de son fauteuil, ma main gauche appuyée sur son épaule, et mon autre main tournait les feuillets; il ne manquait guère de la baiser toutes les fois qu'elle passait devant sa bouche..... Ah, ma cousine, qu'il est délicieux de faire de la musique! Je crois qu'elle aide aussi beaucoup à l'amour. Ne nous semble-t-il pas que pour être sensible à toutes les douceurs d'un amour tendre et vertueux, il faut l'être aux charmes de l'harmonie? Je me persuaderais aisément qu'elle lui doit sa première origine; il semble à l'ouie d'un beau concert que l'âme se dégage du corps, quitte la terre et s'élève vers l'être suprême, pour admirer de plus près et dans ses vues l'harmonie de la création..... Si vous saviez, ma cousine, comme il est tendre! quels regards! quel son de voix enchanteur que le sien!... Ensuite nous passâmes

dans la bibliothèque; nous lûmes ensemble quelques pages du roman de Théagène et Chariclée, nous nous arrêtâmes à un passage qui lui parut peindre sa situation. Alisaris dit: Ce n'est qu'en aimant parfaitement et constamment qu'on peut se flatter d'être un jour aimé; encore est-il bien peu d'exemples d'un amour constant et malheureux. Je ne pus pas être de son avis, et je l'assurai que sa constance avait peu servi à son amour, puisque je ne lui en croyais pas et que je ne pouvais me dissimuler que je n'avais jamais cessé de l'aimer... Il continua de lire : C'est des yeux que partent les traits qui blessent nos cœurs, et parmi ces traits il en est de si prompts, de si perçants qu'ils font sur les âmes une impression dont elle n'est plus maîtresse... Nous nous regardâmes en même temps; les larmes nous vinrent aux yeux, le livre lui tomba des mains, il s'approcha de moi et m'embrassa en me serrant dans ses bras...

Ensuite il me parla des spectacles où il va souvent et où il voudrait que j'allasse. Nous cherchâmes ensemble des moyens d'y parvenir sans choquer ma mère: il était d'avis que je prisse sur moi d'y aller et de m'autoriser de l'usage, sans égard pour le chagrin de ma mère qu'il trouve déraisonnable, et qui par là, dit-il, ne mérite pas qu'on y cède. Voilà un principe, ma cousine. Que disiez-vous qu'il n'en avait point? Il est vrai que l'application m'en paraît déplacée, parce que nous ne sommes pas encore capables ni l'un ni l'autre de juger de nos pères et mères; lui l'est pourtant plus que moi, et je trouve que j'ai eu bien du mérite à ne lui pas céder; car indépendamment de ce qu'il appuyait toutes ses raisons d'exemples et d'usages bien séduisants, j'avais à combattre l'empire qu'il a sur moi, le désir de le suivre, de ne pas le perdre de vue, et un peu de honte, s'il faut l'avouer, de ne pas faire comme toutes les femmes que je vois. Enfin je lui ai promis de tenter encore, en causant avec ma mère, d'arracher son consentement; je ne sais comment je m'y prendrai, j'aurais bien des choses à lui dire qui me tiennent

beaucoup plus à cœur que celle-là, comme par exemple, l'aigreur qu'elle met dans tout ce qu'elle dit à mon mari, la prévention qu'elle a contre lui qui fait qu'elle est toujours d'un avis contraire au sien. Mais je n'ose rien tenter, car si elle prenait mal ces représentations, elle se préviendrait peut-être aussi contre moi, et alors je n'aurais plus de crédit à employer pour lui dans l'occasion. Il faut donc que je ménage mon oncle et ma mère, et que je ne me mêle point de les contrôler. Quant à mon oncle, que je veux m'habituer à appeler mon père, et cela est bien juste après tout ce qu'il a fait pour moi, mon père donc n'a point de prévention, et il est assez juste, il ne met pas trop d'importance à rien ; je ne sais pas bien encore, si c'est par indifférence, par indolence peut-être, ou par esprit philosophique, dans tous ces cas je le plains. On perd bien des plaisirs lorsqu'on pousse trop loin... Comment dirai-je ?... le sommeil de l'âme ? l'incurie de ce qui nous entoure ? Car souvent l'on dirait qu'il ne voit ni n'entend, et lorsqu'il veut donner des marques de sa reconnaissance ou de sa bonté, c'est un signe de tête, un petit sourire, un air de contentement qui effleure son visage. On voit bien sa sensibilité ; mais tout cela s'aperçoit comme au travers d'un voile qu'il semble qu'il n'ait pas la force de déchirer. Dans le courant de sa vie, il est difficile d'apercevoir si on lui plait ou non. Il parle si peu ; à peine il a l'air d'écouter ; mais rien ne lui échappe, il oublie facilement les paroles parce qu'il est fort distrait, mais l'impression des choses ne s'efface pas chez lui ; il ne se fâche presque jamais, et lorsqu'il est forcé de gronder, on voit bien qu'il sort de son caractère, car c'est toujours mal à propos. C'est pour moi une étude continuelle que de chercher à lui plaire, si j'avais besoin d'y être encouragée, je serais fort à plaindre ; mais l'idée seule de pouvoir quelquefois être utile à mon mari suffit bien pour ne me point lasser de cette étude.

Notre soirée fut aussi délicieuse que notre journée, mon mari trouva qu'elle avait passé bien vite ; je ne l'ai jamais

vu si aimable, nous fûmes très gais à souper, enfin nous fîmes rire mon beau-père et ma mère. Mon beau-frère de Ménil me plaisanta beaucoup sur ma gaîté, il m'embarrassa d'abord presque autant que si je n'eusse pas ce certain air sévère, lorsque nous parlions des délices de notre journée. Est-ce donc un crime, une indécence d'aimer tendrement son mari? Ce nom si respectable, si cher... je crains quelquefois de le prononcer devant elle; quelle gêne, ma cousine! Savez-vous que je meurs de peur à la fin d'en être impatientée.... On m'appelle, bon jour; ah dieux! il y a deux grandes heures que je vous écris!

Mme de Sally à Mme de Montbrillant

Ensuite il vous parla donc de spectacles?... Dieu veuille, ma chère amie, qu'il vous en parle souvent.... Mais je n'ai pas envie de rire.... M. du Traisi vous remettra ce billet, je suis toute au milieu d'un orage, à peine osais-je vous écrire quatre mots. Mon mari plaisanta hier au soir beaucoup Mademoiselle de Sally qui était assise sur le lit du Président. Elle le trouva mauvais; ils se dirent tous deux des injures très comiques; je ne pus m'empêcher d'en rire. Le Président prit le parti pour sa nièce contre son fils; je me mêlai de la querelle en faveur de mon mari. La Présidente nous fit tous taire; j'allais me fâcher de ce ton d'autorité, mais comme ils me gagnèrent de vitesse, je changeai d'avis, je me mis à rire encore plus fort et je me moquai d'eux tous. Hier on se parlait, et on ne s'entendait pas. Aujourd'hui on ne se parle ni ne s'écoute, on boude. Ce que je trouve d'excellent, c'est que mon petit mari noir prétend que je suis cause de toute cette aigreur. Sa perruque en est toute boursouflée et son nez me parait plus carrément pointu qu'à l'ordinaire; j'ai hasardé en amie de l'en avertir, croiriez-vous bien qu'il m'a appelée impertinente: à présent il me fait peur, tant il est en colère.... Il croit que je ne suis pas digne d'être sa femme;

eh, que ne l'a-t-il toujours cru? En vérité, ma cousine, je suis fort malheureuse! Je voulais sortir pour laisser cet ouragan : point. Sa suprême volonté s'y est opposée. Je profite pour vous écrire de l'instant où il est allé à la Tournelle interroger des prisonniers.... Eh! bien, je lui ai dit encore qu'il n'avait que faire d'aller si loin pour en trouver. Tout cela lui déplait. Quel homme! Il trouve aussi que j'ai de l'humeur.... Je crains qu'il ne rentre pour voir quelle mine je fais; cela lui arrive, comme vous savez, de sortir de l'audience, pour écouter si on ne parle pas de lui. Adieu, tenez je ne sais ce que je dis, tant j'ai peur. Venez me voir, ma cousine, je vous en prie.

Mme de Montbrillant à la Présidente de Sally

Oui, oui, ma cousine, nous aurons un bal. Et savez-vous pourquoi? C'est que j'ai été à vêpres et au sermon et que j'y ai mené mon mari. Ma mère et mon beau-père m'en ont su si bon gré qu'ils ont consenti à ce que je donnasse un bal la semaine prochaine aux conditions qu'il n'y aura que douze femmes et seize hommes. J'ai obtenu aussi qu'on serait en habit de caractère, mais sans masques. Mandez-moi votre jour afin que je fasse prier tout le monde. Bon jour. J'aurai demain matin mon carrosse, et je sortirai seule.

A propos si vous commentez mes *ensuite* je ne vous dirai plus rien.

Mme de Sally à Mme de Montbrillant

J'étais sortie hier, ma cousine, lorsque vous m'avez écrit. J'ai soupé en ville et comme je me suis levée très tard aujourd'hui, je n'ai pu vous répondre ce matin. Je suis de votre avis, il faut prier bien vite, de peur qu'on ne se dédise. Quel jour prendrons-nous ? Je suis d'avis que ce soit pour jeudi. Il me vient une idée, puisque nos parents permettent la mascarade, il faut tout arranger par quadrille; il faudrait... Priez, priez toujours. J'irai vous voir demain matin. Nous arrangerons tout cela. Adieu...

Mme de Montbrillant à Mme de Sally.

Soit, je vous attendrai demain. Mais je suis encore toute tremblante de ce qui vient de m'arriver. On m'a amené mon carrosse ce matin, il est... oh ! il est charmant. Je me faisais une fête de m'en servir et de sortir seule cet après dîner. J'ai fait mettre bien vite mes chevaux pour aller à vêpres à notre couvent. Je comptais après le service rendre visite à maman Beaufort, mes gens me parurent d'une lenteur à mourir. Enfin je monte dans mon carrosse ; mon beau-père et ma mère s'étaient placés sur le grand balcon pour me voir passer. Je n'eus pas fait quatre pas que mes chevaux prennent le mors aux dents. Le cocher n'en est pas le maître, il crie aux laquais de descendre, les chevaux prirent le rempart et nous allions être précipités dans les marais. La frayeur m'ôta la parole ; ne voyant pas d'espérance de me sauver, je baissai toutes les glaces, je me jetai à terre au fond du carrosse, et j'attirai les deux coussins sur ma tête. Le carrosse versa. Je ne me fis point de mal, et l'on vint tout de suite me retirer. Je fus obligée de revenir à pied chez Madame de Beaufort. Un jeune homme fort bien mis, qui se trouva là, m'offrit son bras; je n'osais l'accepter et je ne savais trop ce que je devais faire. A la fin cependant je me mis en marche avec lui, et je me rendis chez Madame de Beaufort le plus promptement que mes jambes tremblantes me le purent permettre. Ma mère qui avait vu les chevaux s'emporter et à qui mon laquais alla dire ce que j'étais devenue, envoya sa femme de chambre avec le carrosse de mon beau-père pour me ramener. Mon cocher prétend que c'est ma faute et que je l'ai tant pressé qu'il n'a pas eu le temps d'examiner si tout était en ordre ; le fait est qu'il avait oublié d'attacher ce qu'ils appellent les gourmettes. Ma mère veut que je le mette à la porte, elle voulait même que je le renvoyasse sur le champ. Mais je n'ai rien voulu décider sans mon mari, et je lui ai

représenté aussi que cela me paraissait un peu dur. En effet, ma cousine, si c'est par ma faute que le malheur est arrivé, il y aurait de l'injustice à l'en punir. J'aurai, je crois, le courage de le soutenir contre ma mère, surtout si mon mari est de mon avis. Je pense même que cette occasion, où certainement j'ai raison, peut me faire prendre un ton un peu plus décidé, et suivant qu'il me réussira, je pourrai hasarder aussi dans quelques jours tout ce que j'ai à dire à ma mère... Ne voilà-t-il pas encore une lettre qui ne finit pas? Bon soir, à demain.

Mme de Montbrillant à M. le marquis de Lisieux

Mon cher tuteur, je vous le demande en grâce, quittez Saint-Maur vingt-quatre heures plus tôt que vous ne le devez. Je donne un bal masqué jeudi, de l'aveu de mes parents ; il faut absolument que vous y soyez. Je suis enchantée, il sera charmant, je serai en bergère, Madame de M. *** aussi. Si vous voyiez mon habit !... Venez, mon tuteur; mais je n'ai pas le temps de vous en dire davantage, venez seulement... Sérieusement nous ne pouvons pas nous passer de vous... A propos savez-vous ce que j'ai dit ce matin devant ma mère, *je veux*; cela ne m'a pas trop bien réussi, je crois que c'est qu'elle a vu que je tremblais bien fort en le disant... Mais je vous conterai tout cela.

M. le marquis de Lisieux à Mlle de Lisieux

Je n'ai pu vous écrire hier, ma chère sœur, j'étais si fatigué d'avoir passé la nuit que je n'ai pu rien faire de tout le jour. Vous voulez donc savoir des détails sur notre nouvelle révoltée, et par quel miracle sa tête était si en l'air lorsqu'elle m'écrivit son dernier billet. Soit, vous saurez tout cela, mais allons par ordre.

A mon arrivée à Paris j'allai descendre chez Madame

Desfontaines et lui porter un billet de bal de la part d'Emilie... (car je ne puis me déshabituer de l'appeler ainsi).

J'ai remis votre paquet à Madame Desfontaines, elle vous répondra au premier jour. De là je fus dîner chez M. de Bernon où je trouvai tous les préparatifs du bal, et les têtes si en l'air, même celles des grands parents que je désespérai de me faire écouter de personne. Vous vous doutez bien que chacun avait un caractère d'ivresse différent : M. de Bernon était enchanté de retrouver la gaieté chez lui, mais mourait de peur qu'on ne le soupçonnât d'y prendre autant de plaisir que ses enfants, et ne cessait de répéter que c'était par excès de complaisance qu'il avait consenti à cette fête ; il débitait là dessus tous les lieux communs de la vieille morale, qu'il faut donner aux jeunes gens une honnête liberté. ... La marquise de Gondrecourt ordonnait, retranchait, augmentait et consultait tous ceux qui venaient pour savoir si ces apprêts n'étaient pas trop ou trop peu magnifiques, elle riait aux anges de la joie et de la jolie figure de sa fille, en même temps qu'elle gémissait sur l'effet que cette fête produirait sur toutes les dévotes du quartier.

Ma pupille et Mademoiselle de Bernon avaient la tête tournée de leurs habits, de leurs coiffures et de l'ordre à établir pour l'arrangement des danses... Après le dîner cependant je risquai une petite représentation à Madame de Montbrillant sur l'extrême vivacité à laquelle elle s'était livrée depuis 15 jours que je ne l'avais vue ; elle rougit, me remercia beaucoup, et prit en effet un air plus réservé. Lorsque je la vis un peu calmée, je la priai de me conter l'histoire de son *je veux* dit au déjeûner de sa mère. Elle me fit un récit tout à fait comique de cette scène dont je vous dirai le précis en quatre mots ; sa mère voulait qu'elle renvoyât son cocher, Madame de Montbrillant ne trouvait point cela juste, son mari était de son avis, et soutenait que ce domestique ne méritait point ce traitement, ma pupille se voyant appuyée de son mari, dit qu'elle le voulait garder,

baissa bien vite les yeux, et se leva pour se sauver, mais elle ne put jamais marcher, tant elle tremblait, sa mère la fit rasseoir et lui fit une sortie fort vive sur ce ton décidé. Tout ce qui me paraît résulter de cette scène, c'est que la petite femme est toujours disposée à la révolte, et comme elle n'aura pas de longtemps le courage de la faire éclater, je crains qu'elle ne se tourne en aigreur, je ne sais plus dans ce cas où cela peut mener.

Le jour du bal, Madame de Sally écrivit à Madame de Montbrillant pour lui demander permission de mener à son bal le chevalier de Canaple ; ma pupille n'osa ni le prendre sur elle, ni en parler à son beau-père. Je la badinai sur le contraste de cette timidité avec l'esprit décidé qu'elle m'avait montré la veille. Cela lui donna un peu d'humeur. Je ne voulus pas troubler la jouissance d'un aussi beau jour, et pour lui rendre la sérénité, je me chargeai de porter le billet de Madame de Sally à M. de Bernon, et d'obtenir son consentement. Elle prit d'elle-même la précaution de me prier de l'avertir, si pendant le bal je m'apercevais qu'elle se livrât avec trop de vivacité au plaisir de la danse ; il semblait qu'elle voulait se débarrasser du soin d'elle-même, pour n'être occupée que de la fête, sans risquer cependant de sortir des bornes de la décence et de la modération. M. de Bernon fut d'abord un peu effarouché du nom de Canaple et du titre de chevalier, mais n'osa refuser. La fête fut en vérité charmante, il n'est pas possible de rassembler plus de jolies femmes, ni plus galamment parées que celles qui composaient cette assemblée. Je n'eus point d'avertissement à donner à ma pupille, il aurait fallu qu'elle en eut un extrême besoin pour que j'eusse pu prendre sur moi d'interrompre la joie qui était répandue sur son visage ; je n'ai jamais rien vu de si ravissant, elle me donnait en la regardant l'idée du triomphe et du bonheur. Elle vint une ou deux fois me demander si j'étais content d'elle. Je ne pus m'empêcher de lui dire qu'elle était adorable, et que je souhaitais qu'elle

alliât toujours tant de gaîté à tant de grâce. « Ah ! ne me gâtez pas, mon tuteur, me répondit-elle, je n'en ai pas besoin aujourd'hui ». Le chevalier de Canaple fut fort galant et fort empressé auprès d'elle ; j'étais curieux de voir l'effet que feraient sur elle toutes les fleurettes que lui débitaient tous les jeunes gens ; elle n'y fit pas d'abord grande attention, et à la fin elle m'en parut excédée d'ennui, si bien qu'elle répondit fort sèchement, et même avec aigreur à un jeune fat qui eut l'air d'interpréter en sa faveur, l'air d'inattention qu'elle avait eu aux soins des autres jeunes gens.

Madame Desfontaines est très contente de monsieur et de madame de Montbrillant et de tous leurs parents. Elle se propose de faire une liaison fort intime avec ma pupille. Je ne sais si madame de Gondrecourt y consentira. Je vais dîner chez eux aujourd'hui, et compte aller jeudi matin vous rejoindre pour vous ramener le soir à Paris. Bonjour. Mes tendres respects à votre aimable hôtesse.

Mme de Montbrillant à M. le marquis de Lisieux

Mais, mon tuteur, qu'est-ce que vous êtes allé faire à Versailles, sans dire mot à votre pauvre pupille ? Mon beau-père a envoyé ce matin chez vous vous prier de passer chez lui dans la matinée, on nous a dit que vous en étiez parti hier au soir, et que vous ne reviendriez que... Dieu le sait. Il me charge donc de vous demander quand vous devez revenir afin...Oh ! je ne sais afin de quoi. N'importe, répondez toujours, et puis nous verrons. Mon cher tuteur, il faut que je vous quitte, je vais danser encore aujourd'hui, je ne puis vous en dire davantage... Si vous saviez combien je suis heureuse !

(A suivre).

MÉMOIRES DE MERCIER DU ROCHER

pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée[1]

Nous perdîmes en cette journée beaucoup de monde, de munitions de guerre et de bouche, et au moins quarante-cinq pièces de canon de tout calibre. Les routes étaient, comme à Doué, embarrassées de fusils, de sacs, de sabres et de gibernes. Santerre sauva la caisse de l'armée et un défilé de quatre cents voitures qui arrivèrent à Tours le lendemain du combat attelées chacune de quatre chevaux. L'ennemi avait des intelligences dans la place, car, une demi-heure avant l'action, trois pièces de canon furent enclouées près la salle de la Comédie. On a découvert depuis qu'un ancien carabinier était l'auteur de cette trahison, il la paya de sa tête. Dès le commencement des troubles, un garde-magasin avait mis le feu aux poudres et tenté de faire sauter la ville. Il n'est peut-être pas hors de propos de dire ici que, lors du procès de Capet, Manuel, ancien procureur de la Commune de Paris et membre de la Convention, opina pour qu'on reclut ce roi dans la citadelle de Saumur. Manuel a été guillotiné après avoir abdiqué ses fonctions de député. On lui a reproché d'avoir eu en vue, par cet avis, de placer Capet à la tête des révoltés et d'avoir été instruit de leurs complots. Mais si le lâche et perfide Louis n'avait osé se montrer au 10 août, comment l'aurait-il fait dans la Vendée, où les chefs étaient obligés de trouver toutes leurs ressources dans leur courage ?

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 1, 232, 330, 448 et 546 ; t. III, p. 39 et 166.

Les fuyards avaient porté l'alarme de toutes parts, les uns s'étaient retirés à Poitiers, les autres à Tours, à Angers et à Laval. On craignait partout les révoltés. Les habitants d'Angers évacuèrent cette ville et se retirèrent sur Laval.... d'après les lettres du général Menou, datées de Tours les 10 et 11 juin 1793, et des ordres signés de sa main aux généraux divisionnaires, d'après une délibération du Conseil de guerre réuni le même jour en présence des trois corps administratifs, où assistèrent les citoyens Coustard et Sureau, généraux divisionnaires, Barbasson, général de brigade, commandant de la légion, Gauvillier, chef de légion, et autres officiers de la garde nationale d'Angers. Une colonne de l'armée des brigands s'y porta, y pilla et en sortit emmenant avec elle une centaine de prisonniers Autrichiens et plusieurs reclus avec lesquels était le prince de Talmond. Il était naturel de penser qu'après de si brillants succès, les rebelles se jetteraient ou sur le département de la Mayenne, où ils trouveraient du renfort, ou dans la Basse-Bretagne pour tenir la côte et se joindre aux révoltés du Calvados et de la Seine. Mais ils se contentèrent de s'emparer du pays, sur la rive droite de la Loire, pour intercepter la communication entre Paris et Nantes. Ils voulaient s'assurer de cette dernière ville.

Les fuyards avaient répandu partout que les généraux avaient trahi ; cependant les apparences étaient contre les soldats, presque tous les généraux avaient été blessés, plusieurs aides de camp tués ou faits prisonniers. Menou avait une balle dans la poitrine, c'était la seconde blessure qu'il recevait depuis quinze jours, Berthier l'était aussi et Duhoux, qui n'était pas guéri de celle que l'ennemi lui avait portée au combat de Chemillé, avait paru dans cette affaire avec beaucoup de bravoure. Ils étaient tous les trois à Tours, où je les vis arriver. On avait craint que les rebelles ne s'y portassent pour s'emparer du moulin à poudre appelé *le Rippault*; on avait démonté ce moulin, on avait pratiqué une redoute dont la ligne se prolongeait dans les prairies situées sur la gauche

de l'avenue qui conduit des carrés à la ville. Cet ouvrage, dont l'ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département avait donné le plan, n'avait pas le sens commun. Les généraux allèrent le visiter. Je ne rapporte ce fait, qui est antérieur à la prise de Saumur, que pour en citer un autre qui peint la morgue d'un certain Bodin, chirurgien des environs de Tours, représentant du peuple. Il avait envoyé une voiture à l'*Hôtel d'Angleterre*, où j'étais descendu : on lui avait donné la mienne. Je la vois passer, je cours après et je monte dedans pour aller avec un ingénieur militaire visiter la redoute. Quelques jours après, je ne trouve plus mes harnais. Je rencontrai Bodin à une table d'hôte : il était à côté de Buelle, son collègue, homme d'une grande probité et d'un caractère bien doux. « Citoyen, dis-je à Bodin, je vous... Citoyen toi-même, me répondit ce crapaud du Marais... » Je vis bien que cet imbécile voulait que je l'appelasse *citoyen représentant...*, mais je ne fis pas semblant de le comprendre, et je repris : *Citoyen, je te demande les harnais de ma voiture que ton domestique m'a emportés....* Il me répondit à peine, et je fus obligé de faire chercher mes harnais qui étaient restés à un dépôt national, où il y avait des chevaux pour le service de l'armée.

Santerre était arrivé de l'affaire de Saumur, il était très affligé de ce qui s'était passé. Il me dit qu'il n'avait pas cru que cela dût être si chaud, il avait vu ses bataillons parisiens jeter les armes devant les brigands. Il se rendit au Département, et dans une séance secrète, il lui fit ses excuses de ce qu'il avait avancé contre l'Administration. Il assura qu'il n'avait en vue que la Liberté et le maintien de l'ordre, et que son intention n'avait jamais été de porter les soldats à l'insubordination contre les autorités constituées. Malgré ses protestations, je ne fus pas tenté de le demander lui et sa colonne pour se rendre à Niort. La légion du Nord, que Westerman commandait arriva à Tours : elle était composée de chasseurs à pied et à cheval et d'artillerie volante. J'obtins

qu'il dirigeât sa marche sur Poitiers. Je partis quelques jours après pour Niort : c'était le 15. Comme je relayais à Saint-Maur, j'entendis à six cents pas de moi des hurlements affreux : je ne tardai pas à reconnaître que c'était les brigands qui couraient après la caisse du district de Chinon. Je me dérobai encore une fois à leur poursuite par la rapidité du postillon qui me conduisait. J'arrivai à Poitiers, j'y demeurai un jour pour examiner l'esprit qui animait la légion du Nord. Je mangeai avec Westerman et avec plusieurs officiers de sa troupe. Je les jugeai très braves soldats et mauvais républicains : c'était pour la plupart des déserteurs et des gens flétris de l'emprunt de tous les vices. Leur chef, d'une intrépidité incroyable, n'était lui-même qu'un escroc du Palais-Royal, très connu avant la Révolution pour avoir volé des couverts chez le Ministre de l'Intérieur. Du reste, il maintenait dans la légion qu'il avait levée à ses frais, la discipline la plus sévère. Il eut l'ordre de se tenir à Saint-Maixent. L'armée des révoltés qui occupait tout le Bocage des environs envoyait de ses cavaliers jusques aux portes de cette ville pour observer nos mouvements. J'en rencontrai un en y arrivant qui se sauvait à toutes jambes, et je l'aurais arrêté d'un coup de pistolet, si je l'avais connu pour un espion.

Je me hâtai de rejoindre à Niort mes collègues. Après leur dispersion par la déroute du 25 mai, ils s'étaient retirés en cette ville (1). Quelques-uns d'entre eux qui s'étaient sauvés à la Rochelle, avaient écrit le 28 du même mois à la Convention nationale une lettre dans laquelle ils lui attribuaient les maux qui nous désolaient. C'est votre désunion, lui disaient-ils, ce sont vos querelles personnelles qui ont allumé la guerre civile et qui déchirent notre patrie. Cette lettre parvint à nos représentants précisément à l'époque du 2 juin ; elle fut

(1) Ce fut pendant le séjour de l'administration à Niort que des députés de Bordeaux vinrent la prier de se réunir à eux pour envoyer une force départementale à Paris. Mais que pouvaient-ils alors ? (Note du manuscrit).

imprimée dans le Journal de Paris. Ceux qui leur tiendraient ce langage au moment où j'écris, perdraient la vie. Mais cette pièce n'était point administrative ; elle n'était qu'individuelle.

L'Administration de la Vendée pria celle des Deux-Sèvres de lui procurer un local pour ses séances. On lui accorda une salle de la maison des Carmélites. Leurs délibérations ne pouvaient servir qu'à rappeler les désastres de Fontenay, que le peuple de Niort avait la bêtise de leur attribuer ; comme si des Administrations, qui avaient fait tout ce qui dépendait d'elles pour arrêter les troubles dans leur naissance, devaient répondre de l'impéritie, de la trahison des généraux ou de la lâcheté des troupes ! Les Administrateurs des Deux-Sèvres ne faisaient qu'entretenir dans le public des bruits défavorables aux Administrateurs de la Vendée : je m'étais aperçu que cette opinion s'était répandue jusqu'à Tours et qu'on n'osait se dire citoyen de notre malheureux département.

Indignés du mauvais accueil que nous faisaient nos voisins, chez qui nous aurions dû trouver quelque soulagement à nos peines, nous résolûmes de sortir d'une ville que nous pensions hospitalière et qui se croyait en droit de nous insulter, parce que les rebelles n'avaient pas jugé à propos de s'en emparer après la prise de Fontenay. Nous prîmes donc le parti de nous réunir à Luçon. Le général Biron y avait fait filer de bonnes troupes pour couvrir le marais et entretenir la communication de Niort avec les Sables. L'Administration y commença ses séances le 21 juin. Il fallait avoir du courage pour aller s'établir dans une ville qui était ouverte de toutes parts, et dont la position devait tenter les révoltés ; car s'ils s'en étaient rendus maîtres, ils auraient coupé une partie des subsistances de l'armée. Cette démarche de la part de l'Administration lui mérita un décret honorable.

C'était l'adjudant-général Sandos qui commandait l'armée à Luçon. Il fit quelques sorties qui furent plutôt des brigan-

dages que des expéditions militaires. Il enleva des bestiaux chez de paisibles cultivateurs, et des meubles et des effets dans des communes que les brigands n'habitaient point. Il alla à l'Hermenault où il enleva des mules. Le 26 juin, il se porta sur St-Ouen, canton de Bournezeau. Il présenta ses marauderies aux ministres comme des triomphes. Il ne faut pas se dissimuler cependant que ces sorties ne fussent propres à empêcher les rassemblements de quelques communes disposées à la révolte. Celle que fit un détachement de l'armée de Niort sur le Buzeau le 22 juin, produisit cet effet; sa rentrée ne fut pourtant pas un beau spectacle pour ceux qui aiment l'ordre et la discipline. Les soldats nationaux étaient chargés de butin : moutons, veaux, oies et poules faisaient l'ornement de leur triomphe. Tels, au rapport de Tacite, rentraient autrefois dans Rome naissante les compagnons de Romulus, après des incursions faites sur les terres de leurs voisins. La troupe de ligne rappelait seule, au milieu de ces pillards, l'exemple de la subordination ancienne; elle marchait en bon ordre, sans porter aucunes pièces de maraude. Biron fut témoin de ces désordres et ne fit qu'y applaudir. On amenait quelques prisonniers, du nombre desquels était le curé de St-Paul qui fut trouvé dans une cave : ce scélérat excitait les cultivateurs à la révolte.

Les rebelles étaient dans leur plus haut degré de puissance à cette époque : Fontenay, Doué et Saumur leur avaient fourni des armes et des munitions. Leurs succès rangeaient tous les jours sous leurs enseignes des milliers de soldats : une population de près de huit cent mille âmes habitaient les seize districts dont ils étaient maîtres dans quatre départements. Ils ranimaient encore le courage de leurs troupes par les récits exagérés qu'ils leur faisaient des malheurs de la France. Des soldats allemands avaient passé de nos armées au milieu d'eux; ils les avaient réunis aux contrebandiers, employés, gardes de chasse et anciens militaires pour en former une phalange terrible qui forçait les paysans, la

baïonnette dans les reins, à marcher au combat et à se précipiter sur les troupes républicaines. Si l'attaque réussissait, elle achevait la victoire; si les paysans étaient repoussés, elle servait à les rallier et à les ramener à la charge. C'était, assure-t-on, la seule troupe qu'ils soldaient.

Les rebelles avaient un conseil supérieur à Châtillon qui réunissait l'autorité civile et militaire; dirigeait la marche des armées, correspondait avec tous les comités établis dans les différentes communes, et mettait de l'ensemble dans toutes les mesures. Tout s'y traitait au nom de Louis XVII. Il était impossible de le mieux placer pour être au centre du mouvement. Il ne faut pas se dissimuler que la République ne fut alors en danger. Marseille, Lyon, Bordeaux, la Lozère, une partie de la Normandie, Toulon, la Bretagne et la Vendée, en état de révolte; Condé, Valenciennes, Maubeuge, Mayence, bloqués; des factions qui se déchiraient à l'intérieur; des mécontents, des fédéralistes, des royalistes, telle était la position de la France. Comment la République a-t-elle pu triompher, échapper à tant de hasards? C'est la multiplicité des factions qui l'a sauvée! Si elles se fussent accordées pour la détruire, si elles eussent marché de concert sur Paris, la contre-révolution était faite; mais elles avaient des vues différentes, et les Anglais qui avaient jeté quelques armes et quelques munitions aux rebelles de la Vendée, n'ont jamais connu de quel secours ils auraient été pour eux. Le nom de brigands ne leur inspirait aucune confiance: ils ne pouvaient d'ailleurs rien inspirer à des peuples qui ne jugent de la force d'un parti que par la naissance des chefs qui le commandent. Ils ne virent dans celui des Vendéens aucuns princes de la maison de Bourbon, et cette seule considération arrêta toute entreprise de leur part.

Les correspondances que les rebelles avaient à Londres leur avaient fait espérer une descente de la part des Anglais. Lorsqu'ils virent que ces insulaires ne faisaient rien pour eux, ils leur envoyèrent des députés par le port de Noirmou-

tiers qui était en leur pouvoir. Mais quand le roi d'Angleterre aurait eu l'intention de les seconder, il n'en était plus temps. Ces députés n'arrivèrent à Londres que dans le mois de septembre suivant, c'est-à-dire, comme nous le dirons bientôt, lorsque l'armée de Mayence, après plus de vingt combats terribles, eut anéanti leurs forces.

Le général Biron avait été visiter les corps d'armées qui étaient aux Sables et à Challans sous les ordres de Boulard et de Baudry, qui avaient battu si souvent les brigands en cette partie, sans en recevoir le moindre échec, et qui restèrent ensuite dans la plus grande inaction. Je ne sais s'il faut l'attribuer à Biron ou à d'autres causes ; toujours est-il vrai qu'il n'est pas à ma connaissance qu'ils aient fait de mouvements depuis le 21 mai, époque à laquelle Ronsin et le général-comédien Grammont allèrent les visiter.

Les révoltés, qui n'avaient tenté aucune grande action depuis la prise de Saumur, organisaient leurs corps d'armées pour se porter, selon leur coutume, sur divers points à la fois. Je vais expliquer ce qu'il faut entendre par organiser leurs armées : quand ils avaient remporté une grande victoire, enlevé beaucoup d'effets, leurs armées se dissipaient presque d'elles-mêmes ; il ne demeurait que le corps soldé ; les autres se rendaient chez eux, soit pour veiller à leurs affaires, continuer leur récolte, soigner leurs bestiaux, ou déposer dans leur ménage ce qu'ils avaient enlevé. Les habitants de chaque commune étaient divisés en trois classes, qui marchaient tour à tour. Jamais elles ne sortaient en même temps ; dans les circonstances les plus pressantes, il n'en était appelé que deux, la troisième se reposait.

Biron, qui se disait parfaitement informé de tous leurs mouvements par un officier de leur troupe avec lequel il avait servi, donna ordre à Westerman, qui était à Saint-Maixent, de se porter sur Parthenay. Il y marche dans la nuit du 21 au 22 juin, enfonce la porte de la ville à coups de canon, y pénètre la baïonnette au bout du fusil, leur tue quelques

hommes, leur fait des prisonniers et les poursuit jusqu'à Amaillou où il met le feu. S'il eût eu de bons guides, il eût pu cerner la ville et en égorger la garnison. Après cette expédition, il se replia sur Saint-Maixent avec trente pièces de bétail qui furent vendues au profit de la légion. Cet échec, joint à celui qu'ils avaient éprouvé au Buzeau, dérangea un peu leurs opérations; il ne les empêcha pas néanmoins de marcher sur Luçon et sur Nantes en même temps.

Le 28 juin, sur les quatre heures et demie du soir, après avoir passé le pont Maindaye, l'ennemi se présente devant Luçon. Il était au nombre de six mille hommes, nous n'en avions que six cents. Il marchait sur trois colonnes. Sandos divise également sa troupe en trois colonnes; il se place à la gauche hors la ville, sur la route des Sables, avec le bataillon de la Charente; le commandant Penebois était à la droite avec le bataillon de l'Union, en avant du bois de Sainte-Gemme et cernait l'ennemi à près d'une demi-lieue au-dessus; Boissier, capitaine de dragons, commandait le centre où était Le Comte avec le bataillon le Vengeur. L'ennemi tire deux coups de canon sur la colonne que commandait Sandos, lui blesse un homme à mort. Au troisième coup, Sandos fait sa retraite avec sa colonne, traverse la ville, gagne la levée de Champagne; les deux autres colonnes ne s'en aperçoivent pas, ne reçoivent pas d'ordre du général; elles se joignent, font un feu de file de dix minutes sur l'ennemi, il n'en est point ébranlé. Boissier le fait charger par ses dragons et le reste de sa cavalerie : il est enfoncé, mis en déroute et poursuivi jusqu'au pont Maindaye. On lui tue quatre cents hommes, un plus grand nombre périt de fatigue. Nos deux colonnes rentrent dans Luçon, où elles ne trouvent que des femmes. Elles redoublent de vigilance pendant la nuit de peur d'une surprise. Cependant le lâche Sandos cache sa honte dans le marais; le lendemain, il envoie son adjoint Saint, de Bois-Le-Comte, pour voir ce qui se passe à Luçon, et n'y rentre qu'après s'être assuré de la victoire de Boissier.

Elle ne nous a coûté que trois hommes et douze blessés. Nous avons enlevé à l'ennemi deux charretées de piques et de fusils, un caisson garni de boulets et une pièce de quatre qui était restée dans les blés. Ce fut le hasard qui sauva Luçon en cette journée. Les uns assurèrent que le gendarme qui leur portait l'ordre de retraite fut tué avant de les joindre; les autres dirent qu'elles prirent l'ordre de se retirer sur Moreuil pour Mareuil, et que voulant gagner cet endroit, elles chassèrent l'ennemi. Les étrangers attendaient le succès de cette attaque, puisque, dans les premiers jours du mois de juin, l'ambassadeur de Venise écrivait au duc de La Alendria, ministre d'Espagne, que Nantes allait être vigoureusement attaqué.

Les brigands s'étaient emparés des abords de Nantes après la prise d'Angers et d'Ancenis. Des gardes nantaises, un bataillon du département des Côtes-du-Nord, les chasseurs de la Charente et le 39e régiment d'infanterie sortent sur la route et battent l'ennemi à la Louée, mais cette colonne tombe dans une embuscade : elle est coupée et écrasée par un autre corps de rebelles; ses deux chefs sont tués. « Laissez-moi, dit un de ces braves gens que l'on voulait emporter ; sauvez les canons ». Cette troupe rentre dans la ville en désordre, épuisée de faim et de fatigue.

Il y avait pour les Nantais un ennemi cruel dans leurs murs : c'était la division. Deux partis se déchiraient : l'un se réunissait au club des Halles; l'autre, à celui de Saint-Vincent. Ils se traitaient mutuellement de factieux, de royalistes. Un comité central des trois corps administratifs, formé en exécution d'un arrêté des Représentants du peuple et chargé par eux des mesures de sûreté et de correspondance, partageait les opinions du club des Halles. Celui de Saint-Vincent accusait ce comité de vexations envers les patriotes. Il est difficile de connaître la vérité au travers des combats que se livrent deux partis jaloux l'un de l'autre. A l'époque où j'écris, le club des Halles est renversé, celui de Saint-Vincent existe,

et il s'est comporté d'une manière qui honore sa justice et son humanité pendant le commissariat du représentant Carrier. Quoi qu'il en soit, les révoltés emportèrent Nort après quatorze heures d'un combat très opiniâtre qui donna au général en chef le temps de mettre en sûreté la caisse militaire montant à six millions, deux cent mille cartouches et vingt-cinq milliers de poudre. Dix-sept républicains se sauvèrent seuls avec les drapeaux.

L'ennemi parut le 27 dans la lande de Ragon ; le 28 il fusilla nos avant-postes et somma le faubourg des Sorinières de se rendre. Nos troupes avaient bivaqué pour reprendre le poste de Saint-Georges qu'elles avaient évacué après le combat de Nort, lorsque, le 29, sur les deux heures du matin, le canon annonça les brigands sur Nantes. Ils se portèrent avec leur artillerie sur le faubourg des Sorinières, tandis que leurs colonnes des Cléons et de la Croix-Moriceau se déployaient sur la porte de Saint-Jacques. L'artillerie de l'ennemi était servie avec rapidité, la nôtre ménageait son feu et le dirigeait avec plus d'adresse et de succès. Trois fois le drapeau blanc fut renversé et un grand nombre de brigands mordit la poussière.

Cependant une colonne de 20.000 rebelles avec une artillerie formidable se présenta sur la route de Rennes et s'avança à demi-portée de canon des barrières de la ville, en dirigeant ses batteries sur Barbin. Des détachements de cette colonne se répandaient sur la route de Vannes ; celle de Paris en fut également couverte. Nantes fut attaqué sur sept points à la fois. Mais notre artillerie tua les pointeurs de l'ennemi, brisa ses caissons, démonta plusieurs pièces, et notre infanterie l'obligea à se retirer en désordre. La nuit fut assez tranquille, quoique l'ennemi continua son feu sur la route de la Rochelle. Le lendemain, il lança quelques boulets sur Pont-Rousseau et sur Saint-Jacques : il fut repoussé avec perte et on brûla les maisons qui lui servaient de retraites. Il se rallia sur la route de Paris et sur celle de Machecoul, et tenta de rétablir ses

batteries ; mais, foudroyé par notre artillerie et pressé par les baïonnettes de notre infanterie, il passa la Loire en désordre, en laissant près de cinq mille hommes sur le champ de bataille. C'est au courage des généraux Canclaux et Beysser qu'on dût cette victoire, qui nous rendit maîtres d'Ancenis et rétablit la communication de Nantes avec Angers.

Westerman, qui était rentré à Saint-Maixent après son expédition de Parthenay, en partit le 1er juillet. Par une étourderie sans exemple et une violence qui mérite la mort dans un état libre, il força les autorités constituées, l'évêque et son clergé de se réunir à son armée avec leur décoration. Il part, il entraîne avec lui tout ce qu'il trouve sur son passage: il veut faire ce qu'ont fait les brigands. Il prend la route de Châtillon. Les 12e et 14e bataillons d'Orléans et sa légion composent son armée. Le 3, il rencontre l'ennemi au nombre de dix mille hommes avec dix pièces de canon, sur une hauteur devant la Jauzelière. Il l'attaque, le combat devient opiniâtre ; Westerman est cerné : il se fait jour à la baïonnette, prend l'ennemi en queue, lui enlève trois pièces de canon ; profite de cet avantage, tombe sur lui avec toute sa troupe et le met en pleine déroute. Deux mille brigands mordent la poussière. Le vainqueur marche sur Châtillon, il éprouve encore quelque résistance. Le pont de pierre était coupé ; plus loin il y avait des retranchements, les brigands en ont été débusqués et notre armée victorieuse est entrée dans la ville au pas de charge à sept heures du soir ; délivre six cents prisonniers de troupes de ligne, les femmes et les enfants des administrateurs et juges de Parthenay. La cavalerie poursuivit les révoltés sur les routes de Cholet et de Mortagne; leur enleva deux pierriers, trente prisonniers qu'ils avaient faits et des voitures chargées d'effets. Nous trouvâmes dans la place l'imprimerie qu'ils avaient prise à Fontenay, des vins, des fourrages et quelques munitions. « Demain, écrivait « le 3 juillet Westerman à Biron, je visiterai les magasins;

« je brûlerai aussi le château de Lescure et de La Roche-
« jacquelein, deux chefs de bande qui avaient promis de
« promener ma tête aujourd'hui dans Châtillon. J'ai enlevé
« le drapeau à l'armée catholique, qui est de taffetas blanc
« avec trois fleurs de lys en or. Je vous le montrerai, si mieux
« vous n'aimez le venir voir. »

Westerman aurait mieux fait de porter lui-même ce drapeau au général en chef et de se retirer avec toute sa troupe. Il était facile de penser que les brigands, retranchés à Mortagne et à Cholet tenteraient de venger leur défaite. Ils avaient envoyé des courriers à leurs généraux qui se repliaient après l'échec qu'ils avaient reçu devant Nantes. Les révoltés hâtent leur marche. Cependant Westerman se livrait, avec les autorités constituées de Saint-Maixent, à la joie qu'inspire la victoire : il en était ainsi de ses soldats. Ce général était occupé à percer lui-même un vieux fût de Bordeaux dans la salle de Tocqué, receveur du district, lorsque le canon des révoltés se fait entendre sur Châtillon. C'était le 5 juillet, il était onze heures et demie du matin. Nos troupes étaient sur les hauteurs de Château-Gaillard, elles vidaient des bouteilles. Les armes étaient en faisceau. On bat la générale, ont court aux armes, Westerman monte à cheval, court au feu; mais déjà les bataillons d'Orléans sont en déroute. Il fait de vains efforts pour les rallier. Cependant sa brave légion est enveloppée, son infanterie taillée en pièces, ses canonniers égorgés, son artillerie volante de treize canons au pouvoir du vainqueur avec ses attelages. Il se fait jour le sabre à la main avec sa cavalerie et gagne à toute bride la ville de Bressuire. Il y entra à deux heures après-midi. Il fut fusillé sur la route par les paysans des villages qu'il traversa, par ceux même qui avaient crié : Vive la République, lorsqu'ils l'avaient vu après sa victoire. Les femmes se précipitaient audacieusement sur cette cavalerie : on fut obligé d'en tuer plusieurs pour leur faire lâcher les rênes des chevaux. Des membres des autorités constituées

de Saint-Maixent et un très grand nombre de pères de familles furent faits prisonniers. Jamais déroute ne fut plus complète. Westerman, en pleurant, se demandait ce qu'était devenue cette belle légion avec laquelle il avait battu tant de fois les Prussiens et les Autrichiens ! Il reprochait à Biron de ne lui avoir pas envoyé les secours qu'il lui avait promis.

Je ne sais si ce fut là une trahison du général en chef. Il avait fait partir de Niort le 1er juillet trois mille hommes sous les ordres de Dayat. On pensait qu'ils se porteraient sur Bressuire pour seconder Westerman, mais ils ne passèrent pas Coulonge-les-Royaux.

La lâcheté de Sandos ne pouvait demeurer impunie: Tuncq, dont nous avons déjà parlé, se présenta au Département le 3 juillet pour y faire enregistrer sa commission du 1er du même mois pour le commandement de la division de Luçon. Il fait battre la générale, rassemble l'armée, mais elle se mutine, elle refuse de le reconnaître, elle ne veut que Sandos pour chef. Elle devait sûrement regretter un homme qui lui prêchait la maraude et le brigandage. Tuncq fait tirer le canon d'alarme, tout est inutile. Il déclare que pour éviter des malheurs, il laisse encore le commandement à Sandos. Le lendemain, 4, le Département ordonne aux Administrations des dictricts de se séparer de lui et d'aller tenir leurs séances où elles le jugeront convenable ; cette mesure avait pour objet de détruire les soupçons de fédéralisme dont on accusait les Administrations. Le 5, le général Biron envoya ordre à Sandos de se rendre à Niort. Tuncq était absent, l'armée était sans général, l'ennemi était aux portes de la ville. L'Administration prit sur elle même de retenir Sandos. Il n'y avait que le danger le plus éminent qui put justifier cet acte; mais dès qu'elle eut appris la nomination de Pencebois au commandement de la ville, elle rapporta l'arrêté qu'elle venait de prendre et Sandos partit. Deux administrateurs, Rouillé et Martineau, lui délivrent un certificat de civisme et de courage qu'il fit imprimer. Muni de cette pièce et appuyé par Marat, il fut

absous par le tribunal révolutionnaire. Il est maintenant employé dans les charrois de l'armée : la belle fonction pour un général ! Le 7, le général Tuncq se présente au Département avec une délibération du conseil de guerre qui l'accusait d'avoir cherché à soulever l'armée dans la journée du 3 ; mais Sandos n'y était plus, tout fut oublié et l'armée reconnut Tuncq pour son général.

Les autorités constituées de Nantes crurent que la victoire qui venait d'être remportée sur les brigands le 29 juin, leur donnait le droit de s'opposer aux mesures qu'avait prises la Convention contre les députés de la Gironde. Elles s'étaient coalisées, le 5 juillet, avec les fédéralistes de Lyon, de Bordeaux, et avaient fait signer leurs arrêtés par le général Beysser. Fortes de l'appui de cet allemand, elles refusèrent l'entrée de la ville aux Représentants du peuple ; elles reconnurent peu de jours après leur faute, et invitèrent, dans la nuit du 13 au 14, ces mêmes Représentants à s'y rendre. La Convention n'oublia pas l'outrage fait à ses commissaires : les malheureux habitants de Nantes l'ont payé bien cher. Il a été expié par le sang de plus de trois mille victimes de tout âge et de tout sexe, qui furent enlevés la nuit de l'Entrepôt et précipités dans la Loire. Ce fut Carrier qui, au mois d'octobre suivant, exerça cette vengeance inouïe. Il fallait que l'énergie des Bretons fut éteinte pour souffrir un pareil attentat à l'humanité. Ne devaient-ils pas enchaîner ce monstre, le conduire au sein de la Convention, et lui demander pourquoi il avait été lancé sur cette ville ?

Lorsque les brigands avaient pris Fontenay, ils avaient assemblé les habitants et les avaient forcés de nommer parmi eux des gens pour former un comité chargé de la police de la ville. Il semblait qu'ils voulussent conserver encore dans l'établissement de ces autorités les élections populaires. Queneau, juge de paix ; Robert, membre de la municipalité ; Testard, imprimeur ; Grimouard, ex-noble ; Prieur, ci-devant jésuite, qui avait servi en Russie ; Savary-Calais, ancien

procureur du roi ; Brechard, homme de loi ; Carrière, homme de loi; Pichard, auditeur de la Chambre des Comptes de Bretagne ; et Pranger, professeur de seconde au collège de la ville, étaient ceux qui avaient été nommés. Quoiqu'ils fussent libres de se retirer de Fontenay et d'abandonner ces fonctions contre-révolutionnaires, ils continuèrent de les remplir : les uns pour protéger leurs propriétés contre les fureurs des deux partis, les autres par esprit de contre-révolution.

Il était odieux de laisser le peuple obéir à une magistrature de cette espèce. Il y était tellement accoutumé, qu'il ne pensait pas que les autorités républicaines dussent jamais rentrer dans leurs fonctions. Je fis part de mes idées à ce sujet aux Représentants du peuple qui étaient à Niort. C'était Goupilleau le jeune, Bourdon (de l'Oise) et Auguis. Les deux premiers avaient remplacé Lecointre-Puyraveau et Jard-Panvilliers qui avaient été rappelés à la Convention. Jard et Lecointre avaient planté à Niort, avant leur départ, l'arbre de la Fraternité. Je ne sais si ces deux hommes étaient du parti fédéraliste, mais je puis assurer que Jard avait écrit plusieurs fois, vers la fin de 1792, au médecin Gallot, pour le presser d'engager l'Administration à lever une force départementale et à la faire marcher sur Paris. Ils me donnèrent un détachement de trente hussards du 14e régiment pour enlever les membres de ce comité. Nouvion, chef de l'état-major de l'armée, cherche mille raisons pour empêcher cette opération : il nous dit que son espion lui avait rapporté que huit cents hommes devaient se porter dans la nuit sur Fontenay. Ces paroles ne m'épouvantèrent point. Je demandai que Martineau le jeune me fut adjoint dans cette expédition. C'était le 10 juillet : les hommes du détachement filèrent par piquets de six ou de huit sur Oulmes ; c'était là le point de réunion. Nous partîmes à six heures du soir mon collègue et moi. Nous arrivâmes à onze heures devant le château d'Oulmes. Le détachement y était avec un capitaine nommé Selle et un

lieutenant. Nous fîmes rafraîchir nos chevaux et nous continuâmes notre route. La nuit était belle et chaude. Des cadavres qui n'avaient pas été enlevés après l'affaire du 25 mai répandaient une odeur insupportable dans la plaine du Tesson.

(La fin prochainement).

LES LIVRES D'HISTOIRE

Figures de soldats : Bernadotte, Moreau, les généraux Cavaignac.

La vie et la physionomie des soldats continuent à tenter les faiseurs de biographies et les peintres de portraits, et voilà que quelques monographies nouvelles viennent de dresser sous nos yeux quelques-uns de ces personnages auxquels l'attention s'attache si volontiers.

Le premier qu'on nous présente fut un soldat heureux, s'il est vrai, comme le dit un vers fameux, que ce soit la première étape de la royauté (1). Avant de gravir le trône de Suède, Bernadotte avait été général français et maréchal d'empire, mais ce n'est pas cette période préliminaire que son dernier historien, M. Christian Schefer, a voulu retracer. C'est le monarque qu'il nous montre et non le soldat de fortune, montant pas à pas les échelons qui devaient le conduire à ce sommet. Pourtant elle serait intéressante à conter l'odyssée de ce troupier qui se vantait lui-même d'avoir eu une existence extraordinaire et qui n'avait pas seulement trouvé, au fond de sa giberne, un bâton de maréchal, comme beaucoup d'autres, mais bien un sceptre qu'il avait su prendre et garder sans la connivence de Napoléon. Sans doute que M. Schefer nous la dira un jour cette vie si étonnante — nous le souhaitons — mais pour aujourd'hui il faut nous contenter de ce qu'il a mis dans son livre : l'étude du règne de Bernadotte, monarque constitutionnel.

Comment ce cadet de Gascogne, compatriote de notre Henri IV, au verbe pompeux, au geste emphatique, avisé et retors, sonore et creux, pût-il se hausser ainsi ? La Suède, fort affaiblie, voulait avoir sous la main un héros ; Bernadotte, lui, songeait à s'affranchir du voisinage encombrant de Napoléon, qui pourtant ne s'était pas montré pour lui aussi sévère qu'il eût dû l'être ; et ces deux

(1) Christian Schefer, *Bernadotte roi* (1810-1818-1844). Paris, Alcan, 1899, in-8.

mobiles combinés poussèrent l'un à essayer d'obtenir ce que l'autre brûlait d'offrir. Les négociations se firent secrètement, avec hardiesse, mais non sans habileté, et Bernadotte se trouvait déjà élu prince héritier du trône de Suède lorsque Napoléon fut appelé à donner son assentiment à ce choix. La prudence de l'empereur avait cette fois été en défaut et il subissait les événements sans les avoir dirigés. Il est vrai que le madré gascon avait, lui, aidé la fortune de son mieux, et si ses affaires avaient réussi, le résultat était dû, pour une large part, à son industrie.

Lorsque la combinaison eut abouti, la situation de ce maréchal de l'empire devenu héritier présomptif d'une antique monarchie fut assez délicate. Il fut très vite en bonne posture à l'égard de ses nouveaux sujets à cause de ses grâces empanachées et de son art de la mise en scène. Il était plus difficile de prendre un rôle convenable dans la diplomatie européenne, de le choisir avec discernement et de le jouer. Bernadotte n'allait-il pas se souvenir trop que la veille il était Français et qu'il devait sa fortune à Napoléon ? C'était mal le connaître qu'énoncer pareille supposition. Il était trop infatué de lui-même pour penser devoir quoi que ce soit à quelqu'un et tenait trop à sa situation présente pour que le passé eût le moindre pouvoir sur lui. Aussi quand l'heure vint de prendre un parti actif dans les coalitions de l'Europe, sa détermination ne fut ni longue ni pénible : il se prononça contre Napoléon sans trop se demander s'il n'y avait pas quelque crime à combattre du même coup contre la France. Et le prince royal de Suède Charles-Jean, l'ancien maréchal de l'Empire, conduisit lui-même les contingents suédois dont l'Europe coalisée avait besoin contre Napoléon. Sa conduite ne fut ni franche, ni loyale, ni même courageuse. Pourtant l'annexion de la Norwège fut, pour la Suède, le prix des services fort peu efficaces qu'elle avait pu rendre aux alliés, sous l'impulsion de son futur roi.

Tous ces bons offices ne faisaient que gagner davantage, au prince royal, les cœurs suédois, et quand en février 1818, le roi Charles XIII vint à mourir, c'est avec l'enthousiaste agrément de ses sujets et la connivence sympathique de l'Europe que Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, jadis maréchal de France devint souverain légitime de Suède et de Norwège. Ce n'était certes pas chose ordinaire, même en ce temps où l'extraor-

dinaire n'était pas rare, que voir ce soldat de fortune qui avait réussi devenir ainsi, sans encombre, le roi Charles XIV Jean, comme s'il n'était pas né dans le modeste logis d'un avocat de Béarn, mais bien comme s'il héritait, de par le sang et de par la race, la majesté de ses antiques prédécesseurs.

Plus tard, ce ne fut pas chose moins extraordinaire de voir ce monarque étranger réussir dans une monarchie dont il n'entendait vraisemblablement pas la langue, dont il ignorait en tout cas les traditions et les aspirations. Il n'était guère préparé à cette tâche, ni par sa nature d'esprit, exubérante et vaniteuse, ni par son éducation précédente, et pourtant, durant trente-cinq ans, il fut un monarque parfaitement constitutionnel et parvint à donner à son peuple l'impression d'un gouvernement sage et modéré. C'est la partie la plus neuve pour les lecteurs français, sinon la plus intéressante, du livre de M. Christian Schefer. On y voit comment le prince, mélange d'amusants disparates, bohême et collet-monté, bruyant et réservé, calculateur et généreux, incohérent et nonchalant, sut mêler ses défauts et les fondre de façon à en faire une personnalité peu banale, mais non antipathique, et surtout ne jamais perdre de vue ses devoirs de chef d'état et y subordonner jusqu'à ses ridicules. La cour n'avait pas été pour lui une maison de retraite et le métier de roi une sinécure; il observait les lois gouvernementales qu'il avait acceptées, ne s'étonnant pas que ses sujets eussent des garanties et les observant. L'opposition ne l'irrite pas plus qu'elle ne l'ébranle. Prudent, circonspect, soupçonneux, il n'ignore pas la portée de ses actes et croit trop bien connaître son devoir et ses droits pour s'embarrasser outre mesure de ce que pensent ou de ce que veulent les autres. Il écoute donc, mais n'en fait qu'à sa tête, mais sans brusquerie et sans entêtement apparent. Son règne eut donc toujours les dehors mesurés d'un gouvernement sage et, s'il ne connut pas, sur la fin du moins, la gloire des triomphantes apothéoses, il garda jusqu'au bout la sympathie de ceux qui l'avaient appelé à eux. Au commencement de l'année 1843, le vingt-cinquième anniversaire du couronnement du roi coïncida avec celui de sa quatre-vingtième année. On fêta ces deux dates avec un empressement qui fut la dernière joie du vieillard, car le 8 mars 1844, mourait celui qui avait été Charles XIV Jean, par la grâce de Dieu, roi de Suède et de Norwège, des Goths et des

Vandales, ci-devant Jean-Baptiste-Jules Bernadotte, dit Belle-Jambe, soldat au Royal-Marine.

∴

On ne pourrait pas mettre pareille épitaphe sur la tombe de Moreau, dont la vie offre tant d'analogies avec celle de Bernadotte, mais si le début se ressemble, la fin diffère totalement. Breton froid et lent, Moreau n'avait certainement pas la souplesse de son compagnon d'armes, et, s'il eût les mêmes antipathies, il les montra avec plus d'imprudence. Sa vie, elle aussi, soulève bien des questions intéressantes et c'est à bon droit que M. J. Dontenville a consacré à ce soldat une biographie impartiale et bien informée (1).

Fils d'un avocat, comme Bernadotte, né à Morlaix en 1763, Jean-Victor Moreau n'était pas destiné par ses origines au métier des armes et ce sont les circonstances qui le firent soldat. Chef d'un bataillon de volontaires en 1792, il était général de brigade en 1793 et général de division en 1794. Il est vrai qu'il avait commencé bien vite à fonder sa réputation de chef habile et qu'il l'avait solidement établie dans cette fameuse campagne de Hollande où nos escadrons de hussards prirent une flotte immobilisée dans les glaces du Texel. Si bien que, lorsque, en 1796, Carnot crut devoir employer l'offensive contre les ennemis qui nous cernaient de toutes parts, il eut sous la main Jourdan et Moreau pour les opposer à l'Allemagne, tandis que Bonaparte devait conquérir l'Italie. Le succès, on le sait, ne fut pas le même au nord-est qu'au sud-est, mais la réputation de Moreau n'eut rien à y perdre, tant s'en faut, puisqu'après avoir conduit imprudemment son armée jusqu'en Bavière, il sut la ramener intacte après quelques faits d'armes victorieux.

Mais les soucis de la guerre n'absorbaient pas seuls Moreau; il était ambitieux et la rapidité de sa carrière lui avait fait croire que tout lui était possible. Comme la plupart de ses compagnons, comme Pichegru, Bernadotte et Augereau, Jourdan et Kléber, Bonaparte et Hoche, il intriguait de son mieux, essayant de tirer profit du trouble des temps et de l'indécision des pouvoirs publics.

(1) *Le général Moreau* (1763-1813), par J. Dontenville. Paris, Delagrave, 1899, in-8.

Dès lors les préoccupations de Moreau ne vont pas seulement aux ennemis étrangers qu'il lui faut combattre; il ne perd pas de vue le gachis parlementaire et suit d'assez près le désordre matériel et moral pour être à même d'y prendre part. Et même aux heures des batailles, quand le moment est aux résolutions présentes, précises et viriles, devant l'adversaire, en Allemagne comme en Italie, le vainqueur de Hohenlinden n'est pas tout entier à ses conceptions stratégiques : il calcule, il pèse si son succès lui sera profitable et si sa chance ne lui deviendra pas onéreuse. Surtout il suit avec un œil d'envie la fortune de Bonaparte, qu'il jalouse bassement, dont il sent le génie sans avoir le courage de l'attaquer et de le ruiner. Ambitieux et indécis, frondeur et boudant contre lui-même, tel fut Moreau, homme de guerre, assurément avec des qualités de premier ordre, mais intrigant, louche et équivoque, manquant de franchise et de courage civique, tortueux et bas, sans fermeté et sans noblesse.

Son amour-propre excessif, son humeur vindicative et rancunière l'amenèrent fatalement à conspirer contre Bonaparte, dont il avait cependant favorisé le coup d'état avec une obéissance qu'il est permis de trouver trop passive. Comme Bernadotte il prit part au complot de Rennes, mais moins avisé que lui, il ne sut pas se tirer indemne de l'affaire, et, quand la conspiration de Georges Cadoudal éclata peu après, on n'eut pas de peine à découvrir que Moreau était un des conjurés. Il fut jugé de ce fait et condamné à deux années de prison, bientôt commuées en un exil volontaire en Amérique. C'est là qu'il passa la durée de l'empire, rongeant mal son frein, suivant d'un œil de plus en plus jaloux l'astre éclatant de celui qui avait été Bonaparte. C'est là que les adversaires de Napoléon surent aller trouver ce factieux irréconciliable et réussirent à l'emmener en Europe. Déjà il suivait les armées alliées contre la France, quand un boulet français vint, à Dresde, terminer cette triste existence par une fin plus triste encore. Plus tard, Louis XVIII fit déposer le bâton de maréchal sur la tombe de Moreau. Bernadotte alors était roi de Suède, et l'ambitieux retors avait réussi là où l'autre, celui que sa passion égara, avait perdu à la fois et la vie et l'honneur.

∴

Il y a deux généraux Cavaignac : l'oncle, Jacques, un soldat des guerres de la Révolution et de l'Empire qui, né sous l'Ancien Régime, le 11 février 1773, mourut sous Napoléon III, le 23 janvier 1855; le neveu, Eugène, le soldat d'Afrique, chef du pouvoir exécutif de 1848, le vaincu du prince Louis-Napoléon qui, né en 1802 mourut subitement en 1857. Ce sont ces deux existences diversement agitées et glorieuses que raconte un volume récent, ou plutôt ce sont elles-mêmes qui se racontent en des correspondances pleines d'attrait et d'enseignement (1).

Fils d'un homme de loi de la petite ville de Gourdon-en-Quercy, et dernier fils d'une famille de quinze enfants, Jacques Cavaignac s'était engagé en 1792, lorsque la France se préparait à subir le choc de l'Europe coalisée. Et dès lors il suivit le sort de nos armes de Jemmapes à Arcole, à Austerlitz, marquant chacune de ses étapes d'une estocade ou d'un grade conquis sur l'ennemi. En 1806, Napoléon mit le colonel Cavaignac au service de Joseph, roi de Naples. C'est là que va se passer une part notable de sa carrière, la plus importante peut-être, la plus intéressante à coup sûr et celle sur laquelle ses lettres nous donnent le plus de renseignements. La guerre en Calabre a une physionomie particulière, dirigée qu'elle est contre des paysans inexpérimentés mais adroits, courageux, féroces, maîtres de leurs montagnes et sûrs de leur terrain. C'est une petite épopée dans la grande, avec ses exploits chevaleresques, ses traits de bravoure et de décision. Jacques Cavaignac en eut largement sa part puisqu'il demeura à Naples, même sous Murat, et ses lettres prennent alors des allures de roman. On a eu le bon esprit de les recueillir dans ce volume et c'est là qu'il faut ménager au lecteur le plaisir de les trouver. Ensuite, la vie du général Cavaignac est honorable, mais sans éclat, les honneurs abondent mais les aventures manquent; ce n'est plus la peine de s'y attarder.

Eugène Cavaignac était le fils du conventionnel Jean-Baptiste Cavaignac, frère aîné de Jacques, et d'une femme de beaucoup de sens, Julie de Corancez, qui a laissé des mémoires publiés sous le titre de *Mémoires d'une Inconnue* et qui eut sur ses enfants une action prépondérante. Officier du génie, il prit part en qualité

(1) *Les deux généraux Cavaignac : Souvenirs et correspondance* (1808-1848). Paris, Charles-Lavauzelle, 1899. In-8°.

de capitaine à l'expédition de Morée, pour l'indépendance de la Grèce, mais ce n'est que sous la monarchie de Juillet, et sur la terre d'Algérie, qu'il trouva le digne emploi de son activité et de ses talents militaires.

C'est d'ailleurs cette période que font revivre les lettres publiées d'Eugène Cavaignac et qui, pour la plupart, sont adressées à son oncle. Celui-ci avait manifesté le désir d'être tenu au courant des événements d'Afrique et le neveu ne manqua pas de se conformer à cette recommandation. Une partie de cette correspondance vient d'être mise au jour. Sur les événements eux-mêmes, sur les opérations militaires, elle ne nous apprend pas grand chose, c'est un simple résumé net et précis de la situation par quelqu'un qui la connait bien et qui s'y intéresse; mais elles nous montrent un caractère, nous le font voir à l'œuvre et sous l'impulsion des faits. « Vous savez ce qu'il en a été depuis deux ans, écrivait le colonel Eugène Cavaignac à son oncle, le 2 juillet 1843, j'ai tout supporté en silence, mais je suis lassé de cette lutte. Si le pays a droit à nos services, nous avons le droit de lui demander d'être juste : c'est à lui à voir à quelles mains il confie le soin de tenir compte de ce que nous faisons pour lui. S'il remet notre sort entre les mains de tel homme qui ne verra dans le commandement qu'un instrument de ses passions, je suis assez avancé dans la vie, j'ai fait assez, mon cher oncle, pour avoir le droit de m'en plaindre et de lui refuser un plus long sacrifice.... Si mon grade m'avait permis de me retirer, je n'eusse pas hésité à le faire; mais, comme je vous le disais plus haut, le moment approche où l'on ne saura plus guère qui avancer et alors on pensera à moi. ». Le colonel resta donc à la tête des zouaves et il fit bien. En septembre 1844, il était maréchal de camp; il fut général de division en 1848 et gouverneur général de l'Algérie. Tout cela vint à son heure et la carrière du général n'eut pas à souffrir de l'injustice des hommes ; elle demeure calme et honorée de ses adversaires eux-mêmes.

P. B.

Le directeur-gérant : PAUL BONNEFON.

AUXERRE. — TYP. ET LITH. A. LANIER, RUE DE PARIS, 43.

VARIÉTÉS

L'état des services de Santerre dressé par lui-même.

La carrière de Santerre fut si agitée et si diverse qu'il ne saurait être indifférent de posséder l'exposé, fait par lui-même, d'une partie tout au moins de sa conduite. Si c'est l'avantage des temps de révolution de montrer leur voie à quelques vocations véritables, c'est aussi leur danger de susciter bien des prétentions vaines et encombrantes. Comme soldat, Santerre doit assurément être rangé dans cette dernière catégorie; on disait plaisamment de lui, en faisant allusion à sa qualité de fils de brasseur :

Qu'il n'eut de Mars que la bière,

et l'épigramme était juste. Ses échecs de la guerre de Vendée sont mémorables. Les services qu'il rendit à la Révolution naissante sont moins discutables. On les trouvera énumérés avec complaisance dans le document qui suit, dont la dernière ligne est seul autographe, ainsi que la signature, sans doute parce que Santerre se défiait de la fantaisie de son orthographe. Il n'avait pas plus de confiance dans ses talents militaires, car il se démit, le 13 thermidor (31 juillet 1794), de son grade de général de division. Bonaparte lui rendit son grade, sans l'employer à l'armée, et lui donna un traitement de réserve, ce qui permit au vieux révolutionnaire, plus vaniteux et plus faible que cruel et sanguinaire, de finir sa vie moins misérablement qu'il ne l'eût fait sans cela.

Etat des services du citoyen Santerre,
commandant général provisoire de la force armée de Paris.

Antoine-Joseph Santerre, né à Paris, le 16 mars 1752, a été nommé le 14 juillet 1789 avant midi, commandant de la garde bourgeoise qui s'est formée et armée dans le faubourg Saint-Antoine pour défendre la Patrie.

Il a commandé le siège de la Bastille qui a été prise le même jour, 14 juillet, et organisé en trois jours trente mille citoyens armés.

Il a été nommé commandant de bataillon de la garde nationale parisienne dès sa formation et quoique ses affaires et quelques traits de calomnies l'aient forcé plusieurs fois d'offrir sa démission, elle ne fut jamais acceptée. Il se vit obligé d'abandonner ses propres intérêts autant pour répondre à la confiance de ses concitoyens que par son inclination à servir sa Patrie, sans être arrêté par aucun des inconvénients majeurs auxquels son zèle l'exposait.

Il n'a cessé de remplir les fonctions de commandant de bataillon depuis le 14 juillet 1789, jusqu'au 10 août 1792 qu'il a été nommé commandant général provisoire de la force armée de Paris.

Il est parvenu, par ses soins pénibles et multipliés, à maintenir la tranquillité, à apaiser ou empêcher les troubles qu'on a tant de fois cherché à exciter.

Quoique sa vie fut souvent exposée, que sa maison, même sa caisse fut une fois pillée, où des papiers importants furent perdus, son zèle ne s'est jamais ralenti, il a continué les sacrifices qu'il n'a cessé de faire pour le bien public et secourir les citoyens dans le malheur, sans être arrêté même par l'injuste persécution qu'il a éprouvée, que les services réels par lui rendus en toutes circonstances où il a pu être utile à la chose publique.

En juillet et août 1789, il a fait rétablir les barrières et la perception des droits au profit de la nation, malgré les menaces que lui faisaient les mal intentionnés et les calomnies qui se répandaient contre lui pour le déterminer à renoncer à sa trop exacte surveillance pour le maintien de l'ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, calomnie que sa section s'est empressée de détruire.

Il a fait arrêter des séditieux et des brigands contre lesquels il a soutenu un combat de deux heures corps à corps et au pistolet.

Il a protégé et défendu les convois de farines de la Brie à Paris, sauvé la ville de Paris de la disette dont elle était menacée, conservé les moulins et les habitations considérables des environs de Paris, ainsi que des magasins d'objets nationaux déposés aux barrières, conservé et préservé de l'incendie et du pillage les maisons religieuses, l'hôtel de Bretonvilliers dont on connait l'importance, sauvé du milieu des flammes vingt milliers de poudre lors de la prise de la Bastille et dont l'explosion aurait causé des malheurs incalculables.

A la Bastille, il a sauvé la vie à un invalide.

Il a sauvé la vie au citoyen Crété, fermier, à Bussy-Saint-Georges.

Il a rendu le même service à M. Bailly, maire de Paris, les 5 et 6 octobre 1789, et empêché le pillage de la mairie.

Le 6 octobre 1789, il se rendit à Versailles pour commander les bataillons de la Garde nationale de Paris qui y étaient restés par ordre du général, ainsi que le régiment de Flandre, les suisses et les dragons qui étaient dans cette ville.

Il a eu la satisfaction, tandis qu'il commandait à Versailles, d'apaiser deux émeutes, de garantir l'Assemblée nationale ainsi que le château, de préserver les archives de l'Assemblée nationale qu'on voulait piller, et les habitations de M. de Virieu et de M. de Laborde, trésorier des dons patriotiques.

Le 28 février 1791, il est parvenu à prévenir, à empêcher

tous les malheurs qui pouvaient être la suite de l'affaire de Vincennes.

Le 20 juin 1792, il a maintenu l'ordre parmi plus de 80.000 hommes armés qui s'étaient rendus à l'Assemblée nationale et ensuite aux Tuileries; il a contribué à sauver la patrie dans la journée du 10 août suivant.

Depuis cette époque, outre les soins multipliés qu'il a donnés au commandement général qui lui a été confié, il a organisé et équipé plus de 30.000 hommes en peu de temps pour rejoindre les armées, pour lesquelles il a encore surveillé et fait faire des expéditions nombreuses en farines, armes et munitions de guerre de tous genres.

Je certifie le contenu véritable.

SANTERRE (1).

Une campagne du général Grigny

Encore un soldat de la Révolution, mais si son nom est moins fameux que celui de Santerre, sa notoriété est de meilleur aloi. Né à Paris le 7 avril 1766, Achille-Claude-Marie Tocif, dit Grigny, embrassa avec enthousiasme les nouvelles doctrines politiques. Entré en service le 17 juin 1792, dans le 1er régiment de cavalerie, il arrivait à l'armée à l'heure où le patriotisme était le plus ardent. Il fit, comme chef de bataillon, toutes les campagnes de la Moselle et se distingua sur le champ de bataille de Wissembourg. Nommé général de brigade le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), il fut employé dans le Morbihan et concourut, toujours sous les ordres du général Hoche, autant par sa modération que par son activité, à rétablir la paix en Bretagne. On prétend que le général Grigny disait de lui-même: « Mes campagnes de la Vendée n'ont été ni utiles à mon avancement ni favorables à ma gloire; mais au moins j'ai épargné le sang de bien des Français ». La longue lettre de lui qu'on va lire n'est pas faite pour contredire ce ferme langage.

(1) Bibliothèque municipale de Nantes, collection Labouchère, vol. 661, pièce 154.

Disons encore que la fin de ce soldat mit un sceau glorieux à sa vie. Employé au siège du fort de Gaëte, dans la seconde guerre contre Naples, il eut la tête emportée par un boulet, le 11 février 1806, et fut regretté de toute l'armée qui perdait ainsi un chef honoré et dont le nom mérite de n'être pas oublié.

Au quartier général à Sarrelouis, le 31 décembre 1792, — l'an Ier de la République.

J'ai eu le plaisir de vous écrire deux mots, citoyen mon oncle, pour vous prier d'envoyer votre fils chercher mes couverts. Si cela est fait, je vous en remercie ; si cela n'est pas fait, c'est égal. Le citoyen Legrand s'est beaucoup radouci et est maintenant aussi doux qu'un petit mouton ; il fait venir sa femme, qui amènera sa fille. J'en suis bien content, car je ne connais pas cette petite, et vraiment je désire bien de la voir, après tout ce que vous m'en dites. L'impossibilité d'obtenir le moindre congé me fait de la peine ; j'aurais aimé d'aller faire un tour de 8 à 15 jours à Paris, mais cela ne se peut pas ; ce sera de l'argent d'épargné.

Vous avez piqué mon amour-propre lorsque vous m'avez dit, dans une de vos lettres, que vous aimiez les récits que je vous faisais des faits et gestes de notre armée. Ainsi je vais vous esquisser la sotte campagne d'hiver que Don Quichotte Custine, d'accord avec le pouvoir exécutif, vient de nous faire faire.

A peine l'armée du 21 septembre (épuisée depuis cette journée des continuelles marches et de fréquents combats qui ont toujours lieu quand on pourchasse un ennemi) s'était-elle reposée huit jours dans le cantonnement que lui avait assigné Kellermann, que Custine, justement inquiet de sa position trop *aventurière*, ne trouva rien de mieux que de dénoncer Kellermann, plus sage que lui, pour n'être pas venu à son secours. Cette rixe entre deux généraux pouvait

devenir funeste à la République. Le ministère le sentit: il éloigna Kellermann au moment où celui-ci rappela quelques bataillons formant 6,000 hommes pour les envoyer au secours de Custine et se débarrasser de ses criailleries. Beurnonville, tout couvert de la gloire des journées de Jemmapes, de Mons et de Tournay, arriva et prit le commandement de notre armée. Il gémit en voyant l'état de délabrement, de dénûment où elle était ; il écrivit au ministère l'état où nous étions ; on n'en tint pas compte, on lui envoya en réponse un commissaire pour presser le rassemblement et le départ de notre armée. Les 6,000 hommes de notre armée étaient déjà en chemin pour joindre Custine. Celui-ci, ayant reçu les renforts que Biron lui ramenait du Rhin, renvoya nos 6,000 hommes et 21,000 que Beurnonville avait rassemblés nous firent une armée de 30,000 hommes. On lui distribua tous ses effets de campement neufs. Nous partîmes de Sarrelouis et entrâmes dans la journée même sur le territoire ennemi.

Le pays de Trèves est un pays montagneux, boisé, aride, point peuplé, sans communications ; de misérables villages de vingt à trente chaumières contiennent des habitants aussi sauvages que des loups. Dès le deuxième jour, nos voitures de campement cassèrent pour la plupart et de là les soldats bivouaquèrent le deuxième jour. Même inconvénient à pied: nous ne pouvons faire que deux ou trois lieues. Le troisième jour nos fourgons eurent de la difficulté d'arriver : le soldat pille les paysans ; on bivouaque toujours en grande partie. Enfin nous arrivâmes en présence de l'ennemi à qui la longueur de notre marche avait donné le temps de se renforcer et d'occuper une hauteur à pic inexpugnable et garnie de redoutes.

Tandis que toute notre armée était là, ne se montrant que par sa seule avant-garde, un détachement aux ordres du maréchal de camp Humbert, avait reçu ordre de paraître sur une hauteur opposée à notre côté, et, avec 2.000 hommes, de montrer quatre ou cinq têtes de colonnes pour donner le

change à l'ennemi sur la véritable position de nos forces. L'ennemi était d'autant plus fondé à croire que Humbert avait la véritable armée qu'il passait pour impossible que 30.000 hommes pénétrassent par les chemins que nous avions effectivement pris. Le général Humbert ne remplit pas sa mission, il ne parut pas au moment convenu; nous fîmes la véritable attaque, mais la diversion ne s'étant pas opérée chez l'ennemi, la supériorité de sa position nous força de nous retirer. Beurnonville apprit la faute d'Humbert et changea ses batteries, il envoya trois maréchaux de camp avec des forces entre Sarre et Moselle et alla occuper lui-même les hauteurs en face de celle de l'ennemi. Le temps était affreux; quatre pieds de neige sur le terrain où était assis notre camp. Ce pays sauvage ne donnait aucun fourrage, nos chevaux crevaient de faim. Nous restâmes dans cette perplexe position huit jours en présence de l'ennemi; une vallée profonde nous séparait de lui, il n'était pas possible d'y descendre pour aller escalader ses retranchements sans être écrasé par ses batteries. Mais pendant ce temps, nos corps entre Sarre et Moselle se battaient bien et avec avantage, ils débarrassaient cette partie des ennemis, mais leurs succès ne servirent qu'à assurer la retraite que les maladies, le dégoût du métier qui gagna les soldats dans ce terrible camp nous força de faire. De 21.000 hommes campés le tiers déserta, rebuté et malade. La valeur française était si énervée par la saison affreuse qu'il faisait, qu'ils disaient tout haut: « Si l'ennemi nous attaque, nous nous rendrons sans nous battre ». Nous fîmes cette retraite avec ce désordre inséparable de l'épuisement des hommes et des chevaux qui mouraient en chemin. On brûla deux ou trois voitures de tentes, nous jetâmes un pont sur la Sarre et la repassâmes au grand contentement de tous les individus de cette armée. Nos corps victorieux d'entre Sarre et Moselle évacuèrent leurs conquêtes, n'étant plus soutenus par l'armée. Cette triste campagne a coûté immensément à la République, l'armée y a déperi au moral et au

physique parce que d'un côté nos hopitaux sont pleins de malades et que ce qui reste est exténué et découragé. Le vaillant Beurnonville, qui a fait cette campagne contre son gré et que je croyais bouillant comme Ajax, a usé de la plus sage modération. Vis-à-vis de la haute montagne verte, il disait : « Je connais les Français : j'emporterais cette montagne avec eux, mais je perdrais plus de deux mille braves qui y trouveraient une mort assurée. Cette montagne est la clef de Trèves et, quand je serai maître de Trèves, il faudra que je sacrifie encore autant de braves pour emporter le mont Sainte-Marguerite qui domine la ville de l'autre côté, et quand je serai paisible possesseur de Trèves, il faudra que j'évacue tout ce pays parce que nous y mourrons tous de faim. Ma réputation militaire est faite, et, pour la soutenir, je ne compromettrai jamais les intérêts de la République ».

Enfin, nous voilà entrés en cantonnement : notre armée est hideuse, sans vêtements, sans souliers, et ce n'est pas singulier quand on voudra penser que c'est toujours cette même armée qui sous Lukner prit Menin et Courtray, qui par la perfidie du traître La Fayette repassa en Flandre et ensuite fut envoyée à 80 lieues de là pour faire tête à 80.000 Prussiens, qui sous les ordres de Kellermann enfin eut la gloire de combattre et de chasser du territoire de la République les armées combinées. Cette armée a fait en neuf mois 80 camps, près de 300 lieues de marche et contremarches et beaucoup d'affaires.

Quant à nous, du quartier général, nous avons beaucoup souffert ; nous ne nous sommes point déshabillés pendant un mois que cette campagne a duré. La raison en est bonne : c'est que nous n'avons trouvé ni draps, ni lit ; de la paillasse pas toujours. Point de vin. J'avais le pain de munition et la viande de l'armée. Je ne suis point malade heureusement, mais affaissé à l'excès. J'ai eu le malheur de perdre mon meilleur cheval par le froid, la faim et la fatigue. C'est un malheur qui dérange beaucoup mes vues. Je ne le rempla-

cerai cependant que quand nous nous remettrons en campagne. J'espère que le gouvernement sera assez juste pour nous donner une gratification d'entrée de campagne. Pour moi ce ne sera qu'une indemnité de mes pertes. J'ai cependant un domestique paysan qui a le plus grand soin de mes chevaux.

J'ai goûté vos bonnes raisons, mon oncle. Effectivement je ne chercherai plus à quitter le 1er régiment. C'est un corps constitutif de l'armée de ligne. On m'a proposé des places dans des corps francs, mais les réformes m'épouvantent. J'attends dans une meilleure position qu'aucun autre officier l'avancement qui est assez long dans la cavalerie ; mais enfin cela viendra. Je vous ferai passer le premier argent que je toucherai, car ce mois-ci me coûte cher, ainsi qu'à tout le monde. J'ai été taxé bien cher de contribution ; il me semble qu'on pourrait favoriser davantage un militaire qui paie de sa personne plus que de son bien ; mais enfin il faut en passer par là.

Je suis toujours en bonne position relativement à mes chefs, toujours aimé, toujours actif et favorisé même quant à la douceur du service qu'on me fait faire de préférence à d'autres. Ma chère femme vous dit mille choses ; elle a partagé les fatigues de cette campagne avec force et courage ; elle a fait ma cuisine, enfin c'est une compagne méritante sous tous les rapports. J'espère pourtant que son envie de faire la guerre est un peu ralentie, et la compagnie de sa fille la rendra sédentaire.

Adieu, mon cher oncle, je me persuade que vous vous portez mieux. Soignez-vous bien, ménagez-vous. Je vous recommande aux soins de ma tante, que j'embrasse, et de votre famille à laquelle moi et ma femme faisons toutes les amitiés possibles.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Tout à vous comme à la Patrie. GRIGNY (1).

(1) Bibliothèque de Nantes, collection Labouchère, vol. 675, pièce 173.

Un Anglais agent de Talleyrand

La signature des préliminaires du traité de paix avec l'Angleterre, le 3 octobre, fut accueillie des deux côtés du détroit avec des transports d'allégresse. De ce côté-ci on était heureux de voir un repos glorieux succéder à dix ans de guerre. De l'autre côté on appréciait surtout les avantages commerciaux d'un pareil acte et la possibilité de venir à Paris et en France jouir d'agréments trop longtemps interdits. Aussi les Anglais affluèrent chez nous durant quelque temps et les hommes politiques comme les artistes, les savants comme les touristes s'empressèrent d'accourir. Toute une littérature d'impressions de voyages a été le résultat de cette curiosité sympathique et pour resserrer encore davantage de pareils liens, on publiait à Paris même deux journaux anglais, *The Bel Messenger* et *The Argus or London review'd in Paris*. Ce dernier, dont il sera question plus loin, était destiné à soutenir la politique du Premier Consul en donnant des nouvelles de l'Angleterre, et paraissait trois fois par semaine ; il en fut ainsi jusqu'en 1810. On verra dans la réclamation ci-dessous, adressée à Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, quelques détails particuliers sur le fonctionnement de cet organe périodique. C'est la réclamation d'un Anglais, employé à cette besogne occulte et qui se plaint de n'avoir pas été assez bien rétribué. Le lecteur dira, après examen, si ces prétentions paraissent fondées ; elles sont en tout cas un signe des temps qu'il convenait de ne pas laisser perdre.

Citoyen ministre, permettez que dans une seconde lettre j'ajoute quelque détails essentiels à celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a environ huit jours.

Après les assurances solennelles de protection que vous aviez bien voulu me donner, j'avoue que je ne m'attendais guère à être traité comme je l'ai été, par vous surtout, citoyen ministre, qui m'avez toujours reçu avec un degré particulier de bonté, par vous que j'ai toujours regardé comme mon protecteur.

Vous vous rappelez sans doute, citoyen ministre, qu'étant arrivé de Londres l'été dernier, avec des lettres de M. Otto, mon projet était d'établir un papier à Londres intitulé l'*Indépendant*. Le citoyen Fouché, ministre de police alors, m'invita à lui remettre un mémoire sur cet objet qu'il présenterait au Premier Consul, mais son ministère fut supprimé précisément à cette époque. Environ huit jours après vous m'envoyâtes M. André, témoignant le plus grand empressement d'établir un journal anglais *à Paris*. Quoique malade et alité je fis tous mes efforts pour le mettre en train. *Sur ce projet, j'ai renoncé à mon plan d'établir mon journal à Londres*. Vous chargeâtes M. André de me demander ce que j'attendais recevoir pour mes honoraires. Je lui dis que *je n'aime pas de vendre ni de louer ma plume pour de l'argent*, que j'offrais mes services pour six mois, après quoi l'on me récompenserait d'une manière convenable. Cette seule réponse de ma part me donnait droit à plus d'égards que je n'en ai éprouvés depuis dix jours. M. André disant que vous insistiez à ce qu'il y eut quelque chose de stipulé et ajoutant que vous me traiteriez d'une manière honorable, je lui répétai que je n'aimais pas à être payé à raison de tant par mois pour écrire, que je désirais seulement que vous prissiez 1000 exemplaires, le profit sur lesquels est environ 500 louis par an, me réservant les autres souscripteurs pour moi. Je suis convaincu que si j'avais demandé *une somme double* vous me l'eussiez allouée.

Dans une audience particulière j'eus l'honneur de vous dire, comme j'avais déjà dit à M. André, que j'espérais que vous feriez quelque chose pour moi en cas que le journal fut discontinué après avoir duré trois ou quatre mois, car certainement je n'aurais pas commencé un journal à Paris. Je ne demandai pas une indemnité déterminée par écrit, mais je me fiai sur l'honneur du Premier Consul que vous représentiez. Vous m'avez dit vous-même, citoyen ministre, avoir appris de M. André que j'avais travaillé comme un esclave

même pour la partie purement mécanique du journal, et en général aucun homme n'a jamais pu écrire ni s'évertuer pour cet objet comme j'ai fait. Des Anglais qui sont à Paris m'ont menacé de me brûler la cervelle; tous les papiers anglais m'ont accablé d'invectives. Quelle est maintenant ma récompense? Après que vous m'avez solennellement promis votre protection, après que vous m'avez donné ce journal comme un *property*, vous me renvoyez, sans même m'entendre, comme un *domestique*. Les indignités et insultes que j'ai éprouvées de la part des domestiques du bureau de *l'Argus* vous révolteraient, car ce n'a jamais pu être votre intention que je fusse traité ainsi. Il y a cinq jours qu'il y a des lettres pour moi et ils refusent de me les donner!

Il y a environ deux mois, dans un rendez-vous avec vous, que j'eus l'honneur de vous dire qu'un nommé Maillechaud, dans le bureau du Grand Juge, était ennemi particulier de *l'Argus* et avait dit que si le gouvernement français ne brisait pas *l'Argus*, on ferait en sorte de se défaire de l'éditeur actuel. M. André sait que ceci est un fait, et, en vous en parlant, j'ajoutai que ma femme allait en Angleterre pour vendre partie de mon avoir et rapporter ici nos meubles, bibliothèque, etc. Vous me dites de ne pas faire attention aux bruits, que vous étiez satisfait de moi et du journal et qu'ainsi l'était le Premier Consul. Après telles assurances devais-je m'attendre au traitement que j'ai éprouvé depuis? Il n'y a pas un mois que je dis à M. André que ma femme m'avait écrit que plusieurs personnes en Angleterre lui avaient dit que le gouvernement français me sacrifierait finalement de manière ou d'autre et voilà malheureusement que cette prédiction paraît s'accomplir. Quels triomphes pour les ennemis de la France et pour les journalistes de Londres! Et quelles sont les plaintes contre moi? On m'a dit que je n'avais pas été assez soumis ou docile envers M. André. Que ne me disiez-vous, citoyen ministre, que vous aviez nommé M. André *propriétaire* et moi seulement le *rédac-*

teur de l'Argus? que je devais être dans une position subordonnée? J'aurais demandé une forte somme d'argent et soigné *mes* intérêts et *ceux* du journal.

Après toutes ces observations, que j'ai été forcé de faire pour rappeler à votre mémoire des faits dont partie vous est connue et dont M. André peut confirmer le reste, j'ajouterai seulement que vous m'avez placé dans la situation la plus cruelle. Je suis dans ce moment *sans argent*. Il m'est dû 2.000 fr., dont j'ai déboursé 500 fr. pour des livres, etc. Mais sûrement, citoyen ministre, vous m'accorderez une indemnité. Considérez quelles dépenses me causent le voyage de ma femme, l'embarquement de mon mobilier, le loyer pris à terme, la pension payée d'avance pour l'éducation de ma fille, etc. Toutes ces considérations me persuadent, citoyen ministre, dans le cas où vous regarderez tout arrangement comme impraticable, que vous m'accorderez le montant entier de ce que vous m'aviez promis de m'allouer par an. J'ai reçu depuis que le journal est établi 3.000 fr., il m'est dû 2.000 fr., et j'espère que vous ne regarderez pas comme déraisonnable et injuste si je réclame 7.000 fr. comme indemnité. J'attends donc apprendre sous peu de jours le résultat de ce que vous aurez décidé en ma faveur. Le Premier Consul ne saurait voir avec déplaisir que vous payiez ce qui est juste à un homme qui s'est sacrifié en écrivant d'après ses intentions. Oui, citoyen ministre, en défendant la cause de la République dans *l'Argus* je me suis fait des ennemis que je ne me serais pas attirés en écrivant dans un sens contre-révolutionnaire.

Il me reste encore à vous parler d'un point qui intéresse mon *honneur* et ma *réputation*. On a dit que j'avais perdu votre confiance parce que j'étais un jacobin déguisé, que j'étais un espion du gouvernement anglais, que je voyais Lord Witworth tous les jours, etc. J'espère, citoyen ministre, que vous en rendrez justice, que d'ailleurs vous devez au digne homme qui m'a recommandé à vous, de faire examiner strictement et rigoureusement ma conduite. C'est une

calomnie atroce dont je ne saurais être impunément la victime. C'est mon intention de quitter Paris aussitôt possible, ne pouvant possiblement rester à Paris après y avoir éprouvé un traitement aussi injuste et peu mérité.

L. GOLDSMITH (1).

Paris, 7 ventôse.

La disgrâce de l'évêque Maurice de Broglie

C'était le fils aîné du maréchal de Broglie. D'abord il se destina aux armes, tandis que son frère cadet, le prince Victor-Amédée, était destiné à l'état ecclésiastique. Mais la Révolution, qui bouleversa tant de choses, n'épargna pas ces combinaisons et ce fut le contraire qui eut lieu. Emigré, puis rentré en France en 1803, l'abbé Maurice de Broglie devint bien vite évêque d'Acqui, puis aumônier de l'Empereur et publia, après la bataille d'Austerlitz, un mandement enthousiaste qui faisait montre des sentiments les plus vifs pour le vainqueur. Une nomination à l'évêché de Gand en fut la récompense, en mars 1807. Les choses se gâtèrent alors. Esprit brouillon et obstiné, l'évêque se mit à affecter des sentiments qui étaient tout au moins bien tardifs, et la crise éclata lors du Concile national de 1809. Mgr de Broglie ne voulut pas s'associer à un vote sur le maintien de l'intégrité de l'empire qui lui paraissait attentatoire au pouvoir temporel du Pape. L'Empereur le fit interner à Vincennes et, pour obtenir sa liberté, le prisonnier dut consentir à se démettre de ses fonctions épiscopales. C'est alors qu'il écrivit à Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du Palais, la lettre ci-dessous qui expose toutes les péripéties de cette disgrâce. En réalité, l'évêque se montra beaucoup moins traitable qu'il le prétend et les mésaventures ne lui firent pas défaut même sous des pouvoirs moins autoritaires que celui de Napoléon. Mais c'était un prêtre remarquable par son savoir et sa piété, encore qu'intransigeant et batailleur.

(1) Bibliothèque municipale de Nantes, collection Labouchère, vol. 659, pièce 108.

Beaune, 2 janvier 1811.

Monsieur le duc, s'il y a dans les vœux sincères d'un disgrâcié pour vous quelque chose qui puisse vous être agréable, veuillez recevoir ceux que je forme au commencement de cette année, où je vous souhaite bonheur et santé, ces deux premiers biens de ce monde. Je n'oublierai jamais, Monsieur le Grand Maréchal, l'aimable réception que vous m'avez faite en décembre 1802, quand je vous remis la lettre que mon père, le maréchal de Broglie, avait l'honneur d'écrire à Sa Majesté, alors encore Premier Consul. Vous eûtes l'obligeance de lui remettre cette lettre, qui fut bien accueillie, et qui aurait été si utile à toute notre famille sans la mort soudaine qui emporta mon pauvre père, avant d'avoir recueilli les bienfaits que l'Empereur lui destinait à sa rentrée en France. Trois années après, Sa Majesté désira que je fusse un de ses aumôniers. J'acceptai aussitôt et cet emploi m'a souvent procuré le plaisir de vous voir. J'ai su que vous m'aviez toujours voulu du bien, et je vous assure que la réciprocité pour vous était bien entière de ma part. J'aime à espérer que vous n'avez pas été insensible à la terrible disgrâce dont j'ai été frappé et à la ruine totale d'une existence qui m'était encore plus chère par mon attachement pour l'Empereur que par les agréments qu'elle me procurait. Il faut que la malveillance ait étrangement calomnié ma conduite au Concile, où ma conscience ne me reproche rien qui soit le moins du monde en opposition ni dissonnance avec mes devoirs de fidèle sujet du Souverain. Grand Dieu! comment six années d'un attachement si solennel et si déclaré par mes écrits épiscopaux, mes discours en cette qualité, et toute ma conduite particulière ont-elles pu être effacées par des accusations que ma vie entière réfutait? Ceux qui m'ont connu savent assez combien je suis

franc et sincère, et de tout ce que je perds rien ne m'est aussi sensible que de m'être vu retirer les bontés et la confiance de l'Empereur, auquel je me suis donné de tout mon sentiment. Hélas ! avant de sévir contre moi d'une manière si pénible à éprouver, que n'ai-je pu avoir avec lui un moment d'explication ou du moins n'être pas tenu au secret, sans moyen de lui faire parvenir ma respectueuse justification !

Voici le tableau rapide de ma conduite au Concile. J'y arrivai quatre jours seulement avant son ouverture et cela pour éviter tous les mouvements et intrigues qui peut-être pouvaient le devancer. Aux congrégations générales (il n'y en eut que six), je n'ai pas dit six phrases et je n'aurais pu me faire entendre à cause de la faiblesse de ma poitrine et de ma voix. Il n'y fut question que d'objets faibles aussi d'intérêt. La seule discussion un peu animée fut sur la demande faite par quelques évêques que l'on priât l'Empereur de rendre la liberté au Pape. Je ne me suis mêlé en rien à cette discussion dont le zèle n'était peut-être pas selon la science : ce n'est donc pas ce qui a pu me nuire. Et j'observe qu'aucun des évêques qui parlèrent ce jour dans le sens que j'ai indiqué ne s'est attiré l'animadversion. Combien devais-je moins m'y attendre, ayant été nul dans cette cause. A la commission pour le mandement que le Concile devait faire, j'approuvai avec tous mes collègues le mandement qu'avait composé Monseigneur de Nantes, qu'il avait lu à l'Empereur et qui avait été approuvé par Sa Majesté. Ce n'est pas plus cela qui peut m'avoir nui. A la commission pour l'adresse que le Concile en corps devait présenter à l'Empereur, j'approuvai avec tous mes collègues la pièce qu'avait composée Monseigneur de Nantes, qu'il avait communiquée à l'Empereur et qu'il avait agréée. Comment cela aurait-il pu me nuire? A la commission chargée de faire au Concile un rapport sur le message de Sa Majesté, on ne reçut d'elle qu'une seule communication officielle. La majorité de la commission, tout en approuvant cette idée très lumineuse,

croit devoir y faire des modifications et vota ainsi. Mais je ne fus pas de l'avis de cette majorité et Sa Majesté daigna me faire savoir, le 9 juillet, que ma conduite et ma réserve à cet égard lui avaient plu. En quoi donc ma manière d'agir et mes paroles à cette commission ont-elles pu me nuire? Le Concile fut dissous par décret du 10 juillet. Je n'avais pas dit un mot depuis le 9 sur aucune question ecclésiastique. On nous avait d'ailleurs déclaré officiellement que nous ne serions en rien recherchés pour nos opinions. Je devais donc être bien tranquille, et je l'étais, quand le 12 juillet, à 3 heures du matin, on me réveilla en sursaut pour m'arrêter et me conduire de suite au secret, dans le donjon de Vincennes, sans savoir en quoi j'avais pu encourir un châtiment si terrible.

Mon interrogatoire qui roula tout entier sur ma conduite au Concile ne m'a pas plus éclairci, et je vis que le récit simple et vrai que je fis à M. Desmarets le frappa d'étonnement. J'y prouvais tout ce que je viens d'énoncer et je souhaite que cet interrogatoire ait été mis sous les yeux de l'Empereur, comme on me le fit espérer. J'étais tellement rassuré par mon innocence que je croyais ma liberté devoir être la suite de cet interrogatoire. Il en a été bien autrement : quatre mois durant ce secret a duré, supplice pire que la mort. Oui, monsieur le duc, elle m'eut paru le bonheur, en comparaison de cet isolement affreux, de cette excommunication de la société, de l'amitié, de cet affreuse impossibilité, non seulement de me défendre, mais de connaître même ce que l'on m'imputait, de cette horrible incertitude de l'avenir, de la privation entière de la pratique et des secours de la religion, cette vie de l'homme moral. Je n'ai eu qu'à me louer de M. le duc de Rovigo qui a pris intérêt à mon sort, il n'a pas tenu à lui qu'il n'ait été bien différent à ma sortie, et il espérait, je crois, pour moi, beaucoup mieux. En supposant que la calomnie ait criminalisé ma conduite au Concile, quel mal ai-je pu faire pendant quatre mois de secret, sans plume, ni encre, ni

papier ? D'ailleurs quel rapport ma conduite au Concile pouvait-elle avoir avec ma conduite épiscopale depuis quatre ans et demi d'administration diocésaine? Or, il m'est permis, il m'est honorable de rappeler que l'année dernière, l'Empereur recevant en audience publique le clergé de Malines, à Laken, me cita ainsi que mon diocèse comme modèles à imiter quant à la soumission, à l'union, à l'harmonie et à l'accomplissement de tous les devoirs des fidèles sujets. Depuis lors, sous ce rapport, Sa Majesté n'a pas exprimé davantage aucune plainte contre moi comme évêque. Comment est-il donc arrivé, qu'au bout de plus de quatre mois de secret, on soit venu officiellement me demander, ainsi qu'à mes compagnons de malheur, ma démission de l'évêché de Gand ? Après de respectueuses représentations sur le lieu où l'on me le demandait et de craintes fondées que cette date n'empêchât mon diocèse de croire à l'entière liberté d'un acte pareil, qui était si majeur, je me suis soumis et j'ai obéi, par respect pour l'Empereur dont c'était, me disait-on, la volonté. Je souhaite plus que je ne l'espère que cette demande ait des résultats favorables pour la paix et l'union d'un diocèse très difficile et que j'avais gouverné à la louange de l'Empereur, en circonstances épineuses, politiques et religieuses. Il est bien dûr à 45 ans, dans la pleine sève des facultés intellectuellns, avec l'attachement au souverain, l'amour du bien de l'Etat et du bien de la religion qui m'anime, d'être réduit à l'inaction. Il me faut beaucoup de philosophie chrétienne pour ne pas être accablé d'un tel sort. J'ai à peine jeté un regard de regret sur la ruine entière de ma fortune, 30.000 francs de traitements annuels de moins ne m'ont pas affligé — Je tiens si peu à l'opulence ! — Faire du bien et travailler utilement pour Dieu et pour le Prince, c'était tout mon bonheur et c'est à ces égards que je suis infortuné de ma paralysie morale nécessaire. Vous êtes heureux, monsieur le duc, je vous souhaite de l'être toujours, mais vous ne lirez pas cet exposé sans me plaindre. Et si vous pouvez contribuer à effacer

les impressions calomnieuses dont je suis la victime malgré mon innocence, je crois que vous vous y emploierez volontiers. Connaissant les hommes, les choses, à portée de saisir les moments favorables et même de les amener avec le tact des convenances qui vous distingue, vous ne vous refuserez pas à réhabiliter mon attachement, ma fidélité dans l'âme de l'Empereur. Je n'ai aucune ambition, il y a longtemps que j'ai renoncé à cette furie, et je ne souhaite que d'être reconnu pour ce que j'ai été et ce que je serai toujours, le plus fidèle, le plus dévoué des sujets de l'Empereur. Dans mon exil je trouve beaucoup de douceur à vous adresser mes moyens de défense, et j'ose croire que vous y donnerez confiance. La famille de Broglie a toujours bien servi ses maîtres ; l'exil a plus d'une fois été la récompense de ses fidèles services, mais toujours la vérité triomphe de la calomnie et l'innocence recouvre ses droits. Il en sera ainsi, je l'espère, pour moi ; justice me sera rendue et il me sera doux de savoir que vous avec contribué à l'adoucissement de mon sort. Je suis privé de mes parents, de mes amis, et je fais les vœux les plus ardents pour que Dieu bénisse l'Empereur.

Agréez, monsieur le duc, l'assurance du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

† Maurice de BROGLIE,

Ancien évêque de Gand (1)

(1). Bibliothèque Nationale, cabinet des manuscrits, fonds français, n° 6577, f. 105.

L'EXIL DU PARLEMENT A PONTOISE

(1720)

JOURNAL INÉDIT DU PRÉSIDENT HÉNAULT[1]

J'ai donc été ce matin prendre M. de Blancmenil, nous avons vu M. le Premier Président et nous sommes convenus de tout ce que je vous ai dit; nous avons été de là à la messe rouge, où nous étions cent trente, de là dîner chez M. le Premier Président qui a tiré parole de tout le monde de se rendre ici dimanche au soir. Il a voulu encore parler à quelques-uns, et j'ai voulu que la journée fut finie afin de tout savoir avant de vous écrire, cela m'a mené jusqu'à dix heures. Je ne vous parle point de tout ce que nous avons dit dans la journée, M. l'abbé Menguy et moi, il a eu une longue conférence avec M. de Blamont, j'en ai eu une aussi, mais nous nous sommes vus dans le jardin à la nuit fermée, il craint toujours les mal intentionnés et c'est bien fait de craindre, mais tous les gens sages sont rassurés et comptent plus sur le succès. Il ne manquait des Présidents à mortier que M. de Novion et M. Amelot; M. de Vienne a écrit à M. le Premier Président que sa santé ne lui permettait pas de venir, c'est un inconvénient dans les circonstances où nous sommes, attendu le besoin que nous avons de gens sages, éclairés et qui aient considération dans la compagnie; son frère, l'abbé, viendra. Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous mander de la situation présente des choses, je n'irai point à Paris, j'aime mieux rester ici pour être à portée de vous rendre compte d'un moment à l'autre de tout ce qui

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 504 et t. III, p. 145.

se fera, je ne vous écrirai pas demain parce que je ne prévois pas qu'il y ait rien du tout à vous mander.

Séchelles me répondit qu'on était fort content de tout ce qu'avait fait M. le Premier Président, qu'il connaissait sa compagnie mieux que personne, mais que le délai de huitaine ne laissait pas d'inquiéter. Je lui fis la réponse que voici :

A Pontoise, ce mardi 26 novembre au soir.

J'étais fort en peine, monsieur, de ne point recevoir de courrier, et quoique je n'eusse point de nouvelles à attendre, ce retardement m'en faisait appréhender. M. Chauvelin est retourné à Paris, c'est là qu'il doit voir M. l'abbé Pucelle et agir auprès de lui. Je lui envoie un nouveau mémoire de deux pages qui contient tout ce à quoi se peuvent réduire les différents projets de modification et qui finit par prouver que les modifications sont les seules qu'il faille proposer tant pour le fond de l'affaire, que par rapport aux circonstances présentes. J'ai lu votre lettre à M. le Premier Président, il en est fort content; il ne faut pas croire qu'il ne sente pas bien l'impatience de la cour et qu'il n'eût pas mieux aimé aller en avant, s'il avait suivi la sienne; mais, monsieur, quand on est sûr des intentions de quelqu'un, il faut se reposer sur lui de ses démarches, il y en a dont on ne saurait démontrer la nécessité et à quoi on ne se détermine que par les objets présents. Je crois vous avoir expliqué autant que je l'ai pu l'esprit dans lequel on a agi, vous me marquez que l'on a été content, ainsi donnons-nous patience encore quelque temps. Beauplan se charge de voir M. Chauvelin et de lui remettre ma lettre : voilà le point dont il s'agit aujourd'hui et c'est là sur quoi doit rouler tout ce que vous m'enverrez de Paris. Il faut qu'il le voie tous les jours, qu'il sache exactement ce qu'il aura avancé, à quoi se réduiront les difficultés et comment on essaiera de les combattre.

J'écrivis en même temps au Président Chauvelin la lettre qui suit avec le projet de modifications dressé par l'abbé Menguy. « C'est à vous à finir, monsieur, ce que vous avez si sagement commencé, nous n'avons encore fait de démarches que par vous, et nous n'en avons fait que d'utiles, vous nous êtes demeuré tout entier par la sage précaution que vous avez prise de ne pas paraître, vous êtes le seul qui réunissiez les bonnes intentions et la confiance de la compagnie et assurément on n'eut jamais tant besoin d'un homme comme vous. C'est, monsieur, la conversation d'hier au soir avec M. le Premier Président que je vous rends; vous avez cru convenable que l'on accordât huitaine à M. l'abbé Pucelle; il est question de profiter de ce délai, on vous en supplie et on vous demande de mettre en usage pour cela le don de persuader dont vous disposez si souverainement. Je prends la liberté de vous adresser en même temps, monsieur, quelques réflexions sur la matière présente dont vous ferez l'usage que vous voudrez, mais il faut que vous ayez la bonté de considérer que d'un côté vous avez des esprits difficiles à ramener et de l'autre qu'on vous laisse très peu de facilités à leur donner, vous savez ce détail mieux que moi, mais pardonnez-moi de vous le rappeler encore. »

Je n'entrerai point dans le détail des modifications dont je parle dans cette lettre parce qu'elles ont été proposées de tant de façons et qu'il y a eu tant de changement que cela me ménerait à l'infini; il suffira de savoir que notre grand embarras roulait sur ce que nous ne pouvions plus prendre les modifications portées par les conclusions des gens du roi au mois de septembre, parce que nous ne les avions pas trouvées bonnes alors, et qu'il n'était rien survenu depuis qui put nous les faire approuver; que nous ne pouvions pas non plus prendre les modifications que les commissaires avaient dressées alors parce qu'elles avaient déplu à la cour, et qu'elles furent cause du voyage de M. de La Vrillière. Dans ces circonstances il fallait trouver quelque chose de nouveau

qui accordât la Cour et le Parlement : c'était dans cette vue que j'envoyai le projet au Président Chauvelin ; Beauplan me fit de sa part la réponse qui suit, où l'on verra ce qui était compris dans le projet.

Du jeudi 28 novembre 1720.

Ce que nous avions prévu, mon cher Président, est arrivé : le Président Chauvelin n'a point voulu écrire mais il m'a chargé de vous dire qu'il était très content d'être au fait des modifications proposées et qu'il parlerait conformément à ceux qu'il verrait pendant son séjour à Paris, du nombre desquels serait l'abbé Pucelle ; quant au Président de Blamont il l'a évité à Pontoise, et ne prévoit pas qu'il vienne le rechercher. Voilà tout ce que je dois vous communiquer. Il y a quelques réflexions sur la déclaration et les modifications dont le Président Chauvelin m'a fait part, et que je lui ai promis de tenir secrètes, même à vous, il l'a exigé de moi. Voici de quoi il s'agit.

1o M. le Premier Président se flatte d'avoir ramené plusieurs personnes à son parti, parce qu'elles ont paru contentes de la proposition qu'il leur a faite, que les modifications agréées seraient plus fortes que celles des gens du roi, mais il y a lieu de craindre qu'ils ne regardent pas comme quelque chose de plus fort que les conclusions ces mots : sans y préjudicier et lesquels demeureront en leur force et vertu, que l'on doit y ajouter. Le Président Chauvelin le pense même ainsi et les trouve sans aucune signification ; dans ce cas, monsieur, tous ceux qu'on croit convertis persisteraient dans leur ancienne hérésie et il n'y aurait rien de fait.

2o Il est triste que les modifications agréées soient si courtes que l'on soit dans la nécessité de les montrer d'abord et hors d'état de garder aucun corps de réserve qui est d'une nécessité indispensable pour ramener des esprits échauffés et sans lequel vous ne pouvez jamais trouver une contestation aussi épineuse.

3o Si la cour n'accorde quelque sûreté pour les appelans, qui

est le point où l'on paraît se buter de la part des mécroyants, il arrivera que l'on fera quelque proposition à ce sujet dans l'assemblée des commissaires, et ne pouvant s'en rapprocher, cela irritera les esprits et rompra toute négociation ; au lieu que si on avait quelque chose d'infiniment doux à présenter à cet égard, on serait sûr de le faire passer en profitant de l'embarras où l'on serait de rédiger les défenses de procéder contre eux, qui serait très grave, comme on l'a prévu dans le mémoire.

4° Si le Parlement prend le parti d'enregistrer avec des modifications plus fortes que celles agréées, ou l'on renverra chercher la déclaration comme au mois de septembre, ou si la cour veut prendre un parti qui convienne mieux à ses intérêts, elle laissera enregistrer avec telles modifications que le Parlement jugera être nécessaires, mais laissera l'attribution au grand conseil, au moyen de quoi on aura votre enregistrement; mais il s'exécutera purement et simplement. L'enregistrement par rapport au Parlement ne sera pas pur et simple, mais il le sera quant à l'effet et cela tournera en dérision comme le Parlement, par conséquent il ne faut pas faire aucun enregistrement avec aucunes modifications qui ne soient agréées par la cour.

Vous voyez, mon cher Président, que le Président Chauvelin trouve l'affaire très peu avancée puisqu'il pense que tous ceux qui paraissent radoucis ne le sont que dans l'espérance d'avoir des modifications plus fortes que celles proposées ; il doit cependant parler comme vous souhaitez à ceux de Messieurs qu'il verra, il ne veut rien faire au Palais Royal. 1° Si on le savait cela le perdrait dans cette compagnie, *Exemplum ut* le Président de Blamont. 2° Le Prince lui donnerait des paroles et y manquerait, cette deuxième raison le touche plus que la première à laquelle je lui ai répondu qu'il pouvait mener la chose plus secrètement que le Président de Blamont. Je souperai ce soir avec le Président Chauvelin, si je sais quelque chose vous aurez de mes nouvelles.

J'ai rendu à M. le Cardinal la lettre de l'abbé Menguy; il m'a paru toujours inquiet et trouvant ce délai de huitaine trop long, je lui ai représenté qu'on mettait ce temps à profit; il m'a donné rendez-vous pour demain vendredi après dîner, il aura vu M. le Régent ce matin. Je compte, mon cher Président, vous embrasser samedi. Mille compliments pour moi à M. l'abbé Menguy; je le félicite de la chanson du sultan que M. de Sechelles vous a envoyée et suis, mon cher Président, avec l'attachement le plus tendre, votre très humble et très obéissant serviteur.

Voici la chanson, sur l'air : *Ton humeur, est Catherine.*

Dis, Colin, pour quelle affaire
Vient l'envoyé du Sultan ?
Il vient au nom du Saint-Père
Faire passer l'Alcoran.
Ah ! parbleu, Colin, tu railles.
Comment ferat-il ? Comment?
Couët... (1) lui répond de Noailles.
Et Menguy du Parlement.

La lettre de Beauplan me jeta dans la plus grande inquiétude du monde et ce qu'il y eut de pis, c'est que je ne reçus plus de nouvelles de Paris que le dimanche matin ; ce silence m'effrayait et, comme la plupart des Conseillers étaient partis de Pontoise, je n'avais pas même la consolation de faire des démarches inutiles.

Pendant cette semaine, quelques personnes de la compagnie firent des démarches pour obtenir quelque chose dans les modifications, en faveur des appelants. M. le Président Portail, M. le Président Chauvelin, MM. les Présidents de Blamont et Poncet eurent des conférences secrètes avec M. l'archevêque de Cambrai et les cardinaux de Rohan et de Bissy à ce sujet, parce qu'ils sentaient bien que si l'on ne

(1) C'était le nom de l'abbé qui passait pour avoir déterminé le cardinal de Noailles à l'accommodement de cette affaire.

proposait des modifications plus fortes que celles portées par les conclusions des gens du roi, il était presque impossible qu'elles pussent passer : ce qui mettait M. le cardinal de Noailles et ses amis dans une inquiétude terrible.

Le samedi 30 novembre, l'archevêque de Cambrai passa sur les six heures du soir chez Séchelles comme ayant à lui parler pour affaire très pressée, mais ne l'ayant pas trouvé, Séchelles qui en fut informé le moment d'après, se rendit sur-le-champ chez lui, où il trouva le Président de Blamont.

L'archevêque de Cambrai dit à Séchelles que l'envie qu'il avait que la déclaration fût enregistrée avec des modifications qui pussent donner toute satisfaction aux appelants, l'avait déterminé à se donner tous les mouvements imaginables pour obtenir quelque chose en leur faveur, qu'il avait eu le matin une conférence avec les cardinaux de Noailles, de Rohan et de Bissy, qu'il avait trouvé les deux derniers très disposés sur cet article et qu'enfin il avait été à M. le duc d'Orléans qui, après bien des difficultés, avait consenti aux modifications dont il allait lui remettre la copie. Il lui remit effectivement une feuille de papier sur laquelle étaient trois projets de modifications, les deux premiers paraissaient ajouter quelque chose aux conclusions des gens du Roi, mais cela était imperceptible. Le 3e était celui qui avait été obtenu avec tant de peine et au-delà duquel l'archevêque de Cambrai dit que le Régent ne voulait pas que l'on passât d'une syllabe.

Il ajouta que l'intention de M. le duc d'Orléans était que M. de Séchelles allât le lendemain à Pontoise pour y porter ce projet de modifications, qu'il fallait le tenir très secret et le communiquer seulement à M. le Premier Président, M. le Président Portail, M. l'abbé Menguy, au Président de Nassigny, à Beauplan et à moi. Il dit que le Président Chauvelin le savait, mais qu'il feindrait de l'ignorer et qu'ainsi il était inutile de lui en parler, que si l'on prévoyait que ce projet fut du goût de l'abbé Pucelle, il serait de la

dernière conséquence de le faire proposer par lui, mais qu'avant de faire cette démarche, il fallait être bien sûr de son fait.

M. de Séchelles répondit à l'Archevêque de Cambrai qu'il était inutile qu'il allât à Pontoise parce que cela divulguerait une démarche que l'on voulait tenir secrète, mais que le Président de Nassigny et Beauplan devant partir le lendemain il leur remetrait ces papiers et qu'ils en feraient l'usage convenable.

Enfin, le dimanche matin, Nassigny et Beauplan arrivèrent de Paris. C'était le lendemain que nous devions nous assembler pour cette grande affaire. Ils descendirent chez le Président Portail auquel ils montrèrent le projet de modifications et il en fut très content et ne douta plus de l'enregistrement.

Nous les lûmes aussi et nous commençâmes à tout espérer de notre négociation : elles pourvoyaient à tout, elles mettaient les appelants à couvert et conservaient nos libertés en rappelant l'enregistrement de 1714. En voici la teneur :

Registrés ouïs ce requérant le Procureur général du roi pour être exécutés aux mêmes clauses et conditions portées par l'enregistrement des lettres patentes du 14 février 1714, et conformément aux règles de l'Église et aux maximes du royaume sur l'autorité de l'Eglise, sur le pouvoir et la juridiction des Evêques, sur l'acceptation des bulles des Papes, et sur les appels au futur concile, lesquelles règles et maximes demeureront dans leur force et vertu, et pour être la cessation de toutes poursuites et procédures pour raison des appels ci-devant interjetés, inviolablement observée suivant la dite déclaration et copies envoyées aux baillages et sénéchaussées, etc.

Cette nouvelle mit M. le Premier Président hors de peine : il n'était plus question que d'user avec précaution de ce secret ; il ne fallait pas montrer d'abord tous ses pouvoirs, parce qu'en découvrant ce qu'on voulait bien nous accorder,

nous en aurions encore demandé davantage et que c'était le dernier mot de la cour. Aussi le Premier Président se conduisit dans cette occasion avec cet art de manier les hommes qu'il possède éminemment.

Nous nous assemblâmes donc le lendemain lundi 2 décembre à la Grande Chambre. M. le Premier Président prononça le discours qui suit :

« Tous ceux qui ont un véritable attachement aux intérêts de la religion et un désir sincère de voir entretenir la tranquillité du Royaume, ont eu une douleur sensible des divisions qui sont survenues au sujet de la Constitution *Unigenitus*.

« La compagnie, plus éclairée qu'aucune autre, les prévit dès son arrivée, et toujours attentive au bien public, elle apporta de sages modifications à l'enregistrement des lettres patentes de 1714, capables d'en arrêter les suites. Nous avons eu la consolation qu'elles furent approuvées du feu Roi, de glorieuse mémoire, et ce qui augmente notre joie, c'est que le Roi les honore encore aujourd'hui de sa protection, qu'il les regarde comme des précautions pleines de prudence et de fermeté et comme une marque éclatante de notre zèle pour le bien de son service.

« Tous les Parlements du Royaume les ont suivies, et les Evêques dont nous avions maintenu le pouvoir et la juridiction, qu'il semblait que le Pape voulait détruire par la Constitution, s'en sont utilement servi pour procéder avec liberté à l'examen de la bulle en qualité de juges et non d'exécuteurs nécessaires des constitutions apostoliques et pour exercer dans toute son étendue le droit attaché à leur caractère. Presque tous les évêques de France l'ont acceptée, quelques autres ne l'ont pas encore reçue, et même se sont servi d'un pouvoir légitime, reconnu et autorisé dans l'église et qui fait partie de nos libertés et ont appelé au futur Concile général.

« Un partie de ceux qui en avaient appelé, après avoir mis la doctrine à couvert par de savantes explications, autorisées

par presque tous les Evêques de France, craignant les horreurs du schisme, aucune vérité n'étant plus en péril, ont cru devoir finir l'affaire par un accommodement et accepter la Constitution avec des explications relatives et liées inséparablement à l'acceptation.

« Cette voie de finir dans l'Eglise les affaires par un accommodement n'est pas nouvelle et l'on en trouverait des exemples dans tous les temps.

« Quelques évêques, quelques universités, et même la célèbre théologie de Paris persistent dans leur appel et ne veulent point encore entrer dans l'accommodement. C'est dans ces circonstances que le Roi donna sa déclaration dont vous allez entendre la lecture et dont les gens du Roi demandent l'enregistrement. Nous sommes obligés de vous avouer que nous avons eu une douleur mortelle que l'ordre ancien n'ait pas été suivi, que l'usage inviolablement observé de porter les déclarations à la compagnie avant les autres cours ait été interverti et même que la connaissance de ce qui regarde l'ordre public nous ait été interdite. Nous nous sommes donné toutes sortes de mouvements pour faire rentrer la compagnie dans ses droits depuis qu'elle s'est séparée; ce temps de repos a été pour nous un temps de trouble et d'agitation; nous avons oublié nos propres infirmités. et nous avons travaillé sans relâche et nous pouvons dire avec succès dans une affaire qui intéresse les libertés de l'église Gallicane et dont la compagnie n'aurait jamais dû être dépouillée.

« *Quelqu'uns même de Mrs se sont joints à nous, et nous avons cru que dans le temps où nous n'avons pas la liberté de nous assembler, nous devions faire quelques représentations sur l'état de la compagnie, ses intérêts étant liés avec ceux du public, nous avons cru ne pouvoir les abandonner sans prévarication.*

« Le jour enfin où l'affaire nous est renvoyée est heureusement arrivé et nous allons examiner quel parti nous devons prendre. Sans prévenir vos suffrages, nous sommes bien

assuré que l'importance de la matière vous déterminera à nommer des commissaires et nous le disons avec d'autant plus de confiance que vous vous en êtes déjà expliqué; le choix même que nous en avons fait a si bien réussi, que nous ne balancerons point à leur confier encore la discussion d'une affaire si délicate, si décisive du bien public et de l'honneur de la compagnie, et nous trouverons dans leur zèle et dans leurs lumières tous les secours dont nous avons besoin.

« Je prendrai, messieurs, la liberté de vous représenter que si on se portait à rejeter la déclaration, nous tomberions dans de grands inconvénients, car il serait impossible qu'on pût nous renvoyer l'exécution d'une déclaration que nous n'aurions pas voulu reconnaître; le public serait privé d'un secours qu'il ne peut attendre que de vous. S'il était vrai que la déclaration mal entendue pût donner quelque atteinte aux lois du Royaume, nous aurions éternellement à nous reprocher de n'en avoir pas voulu donner l'intelligence ou l'explication, car il n'y a qu'une autorité légitime qui puisse imposer au peuple, et la cour devenue maîtresse de l'application de la loi peut seule, par sa prudence ou par ses lumières, former sur des matières si élevées une jurisprudence certaine capable de rétablir la paix.

« Et serait-il juste que les appelants au futur concile dont la plupart sont si recommandables par leurs lumières et leur piété demeurassent sans asile, sans juges, sans protection pour s'être renfermés dans l'exercice d'un pouvoir légitime?

« Si vous croyez, messieurs, que la déclaration doive être reçue avec des modifications, nous prendrons la liberté de vous dire que ces sortes de modifications doivent être faites avec fermeté et avec courage et en même temps avec prudence et avec modération; ces deux qualités doivent être inséparables dans un magistrat et forment son véritable caractère.

« Nous ne devons jamais perdre de vue que la déclaration à laquelle nous apposons des modifications est l'ouvrage du

roi, et nous ne devons jamais nous écarter du profond respect qui lui est dû; puisque nous ne tenons que de lui seul l'autorité que nous exerçons, nous ne saurions nous en servir avec trop de retenue et de ménagement.

« Ces sortes de modifications doivent pourvoir à tous les abus qu'on pourrait faire de la déclaration, elles doivent être simples et générales, mais il doit y avoir une simplicité, une force, une énergie, une noblesse qui réponde à la dignité de la compagnie et la majesté de celui au nom duquel nous rendons la justice.

« Plus elles sont générales, plus elles s'étendent à tous; par là rien n'échappe et on évite mille inconvénients dont les détails sont susceptibles.

« C'est donc dans cet esprit que nous travaillerons avec Messieurs les Commissaires à l'examen de la déclaration, et que nous vous rapporterons leurs vues, non comme une décision mais comme un projet que vous rectifierez par vos lumières, et vous pouvez vous assurer que nous n'aurons jamais un esprit d'autorité et de domination, comme nous sommes bien sûr que vous n'apporterez point de votre part un esprit de critique, de censure et de contradiction. Par là s'entretiendra à jamais dans la compagnie cette union et cette intelligence si nécessaire pour maintenir le bon ordre et pour former des décisions dignes du premier Parlement du monde.

« Il est bien agréable pour moi, dans un jour destiné naturellement à la censure, d'avouer que la matière me manque et que depuis que la compagnie est assemblée en ce lieu plus nombreuse et plus assidue que jamais, et presque toujours sous mes yeux, je ne découvre dans tous ceux qui la composent qu'amour du bien public et de la justice, également soutenu par la prudence et par la fermeté et que je n'ai à demander à tous, messieurs, que la continuation de leur confiance et de leur amitié, et les assurer de mon zèle et de mon attachement tendre et respectueux pour toute la compagnie. »

Ce discours fut reçu avec un applaudissement général; ensuite on lut la lettre de cachet qui nous renvoyait la déclaration et les conclusions des gens du Roi; l'avis de toute la compagnie fut qu'on nommât des commissaires. M. le Premier Président nomma les mêmes qui s'étaient assemblés au mois de septembre, savoir : tous les Présidents à mortier, Mrs Palu, Le Feron, Menguy et Pucelle de la grande chambre; de la première des enquêtes, M. le Président Bochard et M. l'abbé Lorenchet; de la deuxième, M. le président Chevalier et M. de Saint-Martin ; de la troisième M. le président de Lubert et M. de Tourmont; de la quatrième, M. le président de Blamont et M. Feydeau; de la cinquième, M. le président Poncet et M. Soulet ; de la première des requêtes, M. le président Roland et M. Nigot; de la deuxième M. le président Lambert et M. Coutard. M. de Laporte demanda, en disant son avis, si cela engageait à recevoir la déclaration; on lui dit que non et qu'on ne nommait des commissaires que pour l'examiner.

M. de Saint-Martin, conseiller de la deuxième chambre des enquêtes, demanda aussi à M. le Premier Président si, le Parlement enregistrant la déclaration, l'attribution de cette affaire resterait au grand conseil; M. le Premier Président lui répondit que l'on la rendrait au Parlement. « Mais il serait nécessaire, dit M. de Saint-Martin, d'avoir cette attribution avant que de procéder à l'enregistrement ». M. le Premier Président se voyant pressé lui dit : « La déclaration portant attribution est dedans Pontoise. »

Nota, que M. le duc d'Orléans avait remis cette déclaration à M. le Premier Président pour la faire paraître aussitôt que l'enregistrement de la première déclaration aurait été fait, mais il lui avait recommandé de la tenir secrète et de s'en servir qu'en cas que cela devint nécessaire pour déterminer l'affaire avec une heureuse fin. M. le Premier Président la découvrit peut-être un peu plus promptement qu'il n'avait

ordre de le faire, mais heureusement que cela ne causa point d'inconvénient.

Les Commissaires s'assemblèrent chez M. le Premier Président l'après dîner, depuis trois heures jusqu'à huit; il ne fut rien réglé de bien essentiel dans cette conférence, sinon le premier article pour la juridiction des évêques qui passa sans difficulté, conformément aux modifications convenues.

Le lendemain mardi 3e, on s'assembla dès le matin jusques deux heures sans avoir rien avancé au sujet des appels, qui était la grande difficulté de cette affaire; chacun proposait des modifications à sa mode, chacun voulait ajouter son mot à ces modifications : il était bien difficile que quarante personnes pussent s'entendre et se réduire au même point.

M. le Président Chauvelin acheva de déterminer l'abbé Pucelle entre les deux conférences et voyant qu'il était temps de rompre la glace et de savoir à quoi s'en tenir, il imagina de proposer un comité de huit commissaires, devant lesquels M. le Premier Président pourrait s'ouvrir et communiquer son projet, ce qui ne se pouvait faire devant quarante personnes.

La proposition du comité fut faite sous prétexte de rédiger plus aisément les modifications, suivant les différentes vues de tous les commissaires et à condition que ce qui serait rédigé dans le Comité serait rapporté à l'assemblée générale des commissaires qui y changeraient ce qu'ils ne trouveraient pas conforme à leurs sentiments. Sous ces conditions le comité fut accepté et, après avoir dîné chez le Premier Président, les huit commissaires nommés se rassemblèrent dans le cabinet du Premier Président.

Savoir, le Premier Président, le président Portail, le président Pelletier, le président Chauvelin, le président Lambert, l'abbé Pucelle, l'abbé Menguy et Tourmont.

Le Premier Président commença par annoncer que la déclaration portant attribution au Parlement des contes-

tations qui pourraient survenir au sujet de la constitution était entre ses mains, mais il déclara qu'elle ne lui avait été remise qu'à condition que les modifications qu'il allait proposer passeraient sans y changer un seul mot.

Ce fut là que se rendirent les plus grands combats. L'abbé Pucelle, plus incertain plus il voyait approcher le moment de se déterminer, disait incessamment : « Mais que vont devenir les appelants si nous les abandonnons? Le gouvernement est contre eux ; on les désarme, ils n'ont plus de défense, la déclaration n'est pas assez claire en leur faveur. Laisserons nous périr tant de gens de bien pour avoir eu la généreuse fermeté de s'opposer aux entreprises de Rome, et oublirons nous que nous avons appelé comme eux ? » On lui répondit à cela que les modifications les mettaient à couvert, que le seul risque qu'ils pussent avoir, c'était si nous n'enregistrions pas, parce que le grand Conseil, devenu juge de cette affaire ne pouvait juger que conformément à la déclaration qu'il avait enregistrée purement et simplement, que si cette déclaration ne lui paraissait pas pourvoir suffisamment à la sûreté des appelants, il fallait donc se presser de l'expliquer suffisamment en leur faveur et y ajouter de quoi les défendre à l'avenir. Tout le monde entoura l'abbé Pucelle, on le conjura de ne point s'opposer à la consommation d'un ouvrage que le public attendait avec impatience, que tous les intérêts étaient réunis dans cette occasion, que non seulement nous donnions la paix à l'église, mais que nous ôtions tout prétexte au gouvernement de nous tenir éloigné de Paris, et que notre retour changerait la face des choses et délivrerait la France de l'oppression de Law et de quelques malheureux qui s'étaient unis à lui pour la déchirer.

Enfin l'abbé Pucelle se rendit; les huit commissaires vinrent retrouver les autres qui les attendaient, et tous convinrent des modifications telles qu'on les avait apportées de Paris, à la réserve d'un mot qu'ils y changèrent comme on le verra. Le Premier Président nous assigna

tous au lendemain à huit heures, à la grande chambre.

Le mercredi matin 4e décembre, Pallu, rapporteur de la déclaration, après en avoir fait lecture, fut d'avis des modifications convenues; on en fit la lecture, elles n'étaient différentes de celles envoyées par la cour, qu'en ce que dans celles-ci on lisait : *Et pour être la cessation de toutes poursuites et procédures, pour raison des appels ci-devant interjettés inviolablement observée suivant ladite déclaration.* Au lieu que dans les modifications dressées par les commissaires il y avait : *Pour être la cessation de toutes poursuites et procédures portées par la présente déclaration, pour raison des appels interjettés inviolablement observée.*

Ces mots, *suivant la présente déclaration*, faisaient tant de peine aux commissaires qu'ils ne voulaient point absolument les passer; ils trouvaient qu'ils avaient une relation à tout le corps des modifications qui les feraient interpréter par la déclaration même, ce qui était contraire à leur esprit.

M. le président Portail proposa de changer la clause de la manière dont elle est rédigée ci-dessus et il ôta le mot de *ci-devant*, pour M. le président de Maisons qui ne voulut jamais consentir qu'il restât.

Ce changement proposé par M. le président Portail avait été imaginé par M. Gilbert, greffier en chef, qui l'avait communiqué à M. de Blancménil duquel M. Portail le tenait.

L'abbé Menguy prit la parole après le rapporteur et appuya les modifications avec une éloquence souveraine, et qui, en prévoyant toutes les objections et tous les doutes qui pouvaient naître, faisait sentir la nécessité de l'enregistrement dans les circonstances présentes. L'abbé Pucelle le suivait. Quand son tour vint d'opiner, il se fit un murmure de curiosité dans toute la compagnie qui marquait assez les différents intérêts qu'on prenait à ce qu'il allait dire. Son

opinion fut courte : il dit qu'il se rendait avec une grande peine à l'avis commun, parce qu'il ne croyait pas la déclaration bonne, mais que dans les circonstances présentes de l'Etat et de la compagnie, il croyait qu'en effet il fallait se relâcher un peu de la règle étroite pour opérer un plus grand bien, et qu'en voulant enregistrer la déclaration, les modifications lui paraissaient bonnes. Tous les commissaires opinèrent après lui et furent du même avis. Ensuite on vint à M. de Laporte qui ouvrit l'avis de rejeter la déclaration ; cet homme opiniâtre et borné avait soutenu merveilleusement bien dans tout le cours de cette affaire l'idée qu'on avait de lui. Sa femme se piquait d'être janséniste; elle lui avait défendu d'enregistrer, il fallut lui obéir ; mais ce qu'il y eut de plaisant dans cette dernière assemblée, c'est que le moyen, dont M. de Laporte appuya son avis, était ce qui déterminait tous les gens sensés à être d'avis contraire ; il dit entre ses dents que les modifications contenues n'étaient qu'une contre-lettre de la déclaration et que par conséquent ni les modifications ni la déclaration ne valaient rien, et on en concluait au contraire que la déclaration devenait bonne par les modifications, puisque les modifications rectifiaient la déclaration.

Cet homme fut suivi de Le Féron, président aux enquêtes, homme sans esprit, sans principes, fougueux et incapable d'aucun raisonnement ; un petit Briconnet âgé de 20 ans, Duprez de Saint-Maur, Mallet et Paris, tous quatre du même âge furent les dignes appuis de cette opinion solitaire.

Daverdouin fut d'avis d'enregistrer avec des modifications dont il ne sentait pas la force. Tout le reste de la compagnie se réunit aux modifications convenues par les commissaires et la déclaration fut enfin enregistrée.

Cette affaire finie, les gens du roi furent mandés et ils apportèrent des lettres-patentes portant attribution au Parlement de toutes les contestations mues et à mouvoir au sujet de la constitution *Unigenitus ;* elles furent enregistrées par acclamation.

On peut dire que l'on doit le succès de cette grande affaire, qui a opéré tout le bien qu'on a vu depuis et qui a sauvé l'Etat prêt à périr, à la considération que la compagnie avait pour le Premier Président. Il est à propos de bien faire connaître un homme qui a joué un aussi grand rôle dans la Régence et dont le nom vivra toujours dans le Parlement.

Les grâces de son esprit l'avaient toujours fait vivre dans la meilleure compagnie et sa condition l'avait mis à portée de la choisir dans ce qu'il y avait de plus grand en France ; c'est là qu'il avait pris cette connaissance des hommes que l'esprit seul ne donne point, mais que le monde ne donne aussi qu'aux esprits supérieurs : de là ce talent qui lui était propre et qui est nécessaire aux premières places, de dire à chacun ce qui lui convient et de persuader les hommes pour les gagner, le goût de la magnificence et de la représentation, que nul homme en France n'égalait, soutenu par un air de grandeur qui lui était naturel et qui se joignait à une figure au-dessus des autres, faisait respecter sa dignité, et la flexibilité de son humeur, qu'il devait encore plus à sa raison qu'à son tempérament, ne faisait point craindre de l'approcher. Les plus grandes matières et les plus épineuses, il les traitait avec la facilité que donne toujours une conception prompte, haut et sentant ce qui lui était dû avec ceux qui auraient pu lui manquer, mais affable et de mœurs commodes avec tous les autres. On craignait de lui déplaire ou parce qu'il imposait ou parce qu'on l'aimait. L'air du monde dont il portait à la cour les plus importantes affaires les rendait mille fois plus faciles, sans qu'il perdit rien du sérieux de sa dignité et de son état, enfin jamais homme ne fut plus heureusemennt formé pour une première place. Il envoya Boullart, son secrétaire, porter les nouvelles de l'enregistrement au Palais Royal ; le Régent la reçut avec joie, le public qui voyait arriver la fin de ses maux y applaudit et les ministres qui s'en étaient mêlés jouirent de leur ouvrage suivant les différents intérêts qui les animaient.

Le jeudi cinqe nous reçumes un courrier de Séchelles qui nous apprit que tout le monde était parfaitement content.

Le même jour le président de Nassigny et Beauplan partirent pour Paris, ils y virent en arrivant le cardinal de Noailles qui leur dit que notre enregistrement avait remis la paix dans l'église et que le cardinal de Rohan et l'archevêque de Cambrai étaient venus lui en témoigner leur joie, et que par ce moyen tous les cœurs allaient se réunir. De notre côté il fallait faire usage pour le bien public de ce que nous n'avions fait que dans cette vue, et songer aux moyens les plus prompts de notre retour. Le Chancelier n'était entré dans rien de tout ceci, et le Régent ne lui avait point parlé depuis le jour qu'il lui avait proposé de remettre les sceaux; ainsi nous ne comptions pas qu'il pût nous être utile ; nous profitâmes d'une circonstance qui se présentait naturellement et qui nous réussit. M. le Premier Président mariait Mademoiselle de Mesmes à M. le duc de Lorges; la noce se devait faire à Pontoise dans quelques jours; nous proposâmes au Premier Président ce que nous avions imaginé sur cela, l'abbé Menguy et moi ; il l'approuva et j'écrivis sur le champ la lettre qui suit à Séchelles que je lui envoyai par un exprès.

Ce vendredi matin, 6e décembre 1720

Nous venons d'apprendre, monsieur, par une lettre du secrétaire de M. le Premier Président la confirmation de ce que vous m'avez mandé, que M. le Régent était content de l'enregistrement; il a en effet tout sujet de l'être, mais il est question à présent de notre retour. Voilà le grand point jusqu'au moment de la réussite de notre affaire; je ne doute pas que M. le Régent ne l'ait souhaité; à présent qu'elle est faite, peut-être ne voit-il plus que la nécessité où cela le met de se déterminer pour Law ou pour nous. Le mérite de ce que nous avons fait s'affaiblit par l'embarras, où notre propre

obéissance le met de choisir : c'est là, monsieur, un moment critique où il faut renouveler d'attention. Nous avons pensé, Monsieur Menguy et moi, que la présence de M. le Premier Président à Paris pouvait n'être pas une chose indifférente dans tout ceci ; les efforts vont se redoubler de l'autre part, c'est un point critique qu'il faut saisir et peut être une conversation achèverait d'emporter les irrésolutions, mais il est question pour cela de deux choses : la première, d'un prétexte pour M. le Premier Président pour aller à Paris, la deuxième d'une personne qui veuille bien se charger de pressentir sur cela M. le Régent. Pour le premier, l'article est si beau que sans même cette circonstance il faudrait que M. le Premier Président allât à Paris ; il marie mademoiselle de Mesmes la semaine prochaine avec M. le duc de Lorges ; il est indispensable qu'il aille faire signer son contrat au Roi et à M. le Régent ; la raison d'être à Pontoise n'en est pas une en pareil cas, d'autant que la plupart des Présidents à mortier ont pris la fin de la semaine pour y aller finir leurs affaires, et sans doute pour aller se donner auprès de M. le Régent le mérite d'une réussite qui n'est due assurément qu'à la considération extrême que toute la compagnie a pour son chef, à qui elle n'a pas voulu manquer dans une occasion où il s'est déclaré absolument. Quand donc M. le Premier Président ira à Paris, il se présentera uniquement pour faire signer son contrat et cette entrevue sera l'occasion d'une conversation qui peut tourner à bien. La deuxième chose dont nous avons besoin, c'est quelqu'un qui veuille bien dire à Son Altesse Royale la situation de M. le Premier Président par rapport à son mariage, qui, sans témoigner qu'il a commission de demander s'il peut venir, fasse entendre à M. le duc d'Orléans qu'il serait bien aise de pouvoir lui mander qu'il n'y a pas d'inconvénient qu'il vienne à Paris ; cette personne, monsieur, ce sera M. Le Blanc, s'il le veut bien ; cette démarche n'engage point, ne paraît avoir trait à rien, et cependant peut beaucoup opérer.

Séchelles, aussitôt ma lettre reçue, vit M. Le Blanc qui promit d'en parler à trois heures à M. le duc d'Orléans; il le fit effectivement et le Régent dit qu'il serait fort aise de voir M. le Premier Président et qu'indépendamment de son mariage il avait à lui parler. Séchelles fut chargé de lui faire savoir ses intentions; il vint lui même nous apporter cette bonne nouvelle et le Premier Président se disposa à partir le lendemain.

Le samedi 7 septembre le Premier Président étant arrivé à Paris fut au Palais Royal ; le Régent le reçut avec tous les témoignages de bonté et de satisfaction ; il lui rendit compte de la manière dont l'affaire de l'enregistrement s'était passée. Le Premier Président fit valoir l'uniformité des suffrages qui avait régné dans cette occasion, et la prudence et la sagesse avec laquelle M. le président Pelletier et M. l'abbé Pucelle que l'on avait voulu lui rendre suspects s'étaient conduits ; il insista ensuite sur le rappel de la compagnie. Le Régent lui dit qu'il allait songer à nous faire revenir promptement et honorablement, mais qu'il avait quelques petits arrangements à faire auparavant.

Le Premier Président fut au sortir du Palais Royal rendre compte à M. Le Blanc de sa conversation avec le Régent et lui avoua que les arrangements dont M. le duc d'Orléans lui avait parlé lui donnaient quelque inquiétude, qu'il était plus convenable pour l'honneur du Parlement de ne revenir que dans un mois, mais qu'il appréhendait tout des révolutions fréquentes qui arrivaient à la cour; il ajouta à cela mille remerciements à M. Le Blanc de tous les mouvements qu'il s'était donné, pour la compagnie et lui fit les protestations les plus vives d'une amitié inviolable.

M. Le Blanc dissipa ses inquiétudes sur les arrangements en question et l'assura que dans deux jours il en serait informé, et qu'à l'égard du retour du Parlement il pouvait se reposer sur lui des démarches qu'il conviendrait de faire pour qu'il ne fut pas différé.

J'étais venu à Paris en même temps; je trouvai chez le cardinal de Noailles M. le Premier Président qui me dit qu'il allait m'attendre chez lui. Je m'y rendis après avoir fait ma visite au Cardinal, il m'apprit que M. de La Vrillière était venu lui montrer le matin le projet de la déclaration pour notre retour qu'il avait eu ordre de dresser: on ne pouvait aller plus vite, et je vis avec joie que nous allions recevoir le prix de nos peines, et que la compagnie nous justifierait de tout ce que nous avions avancé. D'ailleurs on commençait à répandre que Law allait quitter le ministère et qu'un dernier projet de compte en banque qu'il voulait rendre forcé entre particuliers avait échoué.

En effet la nouvelle fut publique dans Paris qu'il avait ordre de se retirer à Effiat; c'était une terre qu'il avait achetée en Auvergne. Je le mandai au Premier Président qui venait de partir, mais notre joie ne dura guère et j'appris quelques heures après que M. le Duc avait encore paré ce coup en demandant au Régent quelques jours de délai ; je revins à Pontoise pour la noce de Mademoiselle de Mesmes dans l'incertitude de cet événement et là j'appris le lendemain par plusieurs personnes, et entre autres par M. Chauvelin, que Law était enfin renvoyé. Il m'ajouta que M. Desforts avait le même sort, c'était un de ceux qui s'était le plus intéressé à notre retour,qui était alors le ministre des finances, à la vérité dépendant de Law, mais qui s'était déclaré contre lui ouvertement. La chute de Law entraîna la sienne et M. le Duc en consentant à l'exil du premier demanda en échange que Desforts fut renvoyé. Cette nouvelle nous affligeait pour bien des raisons : 1° il était triste de voir sortir de place un homme aussi attaché qu'il l'avait paru à la compagnie, en 2e lieu, c'était un mauvais pronostic pour les autres ministres qui avaient encore paru plus animés contre Law, et nous étions effrayés du crédit de M. le Duc qui avait engagé le Régent à dire à Desforts qu'il en était bien fâché, mais que M. le Duc avait exigé de lui qu'il le renvoyât.

Ajoutez à cela qu'on mettait à sa place M. de La Houssaye, homme fort intègre et de mœurs irréprochables, mais trop faible pour un poste qui allait devenir aussi difficile, ce qui faisait appréhender que ce ne fût une habileté de M. le Duc, qui, pour faire regretter Law et peut-être le rappeler, voulait qu'on le remplaçât par un homme médiocre. Toutes ces conjectures étaient soutenues par le silence de Séchelles, qui jusques-là m'avait donné de ses nouvelles exactement et dont je n'avais pas entendu parler depuis deux jours. Il était ami de M. Desforts et ne s'empressait pas de me mander un événement aussi triste et aussi peu attendu; enfin il m'écrivit et me confirma tout ce que je craignais. Voici sa lettre :

Vous n'avez pas eu de mes nouvelles depuis deux jours, monsieur, quoiqu'il y en ait eu dans ce pays-ci, mais j'en attendais à tous les instants touchant la déclaration qui doit vous ramener ici; il n'y a encore rien d'expédié, à ce qu'on vient de me dire, et je crois que vous passerez la semaine prochaine à Pontoise; mais il y a grande apparence, et on ne peut en douter, que votre retour est fixé au lundi qui n'est pas le plus prochain, mais celui d'après. Law ne part que dans quelques jours, ses comptes et quelques arrangements sont le prétexte dont il se sert pour retarder son départ. M. de La Houssaye est, comme vous savez déjà, contrôleur général des finances, il a été nommé le mercredi, il a assemblé le matin chez lui tous les directeurs de la Compagnie des Indes et leur a déclaré qu'il n'avait pris cet emploi que sur la parole de M. le Régent que M. Law n'aurait aucune part à son administration, que le malheureux système qui avait fait tant de mal à l'Etat devait être oublié, et qu'il leur défendait de prendre et recevoir aucun ordre directement ou indirectement de M. Law. On m'a assuré qu'il avait parlé avec fermeté sur le compte de M. Law. Puisse-t-il penser toujours de même! Vous avez été étonné sans doute de l'éloignement de M. Desforts, c'est une compensation que M. le Duc a obtenue de M. le Régent, et puisque M. Desforts perdait Law, il ne voulait pas voir son ennemi en place.

M. Desforts m'en a paru content, il regarde que l'affaire est épineuse et je crois qu'il n'en est véritablement pas fâché. M. Le Blanc est toujours en même état, il me charge d'assurer M. le Premier Président qu'il ne manquera pas le moment d'accélérer l'expédition de la déclaration, qui est dressée et prête à sceller. On voudrait publier que Law n'est pas absolument perdu, mais je crois savoir qu'un peu d'éloignement et l'état où M. le Régent trouvera les affaires le détermineront à prendre le véritable parti, et le seul qui puisse rétablir la confiance. Vous m'entendez. Bernard et Crozat seront à la tête de la Compagnie des Indes, M. d'Ormesson et M. de Gaumont travailleront avec M. de La Houssaye, mais tout cela est encore bien imparfait, et je ne crois pas que ce soit là la fin des nouvelles ; j'aurai intention de vous les mander bien régulièrement. Adieu, mon cher Président, dites quelque chose de respectueux pour moi à M. le Premier Président, assurez M. l'abbé Menguy de tous mes sentiments pour lui ; nous n'avons pas eu de vos nouvelles ni de Beauplan.

Du vendredi 18 décembre 1720, à dix heures.

Cependant le Premier Président fit le mariage de sa fille ; il ne voulut appeler à cette fête d'autres parents que le Parlement, quoiqu'à ce titre il eut pu en inviter, et de son côté et de celui de son gendre, une grande partie de la cour, mais les respects et l'attachement de cette compagnie l'avaient accoutumé à la regarder comme sa famille et ce fut un spectacle vraiment digne d'un Premier Président qui n'ayant jamais eu d'exemple ne sera jamais imité, que de le voir partager la joie du mariage de sa fille avec cet auguste corps et de jouir en même temps des plaisirs de père, et de ceux de chef d'une compagnie qui le révérait. Le Roi ou plutôt le Régent envoya à Pontoise Lefèvre, trésorier des menus, porter à la mairie de la part du Roi, un collier de perles et

une croix de diamants estimés environ vingt mille écus pour présent de noces ; il ne faut point oublier que tous les habitants de Pontoise, sans s'être donné le mot, illuminèrent leurs maisons pour faire honneur au Premier Président.

Comme tout le monde était à souper avec toute la noce, Séchelles arriva qui apportait au Premier Président que Law était parti le matin samedi 14 décembre pour Guermande et que nous recevrions la déclaration pour notre retour le lundi ou le mardi ; cette nouvelle fut reçue de toute la compagnie avec joie et celui qui l'apportait avec tout l'accueil que méritait l'intérêt vif qu'il avait pris jusqu'à présent à tout ce qui nous était arrivé et la part qu'il avait à notre retour.

Ici est la déclaration du Roi, portant rétablissement du Parlement en la ville de Paris. (1)

Du 16 décembre 1720.

Le lundi 16, sur les six heures du soir, Le Saché, commis de M. de La Vrillière, arriva avec la déclaration qui nous rappelait à Paris, et une lettre du Chancelier au Premier Président. Les chambres s'assemblèrent le mardi 17 au matin à neuf heures ; on y lut la déclaration, on l'enregistra et on partit pour Paris. Nous jouissions avec un grand plaisir du fruit de nos peines, et c'était une chose honorable pour ceux qui s'étaient mêlés de cette négociation, que de voir s'accomplir à la lettre tout ce qu'ils avaient fait envisager comme des motifs capables de déterminer la compagnie. Law sortait de Paris pour nous céder la place, le peuple semblait nous attendre pour commencer à respirer et la justice rentrait dans le Palais avec le Parlement, mais notre joie ne fut pas de longue durée. La fuite de Law laissa à découvert tous les

(1) Malgré cela le manuscrit n'a pas reproduit la déclaration du roi. On la trouvera dans les autres recueils du temps, et en particulier, dans le *Journal de Mathieu Marais*, t. II, p. 27.

maux qu'il avait causés ; quelque affreux qu'on eût pû les prévoir, sa présence et son impudente présomption en cachait la plus grande partie. A son départ l'on vit le mal tout entier et on fut obligé de le montrer aussi extrême qu'il était, pour achever de déterminer le Régent à s'assurer de celui qui l'avait causé. Il n'y avait pas un sol dans toutes les caisses et de tant de millions que l'on avait forcé tous les particuliers de porter à la banque, il ne restait en tout pour payer les troupes, les rentes, les charges, les pensions, les dépenses de la maison du Roi que six cent mille livres. Cette affreuse nouvelle nous rendit insensibles au plaisir de notre retour, chacun se voyait ruiné sans ressource : plus de revenus depuis que le contrat de constitution était détruit, rien à attendre de ce qu'on avait été obligé de porter sur le Roi. Pour comble de maux la peste qui ravageait la Provence avait averti l'Europe de se séparer de nous, il était défendu chez tous les étrangers, sous peine de mort, d'avoir nul commerce avec la France. Ainsi notre argent qu'ils avaient emporté leur demeurait et nous nous trouvions seuls avec notre indigence.

On ne croira jamais qu'une aussi rude extrémité ne pût engager le Régent à faire arrêter Law, soit par condescendance pour M. le Duc, soit par d'autres vues que je ne pénètre point. On lui fit expédier un passeport et il partit secrètement dans une chaise et avec les livrées de M. le Duc. On fut longtemps en doute du pays où il se retirait, il n'y en avait pas en Europe qui ne se ressentit du coup des maux qui nous accablaient, et par conséquent où il ne fut en horreur.

Pendant qu'il se sauvait, au grand scandale de la nation, on arrêta à sa place les nommés Bourgeois, Durevest et Fromaget, ces deux derniers directeurs de la Compagnie des Indes, dont le premier était le trésorier. Ils furent menés à la Bastille et on leur nomma pour commissaires MM. Trudaine, Marchand et Ferrand; on apprit bientôt après que Law était arrivé à Bruxelles, mais qu'il avait eu peur sur la route.

D'Argenson, intendant de Maubeuge, fils du garde des sceaux, ayant trouvé cet homme à Valenciennes, différa douze heures de lui faire donner des chevaux pour laisser à la cour le temps de courir après et peut-être aussi pour jouir de l'inquiétude d'un homme qui était l'ennemi juré de son père. Ensuite n'ayant point reçu d'ordre contraire de la cour, et Law lui ayant montré à la dernière extrémité des lettres particulières du Régent et de M. le Duc, il le laissa passer. Cette démarche parut pleine de prudence et fut approuvée. Cependant il se fit à la banque une assemblée des actionnaires que le Régent avait mandés; on commença par ôter à la Compagnie des Indes les fermes générales, les recettes générales et la monnaie, et on ne lui laissa que la ferme du tabac: ensuite on nomma des directeurs honoraires de la Compagnie des Indes dont voici les noms :

Le maréchal d'Estrées, le duc de Guiches, le duc d'Antin, Mézières, Lassé, le duc de Chaunes et Landivisiau, ce dernier était maître des requêtes et avait quelque détail à la banque du temps de Law.

Le duc de La Force se vit assez méprisé par les actionnaires même pour n'être pas de ce nombre; cet homme vendu à l'intérêt et à Law, s'était fait son commis. On le voyait attendre quelquefois quatre ou cinq heures dans l'antichambre du Régent avec un portefeuille, pendant que Law travaillait avec lui. Il avait d'ailleurs eu des procédés si étranges avec plusieurs personnes et avec son frère même sur des affaires d'intérêt, quoiqu'il eut gagné des sommes immenses aux actions qu'il avait converties en espèces d'or et d'argent, qu'on disait monter à je ne sais combien de millions, que le corps des ducs délibéra si on ne demanderait pas au Roi de le dégrader. Il y eut même ensuite une requête dressée sérieusement ou par plaisanterie, mais qui prouvait le mépris et l'exécration où il était dans le public. On l'accusait d'ailleurs d'avoir fait des magasins de toutes sortes de marchandises, qu'il avait achetées avec du papier pour les

revendre après en argent. On joignait à ces directeurs honoraires une autre classe de directeurs qui doivaient faire rendre compte au nom de tous les actionnaires aux anciens directeurs de la Compagnie des Indes de leur administration.

Tout cet arrangement était admirable, il ne manquait plus que des fonds, et c'était véritablement une chose déplorable que de voir les fortunes de la moitié du royaume converties en actions dont le revenu était assigné sur les retours incertains de quelques vaisseaux partis pour l'Amérique.

Le reste de la finance n'était pas dans un meilleur état. La Houssaye, contrôleur général des finances, était sérieusement embarrassé, un plus habile homme que lui l'aurait été : on ne pouvait trouver de fermiers généraux, parce que les fermes étaient toutes dépéries entre les mains des directeurs de la Compagnie des Indes, et que le peu de confiance que l'on avait eu au papier l'avait fait réaliser en marchandises et en denrées, de sorte qu'il ne se faisait plus de consommation nouvelle, ce qui mettait le Roi hors d'état de recevoir aucun revenu et par conséquent de payer ni les troupes, ni les rentes, ni les pensions. On avait rappelé les Paris pour s'aider de leur travail et de leur conseil, c'étaient quatre frères qui avaient autrefois fait fortune dans la fourniture des vivres de la guerre, qui depuis s'étaient attachés au garde des sceaux d'Argenson, qui avaient voulu faire tête quelque temps à Law, mais qui avaient enfin succombé. D'ailleurs c'étaient des hommes assez instruits, grands travailleurs, et qui ne déplaisaient point au public, on les chargea de la régie des fermes pendant un certain temps jusqu'à ce qu'il fut possible d'en faire un bail sérieux au Roi ; enfin on rappela aussi les anciens receveurs généraux et on reprit le train de la première finance.

Du vendredi 20 décembre 1720

Ce jour le Parlement fut remis dans ses fonctions, toutes les chambres entrèrent, on donna audience à la Grand Chambre

et l'on y plaida une cause. Tous les procureurs et avocats qui étaient à Paris se rendirent au Palais. Après que l'audience fut retirée, on avertit M. le Premier Président que des députés de la Chambre des Comptes demandaient à entrer et ils firent un compliment sur le rappel de la compagnie.

Messieurs du grand conseil et Messieurs de la cour des aides envoyèrent aussi le même jour des députés à la grand Chambre pour le même sujet.

M. le Premier Président envoya Dufranc, greffier de la grand Chambre, dans toutes les chambres pour prier un de Messieurs les présidents de se rendre chez lui à dix heures; ils y furent assemblés une heure pendant laquelle on agita la question de savoir comment on déciderait les procès qui se présenteraient pour des offres en billets de banque et en deuxième lieu de quelle manière on se comporterait par rapport aux jugements rendus par la chambre des vacations séante aux Augustins. On ne décida rien sur ces deux affaires, on convint même par rapport à la première qui concernait les billets de banque, qu'il était très important, quelque parti que l'on prit, il ne parût pas être la suite d'une délibération en forme, et on dit que chacun ferait ses réflexions pendant les petites vacances où l'on allait entrer après lesquelles on pourrait se déterminer.

Toute la compagnie se rendit sur les onze heures chez M. le Premier Président pour l'assurer de ses respects. Les avocats y vinrent aussi en grand nombre et M. Bobel qui se trouvait le plus ancien bâtonnier lui dit :

« Les grandes douleurs nous avaient ôté la parole, votre présence, monsieur, nous la redonne, nous tâcherons d'en faire un bon usage ».

Monsieur le Premier Président lui répondit :

« La compagnie a toujours été très satisfaite de la manière dont votre ordre s'est comporté, mais ce qu'il a fait dans cette dernière occasion a été au-delà de tout ce qu'elle pouvait en attendre ».

Ce même jour de relevée, M. le Premier Président fit l'ouverture des audiences d'après dîner.

La justice se rendit aussi aux requêtes du Palais comme à l'ordinaire, nous assistâmes le matin au jugement d'un procès au rapport de M. de Lamoignon. Je tins ensuite l'audience du Parquet avec M. Jacquier, doyen de la chambre, et l'après dîner nous eûmes une audience assez remplie. Il s'y présenta plusieurs causes dans lesquelles il était question d'offres en billets de banque, mais, pour éluder la question, nous les renvoyâmes après les fêtes.

LETTRES DU MARÉCHAL BUGEAUD

sur la conquête de l'Algérie (1)

XXVII

Au général de Bourjolly

Alger, le 24 juin 1845.

Mon cher général, j'ai reçu vos deux lettres du 14 et du 16 juin datées du haut Rihou chez les Kerreich-Cheragas. J'ai reçu depuis une dépêche télégraphique de Milianah dont voici le contenu :

« Monsieur le général Neveux au Gouverneur général, « 22 juin 1845, au camp sur le Nahr Ouassel.

« Le général de Bourjolly m'écrit le 20 de Tiaret ce qui « suit :

« Abd-el-Kader est encore chez les Hammian entre Kreneug « el Azis et Kreneug el Soug où il cherche à vivre sur un pays « dévoré, dit-on, par les sauterelles. Il ne peut garder cette « position longtemps.

« Naban-ben-Djellali des Ouled-Kreliff écrit qu'Abd-el-« Kader veut venir s'établir sur l'oued *Foïb* entre Taguim et « le Djebel Amour. »

D'un autre côté, je reçois de Monsieur le général de Lamoricière des nouvelles à peu près analogues ; elles lui sont parvenues par la voie de Saïda du 18 et assignent la

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 481 et t. III, p. 21 et 223.

même position à l'Emir près de *Kreneug el Azis*. Les desseins d'Abd-el-Kader ne me paraissent point encore bien dessinés ; il est même fort difficile de savoir à quoi s'en tenir sur ses véritables moyens d'action. Tous les renseignements s'accordent à dire qu'il a avec lui de 4 à 500 cavaliers réguliers, mais les uns le représentent comme abandonné des Goums du voisinage et trouvant très difficilement à vivre dans ce pays, les autres comme entouré d'une cavalerie des tribus très nombreuse, et menaçant d'un coup de main soit les Harars, soit même les Ouled Aiad.

Quoi qu'il en soit, vous êtes parfaitement bien placé à Tiaret avec votre colonne pour protéger nos alliés du petit désert, et vous jeter sur l'Emir s'il tentait de faire une pointe de votre côté.

Il faut quant à présent nous résigner à jouer sur notre ligne du Keff le rôle de la défensive offensive, la saison étant trop avancée pour nous permettre d'opérer dans le Djebel-Amour.

De Sebdou à Boghar nous sommes avec six colonnes en observation sur la lisière du petit désert ; je ne dis pas que nous empêchions Abd-el-Kader de faire une trouée furtivement quelque part, mais nous pourrons l'en faire cruellement repentir, surtout s'il vient à se heurter contre l'une de nos colonnes pourvue comme la vôtre d'une cavalerie régulière respectable. Je connaissais déjà le brillant combat du 11 de notre Khalifa ben Abdallah et je lui en avais fait compliment par le courrier qui a précédé celui-ci.

Depuis, les colonnes des commandants *Pélissier* et de *Saint-Arnaud* agissant dans le Dahara et de Monsieur de Ladmirault opérant à l'est de Ténès contre les Beni Hidja, Tachta, etc., ont eu des succès simultanés qui me donnent lieu de croire qu'ils en auront fini sous peu de jours dans ces contrées.

J'ai écrit au Khalifa ben Abdallah qu'il eut à s'occuper de la réorganisation administrative des tribus du Dahara au fur

et à mesure qu'elles auront fait complètement leur soumission. Il serait bon que vous puissiez détacher pendant quelques jours Monsieur le commandant Bosquet auprès du Khalifa, afin qu'il présidât à ce travail important.

Nos affaires à l'est d'Alger sont en bonne situation ; à l'est de Dellys, tout est rentré dans l'ordre.

Les généraux *Marey* et *d'Arbouville*, qui ont fait leur jonction le 17 près de Hamza ont attaqué le 19 la puissante tribu des Ouled el Azis sur les pentes *sud* du Jurjura ; nous avions contre les montagnards d'anciens et de nouveaux griefs ; c'est là que Ben Salem avait établi son quartier général.

La résistance a été très vive de la part de l'ennemi, mais le succès a été brillant de notre côté. 11 villages vaillamment défendus ont été emportés par nos troupes et livrés à l'incendie. L'ennemi repoussé de toutes parts, n'a pas cherché à inquiéter notre retraite. Le lendemain plusieurs tribus kabyles du Jurjura étaient venues à notre camp pour traiter de leur soumission.

Cette affaire, dans laquelle l'ennemi a perdu beaucoup de monde nous a coûté cinq morts et trente blessés. Parmi les premiers nous regrettons amèrement Monsieur le capitaine des spahis Piat, l'un de nos plus brillants jeunes officiers de cavalerie d'Afrique.

Donnez-moi le plus fréquemment que vous pourrez de vos nouvelles.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma considération distinguée.

Maréchal duc d'Isly.

P. S. — Si vous acquérez la certitude qu'Abd-el-Kader s'est éloigné dans l'Ouest, vous pourrez vous occuper des Flittas. Après quoi, et surtout si l'Emir est rentré dans le Maroc, vous m'enverriez le bataillon du 36e et les 2 escadrons pour se refaire. Ils passeraient par Teniet el Had si vous étiez à Tiaret, par la vallée du Chelif si vous étiez un peu au nord chez les Flittas. Vous devez croire que je suis désireux de

voir rentrer ces troupes ainsi que celles de Pélissier, car je n'ai presque rien ici. Je ne veux pourtant pas vous presser trop.

XXVIII

Au Lieutenant-Général de Saint-Yon, Ministre de la Guerre

Quartier général de Sidi Bel Assel, sur la Mina, le 21 novembre 1845

Monsieur le ministre, je suis parfaitement convaincu que vous répondrez dignement à la confiance dont le Roi vient de vous honorer.

Je n'ai pas moins de confiance dans la bonté des relations nouvelles qui par votre élévation vont s'établir entre nous. J'ai la ferme résolution de les rendre, en ce qui me concerne, aussi utiles que possible au service du Roi et au succès de la grande entreprise que la France poursuit en Algérie avec tant de persévérance et de sacrifice; cette tâche me sera d'autant plus facile qu'il n'y a jamais eu entre nous que des sentiments de bienveillance et de bonne camaraderie.

Je vous parlerai de tout avec une entière franchise et directement toutes les fois que la chose aura quelque importance. Les intermédiaires et les sous-ordres ont failli nuire beaucoup à mes relations avec Monsieur le maréchal duc de Dalmatie et m'avaient déterminé à demander un successeur ; il n'a fallu rien moins que l'excellent accueil qui m'a été fait à Soult Berg pour me décider à reprendre la tâche épineuse à laquelle je suis voué depuis bientôt cinq ans. Les derniers événements ont régulièrement accru les difficultés, mais je redoute moins le fanatisme des Arabes et les obstacles inextricables qu'offrent leur pays et leur constitution sociale et guerrière que la guerre sourde qui m'était faite dans certains bureaux et les fausses idées qu'ils parvenaient à faire triompher malgré mes observations quelques fois un peu vives peut-être, mais j'étais indigné de voir l'ignorance, l'inexpérience et peut-être la mauvaise foi influer souvent sur la

conduite de la plus grosse affaire de la France. Mon patriotisme ne me permettait pas d'envisager tout cela avec sang-froid. C'est surtout du bureau de la colonisation (2e bureau, direction des affaires de l'Algérie) que j'ai eu à me plaindre. Sur ce point de la question d'Afrique (de la colonisation) il est imbu d'idées fausses, et par cela même dangereuses, il les soutient avec orgueil et obstination, s'appuyant sur une prétendue connaissance des lieux, connaissance qui n'a pu être puisée que dans la ville d'Alger ou tout au plus dans la petite banlieue de 1840. C'est sur ce point qu'ont eu lieu plus particulièrement mes dissidences avec votre illustre prédécesseur; j'y appelle tout d'abord votre attention, c'est le meilleur moyen d'éviter le retour de ces tiraillements que je regrette. Je ferai tout de mon côté pour qu'ils ne reparaissent pas.

Nous avons tous les deux le plus ardent désir de bien servir le pays et nous travaillerons également à maintenir l'harmonie qui seule peut faire atteindre ce grand but.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le gouverneur général,
Maréchal duc d'Isly.

P. S. – Je ne vous fais pas de rapport particulier sur la situation des affaires parce que vous lirez celui que j'ai adressé hier au Maréchal Président du Conseil, Ministre de la guerre, avant de connaître votre nomination officielle, seulement je vous dirai que depuis hier il a été fait des ouvertures par les tribus entre la Mina et la Djediouïa qui me donnent à espérer que j'aurai bientôt à vous annoncer des résultats obtenus dans l'est de la province d'Oran. Mais j'ai la ferme résolution d'être inexorable sur la remise des armes et des chevaux de guerre. Sans craindre de prolonger une lutte qui sera plus nuisible pour les Arabes que pour nous, il vaut mieux retarder la conclusion et obtenir des résultats de plus de durée que par le passé.

XXIX

Au colonel de Saint-Arnaud

Bivouac au Khamis des Mettenerd, le 10 février 1846

Colonel, lorsque je vous disais de concourir à l'attaque de l'*Ouaransenis* dans l'étendue de vos moyens, Abd-el-Kader ne menaçait pas la *Mitidja*, et n'ayant aucune idée du mal que Monsieur le colonel Eynard avait fait aux Beni Boudouard et autres, je regardais avec raison, je crois, l'affaire de l'Ouaransenis comme plus urgente que celle de *Bou Masa*, que vous m'aviez peint fort souvent comme étant en décadence, par suite de la lassitude des populations.

Aujourd'hui, je sens la nécessité de ne pas engager la colonne de Milianah dans l'Ouaransenis, afin de l'avoir à notre disposition contre les montagnes à l'Ouest de la *Mitidja*, si elles bougeaient. Or, comme vous n'êtes pas assez fort pour faire seul l'opération de l'*Ouaransenis*, vous pourrez vous occuper du *Dahra*, selon le temps qu'il fera et selon les circonstances, en attendant que nous puissions vous faire concourir à l'expulsion *d'Hadj Seghie* des montagnes, où il s'est cantonné. Je marche demain pour tâcher de resserrer Abd-el-Kader dans la vallée de l'*Oued Sebaou*, s'il y demeure; ce ne sera guère que vers le 15 que je pourrai arriver dans cette vallée avec Monsieur le géneral Gentil.

L'Emir fait de grands efforts pour remuer les Kabyles du *Jurjura*, où il parait vouloir se créer un point d'appui.

Je regrette beaucoup de vous avoir arrêté dans votre course du Dahra. Elle eut probablement beaucoup augmenté la fatigue des partisans de *Bou Masa*. Je vous félicite ainsi que Canrobert de votre incessante activité.

Maréchal duc d'Isly.

P.-S. — Je suis bien heureux que vous soyez nommé commandeur.

Mille amitiés.

Maréchal duc d'Isly.

XXX

Au Ministre de la Guerre

Oran, le 11 juin 1846.

Monsieur le Ministre, je reçois votre lettre confidentielle du 1er juin au sujet de l'intérimat du commandement de la province d'Oran.

Heureusement, je n'ai pas encore fait paraître d'ordre du jour pour nommer le général Cavaignac à ce commandement intérimaire, ainsi que j'en avais définitivement pris la résolution. Je puis donc sans aucun inconvénient me conformer aux dispositions qui ont été adoptées par le conseil du Roi.

Tout en reconnaissant les bonnes qualités de Monsieur le général d'Arbouville et les quelques facilités que son ancienneté de grade apportera dans l'exercice de ses nouvelles et importantes fonctions, je ne puis m'empêcher d'accorder à Monsieur le général Cavaignac une capacité militaire et administrative supérieure à la sienne et c'est pour cette raison seule de capacité hors ligne que j'avais choisi cet officier général.

Le général Cavaignac était d'ailleurs dans une position de commandement hiérarchiquement plus facile que celle où se trouva Monsieur le général de Lamoricière quand il fut nommé commandant de la province d'*Oran* en même temps que maréchal de camp, et qu'il eut immédiatement des officiers de ce grade sous ses ordres. Outre une plus grande ancienneté relative, Monsieur le général Cavaignac a une expérience des choses d'Afrique et en particulier de la province d'*Oran*, que n'avait pas le général de Lamoricière en 1840.

Quoiqu'il en soit, j'ai la confiance que dans l'état actuel de nos affaires, Monsieur le général d'Arbouville satisfera complètement à la mission qui lui est confiée et qu'il s'acquerra de nouveaux titres à la bienveillance du Roi.

J'apprends que vous avez désigné Monsieur le général de Lamoricière pour faire l'inspection générale de l'infanterie de la division d'Oran. Permettez-moi de vous représenter que cela est incompatible avec le congé que vient d'obtenir cet officier général. Il ne rentrera en Afrique que dans le mois de septembre; il serait alors trop tard pour commencer l'inspection générale de plus de 30,000 hommes d'infanterie, et d'ailleurs les affaires générales sont à elles seules capables d'absorber le commandant d'une province qui y rentre après trois mois d'absence.

Je vous propose donc de confier l'inspection générale de la province d'Oran à Monsieur le général d'Arbouville qui sera autorisé à déléguer, dans certains cas, les maréchaux de camp sous ses ordres.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Maréchal duc d'ISLY.

P. S. — J'apprends l'arrivée à Alger du général Magnan, il m'a écrit une très bonne lettre. Il se déclare parfaitement étranger aux articles de journaux dans lesquels son nom a paru. Nous allons l'essayer et tâcher d'en tirer bon parti.

Maréchal duc d'ISLY.

Je reçois à l'instant une lettre de Monsieur le lieutenant général Bedeau, à la date du 4 mai, dans laquelle il me dit qu'il a renouvelé sa demande de rentrer en France, mais que cependant si on persiste à croire sa présence utile ou si, seulement, je lui en témoigne le désir personnel, il restera encore quelque temps. Je me suis empressé de lui écrire que sa présence était utile et que je désirais vivement qu'il restât. Persistez donc dans le refus du congé.

Maréchal duc d'ISLY.

XXXI

Au Ministre de la Guerre.

Alger, le 20 juin 1846.

Mon cher général, votre officier d'état major, Monsieur le lieutenant colonel Lheureux, est parti ce matin pour Constantine. Je ne doute pas que Monsieur le général Bedeau n'accepte avec reconnaissance l'intérim puisqu'il était déjà décidé à rester à son poste. Je regarde donc cette affaire comme arrangée.

J'ai aussi la confiance que M. le général de Bar demandera de lui-même un congé et qu'il ne sera pas nécessaire de lui causer le déplaisir de le lui envoyer d'office. Je désire que sa position en Afrique lui soit conservée jusqu'à ce qu'il ait été placé convenablement en France, ce qui, je l'espère, ne pourra pas tarder plus de trois mois.

Je ne puis vous dissimuler, mon cher général, que j'ai été un peu contrarié de la nomination de Monsieur le général d'Arbouville au commandement intérimaire de la province d'Oran, non pas parce qu'on ne m'a pas consulté, mais parce que je crois ce commandement au-dessus de ses forces.

Monsieur d'Arbouville a d'excellentes qualités ; il a de l'honneur, un grand sentiment du devoir, du courage et des manières qui le font aimer des troupes. Mais il a peu d'entrain, peu d'initiative, peu d'activité et sa portée est moyenne. Vous voyez que tout en étant très recommandable à beaucoup d'égards, on n'est pas toujours propre à commander une province d'Afrique. Quand on nommera Monsieur d'Arbouville lieutenant général, et je désire qu'on le nomme, il faudra le rappeler en France.

Je n'hésite pas à dire que Monsieur le général Cavaignac lui est très supérieur pour la capacité, l'entrain, la décision. J'aurais eu bien plus de confiance en lui pour l'intérim.

Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des affaires, Monsieur d'Arbouville peut très bien suffire.

Monsieur le général Randon n'accusa dans son rapport que 20 malades égorgés ; j'apprends, par des officiers arrivant de Bône, qu'il a péri dans cette circonstance 32 individus, dont deux officiers et le chirurgien. Le capitaine Noël du 5e de hussards est du nombre des morts, et chose étonnante, Monsieur le général Randon n'en parle pas.

On assure aussi que la veille dans la nuit on avait tiraillé sur le camp. J'attends des renseignements pour me prononcer sur cette malheureuse affaire. Je crains bien qu'il n'y ait eu imprudence.

Recevez, mon cher général, l'assurance de tous mes sentiments affectueux et dévoués.

Maréchal duc d'Isly.

XXXII

Au Ministre de la Guerre

Alger, le 2 juillet 1846

Mon cher général, je vous envoie confidentiellement la réponse à votre lettre du 24 juin émanée du bureau de la colonisation. J'ai voulu par là appeler votre attention sur ce qu'il reste encore de malveillance pour moi dans ce bureau, qui a été très mauvais sous Monsieur le Maréchal Soult. C'est lui qui avait fait rétribuer l'*Algérie* pour m'injurier dans chaque numéro de cette indigne feuille. Je soupçonne par divers articles qu'il y a encore de fréquentes relations du bureau aux journalistes de l'*Algérie*. Il suffit de vous avoir signalé cela, vous trouverez le remède. Ces messieurs dans les premiers temps de votre administration s'étaient observés, il paraît qu'ils gagnent à la main.

Et l'*Algérie*, n'est-il pas déplorable que des militaires soient conservés à Paris dans des positions de faveur pour attaquer tous les jours le général de 100.000 hommes ? Si je

m'en plains, ce n'est pas qu'ils me fassent du mal, je les ai vaincus aussi bien qu'Abd-el-Kader ; mais ils sont un mauvais exemple pour la discipline.

Monsieur le maréchal Soult m'avait promis de les envoyer en province. Il n'en a rien fait sous des prétextes frivoles. Ils méritent réellement une punition pour leur acharnement insensé contre moi et la bassesse de leurs motifs. Ils voulaient se faire clore la bouche par de bons emplois en Afrique. Ce sont des esprits faux et méchants.

Mille amitiés, mon cher général.

Maréchal duc d'Isly.

XXXIII

Au Ministre de la Guerre

Alger, le 7 juillet 1846.

Mon cher général, je reçois le courrier de France au milieu de toutes les cérémonies du mariage de ma fille. Je n'ai pas le temps de lire les journaux et je ne les lirai pas encore demain, parce que je pars à 4 heures du matin avec Monsieur de Salvandy pour aller faire une tournée dans l'intérieur. Mais j'apprends que vous avez encore parlé à la Chambre des Pairs, et je ne veux pas tarder plus longtemps à vous féliciter et à vous témoigner toute ma satisfaction de votre discours à la Chambre des Députés. Il est très bien et pour la chose et pour moi. Il a coupé court à beaucoup de déclamations qui se seraient produites si vous n'aviez pris les devants.

La seule observation que j'aie à faire sur ce discours, comme sur ceux de Monsieur Guizot, c'est que vous ne vous êtes pas assez prévalu du changement radical qui s'est opéré dans notre situation depuis six semaines, du triomphe complet de nos armes et de notre système de guerre. Il me semble que c'était un bon argument que celui qu'on aurait basé sur des

faits de cette nature. A cet égard mon rapport du 18 mai était décisif.

On me dit que Monsieur le général Fabvier a prononcé d'indignes paroles à la tribune de la Chambre des Pairs. On a peine à croire qu'un général qui a la prétention d'être national, puisse se complaire à déverser l'outrage sur cent mille de ses camarades. Mais cela ne doit pas étonner quand on connait le général. Il s'énivre avec des paroles pompeuses, et bientôt il ne sait plus ce qu'il dit. Il a donné à rire à toute l'armée d'Afrique par ses ordres du jour à chaque régiment et les discours qu'il a adressés aux officiers. J'espère bien qu'on ne l'enverra plus comme inspecteur près d'une armée qu'il a outragée. La honte dont il parle n'est que pour lui. Cela est d'autant plus bizarre de sa part que tout récemment il a fait à la même tribune un éloge pompeux de l'armée d'Afrique.

Je regrette de n'avoir pas trouvé dans ce courrier votre approbation des mesures que j'ai prises pour établir un pont sur le bas Chélif. Comme il n'y a pas une minute à perdre et que j'ai la conviction que vous ne pouvez qu'approuver une œuvre qui se fera sans rien prendre à votre budget, je vous annonce que si le prochain courrier ne m'apporte pas une réponse de vous, je donnerai l'ordre de commencer immédiatement. On est prêt, les projets et les préparatifs sont faits, les troupes sont là et il faut que les piles en maçonnerie soient faites avant le retour des pluies.

La Chambre des Pairs n'a pas été plus forte dans la discussion des crédits supplémentaires que la Chambre des Députés. Il faut que cette question d'Afrique soit quelque chose de bien difficile, puisque même les très bons esprits ont tant de peine à en parler avec bon sens.

Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage.

Recevez, mon cher général, l'assurance de tous mes bons sentiments, sans exception aucune.

Maréchal duc d'Isly.

XXXIV

Au Ministre de la Guerre

Alger, le 18 juillet 1846.

Mon cher général, quoique je parte aujourd'hui et que je suis, bien entendu, parfaitement débordé, je veux répondre quelques lignes confidentielles à votre lettre du 10 juillet.

C'est à tort que le général Bedeau se plaint de moi pour l'avancement de sa division. J'ai toujours reproduit à peu près toutes ses propositions et notamment pour Monsieur le commandant Gouyon, que j'aime et estime. Je vous remercie de l'avoir fait lieutenant-colonel.

Dernièrement j'avais demandé des propositions à Monsieur le général Bedeau ; il ne m'en a envoyé que quatre ; elles figurent dans le grand travail que je vous ai adressé et dont je n'ai aucune nouvelle. Les colonels Noël et Senilhes n'y figuraient pas, et je ne me souviens pas que Monsieur le général Bedeau me les ait jamais présentés. Je crois que le premier l'a été par le duc d'Aumale, quoique ce prince n'en eut pas une opinion très élevée et qu'il ne le considérât pas comme propre à commander une colonne. Mais il disait qu'il tenait bien son régiment et avait de la bravoure personnelle.

Quant à Monsieur le colonel Senilhes j'ai la certitude qu'on ne me l'a jamais présenté. Je ne l'ai pas vu d'assez près pour le juger en dernier ressort. Je sais seulement que pendant son intérim du commandement de Bône, il eut une assez mauvaise affaire sur la frontière de Tunis. Il se laissa ramener et abandonna à l'ennemi ses morts et peut-être quelques blessés. Il est, dit-on, homme d'esprit, mais il est peu guerrier.

Je pense comme vous que le colonel Grand doit passer avant le colonel Noël, seulement je dis qu'il est fâcheux pour

l'armée d'Afrique qu'on nous envoie de France les colonels les plus anciens, comme il est arrivé cette année pour l'infanterie et la cavalerie.

Les plaintes du général Bedeau sont d'autant moins fondées que, lui ayant demandé depuis longtemps un complément de propositions, trouvant que c'était trop peu de quatre, je n'ai encore rien reçu par le dernier courrier.

Le Roi a daigné m'écrire et me faire dire par M. de Salvandy que le premier emploi vacant de chef d'escadrons d'état major serait donné à Monsieur Trochu, mon aide de camp. Voici deux vacances celle de Monsieur Gouyon et celle de Monsieur d'Aigny tué sur le chemin de fer du Nord. J'ai donc lieu de croire à la prochaine nomination de Monsieur Trochu. Vous ne regretterez jamais cette nomination, car c'est un des officiers les plus distingués que je connaisse.

Je laisse partout des instructions dans lesquelles j'envisage autant que possible les éventualités. J'ai lieu d'espérer que tout ira bien, mais je regarde comme certain le retour d'Abd-el-Kader dans trois ou quatre mois.

Cette question du Maroc est bien épineuse. Je pense qu'il est tout à fait convenable que Monsieur de Lamoricière ne rentre en Afrique que dans le courant d'octobre, afin de ne pas avoir deux intérimaires en si peu de temps.

Monsieur de Salvandy est fort enchanté de tout ce qu'il a vu et il a beaucoup vu et il va voir encore. Il répétait à chaque instant : « Mais nous ne savions pas cela en France ; nous ne « nous en doutions pas ; j'étais loin de penser qu'on avait « autant fait. » Il a surtout été frappé de l'état d'obéissance et de discipline des Arabes, comme aussi de leurs obséquiosités et de leurs attentions délicates pour lui et pour moi.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Maréchal duc d'Isly.

XXXV

Au Ministre de la Guerre

Excideuil, le 10 août 1846.

Monsieur le Ministre, par votre lettre du 30 juillet (bureau des états-majors et des écoles militaires), vous me dites en réponse à ma lettre de juin dernier que le budget ne comprenant en Algérie que 13 maréchaux de camp, ce nombre ne peut être dépassé ; qu'il en existe 12 actuellement et que pour complèter le chiffre de 13, vous proposerez au roi pour ce grade l'un des colonels que j'ai eu l'honneur de vous désigner comme susceptibles de commander des colonnes en Afrique.

Je présume, Monsieur le Ministre, que par ces paroles vous n'avez pas entendu que dans la prochaine promotion de maréchaux de camp, il n'y aurait qu'un seul colonel de l'armée d'Afrique. L'avancement des officiers qui méritent à la guerre ne doit pas dépendre des chiffres du budget de l'Algérie, mais bien des vacances qui surviennent dans les cadres de l'état-major de toute l'armée.

L'armée d'Afrique, cela vous paraîtra incontestable comme à moi, doit prendre dans ces vacances une part plus que proportionnelle à son chiffre, puisqu'elle est à la guerre où, si elle ne livre pas de grandes batailles, elle a des combats multipliés, une vie dure et laborieuse. Quand il sera fait une promotion de maréchaux de camp, l'armée d'Afrique serait bien maltraitée si elle n'obtenait qu'une nomination sur huit ou dix qui auront lieu.

Au reste, il y a aussi des vacances à faire dans le cadre des maréchaux de camp de l'armée d'Afrique, et voici celles que je vous propose :

Monsieur le général Karte est rentré en France malade, sa santé et son âge ne lui permettent guère de commander une subdivision d'Afrique, ni une colonne. Je vous engage à le

retenir en France, où vous lui donneriez un département. C'est un excellent homme, d'un commerce très agréable, il sera bien avec tout le monde, partout où vous le mettrez. Il serait aussi très propre à commander une brigade de cavalerie, parce qu'il est fort instruit dans son arme, et il mérite cette faveur par ses longs et excellents services.

Monsieur le général Tartas, quoique plus jeune et très vigoureux, n'a pas le désir de continuer ses services en Afrique. Il a d'autres vues et des affaires qui le rappellent en France. Son désir est de rentrer d'abord après l'inspection générale à laquelle il concourt. D'un autre côté, si Monsieur le général Tartas est très propre par son élan et sa vigueur à commander un corps de cavalerie comme subordonné à un autre général, il est très peu capable de conduire seul une colonne dans les circonstances très variées et très difficiles qui se présentent dans la guerre d'Afrique. J'ai donc l'honneur de vous proposer de le rappeler en France, dès qu'il ne sera plus utile à Monsieur l'inspecteur général de L'Etang.

Il y aurait ainsi trois vacances dans l'armée d'Afrique, et l'on pourrait encore en faire d'autres sans nuire aux affaires de l'Algérie. J'aurai l'honneur d'en causer avec vous très prochainement.

Ce que je dois vous répéter en ce moment, c'est qu'il y a à l'armée d'Afrique plusieurs colonels d'un grand mérite qui doivent être les colonnes de notre œuvre dans ce pays et qu'on ne peut laisser longtemps sans avancement. Il en est d'autres qui par l'ancienneté de leurs services méritent aussi de l'avancement, mais qui quoique ayant du mérite n'ont pas exactement celui qui convient pour conduire isolément une colonne en Afrique. J'ai reproduit plusieurs fois cette distinction. Je vous prie de vouloir bien la prendre en considération, elle est fondée sur de grandes vérités : tel est très propre à commander une brigade dans une grande guerre, qui n'est pas propre à un commandement isolé en Afrique. Les petites catastrophes que nous avons éprouvées à diverses

époques proviennent justement de ce que l'officier qui commandait, quoique doué de valeur et d'une certaine entente de la guerre, n'avait pas toutes les facultés nécessaires au commandement en chef.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Maréchal duc d'Isly.

XXXVI

Au Ministre de la Guerre

Paris, le 18 août 184;

Mon cher général, les colonels que je vous ai déjà proposés pour le grade de maréchal de camp se divisent en 2 classes: la première, d'officiers propres à rendre de grands services en Afrique et qui doivent y rester; la seconde, de colonels qui n'ayant pas toutes les conditions nécessaires à l'Afrique, méritent cependant par leurs longs et loyaux services, de recevoir de l'avancement.

J'insiste beaucoup pour qu'ils soient tous nommés, ainsi que ceux que va proposer Monsieur le général Bedeau dans le travail que j'attends chaque jour avec impatience, et dans lequel sera certainement compris Monsieur le colonel Noël.

Je comprends qu'il vous sera probablement difficile de les tous nommer immédiatement, mais la proportion à prendre pour l'Afrique, dans la première promotion que vous allez faire, dépend du chiffre qu'elle comportera. Ce chiffre, je l'ignore. J'ai oui dire qu'il y avait en ce moment 18 vacances, si vous voulez toutes les remplir, je dois espérer de voir satisfaire de suite aux premières nécessités de l'armée d'Afrique.

Après une campagne aussi rude que celle que nous venons de faire, et qui a duré 8 mois sans discontinuer, il me semble équitable de nous donner plus que la proportion qui nous

reviendrait, si l'on se bornait à comparer notre effectif avec celui de l'armée toute entière.

Si par exemple vous faisiez 18 maréchaux de camp, je crois que nous devrions en avoir 7, c'est-à-dire un peu plus du tiers. Ce serait d'autant plus juste que les régiments que vous nous avez envoyés à l'occasion de la crise que nous venons de dominer, sont commandés par des colonels des plus anciens de l'armée, tels que messieurs Pourailly, Grand, etc.

Supposons que vous puissiez nous en accorder 7, j'en prendrais 3 dans la première catégorie et 4 dans la seconde :

1re catégorie pour l'Afrique,
Messieurs Renaud, du 6e léger,
Blangini, du 58e de ligne,
Morris, du 2e chasseurs d'Afrique.

2e catégorie,
Messieurs Vial, commandant la gendarmerie,
Grand, chasseurs de France,
Pourailly, du 12e léger,
Noël, du 3e chasseurs d'Afrique.

Dans cette seconde catégorie, il y en a 3 qui devraient être faits au titre de France, puisqu'ils sont les plus anciens colonels de l'armée.

Il m'est impossible de ne pas vous proposer Monsieur Vial, qui est de beaucoup le plus ancien colonel de l'armée d'Afrique et certainement l'un des plus anciens de toute l'armée. Il sert bien, il tient bien sa gendarmerie, il est réellement temps de le tirer de là.

Dans la situation actuelle de nos colonels de la 2e catégorie, il me parait évident que vous ne devez pas vous occuper de la proportion que représente l'armée d'Afrique, car si ceux que je vous propose étaient restés en France, 3 d'entre eux y eussent été faits maréchaux de camp par la force des choses.

En réalité, je ne vous propose donc pour l'armée d'Afrique que 4 maréchaux de camp comme récompense de guerre ; vous conviendrez que c'est bien peu.

Le cœur me saigne de supprimer cette fois Monsieur de Saint-Arnaud que j'avais porté le second dans mon travail précédent; je place Blangini et Morris avant lui quoique Saint-Arnaud commande depuis 2 ans une subdivision avec beaucoup de distinction, et qu'il ait beaucoup fait la guerre.

Renaud, Blangini, Morris sont aussi d'excellents officiers pour l'Afrique et il était juste d'en prendre un dans la cavalerie: je vous les désigne par rang d'ancienneté.

C'est également par rang d'ancienneté que je désigne les colonels de la deuxième catégorie.

Je n'ai pas répondu d'abord à l'observation que vous m'avez faite : qu'il n'y avait pas de lieutenant-colonel de cavalerie en Afrique susceptible de remplacer le colonel Noël. Presqu'aussitôt après j'ai trouvé le lieutenant-colonel *De Cotte* du même régiment que j'ai déjà proposé, bien qu'il n'ait guère aujourd'hui plus de 18 mois de grade; mais c'est un excellent officier de cavalerie d'Afrique; c'est comme lui qu'il nous les faut pour obtenir des résultats; je pense donc très sérieusement qu'il faut le nommer, malgré son peu d'ancienneté.

Suivant toute apparence, vous ne nous enverriez pas un officier aussi capable que *De Cotte*, pour commander un régiment de chasseurs d'Afrique, il aurait d'ailleurs toute une éducation à faire. Mais surtout, il serait déplorable qu'on enlevât ainsi l'avancement qui doit en résulter pour la cavalerie d'Afrique, qui vient de faire une si longue et si rude campagne, et qui a tant de sujets du premier mérite.

J'aimerais mieux, si absolument vous trouvez *De Cotte* trop jeune de grade, que vous suspendissiez la nomination à l'emploi de colonel du 3e chasseurs, pendant quelques mois, afin d'y nommer *De Cotte* un peu plus tard. En attendant, ce régiment sera parfaitement commandé par le lieutenant-colonel. Au reste, on a fait souvent en Afrique des avancements tout aussi exorbitants que serait celui de *De Cotte* en le nommant immédiatement. N'avez-vous pas nommé

dernièrement *Du Puch* au 4e de chasseurs quoiqu'il n'eût que deux ans de grade et que ses services de guerre fussent loin d'équivaloir à ceux de *De Cotte*?

Je me résume, pour vous demander très instamment de réserver à De Cotte le 3e chasseurs si vous ne voulez pas le nommer immédiatement colonel ; j'ajoute que je verrais avec grand plaisir qu'il vous fut possible de le nommer.

Je voudrais qu'il en fut de même pour le lieutenant-colonel Denoue, si Morris est fait maréchal de camp. Je voudrais que l'on confiât à Denoue le commandement du 2e chasseurs d'Afrique, jusqu'à ce qu'il eût le temps voulu pour être nommé colonel. Alors, tous nos régiments de chasseurs d'Afrique auraient réellement des colonels dignes de les commander.

D'ailleurs, mon cher général, je ne vois pas pourquoi on serait si difficile pour faire franchir ce grade intermédiaire de lieutenant-colonel ; vous vous souvenez bien que sous l'empire les chefs de bataillons et les chefs d'escadrons passaient d'emblée colonels, malgré qu'il y eût des lieutenants-colonels ou *gros major*.

Je vais examiner avec soin mon dernier travail pour les grades inférieurs et je vais vous en écrire.

J'ignore complètement quelles sont les vacances des lieutenants-généraux. Il est probable qu'il y en a, ou qu'il y en aura bientôt plusieurs.

Les plus anciens maréchaux de camp de l'armée d'Afrique sont :

Messieurs Levasseur,
Randon,
d'Arbouville,
Gentil,
Marey, etc.

Je n'ose proposer en ce moment, et j'en ai du regret, Monsieur le général Levasseur ; je propose donc Messieurs

Randon et d'Arbouville. Je n'établis pas entre eux une grande préférence, mais Randon est toujours resté en Afrique; il y commande une subdivision depuis plus de quatre ans, tandis que le général d'Arbouville, qui du reste est très bien, a fait une absence d'environ deux ans.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération et de mon affectueux attachement.

Le gouverneur général de l'Algérie.
Maréchal duc d'Isly.

XXXVII

Au Ministre de la Guerre.

Paris, le 21 août 1846.

Mon cher général, j'ai eu l'honneur de vous annoncer dans ma lettre confidentielle dernière, relative aux promotions aux grades d'officiers généraux, que je traiterais dans une autre lettre des promotions aux grades d'officiers supérieurs.

Je me borne à remettre rapidement sous vos yeux, *par ordre de mérite,* les noms des officiers supérieurs de l'armée d'Afrique, jusqu'au grade de chef de bataillon et de chef d'escadron, dont je désire le plus particulièrement l'avancement.

Les candidats pour le grade de colonel dans l'infanterie sont Messieurs les lieutenants-colonels :

O' Keesse, du 56me de ligne.
Maissiat, du 13me léger.
De Barral, du 41me de ligne
Sonnet, du 2me de ligne.

Pour le grade de colonel dans la cavalerie, Messieurs les lieutenants-colonels :

De Cotte, du 3me chasseurs d'Afrique.
De Noue, du 1er chasseurs d'Afrique.
Drajat, du 1er chasseurs de France.

Pour le grade de lieutenants-colonels dans l'infanterie Messieurs les commandants :

Carabuccia, du 33me de ligne.
D'Exéa, du 10me bataillon d'Orléans.
Prévost, du 2me bataillon d'Afrique.
Lafont Villers, du 2me bataillon de la légion étrangère.
De Serres, du 3me léger.
Vergé, du bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger.
Daurelles, du 64me régiment de ligne.
Thomas, du bataillon de tirailleurs indigènes.

Les candidats pour le grade de lieutenant-colonel dans la cavalerie sont Messieurs les commandants :

Cassaignolle, du 2me régiment de Spahis.
Gastu, du 2me régiment de chasseurs d'Afrique.
De Forton, du 1er régiment indigène.
Houdaille, du 2e chasseurs d'Afrique.

Quant à l'avancement aux grades de chefs de bataillon et chefs d'escadron, vous trouverez pour y pourvoir tous les documents nécessaires dans mes propositions antérieures.

Je ne terminerai pas sans vous recommander très vivement Monsieur le lieutenant-colonel de Creny, de l'état-major général, qui remplit en ce moment les fonctions de chef d'état major de l'armée d'Afrique. C'est un officier hors ligne, très capable de bien remplir les hautes fonctions que je lui ai confiées.

Je désire beaucoup que Monsieur de Creny soit nommé colonel.

Je vous adresse par votre secrétariat général les propositions pour les décorations et pour l'avancement que j'avais encore à vous faire parvenir.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération et de mon affectueux attachement.

Le gouverneur général de l'Algérie,
Maréchal duc d'Isly.

XXXVIII

Au Ministre de la Guerre

Paris, 2 septembre 1846.

Mon cher général, je ne me suis pas plaint de ce que Monsieur le chef d'escadrons Feray n'avait pas été nommé officier de la Légion d'honneur ; la grande faveur faite au capitaine Trochu a étouffé ma voix. Et cependant, je vous le jure, Monsieur Feray avait parfaitement mérité cette récompense dans les sept mois de campagne qu'il a faits avec moi. Il ne fut pas devenu mon gendre depuis que je l'aurais proposé également, parce que dans toutes les circonstances difficiles et pénibles où nous nous sommes trouvés presque chaque jour, il a montré un zèle, une activité, une ardeur qui ne se sont jamais démentis.

Enfin j'espére que vous réparerez bientôt ce petit échec.

Mais il est un autre officier pour lequel je désire ne pas attendre. C'est Monsieur le chef de bataillon de Clouard, du 22e de ligne. Il m'a été présenté deux fois pour faits de guerre : la première fois par le colonel Camou après son beau combat du 7 mars ; la seconde fois par le général Iusuf et le duc d'Aumale, après la campagne du désert qu'il a faite complètement. Je désire donc vivement que vous le repreniez immédiatement en sous-œuvre, parce qu'il va retourner en France avec les cadres de son régiment, et qu'une fois rentré, les droits d'Afrique seraient oubliés.

Je vous le demande d'une manière toute spéciale.

Je n'ai point encore reçu l'état général des avancements opérés récemment dans l'armée d'Afrique. A cette occasion, permettez-moi de vous faire observer que ce serait bien à tort si l'on continuait à se plaindre de ce que l'armée d'Afrique obtient plus d'avancement que l'armée de France. Sur sept maréchaux de camp, vous ne nous en avez réellement donné

que deux : Noël et Renaud. Foy a été fait maréchal de camp n'ayant pas 5 ans de grade ; je ne m'en plains pas, car je l'aime beaucoup, mais je fais remarquer que ce n'est pas seulement en Afrique que l'on arrive de bonne heure ; nous avons beaucoup de colonels qui ont toujours fait la guerre et qui après cinq ans et plus n'arrivent pas.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Maréchal duc d'Isly.

(La fin prochainement)

XXXVIII

Au Ministre de la Guerre

Paris, 2 septembre 1846.

Mon cher général, je ne me suis pas plaint de ce que Monsieur le chef d'escadrons Feray n'avait pas été nommé officier de la Légion d'honneur ; la grande faveur faite au capitaine Trochu a étouffé ma voix. Et cependant, je vous le jure, Monsieur Feray avait parfaitement mérité cette récompense dans les sept mois de campagne qu'il a faits avec moi. Il ne fut pas devenu mon gendre depuis que je l'aurais proposé également, parce que dans toutes les circonstances difficiles et pénibles où nous nous sommes trouvés presque chaque jour, il a montré un zèle, une activité, une ardeur qui ne se sont jamais démentis.

Enfin j'espère que vous réparerez bientôt ce petit échec.

Mais il est un autre officier pour lequel je désire ne pas attendre. C'est Monsieur le chef de bataillon de Clouard, du 22e de ligne. Il m'a été présenté deux fois pour faits de guerre : la première fois par le colonel Camou après son beau combat du 7 mars ; la seconde fois par le général Iusuf et le duc d'Aumale, après la campagne du désert qu'il a faite complètement. Je désire donc vivement que vous le repreniez immédiatement en sous-œuvre, parce qu'il va retourner en France avec les cadres de son régiment, et qu'une fois rentré, les droits d'Afrique seraient oubliés.

Je vous le demande d'une manière toute spéciale.

Je n'ai point encore reçu l'état général des avancements opérés récemment dans l'armée d'Afrique. A cette occasion, permettez-moi de vous faire observer que ce serait bien à tort si l'on continuait à se plaindre de ce que l'armée d'Afrique obtient plus d'avancement que l'armée de France. Sur sept maréchaux de camp, vous ne nous en avez réellement donné

que deux : Noël et Renaud. Foy a été fait maréchal de camp n'ayant pas 5 ans de grade; je ne m'en plains pas, car je l'aime beaucoup, mais je fais remarquer que ce n'est pas seulement en Afrique que l'on arrive de bonne heure; nous avons beaucoup de colonels qui ont toujours fait la guerre et qui après cinq ans et plus n'arrivent pas.

Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Maréchal duc d'Isly.

(La fin prochainement)

LES CONTROLES DE L'ARMÉE DE CONDÉ [1]

Nous achevons de mettre sous les yeux des lecteurs le manuscrit de la Bibliothèque nationale d'où nous avons tiré les précédentes indications, en leur donnant aujourd'hui une liste de morts qui termine ce volume. Cette énumération est beaucoup moins longue que l'autre, puisqu'elle occupe seulement les cinq derniers feuillets du manuscrit. Mais il n'était pas moins nécessaire de la reproduire ici et de mentionner les noms de ceux qui, à un titre quelconque, payèrent de leur vie leur dévouement à un principe.

Etat de MM. les chasseurs nobles et autres de l'armée de S. A. S. Mgr le Prince de Condé, qui sont morts à l'hospice pendant décembre 1793 et pendant l'année 1794.

Joseph de Ruelle, mort le 9 décembre 1793; — Henri de Mesnard (11 décembre);—Joseph Rari (14 décembre); —Simon Antoine Exbragat de Pralas (19 décembre); — Pierre Blondeau (5 janvier 1794); — François-Joseph Sigel (7 janvier); — Claude de Narbonne de Nasse (9 janvier); — Pierre de Le Hellec (. ...); — Rufin de Fayard (9 janvier) ;—Matrat de Moissey (10 janvier) ; —Jacques de La Porte aux Loups (11 janvier); — Marie-André de Tassin du Poie (12 janvier); —Jean-Baptiste Voisin (14 janvier) ; — Charles Jean-Baptiste de Wissel (17 janvier); — Philippe-Clément d'Euzel (17 janvier);— N. Texier (18 janvier); — le chevalier de Boisragan (19 janvier); — Louis-Joseph de Bory (20 janvier); — Bourguignon (20 janvier); — Philippe-Hilarion-Rodolphe-Primitif d'Alençon (21

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. III, p. 198.

janvier) ; — de Barray (21 janvier); — de Boisbilly (20 janvier); — Jean-Baptiste Bourdin (22 janvier) ; — de Touzalin (22 janvier); — Alexis Guérignot (22 janvier); — Sébastien d'Aunois (23 janvier); — le chevalier de Bourgard (25 janvier); — Charles-Amédée d'Arundel de Quincourt (25 janvier) ; — de Rémy (26 janvier); — de Saint-Martin (26 janvier); — Augustin de Clerveaux (26 janvier); — de Cauridan (26 janvier); — Nicolas Carbat (26 janvier); — Deschallard (26 janvier); — Simon-Jacques Henry de Chassey (27 janvier); — le chevalier de Rochelambert (27 janvier) ; — de Morelle (28 janvier); — d'Aleme (28 janvier); — de Migeon (28 janvier) ; — de Bellat (29 janvier); — Jean-Baptiste de Nesmes-Desmaret (30 janvier); — Etienne de Bernard Dupuy Mérigaud (30 janvier); — le chevalier de Cessac (1er février) ; — de La Ferrière (1er février); Charles-Antoine Marie de Constant (1er février); — de Sarrazin (2 février); — de Saint-Didier (2 février); — de Brechat (2 février); — Dominique Rousselle (3 février); — de Terve (4 février); — de Fontanges (4 février); — François-Charles Zacharie de La Roche-Girauld (5 février); — Jean-Pierre de Dorsival (5 février); — de Champ du Creuzet (5 février); — Pfistre (5 février); — Jean-René-Marie de Castagny (6 février); — Thariau (7 février); — Guilloux (7 février); — Benoit Meunier (7 février); — Jean Alexandre César, baron de Castelnau (8 février); — François Brouchard (8 février); — Jean-Baptiste de Jeantin (9 février); — François Laurent (9 février); — de Bastide (13 février); — le R. P. Bruno Vogel (15 février); — Antoine-Raymond-Raoul, chevalier de Marnhac (15 février); — Claude Blaise (16 février) ; — Charles-Louis-Auguste de La Roche-Girault (18 février); — de Clavenas (18 février); — Magdeleine, femme de Nicolas Carbat (19 février) ; — Marcel Rhalt (19 février); — de Vert (21 février); — la femme Anne-Marie Weber (20 février); — Julien Trouilliont aîné (27 février); — de Floïde (28 février); — de Barrasse (28 février); — Gabriel-Félix-Urbain de Féalguière (6 mars); — de La Barde (5 mars); — Billecoq (5 mars); — Félix Cosset (6 mars); — Charles du

Paget (6 mars); — Jean-Baptiste Beck (6 mars); — de Chamont (7 mars); — Antoine Breton (8 mars); — Bourdon (8 mars); — Edmond, chevalier de Termond (9 mars); — Jean-Baptiste Bureau (10 mars); — Jacques de Vivannes (12 mars); — Jean-Baptiste-Isidore, chevalier de Caupian (12 mars); — Jean-Baptiste Guillaume de Manoury (13 mars); — de Moges (16 mars); — Pierre Maudode (17 mars); — la fille Magdeleine Sue (20 mars); — Michel Steckel (28 mars); — François Finance (31 mars); — Charles-Victor d'Ectot (1er avril); — Jean-Baptiste Malize (7 avril); — Jean-François-René-Auguste Le Moine de Margon (9 avril); — Pilmas (10 avril); — Jacques Roth (15 avril); — de Casperne (25 avril); — François-Roland de Montauvert (25 avril); — François Chevalier (12 juin); — Frédéric-Henry Pic de l'Escale (23 juin); — de Noirville (31 août); — André-Marc-Antoine Hellouin, chevalier de Ménibus (31 août); — Antoine Aster (3 septembre); — Léonard de Couraye (17 septembre); — Joseph Rappler (19 septembre); Héracle de Miremont (22 septembre); — Léonard de Bazeauche (28 septembre); — Jean Guyot de l'Espard (28 septembre); — Louis de Fontagneux l'aîné (3 octobre); — Marie Hyacinthe Guitteau (13 octobre); — François de Chambeaud (16 octobre): — Charles de Villers (19 octobre); — Jean-Claude Dupuy (20 octobre); — Jean Marx (24 octobre); — François Marie, chevalier de Gras (29 octobre); — Marie-Anne Mayer (31 octobre); — Lambert Raisneau (2 novembre); — de Courtin l'aîné (2 novembre); — François de Méallet (5 novembre); — Pierre Charles d'Adiac (5 novembre); — Théodore-Joseph-Gabriel, comte de Lallemand (7 novembre); — Eugène, chevalier de Farcade (11 novembre); — Bernard-Isidore de Viennot (17 novembre); — François de Saint-Savin de Fontenelle (20 novembre); — Joseph Marie de Kermenguy (1er décembre); — Daniel, chevalier Du Bouzet (14 décembre); — Daniel-Joseph Dubois des Fontaines (16 décembre); — Hugues-Alexandre de Langon (19 décembre); — Jean-Etienne-Henry de Raymond (20 décembre); — Jean-Georges de Salilhac.

MÉMOIRES DE MERCIER DU ROCHER

pour servir à l'histoire des guerres de la Vendée[1]

Nous entrâmes à Fontenay à une heure du matin. Le détachement s'arrêta sur le Pont-Neuf ; Martineau prit avec lui six hommes et le lieutenant, j'en pris autant avec le capitaine. Martineau se porta chez Savary-Calais, chez Prieur et chez Pichard. Je me portai chez Pranger et chez Grimouard. Nous venions de frapper à sa porte, lorsqu'un hussard qui était en vedette devant la place, nous avertit qu'une cavalerie qu'il jugeait nombreuse accourait sur nous. Nous montâmes à cheval, nous allâmes en avant le sabre et le pistolet à la main. Nous reconnûmes que cette cavalerie était le détachement de Martineau qui n'avait rien trouvé et qui arrivait par la rue Sainte-Catherine. Nous retournâmes chez Grimouard que nous prîmes avec Quesneau, Testard et Robert ; les autres avaient été avertis, ils s'étaient cachés. Nous arrivâmes à Niort avec nos prisonniers. Le capitaine Selle voulait les conduire au Département, nous lui fîmes sentir qu'il était à notre réquisition et nous les menâmes devant les Représentants du peuple qui étaient logés chez Frappier-Poiraudière. Nous déposâmes entre leurs mains un registre que nous avions trouvé chez Pichard. Ils y trouvèrent un arrêté par lequel le comité se déclare en danger, parce que les patrouilles républicaines viennent les visiter. Sur cette pièce ils furent traduits au Tribunal révolutionnaire. La loi du 5 juillet qui porte que les membres des comités établis par les brigands seront déclarés chefs et punis comme tels, n'était pas encore publiée. C'était cependant pour le comité de

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 1, 232, 330, 448 et 546 ; t. III, p. 39, 166 et 265.

Fontenay que, sur la proposition de Goupilleau (de Montaigu), cette disposition y avait été insérée. Le Tribunal révolutionnaire les renvoya absous. Leurs collègues étaient ou cachés ou passés parmi les brigands. Ils eurent un vif regret de ne s'être pas laissés prendre. La justice nationale n'était pas alors si rigoureuse qu'elle l'est maintenant.

Cependant il n'y eut point de sortes d'outrages que cet enlèvement ne nous attirât à Martineau et à moi. On nous fit dire que si nous mettions le pied dans Fontenay, nous y laisserions nos têtes; que je serais sûrement assommé dans mon allée en rentrant le soir. Cette allée est la première qui communique dans les *hores* (jardins) près le cavé de Cercleron chez qui...... Ces menaces ne m'intimidèrent point. Je promis d'aller saisir ceux qui les proféraient. Mais quand on a vu la sévérité dont on a usé par la suite envers des hommes mille fois moins coupables que ceux que j'avais enlevés, on m'a su gré de cette expédition et l'on a reconnu que je les avais ainsi sauvés de la guillotine.

Je dois observer ici que, depuis le mois de mai, on avait suspendu l'effet de cette terrible machination contre les brigands de la Vendée. Ils nous avaient fait dans les différentes actions près de trente mille prisonniers : ils en avaient renvoyé un très grand nombre qui se louaient des égards qu'ils avaient eus pour eux, et gardaient soigneusement les autres. Nous verrons dans la suite comment les lois si sages des 10 mai et 5 juillet furent inhumainement violées; mais suivons le fil des événements.

Les Représentants Tureau et Bourbotte s'étaient occupés, depuis la prise de Saumur, à rassembler des forces dans cette ville. Ils se portèrent sur Angers avec leurs armées, quand l'ennemi eut été battu devant Nantes; de là se rendirent camper à Aubigné, qui n'est qu'à trois lieues de Villiers que l'ennemi occupait. Leur projet était de le chasser de cette place en tournant Saint-Lambert. L'ennemi les prévint : le 15, vers les dix heures du matin, il attaqua notre armée sur deux

colonnes : l'une se portait du côté de Chevaigné, l'autre, filait sur les bords du Layon. Il était fort de quinze mille hommes. L'action a été bientôt générale. Barbazan et Dutruy ont essuyé le (premier) feu. Plusieurs s'étant portés sur les hauteurs de........ et étant secondés par le 9e régiment de hussards, commandé par Fabrefond, ont pris l'ennemi en flanc et l'ont mis en pleine déroute, dit Bourbotte. Nous verrons bientôt que c'était plutôt une retraite. Les Représentants donnèrent beaucoup d'éloges à La Barollière qui commandait en chef, à Berthier, à Menou, et surtout aux bataillons de Paris qui avaient Santerre à leur tête. Ils ajoutent que Bourbotte a été blessé à la tête d'un coup de crosse que lui a porté un brigand, blessure qui n'est pas dangereuse et qui a coûté la vie au scélérat qui a osé approcher le Représentant. Enfin ce combat est célébré comme une victoire dans les rapports imprimés. Mais trois jours après, c'est-à-dire le 18, nos lauriers sont changés en cyprès par l'imbécillité de Santerre. Peu accoutumé à la tactique des brigands, ne connaisant aucunement le pays où il était, il se place à l'avant-garde de l'armée avec sa colonne de parisiens. Une nombreuse artillerie précédait sa marche : il est attaqué devant Villiers par une colonne intrépide qui lui enlève ses canons, lui tue beaucoup de monde, le met en déroute et le poursuit. Le désordre se jette dans le corps de l'armée ; deux caissons font explosion, elle est également dispersée et laisse une grande partie de ses armes et de ses bagages à l'ennemi. Ainsi les patriotes virent encore une fois s'évanouir leurs espérances. Ce fut toujours le défaut d'ensemble dans l'exécution des mesures qui nous perdit. Il naissait de la rivalité qui ne cessa d'exister entre les Représentants du peuple, jaloux d'exercer, chacun où ils étaient, la souveraineté qu'on leur avait si imprudemment partagée. Ce fut Biron qui adressa aux Représentants du peuple qui étaient à Niort, la nouvelle de cette défaite. Ils ignoraient depuis longtemps où se tenait ce général. Bourdon (de l'Oise) disait: « Il faut lui

écrire ainsi : *A Biron, dans l'univers, puisque nous ne savons où il est.* » J'ai vu Biron à Niort, il passait son temps à converser avec Dayat, Nouvion et Chalbos. Sur le soir il montait à cheval, suivi de son état-major, il se promenait dans la ville le chapeau à la main. Il disait à ceux qui lui demandaient quand il attaquerait les brigands : « *Ce sera bientôt.* » Il eut même l'indignité d'ordonner de faire du pain pour huit jours, de tenir prêtes trois cents voitures qui eussent été mieux employées aux travaux de la campagne, et il passa deux mois et demi dans la plus complète inaction. Le pain qu'il avait commandé se gâta : il était très beau, on fut obligé de le donner à un denier la livre pour servir de nourriture aux cochons.

Ce fut après les victoires que les révoltés avaient remportées sur les républicains à Châtillon, à Thouaré et à Vihiers, que les nobles et les prêtres qui les conduisaient, déclarèrent, par un arrêté pris dans leur conseil supérieur à Châtillon, le juillet, que la perception des dîmes et des droits féodaux était rétablie dans toute sa plénitude. Cette mesure excita les murmures des laboureurs qui avaient embrassé leur parti. *Oh!* disaient-ils dans leur patois, *nous ne sommes pas mieux traités d'un côté que de l'autre !...* Les nobles et les prêtres croyaient en ce moment n'avoir plus de ménagement à garder, tant ils étaient assurés du succès de leurs armes et du rétablissement de l'ancien régime. La Convention nationale ne profita pas de cette circonstance pour ramener les cultivateurs égarés. Les révoltés qui avaient pris à Westerman l'imprimerie la rendirent à leur conseil, et publiaient des proclamations dans lesquelles ils ne cessaient de vanter leurs exploits et d'annoncer la chute de la République. Carrière, qui en était procureur général, eut une très grande part dans ces manœuvres. C'est le même homme qui avait été nommé membre du comité contre-révolutionnaire de Fontenay. C'était un ambitieux qui voulait jouer un rôle dans cette révolte. La guillotine a été la très juste récompense de

ses travaux. Il a été pris le près Saint-Malo en Bretagne.

Il était aisé de concevoir que les brigands voulaient s'emparer de Luçon. Les représentants du peuple avaient senti la nécessité de renforcer la garnison de cette ville. Ils y avaient fait passer de bons renforts d'infanterie et de cavalerie, avec une compagnie d'artillerie volante. Ces renforts étaient arrivés à propos.

Sur le bruit d'un grand rassemblement de brigands à Chantonnay, Tuncq fit sortir l'armée le 28, pour prendre position sur les hauteurs à une demie-lieue de la ville. Sa gauche était appuyée sur le bois de Sainte-Gemme, et sa gauche parallèle au village de Corps. Canier, qui était aux Quatre-Chemins de Luçon, avait ordre de se tenir prêt. Le 29, sur les six heures du soir, une patrouille de 12 gendarmes aperçoit vers Saint-Herman un corps de cavalerie d'environ cent-cinquante hommes. Nos troupés se mirent en bataille, mais rien ne parut encore. Le lendemain 30, on annonce que l'ennemi s'avance sur trois colonnes, au nombre de trente mille hommes d'infanterie et huit cents chevaux. Le Comte, commandant du Vengeur, va le reconnaître. Tuncq fait replier ses postes avancés. Le chef d'escadron Du Devant se porte en avant avec vingt-cinq hussards et les grenadiers du 6e bataillon de la Charente-Inférieure. Ces deux corps se replièrent. La canonnade commença par notre gauche, l'ennemi se porta sur tous les points : son aile droite tentait de nous tourner ; mais Sagot qui commandait notre gauche le tint toujours en face par une marche oblique. Le Comte s'apercevant que l'ennemi voulait le cerner, l'arrêta avec son bataillon et un détachement de cavalerie. Une masse de rebelles fit un si terrible effort sur notre centre, qu'il plia en laissant une pièce de canon. Cette déroute fut couverte par une compagnie d'infanterie qui protégeait la seconde pièce du centre et par la cavalerie qui la soutenait. La canonnade et la mousqueterie étaient très vives de part et d'autre. Enfin,

après un feu de file bien nourri de notre aile gauche, Sagot, secondé des hussards, fait croiser la baïonnette et bat la charge. L'ennemi s'ébranle; Le Comte fait un effort, l'ennemi est en fuite : il abandonne une pièce de huit et deux de quatre, deux caissons et une voiture de munitions. Nous le poursuivons ; il se rallie au pont Maindaye : là, il est encore dispersé. Le combat dura six heures. Deux mille brigands mordirent la poussière, cent soixante furent faits prisonniers parmi lesquels étaient des chefs tels que Marin-Bouillé, ci-devant noble, qui fut guillotiné à la Rochelle, le 3 septembre. Ce nom de Bouillé donna lieu de croire longtemps que Bouillé qui protégea la fuite de Capet, était parmi les révoltés. On crut aussi que le ci-devant prince de Talmont avait paru dans cette journée, mais c'était une erreur : il fut pris à l'affaire du Mans et guillotiné. Nous trouvâmes dans les poches des morts des billets de logements pour Luçon. D'Elbée, La Rochejacquelein, Lescure, Béjarry et Verteuil, commandaient les rebelles. Quinze cents républicains firent les frais de cette journée, dans laquelle nous eûmes dix hommes tués, vingt blessés et quelques chevaux.

Après cette victoire, Bourdon et Goupilleau se rendirent à l'armée de Luçon : ils couchèrent sous la tente et ravivèrent encore le courage du soldat. Goupilleau, qui brûlait du désir de revoir Montaigu, proposa à Tuncq de forcer le Pont-Charron ; les brigands y étaient retranchés. L'adjudant-général Canier égorgea le poste qui était au pont de Saint-Philbert. Cette attaque se fit la nuit ; il tua de sa main un courrier des brigands qui le prenait pour un de leurs chefs, tandis que Le Comte forçait la redoute du Pont-Charron. Ils tuèrent du monde à l'ennemi, le mirent en déroute, entrèrent dans Chantonnay, se replièrent, enlevèrent du canon et brûlèrent les bois qui avoisinent cet endroit. Cette expédition effraya les révoltés : un de leurs chefs, nommé Jouffrion de Bazoges, resta sur le champ de bataille. Ç'était la première action, où il se trouvait ; sa femme l'avait forcé à s'y rendre. Il n'y avait

pas deux heures qu'il avait accepté le bouquet de commandant que sa bande lui avait présenté (1).

La France attendait depuis longtemps une constitution qui la rendît heureuse. Les débats scandaleux dont la Convention était agitée avaient retardé cet ouvrage ; elle s'en occupa sans relâche depuis la trop fameuse journée du 2 juin. L'acte constitutionnel fut présenté à l'acceptation du peuple le 24 du même mois. Les assemblées primaires de notre département se réunirent pour cette acceptation. Le canton de Sainte-Hermine eut le courage de se réunir pour cet objet à la barbe des révoltés ; mais il n'en fut pas ainsi de la ville de Fontenay. Biaille-Germon avait eu ordre d'en réunir les sections ; il le fit, mais il déclara qu'il ne signerait point cette constitution démocratique. Moreau, membre de la municipalité, aujourd'hui président du district, en fit autant, et le plus grand nombre les imita. Des hommes qui auraient aimé leur patrie se seraient empressés de sanctionner un acte qui devait éteindre la guerre civile et rallier les amis de la paix ! La conduite de Biaille-Germon indigna les patriotes ; cet homme, qui était si âpre à poursuivre les patrouilles républicaines quand elles commettaient quelques excès à Fontenay, et si indulgent pour les brigands qui faisaient des incursions dans cette ville, ne méritait pas une magistrature républicaine. Le 6 août les représentants du peuple le suspendirent de ses fonctions, et cet arrêté lui fut notifié le 9 par Esnard et Chessé, que l'Administration avait envoyés à Fontenay pour prendre connaissance de l'état de ses bureaux qui étaient entièrement dévastés. Ceux qui comptaient sur la contre-révolution devaient concevoir de grandes espérances ; Condé et Valenciennes étaient au pouvoir des Prussiens, et Mayence avait ouvert ses portes au roi de Prusse le 25 juillet, après un siège de quatre mois et une défense qui avait coûté

(1) Pendant qu'on brûlait à Nantes, le 10 août, l'effigie de Capet, six mille brigands se portèrent sur le château d'Aix. Il n'était défendu que par six cents républicains qui les mirent en fuite. (Note du manuscrit).

à ce monarque trente mille hommes de ses meilleures troupes. Mais ce fut précisément la reddition de ces places qui sauva la République. Les garnisons en sortirent avec les honneurs de la guerre. Celle de Valenciennes fut destinée à combattre les rebelles du   et celle de Mayence se rendit dans la Vendée. Elle était composée de seize mille hommes d'élite sous les ordres du général Aubert-Dubayet et de Merlin (de Thionville), représentant du peuple, que le soldat chérissait pour l'intrépidité avec laquelle il marchait au feu. Je n'ai vu aucun homme de cette brave armée se louer de Custine et de Houchard, son élève. J'ai entendu, au contraire, applaudir au supplice de ces deux généraux, quoiqu'ils eussent des agents dans l'armée de la Vendée, car au mois de juillet 1793, on imprima à Niort une lettre de Custine à l'armée, dans laquelle il disait qu'il se foutait de la Montagne comme de la Convention nationale.

Les révoltés ne perdaient pas l'espérance de se rendre maîtres de Luçon ; ils voulaient, d'ailleurs, détruire la division de l'Ouest avant l'arrivée de l'armée de Mayence. Ils étaient si bien servis par les espions qu'ils avaient au milieu de nous, qu'ils n'ignoraient point les nouvelles des frontières. A peine avaient-ils été vaincus devant cette place, qu'ils s'occupèrent à réorganiser une armée pour s'y porter encore. Les prêtres qui savent si bien profiter de la faiblesse des esprits pour attribuer à des causes surnaturelles les événements heureux ou malheureux, firent entendre à ces pauvres paysans que le curé de l'Airoux, prêtre assermenté, était l'auteur de cette défaite. Ils assurèrent l'avoir vu passer dans la plaine, métamorphosé en lièvre. Ils dirent qu'il examinait la position de l'armée catholique et qu'il allait la faire connaître aux généraux patriotes..., ajoutant à cela qu'ils avaient fait tirer plus de deux cents coups de fusil sur ce prétendu lièvre, mais qu'ils n'ont jamais pu l'atteindre. On pourrait très facilement conduire au combat pour la Religion des hommes capables de croire à de pareilles absurdités. Tuncq, Goupilleau et

Bourdon (de l'Oise), ne négligèrent pas de renforcer la garnison d'excellents bataillons de cavalerie et d'artillerie volante. Le 13, un habitant de Mareuil avertit que les brigands s'avançaient ; les avant-postes en donnèrent avis au quartier-général. L'ennemi parut dans la plaine le matin, on le découvrait du clocher. L'armée sortit aussitôt à une demi-lieue de la ville. Canier, qui était aux Quatre-Chemins, reçut l'ordre de se tenir prêt et de se mettre en marche dès que le canon lui apprendrait que l'action était commencée, mais il ne fit aucun mouvement. Les brigands s'avançaient au nombre de plus de quarante mille, protégés par une artillerie nombreuse. Les républicains, rangés dans la même position que le 28 juillet, attendaient assis sur les sillons de la plaine. Notre feu commence : l'artillerie volante, le pas de charge, la baïonnette, mettent l'ennemi en déroute ; la cavalerie, l'infanterie, le poursuivent et en font un horrible carnage. Deux pièces de douze, quatre de huit, onze de quatre tombent en notre pouvoir avec six caissons. Le pont Maindaye est embarrassé de cadavres de rebelles, les eaux du Lay sont teintes de leur sang. On les poursuit jusqu'à Chantonnay et jusqu'à Bournezeau. Leur déroute complète jeta l'épouvante dans les campagnes révoltées. Si l'armée de Chalbos eût été à Fontenay, il eût été possible de rétablir la communication de Nantes. Ils avaient en effet abandonné le château de l'Oie. Tuncq se campa en avant de Chantonnay, et le 17, à cinq heures du matin, il se mit en marche avec son avant-garde. Il voulait s'emparer de ce château ; il y entra sans peine avec ses aides de camp, ses domestiques et le représentant du peuple, Bourdon (de l'Oise). Ce château avait été le berceau de la *Société ambulante des Amis de la Constitution de la Vendée*. Il a passé longtemps pour une forteresse inexpugnable. On croyait à Paris que l'Oie était une citadelle, tandis que ce n'était qu'une simple maison sans douves, sans pont-levis, sans tourettes, et qu'un coup de canon eût renversée. Tuncq enleva ce qu'il y trouva de précieux et mit le feu aux

bâtiments en se retirant; puis il monta à cheval et s'écria que l'ennemi s'avançait. Sa troupe se mit en déroute et porta l'alarme au camp. L'ordre y fut bientôt rétabli, lorsqu'on apprit que ce n'était qu'une fausse alerte que Tuncq avait fait répandre pour que son avant-garde ne prit pas envie de partager le butin qu'il avait fait. L'armée de Tuncq resta dans la position qu'elle occupait en avant de Chantonnay jusqu'au 5 septembre. Goupilleau et Bourdon (de l'Oise) avaient fait Tuncq général divisionnaire et l'avaient maintenu dans ses fonctions, quoiqu'ils eussent eu l'ordre de le destituer avant la victoire du 14 août (1). Ils avaient fait marcher Chalbos de Niort à Fontenay le 16 avec son état-major, quatre mille hommes des meilleures troupes et une nombreuse artillerie. Cette armée entra dans Fontenay et y fut reçue avec une espèce de terreur. Les niortais avaient excité l'indignation du soldat contre les malheureux habitants de cette commune, depuis l'affaire du 25 mai; mais il y fut traité avec une fraternité qui fit disparaître toutes les préventions qu'on lui avait inspirées, et il ne tarda pas à s'apercevoir que la générosité fontenaçaise l'emportait sur l'esprit mercantile des niortais qui vendaient si chèrement le vin, la bière et l'eau-de-vie. Les administrateurs du département vinrent reprendre leurs séances le 29 à l'hôtel de l'Administration, et ils y reçurent leurs collègues Gallet et Ladouespe qu'ils avaient envoyés, le 23 juillet, à Paris, réclamer de la Convention nationale des secours pour les patriotes réfugiés dont les propriétés avaient été détruites ou enlevées par les brigands, et prendre copie dans les comités et dans les bureaux du Conseil exécutif de la correspondance qu'avait tenue le département avec ces autorités sur les objets de sûreté publique. Le 4 août, ils

(1) Goupilleau et Bourdon écrivaient le 19 août de Chantonnay à Bourbotte, Choudieu et Richard que leur intention était de se porter sur Mortagne, et l'invitaient à se rejeter sur Cholet. De là le bruit de la prise de ces deux places sur les rebelles. (*Note du manuscrit*).

furent bien accueillis par la Convention; il n'y eût que Garnier (de Saintes), qui s'écria qu'ils devaient être (éconduits.) Cette observation n'eut aucune suite. Garnier s'était trouvé à la prise de Fontenay, il devait savoir mieux que personne si les maux qui désolaient le pays situé entre la Loire et la mer, étaient l'ouvrage des administrateurs du département de la Vendée.

Les brigands avaient brûlé nos archives; or, notre correspondance nous était nécessaire. Nos commissaires eurent bien de la peine à en retrouver quelques fragments; les bureaux et les Comités étaient dans le plus grand désordre. Le premier soin de l'Administration, en rentrant à son chef-lieu, fut de faire une proclamation conforme à celle des Représentants du peuple Bourbotte et Bourdon, pour engager les habitants des campagnes à mettre bas les armes, à les apporter aux autorités et à faire le serment de maintenir la République, et de livrer leurs chefs, etc. Dehargues-Artivaux, qui tenait pour les rebelles le poste de La Châtaigneraie, redoutant peu l'effet d'un tel moyen, lut la proclamation des Représentants du peuple Goupilleau (de Fontenay) et Bourdon à sa troupe, et lui demanda ensuite froidement si elle était disposée à le livrer aux républicains. Elle s'écria qu'elle périrait plutôt que d'en venir à ce degré de lâcheté. Ce chef était un homme très borné, mais les circonstances lui inspirèrent, sans qu'il s'en doutât peut-être, la conduite tenue autrefois par Octavien, lorsque Antoine au désespoir invitait par écrit ses soldats à la désertion, tant il est vrai que les événements servent à développer un grand caractère chez des hommes qu'on n'en aurait jamais cru capables? Il imita l'action d'Octave et il réussit comme lui à s'attacher ses soldats.

Biron venait d'être destitué de sa place de général en chef de l'armée des côtes de la Rochelle; il avait été remplacé par Rossignol, commandant la 36e division de la gendarmerie de France. Depuis longtemps cet homme était déprécié dans

l'opinion publique, et les vieux soldats murmurèrent de le voir à la tête de l'armée. La Convention avait mis toute sa confiance en lui pour terminer la guerre de la Vendée; ses prôneurs en avaient dit tant de bien ! Il partit de Tours le 18 août, pour visiter les postes de la division de Chalbos. Il était accompagné du représentant Bourbotte, des adjudants-généraux Moulins, Grammont (ancien comédien), Hasard, ci-devant prêtre, et du citoyen Momoro, commissaire national. Il arriva le 19 à Saint-Maixent et y apprit les mouvements qu'avaient faits Tuncq et Chalbos, d'après les ordres de Bourdon et de Goupilleau. Il se rendit à Niort le 20, et, dans la nuit du 21 au 22, il arriva à Fontenay. La municipalité le logea avec les Représentants du peuple et sa suite, dans la maison de Beaumont, devant le Puy-Laveaux. Le maître de cet hôtel était passé parmi les brigands; les scellés étaient apposés sur les meubles. Ils furent brisés, et les bijoux, robes et ajustements de femmes en furent confisqués au profit du général et de son cortège. Il n'y eut pas jusqu'à des porcelaines qui devinrent la proie de ces pillards, qui se disaient républicains, et qui menaient avec eux de brillantes catins. La plus jolie servait aux plaisirs des personnages les plus élevés en dignités: elle partageait sa couche entre B... et R...; les autres étaient abandonnées aux inférieurs. C'est ainsi qu'ils donnaient l'exemple des vertus républicaines.

La municipalité de Fontenay dressa procès-verbal de tous ces vols. Il fut adressé à Bourdon et à Goupilleau, mais après le départ du cortège qui alla à Chantonnay, le 23, et qui y fut très mal reçu. Pour toute réponse aux questions que Rossignol faisait à Goupilleau sur la position de l'ennemi, celui-ci lui remit l'arrêté qu'il avait pris avec Bourdon pour le suspendre de ses fonctions. Rossignol partit sur le champ; Bourbotte, qui ne fut pas mieux reçu que lui, resta quelque temps avec ses collègues, mais ne pouvant obtenir le rapport de l'arrêté qui suspendait Rossignol, il retourna le joindre. On fit arrêter à Fontenay une partie des effets qu'il emportait, il en fut très

mécontent. L'Administration du département n'était point informée de sa suspension, elle voulait le faire arrêter comme voleur d'effets nationaux, mais je m'y opposai par la raison qu'il était général en chef. Goupilleau dépêcha un courrier pour faire arrêter à Saint-Maixent les quatorze chevaux qu'il emmenait. C'était encore des chevaux qu'il volait à Mieskowski qui les avait achetés de Biron. Bourbotte s'opposa à la saisie des chevaux, ils partirent pour Saumur, et Mieskowski n'en a pas entendu parler depuis.

Quoi qu'il en soit, Rossignol se rendit à Paris avec Bourbotte. Ses prôneurs firent à la Convention nationale l'étalage des hauts faits du général : il fut rétabli dans ses fonctions. Bourbotte se plaignit amèrement de l'accueil qu'il avait reçu à Chantonnay. Goupilleau fut bientôt rendu à Paris ; il demanda à s'expliquer. Bourbotte et lui sont renvoyés devant un comité, et on n'a plus entendu parler de cette affaire (1). Bourdon (de l'Oise) était demeuré avec Tuncq à Chantonnay, où ils s'occupaient à vider des bouteilles d'excellent vin. Bourdon est un excellent patriote : il a une âme sensible, mais il s'abandonne dans son ivresse à des vues impratiquables. Nous en rapporterons un exemple tout à l'heure. Parlons d'abord de la position de l'armée des Sables.

Les deux corps, que commandaient dans les commencements de la guerre Baudry et Boulard, avaient été réunis sous les ordres de Mieskowski. — D'après l'ordre de Tuncq, ce général se porta, le 23 août, sur la Roche-sur-Yon, s'en rendit maître, tua quatre-vingts brigands, s'empara d'une correspondance importante, délivra plusieurs patriotes, et n'eut que deux hommes blessés.

La loi du mois de mai, qui fixait le prix des grains en mettant

(1) Goupilleau fut envoyé pour faire l'embrigadement de la réquisition dans l'armée du Nord. Quant à Bourdon, il paraît qu'il porta la peine qu'exigeait la vengeance des amis de Rossignol. Il fut chassé des Jacobins par les Hébertistes qui étaient alors des instruments de Robespierre, et deux fois il faillit être leur victime. (Note du manuscrit).

un frein à l'avidité des marchands, avait aussi fait resserrer les denrées. On ne pouvait plus s'en procurer que par la voie des réquisitions. Les municipalités se trouvaient, par ce moyen, chargées de l'approvisionnement des habitants des communes. Le district des Sables-d'Olonne nous avait envoyé le citoyen Benoit pour demander, par emprunt sur les fonds de la guerre, une somme nécessaire à l'achat de l'approvisionnement de ce chef-lieu. Le 30 août, nous prîmes plusieurs arrêtés relatifs à cette partie de l'administration. Nous chargeâmes Rouillé et Martineau aîné de les présenter à l'approbation du représentant Bourdon, qui était à Chantonnay. Ils partirent avec le citoyen Benoit pour leur mission, et trouvèrent le Représentant à table avec le général Tuncq. Il les accueillit avec gaieté et leur promit audience pour le lendemain; mais les fumées du vin lui montèrent à la tête, il entra en fureur et se trouva mal. Dans sa frénésie, il se persuada que ces citoyens l'avaient empoisonné: « Qu'on arrête, disait-il, ces scélérats Administrateurs, les auteurs de la guerre de la Vendée ; ils ont été envoyés ici par leurs infâmes collègues pour commettre un crime affreux, qu'on les arrête !... » Puis, mettant la tête à la fenêtre de son appartement, il entendit galoper un cheval qui avait rompu son licol : « C'est un autre contre-révolutionnaire, complice de ces coquins qui viennent m'assassiner, s'écrie-t-il, qu'on les arrête tous ! » On ne put arrêter le cheval, mais on alla saisir dans leurs lits nos deux pauvres collègues, qui étaient arrivés morfondus de pluie et qui tremblaient la fièvre. On fut sur le point de les conduire à la Rochelle pieds et mains liés. Il était alors minuit : ils furent obligés de partir, deux gendarmes eurent ordre de les suivre jusqu'au Pont-Charron et de les contraindre à continuer leur route. Ils arrivèrent le lendemain au milieu de nous, le cœur navré de douleur; ils y trouvèrent la consolation dont ils avaient besoin. Il fut arrêté qu'ils feraient au Conseil général du département le rapport de leur mission. Ce rapport fut fait quelques jours

après ; mais le Conseil imita la femme macédonienne qui parut au tribunal de Philippe : il en appela du représentant du peuple ivre au représentant du peuple a jeûn.

Bourdon fut rappelé à la Convention, et Tuncq qui était tombé de cheval, se rendit à la Rochelle sous prétexte de se faire guérir de cette chute. Il laissa l'armée de Chantonnay sous les ordres de Le Comte, sans lui donner les renseignements qu'il avait sur l'état des révoltés. Ce jeune homme, dépourvu d'expérience, mais d'une rare intrépidité, fut attaqué le 5 septembre à l'improviste par un ennemi supérieur en nombre : il fut battu, son armée fut mise en pleine déroute. Il perdit beaucoup de monde, beaucoup de canons, plus de soixante voitures de vivres et de munitions. Des fuyards se retirèrent jusqu'à la Rochelle, quelques-uns se rallièrent à Luçon, d'autres à la Roche-sur-Yon. Cette défaite n'eut peut-être pas été aussi désastreuse, si Beffroy, qui commandait un corps de troupe à Saint-Herman, se fut mis en marche pour secourir Le Comte. C'était le vœu de ses soldats, dès qu'ils entendirent la canonnade: mais il y avait un complot formé entre les généraux pour perdre un homme qui donnait de si grandes espérances.

Nota. — Au moment où j'écrivais les détails de l'affaire du 5 septembre à Chantonnay, le courrier de Paris nous a apporté la nouvelle de la journée du 9 thermidor an II, et j'ai laissé tomber la plume pour considérer les changements que cette époque devait amener dans notre organisation politique. Je n'ai repris le cours de ces Mémoires qu'au mois de floréal de l'an VI (1).

(1) Note de M. Dugast-Matifeux : « C'est ainsi que Mercier du Rocher termine la première partie de ses curieux Mémoires sur la guerre de la Vendée, la seule dont la rédaction soit achevée. La reprise postérieure n'est point aussi bien suivie et n'est plus aussi intéressante. Il a eu raison de s'arrêter, en coupant court à son travail, avec cette triste affaire. La république démocratique était finie. »

LES LIVRES D'HISTOIRE

Les agents de Louis XVIII sous le Consulat. — Les souvenirs du comte de Montalivet. — Glanes historiques.

M. le comte Remacle vient de mettre au jour les rapports secrets adressés par des agents inconnus à Louis XVIII pendant le Consulat (1). Les originaux de ces documents sont conservés, parait-il, au ministère des Affaires Etrangères, où quelques rares personnes, en particulier M. Thiers, en ont eu communication. Une copie en est venue aux mains de l'éditeur actuel et celui-ci n'a pas cru devoir garder pour lui seul ce qui tombait ainsi en sa possession. Le dommage eût été réel, en effet, de priver les historiens et les curieux du passé de ces témoignages fort partiaux assurément, et dictés par une passion souvent aveugle, mais inspirés par les circonstances et écrits sous l'impression du moment.

L'heure était décisive et il importait que le chef des Bourbons de France fut alors informé de son mieux et qu'il ne perdit pas de vue les événements qui se passaient sur le sol natal. Il entretenait donc à Paris un bureau de police, chargé de l'instruire, et l'anonymat de ses agents a été si bien gardé qu'on n'est pas encore parvenu à le percer. Le mystère plane toujours sur cette organisation et aujourd'hui en lisant les rapports secrets qui en émanaient on ne saurait dire avec certitude les noms de leurs auteurs. Quoiqu'il en soit, c'étaient des personnes intelligentes, fort au courant des choses de la politique, sachant voir et sachant surtout conter,

(1) *Bonaparte et les Bourbons, relations secrètes des agents de Louis XVIII à Paris sous le Consulat (1802-1808)*, publiées avec une introduction et des notes. Paris, Plon, 1899, in-8 de 472 p.

mêlant volontiers les anecdotes aux considérations gouvernementales. Ce sont même ces traits, plaisants ou sarcastiques, ces propos malicieux qui font maintenant le charme et l'enseignement de cette volumineuse correspondance : non certes qu'il faille tout prendre sans scrupule et accepter de confiance des racontars souvent sans fondement, odieux même parfois par un esprit de parti pris outrageusement mensonger. Mais enfin un temps revit, une époque s'incarne dans cet échange quotidien de banalités ou de méchancetés qui donnent le ton coutumier des conversations et le modèle de l'esprit public.

Assurément ce n'est pas là ce que prétendaient les auteurs anonymes de ces rapports : ils voulaient disserter, raisonner sur les affaires du temps, et en les analysant de leur mieux, prévoir quelle en serait la solution. C'est toujours un métier dangereux que celui de prophète, et en politique plus qu'ailleurs. Le plus souvent l'avenir dément terriblement la prévoyance humaine et il n'est peut-être pas de page de ce volume où la vaticination de ces sibylles en chambre n'ait éprouvé la contradiction des faits subséquents. Mais qu'importe ? Qui ne se serait pas mépris alors et qui donc eût pu dire avec quelque apparence de certitude ce que le lendemain allait apporter au pays ?

Le siècle avait deux ans : Rome remplaçait Sparte,
Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,

Les agents de Louis XVIII ne virent pas ou virent mal cette métamorphose, car il la virent avec leur esprit de parti, s'égarant sur les effets et sur les causes. Il n'importe guère. Ils ont vu avec netteté le spectacle des gens et des choses de leur temps, ils en ont tracé un tableau vif et animé, c'est assez pour qu'on prenne plaisir à les suivre et qu'on en tire quelque profit.



Le genre d'agrément et de profit qu'on recueille de la lecture des fragments laissés par le comte de Montalivet est tout autre et l'opposition ne saurait être plus complète (1). Esprit modeste et

(1) Comte de Montalivet, *Fragments et Souvenirs*. Tome I, 1810-1832, précédé d'une notice historique par M. Georges Picot. Paris, Calmann-Lévy in-8 de cxxv-394 p.

sérieux, ce ne sont pas les racontars ni les anecdotes qui séduisent l'auteur, pas plus d'ailleurs que les envolées de haute philosophie. Il dit ce qu'il a vu comme il l'a vu, sans se surfaire et sans surfaire les autres, en s'efforçant de rendre à chacun ce qui lui est dû et de tirer des événements la simple leçon qu'ils comportent. Ce n'est pas la pire manière d'être instructif et profitable. Tolérant et modéré, le comte de Montalivet le serait par raison s'il ne l'était déjà par nature. C'est un de ces hommes dont les services sont plus solides que brillants, mais qui sont partout à leur place, quelque poste qu'ils occupent, tant est grand chez eux le sentiment du devoir et la conscience scrupuleuse à le remplir.

Fils du ministre de l'Intérieur de Napoléon Ier, pair à 23 ans par suite du décès presque simultané de son père et de son frère aîné, le jeune comte de Montalivet ne commença à jouer un véritable rôle politique qu'à la révolution de Juillet. On en trouvera le tableau éloquent et fidèle dans ce premier volume, tracé d'une main chaude encore des émotions du moment. A cette heure solennelle le jeune pair avait senti son âme entraînée dans un courant de liberté auquel il s'abandonnera désormais et son cœur pris par les bonnes grâces d'un prince qui le conquit en montant sur le trône et qui ne le perdit pas en tombant. Partagé, au moment de la lutte, entre le Palais-Royal, demeure du duc d'Orléans, et le Luxembourg, siège de la Chambre des pairs, le comte de Montalivet sut rendre des services et, dans le désarroi des partisans de l'ancien régime, sa décision trouva matière à s'employer utilement. Quelques mois après, le portefeuille de l'intérieur était la récompense de ces qualités et de cette attitude. Il est vrai que la situation était délicate et la responsabilité grande : le procès des ministres de Charles X venait donner un nouvel aliment aux passions.

M. de Montalivet ne rapporte pas les péripéties de cette cause célèbre, mais il conte comment sa décision sauva les anciens ministres des représailles de la foule en les conduisant dans sa propre voiture au donjon de Vincennes. Il conte aussi comment cette qualité de détermination lui fut non moins utile, quelques jours après, lorsque la démission de La Fayette du commandement de la garde nationale parisienne jeta tout à coup dans les esprits un ferment nouveau de discussion. Ce sont là deux épisodes qui intéressent l'histoire de la monarchie de Juillet et sur lesquels il

n'est pas indifférent de posséder le témoignage d'un acteur même. Il en est ainsi du ministère Casimir-Périer, dont le comte de Montalivet fit partie. Déjà, dans un ouvrage qui fit sensation, celui-ci a exposé l'œuvre de ce ministère, mais les quelques autres pages qu'il lui consacre là sont moins apprêtées et plus communicatives. Elles sont, d'ailleurs, complétées par la précédente étude du comte de Montalivet sur la politique conservatrice de Casimir-Périer et l'on a, de la sorte, les éléments d'un jugement d'ensemble sur cette phase caractéristique du gouvernement d'un pays libre.

Ici s'arrête ce premier volume de souvenirs ; il n'embrasse donc que les premières années de la Monarchie de Juillet et les premiers actes de celui qui l'a écrit. D'autres suivront qui achèveront de mettre en lumière le reste de cette vie laborieuse. En attendant, pour bien connaître la physionomie de M. de Montalivet, pour saisir la suite de ses opinions et de ses actes, on possède la magistrale notice que lui a consacrée l'un de ses gendres, M. Georges Picot, et qui est placée en tête de ce premier volume. C'est un portrait sobre et ferme, tel que l'eût aimé le modèle, tracé d'une plume consciente de ses devoirs et animé d'un souffle de libérale sympathie pour la cause et pour celui qui la servit. Après avoir lu ces pages d'une éloquence contenue, on voit revivre le comte de Montalivet dans l'intimité de ses qualités natives et l'on se sent pris de sympathie pour cet homme de bien qui sut rester fidèle à ses aspirations et à ses affections.

∴

Recueillons, en terminant, quelque menue récolte historique qu'il serait malséant de négliger.

Sous ce titre : *La Petite Venise* (1), M. J. Fennebresque nous retrace avec agrément et précision l'histoire d'une corporation nautique : celle que Louis XIV institua pour prendre soin de la « marine » du grand canal de Versailles. Cela ne devait pas être seulement là l'occasion d'un divertissement, mais bien aussi celle d'un enseignement pour le roi qui voulait avoir sous les yeux l'image en raccourci d'un port de France. Pour les fêtes de nuit et

(1) J. Fennebresque, *La Petite Venise, histoire d'une corporation nautique.* Paris, Picard, 1899, in-8 de 108 p.

pour conduire sa gondole, il fit venir des Vénitiens destinés à cela et qui firent souche à Versailles. Mais il y avait aussi des matelots français, venus des ports du Havre et de Toulon, et tous les corps de métiers que nécessitaient la construction et l'entretien des bâtiments du grand canal. Et tout ce monde est régi par des consignes particulières, vit une existence réglée jusqu'en ses détails, minutieuse et absorbante. C'est un curieux épisode de notre histoire qui a été à bon droit tiré de l'oubli, comme certains ornements des embarcations qui voguèrent sur les eaux de Versailles et qui vont figurer maintenant dans les vitrines du musée de la marine.

Notre collaborateur, M. Léon-Gabriel Pélissier, a trouvé dans les papiers de Vallières, conservés à la bibliothèque municipale d'Aix-en-Provence, *Une nouvelle relation de la prise de la Bastille* (1). L'auteur de ce récit n'est pas connu ; mais intéressant par les faits qu'il raconte et dont, pour la plupart, il a été le témoin oculaire, il l'est surtout par les impressions qu'il montre qu'il en a reçues et qui doivent être celles d'une bonne partie de la bourgeoisie parisienne. A ce double titre ce nouveau témoignage est curieux à connaître et M. L.-G. Pélissier a été bien inspiré d'en faire profiter le public.

Un amateur bien connu, M. Léon Bégis, a recueilli également dans des archives particulières, une relation inédite des *Massacres de septembre dans les prisons de Paris ; arrestation des prêtres et des séminaristes de Saint-Sulpice à Issy, leur emprisonnement dans l'église des Carmes* (2). C'est encore le récit d'un témoin oculaire, l'abbé Ange de Léon des Ormeaux, qui a mis par écrit ses souvenirs pour en faire part à l'abbé Barruel. La bonne foi éclate partout dans ces pages émouvantes dans leur simplicité, triste écho d'un des épisodes les plus lamentables de l'histoire de notre Révolution.

P. B.

(1) Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.*

(2) Publication de la Société d'histoire contemporaine. 1899, in-8 de 16 p.

Le directeur-gérant : PAUL BONNEFON.

AUXERRE. — TYP. ET LITH. A. LANIER, 43, RUE DE PARIS.

LE POÈTE COLARDEAU

et le curé de Pithiviers

Si les sous-titres étaient toujours de mode, nous aurions pu ajouter : *ou l'Oncle et le Neveu.* C'est en effet la correspondance échangée entre le poète et son tuteur qui va nous fournir le prétexte de parler de tous les deux. Certes, l'ombre de Colardeau n'est pas assez grande pour s'étendre d'un siècle à l'autre : son œuvre comme sa vie sont fort oubliées et son souvenir est effacé à demi de la mémoire des hommes. Est-ce justice ou injustice ? Peut-être y répondra-t-on, si on veut bien prendre la peine de nous suivre jusqu'au bout, car les pages de ce travail ont surtout l'ambition d'être vraies, et de s'exprimer avec sincérité sur une existence qui fut mouvementée, sur un talent qui ne manque pas d'originalité. Des parents soucieux de la renommée d'un des leurs ont gardé ses lettres et ils ont bien fait : elles en valent la peine. La plupart d'entre elles sont adressées à « Monsieur Regnard, curé de Saint-Salomon, à Pithiviers, en Gâtinais », comme disent les suscriptions. Déjà on les a citées quelques fois, on en a même publié des fragments, rares et courts. Cependant, jamais on n'en a profité pour présenter dans son ensemble le caractère de Colardeau tel qu'il se dégage des lignes sorties de sa plume et vibrantes encore de ses passions. C'est ce que nous voudrions faire de notre mieux et ce n'est pas une nouveauté sans saveur que voir ainsi la vie d'un poète du

XVIIIe siècle, avec ses succès comme avec ses faiblesses, vraie image de son temps, se réflétant dans la correspondance d'un brave curé provincial.

Orphelin à treize ans, ayant perdu dès lors son père et sa mère, Charles-Pierre Colardeau avait été confié, ainsi que son frère et ses deux sœurs, à la tutelle d'un oncle maternel, le curé Regnard, qui eut fort à faire pour sauvegarder le maigre patrimoine des mineurs. Malgré cela, les études de l'enfant ne furent pas négligées. Placé d'abord aux jésuites d'Orléans, puis à Meung-sur-Loire, enfin au collège Louis-le-Grand à Paris, il sut profiter de l'enseignement de ses maîtres et montra d'heureuses dispositions pous les Lettres. Mais il fallait songer d'abord à vivre et préparer une profession qui put donner quelque profit. L'oncle Regnard pensait au barreau, et, pour s'y préparer, il laissa son neveu entrer dans une étude de procureur. Colardeau, lui, accepta cette combinaison avec empressement, non que la procédure eût à ses yeux des charmes particuliers, mais parce que son séjour à Paris était prolongé de la sorte, et qu'il espérait trouver ainsi les moyens de se livrer à sa véritable vocation.

La désillusion fut cruelle pour le curé de Pithiviers lorsqu'il constata que son neveu ne pensait guère à la basoche, et que l'étude de procureur n'était qu'un prétexte à de tout autres occupations. Il gronda et il le fit avec une sévérité que justifiait la pénurie des ressources du jeune homme, obligé de chercher avant tout son gagne-pain. Celui-ci, maladif et volontaire, prit assez mal les remontrances, et les choses allèrent si loin qu'une rupture semblait inévitable. C'est là-dessus que s'ouvre la correspondance qu'on va parcourir et ces sentiments donnent à ce début un ton d'acrimonie qui heureusement ne durera pas. Qu'on en juge par cet extrait d'une lettre écrite par Colardeau à son tuteur, le 18 juillet 1752 :

« ... Vous avez bien de la peine à croire que je fais des

démarches pour me procurer une place plus avantageuse que celle que j'occupe. J'en ai fait; elles ont été inutiles. J'en ferais encore, s'il y avait jour à les voir réussir. Mais il ne faut pas pousser le raisonnement bien loin pour comprendre que la proximité des vacances, que les fréquentes assemblées du Parlement ôtent toute possibilité à cet égard. Plus mes raisons sont fortes, moins vous vous y rendez Quelque peu de contentement que j'aie de votre part, croyez que je ne suis pas assez dupe de moi-même pour donner toute la sensibilité possible à vos froideurs. Elles m'ont été dures dans leur principe; mais je les reçois maintenant moins comme un effet de votre indifférence que comme un effet de votre caractère... S'il fallait justifier mes dépenses, je vous prouverais au net que mes plaisirs n'y sont pour rien. Je n'en goûte aucuns; peut-être est-ce à regret, je vous le laisse à penser. Mais j'ai pris mon parti là-dessus. Mon plan de vie est fait : vous ne le changeriez pas. Il n'entraîne que des dépenses nécessaires et modiques. Croyez toujours qu'il est fondé sur de bons principes que je ne dois qu'à moi-même. Je ne les démentirai jamais, de quelque manière que l'on se comporte vis-à-vis de moi. La bonne conduite n'est jamais altérée par le dépit; je n'ai reçu d'éducation que celle que je me suis donnée et que je me donne tous les jours. Vous n'y réformeriez rien et vous n'en rougirez pas... »

C'était là un langage arrogant et injuste. L'oncle s'en fâcha, mais loin d'apaiser le neveu, sa colère le rendit moins traitable encore.

« ... Je passe, écrivait Colardeau le 29 juillet 1752, à l'avertissement par lequel vous dites que vous ne m'enverrez plus de pension. Cet avis ne m'a point alarmé autant que vous l'avez cru. S'il est nécessaire que j'en paie encore, je ne m'en inquièterai point. Si vous aviez jamais l'injustice de me livrer à la nécessité, j'ai toujours mes droits. Vous ne prenez pas, mon oncle, les choses dans un sens convenable;

les voies de rigueur dont vous me menacez ne sont point faites pour moi. L'autorité d'un tuteur ne s'étend pas jusqu'à refuser à son mineur une pension, lorsqu'il peut la fournir et surtout lorsque la nécessité l'exige. Mais je ne m'étendrai point sur cet article ; je suis seulement bien aise de vous dire que vous ne m'avez point effrayé. »

Montées à ce ton, les relations devaient se rompre ou s'améliorer. C'est là ce qui arriva. Chacun sans doute s'y prêtant, elles continuèrent sans incidents et l'oncle cessant de gronder, le neveu ne s'emporta plus. Ses lettres sont alors celles d'un bon jeune homme qui mêle à son travail d'honnêtes délassements, et sa vie, celle du petit provincial qu'attirent les nouveautés de Paris.

« Je suis sorti dimanche dernier pour la première fois de Paris. Je suis allé en batelet à Saint-Cloud, de là à Bellevue. Je me suis trouvé avec ma compagnie dans un moment favorable pour voir les appartements. Deux seigneurs étrangers venaient les voir, et, à leur faveur, nous sommes entrés. J'ai travaillé quelquefois d'imagination pour me figurer du beau ; j'ai trouvé mes idées encore bien au-dessous de la réalité. Si les images de la volupté, l'expression des plaisirs, les représentations de la félicité, l'éclat de la pompe et du faste peuvent rendre les grands heureux, ils le sont et nous sommes à plaindre ; mais si l'habitude, la mort de tous les plaisirs, les rend insensibles à tout ce qui les environne, que d'inutilités et que de frais pour être au niveau avec le reste des hommes ! De là, nous sommes allés à Meudon. Ce n'est point le joli de Bellevue, mais ce sont des beautés d'un autre genre. Enfin, je suis très satisfait d'avoir fait cette partie, peu coûteuse et nécessaire pour donner une idée de la grandeur. On fait la route gaiement et l'on revient en philosophant. C'est beaucoup que de ne point se divertir inutilement, et de mettre à profit pour l'esprit les plaisirs du cœur et des sens. » (6 mai 1755).

Mais le jeune homme un peu naïf qui s'attardait ainsi à des plaisirs peu coûteux et les racontait de la sorte, savait vraiment écrire, à preuve ce croquis que nous relevons dans une lettre de la même époque.

« J'ai eu affaire, hier, chez notre cousin l'avocat Jabineau. C'est un petit homme d'une fatuité insupportable. Un laquais est venu m'ouvrir la porte. Monsieur était au lit, incommodé par ton et par amusement. On m'a annoncé. Il a bien voulu sortir de son lit, et j'ai vu paraître du fond d'une alcôve un nain colifichet, affublé d'une robe de chambre à fleurs d'or, en pantoufles de damas, qui m'a salué de la tête et m'a souhaité un bonjour d'une voix tombante. Nous sommes passés dans son cabinet, où il s'est jeté nonchalamment dans un fauteuil, et moi j'ai pris une chaise, crainte de rester debout devant un fat qui l'aurait souffert. Je lui ai remis des papiers dont j'étais chargé; il les a lus tranquillement pendant une demi-heure, m'a rendu réponse, s'est levé, a fait deux pas, et m'a tiré sa révérence, et cela sans m'avoir demandé de vos nouvelles ni des miennes, à moi qu'il voyait de ses deux yeux. Je n'y retournerai pas. » (13 mars 1755).

L'original ainsi portraituré était le futur éditeur des œuvres posthumes de Colardeau; un avocat de ses parents, Jabineau de La Voute, qui, après avoir méconnu son cousin, essaya de tirer parti pour sa propre réputation de cette renommée littéraire. Comme on le voit, Colardeau avait pris les devants et s'était vengé par avance des vanités de son éditeur. Les lettres à l'oncle Regnard contiennent bien d'autres révélations sur le personnage, assurément fort peu sympathique et scrupuleux. Mais passons.

Il n'y avait pas encore partie gagnée, et si l'oncle gourmandait moins vivement ce neveu obstiné, encore attendait-il pour lâcher tout à fait la bride et le laisser sans contrainte courir la carrière qu'il ambitionnait. Et le jeune homme

dut, maintes fois encore, en vers ou en prose, tenter d'amener, dans l'esprit du bon curé, une conviction qui n'arrivait pas aisément. Un jour, une épitre arrivait à Pithiviers exposant tout ensemble le savoir-faire et les raisons du poète en herbe.

Cher oncle, l'on m'a dit qu'en ces cercles sacrés,
Instruits par ta vertu, par Dieu même éclairés,
L'on m'a dit que sur moi la rouille de l'envie
S'y fixait chaque jour par la haine épaissie ;
Que l'on m'y prodiguait les noms, remplis d'horreur,
D'homme inconsidéré, vain, faux, dissipateur,
Que l'on m'y dépeignait tel qu'un cruel vampire
Se gorgeant sur ton sein du sang qu'il en retire,
Qui l'épuise, en un mot... Ces rapports détestés
Sont vrais ; je les ai crus ; ils me sont attestés.
Voilà l'affreux motif de la lettre cruelle
Que la rage a surprise à ma main criminelle.
Je t'ai percé le cœur, et le mien, déchiré,
Ressent le coup fatal qui t'a désespéré.
Crois moi, mettons au rang des maximes civiles
Que l'ombre doit cacher le secret des familles ;
Rarement ou jamais doit-on les confier :
Aimons moins à nous plaindre et sachons oublier.
Peut-être en ces moments où l'âme appesantie
S'abandonne aux vapeurs de la mélancolie,
Où l'on aurait encore au chagrin réfléchi,
Peut-être que ton cœur qui cherchait un ami
Aura légèrement découvert ses blessures
A des âmes... (cher oncle, oui, ces âmes sont pures,
J'admire comme toi leur zèle, leur vertu),
Peut-être auras-tu dit, de tristesse abattu,
Qu'un neveu te coûtait des soins, de la contrainte.
Là, je n'en doute point, là se bornait ta plainte.
Mais l'ardente amitié, dans sa vivacité,
Connait mal un discours qu'elle a mal écouté.
Un trop vif intérêt la séduit et l'abuse :
Et malheureux alors le mortel qu'elle accuse !

La vertu dégénère et bientôt on médit ;
Le bon cœur est souvent la dupe de l'esprit,
Cher oncle, je le sais, je l'éprouve moi-même.
En un mot, l'on t'estime, on veut te plaindre, on t'aime
Et pour quelques soupirs à ta bouche arrachés,
Par la voix de la haine, ils me sont reprochés.
On répand sur mes jours le fiel et l'amertume
Et c'est ce même fiel dont on trempe ma plume,
Dont on excède un cœur déjà trop affligé,
Que ma fatale lettre a sur moi regorgé.
L'amitié n'est, crois-moi, qu'une belle étrangère
Qu'il faut aimer, mais craindre ; elle est fausse et légère,
Aujourd'hui passion, jadis un sentiment ;
Le meilleur des amis ne vaut pas un parent.
L'imprudence des tiens me sert ici d'excuse ;
Cher oncle, que ton cœur l'accepte ou le refuse,
Le cri de la nature a pénétré le mien :
Le sang m'unit à toi, l'amitié ne m'est rien.

Nous n'aurions pas mis au jour ces vers inconnus d'un débutant s'ils n'offraient un exemple des qualités natives de Colardeau : une certaine fluidité agréable, une limpidité grâcieuse dont il aimait à se vanter. Ils serviront aussi de terme de comparaison avec sa prose, plus concise, plus nerveuse et plus vive. Car cette épître versifiée n'était qu'un hors-d'œuvre léger, destiné à mettre en goût l'oncle sévère plutôt qu'à le convaincre. Bientôt après, il fallait recourir à la prose, et à une longue lettre en prose, pour exposer et faire valoir toutes les bonnes raisons que l'apprenti littérateur avait de se conduire ainsi qu'il faisait. N'avait-il pas sournoisement préparé une tragédie, et ne l'avait-il pas, dans le même mystère, présentée à la Comédie Française ? La chose se sut à Pithiviers, et les commentaires allèrent aussitôt leur train. Vite, Colardeau reprend sa plume, sa bonne plume de prosateur incisif et précis, et il écrit à l'oncle de Saint-Salomon une longue lettre abondante et habile pour plaider sa cause, qui

est celle de tous les débutants dont la vocation est contrariée. Laissons-lui la parole et écoutons-le de notre mieux.

« Mon cher oncle, on m'a lu deux lettres de M. l'abbé et de Mademoiselle Danglebernes par lesquelles j'ai connu que les bruits qui se répandent à mon égard vous donnent de l'inquiétude et ne vous flattent point. Il m'a paru aussi que l'on désirait des éclaircissements et que le but des deux missives était de tirer la vérité d'un de mes amis. Je l'ai engagé à différer sa réponse, sur la promesse que je lui ai faite d'écrire moi-même l'histoire lorsqu'elle deviendrait positive. Lauret n'a point non plus répondu à son père à ma sollicitation.

« On dit donc dans Pithiviers que j'ai présenté une pièce aux Comédiens Français, qu'elle est reçue et qu'elle doit être jouée incessamment.

« On a prématuré les choses. Jeudi dernier, 29 du dernier mois, Messieurs les comédiens se sont assemblés pour faire la lecture de ma pièce. Je passai le soir devant la Comédie, ignorant que ma pièce eut été lue et comptant qu'elle ne le serait que le lendemain. Un comédien m'aperçut et m'appela. Je montai aux foyers où l'on me fit des compliments que je ne vous écris point par modestie. Enfin, l'on me dit que ma pièce était reçue, et l'on m'a demandé quelques corrections que j'ai promis de faire pendant cette vacance. Après cela, on m'a conduit au greffe de la Comédie où l'on m'a inscrit au nombre de ceux qui ont leurs entrées, et je vais maintenant au spectacle sans bourse délier. Mon drame sera joué cet hiver, s'il n'est point d'obstacle dirimant. Voilà où les choses en sont et sur quoi l'on peut raisonner. Au moins la glose sera-t-elle à présent fondée sur un texte précis et vrai.

« J'ai été mortifié d'apprendre que vous fulminiez contre moi et que d'autres m'anathématisaient. De bonne foi, je ne le mérite point. Mon apologie va vous le prouver, détruire ou du moins endormir les préjugés. Avant tout je crois qu'il est

nécessaire que vous oubliiez le rigorisme de votre état et que vous me jugiez civilement et en homme de société.

«... Avançons donc ma justification. Vous me faites une objection : « Vous avez fait une pièce chez votre procureur ; vous y avez perdu votre temps ». Induction assez naturelle, mais cependant fausse. En voici la preuve. Je suis chez un procureur extrêmement occupé ; j'y suis depuis dix-huit mois, cependant ce procureur ne s'est aperçu d'aucun retard dans ses affaires. Il est content de moi et le dit à ses amis : il désire que je reste chez lui et ma résidence ne l'ennuie point. « Comment, direz-vous, avez-vous donc fait ? » Je n'en sais rien. J'ai satisfait tous ceux qui me connaissent et je voudrais que vous y fussiez compris. C'est ce qui a fait crier au prodige : l'incompatibilité des deux genres de travail, leur continuité, une fermentation continuelle du cerveau, nos inclinations si constamment contrariées et cependant satisfaites, tout cela me donne du relief et ne m'attire que la bienveillance et des éloges. Ajoutez-y la vôtre et je suis le plus heureux des hommes. Pesez tout, et cherchez l'équilibre de la raison : vous me rendrez justice, je n'en doute point.

« Autre objection : « Quel est votre but ? » Vous voyez que je veux répondre à tout, au difficile comme à l'aisé. Il ne faut pas vous figurer que la partie du théâtre soit infructueuse : c'est la plus lucrative dans la poésie. Le succès y assure une fortune honnête ; tous nos bons auteurs sont morts riches et bien pensionnés. Marmontel, notre dernier auteur et le plus malheureux sur notre scène, n'a quitté le théâtre qu'avec un emploi de deux mille écus dans les bâtiments du roi et une pension de 1000 livres.

« Encore autre argument : « Etes-vous sûr de réussir ? » Je vais vous dire les premiers succès de mon ouvrage. Il a été lu d'abord dans une assemblée des meilleurs littéraires de notre bonne ville. J'étais présent. On l'a discuté, lu et relu et le résultat est que la poésie en est excellente, noble, expressive, pittoresque et bien colorée, que les caractères

sont frappés, soutenus, vrais et dans la nature, que les pensées en sont élevées, nettes et seulement un peu trop fréquentes (défaut de jeune homme), que la politique est raisonnée et conséquente, que la texture enfin est régulière mais que l'action n'est pas assez chaude (autre défaut de jeune homme). Les comédiens ont porté le même jugement ; ils se flattent qu'avec quelques corrections ma pièce fera un bon ouvrage et digne du public. Ils fondent de grandes espérances sur moi et m'ont admiré. Ne croyez pas qu'il soit facile de parvenir à la réception d'une pièce. Avec des protections on n'y parvient pas ou du moins difficilement. Pour moi, je n'ai point fait solliciter : j'ai tout attendu de mon ouvrage, et j'ai réuni le suffrage de trente comédiens désunis entre eux, la plupart auteurs et par conséquent jaloux de tous les talents.

« Dans le cas où ma pièce ne réussirait point à la représentation, je n'ai point perdu de temps ; les études de procureur me seront encore ouvertes, j'y rentrerai. Dans le cas où elle réussira, son produit suffira pour me soutenir dans Paris, et m'y mettre même à mon aise. Je ferai des connaissances (il est facile d'en faire dans ce cas), je me perfectionnerai. Au reste, il n'en peut résulter de désavantage. En un mot, remarquez que cet événement ne m'a point encore fait faire de fausses démarches, et que cependant les choses sont avancées.

« Par rapport à vous, soyez persuadé qu'un neveu poëte ne peut vous déshonorer, s'il a de la probité avec les talents. Si quelques personnes scrupuleuses trouvaient extraordinaire que vous ne vous opposassiez point au parti que je prends, et vous en faisaient le reproche, votre défense est simple. Répondez leur que vous n'êtes plus garant de ma conduite, que je suis d'âge à me conduire moi-même, que vous m'aimez trop pour gêner des inclinations qui ne sont point criminelles et que je ne dois qu'à la nature, qu'on ne peut jamais vaincre, que d'ailleurs je touche à ma liberté et qu'il serait inutile de

m'empêcher d'entrer dans ma carrière où je serai bientôt maître de me montrer.

« Vous voyez, mon cher oncle, que je n'ai rien de plus cher que votre estime et votre amitié. On m'a dit que j'allais la perdre. J'avais prévu l'effet des préjugés et j'ai cru devoir vous en montrer le faux. Je n'ai point employé le secours des sophismes et ma lettre est écrite sans étude et *currente calamo*. Je ne doute point qu'elle ne fasse un bon effet sur vous et ne change votre façon de penser à mon égard. Vous courrez d'autant moins de risques que vous ne pouvez vous dissimuler que, dans les choses où l'on raisonne d'imagination et sans connaissances, on est exposé à se tromper. Vous ne vous piquez point de connaître les spectacles. Vous ne les connaissez que par les peintures de quelques sermonnaires, intéressés à les décrier. On dit dans le monde qu'ils forment le goût, épurent les mœurs, détruisent les ridicules et instruisent les rois. On dit le contraire dans les chaires. Prenons le milieu : c'est ordinairement la place de la vérité. Cependant je ne puis vous dissimuler que, soit enthousiasme, soit raisonnement, la vertu ne m'a jamais paru si précieuse que depuis que je la peins et que je la fais déclamer. On n'exprime jamais bien que les sentiments que l'on a dans le cœur.

« Pour péroraison, mon cher oncle, je vous prie de me donner toute votre tendresse et de vous persuader qu'il n'y a pas de cœur qui s'ouvre plus que le mien à cet amour de bons parents qui fait le bonheur et l'union des familles. La consanguinité n'est qu'un préjugé si elle n'est point accompagnée de la tendresse et de l'attachement. S'il vous reste des inquiétudes sur ce que je ferai et ne ferai pas, communiquez-les moi et je tâcherai de les calmer en vous ouvrant toute mon âme. J'attends avec impatience votre réponse... » (31 juillet 1756).

On devine la réponse de l'oncle : il gronda un peu, et il

pardonna bien vite. Inquiet à la fois et flatté, il adressa quelques recommandations au débutant, tout en lui laissant, en définitive, la bride sur le col. Celui-ci, pour mieux assurer sa victoire, fait alors le bon apôtre. « Il m'a été impossible de lire votre lettre sans attendrissement, lui écrivait Colardeau huit jours après ; j'y ai reconnu le caractère de l'affection la plus vive. Vos craintes sont justes ; peut-être les éprouvé-je moi-même, et à parler sans dissimulation, j'ai besoin de me raidir fortement sur une pente aussi glissante que celle où je me trouve. Mais des amis, des connaisseurs en talents m'y soutiennent en me montrant un bel avenir... Ne craignez rien relativement à mes sentiments et à mes mœurs : je vous jure que je respecterai toujours la religion et que je ne me ferai point un système d'impiété ». Et par une manœuvre habile il charge même l'oncle de le justifier : « Je me flatte que pendant votre séjour à Orléans vous ne me détruirez point auprès de ma famille de Loire, et, qu'au contraire vous présenterez le tableau dans son point de vue le plus favorable. Vous voyez que je ne me dissimule point que les premières idées sont contre moi ».

Pourtant les choses n'allèrent pas aussi vite que le souhaitait Colardeau. En décembre, sa pièce corrigée n'avait pas été communiquée de nouveau aux comédiens. « La lecture de ma pièce n'est point encore faite : elle a été différée par les fréquents voyages que les comédiens font à la cour. Elle sera cependant prochaine. Ces retards me sont à présent indifférents ; il me suffit qu'elle soit lue quand il s'agira de distribuer les rôles. Je vais tous les jours au spectacle ; les comédiens ne me perdent pas de vue... Le froid qu'il fait ici doit, comme vous dites bien, être égal au vôtre, et tout serait en proportion si nos feux valaient les feux de vos foyers. Mais j'éprouve que je me suis éloigné de la forêt d'Orléans et des cheminées du Gâtinais. Au reste, j'ai, comme vous dites encore, la ressource des cafés et des foyers du spectacle ».

Ce retard dura même quelques mois, si bien que Colardeau

songeait à aller se plaindre auprès du maréchal de Richelieu, gentilhomme de la chambre chargé des spectacles, des procédés des comédiens à son égard. Enfin, la lecture a lieu au début de mars 1757 et cette circonstance donne au poète un nouvel espoir. « Mes affaires vont à merveille, s'empresse-t-il de faire savoir à Pithiviers; ma pièce a été relue à nos comédiens, et elle a produit sur eux le plus grand effet. Les corrections que j'ai faites chez vous et d'autres que j'ai faites depuis dans cette ville leur ont paru convenables et les ont décidé à représenter mon ouvrage. Si l'acteur qui doit faire et qui est seul en état de faire mon rôle de Narbal n'était point incommodé, ma pièce aurait été jouée ce carême; mais sa mauvaise santé est cause qu'on l'a remise après Pâques, sans un plus long délai ».

En fait, les choses tardèrent encore et les Pâques passèrent, et même la Trinité, sans que la pièce de Colardeau vit les feux de la rampe. Entre temps, le poète contracta un emprunt de 1200 livres, pour ménager la bourse de son oncle et aussi pour acheter des habits. « Vous ne pouvez vous dissimuler, écrit-il au curé de Saint-Salomon, que les dehors au moins honnêtes sont ici nécessaires ; d'ailleurs les ajustements propres donnent de la confiance comme le luxe donne de la fatuité ». Colardeau autorise encore l'aliénation du logis paternel. « L'amour de la Patrie n'est, comme bien d'autres de nos sentiments, fondé que sur l'habitude, écrit-il pour s'en consoler. Rien ne m'attache à la maison paternelle. Disposez-en comme vous l'entendrez et tirez-en le meilleur parti que vous pourrez ; j'y consens ». Mais on commence à s'étonner à Pithiviers de ne pas entendre parler de la représentation d'une pièce dont il a tant été question. On glose bientôt, les langues vont leur train et ce n'est pas en faveur du poète auquel ces bruits reviennent et qui en éprouve de l'humeur. « Si quelqu'un voit chez vous, écrit-il aussitôt à l'oncle, l'*Année littéraire* de Fréron, qu'il ouvre le tome VIII[e] et lise la lettre 6[e] de ce volume, à la fin de laquelle il trouvera un

extrait d'un petit ouvrage, non imprimé, de moi. Je n'ai point mendié les louanges que l'on m'y donne et j'ai été surpris plus que personne de les y trouver. Le lecteur verra que l'on y parle de ma pièce comme d'un ouvrage reçu définitivement et que le public attend au premier jour. On y trouvera encore de quoi se rassurer sur mes talents, et, si l'on se figurait que c'est un éloge sollicité de ma part, que l'on ait encore recours au *Journal encyclopédique* du 15 septembre dernier, fait à Liège et par des auteurs avec lesquels je n'ai aucune relation, qui même ignorent mon nom. Il est encore faux que j'aie présenté un nouvel ouvrage que l'on ait refusé. La négative d'un fait est une preuve incontestable quand on ne peut en prouver l'existence. Il est singulier que des personnes absolument étrangères au monde littéraire en veuillent savoir les anecdotes et raisonnent d'après de simples présomptions. Je vous ai dit, dans une de mes lettres, que les difficultés de la police étaient la seule cause de tant de retard, et m'avaient forcé de donner mon consentement à la représentation d'autres ouvrages. C'est encore un fait. On m'a demandé de laisser affaiblir, par le temps, le souvenir d'un accident dont on gémit encore. Il a fallu y consentir. Mais enfin le terme approche quoiqu'encore indéterminé. N'imputez pas ce détail à mon amour-propre. Je ne le fais que pour votre tranquillité et celle de vos commentateurs ».

En effet, le pouvoir avait trouvé quelques rapports entre la tragédie de Colardeau et l'attentat de Damiens. Il fallait sans doute une pénétration bien avisée pour les y découvrir, mais, craignant certains rapprochements, on exigea des changements et il fallut se conformer à cet ordre. D'ailleurs, Colardeau était déjà presque un homme en vue et les feuilles publiques parlaient de lui ; si l'ajournement de sa pièce lui faisait tort à Pithiviers, il n'en était pas de même à Paris. « Je ne sais, mandait-il à son oncle, si Lauret vous a informé d'une liaison extrêmement avantageuse que j'ai faite depuis quelque temps. C'est avec l'auteur des *Feuilles littéraires*

(Fréron). J'avais commencé cette connaissance avant mon départ pour Pithiviers, mais nous nous étions perdus l'un et l'autre de vue. Nous avons enfin noué ensemble un commerce plus étroit. Je mange chez lui assez souvent et c'est un suffrage important dont je suis fier. Il a conçu tant d'amitié pour moi qu'il ne craint point de me confier l'examen de quelques-uns de nos ouvrages nouveaux dans la partie poétique, et j'ai déjà fait quelques extraits qu'il a insérés dans ses feuilles, mais anonymement, comme je dois le faire dans la position où je me trouve. Ma plus grande occupation maintenant est de beaucoup lire, et ma lecture consiste dans l'histoire. J'y étais tout-à-fait ignorant. Je ne manque point de livres et j'ai trois ou quatre bibliothèques ouvertes. En un mot, je perds le moins de temps qu'il m'est possible ». Et c'était la meilleure façon d'attendre avec profit la représentation d'une œuvre qui ne pouvait pas être ajournée indéfiniment.

Elle arriva enfin, et Colardeau connut aussitôt toutes les appréhensions d'un auteur dramatique qui va affronter les feux de la rampe pour la première fois. « Je suis dans la crise, mandait-il à son oncle le 17 février 1758. Je devais être joué demain sans l'indisposition d'une de nos actrices. La partie est remise à mercredi prochain. Je suis dans la situation la plus violente et dans le tourbillon le plus vif : plus de tranquillité et plus de sommeil, et je ne connais pas de prédicateur de carême plus intrigué et plus embarrassé que moi ». Enfin le grand jour arriva et Colardeau s'empressait d'en faire tenir le résultat au curé de Saint-Salomon dans un billet bref et net comme un bulletin de victoire : « Mon cher oncle, l'effet de ma pièce est assuré. La première représentation a souffert toute la fureur de la cabale formée par un de mes envieux et j'ai cru ma pièce tombée à plat. Cependant le public tranquille et désintéressé a voulu qu'on donnât une seconde représentation. Elle a été donnée mercredi dernier et j'ai eu le plus grand succès. Après avoir été applaudi

pendant tout l'ouvrage, le public m'a demandé et n'a point voulu qu'on fît l'annonce que je ne parusse sur le théâtre. J'y suis descendu et j'ai reçu les applaudissements de tout le spectacle avec le désir le plus vif de remplir les espérances qu'il a conçues de moi ».

A ses débuts, la pièce eut, en effet, des fortunes diverses. Colardeau avait choisi son sujet dans le *Télémaque :* il avait mis à la scène l'épisode d'Astarbé, mais il le compliqua à plaisir, ce qui fatigua tout d'abord l'attention du public. « On dit qu'il y a de beaux vers dans cette tragédie, écrivait Grimm aussitôt après la représentation ; ce que je sais, c'est qu'il n'y a ni intérêt, ni chaleur, ni sentiment, ni l'ombre du sens commun. Si M. Colardeau fait jamais une tragédie passable, il me surprendra beaucoup ». La surprise ne se fit pas attendre. La pièce de Colardeau était si bien tombée à la première représentation que les Comédiens Italiens intercalèrent, le soir même, une scène sur sa chute dans une parodie qu'ils jouaient. Mais retouchée et allégée, *Astarbé* affronta avec plus de bonheur la seconde représentation et remporta un succès qui ne se démentit plus. Grimm ne manqua de noter le revirement et de l'expliquer à son correspondant : ce sont les beaux vers qui ont sauvé l'ouvrage, ces beaux vers que quelques-uns avaient vus dès le premier soir. Et Colardeau constate, dans ses lettres à son oncle, la persistance de ce succès avec une satisfaction bien naturelle.

« ... Je n'irai point à Pithiviers aussitôt que je le pensais. Je suis arrêté indispensablement dans cette ville. Le succès de ma pièce a continué et ses représentations n'ont été interrompues que par la clôture du théâtre qui se fait toujours la veille du dimanche de la Passion. On en doit faire l'ouverture précisément par mon drame, et, comme j'y fais quelques changements, il faut nécessairement que je reste ici. L'impression me retiendra encore quelque temps ; après quoi, j'irai partager ma joie avec vous pendant quelques jours. J'ai

un voyage projeté pour la Hollande au mois de mai avec M. le comte de Lauraguais, homme de condition et lettré qui, seul de tout Paris, prophétisa à la première représentation de ma pièce qu'elle aurait un grand succès et que la réflexion serait pour moi. Il me fit, ce jour même, les offres les plus gracieuses, m'offrit sa table et son hôtel que je n'acceptai point, n'ayant rien de plus précieux que ma liberté, surtout dans le genre de travail que j'ai choisi. Je n'ai pu me refuser à la proposition de voyager pendant deux mois avec lui. Vous sentez que je serai défrayé et que j'aurai l'agrément et la commodité en même temps». (14 mars 1758).

L'auteur dramatique avait donc été sauvé par le poète et ce n'est pas le seul service que celui-ci rendit jamais à celui-là. En même temps qu'il s'aventurait au théâtre, Colardeau avait risqué en effet un autre début. Il avait traduit et imité en vers un court poème de Pope : *la Lettre d'Héloïse à Abailard*, qui, ainsi accommodé, eut le succès le plus prodigieux et le plus inattendu. Ce fut une révélation qui mit bien vite à l'envers les têtes poétiques. Tout le monde voulut faire alors des héroïdes et Colardeau, qui avait remis à la mode un genre inauguré jadis par Ovide, devint un personnage et le héros du moment. Nous allons voir ce que sa tentative lui rapporta. Quant au bénéfice moral, il fut plus grand encore, car les imitateurs furent légion. Les poètes, du plus petit au plus grand, rivalisèrent à l'envi dans ces compositions fades, si bien qu'on en pouvait faire peu après un recueil en dix petits volumes. Colardeau, lui, se contenta d'avoir montré la voie. Pourtant il songeait à donner une réponse à sa première épître en composant une lettre d'Abailard à Héloïse. Il apprit que Dorat y travaillait et s'empressa de renoncer au projet. Et ce qui avait été fait de ce poème projeté fut intercalé dans celui de Dorat, par un raffinement de délicatesse qui fait l'éloge des deux rivaux. Pour le moment, tout à son succès inespéré, Colardeau s'empressa d'en faire part à son oncle.

«... Je vous réserverai les exemplaires que vous me demandez. Vous recevrez par la première occasion des exemplaires de ma *Lettre d'Héloïse* qui maintenant est imprimée et en vente. Elle m'a valu pour 300 francsde livres, au prix marchand, c'est un produit fort honnête pour un ouvrage qui n'a qu'une feuille et demie d'impression... Le produit de ma pièce montera à près de 4.00C francs, sans compter les livres. Je compte vendre l'impression 1.200 francs et 600 francs de livres. Je ne pourrais en recevoir le prix tout en argent. Les imprimeurs s'arrangent ainsi avec les jeunes auteurs et je suis l'étiquette. D'ailleurs j'ai besoin de me meubler la tête et d'avoir autour de moi les secours littéraires accoutumés. » (21 mars 1758).

Ces travaux, ces succès avaient fatigué le poète, dont le tempérament ne fut jamais robuste. Il aurait dû prendre quelque repos, mais ses relations en s'accroissant l'attachaient de plus en plus à Paris et les voyages à Pithiviers étaient retardés sans cesse, alors qu'il eût fallu, au contraire, s'empresser d'aller respirer l'air natal.

« Ma santé est faible : je me trouve mal plusieurs fois dans le jour et souvent la nuit. Mais ces accidents sont de peu de durée et du sel d'Angleterre les prévient ou m'en fait revenir. Ma situation est à peu près la même que celle où j'ai été chez vous... Mon voyage de Hollande n'aura point lieu ; je ne veux point hasarder ma santé. La reprise de ma pièce a été donnée mardi dernier et a été fort bien accueillie. On la continuera. Je la fais imprimer, et, tout cela fini, j'irai vous voir. J'attends ce temps avec impatience ; il arrivera, je crois, dans trois semaines au plus tard... Je vous enverrai ma pièce et la *Lettre d'Héloïse* tout ensemble. » (6 avril 1758).

« Mes liaisons se sont multipliées dans cette capitale. Quelque pressant désir que j'aie de vous voir, ainsi que mes sœurs,

j'aurais encore différé mon départ sans l'offre que Birre vient de me faire. J'ai donc arrêté avec lui que nous partirions samedi prochain, pour arriver dimanche à l'heure du dîner à Pithiviers. Je ne pourrai faire un long séjour, comme je l'espérais. Je me suis engagé à donner une pièce cet hiver, et ce n'est qu'à Paris que je puis trouver les ressources et les secours nécessaires. D'ailleurs l'imagination s'y échauffe plus aisément, soit dans nos salles de spectacle, soit dans le cabinet et dans la conversation de nos heureux devanciers.

« Ma santé est toujours chancelante. Le ménagement et la vie réglée que je mène sont mes seuls remèdes. Je suis las de drogues et de payer l'apothicaire et le baigneur... » (9 mai 1758).

Comme on l'a vu, le plus ardent des protecteurs de Colardeau était alors le comte de Lauraguais, le Lauraguais de Sophie Arnould, grand seigneur primesautier et passionné, spirituel et excentrique, homme à projets qu'il abandonnait aussi vite qu'il les avait formés, se piquant de littérature comme il se piquait de tout. C'était là pour le jeune poète une compagnie un peu compromettante, car souvent Lauraguais eut maille à partir avec le pouvoir, quatre emprisonnements, cinq exils, sans compter les menus inconvénients. Mais, Colardeau, s'il fut flatté un instant d'un patron pareil, ne s'attarda pas dans ce tourbillon, et ne cessa pas de travailler.

« J'arrive de la campagne où j'ai passé quinze jours avec M. le comte de Lauraguais.

« J'ai fini avec mon imprimeur; mais comme ce n'était point le seul objet qui me retenait à Paris, je n'en ai pas plus de liberté pour vous aller voir. Voici ce qui me retient. On m'engage à faire une épître au roi sur l'exaltation de sa statue, qui se fera le 25 de ce mois. Quoique ce genre d'ouvrage me soit nouveau, j'ai cru ne pouvoir m'y refuser, et j'y travaille. Outre cela, je vais faire imprimer une épître dans l'espèce de celle que j'ai déjà donnée au public, et dont

le débit a été considérable. Ajoutez que je suis dans le travail d'un plan de tragédie dont le sujet m'a été proposé par des personnes de la plus haute considération. J'ai renoncé au projet des Danaïdes, parce que l'on vient de recevoir une pièce sous ce titre et que l'on m'a gagné de primauté. Tels sont les liens qui m'attachent à Paris.

« Je ne sais si les différentes critiques de ma pièce sont parvenues jusqu'à vous. On en a fait trois parodies : l'une à la foire, l'autre reçue à la Comédie Italienne, et la troisième imprimée. Les journalistes attaquent toujours le choix de mon sujet et la conduite de mon ouvrage. Ils louent le style et le dialogue. Malheureusement le public ne sait pas que j'ai été forcé de renverser tout mon ouvrage par condescendance pour la police, et que les meilleurs endroits ont été élagués inhumainement, qu'il a fallu suppléer à l'action principale retranchée par des faits épisodiques et moins intéressants. Au bout de tout cela, le jugement public est que mon ouvrage annonce le talent et fait tout espérer. C'est à peu près la sensation que je désirais qu'il fît. D'ailleurs, j'aurais été un prodige, si, avec une éducation opposée à mes goûts, j'avais deviné la marche tragique. Vous sentez vous-même que l'expérience m'a manqué... » (6 juin 1758).

Revenant à un procédé qui lui avait déjà réussi une fois, le poète préparait maintenant tout ensemble une tragédie nouvelle et une nouvelle héroïde. Celle-ci était inspirée du Tasse; c'était une *Lettre d'Armide à Renaud*. Lorsqu'elle vit le jour, en octobre 1758, elle eut encore quelque retentissement, moins pourtant que la *Lettre d'Héloïse* et elle continua à bien disposer le public en faveur de Colardeau. Mais la pièce de théâtre ne parut pas aussi vite. Ce n'est guère que deux ans après qu'elle fut mise à la scène et, entre temps, Colardeau avait pu faire un séjour assez prolongé à Pithiviers.

« ... Je n'ose plus vous annoncer mon arrivée chez vous après tous les retards que ce voyage a soufferts. Cependant je compte partir dimanche prochain. J'ai été retenu par l'impression d'une lettre dont j'ai eu à solliciter le privilège. Elle sort de la presse et vous en aurez les premiers exemplaires, car on m'a conseillé d'en différer la vente jusqu'à la Toussaint, temps plus favorable pour le débit. Je vous prie de me marquer si nous pouvons arranger nos affaires entre mes sœurs et moi. Je crois qu'il faudrait terminer cela incessamment. Je ne pourrai pas probablement retourner à Pithiviers de toute l'année prochaine. Je serai occupé cet hiver par la représentation d'une nouvelle pièce et j'ai un grand voyage en Italie d'arrêté pour l'été. D'ailleurs, j'ai pris le parti de louer un appartement que je meublerai à mon retour, et je suis bien aise de voir sur quoi je puis compter pour proportionner mes dépenses à ma petite fortune. Je jouis d'une santé parfaite depuis quelque temps et je crois que mon tempérament va se fortifier. Je n'en ai pas moins passé pour mort dans cette ville cinq ou six fois et j'ai reçu moi-même mes visites de deuil... » (17 octobre 1758).

« Je suis effectivement arrivé en bonne santé, en dépit du mauvais temps. Mes amis m'ont fait la meilleure réception et j'ai joui agréablement de l'impatience où ils étaient de mon retour. Je me suis facilement excusé par le récit de vos amitiés et de celles de mes connaissances.

... Je passe au dernier article de votre lettre, qui renferme un conseil sur le choix du sujet de mes héroïdes. C'est sans connaissance de cause que vous vous imaginez que leur chaleur pourrait nuire à mes prétentions aux places honorables de la littérature. On distingue ici les poésies de sentiment des poésies purement cyniques. Mes deux lettres n'ont aucunement nui à ma réputation. Soyez tranquille sur cela et rappelez-vous que M. de La Fontaine, auteur de contes plus chauds que mes lettres, était académicien. *Armide* a

déjà été contrefaite deux fois; les femmes l'aiment moins que la *Lettre d'Héloïse* et les hommes la lui préfèrent. » (12 décembre 1758).

L'exemple de La Fontaine n'était pas des mieux choisis et il eût été préférable de n'avoir pas à l'invoquer. L'oncle Regnard le pensa sans doute, mais il ne fit plus d'observations à son neveu, et celui-ci triomphait peu après, car on lui avait demandé des vers pour les princes, ce qui flattait sa vanité et paraissait assurer son avenir.

« Ma chère sœur, je trouve enfin un moment favorable pour t'écrire. Je suis depuis un mois sans résidence, allant et venant continuellement de Paris à Versailles. J'ai été chargé de faire pour les Enfants de France des compliments relatifs au gâteau des Rois. Les vers, que je vous envoie, vous mettront au fait. Ils m'ont fait honneur et m'ont procuré mon entrée à la cour chez M. le Dauphin et nos jeunes princes. Mme de Marsan vient encore de me charger nouvellement de leur faire un petit drame allégorique pour le Carnaval. J'y travaille et j'ai tout lieu d'espérer que ce ne sera pas infructueusement pour ma fortune. J'ai reçu des témoignages de protection de nos augustes enfants et de M. le Dauphin. Le petit ouvrage que je fais achèvera d'intéresser pour moi. Tout ceci doit prouver à mon oncle qu'il m'a fait une leçon qui ne portait sur rien lorsqu'il me présageait que mes épîtres nuiraient à mon avancement et m'ôteraient la considération publique. Indépendamment des persécutions de mes honnêtes confrères en littérature, je jouis ici plus que jamais de l'estime générale. Il ne manque à mon bonheur que d'en voir mon oncle un peu mieux persuadé. Je sais qu'il m'aime tendrement et je n'oublierai jamais toutes les obligations que je lui ai. Mais il mettrait le comble en me montrant plus de confiance et en agissant avec moi conformément à mon âge et à mes sentiments, sur lesquels il n'a pas la moindre objec-

tion à me faire... Enfin, sois bien sûre que je travaille ici à m'assurer un revenu fixe et à me placer. Je ne manque pas de place subalterne, mais il est intéressant pour moi de n'en point accepter et de ne point afficher le besoin et l'empressement. Laissons le temps et les circonstances amener l'occasion favorable. » (1er février 1759).

Mais le bon effet de tout cela ne fut pas aussi prompt que Colardeau l'espérait dans sa naïveté et l'aventure finit même, comme nous l'apprendrons plus tard, beaucoup moins brillamment qu'elle n'avait débuté. Laissons le nouveau venu à ses espérances, et continuons à suivre sa correspondance.

« Mon cher oncle, on est bien persécuté dans ce monde-ci. J'ai devant moi, à côté de mon pupitre, un M. Duchesne, votre paroissien, qui veut absolument que je réponde aux différentes lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire. Ma situation est d'autant plus cruelle que je ne sais de quels moyens me servir pour m'excuser. Je n'ai de ressource que dans les lieux communs de la négligence. La dissipation, des engagements continuels, des devoirs, des bienséances, trop d'amis, trop d'amateurs, tout cela me tient en haleine au point qu'il m'est on ne peut plus difficile de trouver le moment d'écrire... J'ai, en outre, passé six semaines de cet hiver à la campagne ; je compte encore y passer tout le mois de mai : je n'ai que ce temps pour mon travail. J'irai ce mois de juin à la terre de M. Dormoi, d'où j'espère revenir passer l'automne à Pithiviers, si vous pouvez y souffrir un fou mélancolique, car ma tête prend à peu près la tournure de mes ouvrages. Ma situation dans notre bonne ville est à peu près égale quant à la fortune. Peut-être aussi ne m'en occupé-je point assez. C'est la conduite ordinaire des gens de mon métier : un peu de réputation, des connaissances, des amis, de la considération semblent nous dédommager de tout. Nous sommes gueux et philosophes par habitude et un peu

par tempérament. Tout cela paraît fort déraisonnable aux yeux de la réflexion, mais il y aurait trop de sévérité à vouloir nous asservir aux vues politiques. Trop d'arrangement ne formerait qu'un contraste ridicule avec l'espèce d'enthousiasme où nous vivons continuellement. Au reste, j'ai la prudence involontaire de l'ivresse : je tiens toujours le mur; je louvoie. Ma santé va, d'ailleurs, toujours de mieux en mieux. Je n'ai craint longtemps que l'état de valétudinaire dont j'étais menacé par la faiblesse de ma constitution. Je m'abandonne à mes destins avec beaucoup de philosophie. J'aurai toujours pour moi la ressource du travail et l'estime publique dont je jouis ici plus qu'aucun de mes confrères, agrément d'autant plus flatteur pour moi que l'on veut en vain me le ravir par les cabales, et qu'il ne m'en a coûté pour l'obtenir que de suivre mes goûts et la nature. » (8 avril 1760).

Sans doute, le travail était un excellent remède contre les ennuis de la profession littéraire, mais il ne semble pas que Colardeau en ait jamais abusé. La seconde tragédie qu'il avait composée tardait autant que l'avait fait la première à être mise à la scène, et, soit indolence, soit indécision, l'auteur ne s'efforçait que médiocrement de hâter la représentation, préférant courir la ville et les environs à la recherche de quelques délassements. Cette existence facile convenait à la mollesse de son caractère peu fait pour réagir et pour lutter.

« ... J'ai passé tout l'été à la campagne près de Paris. J'ai cherché à sortir de la capitale pour éviter de me trouver engagé dans les querelles littéraires des philosophes et de Fréron. Les gens qui s'intéressent à moi ont approuvé ma conduite, et, grâce à mon silence politique, je ne suis point mêlé dans les odieuses personnalités, dans les libelles que les deux partis font paraître journalièrement *(sic)*. Je suis de retour depuis quinze jours et je suis à demeure chez moi.

Dussè-je être boudé par vous et par mes sœurs, vous m'auriez vu cet automne si le tripot comique ne me tenait en l'air pour ma pièce que l'on veut mettre au théâtre vers le milieu de novembre, saison favorable et qu'il faut saisir. Pour cela, il faut que l'on commence mes répétitions le mois prochain et que je distribue mes rôles vers la fin de celui-ci. Plaignez-moi. Adieu ma tête et mon repos! Mes transes sont affreuses : les comédiens ont la fureur de dire du bien de mon ouvrage et je crains un public trop bien prévenu. Il exige trop. Une chute lourde m'écraserait. Oh ! le chien de métier ! Croiriez-vous que votre paresseux de neveu a mille vers de faits d'un poème en quatre chants qui doit en contenir deux mille. Je l'intitule l'*Amour et la Volupté.* Tout se traite avec décence; que ce titre ne vous effraie point. La solitude de la campagne, un séjour délicieux ont tourné mes idées de ce côté. C'est un dédommagement que je donnerai au public si *Calliste* l'ennuie. *La Lettre d'Héloïse* servit de contre-poison au peu d'intérêt d'*Astarbé...* » (18 septembre 1760).

La pièce en question fut seulement représentée le 12 novembre 1760. Elle était intitulée *Calliste* et imitée d'une tragédie anglaise de Rowe, *la Belle Pénitente.* On la discuta beaucoup, au dire de Grimm, mais on s'accorda à y trouver « quelques beautés de premier ordre », ce qui était assurément fort bien de la part d'un auteur encore novice. « Si, par la suite, déclarait Grimm, le troisième essai de M. Colardeau est aussi supérieur au second que celui-ci l'est au premier, il n'y aura plus qu'une voix sur l'idée qu'on doit avoir de ses talents ». Par malheur, l'ouvrage ainsi escompté d'avance ne se produisit jamais. Colardeau, qui ne sentait apparemment pas son talent à l'aise sur la scène, ne récidiva pas et les quelques pièces qu'il fit représenter postérieurement sont sans conséquence. Au surplus, la représentation de celle-ci lui avait valu des déboires dont s'accommodait mal son humeur tragique. Un censeur — Crébillon lui-même — avait trouvé

l'œuvre *vicieuse* et *janséniste ;* il l'avait crié bien haut et s'était mis en tête de faire interdire la pièce. Cela ne réussit pas, mais Colardeau en fut affecté d'autant plus que le succès ne répondit pas à ses espérances.

Au reste, qu'il le voulut ou non, il se trouvait mêlé maintenant aux compétitions littéraires. Il n'est pas nécessaire de les provoquer pour avoir des ennemis ; il suffit de susciter des jalousies, et le moindre avantage en amène fatalement. Colardeau avait éprouvé, à ses débuts, la bienveillance de Fréron, et ce sentiment qui n'était point banal de la part du critique, provoquait presque aussitôt l'antipathie de Voltaire. Il ne faisait pas bon, aux yeux du patriarche de Ferney, d'encourir les éloges de son plus mortel ennemi et les débutants se trouvaient, de ce fait seul, engagés dans une lutte sans merci. C'est ce qui advint pour Colardeau. Tout d'abord Voltaire feignit de l'ignorer : « Pour le Colardeau, je ne le connais pas ; on dit qu'il fait de très beaux vers », se contentait-il d'écrire. Mais ce dédain ne fut pas de longue durée : « C'est un courtisan de Pompignan et de Fréron, mandait-il un peu plus tard à d'Alembert ; il n'est pas mal de plonger le museau de ces gens-là dans le bourbier de leurs maîtres ». Et voilà comme, en dépit qu'il en eût, le poète d'*Héloïse* et d'*Armide* se trouva pris dans la mêlée dont les protagonistes étaient Dorat et La Harpe, sous l'œil bienveillant do Fréron et de Voltaire.

C'est encore le succès des héroïdes qui amena le dissentiment. Dorat et La Harpe s'étaient empressés de marcher sur les traces de Colardeau, mais La Harpe, outrecuidant et lourd dès lors, tel qu'il le fut toute sa vie, avait su indisposer contre lui quelques critiques qui ne le lui cachèrent point. Allumée par la jalousie, la guerre intestine allait éclater entre ces deux jeunes littérateurs, amis d'abord et bientôt après adversaires jurés. Colardeau ne se mêla pas activement à la querelle, mais il était trop le protégé de Fréron et l'ami de Dorat, pour n'en pas recevoir le contre-coup.

Pourtant le timide poète savait parfois jouer des tours de

sa façon et, si La Harpe ne paraît avoir été ainsi éprouvé, il est un autre contemporain, Marmontel, qui en fit l'expérience à ses dépens. Pourquoi Colardeau détestait-il Marmontel ? Jalousie de métier ou rivalité d'hommes à bonnes fortunes ? Sans doute pour ces deux raisons et ces deux vanités blessées avaient réussi à former une antipathie tenace et déclarée; elle finit par se manifester d'une façon insidieuse, mais plaisante. Ses ouvrages tragiques avaient mis Colardeau en rapport avec Lekain; leurs caractères se plurent et il résulta entre eux une liaison assez étroite. Quand il était absent de Paris, retenu à Pithiviers ou ailleurs, le poète correspondait avec l'acteur et le mettait volontiers au courant de ses sentiments intimes. Tantôt il lui mandait son enthousiasme en style enjoué et établissait entre eux une comparaison toute à l'avantage de Lekain, alors à l'apogée de sa gloire. Les réputations sont maintenant difficiles à faire, remarquait Colardeau, surtout quand les Marmontels et la méchanceté nous attendent au passage, et il admirait la fermeté de Lekain qui ne l'abandonnait pas dans ces circonstances difficiles. « Pour moi, je l'avoue à ma honte, confessait Colardeau (28 juillet 1759), j'ai des faiblesses, des terreurs paniques, des palpitations, mon ami, d'indignes palpitations. Voilà nos auteurs, nos lièvres du Parnasse. Oh ! les lâches ! Je m'insulte ! Je le mérite bien. Electrisez-moi, notre féal, tirez du feu, morbleu, tirez du feu. Donnez-moi de l'âme, j'en ai besoin, très grand besoin ». Ils s'électrisèrent si bien l'un et l'autre que Marmontel finit par en ressentir les conséquences. Un bon matin il fut mis à la Bastille; le duc d'Aumont, dit-on, en était la cause. Certainement Lekain et Colardeau n'y avaient pas nui.

Lorsqu'il sut la nouvelle, Colardeau fut enchanté. « J'apprends un événement dont je souhaite la réalité pour vous et pour le bien de la littérature, écrivait-il aussitôt à Lekain (22 janvier 1760). On dit M. de Marmontel à la Bastille, pour vous avoir mis en scène avec M. le duc d'Aumont. L'impu-

dence, l'effronterie, la suffisance de ce personnage le conduisaient insensiblement à cette disgrâce... » D'autres raisons, il est vrai, l'y poussaient aussi, et c'est là que la main de Colardeau se trouve. Au commencement de 1759, à la sollicitation de Mme de Pompadour, Marmontel s'était chargé de remanier, de « moderniser », le *Venceslas* du vieux Rotrou. Or, Lekain s'avisa d'un mauvais tour, assez ingénieux. Aux répétitions, il dit bien le rôle restauré par Marmontel ; mais à la représentation, il déclama le rôle primitif, revu seulement et quelque peu accommodé par Colardeau. De là mille mésaventures qui ne passèrent pas, comme on pense bien, inaperçues. Le résultat le plus net fut la brouille déclarée de Marmontel et de Lekain, et Colardeau prit fait et cause pour celui-ci. Mais ne nous attardons pas outre mesure à cet incident et laissons la parole à notre poète, pour nous conter d'autres nouvelles.

« Mon cher oncle, l'étourderie et la dissipation de Dorat sont causes du retard de ma lettre du premier jour de l'année et de l'envoi de mon épître. Ainsi, n'imputez rien à ma négligence personnelle ; je vous souhaite, ainsi qu'à ma sœur, tout ce que vous pouvez désirer pour passer heureusement l'an nouveau. Je suis dans le cours de mes visites. Je ne vois point dans les discours publics qu'on soit fort content du nouvel édit ni des opérations de M. le Contrôleur général. Tout cela ne prouve rien contre lui. Le mécontentement suit toujours tout ce qui tend à la contribution des sujets pour l'acquittement de l'Etat. Colbert même ne satisfit pas les Français, lui, qui par l'établissement de nos belles manufactures ouvrit pour la nation de nouvelles sources de richesses et sut faire refluer chez nous celles de nos voisins. Au reste, nous ne prenons pas fort sérieusement nos chagrins, et, pourvu qu'on nous laisse la liberté de faire des épigrammes ou des couplets, le ministère peut aller son train. Notre vivacité à cet égard, nos éclairs, nos saillies sont incroyables, et le fou rire nous prend au milieu de nos plaintes...

« J'ai mis dans mon envoi une pièce qui vient d'être jouée sans succès. Son auteur est un jeune homme qui n'est point sans talent, mais dont l'amour-propre est insoutenable. Vous le verrez à sa postface. Il s'est fait beaucoup d'ennemis par son ingratitude et se donne un ton de décision sur les réputations qui lui fait beaucoup de tort.

« Je ne sais s'il est parvenu dans votre province un nouvel ouvrage de M. de Voltaire sous le titre du *Dictionnaire philosophique*. C'est à peu près le précis de toutes ses opinions, et de ce qu'il a répandu dans le corps de ses ouvrages. La religion n'y est nullement ménagée. La Cour et le Parlement en ont été indignés ; mais il a eu, dans les cabinets, le succès de l'esprit. L'homme qui pense tout et qui ose dire tout ce qu'il pense, finit par subjuguer son siècle. On a un air neuf ; l'air de l'indépendance en impose à l'esclave qui l'admire et tout cela mène rapidement à la réputation. J'imagine cependant qu'il vaut mieux respecter des préjugés utiles, supposé même que tout ne soit ici-bas que convention humaine, ce que je suis bien loin de penser. Le règne de la philosophie n'a point rendu notre siècle meilleur que les autres, et je ne vois pas ce qu'on a gagné à changer les opinions. Les âmes n'ont plus d'énergie. On a tout généralisé ; il en résulte qu'il n'y a plus d'esprit national, de patriotisme et le ressort trop étendu a perdu son élasticité.

« Je vous écrirai la semaine prochaine quelque chose de positif sur mon voyage et mon départ de cette ville. Je poursuis ici un arrangement qui décidera du pour ou du contre, selon le succès ou l'inutilité de mes démarches. Je suis toujours libre et plus heureux que jamais de l'être. Je vois le monde dont l'étude est nécessaire pour un littérateur et surtout un poète dont le grand mérite est le goût et la science du cœur humain. Les passions ont été de tous les temps, mais les mœurs particulières en changent les formes ou les nuances. On ne parvient à n'en bien faire les développements qu'en les analysant par l'observation que

l'on en fait dans les sociétés. C'est là que les passions sont en action et varient suivant les différences des caractères, des états et des bienséances. Les livres en donnent moins de connaissance qu'un seul souper. Voilà mon motif en me rejetant dans le tourbillon. Je viens d'étudier la finance. J'en suis aux gens de condition, aux petits-maîtres, à ce qu'on nomme ici la bonne compagnie. L'esprit y suit avec peine l'esprit. Tout est rapide, superficiel, mais tout est charmant. L'imagination creuse et la frivolité a cependant un fond. Il faut le saisir. Nous n'intéressons enfin nos lecteurs que par la vérité de nos peintures et nous ne pouvons les dessiner que d'après des modèles ». (5 janvier 1761).

En même temps qu'il s'était lié avec Dorat, Colardeau s'était pris d'affection pour un artiste, le peintre Gabriel-François Doyen, l'auteur déjà célèbre alors de la *Mort de Virginie*. Cette liaison fut aussi durable que profonde. A leurs débuts, Doyen et Colardeau logeaient ensemble, et si cette communauté de demeure ne se prolongea pas autant que leur amitié, celle-ci dura autant que leur vie. Nous allons en voir les premières traces dans les deux fragments qui suivent. Quant aux dernières, elles sont postérieures à la mort même de Colardeau.

« Mon cher oncle, tout monstre que je sois, j'ai l'audace de vous proposer de recevoir chez vous mon ami Doyen, avec moi, dimanche prochain. Ce serait une descente un peu militaire si je n'avais pas des droits sur vos bontés et des excuses de mes sottises dans ma manière d'être. Au reste, c'est avec le plus grand plaisir que je me dispose à vous voir, et je ne doute pas que vous le partagiez avec nous Nous sommes de fort mauvaises têtes, mais nous passons pour avoir de bons cœurs et l'on doit nous tenir compte de notre sensibilité naturelle. J'ai passé très peu de temps à Paris depuis les premiers beaux jours. Je me suis partagé dans différentes maisons de campagne des environs de notre

capitale, j'ai de bons amis qui me sont attachés par des sentiments qui doivent me flatter. Ils m'arrachent aux horreurs littéraires. Nous sommes ici une troupe de coquins à qui l'on croit de l'esprit et cependant assez sots pour amuser le public à nos dépens. Je me suis très peu mêlé de ces combats de plume, et j'ai bien fait. Le rôle de la neutralité m'a fait honneur dans l'esprit des honnêtes gens et me laisse la liberté de voir les deux partis qui n'ont jamais pu me réduire à faire un choix...

« Je jouis de la meilleure santé. Je crois avoir passé les grands dangers de ma jeunesse, et que mon tempérament qui se décide à mon avantage me promet une plus longue carrière que celle que j'attendais. Je commence à m'endormir sur cet oreiller-là et à perdre les inquiétudes que donne une complexion faible. J'attribue cet heureux changement à ma manière de vivre plus réglée et moins folle : je joue le Tantale aux splendides soupers de notre capitale. J'ai réformé les liqueurs et les ragoûts. Peut-être ne me croyez-vous pas si sage ; mais, de bonne foi, je suis le moins fou de mes chers confrères. Quant au talent, je travaille assidûment toutes mes matinées, soit à la campagne, soit à Paris. J'ai accoutumé mes amis à ne me point distraire pendant ce temps. Je donne l'après-midi à la société ; je vois le monde. Cette étude me manquait. C'est chez elle que l'on puise le goût et la connaissance du cœur humain, et la marche des passions si difficile à suivre. On prétend que je deviendrai plus aimable et qu'en perdant ma misanthropie, mes couleurs dramatiques seront moins noires. Il faut du rose dans ce siècle-ci. Les bonnes gens font de moi ce qu'ils veulent.

« Avouez que voilà de l'égoïsme bien fat. Cependant il y aurait une meilleure tournure à donner à mon panégyrique. Ne pourriez-vous pas vous imaginer que je cherche à mériter votre estime et que j'en suis jaloux au point d'être un peu vain pour me l'acquérir ? Voilà le point de vue. » (8 septembre 1761).

« Mon cher oncle, nous sommes arrivés hier vendredi dans notre capitale, très fatigués des secousses du carrosse et de notre peu de sommeil. Nous avons beaucoup couru les environs de l'Orléanais. Doyen a été enchanté du paysage et du nouveau pont. J'ai vu toute notre famille de Meung : on nous a très bien reçus... Doyen vous fera par lui-même ses remerciements des politesses qu'il a reçues de vous et de votre bonne réception. Il est très satisfait de son voyage, et c'est ce que j'espérais le moins. Je craignais que la tranquillité de la province ne contrastât trop fortement avec le tumulte de notre bonne ville et que la vivacité de mon ami ne s'en accommodât point. Pour moi, j'avais mes plaisirs à part : celui de vous voir et celui de voir mes sœurs. Je vous prie de croire que je suis vrai et que rien ne m'intéresse plus que ma famille... » (3 octobre 1761).

Mais si l'oncle de Saint-Salomon avait accueilli à bras ouverts le neveu et son ami, il est probable qu'il fut un peu inquiet de l'insouciance et du décousu de l'existence du poète, car peu après il l'invitait à venir se refaire à Pithiviers, invitation que Colardeau prit d'ailleurs assez mal.

« Mon cher oncle, je suis très sensible aux offres que vous me faites d'une retraite chez vous. Je ne suis nullement dans le cas de les accepter, et encore moins flatté des idées qui vous ont porté à me les faire. Mais ce petit désagrément est effacé par les motifs de votre tendresse pour moi. Je crois cependant que vous devrez à l'avenir réfléchir sur les choses obligeantes ou désagréables. Il faut en général ménager la délicatesse et la sensibilité des âmes honnêtes. Je suis fâché de ne point trouver dans les personnes qui me sont les plus chères, l'estime et la bonne opinion dont je jouis dans des cercles étrangers. Quant à mes dépenses et à l'arrangement de mes affaires, je vous en ferais inutilement le détail : la différence de nos situations vous les ferait envisager sous un point de vue tout contraire à celui qui les justifie. Au reste, j'ai eu

tort de penser que vous vous étiez opposé à mes intentions... » (5 décembre 1761).

Il est vrai, le jeune homme cherche les occasions de se pousser dans le monde. A quelque temps de là, il publia un poème et s'empressa de l'adresser à son oncle. La pièce, d'ailleurs, fut goûtée des connaisseurs. « M. de Voltaire, mis comme de raison, hors de ligne, disait Grimm, je ne vois aucun poète qui puisse se mettre à côté de M. Colardeau, je n'en vois aucun capable de faire six vers du poème du *Patriotisme*. »

« Toujours en retard. J'ai cependant une excuse : je suis absent de Paris depuis quinze jours que j'ai passés à Versailles, occupé des petits ouvrages de la saison. Je vous enverrai la semaine prochaine des vers sur le *Patriotisme français* que je vais faire imprimer. Ils courent manuscrits et me font honneur. Ils ont pour objet le don des vaisseaux. Je vous souhaite, ainsi qu'à mes sœurs, la plus heureuse année. Pour nous autres Parisiens, nous sommes tous très embarrassés. Tout le monde crie après l'argent qui ne circule plus. Je vous prie instamment de finir, s'il est possible, la vente de Villars ou de Marrais, avant le 20 de ce mois. J'ai pris des engagements pour ce temps, et je serais très embarrassé si vous ne terminiez pas. » (5 janvier 1762).

Un peu après, nouvel envoi du neveu à l'oncle. Cette fois-ci, il s'agit d'une satire que le poète croit méchante, et qui n'est qu'anodine. « Cela n'a ni but, ni sel », disait Grimm, et Grimm a raison. Dans cette *Epitre à Minette*, Colardeau s'adressait à sa chatte pour faire la leçon aux critiques patelins et fourbes ; mais les personnalités sont si voilées, les griefs si peu accusés, qu'il est difficile de saisir au vrai les intentions de l'auteur et d'en faire l'application avec certitude.

« Je charge mon frère de vous remettre une petite feuille volante que je viens de donner à propos de quelques

méchancetés que j'ai essuyées Elle a eu tout l'effet que j'en attendais : celui d'intimider nos cabaleurs qui me saluent avec tout le respect possible. Le public l'a trouvée adroite et honnête. Ces petits ouvrages, que je donne en différents moments, tiennent le monde en haleine sur mon compte et me rappellent à son souvenir. Car, il faut ici se faire nommer et nourrir, en quelque sorte, sa réputation, et, comme vous le voyez, cet entretien se fait à peu de frais. Je jouis de la meilleure santé. Je souhaite bien sincèrement que la vôtre et celle de ma sœur soient pareilles. » (16 juillet 1762).

Pourtant cette épître provoqua une riposte et la cabale — puisque cabale il y a — ne fut guère déconcertée. Sous le titre d'*Anti-Minette*, le poète Lebrun dit son fait à Colardeau et la réponse fut beaucoup moins courtoise que ne l'avait été l'attaque. Lebrun avait la dent cruelle et l'animadversion rancunière, ainsi qu'en témoignent quelques-unes de ses épigrammes qui restent présentes au souvenir des lettrés. Le poète Colardeau en fit l'expérience à ses dépens, car non content de recevoir le coup de patte de l'*Anti-Minette*, il fut plusieurs fois disséqué méchamment dans divers articles de la *Renommée littéraire*, une feuille violente et ordurière rédigée par les frères Lebrun.

« Ma santé est rétablie, mon cher oncle, n'ayez nulle inquiétude. J'ai eu une espèce d'abcès sous le bras gauche et dans l'enfoncement de l'aisselle. C'est mon ancienne humeur qui s'est portée dans cette partie... Tranquillisez-vous aussi sur l'effet que peuvent produire sur moi et sur le public les satires et les libelles. Je ne suis point affecté de ces diatribes. Les coups, d'ailleurs, partent d'une main si méprisable et si généralement méprisée que je suis vengé par l'indignation des honnêtes gens. Je n'ai jamais éprouvé plus efficacement l'estime et l'amitié qu'on a pour moi dans cette ville. La satire que vous avez lue a été arrêtée par ordre de police. Elle avait été imprimée malgré le refus d'approbation. D'ailleurs, elle

est maladroite en ce que l'auteur m'attaque dans la partie même de la versification, dont personne ne s'est encore avisé de me disputer le mérite, même en me censurant. Enfin, ces orages littéraires contribuent à la célébrité et tombent toujours sur les talents les plus connus et les plus estimés. Ils ont encore un avantage: ils nous tiennent en haleine et nous font marcher les yeux ouverts.

« La maladie de notre actrice la plus célèbre vient de fermer la scène tragique pour le moment où je comptais y paraître. On la nomme M[lle] Clairon. Comme je lui suis très attaché et que d'ailleurs la supériorité de son talent est nécessaire au succès de mon ouvrage, j'attendrai son parfait rétablissement. Elle doit aller passer une partie de l'été chez M. Tronchin, médecin célèbre de Genève. Il y a beaucoup d'incertitude sur le moment des fêtes pour la paix. Quelqu'envie que j'aie de vous aller voir, je ne puis quitter Paris dans ce moment. Je donnerai une épître au Roi et qui lui sera présentée dans l'instant le plus vif de la joie publique....

« Je ne vous dissimulerai point que je suis très mal à mon aise et que le retard involontaire que je viens d'essuyer au théâtre ajoute à mon embarras. J'ai mille raisons pour ne point me hâter de donner différents petits ouvrages qui sont dans mon portefeuille. Nous avons, comme dans tous les états, des combinaisons à faire et une politique à suivre. Le choix des moments n'est point indifférent. Il faut que je donne un grand ouvrage sur notre scène avant de hasarder des riens qui empruntent toujours leur succès de celui d'une pièce plus importante. La réputation se reflète sur les bagatelles. Je compte que cet automne on reprendra *Caliste*, toute mauvaise que mes ennemis prétendent qu'elle soit. Les Anglais la demandent et on aurait eu cette complaisance pour eux sans la maladie de ma principale actrice. C'est une partie remise. J'ai recorrigé à cet effet le IV[e] et le V[e] actes et quelques autres scènes dans le cours de la pièce. J'espère que ces changements plairont au public. » (10 mars 1763.)

(A suivre)

NECKER ÉMIGRÉ

Mémoire inédit par lui-même adressé au Directoire

Les circonstances diverses de la vie de Necker et de son émigration sont trop connues pour qu'il soit besoin de les résumer ici. D'ailleurs, lui-même les raconte abondamment dans le mémoire qui suit, adressé au Directoire. Nous citerons donc seulement un passage des ***Mémoires*** de Barras qui éclaire cet épisode : « Après avoir fait manœuvrer Benjamin Constant pour l'élévation de Talleyrand au ministère, dit Barras, Madame de Staël ne l'employa pas moins utilement pour obtenir la radiation de M. Necker de la liste des émigrés. Après que nous eûmes accordé cette radiation, fort juste sans doute, mais que beaucoup de résistance ne laissait pas sans difficultés, Madame de Staël, sans perdre de temps, et suivant la devise de César, « croyant n'avoir rien fait s'il lui restait à faire » Madame de Staël, me présentant, au nom de son père, mille tendres remerciements, m'en faisant adresser par monsieur son père lui-même, qui regrettait beaucoup que son grand âge ne lui permit pas de venir apporter et déposer sa reconnaissance à « mes pieds » Madame de Staël, le lendemain, me fit écrire par M. Necker, qui avait obtenu sa radiation, pour me parler aussitôt de sa fortune, du recouvrement de deux millions qu'il avait prêtés au roi, en 1789, et qu'il croyait n'avoir prêtés qu'à la nation, ce qui la laissait effectivement débitrice envers lui, et chargeait conséquemment le Directoire du devoir d'acquitter la dette nationale des deux millions. Ce sont ces deux millions, constamment refusés depuis par Bonaparte, et qu'il fut cependant au moment d'accorder dans les Cent-Jours, qui ont fini par l'être par Louis XVIII quelque temps avant la mort de Madame de Staël ; mais je ne devance point encore cette époque qui doit être précédée de tant d'évènements ». (T. III, p. 125). Si Necker ne profita pas de cette restitution, il ne semble pas qu'il

ait usé davantage de la faculté de revenir en France, et il mourut le 9 avril 1804, sans avoir revu notre pays. Seulement, en 1800, à Genève, tandis que Bonaparte se trouvait dans cette ville, il se fit présenter à lui et lui proposa deux projets de Constitution, l'un pour une monarchie, l'autre pour une république. Bonaparte trouva que « le bonhomme radotait ».

Citoyens Directeurs, j'ai été placé en 1793 par le département de la Seine sur la liste des émigrés et j'ai été rayé dans l'an V par ce même département.

J'ai recours à la justice du Directoire pour obtenir la confirmation de cette radiation.

Je suis né à Genève, fils d'un membre du Conseil des Deux-Cents, et ma mère était fille d'un premier magistrat de la République. J'ai été moi-même membre de divers Conseils : du Conseil général, par ma naissance, et du Conseil des Deux-Cents, du Soixante et honorairement des Vingt-cinq par des élections consécutives. Enfin, j'ai été revêtu de la place de Ministre de la République auprès de la cour de France.

Je n'ai jamais renoncé à ma Patrie et j'ai eu occasion de donner une preuve éclatante et peut-être estimable de ma constante volonté à cet égard. Je dois le rappeler en ce moment, Citoyens Directeurs, puisqu'elle importe à la cause que je défends devant votre tribunal.

Je fus appelé à l'administration générale des Finances en 1777. Il m'eût convenu, il eût convenu même à l'affermissement de mon crédit d'avoir le titre de contrôleur-général et d'avoir entrée au Conseil d'Etat et au Conseil des Dépêches, mais, selon les formes de ce temps-là, il m'était imposé pour condition de prendre des lettres de naturalisation qui emportaient une renonciation à sa Patrie et à sa religion. Je ne voulus pas souscrire à cette condition et, me bornant aux fonctions pénibles de l'administration des Finances, je renonçai formellement au rang et aux honneurs que l'on considérait alors comme une des récompenses ou comme un des attraits de la place.

Enfin, durant mon premier et mon second Ministère, je n'ai jamais cessé de prendre dans mes actes particuliers les titres qui m'associaient à la magistrature de Genève, et ces titres ont été constamment inscrits dans les registres de la République. J'ai même participé, depuis que j'ai quitté la France, et à la proscription exercée à Genève en 1794, avant le 9 thermidor français, contre tous les membres du Petit-Conseil, et à la réhabilitation que le repentir d'une si injuste violence a promptement amenée.

J'ai donc été Genevois par ma naissance, Genevois par mes places et mon rang dans les Conseils de la République, Genevois comme représentant de cette République dans une cour étrangère, Genevois encore par les sacrifices éminents que j'ai faits à mes principes d'éducation, et j'ai montré de plus l'intention où j'étais de venir finir mes jours près de ma Patrie en achetant, dès l'année 1784, une terre et une habitation de choix à deux lieues de Genève. Qui peut donc avoir constaté plus que moi sa qualité d'étranger !

Elle n'a point été altérée, cette qualité, par l'acte de dévouement qui m'a fait consentir à servir la France dans la mesure de mes moyens. J'ai été appelé à une administration importante par la confiance dont le Chef de l'Etat a bien voulu m'honorer, mais on ne m'a jamais demandé, pour prix de mon zèle, la renonciation aux droits et aux devoirs de ma naissance, et, si on l'avait fait, je n'y aurais pas souscrit. M. de Beaumont, pendant mon premier Ministère, M. Lambert à l'époque du second, prêtèrent le serment à la Chambre des Comptes pour la partie de l'administration des Finances qui exigeait cet engagement. Je n'en prêtai point, et je n'ai pas rempli, je le crois, avec moins de zèle, les devoirs de ma place.

Le délabrement absolu de ma santé m'obligea de quitter les affaires au mois de septembre 1790, et je pris le parti de retourner dans ma Patrie, conformément à mes droits et selon l'habitude des Suisses et des Genevois établis en France.

J'exécutai ce projet avec toute la publicité qu'un devoir de bienséance exigeait de moi. Ainsi, j'informai l'Assemblée Nationale de ma résolution avant de requérir les passeports d'usage en ce temps-là, et cette Assemblée ne marqua non seulement aucune opposition ni désapprobation, mais peu de temps après, elle fut appelée à s'exprimer sur ce sujet d'une manière formelle, car, ayant eu connaissance que des habitants d'Arcis-sur-Aube, au mépris des passeports dont j'étais porteur, m'avaient empêché de continuer ma route, elle rendit le décret suivant, le 11 septembre 1790.

« Il a été fait lecture d'une lettre de M. Necker qui se « plaint d'avoir été, ainsi que sa suite, arrêté à Arcis-sur-« Aube, quoiqu'il fût muni des passeports du roi et de la « municipalité de Paris.

« Il a été aussi fait lecture d'une lettre et d'un procès-ver-« bal de la municipalité d'Arcis-sur-Aube au sujet de cette « arrestation.

« L'Assemblée Nationale décrète que son Président écrira « à la municipalité d'Arcis-sur-Aube de mettre sur le champ « M. Necker en liberté, et qu'il adressera à M. Necker une « lettre qui lui servira de passeport. »

Lettre du Président

Paris, le 11 septembre 1790.

« Je me suis empressé, Monsieur, de rendre compte à « l'Assemblée Nationale de la lettre que vous m'avez adressée « et de votre arrestation à Arcis-sur-Aube. Je vous envoie « copie du décret que l'Assemblée vient de rendre. Elle « m'ordonne de vous écrire pour qu'à la vue de cette lettre il « ne puisse être porté, par qui que ce soit, aucun retard ni « empêchement à votre voyage, ainsi qu'à celui des personnes « qui vous accompagnent. J'ai l'honneur d'être, etc... »

Je continuai ma route pour la Suisse et je partageai mon séjour entre Genève et ma terre de Coppet, à deux lieues de cette ville.

Je touchai trois ans de suite mes revenus en France, comme à l'ordinaire, et ce fut en 1793 qu'à mon grand étonnement j'éprouvai des oppositions.

Le payeur de la Dette publique refusa tout à coup d'acquitter les intérêts des deux millions que j'avais déposés au Trésor public en 1777.

On m'instruisit en même temps que la conduite du Payeur avait pour motif un décret rendu sur les émigrés, le 28 mars 1793.

Le rédacteur de ce décret, le citoyen Asselin, y avait inséré un article qui s'appliquait alors vaguement à tous les étrangers domiciliés en France.

J'écrivis sur le champ aux Commissaires de la Trésorerie pour me plaindre du traitement que j'éprouvais.

Cette lettre faite à la hâte ne contenait qu'imparfaitement les raisons propres à démontrer combien il était injuste d'opposer à mes droits le décret concernant les émigrés. Cependant le comité des Finances au moment où il eut connaissance de ma réclamation fut tellement persuadé de la bonté de ma cause que, sans m'inviter à rédiger un nouveau mémoire, il fit immédiatement le rapport de mon affaire à la Convention. Il montra que l'esprit de l'article relatif aux étrangers, dans le décret du mois de mars 1793, ne pouvait s'appliquer à ma position, et par l'organe du citoyen Mallarmé, il insista sur la continuité du paiement des intérêts qui m'étaient dûs.

Ce rapport eut lieu le 8 juillet 1793, et l'Assemblée entraînée par un très petit nombre d'orateurs ajourna la question de ma prétendue émigration, en suspendant provisoirement le paiement des intérêts sur mon dépôt de deux millions au Trésor public. Et depuis, des autorités secondes, allant plus loin sans aucun titre, ont séquestré tous mes autres biens et m'ont empêché de jouir du loyer de mes maisons, de mes rentes perpétuelles et viagères sur l'Etat, de mes créances sur des particuliers et m'ont inscrit à mon insu sur la liste des émigrés.

Le rapport du Comité des Finances à la Convention était rédigé dans un parfait esprit de justice, mais il fut composé précipitamment et par des personnes qui ne mettaient pas le résultat en doute. On négligea donc plusieurs motifs favorables à ma réclamation.

N'aurais-je pas présenté, par exemple, si j'avais été appelé à me défendre moi-même, un raisonnement d'un effet irrésistible en équité? Je vais le soumettre au jugement du Directoire.

On a consfisqué le bien des émigrés français, mais en discutant cette résolution pénale, on n'a jamais omis de la rapporter essentiellement au refus qu'avaient fait ces mêmes émigrés de rentrer en France à l'époque où ils y furent invités par une proclamation. Mais cette proclamation n'avait point dit que l'on comprenait, ou que l'on comprendrait, sous le nom d'émigrés français, les étrangers qui auraient occupé des places en France ou qui auraient eu deux domiciles, un dans leur pays et l'autre en France. Or une telle altération de leur qualité d'étranger, une telle métamorphose de leur état ne pouvait entrer dans leur esprit; elle pouvait encore moins être prévue par les Suisses et les Genevois, qui par des lois formelles avaient eu la permission d'acquérir des biens immeubles en France et d'en disposer librement par succession et qui avaient été appelés par des traités à sacrifier leur vie au service de la France et à exercer ainsi le premier devoir d'un citoyen.

Il est donc évident que ni publiquement, ni tacitement, les étrangers, les Suisses et les Genevois surtout, n'ont pas été sommés de revenir en France, et par une singularité remarquable, ils ont été instruits pour la première fois qu'ils avaient eu tort d'en être sortis en lisant un décret où il leur était défendu d'y rentrer.

Et rapportant à ma cause particulière ce raisonnement général, j'ajouterai que si les étrangers dans une position ressemblant à la mienne avaient été sommés par l'Assemblée

Législative, et avant le 9 mai 1792, de revenir en France, surtout sous peine de voir leurs biens séquestrés, je n'eusse pas alors hésité à le faire.

Il est rare que les lois rétroactives puissent être à l'abri d'injustices dans leur application ; et des étrangers pouvaient d'autant moins compter de telles lois au nombre de leurs risques qu'elles étaient formellement interdites par la Constitution française.

C'est par surabondance que je rappelle ici un argument essentiel négligé par le rapporteur Mallarmé, à la séance du 8 juillet 1793. Je me proposais de le faire valoir, lorsque je solliciterais la décision d'une question dont la Convention avait simplement prononcé l'ajournement ; mais cette décision fut donnée d'une manière générale par une nouvelle loi rendue le 25 brumaire de l'an III, *concernant les Emigrés.* Cette loi rappelle encore et littéralement l'article relatif aux Etrangers inséré dans le décret sur les Emigrés du 28 mars 1793 (1), *mais à l'article 5, des exceptions*, il est dit : « Les « Suisses et leurs alliés composant la Confédération helvétique « ne sont point compris dans les dispositions de la présente « loi. »

Cette exception me concerne de deux manières, et comme né à Genève, République alliée des Suisses, et comme en jouissance directe des droits des Suisses par ma qualité de seigneur de terre dans le pays de Vaud depuis l'année 1784.

Les Genevois qui avaient résidé en France, les Genevois qui y avaient exercé des fonctions civiles et militaires et des Genevois même qui avaient occupé des places à l'élection du peuple ont été rayés de la liste des Emigrés. Ils ont été remis en possession de leurs biens après un séquestre momentané,

(1) En voici les termes : Sont émigrés « ceux qui, quoique nés en pays étrangers, ont exercé les droits de citoyens en France, ou qui ayant un double domicile, savoir, un en France et l'autre en pays étranger, ne justifieront pas d'une résidence sans interruption en France depuis le 9 mai 1792. »

ou par des lettres des ministres, simples interprètes de l'exception prononcée dans la loi du 25 brumaire que je viens de citer, ou par des arrêtés du Comité du Salut public, ou par des ordonnances du Comité de législation que le Directoire a confirmées.

Tous les Suisses, en si grand nombre, qui avaient eu des emplois dans l'armée, qui avaient prêté le serment civique, etc., ont joui du droit de retourner dans leur pays conformément aux anciens traités solennellement confirmés par un décret de la Convention du 27 brumaire an II, conformément à un arrêté du Comité du Salut public du 28 frimaire an II, et conformément à la loi du 25 brumaire an III, qui leur est décidément applicable.

Enfin, tous les Suisses et Genevois ont obtenu cette justice et du Directoire et des autorités qui l'ont précédé. Je reste seul sous le séquestre, et cependant je réunis en ma faveur des raisons particulières et suffisantes même pour une distinction *unique*, si elle était nécessaire.

L'avis d'un jurisconsulte célèbre a fortifié le sentiment que j'avais de mon droit et sa consultation sera mise sous les yeux du Directoire ; je renonce toutefois à l'autorité de son nom pour la place qu'il occupe en ce moment.

Enfin, sans partager pleinement l'opinion de tout Genève, ou sans mettre du moins cette opinion au niveau des raisons puissantes qui fixent une conscience, je ne dois pas négliger de la rapporter ici. On pense que le traité de réunion serait à lui seul décisif dans ma question, non seulement parce qu'il déclare *qu'aucun Genevois vivant aujourd'hui dans l'étranger ou prolongeant volontairement son absence ne peut être considéré comme émigré*, mais plus particulièrement encore parce qu'il établit une exception précise où je ne suis point compris. Les autres font de cette circonstance un droit formel pour moi et j'y vois seulement un augure de l'intention favorable du Directoire.

Sans doute, aux termes du décret rendu le 25 brumaire de

l'an III, aux termes d'un décret postérieur à la suspension ordonnée dans le mois de juillet 1793, j'aurais pu rentrer en possession de mes biens si le département de la Seine, sans égard au simple ajournement déterminé par la Convention, n'avait pas inscrit mon nom sur la liste des Emigrés.

Le comité de Législation avait bien jugé que cette inscription n'était pas fondée et, après examen, il ordonna la suspension de la vente des deux maisons que j'ai à Paris et d'une petite maison de campagne à Saint-Ouen. Le ministre des Finances confirma cette défense, et le département de la Seine m'a rayé provisoirement l'année dernière.

Ces dispositions préalables ont été ordonnées sur la simple demande de mon gendre ou de ma fille, et sans aucune réquisition de ma part, car l'objet qui m'importait le plus dans ma fortune sequestrée, c'étaient les deux millions que j'ai déposés au Trésor public en 1777, et je ne voudrais pas les réclamer au milieu des dépenses de la guerre, quoique cette dette soit presque sacrée par des motifs dont je rendrai compte au Directoire, quand un changement de circonstances m'enhardira à mettre cette affaire sous ses yeux.

J'attendais donc l'époque de la paix pour occuper le Directoire de mes intérêts et pour porter à son tribunal une cause qui me semble évidemment juste. Ce sont des événements imprévus qui m'obligent à changer de détermination en accélérant mes démarches.

La révolution politique de la Suisse vient d'en produire une dans l'existence des droits seigneuriaux, et le revenu de ma terre en étant presque entièrement composé, j'ai eu peine avec ce qui me restait dans ce pays, à m'acquitter envers ma fille et mon gendre d'une portion de dot dont j'étais resté débiteur. Je me trouve donc réduit, tout à coup, à un état de fortune qui me fait attacher un grand prix à la jouissance du loyer de mes maisons de Paris, objet de dix à douze mille livres, et aux débris des créances qui me restent sur divers

particuliers et dont personne ne profite hors quelques débiteurs infidèles.

En même temps que la révolution de la Suisse ruine mes finances, la réunion de Genève, si je restais sur la liste des émigrés, m'atteindrait d'une manière également pénible. Mes relations habituelles avec cette dernière ville, où sont mes parents, mes amis, oserais-je dire mon médecin, etc., vont être rompues à cause de la qualité d'émigré qui m'a été si librement donnée par une des administrations du département de la Seine. Enfin, je ne pourrai non plus, et pour la même raison, communiquer avec la Suisse par les grands chemins, vu que le village de Coligny placé entre Coppet et le reste du canton du Léman est devenu français comme une dépendance de l'ancienne République de Genève.

Je me trouve donc prisonnier dans mon parc, ou peu s'en faut, et pourtant je ne suis pas au terme des hasards qui semblent me poursuivre, car s'il convenait aux vues politiques du Directoire que mon petit coin de terre placé entre les deux postes de Versoix et de Coligny fut compris dans le territoire français, je devrais encore le dernier des malheurs à la qualité d'émigré qu'on m'a donnée, car je serais forcé de choisir entre le sort inattendu d'être fusillé par des Français et l'effrayante nécessité d'aller errant et fugitif en Europe y chercher un asile ou un tombeau, et certainement il y aurait beaucoup à hésiter.

Maintenant daignez considérer, Citoyens Directeurs, s'il n'y aurait rien à dire à traiter avec tant d'injustice et tant de dureté un homme qui, à deux époques différentes, a servi l'Etat dans une des administrations les plus importantes, qui durant son premier ministère, a relevé le crédit au milieu de la guerre, en même temps qu'il éloignait l'accroissement des impôts par de nombreuses économies effectuées au prix de tant d'ennemis. Son second ministère est connu des Membres du Directoire qui ont assisté comme Députés à la première Assemblée nationale de France, et il se permettra seulement

d'attester qu'à cette même époque il a sauvé de la famine Paris et plusieurs provinces et que pour y parvenir, dans une crise sans exemple, il a tout déployé et jusqu'à ses moyens particuliers : recours à ses amis, instances auprès d'eux, emploi de leurs fonds, usage de leur crédit, une caution personnelle, une garantie spéciale sur sa propre fortune et une sollicitude continuelle, une vigilance de jour et de nuit, origine d'une maladie dangereuse dont les suites subsistent encore. Enfin, je rougis de le rappeler, mais je le dois en défendant auprès d'un tribunal suprême les fruits de quarante ans de travaux et d'économie, je le dois en défendant l'héritage de ma fille et de ses trois enfants, tous en bas âge et qui n'attendent un patrimoine que de moi, c'est sans appointements, sans traitement ni gratification d'aucun genre que j'ai rempli sept ans la place de ministre des Finances et dans un temps où les divers traitements attachés à cet emploi s'élèvaient à cent mille écus. Je ne prétends pas revenir de mon sacrifice, mais ai-je mérité que mon bien fut confisqué et après cinq ans de privation entière, ne puis-je pas en demander une partie ? Certainement s'il existait un article de loi qui autorisât la plus injuste rigueur, je réclamerais la protection du Directoire pour obtenir du législateur une modification ; mais j'ai montré que ni l'esprit des premiers décrets sur les émigrés, ni l'expression littérale du dernier de tous ne permettent de laisser mon nom sur une liste de proscription, et j'ose espérer, Citoyens Directeurs, que volontairement vous ne le résoudrez pas. Si j'étais trompé dans mon attente, je me soumettrais avec résignation à la fatalité de mon sort, et je laisserais aux miens en héritage ce plaidoyer dont aucun jugement ne saurait infirmer pour toujours les raisons puissantes, et ils devraient à ma mémoire autant qu'à leur fâcheuse situation, de reprendre sans cesse une telle cause auprès des chefs et des représentants de la République.

Mais c'est avec une pleine confiance que je sollicite la

décision des juges suprêmes auxquels je m'adresse. Etranger aux affaires actuelles et déterminé à finir mes jours dans la retraite solitaire où je suis depuis huit ans, aucune raison d'état, Citoyens Directeurs, ne peut tenir en suspens vos dispositions ou combattre en votre esprit l'évidence de mon droit.

La justice que réclame dans sa faiblesse et dans son isolement un ancien serviteur de la France siéra, ce me semble, à la majestueuse puissance des chefs de la grande nation. Je l'ai pensé lorsque de ma maison, seul avec mes enfants, j'ai vu passer avec une parfaite sécurité les bandes triomphantes des armées françaises; et je vous devrais déjà, Citoyens Directeurs, de la reconnaissance, si, comme j'ai eu lieu de le conjecturer, je pouvais rapporter à vos intentions les marques d'égard ou d'intérêt que plusieurs chefs de troupes m'ont données.

J'ai l'honneur de présenter au Directoire l'hommage de mon profond respect.

Coppet, le 17 juin 1798.

LETTRES DU MARÉCHAL BUGEAUD

sur la conquête de l'Algérie (1)

XXXIX

A M. Blanqui, député

La Durantie, 27 octobre (1846).

Mon cher et bon collègue, je pars. Je pars après demain 29 pour Alger où je serai le 5 ou le 6 novembre. Venez donc, vous y serez en bonne compagnie, car plusieurs députés de diverses nuances y arrivent et seront suivis de près par Alexandre Dumas qui doit faire la seconde conquête par la littérature. S'il met l'Afrique en feuilletons il la popularisera mieux que moi et s'il veut glisser dans ses légers écrits les principes sérieux de conservation et d'utilisation, il rendra certainement de grands services.

Adieu, à bientôt, mille amitiés.

Maréchal duc d'ISLY.

P.-S. — Cette mauvaise campagne si mal faite a cependant porté des fruits : Abd-el-Kader n'a pas encore osé reparaître et dans ses lettres interceptées il nous rend plus de justice que nos concitoyens. Il s'excuse de ses retards sur l'annihilation de sa cavalerie, les malheurs et la fatigue des populations, la dispersion de sa Deyra, produite par le désespoir de ses derniers désastres, etc.

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. II, p. 481 et t. III, p. 21, 223 et 338.

XL

Au Ministre de la Guerre

Alger, le 13 novembre 1846.

Monsieur le Ministre, j'ai reçu votre lettre du 6 novembre, (bureau des états majors) par laquelle vous m'annoncez la nomination au grade de maréchal de camp de Messieurs les colonels Grand et Herbillon.

En même temps, pour vous conformer aux prévisions du budget de 1847, qui fixe l'effectif des maréchaux de camp de l'armée d'Afrique à 12, vous m'invitez à désigner un des officiers de ce grade, parmi ceux restés à ma disposition, pour le faire rentrer en France.

Tous les maréchaux de camp qui sont actuellement en Afrique, sont des hommes utiles, très propres à commander des subdivisions ; et des colonnes. Le général Thiery seul n'est propre qu'au commandement d'un grand dépot et il a toutes les qualités qui conviennent à cette fonction. Par son activité, sa ponctualité, la vigueur qu'il a mise à maintenir la discipline, à faire rejoindre les isolés, à ne permettre à aucun officier de rester induement à la côte, il a rendu de véritables services dans la province d'Oran. Il me serait donc pénible de demander sa rentrée.

J'avais dans le temps désigné Monsieur le général Karte pour rentrer en France à cause de l'état de sa santé. Pendant mon séjour à Paris, il m'écrivit du lieu de son congé pour me demander si j'étais décidé à le laisser retourner à son poste. Comme il était alors présumable que nous aurions à agir dans l'Est du Maroc avec une cavalerie nombreuse, je pensai qu'il nous serait utile pour la commander, et j'eus l'honneur de vous écrire pour retirer ma demande de rappel. Aujourd'hui je pense qu'il est un des maréchaux de camp dont nous pouvons le mieux nous passer, parce que s'il est excellent officier de cavalerie, il est peu propre au comman-

dement d'une subdivision et même d'une colonne à cause de son apathie en dehors du champ de bataille ; ce n'est qu'en présence de l'ennemi qu'il est réellement bien.

Vous pourriez donc le retenir en France, cela convient à son âge.

Marey est aussi en France; s'il avait quelque velléité d'y rester, il ne faudrait pas le presser de rejoindre son poste. C'est un homme qui a d'excellentes qualités et dont j'ai personnellement beaucoup à me louer, mais quoique très brave de sa personne, il est un peu lent et indécis pour prendre un parti, et à cause de ses lenteurs de détermination il a peu l'affection des troupes. D'un autre côté, il connaît très bien le pays et les mœurs des Arabes, et il a de très bonnes idées sur la manière de conduire ceux-ci.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Maréchal duc d'Isly.

P.-S. — Je vous avoue que si j'avais eu à choisir entre les colonels pour un grade de maréchal de camp, j'aurais donné la préférence à Saint-Arnaud du 53e, parce que depuis qu'il commande la subdivision d'Orléansville, il a montré une activité, une énergie, une intelligence dignes de tout éloge. C'est assurément l'officier de l'armée qui a le plus combattu depuis trois ans. Il a eu à étouffer deux grosses insurrections sur l'un des territoires les plus difficiles de toute la régence.

Il est vrai que j'ai encore quelques bons colonels plus anciens que Saint-Arnaud.

Maréchal duc d'Isly.

XLI

Au Ministre de la Guerre

Oued-el-Had (route d'Aumale), le 27 février 1847

Monsieur le Ministre, je reçois ici votre dépêche du 15 février (de votre cabinet) et j'y réponds à la hâte quelques lignes avant de continuer ma marche sur Aumale.

Tout ce que vous dites sur les inconvénients de la publication de la brochure où j'examine le système de Monsieur de Lamoricière serait exactement vrai s'il n'y avait pas des antécédents qui justifient complètement à mes yeux cette publication.

Premièrement, vous êtes dans l'erreur quand vous dites que j'avais commandé à Monsieur de Lamoricière de rédiger son système. Vous ne l'êtes pas moins quand vous ajoutez qu'il me l'a adressé avant de vous le communiquer. Voici exactement les détails de cette affaire :

Monsieur le lieutenant-colonel de Martimprey se rendant à Paris fut chargé par Monsieur de Lamoricière de vous remettre son travail. Ce ne fut que quelques jours après que j'en reçus le duplicata par le courrier d'Oran. Un officier supérieur qui est très attaché à Monsieur de Lamoricière lui représenta qu'il était fâcheux qu'il vous adressât son mémoire avant de me l'avoir communiqué et avant d'y avoir été autorisé par moi ; Monsieur de Lamoricière passa outre.

Ce mémoire a de plus été communiqué à plusieurs journaux qui en ont parlé beaucoup. La presse en a fait un éloge pompeux et elle a proclamé que Monsieur de Lamoricière avait enfin résolu la grande question de la colonisation de l'Algérie.

Les députés qui sont venus visiter l'Afrique connaissaient parfaitement ce système et ils ont été les premiers à m'en parler. Il avait donc déjà reçu une grande publicité.

Convaincu, comme je le suis, qu'il serait *fatal* d'adopter ce système comme moyen fondamental de coloniser l'Algérie, j'ai cru qu'il était de mon devoir de le combattre par la publicité. Je n'avais d'ailleurs aucune certitude, et je ne l'ai pas encore, car elle dépend des événements, que je pusse le combattre à la tribune.

J'apprécie la discipline autant que qui que ce soit, je dirais presque que je lui ai voué une sorte de culte; mais ce n'est pas moi, Monsieur le Ministre, qui ai manqué aux conve-

nances qu'elle prescrit, même du chef au subordonné. Monsieur de Lamoricière y a manqué comme subordonné, et comme il m'a paru y avoir un danger pour la chose d'Afrique, à ne pas combattre un système qui avait séduit le gouvernement et une grande partie du public, je maintiens que c'était un devoir patriotique de faire ce que j'ai fait.

Vous me dites, Monsieur le Ministre, que j'avais autorisé l'essai en petit : j'ai l'honneur de vous faire observer que vous aviez déjà adopté le système et qu'en conséquence vous avez alloué des fonds pour son application avant que j'y eusse donné mon assentiment. La lettre où je vous entretenais du système de Monsieur le général de Lamoricière et dans laquelle je vous disais que je consentais volontiers à ce qu'on en fît l'essai sur 3 ou 4 communes, s'est croisée avec celle où vous affectiez 200 mille francs pour faire les travaux préparatoires des communes de Monsieur de Lamoricière. Je ne m'en plains pas, vous aviez parfaitement le droit de prendre cette décision avant mon consentement, mais je vous prie seulement de remarquer que cela est plus contraire aux convenances hiérarchiques que de réfuter le système de son lieutenant par une brochure, lorsque le système a déjà reçu la publicité des journaux,

J'ai trouvé dans votre lettre un argument sérieux, c'est celui que vous tirez de l'ordonnance du roi qui crée 8 communes. Je m'incline devant ce fait et je n'insiste plus pour que ma brochure soit distribuée aux deux Chambres, mais je vous fais remarquer que ma brochure était faite et imprimée avant l'apparition de l'ordonnance royale.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Maréchal gouverneur général,

Maréchal duc d'Isly.

XLII

Au Ministre de la Guerre.

Alger, le 23 mars 1847.

Mon cher général, j'espère que vous ne trouverez pas étrange que, décidé à la retraite comme je le suis, je songe un peu à l'avenir de mon gendre Monsieur Feray, chef d'escadrons au 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Je viens donc vous le recommander pour un avancement aussi prochain que possible et je le place avec confiance sous votre protection.

Il est présumable que d'ici à peu de temps il y aura un mouvement dans la cavalerie d'Afrique par suite de la nomination de Monsieur le colonel Morris au grade de maréchal de camp ; je vous verrais avec bonheur saisir cette occasion pour faire arriver Feray au grade de lieutenant-colonel.

Le cas échéant, je désire que Feray puisse rester au 1er de chasseurs d'Afrique ; voici la combinaison qui pourrait naturellement l'y conduire. Monsieur d'Allonville pourrait être nommé colonel en remplacement de Monsieur le colonel Morris, et Feray lieutenant-colonel au premier régiment de spahis en remplacement de Monsieur d'Allonville. Dans ce cas il permuterait avec Monsieur le lieutenant-colonel Cassaignoles, du 1er régiment de chasseurs d'Afrique qui a le plus grand désir de rentrer aux spahis, qui sont pour lui une spécialité.

Monsieur le lieutenant-colonel d'Allonville n'est que le second dans mes dernières propositions, j'ai cru devoir donner le n° 1 à Monsieur Planhol, du 2e régiment de chasseurs de France, à cause de son ancienneté, mais en réalité Monsieur d'Allonville a plus de titres de guerre, il a une foule d'actions d'éclat très remarquables.

Quant à Monsieur Feray, au premier abord, son avance-

ment vous paraîtra peut-être prématuré, mais en examinant la chose de près, vous reconnaîtrez qu'il n'y a rien d'exhorbitant ; il n'a de concurrent sérieux que dans Monsieur Bâville, du 2e de chasseurs d'Afrique, qui a un peu plus d'ancienneté, mais qui n'a pas de services de guerre. Il n'est arrivé en Afrique qu'à la fin de 1844. Monsieur Feray n'y est venu, il est vrai, cette fois qu'en 1845, mais il avait fait les campagnes de 1839 et 1840 sous Monsieur le maréchal Vallée.

Quant aux autres concurrents de Monsieur Feray, Messieurs Manuel, Houdaille et Favas, le premier est un homme d'administration très recommandable que j'ai proposé pour le grade de lieutenant-colonel en France ; les deux autres n'ont pas la capacité nécessaire pour faire des chefs de corps ; j'ai proposé Monsieur Houdaille pour l'état major des places avec avancement, et je l'ai désigné pour le commandement de la place de Bône, en remplacement de Monsieur le lieutenant-colonel Magnier, qui serait admis à la retraite.

Vous voyez, mon cher général, que je ne vous demande pas une immense faveur pour Monsieur Feray. La distinction de son esprit, son intelligence de la guerre, son instruction dans le service de la cavalerie, ses bons services dans la dernière campagne de l'insurrection justifient la préférence que j'ambitionne pour lui, et je suis convaincu que dans l'armée, sauf un ou deux intéressés dans la question, on ne la trouvera pas extraordinaire. Je dirai même qu'on s'y attend généralement.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments affectueux.

Maréchal duc d'Isly.

XLIII

Au Lieutenant-Général de Saint-Yon

Bougie, le 23 mai 1847.

Mon cher général, votre lettre du 8 mai est venue m'étonner et m'affliger la veille de mon arrivée à Bougie. J'étais loin de m'attendre à la grosse amputation que vient de subir le ministère du 29 octobre. Je la déplore, non pas seulement pour les hommes d'Etat qu'elle éloigne des affaires, mais aussi parce que je crains que ce ne soit un affaiblissement pour le ministère et, par suite, pour le parti conservateur.

Je suis flatté que le souvenir des relations qui ont existé entre nous, vous soit cher. J'éprouve le même sentiment parce que je n'ai qu'à me louer du concours capable et bienveillant que vous m'avez prêté dans toutes les choses fondamentales de notre grande entreprise. Vous ne m'avez laissé à désirer que sur un seul point, c'est celui de l'appréciation des services de l'armée d'Afrique, et des récompenses qu'elle avait si bien méritées. Je n'attribue point cela à votre mauvais vouloir ou à votre injustice, je crois seulement que n'ayant pas vu et n'ayant pu, par conséquent, juger complètement les grandes difficultés de cette guerre, vous n'avez pas estimé à sa juste valeur le mérite de ceux qui triomphaient de tant d'obstacles. Ne recevant pas des bulletins de grandes batailles, vous avez pensé avec beaucoup d'autres qu'au total l'armée d'Afrique ne méritait pas infiniment plus que les régiments qui servent en France. Je dis cela surtout pour ce qui touche les officiers généraux. Pour les décorations nous avons été passablement bien traités et, quant aux avancements, nous avons eu nos vacances. Sous ces deux derniers rapports, c'est moins qu'à l'époque où on faisait peu la guerre et où elle n'avançait pas.

Nous avons été fort mal traités dans les trois dernières promotions d'officiers généraux, vous en conviendrez. Je ne puis pas raisonnablement admettre comme récompenses pour l'armée d'Afrique les promotions de Messieurs *Siméon,* colonel du 51[e], *Fourailly,* du 12[e] léger, *Grant,* du 2[e] chasseurs à cheval. Ils auraient été faits maréchaux de camp en France dans le courant de l'année en raison de leur grande ancienneté ; cela leur avait été parfaitement promis. Ainsi, en réalité, sur trois promotions assez larges, nous n'avons eu qu'un lieutenant-général, Monsieur Randon, et trois maréchaux de camp, Messieurs Herbillon, Renault et Blangini.

Vous m'obligeriez beaucoup, mon cher général, si vous n'y trouvez pas d'inconvénients, de communiquer à votre successeur la lettre que je vous ai écrite à cet égard.

Ma réclamation est bien désintéressée. Elle n'est dictée que par un sentiment de justice et de reconnaissance envers cette brave armée. Vous connaissez ma résolution d'en résigner le commandement ; j'y suis irrévocablement déterminé et dans quelques jours je serai en France.

Je laisse à Monsieur le lieutenant-général Bedeau le commandement des deux colonnes qui viennent d'arriver à Bougie avec des résultats qui dépassent nos espérances. Je suis en train d'organiser le pays. Mon lieutenant va travailler pendant quelques jours à consolider l'œuvre autant qu'il est possible. Les deux colonnes suivront tout doucement les lignes par lesquelles elles sont venues. Chemin faisant, elles doivent obtenir des tribus la première partie du léger impôt qu'elles ont été obligées d'accepter. On exigera d'elles quelques autres marques de soumission afin de leur tâter le pouls et l'on punira sévèrement les infractions aux arrangements faits.

Quant à moi, je m'embarquerai à Bougie le 25 au soir ou le 26 au matin, et dès les premiers jours de juin je toucherai le sol de la France. Mon intention n'est pas d'aller à Paris

immédiatement, ma santé a un trop gros besoin de soins. Dans le courant de juillet, je me rendrai aux *Eaux-Bonnes* ou à *Cauterets* pour tâcher de rétablir ma poitrine délabrée.

J'espère que l'hiver prochain je pourrai me rendre à Paris. Je serai fort heureux de vous y revoir et de vous témoigner toute l'estime que vous m'avez inspirée.

Recevez, mon cher Général, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments affectueux.

Maréchal duc D'ISLY.

XLIV

A un publiciste inconnu

La Durantie, le 21 juin 1847.

Monsieur, je suis reconnaissant autant que flatté de votre lettre et de l'article que vous avez, dites-vous, broché à la hâte pour le *Portefeuille*. Qu'aurait donc été cet article si vous aviez eu plus de temps à y consacrer ? Il dépasse déjà l'éloge que je puis mériter.

Puisque vous voulez bien avoir de moi une si bonne opinion, je dois tenir à la conserver. Hé bien, soyez convaincu, que je n'ai pas abandonné le gouvernement de l'Algérie à cause des injustes critiques de la presse et de la tribune. Vous avez pu voir dans ma conduite, que je ne me suis pas laissé diriger par ces prétendus organes de l'opinion, et que je les ai bravés dans mon système de guerre, dans le gouvernement des Arabes et autant que je l'ai cru en administration, parce que l'opinion la plus générale sur l'Algérie m'a toujours paru très peu judicieuse et souvent même très folle. Je me retire uniquement à cause des fausses idées en colonisation qui règnent dans la majorité des Chambres. Je ne veux pas être l'éditeur responsable de systèmes que ma raison réprouve, parce qu'elle les juge impuissants pour résoudre le problème, et dangereux pour le maintien de la conquête.

L'aveuglement sur les véritables nécessités de l'Algérie est bien affligeant pour l'homme patriote qui croit comprendre la question. Tout notre avenir dans ce pays est basé sur la force intelligemment appliquée. Nous n'avons pas d'autre base, pas d'autre levier. Hé bien, que demandent tous nos habiles ? Des libertés civiles et politiques pour l'Algérie ! et la réorganisation de l'administration civile du petit nombre d'Européens parmi lesquels on ne compte encore que 47 mille Français. Les questions de force, de sécurité, de domination ne les préoccupent pas du tout. Avant tout, des garanties individuelles, la liberté individuelle ! Ce sont des libertés publiques, générales qu'il faut en Afrique, et non pas individuelles. L'individualisme est mortel, car il produit la faiblesse et nous ne pouvons vivre en Afrique que par la force. La première des libertés publiques, c'est la sécurité générale, et en présence des Arabes, les individus doivent être liés entre eux par l'organisation et un peu de discipline. Les libertés individuelles au contraire désunissent. Si l'armée qui a vaincu si souvent les Arabes avait la liberté individuelle, seulement pendant quelques jours, elle serait bientôt vaincue à son tour.

Je lis le rapport de Monsieur de Tocqueville sur les camps agricoles et j'y remarque le passage suivant qui est bien digne de Monsieur de La Palisse; si l'un des esprits les plus éclairés de la Chambre n'est pas plus instructif pour ce qu'il faut faire en Afrique, qu'avons-nous à espérer de la masse de nos législateurs ?

Voici ce passage :

« Il ne faut pas imaginer que la méthode à suivre pour « faire naître et développer les sociétés nouvelles diffère « beaucoup de celle qui doit être suivie pour que les sociétés « anciennes prospèrent. Voulez-vous attirer et retenir les « Européens dans un pays nouveau ? *Faites* qu'ils y rencon- « trent les institutions qu'ils trouvent chez eux, ou celles « qu'ils désirent y trouver. Que la *liberté* civile et religieuse

« y règne ; que *l'indépendance individuelle* y soit assurée ;
« que la propriété s'y acquière facilement et soit bien
« garantie ; que le travail y soit libre, l'administration simple
« et prompte, la justice impartiale et rapide ; les impôts
« légers, le commerce libre ; que les conditions économiques
« soient telles qu'on puisse *facilement s'y procurer l'aisance*
« *et y atteindre souvent la richesse* ; faites en un mot qu'on y *soit*
« *aussi bien et, s'il se peut, mieux qu'en Europe* et la popu-
« lation ne tardera pas à y venir et à s'y fixer. *Tel est le*
« *secret, messieurs, il n'y en a point d'autre.* »

En effet, c'est un grand secret de faire que tout soit bien. Si Monsieur de Tocqueville a ce secret, s'il est capable de l'appliquer, qu'on le fasse donc bien vite gouverneur général de l'Algérie, ou plutôt qu'on le charge des destinées de la France, car elle est encore bien loin du tableau que vient d'exposer Monsieur de Tocqueville de ce qu'il *faut faire* en Afrique. Il n'est pas *facile* en France de se procurer l'aisance et souvent la richesse. Nous avons plus de 30 millions de Français qui poursuivent ces deux buts sans relâche et bien peu les atteignent. Avec le système de Monsieur de Tocqueville la théorie de toutes les grandes choses dans ce monde est bien simplifiée. On n'a qu'à dire au général d'armée : *Faites* que tous les soldats que vous commandez soient toujours intrépides et intelligents, qu'ils soient toujours bien nourris et bien vêtus ; adoptez toujours de sages combinaisons stratégiques et tactiques, voilà le *secret* de la victoire. A l'agriculteur on dira : Obtenez de la terre les plus grands produits possibles, sans la fatiguer et avec une économie telle qu'il vous reste beaucoup de produits nets, voilà le *secret* de l'agriculture et il n'y en a pas d'autre. Ainsi de tout. Franchement, est-ce là instruire son pays sur sa plus grosse affaire ? Oui, Monsieur de Tocqueville, il y a un autre secret, et parce que vous ne l'avez pas trouvé, ou parce que vous n'avez pas voulu le reconnaître, car il a été trouvé, il n'en existe pas moins. Théoriquement ce secret est beaucoup

plus simple que le vôtre et s'il ne frappe pas tout le monde, c'est parce que des esprits comme le vôtre l'ont couvert d'un brouillard épais. Mais le secret le plus simple en théorie sera toujours très difficile dans l'application.

Quoi qu'il en soit, je regardais comme très heureux pour la France, que le gouvernement et nos législateurs comprissent que pour spolier un peuple belliqueux et parfaitement préparé pour la guerre, pour s'emparer d'une grande partie de ses terres et les distribuer à un autre peuple, il faut avant tout que ce *second peuple* soit fort; que l'armée seule serait impuissante, quel que fut son nombre, à donner la sécurité agricole sur de grands espaces, et qu'il faut absolument que la population qui sera chargée de garder l'objet spolié soit fortement constituée physiquement, moralement, socialement. Or, vous voyez que Monsieur de Tocqueville ne s'occupe pas le moins du monde de ces nécessités, mais en revanche, il repousse les moyens d'y satisfaire. L'armée seule présente l'élément de colonisation qu'il faut vis à vis des Arabes, c'est celui-là qu'on ne veut pas. On lui préfère l'écume de toutes les nations de l'Europe et l'on veut encore tout ce qui peut affaiblir encore davantage cette population informe. On a porté dans cette question d'Afrique tous les préjugés, toutes les passions politiques de la France sans tenir compte d'aucune manière des circonstances qui nous entourent en Algérie, et des dangers qui nous menacent de toutes parts. On reviendra à des idées plus saines, mais il est à craindre que la raison publique sur ce point ne se forme qu'avec beaucoup de temps et de catastrophes.

Recevez, monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération distinguée.

Maréchal duc d'Isly.

XLV

Au Ministre de la Guerre

La Durantie, le 21 août 1847.

Mon cher général, les derniers courriers d'Afrique vous ont appris comme à moi, qu'Abd-el-Kader est toujours en progrès dans l'est du Maroc et qu'il poursuit ses projets avec la persistance et l'habileté qui le distinguent. L'empereur Muley Abderrhaman n'est pas moins constant dans sa lâche apathie.

L'un des moyens de séduction d'Abd-el-Kader est de faire croire aux populations qu'il traite avec nous, et l'un des objets des relations qu'il cherche à ouvrir avec le commandant de Melilla est d'accréditer la fable d'un arrangement avec nous par l'intermédiaire de l'Espagne.

Je présume que Monsieur Guizot n'a pas négligé d'inviter le gouvernement espagnol à défendre au commandant de Melilla toute relation avec l'ex-Emir. Je pense que le cabinet de Madrid ne peut pas se refuser à cela. Abd-el-Kader n'est point un souverain, ce n'est qu'un illustre aventurier, et il est notre ennemi. Nous sommes en trop bons termes avec l'Espagne pour qu'elle puisse seconder les projets, les manœuvres de l'Emir.

J'ai reçu avec beaucoup de plaisir les récompenses accordées à l'armée d'Afrique dans la Légion d'honneur, je crois parfaitement à ce que vous me dites sur le vif intérêt que vous portez à nos soldats d'Afrique. Cela me garantit qu'ils ne seront pas moins bien traités pour l'avancement que pour les décorations.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma considération très distinguée et de mes sentiments affectueux.

Maréchal duc d'Isly.

XLVI

Au Ministre de la Guerre

La Durantie, le 11 septembre 1847.

Mon cher général, je reçois aujourd'hui une nouvelle lettre du lieutenant-général Bedeau du 3 septembre.

Les nouvelles du Maroc, reçues par voie de terre, confirment avec quelques nouveaux détails celles reçues par la mer. Le général se prononce d'une manière plus positive encore sur la nécessité d'une prompte intervention.

Je vous ai déjà dit dans ma lettre d'hier que je partageais son opinion. Je crains seulement de n'avoir pas été moi-même assez positif. Je n'ai pas conservé copie de ma lettre au général Bedeau; cette copie, je vous l'ai envoyée. Je ne me souviens donc pas très exactement de mes expressions, mais je suis sûr des pensées que j'y ai exposées. Après m'être prononcé pour l'intervention, j'ai discuté les diverses manières de la faire.

J'y ai encore réfléchi depuis et je suis aujourd'hui bien convaincu que l'intervention la plus efficace et la plus prudente en même temps, serait celle qu'on ferait par la voie de *Melilla*, dans *le plus court délai possible*, en s'appuyant sur cette place ou sur un point de la plage, voisin de la place, où on élèverait rapidement une fortification de campagne avec un ou deux bataillons, pris en dehors de la force nécessaire à la colonne agissante, afin que celle-ci pût battre avec certitude tous les ennemis qui pourraient se présenter.

L'autre colonne agirait *seulement, et pour son propre compte*, sur la rive *droite* de la Molouya. Elle contiendrait ainsi les *Beni Snassen*, *Angades* et autres tribus qui ne passeraient pas la rivière, pour aller concourir aux attaques dirigées contre l'autre colonne débarquée dans la baie de Melilla.

Je voudrais que cette dernière fût de *6,000* baïonnettes

bien effectives et 800 chevaux. Les frégates à vapeur ne pourraient probablement pas porter tout cet ensemble d'un seul coup, mais elles pourraient venir reprendre le complément soit à Oran, soit à Djemaa Ghazaouat.

Pour agir efficacement, au point où en sont les choses, il *faut agir vite*. Pour agir vite, il ne faudrait pas attendre d'avoir consulté l'Angleterre, ni l'Espagne en ce qui touche Melilla.

Quant à la première puissance, je le répète, il sera facile de lui démontrer qu'au lieu d'attaquer l'Empereur nous lui venons en aide et que nous agissons d'après notre droit de défense légitime en attaquant Abd-el-Kader sur un territoire d'où il se dispose évidemment à se retourner contre le nôtre, sur un territoire qui n'a jamais obéi réellement à l'Empereur, et qui, aujourd'hui, a brisé les faibles liens qui l'unissaient à l'Empire.

Mais il ne faudrait faire, à mon avis, cette démonstration auprès de l'Angleterre qu'en même temps qu'on donnerait les ordres d'exécution, en un mot que la chose fut à l'état de *fait s'accomplissant*; la diplomatie n'arriverait que pour expliquer la portée du fait.

Quant à l'Espagne, on lui demanderait son hospitalité à Melilla en même temps qu'on lui annoncerait le départ de l'expédition. Il n'est pas à présumer qu'elle refuse le point d'appui de Melilla; elle n'a point à y perdre, elle ne peut qu'y gagner un mieux être pour sa garnison. Si elle refusait, on se passerait de ses magasins et de ses hôpitaux au moyen des bateaux à vapeur et de la petite fortification qu'on ferait sur la plage. Dans tous les cas, on viendrait au besoin camper près de la place et s'y appuyer sans pénétrer dans l'intérieur. La garnison ne pourrait tirer sur nos troupes, car ce serait la guerre contre les deux nations. Elle ne pourrait pas dire que nous campons sur son territoire, car elle n'a jamais rien possédé en dehors des murailles.

Voilà, mon cher général, mon opinion bien arrêtée. Je puis

me tromper, mais je ne pense pas que cette entreprise puisse en rien affecter nos relations avec l'Angleterre ou l'Espagne. Je crois fermement qu'il y a bien plus de dangers à ne rien faire qu'à agir.

XLVII

Au lieutenant-général Trézel, ministre de la guerre

Le Durantie, le 26 octobre 1847.

Mon cher général, le capitaine *Baccuée*, membre de la commission scientifique qui fût envoyée en Algérie, actuellement retiré du service, m'exprime la douleur qu'il éprouve de ce que ses ouvrages n'ont pas, comme ceux de ses collègues, les honneurs de la publication.

Je ne sais pas si Monsieur Baccuée est un habile dessinateur, mais ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que ses dessins, quels qu'ils soient, sont beaucoup plus exacts que ne peuvent l'être la *Description de la grande Kabylie* et *la carte du Maroc*. Les auteurs de ces ouvrages n'ont jamais vu ni Kabylie ni Maroc, pays qu'ils décrivent avec tant d'assurance.

Monsieur Baccuée, au contraire, n'a dessiné que ce qu'il a vu, et il a vu beaucoup, car il a presque toujours marché avec nos colonnes, ce que ses confrères en commission ont très peu fait.

Cette circonstance lui attirera, je l'espère, votre intérêt. J'ajoute que c'est un excellent homme, plein de bons sentiments, de loyauté et de franchise. Je ne vois pas pourquoi il ne serait pas traité comme ses collègues, ses travaux sont, je le répète, singulièrement plus sûrs que les leurs, lesquels sont presque tous *hypothétiques*. Ils sont tout aussi utiles ou, pour parler plus vrai, tout aussi *inutiles*.

Je n'aurais pas voté les sommes consacrées à cette œuvre prématurée, mais puisqu'elles sont votées et qu'on veut les appliquer, je réclame instamment une part pour Baccuée, homme honnête, point charlatan comme, entre nous, mon cher général, le sont notoirement quelques-uns de ses collègues.

Une partie de ceux-ci lui seraient-ils préférés parce qu'ils ont rédigé des journaux tout exprès pour *démolir,* selon leur expression, le gouverneur général ? C'est ce que je ne puis croire. Baccuée n'écrit pas dans les journaux, que je sache, et je sais aussi que vous n'êtes pas homme à céder devant les puissances malfaisantes. Messieurs Carrette et Warnier ont amplement mérité d'être mis en disponibilité pour les indignes et absurdes attaques qu'ils ont dirigées contre moi. Au lieu de la disponibilité, on leur a accordé mille faveurs. Je suis convaincu que ce n'était pas par malveillance contre moi, mais c'était une faiblesse envers les *écrivailleurs.* C'était aussi un oubli des devoirs qui consistent à faire respecter la discipline. Un capitaine du génie, un chirurgien major attaquant et insultant ouvertement dans la presse le gouverneur général, méritaient d'être punis. Ils ne l'ont pas été, à la bonne heure, mais c'est une raison de plus pour ne pas les traiter mieux que Monsieur Baccuée.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Maréchal duc d'Isly.

XLVIII

Au Ministre de la Guerre

La Durantie, le 3 novembre 1847.

Mon cher général, j'ai préparé un très bon mariage à Bordeaux pour Monsieur le colonel Daumas, du 1er régiment de spahis. Monsieur Daumas s'est rendu auprès de sa future et, en moins de 15 jours, il a été agréé par la famille et par la demoiselle. Cette union est des plus sortables pour le colonel Daumas : la famille Mac-Carthy à laquelle il s'allie est une des maisons les plus anciennes et les plus estimées de Bordeaux. Le beau-père futur est mon cousin germain, sa fille a reçu une excellente éducation, elle a immédiatement

150.000 francs de feue sa mère, à la mort de son père elle aura environ 250.000 francs ; vous voyez que, sous tous les rapports, le mariage est très sortable. Il ne peut qu'améliorer la position sociale de Monsieur le colonel Daumas.

Mais, mon cher général, il s'agit maintenant de conclure vite cette importante affaire. Le colonel Daumas n'a réellement pas le temps d'attendre toutes les formalités réglementaires, car il veut rentrer en Afrique, s'il se peut, avant l'expiration de son congé. Je viens donc vous prier avec instance, mon cher général, de passer par dessus une partie des formalités, celles, par exemple, qui consistent à demander des renseignements aux maréchaux de camp et lieutenants-généraux de la résidence du futur et de la future, comme aussi de faire passer votre autorisation par l'état-major de l'armée d'Afrique. Il me semble que vous pouvez suivre cette marche, quoique d'autres formalités soient exigées pour l'ordinaire, en présence de la déclaration positive que je vous donne dans cette lettre, et des deux pièces les plus importantes qui sont jointes à la demande de Monsieur le colonel Daumas.

Ces pièces sont :

1° Un certificat constatant l'état des parents de la future, le sien, etc., etc.

2° Un extrait du projet de contrat de mariage relatant l'apport de la future.

Mais je remarque que j'ai commis plus haut une inadvertance. Il faut que votre autorisation soit envoyée en Afrique pour la mise à l'ordre du jour et la publication des bans. En même temps je vous prie de faire adresser à Monsieur le colonel Daumas, à Livry, près Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire), un avis de votre autorisation afin qu'il puisse simultanément faire publier les bans à Bordeaux.

Si, contre mon attente, mon cher général, vous ne pouviez pas abréger le temps de la manière que je désire, veuillez du moins donner des ordres pour qu'il ne soit pas perdu une

minute dans l'accomplissement des formalités. Faites, dans ce cas, je vous prie, demander directement les renseignements à Bordeaux ; vous avez en mains les pièces principales, il ne s'agirait que de les compléter.

Mais j'ai la confiance que cela ne vous paraîtra pas nécessaire et que vous écrirez immédiatement à Alger pour la mise à l'ordre du jour.

Recevez, mon cher général, l'assurance de ma haute considération et de mon attachement.

Maréchal duc d'ISLY.

XLIX

A Léon Roches (1)

La Durantie, le 4 mai 1848.

Mon cher Roches, j'ai reçu avec bonheur votre lettre d'Alger. J'y ai retrouvé votre âme et votre cœur. J'en ai été vivement touché : soyez sûr que je vous rends bien les sentiments que vous avez pour moi. Ma femme veut que je vous dise la même chose pour son compte.

Oui, il s'est passé de bien grands événements depuis notre dernier échange de lettres. Ah ! si ce n'était qu'une république substituée à la monarchie, j'en prendrais facilement mon parti ; j'ai depuis ma tendre enfance des mœurs très démocratiques, j'ai toujours vécu dans l'intimité du peuple, soit dans les camps, soit dans les champs, et dans ces deux situations je crois lui avoir prouvé mon amour. Mais, mon ami, l'avènement de la démocratie pure a fait surgir une multitude de théories absurdes et dangereuses, de passions mauvaises qui compromettent singulièrement l'avenir de la

(1) Cette lettre a été reproduite en fac-simile dans un ouvrage tiré à petit nombre que ses concitoyens dauphinois ont consacré à l'ancien secrétaire d'Abd-el-Kader. Nous la reproduisons ici parce qu'elle clôt heureusement la série qui précède.

République. Tout le monde l'avait adoptée d'abord, sinon avec transport, du moins avec une résignation mêlée d'espérances. Les grands principes proclamés d'abord avaient fait disparaître les craintes, les répugnances qui naissaient naturellement du souvenir de ce que fut la sœur aînée. Mais bientôt la confiance disparut, parce que, sauf la guillotine, on vit reprendre toutes les allures, produire toutes les paroles de 93. Des commissaires envoyés dans les départements pour les révolutionner et manipuler les élections ne tardèrent pas à diviser le peuple en deux catégories : les purs et les impurs, les républicains de la veille et ceux du lendemain. La partie la plus mauvaise du peuple de la rue fut excitée contre la bourgeoisie, contre les riches, et cette tourbe, dans une foule de villes et dans quelques campagnes, s'est livrée à de grandes violences. Et moi qui avais adopté franchement la République, n'ai-je pas été menacé du pillage et peut-être de la mort par une commune voisine qu'un mauvais avocat avait fanatisée à force de mensonges? J'ai été sauvé par le dévouement bien connu de ma commune et peut-être aussi parce qu'on m'a su entouré de trente paysans résolus, ayant soixante coups à tirer. J'avais pour mon compte cinq fusils à deux coups et quatre pistolets. Je me suis souvenu en ce moment de la défense de Charles XII à Bender et j'étais bien résolu à l'imiter.

Enfin nous respirons un peu. Malgré les manœuvres les plus coupables du parti ultra-républicain, malgré tout le système d'intimidation, les élections sont de nature à nous faire espérer l'établissement d'une république raisonnable. Soyez sûr cependant que ce ne sera pas sans de nouvelles luttes. Penser le contraire serait ne pas connaître le parti radical.

Les communistes et les socialistes n'ont pas dit non plus leur dernier mot. Les derniers ont imaginé qu'il était possible d'organiser le travail de manière à ce que tous les ouvriers fussent dans une grande abondance tout en travaillant

beaucoup moins. Leur grand mot est : *Plus d'exploitation de l'homme*. Ainsi quand vous faites faire un habit ou une paire de bottes, que vous payez largement, vous exploitez le tailleur et le bottier. Ces habiles écrivains tribuns ont sans doute pensé que les chefs d'atelier faisaient tous des fortunes colossales avec les sueurs de leurs ouvriers et qu'en outre il existait quelque part une grosse masse de richesses en tout genre, préexistant au travail, dont les aristocrates s'étaient emparées et avaient frustré le peuple. Il faut bien qu'ils pensent ainsi puisqu'ils disent que les richesses sont mal réparties et que la révolution a été faite pour que le partage fut équitable. J'avais cru jusqu'ici que les richesses n'étaient créées et réparties que par le travail dont chacun use selon sa force, son intelligence et son activité. Je m'étais trompé comme un sot que je suis. C'est Dieu qui donne toutes les richesses, comme il a donné la terre, l'eau, l'air et la lumière. Tout le monde a donc des droits égaux à tout ce qui est créé ou à créer.

Mais que vais-je vous dire là? vous penserez que je vous prends pour un barbare du Sahara, un Touareg. Mais ne vous fâchez pas ; cela vaut mieux que si je vous prenais pour un savant. Voyez où les lettres nous ont conduits à force de lumière et de civilisation. Tous les jours une partie de notre peuple fait des infamies dont rougiraient les Touareg. *Deux mois après la révolution*, la populace d'Excideuil a lacéré, bafoué pendant tout un jour un beau portrait du roi que j'avais fait donner à la ville et sur le soir on l'a enchaîné et brûlé.

Nos colons de l'Algérie sont dans un délire fougueux de la République et des institutions qu'elle leur a octroyées. Ils croient qu'à présent tous les obstacles sont vaincus. Les insensés ! ils verront le revers de la médaille.

Le général Cavaignac est rappelé. Est-ce pour être ministre de la Guerre? Je le désire, mais ça n'en a pas l'air. Je l'aimerais mieux pour ministre que beaucoup d'autres. Il

serait bien étrange qu'on l'eût rappelé purement et simplement. C'est peut-être pour lui donner le commandement d'une armée. Savez-vous que nous commençons à tourner à la guerre ? Pour mon compte, je n'en serais pas fâché, mais si j'avais voix au chapitre, je ne conseillerais pas cette folie. Nous pouvons y perdre ou notre nationalité ou la liberté. Ce qui est certain, c'est que nous y achèverons notre ruine.

Adieu, mon cher Roches, présentez mes hommages à votre femme, mes compliments à votre beau-père et gardez pour vous toutes mes amitiés.

Maréchal B. d'I.

LES MÉMOIRES DE Mme D'ÉPINAY (1)

Mme de Montbrillant à M. de Lisieux

Mon tuteur, mon cher tuteur..., oh Dieu..., mon mari est fâché contre moi, j'ai beau y réfléchir, je n'ai pas tort, au moins je ne le crois pas... Il faut que vous veniez nous raccommoder, car je ne puis vivre comme cela. Imaginez-vous, mon tuteur, qu'il n'a fait que regarder en l'air toute la matinée, et depuis hier au soir il n'a pas jeté une seule fois les yeux sur moi. Mon Dieu, que je suis malheureuse ! Qu'est-ce donc que j'ai fait ? Ma mère veut que je lui demande excuse et dit que j'ai tort. Ma mère, qui est toujours contre mon mari, est pour lui dans cette occasion-ci !... Oh, cela me passe ; j'ai bien envie de vous rendre compte de ce qui s'est passé, mais vous devez être notre juge, n'est-ce pas chercher à vous prévenir en ma faveur ? Non, non, mon cher tuteur, car je ne vous demande que de nous raccommoder, je consens que vous me trouviez un peu tort si je l'ai, mais seulement un peu, car si vous me condamniez ouvertement, une autre fois mon mari ne m'écouterait peut-être pas du tout.

Vous savez que depuis une quinzaine de jours il soupe très souvent en ville, mais ce que vous ne savez pas c'est qu'il rentre si tard qu'il n'ose passer le reste de la nuit dans mon appartement,

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. I, p. 7, 118, 223, 325 et 430 ; t. II, p. 151 et 363 ; t. III, p. 66 et 244.

il se retire dans sa petite chambre. Comme elle est adossée à la mienne, et que je ne puis prendre de sommeil que je ne l'aie entendu rentrer, je ne puis pas me tromper là-dessus. Jusqu'à présent je n'avais osé lui en faire de reproches sérieux, quelque chagrin que j'en ressentisse. Dimanche, entendant du bruit dans sa chambre, je crus qu'il était incommodé, il ne m'en fallut pas davantage, en effet, pour y entrer. Je le trouvai souffrant d'une forte indigestion; je passai le reste de la nuit auprès de lui et à quatre heures j'envoyai chercher le médecin qui ordonna quelques remèdes qui le soulagèrent; il s'endormit ensuite pendant quelques heures. Lorsqu'il fut réveillé, je lui demandai doucement où il avait soupé la veille: « Chez le chevalier de Canaple, me dit-il. (Ce chevalier, mon tuteur, est celui qui accompagnait Mme de R... à notre bal, et qui était si empressé auprès de moi). Pourquoi ? me dit-il. — C'est que je suis bien tentée de prendre en haine tous ceux qui sont cause du dérangement de votre santé ». Il me sourit et me remercia. Cela m'encouragea à lui dire que je craignais bien qu'il ne fut pas aussi soigneux de conserver sa santé qu'il était sensible à l'intérêt que j'y prenais, et que cela n'était pas conséquent. « D'où vient donc cette crainte? me dit-il. — De ce que, depuis quelque temps, vous veillez beauboup, lui dis-je. — D'où savez-vous cela? reprit-il. Est-ce que vous m'épiez, par hasard ? Je vous avertis que cela ne me convient point. — Est-ce vous épier, repris-je, que de vous attendre en vain tous les soirs jusqu'à plus d'une heure après minuit. — Vous me prenez bien votre temps pour me faire des reproches qu'assurément je ne mérite pas, me dit M. de Montbrillant; je vous le passe pour cette fois, mais je vous prie de ne pas prendre ce ton là. Je veux être libre et je n'aime point les questions». M. l'abbé de Grangé et M. de Rainville entrèrent comme il me disait cela. Les premiers compliments faits, je voulus sortir. J'avais les larmes aux yeux, je craignais d'avoir été injuste; il me dit de rester. Je m'approchai de lui, je ne pouvais presque parler ; mais je lui

dis à mi voix : « Vous voulez-donc sortir ? » Il me fit signe que oui en me serrant la main.

« Reviendrez-vous bientôt? — Souvenez-vous, me dit-il tout bas, que je n'aime point les questions ». Alors je sortis ne pouvant plus retenir mes larmes, et il me laissa aller. J'entendis l'abbé lui dire à voix basse : « Qu'a-t-elle ? Elle pleure. — Oui, répondit M. de Montbrillant. — Bon, ce n'est rien, dit le petit Rinville, ce sont des vapeurs. — Est-ce une femme à vapeurs, reprit l'abbé ? » Je fermai la porte, et n'en entendis pas davantage. Je me retirai dans mon appartement, humiliée, affligée... et par mon mari ! J'espérais qu'au moins il passerait dans ma chambre ; cette sortie qu'il voulait faire, m'occupait encore plus, je crois, que tout le reste. Je voulais, malgré le mauvais succès de mes représentations, en tenter de nouvelles à ce sujet, et voir par moi-même s'il avait pris toutes les précautions que le médecin avait recommandées contre le froid. J'entendis à six heures qu'il donna ordre de mettre ses chevaux, je crus qu'il allait venir chez moi ; point. Il retint ces Messieurs qui voulaient s'en aller, alors je désespérai de le voir ou du moins de lui parler. Je ne savais même si je ne devais pas lui fermer ma porte, au cas qu'il se présentât avec eux. J'attendis encore près d'un quart d'heure et n'entendant plus personne, je fis dire à son laquais de venir me parler. Je lui demandai si son maître était assez vêtu pour ne rien craindre du froid ; il me rassura sur cela. Je m'étais bien promis de ne pas lui faire d'autres questions ; car je ne trouve pas honnête d'interroger les domestiques sur ce que font ou disent leurs maîtres ; cependant je ne pus m'en défendre. Il me dit que mon mari, ce cher ami de mon cœur, n'était point encore sorti, et qu'il avait voulu entrer chez moi lorsqu'il avait demandé ses chevaux, mais que l'abbé de Grangé l'en avait empêché... Vous souvenez-vous, mon cher tuteur, que j'ai toujours dit que cet abbé était un mauvais sujet, homme dur, mauvais cœur, incapable de donner un seul bon conseil... et c'est

le meilleur ami de mon mari ! Enfin, non seulement il l'empêcha de venir chez moi, mais M. de Rainville et lui le firent jouer au passe-dix pendant sa toilette et en un instant il perdit dix louis. Bourbonnais ajouta que son maître était fort embarrassé parce qu'il n'avait plus que deux louis dans sa poche pour aller jusqu'à la fin du mois. Je crus avoir trouvé un moyen de faire écouter mes représentations en lui portant les dix louis. J'allai vite dans mon petit cabinet, la tête remplie de cette idée, pour prendre cette somme dans mon secrétaire. C'était ce qui me restait des cent louis que mon beau-père m'avait donnés en me mariant ; car vous savez, mon cher tuteur, que j'en avais déjà donné soixante à mon mari. Hélas ! je ne trouvai rien. Comme le secrétaire était bien fermé, je ne pus douter qu'il ne les eut pris, parce qu'il en a aussi une clef ; cependant la douleur de ne pouvoir lui rendre ce service augmenta mes incertitudes sur la manière dont cet argent pouvait être disparu ; je voulus m'en éclaircir, je rappelai Bourbonnais, et je lui demandai si son maître n'était pas passé dans le cabinet. Il l'ignorait. J'envoyai demander à M. de Montbrillant s'il n'avait rien pris ce jour-là dans mon secrétaire, il répondit que non, et sortit tout de suite sans entrer chez moi. Ah ! mon tuteur, lorsque j'entendis sortir ce carrosse, je pensai me trouver mal, je ne me connaissais plus.

A huit heures je fis un effort pour descendre chez mon beau-père ; je ne doutais pas que mon mari n'allât bientôt rentrer, j'aurais voulu l'attendre dans mon appartement, mais je craignais, si je l'y attendais, de n'être plus en état de descendre. Notre explication ne pouvait être que fort longue et peut-être trop vive ; car je n'osais me flatter qu'elle fut touchante. J'étais en vérité piquée, mon tuteur, oui, je l'avoue... D'un autre côté le ton que je devais prendre avec lui m'embarrassait. Si je me laisse aller au ressentiment, me disais-je, les conseils que m'a donnés ma mère m'annoncent qu'elle ne sera pas pour moi. Mon mari m'avait appelée

enfant. J'étais bien sûre d'avoir raison au fond; mais je craignais de m'y être peut-être mal prise... Si ma mère va me juger comme lui, disais-je encore, voilà qui est fait, je passerai pour avoir tort sans pouvoir me faire seulement écouter. Cependant je suis offensée. Je ne pourrai jamais me conduire de manière à ne pas me faire remarquer. N'importe, je descendis. Mon beau-frère de Ménil s'aperçut bientôt que j'avais pleuré; il voulut d'abord me badiner, mais je le priai tout bas de ne pas me faire remarquer. Il eut pitié de moi, et me serra la main avec l'air de prendre part à ma peine. Pour surcroît M. de Saint-Jules vint demander à souper à mon beau-père. A neuf heures M. de Montbrillant n'était pas encore rentré. A neuf heures et un quart, on ne l'attendait plus, et on se mit à table. L'instant d'après il m'envoya dire que M. de Rainville l'avait emmené chez lui, et qu'il y resterait à souper. Ce fut alors, mon cher tuteur, que j'eus bien de la peine à me contraindre. L'inquiétude pour sa santé l'emporta sur tout le reste. Mais comme je vis que son père était irrité de l'extrême dissipation où il vivait depuis quinze jours, je repris des forces pour le défendre. Dès qu'on fut sorti de table, je demandai permission de me retirer sous prétexte de la nuit que j'avais passée, et je remontai dans ma chambre où je fondis en larmes. Mon beau-frère, inquiet des mouvements qu'il avait bien remarqués en moi, vint me trouver et me pressa si fort pour savoir le sujet de ma peine que je ne pus la lui cacher. Je lui confiai tout, à l'exception des dix louis dont je ne voulais pas parler. Il blâma beaucoup son frère : bon Dieu ! était-ce là le moyen de me consoler ?... Il trouva que je mettais seulement à sa dissipation plus d'importance qu'elle ne méritait. « Représentez à votre mari ses torts, me disait-il, et de quelque manière qu'il prenne vos représentations, ne soyez pas assez dupe pour vous en affliger. » Quels conseils ! Mais quoi n'y a-t-il donc que moi dans le monde qui sache aimer ? Il ajouta, voyant que ses consolations ne servaient qu'à aigrir mes peines... Vous répèterai-je,

mon tuteur, ce qu'il m'a dit? Si vous saviez l'impression.. Mais cela ne signifie rien dans la bouche d'un homme qui ne sait point aimer... Il m'a dit en voyant... Cependant, mon cher tuteur, s'il a bien senti ce qu'il a dit, il faut... Je ne sais ce que je voulais dire... Mais ne me le répétez jamais, je ne veux plus m'en souvenir, je veux l'oublier, je crois que si ce propos reste dans ma mémoire, il faudra que je haïsse mon frère. Il m'a dit: « A quoi sert, ma pauvre sœur, l'état où vous vous mettez? Eh bien, mettez les choses au pire, quand il aurait une maîtresse, une passade, que cela signifie-t-il? Vous en aimera-t-il moins dans le fond? — Que dites-vous, mon frère, m'écriai-je?... Quoi il aurait... — Je n'en sais rien, je suppose, je l'ai vu une fois ou deux. — Non, non, mon frère, n'achevez pas... — Mais encore une fois, qu'est-ce que cela prouve?... — Non, mon frère, cela ne se peut... — Soit, dit-il. »

Je combattis un quart d'heure entre le désir et la crainte d'apprendre tout ce qu'il en pouvait savoir. La crainte l'emporta, et sous le prétexte d'avoir besoin de repos, je le priai de me laisser seule... Je ne puis vous peindre alors mon état, mon cher tuteur, il semblait que tout conspirait à augmenter le trouble de mon âme, mais achevons ce triste récit... J'attendis mon mari jusqu'à onze heures; puis, soit d'accablement, soit d'épuisement, je m'endormis sur mon fauteuil. A trois heures je me réveillai, ne doutant pas qu'il ne fut rentré et ne pouvant m'en éclaircir, je sonnai ma femme de chambre pour me coucher. Mais dès que je fus au lit, je me trouvai dans une agitation qui ne me permit pas de reprendre le sommeil; j'aurais donné tout au monde pour savoir si mon mari était rentré. Le violent mal de tête qui se joignit à mes agitations me prouva que j'avais de la fièvre. Je sonnai ma montre au bout de quelque temps, elle disait quatre heures. L'instant d'après j'entendis arrêter un carrosse à la porte de la maison, mon inquiétude m'annonça mon mari, et le bruit que j'entendis tout de suite dans sa chambre, me le confirma. Ah! alors, mon cher tuteur, je ne me possédai

plus. Je me jetai à bas de mon lit pour aller l'accabler de reproches. J'ouvris la porte de ma chambre, et je m'arrêtai au moment d'entrer dans la sienne, en réfléchissant que j'allais peut-être l'aigrir contre moi, et empêcher son sommeil, par conséquent le rendre plus malade encore qu'il n'était; je rentrai. Je ne fus pas plutôt dans ma chambre que je regrettai de n'avoir pas suivi mon projet. Je rallumai du feu, et enfin je passai la nuit à me coucher et à me relever alternativement. Hier matin j'attendis avec impatience que l'on fut entré dans sa chambre ; mais comme j'ai coutume d'aller tous les matins le voir, par réflexion je restai à l'attendre, pour commencer à lui marquer mon ressentiment. Enfin, à onze heures, pour la première fois, j'entendis parler de lui. Il envoya savoir s'il pouvait me voir. Cet air de cérémonie, auquel je n'étais point faite, me parut singulier, et m'affligea encore plus. Je fus encore plus étonnée lorsque je le vis entrer d'un air riant et avec la contenance d'un homme sûr d'être bien reçu. « Comment se porte ma petite femme, dit-il, en me prenant par la tête pour m'embrasser. — Fort mal, lui répondis-je d'un ton fort sec en me retirant de lui. Lui d'un air étonné et restant dans la même attitude, dit : Qu'est-ce que c'est? Vous ai-je fait mal? Je ne répondais point, je lui avais tourné le dos et je me promenais pour tâcher de me remettre. Son début auquel je ne m'attendais pas m'avait ôté la parole. Il me suivit, disant : Ne puis-je savoir pourquoi cet air, ce silence?... Pour la première fois, je suis venu mal à propos, ajouta-t-il, il y a commencement à tout. Je m'en vais, madame, vous me ferez dire quand vous jugerez à propos que votre mari prenne part à vos peines... »

Je vous avoue, mon cher tuteur, que depuis ces paroles j'ai un peu commencé à craindre de m'être exagéré ses torts. Ils me parurent au moins du nombre de ceux qu'on sent mieux qu'on ne peut reprocher; car je voulais ouvrir la bouche, et tous ces faits qui me semblaient encore dans quelques instants si graves, me parurent misérables à articuler. Mais le voyant sortir d'un air si assuré, je repris courage, espérant qu'il n'y

avait que de la légèreté dans sa conduite, et que n'en ayant pas senti lui-même la conséquence il pourrait m'écouter sans rougir. Comme il allait fermer la porte, je courus à lui, fondant en larmes, les bras étendus. « Monsieur, monsieur, lui criai-je, votre conduite,.... votre santé ... Rassurez-moi, est-ce que vous m'aimez?... » Je ne pus en dire davantage. Les larmes me suffoquaient. Il rentra, m'assit sur ses genoux, m'embrassa en riant et me disant : « Oh! je me doutais de quoi il était question... » J'avoue, mon tuteur, que cette réponse me déplut. Je m'arrachai de ses bras, et je courus à l'autre bout de la chambre, en lui criant: « Comment vous vous en doutiez? vous m'avez laissée dans un état de peine et vous vous en doutiez bien.... Vous êtes un cœur de fer; oui, vous en êtes un. Je ne veux jamais entendre parler de vous... » Il s'approcha de moi, et voulut à la vérité raccommoder ce qu'il avait dit. Je ne voulus pas l'entendre. Il sortit brusquement. Savez-vous ce qu'il fit mon tuteur? Il descendit chez ma mère, et se plaignit amèrement de mon humeur, en ajoutant que sûrement j'étais malade, que j'avais des vapeurs, qu'on ne pouvait pas y tenir, que je m'étais emportée, sans savoir pourquoi, jusqu'à lui dire des injures et le menacer de ne vouloir jamais entendre parler de lui. Je fus très étonnée de voir entrer ma mère dans mon appartement, qui me traita d'enfant, qui m'accusa de fierté et de hauteur déplacée. Je ne lui cachai aucun de mes sujets de plaintes. Elle trouva que M. de Montbrillant aurait pu se conduire avec plus de délicatesse; mais elle n'en blâma pas moins l'importance que j'avais mise à ce qu'ils appellent tous des misères. Elle trouva surtout que je m'étais emportée de la manière la plus indécente. Elle prétendit qu'il était essentiel que cette scène ne revînt pas à mon beau-père, qu'il ne fallait pas perdre un instant pour ramener mon mari. Elle me le montra offensé et dans la douleur. Je ne pus tenir à cette idée; je crus en vérité avoir tort, quoiqu'un certain sentiment secret me dit encore le contraire. Mais je ne voulus pas l'écouter, craignant qu'il

ne partit peut-être d'un amour-propre blessé par le propos de M. de Ménil auquel je ne dois point ajouter foi, je l'espère au moins. Mon mari fut mandé, et vint recevoir, je pourrais dire des excuses, quoique je n'en fis point. Je me bornai à lui dire aussi : « L'excès de ma douleur, monsieur, m'a fait vous traiter d'une manière contraire aux sentiments de mon cœur, vous n'avez à vous en prendre qu'à vous, voyez mon âme, et jugez-nous tous deux. » Il ne répondit point. m'embrassa d'un air fort tendre, à ce que dit ma mère, en disant : « Allons, ma chère amie, oublions tout cela, qu'il n'en soit plus question. » Ma mère nous embrassa tous deux, et se levant pour s'en aller : « Ah ! ça, dit-elle, habillez-vous, venez dîner, et que M. de Bernon ne s'aperçoive de rien; car vous êtes de vrais enfants. »

Mon mari en reconduisant ma mère, me dit qu'il allait s'habiller et qu'il reviendrait me voir ensuite. Ce prétendu raccommodement ne calma point mon âme. Je restai plus triste, s'il est possible, qu'auparavant. Il me semblait qu'il y avait un air d'inconséquence et d'incertitude dans toute ma conduite et même dans mes idées. Enfin, mon tuteur, il faut vous l'avouer moi-même, je me trouvai enfant, non par la nature de mes peines, mais par la conduite que j'ai tenue. A toutes ces tristes réflexions je n'avais que mes larmes pour consolation. Je ne me trouvai nullement en état de me présenter, et me sentant même assez souffrante, je pris le parti de me coucher Mon mari, après le dîner, vint me tenir compagnie pendant une heure. Comme il n'était plus question d'explication, il pouvait chercher à réparer ses torts sans se compromettre. Malgré cela, il avait l'air d'attendre que les premières démarches vinssent de moi. Il rêvait, il avait l'air distrait, mon cher tuteur ; il faut que j'aie de la rancune, car tout ce que je pus faire au monde, ce fut de ne pas me fâcher. et de lui sourire quelquefois, toujours les larmes aux yeux, Il vint cependant m'embrasser, mais je n'en fus pas plus heureuse. Il n'est pas possible je crois, de passer tout d'un coup de

la douleur la plus amère à la tranquillité, à plus forte raison au degré de satisfaction qui caractérise le bonheur. Et puis le propos de mon beau-frère... que je voudrais oublier... Enfin M. de Montbrillant sortit vers les quatre heures. Ayant eu tout mon après-dîner à moi, le soir, je me sentis assez calme ; je pris la ferme résolution d'oublier ce qui s'était passé, et de prendre le ton que mon mari me donnerait.

Mon âme était moins agitée, je me rappelai l'histoire des dix louis qui avaient disparu de mon secrétaire, et je communiquai sur cela mon inquiétude à ma mère qui vint me voir l'après-diner. Elle examina elle-même le secrétaire, et n'y vit aucune apparence qu'il eut été ouvert, elle me dit que ce ne pouvait être que M. de Montbrillant qui eut pris cet argent puisqu'il en avait une clef. Malheureusement pour moi, lorsqu'il rentra, il alla dans l'appartement de ma mère, avant de venir chez moi. Elle lui parla de ces dix louis. Il dit qu'il en avait eu besoin et qu'il les avait pris. Elle lui fit alors des réprimandes très graves tant sur sa dissipation qu'elle avait bien voulu, dit-elle, excuser auprès de moi, que sur une dépense et une prodigalité qui la lui rend très suspecte. Elle le blâma beaucoup de m'avoir laissée dans l'inquiétude sur les dix louis, et d'avoir nié les avoir pris. Il s'excusa de ce dernier tort en disant qu'il n'était pas assez bien avec moi dans le moment où je le lui avais fait demander pour me rendre compte de rien. J'ai su ce détail ce matin par ma bonne amie Cardan qui avait entendu toute leur conversation. Mon mari remonta chez moi, et ne me parla ni de cette scène ni d'aucune autre chose ; il resta dans son fauteuil à rêver, ou il se promenait à grands pas sans me regarder. Il s'est beaucoup emporté contre moi en parlant à ma mère sur ce que je lui avais parlé de cet argent. Je suis étonnée qu'il ne m'en ait point fait de reproches. Elle prétend que nous avons tort tous deux ; elle me blâme de lui avoir laissé dépenser mes cent louis, et surtout d'avoir boudé, dit-elle, sur sa conduite... Bouder ! quel terme pour l'état de mon âme !

Enfin, mon cher tuteur, venez, venez, ne perdez pas de temps: je ne saurais plus vivre ainsi. J'ai encore mille choses à vous dire; mais la plume me tombe des mains. Venez, je vous en conjure.

M. de Lisieux à Mme de Montbrillant.

Vous aurez été étonnée, ma chère pupille, de m'avoir su sorti de chez vous sans être rentré dans votre appartement. Ma conversation avec M. de Montbrillant a été beaucoup plus longue que je ne comptais. Je lui ai dit des choses si fortes que je craignis, si je vous revoyais ensuite, qu'il ne me soupçonnât de vous en rendre compte.

Je vous ai écrit ce soir afin que ma lettre puisse vous parvenir avant le réveil de votre mari.

Me pardonnerez-vous si je commence par vous gronder. Vous n'avez jamais voulu comprendre les signes que je vous faisais; et si je n'eusse emmené M. de Montbrillant dans son appartement, votre affaire était sans ressource. Votre raccommodement n'était-il pas ce que vous aviez le plus à cœur? Il devait vous suffire qu'il marquât du regret de vous avoir déplu, et qu'il s'empressât par ses amitiés à vous le faire oublier. Etait-il donc d'une nécessité absolue qu'il avouât et qu'il déclinât tous ses torts? Il faut un peu juger les hommes par leur caractère. Il s'en faut bien que M. de Montbrillant ait l'âme aussi tendre et aussi délicate que la vôtre: ses torts ne sauraient donc lui paraître aussi graves que votre délicatesse vous les a fait trouver. D'ailleurs plus ils le seraient, et moins vous pourriez exiger de lui qu'il en convînt. Ce serait l'humilier d'une manière plus propre à l'éloigner qu'à le rapprocher de vous.

Vous saurez donc en deux mots, ma chère pupille, que je l'ai laissé dans les meilleures dispositions du monde. Il me paraît sentir intérieurement toute la peine qu'il vous a faite, il a le plus grand désir de réparer; c'est à vous à le bien recevoir, à tirer le rideau sur le passé, et si vous m en croyez,

vous n'aurez point d'explication; même à votre place je me contenterais du désir qu'il en pourrait montrer d'en avoir, et je lui ferais sentir qu'il n'en est pas besoin. Croyez que si je vous conseille de sacrifier votre amour-propre à votre tranquillité, c'est que je pense plus à votre bonheur à venir qu'à un triomphe du moment et puéril dans le cas dont il s'agit. Je vous conjure donc pour les mêmes motifs d'oublier totalement les soupçons que M. de Ménil a jetés.

Je m'empressai de répondre à Madame de Montbrillant. Je tâchai autant qu'il me fut possible de la calmer, et pour cela je ne parlai point des torts de son mari; je lui reprochai au contraire celui qu'elle avait eu d'exiger en quelque sorte qu'il en fit l'aveu au lieu de paraître satisfaite des marques d'attachement et de regret qu'il lui avait données.

On peut imaginer aisément que je n'instruisis pas Madame de Montbrillant des torts que je connaissais à son mari. Il n'y avait que trois mois qu'ils étaient mariés, et il y en avait plus d'un que je savais qu'il recherchait une fille de la Comédie à qui il avait fait des offres considérables. Je lui en avais parlé, il y avait quinze jours, en lui rappelant ce qu'il se devait à lui-même. Il nia les faits dont j'étais bien instruit, il me fit les plus belles protestations sur la régularité de sa conduite, il feignit de se trouver offensé de mes soupçons; je feignis à mon tour de le croire sincère, mais en l'assurant que je serais très instruit de toutes ses démarches, et qu'après l'explication que nous venions d'avoir et la manière dont il l'avait reçue, il ne me restait qu'à faire parler une autorité pour lui plus respectable que la mienne, si je venais à découvrir qu'il m'eût trompé. Les mémoires que j'avais eu de sa conduite depuis ce moment ne furent pas meilleurs, et c'est apparemment la crainte qu'il eut que je ne lui tinsse parole qui le détermina à aller se plaindre le premier de sa femme à sa mère, pour qu'on put attribuer ses égarements, s'ils étaient sus, à l'humeur qu'elle avait avec lui. Malheureuse-

ment il n'a été que trop constant dans ses désordres, et les scènes indécentes et injustes qu'il a faites à sa femme en différent temps ont toujours été la preuve sûre qu'il redoutait alors l'éclat d'une nouvelle sottise. Lorsque je fus prié par Madame de Montbrillant de parler à son mari, je le fis d'un ton plus sévère, et je lui donnai des preuves qu'il ne put pas nier. Il convînt de tout ; mais mêla cet aveu de tant de bassesses et de faussetés que dès ce moment je n'en espérai rien. J'engageai cependant Madame de Montbrillant à l'indulgence et à la douceur, et j'exhortai Madame de Gondrecourt à se prêter davantage aux goûts de sa fille. Je lui fis sentir autant qu'il fut en moi les inconvénients de ne jamais lui montrer qu'un visage triste et sévère : en effet, la tendresse que ma pupille avait pour sa mère cédait à la frayeur de l'ennui de son entretien et de ses fréquents sermons, et la la tenait sur la réserve. Mon exhortation ne servit qu'à faire tenir à Madame de Gondrecourt une conduite inégale, tantôt suivant l'impulsion de son caractère et de ses principes, et tantôt en se rappelant mes avis, surtout lorsqu'elle voyait le mauvais succès des siens.

Mme de Montbrillant à M. le Marquis de Lisieux

Donnez-moi de vos nouvelles bien détaillées, mon cher tuteur. Je suis inquiète de votre rhume, de votre fièvre ; je vous demande en grâce, ne sortez pas. Je ne pourrai pas aller vous voir aujourd'hui, mais j'irai sûrement dîner demain avec vous, si Mademoiselle votre sœur veut m'en donner la permission. Croyez-vous que je puisse jamais oublier, mon cher tuteur, l'obligation que je viens de vous avoir ? Non, le souvenir n'en sera jamais effacé de mon cœur.

Je suis aussi satisfaite de la conduite de mon mari et de ses soins pour moi, depuis que vous lui avez parlé, que j'étais affligée, lorsque j'eus recours à vous ! Sans vous, oui sans vous, il allait peut-être se livrer à une dissipation dont ensuite par habitude, il ne se serait jamais tiré.

Cependant je suis encore obligée de travailler à effacer de mon esprit ce qui s'est passé et ce que m'a dit M. de Ménil; car je vous avoue que je ne saurais y penser de sang-froid. Il me semble que le temps ne peut affaiblir les torts qui partent du cœur; et ceux-ci sont du nombre: car je suppose, mon tuteur, que j'aie poussé mes craintes trop loin, que lui en aurait-il coûté pour me satisfaire? pour me rassurer au moins. Il n'en a seulement pas pris la peine. Oh Dieu! ne pensons plus à cela. Non, non, je n'y veux plus penser. J'ai lieu d'être contente à présent; je veux réfléchir et goûter mon bonheur. Parlons d'autre chose. Que dites-vous des conseils que me donna Madame de Vignoles, l'autre jour, en votre présence? Croyez-vous qu'en effet le moyen de fixer mon mari auprès de moi, soit de me livrer au grand monde? Je sens bien qu'alors il n'aura pas de prétexte pour n'être pas toujours avec moi; mais d'un autre côté, dans le monde, il faut jouer: je n'ai pas assez d'argent, et je ne puis en demander davantage à mon mari, car je sais qu'il n'en a pas. D'ailleurs, il va beaucoup au spectacle; et si je prends sur moi d'y aller, ce ne sera jamais aussi souvent que lui. Ma mère me conseille au contraire de mener une vie beaucoup plus sédentaire encore que je n'ai fait depuis mon mariage. Il faudrait donc ne plus sortir du tout, et me résoudre à ne plus voir mon mari jusqu'à ce que, las du monde, il vînt mener ici la même vie que moi. Enfin nous causerons demain; mais il y a longtemps que j'ai le tic de ne pouvoir prendre une plume sans être tentée de vous dire tout de suite ce que j'ai dans l'âme. A demain donc.

Mme de Montbrillant à Mme la Présidente de Sally.

En vérité, ma cousine, je ne comprends plus rien aux visages, aux convenances, tout cela me trouble l'âme. Il faut que je vous conte en quatre mots ce qui m'est arrivé. Je vous avoue que j'en suis affligée, humiliée même. Mon mari dit que je suis une folle; mais j'ai bien de la peine à me rassurer.

Avant-hier j'obtins la permission d'aller souper chez Madame Desfontaines avec mon mari et mon tuteur aux conditions que je serais rentrée à minuit, et que je n'irais pas au bal masqué à Saint-Cloud. Je le promis et je comptais bien tenir parole : vrai, je croyais que rien ne pourrait m'y faire manquer... A propos, ma mère n'a pas su notre partie de l'Opéra de l'autre jour... quoique j'aie rencontré, en sortant, deux personnes de nos amies, mais je les ai bien priées de ne point dire qu'elles m'avaient vue. Je fus donc avant hier chez Madame Desfontaines. Après souper, tout le monde se mit à me persécuter pour aller au bal, je refusai fermement, et je finis par y aller, sur la parole que tout le monde me donna que l'on ne me nommerait pas, que ma mère n'en saurait rien, et que nous serions rentrés à deux heures.

A peine y fus-je, qu'un masque que je ne pus jamais reconnaître, vint me raconter toute mon histoire, l'amour de mon mari avant mon mariage, plusieurs détails de l'intérieur de notre maison, et des conversations entières que j'ai eues avec différentes personnes depuis mon mariage. M. de Montbrillant était auprès de moi, je lui rendais tout ce que le masque me disait, et nous étions encore hier au soir à savoir qui c'était, lorsqu'en me couchant, ma femme de chambre me remit une lettre qu'elle me dit lui avoir été apportée par un inconnu qui l'a priée de ne la remettre qu'à moi seule, et si je lui promettais de ne pas la lire en présence de mon mari. J'hésitai d'abord à la prendre, et enfin je me déterminai à la lire. La voici :

« Puisque vous voulez absolument me connaître, Madame, je vais me découvrir par le côté qui flatte le plus mon amour-propre, et qui me fait le plus d'honneur. Je vous adore, et depuis le premier instant que le hasard m'a fait vous rencontrer jusqu'à ce moment, mon amour n'a fait qu'augmenter ; la crainte de vous déplaire a retardé l'aveu que je vous en fais ; mais pourquoi vous tiendrais-je plus longtemps mes sentiments cachés ? Je n'aspire qu'à obtenir de vous-

même la permission de vous adorer. J'ai une trop haute idée de vous pour prétendre davantage. C'est la candeur, la vertu qui brillent en vous qui m'a enlevé à moi-même. Je saurai respecter votre amour pour votre mari, mais je ne puis m'empêcher de me récrier : qu'il est heureux ! Me pardonnerez-vous, Madame, l'embarras que je vous ai causé au bal? Hélas, ne me reprochez pas les deux heures les plus heureuses de ma vie.

« Je ne puis souffrir toutes les autres femmes depuis que je vous connais. Quelle différence, et que je la sens bien ! Mais, oh Dieu ! que deviendrai-je, si, abusée par des préjugés dont le manque d'expérience vous empêche peut-être encore de sentir toute l'absurdité, vous alliez me refuser la seule chose qui désormais puisse faire mon bonheur, le droit de vous aimer et d'oser vous le dire... Si vous daignez me donner vous même une réponse, vous me trouverez lundi au bal de l'Opéra, je sais que vous y devez aller, j'aurai l'honneur de vous y faire ma cour, et quoique j'aie promis à une femme de lui donner la main, je n'y verrai que vous. »

Cette lettre était signée, ma cousine, devinez de qui ? De M de Canaple. Vous imaginerez aisément combien je fus choquée de cette insolence. Je grondai ma femme de chambre. J'allai aussitôt porter cette lettre à mon mari, bien chagrine de l'avoir ouverte à son insu. Croiriez-vous qu'il en rit aux larmes, et qu'il avoua qu'il avait lui-même dicté au chevalier une partie des propos qu'il m'a tenus au bal pour s'amuser de mon étonnement, mais que le drôle (ce sont ses termes) ne lui avait pas confié ses tendres sentiments ni le projet de m'écrire. Je voulus lui montrer qu'il était cause de l'insolence du chevalier, en l'instruisant si familièrement de notre intérieur, il s'est moqué de moi. Mon avis était que nous n'allassions pas au bal lundi ; mais il veut que j'y aille, et prétend que cela ferait un mauvais effet dans l'esprit du chevalier. J'en suis bien aise au fond, car je trouvais fort dur de sacrifier le bal de l'Opéra que je n'ai jamais vu pour ce

chevalier de Canaple que je ne veux point voir et dont je ne me soucie guère, et qu'est-ce que je ferais de plus pour quelqu'un dont je me soucierais ? Nous irons au bal, M. de Montbrillant d'ailleurs m'a donné une si bonne raison pour m'en faire sentir la nécessité, qu'il devient indispensable à présent que j'y aille. Si je n'y paraissais pas, dit-il, le chevalier ne manquerait pas de croire que je le fuis, que je le regarde comme un homme dangereux et s'en vanterait, car c'est un fat, à ce qu'on dit.

S'il me parle, je ne ferai pas semblant d'avoir reçu sa lettre, et s'il m'en écrit une seconde, je la renverrai sans l'ouvrir. Je ne voudrais pas pour rien au monde que ma mère sut cette aventure. Elle est dans l'opinion qu'un homme n'ose pas faire une déclaration à une femme qu'elle ne lui ait donné lieu de croire ou par ses démarches ou par ses paroles qu'il en sera écouté. Je suis pourtant bien sûre que je n'ai rien fait qui ait pu autoriser ce chevalier de Canaple à sa déclaration, et sa lettre en est une preuve ; car il ne doute ni de ma sagesse, ni de mon amour pour mon mari. N'importe, j'en suis affligée, et j'ai bien prié M. de Montbrillant de n'en rien dire devant ma mère, pas même en plaisantant ; il me l'a promis. Je n'en parlerai pas non plus à mon tuteur à qui je dis tout.

Adieu, ma chère amie, voilà ce que je voulais vous dire. J'irai dîner demain chez vous... A propos, mon mari ne veut pas qu'on sache qu'il a vu cette lettre du chevalier ; ne lui en parlez pas.

Mme la Présidente de Sally à Mme de Montbrillant

Votre aventure est en effet fort étrange. Mais est-ce bien ce chevalier de Canaple ? Vous ne sauriez prendre garde de vous compromettre avec cet étourdi. Cela est bien insolent, je n'en reviens pas. Cependant, s'il est au bal lundi, et s'il vous parle encore, il n'y aura pas moyen d'en douter, j'espère

que vous me tiendrez au courant de cette aventure. Bonjour ma cousine. J'ai une migraine effroyable.

Mme de Montbrillant à Mme de Sally

Ah! mon Dieu, oui, ma cousine, il était au bal; il a fait plus de soupirs, plus de questions. A tout cela, point de réponses. Des *quoi?* ou bien : Monsieur, je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Enfin, je l'ai tant déconcerté... Mon Dieu, qu'il était ridicule!... Et puis ce matin une lettre qu'il a tenté de me faire rendre par la même voie que la première; mais j'avais si bien fait la leçon à ma femme de chambre, qu'elle n'a pas voulu la prendre absolument. Je veux me lever pour dîner avec mes grands-parents, et je me recoucherai; car ils ne savent pas que j'ai été au bal. Bon Dieu, si ma mère le savait, que deviendrais-je? Bonsoir ou bonjour, comme vous voudrez. En vérité, je me suis bien amusée au bal.

Mme de Montbrillant à Mme la Présidente de Sally

Je suis malade, ma chère amie, venez me voir; mais ne m'amenez plus ce chevalier de Canaple, je vous en prie. C'est bien assez de le recevoir lorsqu'il vient de lui-même, puisque mon mari ne veut pas que je lui ferme ma porte. Je ne conçois pas cela; il sait qu'on badine déjà, dans le monde, des assiduités du Chevalier, et il semble qu'il ne puisse se passer de lui. Il dit qu'il passerait pour jaloux si je cessais de le recevoir; qu'on croirait que c'est par son ordre que je ne le vois plus: d'un autre côté, ma mère croit que c'est moi qui l'attire, et dit que je me conduis comme une folle, que je vais trop dans le monde, que je me perds, et je ne sais quoi encore qui m'impatiente. M. de Montbrillant s'ennuie à périr ici, et moi de même; il n'y a jamais un chat. Je sors beaucoup à la vérité, mais c'est toujours ou avec mon mari, ou avec des femmes de mes amies. Avec tout cela je ne soupe jamais deux jours de suite en ville; et lorsque le bon papa ou ma mère ont besoin de moi, je ne quitte point.... Mais je voudrais bien savoir

pourquoi je vous écris tout cela, car vous me viendrez voir tantôt, n'est-ce pas, ma bonne cousine ? Oui. Eh bien ! à tantôt. Le fait est que je suis effarouchée de tout ce que vient de me dire ma mère. Je ne voudrais pas même avoir l'apparence d'un tort : c'est aussi ce qui m'a empêché de lui conter l'histoire du Chevalier. Je me mourrais d'envie de le lui dire ; mais Dieu sait quel sermon il eut fallu essuyer.... Mais à tantôt, nous causerons.

Mme de Montbrillant à Mme la Présidente de Sally.

Jamais l'on n'est venu si mal à propos que Mme de Vignoles. Elle a interrompu notre conversation : mais je ne puis me résoudre à me coucher, ma chère amie, sans achever tout ce que j'ai à vous dire pour ma justification... Ma justification ! En vérité, ce terme me paraît bien singulier ; je ne croyais pas en avoir besoin, mais ma mère m'a tant bouleversé l'âme ce matin ; et vous en qui je croyais trouver de la consolation, vous êtes si bien venue achever de me troubler cette après-dinée, avec vos reproches de mes prétendues inconséquences, qu'en vérité peu s'en faut que je ne croie avoir tort. Je vous disais donc qu'après que j'eus refusé de recevoir la deuxième lettre du chevalier de Canaple, il vint pour me voir deux ou trois fois de suite. Je m'aperçus bien qu'il voulait me parler ; mais je l'évitai d'autant plus aisément que par hasard il ne se trouva pas seul.

Quelques jours après, il entra dans mon appartement en sortant de chez mon mari. Je ne pus me dispenser de le recevoir et de l'écouter. Il me parla de ses lettres, de son amour ; mais je lui imposai bientôt silence, en l'assurant que s'il voulait traiter un pareil sujet, je ne pourrais me dispenser de refuser dorénavant ses visites, et même, s'il m'y forçait, d'instruire M. de Montbrillant des raisons que j'aurais de ne le plus recevoir. Il pleura ou le feignit ; je le priai de sortir ; il se calma, me promit de ne me tenir aucun propos qui put me déplaire, m'assura de son respect, dont, par parenthèse, je

ne me soucie guère. Mon mari rentra, et tout fut dit; mais ce qui me déplait beaucoup, c'est un certain ton d'aisance que le Chevalier a pris avec moi depuis ce moment, que je ne passerais qu'à un ancien ami. Je conçois que la familiarité que M. de Montbrillant a avec moi en sa présence a pu l'autoriser en quelque sorte à prendre et à conserver ce ton, mais il ne m'en déplait pas moins.

Vous savez tout ce que j'ai fait auprès de mon mari pour me dispenser de voir le Chevalier. Vous n'ignorez pas la grande liaison qui est entre eux. Il ne me tient plus aucun propos qui puisse m'engager à avoir une conduite encore plus sévère: sur quoi donc venez vous m'accuser d'inconséquence? Pouvais-je me conduire autrement? Savez-vous quelques moyens de faire entendre raison là-dessus à M. de Montbrillant? Irai-je lui dire que la réputation du Chevalier est mauvaise; que je méprise son ami ? et enfin risquer de lui déplaire pour un homme dont je ne me soucie point? Mais vous qui me blâmez tant, pourquoi le voyez-vous tous les jours de votre vie? Qui vous y oblige ? Pourquoi me l'avez-vous amené vous-même ? En vérité, vous me feriez presque croire... le dirai-je? Pourquoi pas ? Oui, ma cousine, que vous êtes jalouse de moi... Mais à quoi m'amusai-je ? Est-ce que tout le monde ne sait pas que j'adore mon mari ? Comment veut-on que je m'occupe d'un autre objet ?... Bon, ne voilà-t-il un billet de Mme de Vignoles, qui me demande raison en règle du froid avec lequel je l'ai reçue tantôt? Que lui répondrai-je? Je ne sais en vérité pas ce qu'elle veut dire. Il me semble que je l'ai reçue comme à l'ordinaire. Oh ! bon Dieu, que de misères ! Que de tracasseries ! Si cela dure encore, vous me ferez tous devenir folle.... Bonsoir. Je vais me coucher.

(A suivre).

LES LIVRES D'HISTOIRE

Leçons du passé et du présent. — H. Taine et M. Gaston Deschamps

La librairie Hachette a eu la bonne pensée de publier en onze petits volumes in-18 une nouvelle édition complète des ***Origines de la France contemporaine***, l'énorme ouvrage qui occupa l'activité des dernières années d'Hippolyte Taine. Certes, on n'avait pas manqué de suivre, au fur et à mesure que les volumes paraissaient pour la première fois, l'effort de cet esprit puissant et on éprouvait chaque fois, en découvrant davantage sa pensée, l'austère volupté du regard qui contemple les divers épisodes d'une fresque gigantesque et d'un dessin serré et sûr. Mais les détails faisaient un peu perdre de vue l'ensemble et on n'a assurément pas oublié les enthousiasmes et les colères qui saluèrent toutes les parties de cette œuvre parce qu'on les jugea surtout isolément avec les passions et les préjugés que pouvaient inspirer aux lecteurs ces faits si éloignés et pourtant si récents de notre histoire nationale. L'auteur, lui, ne se souciait guère de tout ce bruit fait autour de son travail, et, poursuivant son projet, il l'eût mené à bien, si la mort lui en eût laissé le loisir.

C'est donc une œuvre incomplète, malgré son ampleur, qui fut ainsi composée. Le lecteur ne doit pas l'oublier et s'il est tenté de trouver qu'elle manque de conclusions, que cette vaste enquête n'a pas abouti à des résultats assez précis pour le présent, il ne faut pas s'en prendre exclusivement à la réserve de l'auteur, à sa peur des généralisations prématurées et des conséquences téméraires : la destinée y a sa part et la leçon fut moins nette qu'elle eût pu l'être parce que les événements ne le permirent pas. Ce défaut semble plus saillant maintenant que l'œuvre se présente à nous dans son harmonie générale et qu'on embrasse aisément la pensée

qui la dirigea. On sait quel souci du détail avait Taine, avec quelle minutie attentive il mettait en valeur les moindres faits à l'appui de sa théorie, les énumérant avec une implacable monotonie pour apporter par ce procédé de pénétration lente la conviction dans l'esprit du lecteur. On peut dire de la plupart de ses œuvres si touffues, que trop souvent, en elles, les arbres empêchent de voir la forêt. Aujourd'hui qu'on peut dominer ce gigantesque effort, on en suit nettement le dessein comme on contemple du haut d'un tertre l'océan de verdure qui dévale sur son flanc. C'est bien toujours la même frondaison luxuriante et drue, mais elle est plus harmonieuse au regard, mieux fondue, et l'aspect de cette masse ainsi contemplée est plus imposant et plus harmonieux.

De quelle transformation la société moderne est-elle sortie? Quelles causes, visibles ou cachées, présidèrent à cette métamorphose si profonde qu'un monde nouveau surgit des entrailles du monde ancien avec les douleurs et les angoisses d'un véritable enfantement? Il appartenait à un tel penseur de prétendre le savoir et de le dire sans complaisances comme sans faiblesses. Et d'abord, ce qu'avait été cette société vieille de plusieurs siècles qui allait disparaître et pourquoi. On se souvient avec quelle inexorable précision le charme de ce monde élégant et frivole avait été analysé et réduit à néant par la netteté d'un philosophe épris surtout des enseignements nets et des synthèses puissantes. Jamais on n'avait marqué d'un trait plus sûr l'énorme disproportion existant alors entre une aristocratie raffinée et inutile et le labeur d'une multitude affairée et économe. Le contraste était si saisissant que quelques-uns crièrent au pamphlet et dénoncèrent le réquisitoire. On s'en prenait à l'écrivain alors qu'il eût fallu s'en prendre aux faits seuls, dont il avait seulement fixé la portée et tiré la leçon en les groupant dans l'ordre qui pouvait leur convenir. L'enquête, d'ailleurs, n'était pas achevée puisqu'elle commençait à peine, et l'œuvre, en se poursuivant, allait soulever d'autres critiques, éveiller d'autres animosités ; mais, d'autre part, elle marquait de mieux en mieux la méthode de l'auteur, et elle eut mis hors de conteste, s'il en eût été besoin, la bonne foi de celui qui la composait lentement avec une patience digne de respect.

Ce n'était là, en effet, qu'un prologue. On le vit bien quand suivit le récit du drame lui-même, de cette tourmente révolution-

naire qui balaye le passé, arrache ses institutions, abolit son organisation pour y substituer un nouvel ordre de choses conforme à un idéal nouveau et plus voisin des aspirations du moment. L'œuvre de décomposition commença dès que les appétits de la foule purent se faire jour sans contrainte, se donner carrière librement sans crainte des oppositions et sans peur des représailles. Les besoins étaient trop grands, la foule avait été trop longtemps comprimée pour ne pas goûter un sauvage plaisir à détruire ce qui l'opprimait et pour ne pas se permettre avec volupté des jouissances que rien ne lui interdisait plus. Elle renversa tout, sans frein et sans mesure, parce que tout lui rappelait une époque abhorrée, des mœurs et des coutumes qui excitaient son ressentiment. Elle fit table rase de ce qui existait précédemment parce que rien ne devait faire revivre à ses yeux ce qu'elle exécrait, et désormais maîtresse d'elle-même et de ses destinées, poussée chaque jour plus avant par la force même de ses passions et de ses préjugés, elle voulut asseoir sa domination sur un terrain déblayé et préparé pour l'établissement d'une souveraineté nouvelle.

Ce que fut cette souveraineté, on le sait. Fondée sur la terreur, sur l'oppression brutale et sanguinaire, c'était bien le régime d'intolérance et de cruauté qui pouvait seul détruire un monde et le refaire à son image. Vindicative et soupçonneuse, la politique n'est plus, à l'intérieur, que la condamnation des suspects et l'arbitraire de l'inquisition sous le couvert de la liberté. Et pourtant des souffles généreux traversent cette atmosphère sombre : si on détruit, c'est avec l'espoir de créer, de régénérer la société, et la vengeance et la haine doivent servir à la venue au jour de la vérité et de la justice. La puissance révolutionnaire ne s'exerce pas seulement à renverser ce qui s'oppose à elle ; elle veut féconder et faire germer dans les esprits et dans les cœurs les idées élevées et les sentiments généreux. De ce chaos d'idées qui s'entrechoquent, de la mêlée de ces passions qui se heurtent et se combattent surgissent des inspirations grandes et fortes, vraiment viables, qui vont dominer les événements et leur survivre. Ce vandalisme, s'il est féroce, n'est pas sans entendement : il voit rouge dans sa furie, mais parfois il voit clair et si les instincts de la bête humaine dominent dans ses actes, la raison souvent éclaire et guide ses

efforts désordonnés. Nul n'a analysé avec plus de puissance que Taine l'état des esprits d'alors ; gouvernants et gouvernés ont été disséqués par lui avec la clairvoyance d'un penseur que ces écarts ne trompent point.

La psychologie qu'il a tracée des Jacobins est demeurée fameuse à cet égard. Mais si le morceau est puissant et juste dans ses grandes lignes, il y a trop d'ombres au tableau et l'historien a fait, en le traçant, comme ces artistes qui empâtent leur toile pour donner plus de relief à la scène. Elle est saisissante, frappe l'œil, grâce au procédé, mais semble le produit d'une imagination échauffée parce que l'auteur a voulu faire entrer dans un espace trop court tout ce que son cerveau avait vu et tout ce qu'il rêvait. Et d'ailleurs, une pareille époque ne saurait être jugée seulement à l'intérieur du pays. Pour en comprendre la grandeur, pour en sentir le pouvoir bienfaisant, il faut voir les armées de la nation passer les frontières et défendre pied à pied le sol à l'envahisseur. Si la foule humaine est trop souvent capable de tous les excès, là, elle est à la hauteur de tous les héroïsmes et tous les sacrifices lui sont faciles pour réaliser l'idéal nouveau qu'elle a entrevu à travers les fumées d'un songe douloureux et lourd.

Le réveil fut brutal : lorsque la tyrannie du nombre eût cessé, quand la joie de se sentir revivre ranima la confiance et échauffa les esprits, la puissante autorité d'un seul vint rassembler à son profit les forces éparses et, usant pour sa gloire de l'enthousiasme excité par tant d'années de luttes héroïques, il ouvrit à ce besoin de combats et de victoires la plus triomphale carrière que l'ambition humaine ait jamais parcourue. Politique et soldat, Napoléon Bonaparte fut l'épilogue de cette révolution dont il sentait d'instinct la grandeur et dont il commença par partager les utopies. Il avait le regard trop clair et l'esprit trop net pour ne pas prévoir avec quel empressement la nation désemparée accueillerait celui qui saurait lui donner la tranquillité et le repos. Et il se promit à lui-même d'être ce sauveur attendu, sachant imposer aux plus intraitables la force de son caractère et l'intransigeance de sa volonté. On vit bien vite que l'on avait changé de joug et l'illusion ne fut pas longue à se dissiper. Mais entre temps ce guerrier que le canon de ses armées appelait sans cesse d'un bout à l'autre de l'Europe avait réussi à donner au pays une organisation générale, trop centra-

lisée, trop autoritaire, semblable à lui-même, qui a survécu pourtant à d'autres parties de son œuvre plus florissantes et mieux assises.

Là sont les origines du régime moderne de la France et la dernière étape que Taine se proposait de parcourir. Il a vu les qualités et les défauts de cette organisation avec sa précision coutumière, et il a dit son sentiment avec la franchise qu'il apportait à exposer ses idées. Scrutant les détails, groupant les faits, il a essayé de démonter cet organisme puissant dont l'habitude nous fait un peu perdre de vue le mécanisme ingénieux. On saisit mieux, après avoir lu l'œuvre de Taine, la portée de cette structure compliquée qui sert d'armature à la vie moderne, la soutient et la protège contre l'action des forces extérieures. Que lui réserve l'avenir? Il entrait dans le rôle de l'historien de le laisser pressentir plutôt que de le dire, car il n'a pas à vaticiner et son action est assez utile s'il parvient à déterminer nettement les défauts et à prémunir contre les dangers. Les hommes à principes trouveront toujours que la grande enquête de Taine manque de conclusion. Ils n'auront pas tort. La mort l'a empêché d'en mettre et j'estime qu'elle lui a rendu service en cela. Sans doute, nous aurions eu quelques pages de plus, substantielles et fortes, digne couronnement de cet imposant édifice. Nous n'aurions pas eu cette éclatante leçon de bon sens que les simples attendent et, qui plus est, elle n'aurait converti personne, aussi juste qu'elle eût pu être, parce que pour le triomphe de la vérité, il faut au préalable abolir les préjugés et désarmer l'esprit de parti, ce qui ne saurait jamais être au pouvoir d'un historien ou d'un philosophe, si grands qu'ils soient. Et voilà pourquoi cet effort gigantesque, si mélancolique dans son labeur, si hautain dans sa sereine conscience, est aussi un peu vain par l'illusion qui l'inspira et le guida si longtemps.

∴

Ce n'est pas chose aisée que chercher dans les faits contemporains l'enseignement qu'ils portent avec eux. Combien de gens, comme cette jolie femme de jadis, ne peuvent s'imaginer que ce qu'ils ont sous les yeux sera un jour de l'histoire ! Par métier, les journalistes doivent le dire quotidiennement et dégager peu à peu

de l'incessante mobilité des choses, ce qui doit survivre et frapper le regard. Mais combien peu ont l'observation assez pénétrante pour y réussir, combien peu surtout savent s'élever assez au-dessus de l'esprit de parti pour juger nettement les hommes de leur temps !

Depuis plusieurs années, M. Gaston Deschamps essaie de le faire dans les colonnes du *Temps*, et ceux qui suivent, semaine à semaine, ses chroniques hebdomadaires, savent avec quel succès. Analyste de la vie littéraire, c'est surtout aux livres qu'il demande des renseignements sur ses contemporains, et nulle source n'est plus abondante ni plus sûre, s'il est vrai que l'image d'une société se reflète surtout dans le courant de sa littérature. De la sorte, il a suivi les troubles passagers qui l'agitèrent, et il le dit avec la franchise pondérée qui convient au langage d'un citoyen soucieux de l'avenir de son pays.

Le Malaise de la démocratie, tel est le titre de l'ouvrage qu'il consacre à cette question passionnante (Librairie Armand Colin, in-12), et certes, le titre est juste, car notre démocratie souffre assurément d'un malaise général, lancinant et vague, difficile à diagnostiquer, dangereux par son imprécision même. Expression de l'état nouveau que la Révolution avait brusquement fait surgir, la démocratie a, comme tout pouvoir, ses parasites et ses sycophantes, ses flatteurs et ses courtisans. Il convient de distinguer nettement, dans la foule qui s'attache à elle, ceux qui vivent d'elle, et ceux qui vivent pour elle. M. Gaston Deschamps l'a fait avec sagacité et il l'a exposé avec une modération qui n'est pas exempte de courage. Son livre n'est pas un livre de polémique, et à ce titre il semblerait fade à ceux qui goûtent seulement les aménités et les outrances qu'une certaine presse sert chaque jour à ses lecteurs. Il instruira les autres et les fera réfléchir en leur montrant quelle fut, de notre temps, l'évolution de la démocratie, ce qui fut favorable ou nuisible à son développement. Et la leçon ne sera pas perdue, car les hommes de bonne foi rediront avec lui, en fermant son livre, le *Sursum corda* qui l'achève par un mot d'espoir.

P. B.

Le directeur-gérant : PAUL BONNEFON.

AUXERRE. — TYP. ET LITH. A. LANIER, 43, RUE DE PARIS.

JOURNAL

D'UNE

MISSION MILITAIRE EN PERSE

(1839-1840)

Par le Lieutenant Jules Pichon

En 1839, la diplomatie persane, qui, depuis Napoléon Ier, ne s'était guère soucié de la politique de la France, voulut se rapprocher d'elle. Méhemet-Châh, qui règnait alors, envoya au roi Louis-Philippe un ambassadeur extraordinaire, Hussein-Khân, dont la mission était de renouer des relations diplomatiques interrompues depuis juste trente ans, depuis que le général Gardanne, ambassadeur de France, avait quitté la Perse en 1809. Aucun rapport diplomatique n'avait existé depuis lors entre les deux pays, et le Châh espérait bien, en faisant cesser cet état de choses, en tirer quelque profit. Le souverain ne se trompait pas, et, outre les présents d'usage que son envoyé emportait, lorsqu'il quitta la France, en septembre 1839, et qui, dans ce cas étaient magnifiques, il amenait avec lui un groupe d'officiers français chargés d'aller instruire les soldats de l'empire perse.

Paris avait réservé à Hussein-Khân l'accueil qu'il fait d'ordinaire aux envoyés exotiques et cette mission avait été fertile en incidents. Nous n'en rappellerons qu'un seul, qui semblerait futile si le *Moniteur Universel* lui-même n'avait cru devoir l'enregistrer. Sur le chemin du retour, à Montargis, un maréchal-ferrant fit remarquer que la voiture de l'ambassadeur manquait de quelques ferrures nécessaires. On le chargea de les y mettre et, la besogne

achevée, il présenta sa note. Pour une besogne d'une dizaine de francs, l'ouvrier demandait 120 francs. Hussein fit la moue, mais paya et se remit en route. Encouragé sans doute par le succès de sa demande, le maréchal-ferrant prend la course derrière la voiture et parvient à détacher encore en chemin quelques nouvelles ferrures, dont l'absence cause bien vite une avarie. Nouvel arrêt. L'ouvrier propose encore ses services. Mais cette fois-ci, il avait compté sans son hôte : plainte fut portée de ce procédé au procureur du roi qui fit arrêter le délinquant. « Avis donc, ajoute le *Moniteur* en guise de morale, aux personnes qui courent la poste de se défier toujours des ouvriers officieux que l'on rencontre autour des voitures pendant qu'on change les chevaux. » C'est là un avertissement dont nous n'avons plus besoin, heureusement, de faire notre profit.

Pour répondre à la confiance du Châh, le roi des Français envoyait à son tour, quelque temps après, une ambassade extraordinaire en Perse. L'occasion était d'autant mieux choisie que l'orientaliste Eugène Boré avait travaillé grandement à augmenter l'influence de la France et préparé l'esprit du Châh à subir l'empreinte de notre civilisation. L'Angleterre était, pour lors, en difficultés avec l'Iran, et quant à la Russie, sa rivale traditionnelle dans ces parages, on pouvait essayer de combattre son crédit. La mission française s'embarqua à Toulon, le 30 octobre 1839, sur *le Véloce*, quelques semaines seulement après Hussein-Khân, qui avait pris la mer à Marseille à la fin de septembre. Cette mission avait pour chef le comte Edouard de Sercey, ancien chargé d'affaires à Pétersbourg, et elle se composait du marquis de Lavalette, du vicomte d'Archiac, du vicomte Gérard et du vicomte de Chazelles, qui tous appartenaient à la diplomatie à des titres divers. Le vicomte d'Archiac s'occupait de géologie ; le vicomte Gérard et le vicomte de Chazelles devaient étudier tout ce qui se rapportait aux arts et à l'industrie de la Perse. Deux militaires faisaient partie de la mission : le marquis de Beaufort-d'Hautpoul, capitaine d'état-major, pour les questions d'organisation militaire en général, et le vicomte Paul Daru, capitaine de hussards, pour l'observation de la cavalerie persane. Enfin, deux orientalistes avaient été adjoints à cette ambassade extraordinaire, Alix Desgranges, professeur de langue turque au Collège de France et ancien premier

drogman de l'ambassade de Constantinople, et Biberstein de Kazimirski, bien connu pour ses travaux déjà nombreux sur la littérature de la Perse. C'était donc là un personnel d'élite, bien propre à faire impression sur des imaginations orientales. Ajoutons encore qu'un médecin, le docteur Lachèze, et qu'un aumônier, l'abbé Scafi, complétaient l'ensemble, auquel deux artistes avaient été adjoints par l'Institut, un architecte, Pascal Coste, et un peintre, Eugène Flandin, pour rechercher et étudier, chemin faisant, tout ce qui pouvait intéresser l'archéologie.

Ce dernier, le peintre Eugène Flandin, a conté, de concert avec son compagnon Coste, les incidents de ce *Voyage en Perse* (Paris, 1851, 2 volumes in-8). Tout le côté pittoresque de l'aventure, la nouveauté du pays et de ses habitants, est noté d'une plume agréable. Mais les pages qui vont suivre ne sauraient faire double emploi avec le récit déjà connu. Outre que le changement de narrateur pourrait à lui seul donner de l'intérêt à un nouveau journal d'impressions de voyage durant la même expédition, la mission d'instructeurs militaires emmenée de France par Hussein-Khân n'était pas identique à l'ambassade extraordinaire envoyée en Perse par Louis-Philippe ; son itinéraire, comme ses aventures de séjour, en diffèrent sensiblement et énumérer les unes n'est pas le moins du monde déflorer les autres. La mission d'instructeurs, placée sous la direction du commandant Boissier, se composait de dix lieutenants d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie, Boucherat, Chauvet, Vitard, Chapt, Delamarre, Ferrier, Bussière, Vergne, Delacroix et Pichon, dont la fonction devait être d'instruire les soldats persans au maniement des armes achetées en France. Choisis dans leurs corps respectifs en vue de ce but particulier, ces officiers n'étaient que temporairement détachés au service du Châh et conservaient en France, dans leurs armes spéciales, la position à laquelle leurs services pouvaient leur donner droit.

C'est l'un d'eux, le lieutenant Jules Pichon, qui a tracé le récit que nous reproduisons ci-dessous. Nous ne savons pas grand chose de la carrière de cet officier, en dehors de ce qu'il va nous en dire lui-même. Quant à son caractère, il se dégage trop nettement du récit lui-même pour qu'il soit besoin de s'y arrêter ici. Séduit par la nouveauté d'une entreprise qui pouvait paraître utile et profitable, le jeune homme s'était embarqué plein d'espoir pour

la Perse, mais les mille inconvénients auxquels ils se virent bientôt en butte, ses compagnons et lui, ne tardèrent pas à leur faire comprendre combien leur espoir avait été téméraire. Seulement, comme il se piquait de littérature, Jules Pichon avait voulu retracer ses déboires pour que le souvenir ne s'en perdit pas. On trouvera aussi des traces de cette désillusion dans un petit volume de vers publié en 1844 par le même auteur : *Les cyprès de l'Iran, suivis d'un épisode sur les chevaliers de Rhodes* (Paris, Royer, in-16). C'est un recueil de poèmes orientaux dont quelques-uns sont dédiés à des camarades du poète, notamment Delacroix et Vergne. Ce sont des impressions de voyages d'un tour mélancolique et désabusé, des morceaux d'une inspiration assez triste, d'un accent mystique et religieux. L'expérience avait passé sur les rêves du jeune homme.

Quant au récit du voyage de Jules Pichon, il n'a jamais vu le jour jusqu'ici. C'est à M. Camille Couderc, sous-bibliothécaire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, que revient le mérite d'en avoir découvert le manuscrit, et c'est lui qui a bien voulu le mettre à notre disposition avec une amicale bonne grâce. Par malheur, ce récit n'est pas complet et la fin manque. Si nous savons que Jules Pichon demanda, comme la plupart de ses compagnons, à rentrer en France vers le mois de mai 1842, après plus de deux ans d'exil et d'ennui, nous n'avons pas, retracé par lui-même, le récit de la conclusion de cette entreprise inutile. Au risque d'anticiper sur les évènements, nous emprunterons à un autre et nous reproduirons ici un passage qui apprendra comment les choses se passèrent.

« Nous trouvâmes à Téhéran, disent Flandin et Coste dans leur *Voyage en Perse* (t. II, p. 439), réunis dans le même local, et dans le même désœuvrement, tous les officiers instructeurs dont j'ai déjà parlé. Ils étaient sans emploi, et presque sans argent; c'est-à-dire que ces malheureux jeunes gens étaient obligés, pour toucher les appointements qu'on s'était engagé à leur payer chaque mois, de solliciter sans relâche. Ils passaient quinze jours sur trente à réclamer leur solde, et ce n'était qu'à force d'importunité qu'ils parvenaient à la recevoir. Nous les revimes très découragés et n'espérant plus rien des Persans. Ils nous racontèrent toutes es manœuvres auxquelles on avait eu recours pour persuader au

roi de ne pas les employer. Rien ne donne mieux l'idée du caractère des Persans et de leur insouciance que le fait de ces douze ou quinze *talimdjis* auxquels ils payaient des émoluments élevés, qui étaient une charge pour l'état, dont ils ne voulaient point utiliser les connaissances, bien qu'ils les eussent, à grands frais, fait venir de France, et qu'ils ne pouvaient cependant prendre sur eux de congédier. Au reste, ces jeunes gens, découragés, perdant leur carrière en France, ne voyant aucun avenir devant eux en Asie, avaient, à défaut de l'initiative du Châh et de son vizir, pris la résolution de quitter prochainement la Perse. C'est ce qu'ils firent, en effet, quelques mois plus tard, après avoir passé plus de trois années dans ce pays, sans pouvoir dire, à leur retour, qu'ils eussent fait porter les armes à un seul des serbâs de la Perse. »

Ainsi s'acheva lamentablement une entreprise commencée sous des auspices plus heureux.

« Partis de Marseille le 21 septembre 1839, sur le bateau à vapeur le *Mentor*, nous arrivâmes à Malte le 25 du même mois dans l'après-midi ; rien de bien particulier n'ayant signalé cette courte traversée que nous fîmes, aidés d'un bon vent que nous eûmes dès le lendemain de notre départ seulement; car la veille, au moment de quitter le port, nous eûmes un orage que j'aurai occasion de relater plus loin, je passerai sous silence les légers détails que je pourrais en donner. Arrivés à Malte, d'après les ordres que nous reçûmes, nous ne déscendîmes dans l'île que le lendemain, accompagnés dans le débarquement d'une salve d'artillerie en l'honneur de Hussein Khân, ambassadeur du Châh de Perse ; ce fut dans ce moment que nous ressentîmes les premières impressions qu'une immense population entassée sur un quai étranger, et sur les plates-formes des maisons placées en amphithéâtre, faisait naître dans nos cœurs; quelles douces émotions n'éprouvions-nous pas à la vue des musiciens qui nous suivaient sur leurs chaloupes, jouant la *Marseillaise*, la *Parisienne* et plusieurs airs patriotiques ! Oui, nous le disons

ici, elles furent heureuses, ces émotions, à ces airs surtout si profondément gravés dans nos âmes ; quelles voix alors n'essayèrent pas d'accompagner ces chants de joie et de ralliement que nous avions cru voir fuir comme notre patrie, derrière la poupe du *Mentor*. Nos âmes seules en avaient les souvenirs éternels, et elles se comprenaient assez. Aussi tout ce qui devait élever le cœur d'un Français avait un écho et une place dans les nôtres, et elles furent émues à ces accents prononcés par des bouches étrangères. O souvenirs de France, ils devaient sans doute être bien chers à des Maltais qui ne voulaient d'autres maîtres que vous !.... Pendant les 24 heures que nous y passâmes, nous visitâmes les fortifications qui excitèrent vivement notre admiration dans la bonne défense et l'abri qu'elles présentaient à ses différents ports. Tout, dans cette malheureuse île maintenant sous la domination des Anglais, contribuait à des souvenirs qu'on éprouve à la vue de la construction des maisons et des personnes au type oriental, au teint hâlé et à la grande misère qui peignait tout leur être.

MM. les officiers du *Mentor*, qui nous avaient témoigné la plus grande bienveillance, reçurent de nous aussi les marques de notre amitié que nous essayâmes de leur faire comprendre par l'expression de cœur le plus dévoué; dans un repas que nous leur donnâmes, plusieurs toasts furent portés à toutes les armes de France qui étaient représentées là par un de ses membres, et les poignées de main les plus amicales furent données, et on se sépara, devant se revoir au bout de nos huit années.

Le 27 au matin, nous nous embarquâmes sur le paquebot le *Sésostris*, nous passâmes successivement devant les côtes de la Sicile, de la Grèce. Ces dernières surtout nous apparaissaient sèches et arides ; notre imagination fut déçue dans la beauté qu'elle s'en était promise aux récits de nos auteurs sur l'Orient. Nous aperçûmes même de loin les côtes d'Afrique : le temps était beau, il nous fut assez facile de les voir ;

le *Sésostris* relâcha devant Syra, île de l'archipel. Pendant les deux heures que le capitaine du bâtiment nous dit devoir y rester, nous visitâmes Syra, île sale et dégoûtante, mais d'un commerce assez étendu ; nous fûmes surtout visiter la haute ville, appelée Nouveau Syra. C'est une hauteur qui domine bien loin. Depuis quelque temps on bâtit sur cette colline, et l'aspect en est agréable ; nous nous rendîmes pour l'heure indiquée sur le *Sésostris* ; on partit par un bon vent. A la nuit tombante, un orage s'éleva ; il nous fit certes plus souffrir que le bâtiment qui, sain et sauf, jeta l'ancre le lendemain devant Smyrne.

Pendant les quelques instants qu'on resta devant Smyrne, nous fûmes visiter la patrie d'Homère ; bien des choses nous étonnèrent, entr'autres les bazars, les premiers que nous voyions semblables à ceux qui existent dans les principales villes de l'Orient. Contents de notre excursion, nous nous disposions d'aller à bord, quand, au détour d'une rue, nous aperçûmes une basse-cour, et, à son entrée, une jeune négresse nous tendant la main pour recevoir quelques aumônes, nous faisant signe en même temps d'entrer pour voir un spectacle qu'elle croyait pour nous de grand intérêt. Nous entrâmes et vîmes, sous un figuier, un grand nombre d'esclaves comme elle, dans l'attitude la plus misérable ; dès qu'elles nous virent, elles se groupèrent et, placées ainsi les unes contre les autres, elles paraissaient surprises d'une telle visite et plus encore de nos costumes français. Elles nous tendaient leurs noires mains ; chacun se hâta d'y mettre la monnaie de sa poche. C'était toutefois un horrible coup d'œil que de voir ces figures souffrantes, habituées à la tristesse et à la plus affreuse misère, feindre même la joie que leur recommandait leur maître, lorsque quelques visiteurs se présentent ; d'autres, véritables femmes de la nature, dont les traits sont toujours les mêmes, peignaient la plus affreuse détresse ; quelques autres encore avaient je ne sais quoi de diabolique qui, pour mon compte, je l'avoue, me faisait

frissonner : pauvres femmes ! pauvres esclaves ! nées sous l'arbre de l'infortune, ses branches ne les mettront jamais à l'abri du malheur, elles souffrent. Pauvres âmes souffrantes, que doit-il se présenter à votre imagination, quand vous nous voyez tant de gens heureux ? Oh ! combien vous devez accuser toutes les justices humaines et divines. J'avoue que ce tableau me laissa de tristes souvenirs et me fit faire de tristes réflexions sur ces choses que j'ignorais totalement. Nous nous rendîmes sur le *Sésostris* ensuite, et bientôt Smyrne fuyait derrière nous, mais non ses impressions. Le temps était superbe. Bientôt, un officier de bord nous montra de loin une île : C'est-là, Messieurs, nous dit-il, l'île Ténédos; je me rappelai alors mes vieux auteurs latins, surtout Virgile, qui cacha dans son sein les grecs perfides. Je réfléchissais ainsi et nous touchions presque l'île, je voyais cette terre, en face de vastes champs quelque peu fertiles, terminés non loin de là par des collines. Là, nous dit-il encore, s'élevait jadis Troie. Pauvre Troie, voilà donc ce qu'il reste de ta puissance, pas une pierre ne témoigne ta grandeur ; et je voyais alors ces terres où mon imagination plaçait encore quelques hommes. Oh ! que je me serais cru heureux, bien jeune encore, quand mes auteurs classiques me parlaient de Troie, de voir au moins ces restes que j'avais alors sous mes yeux. Bientôt nous étions à l'entrée des Dardanelles où étaient les flottes française et anglaise ; nous y fîmes la station habituelle pour la correspondance, et nous partîmes ensuite. Nous admirions les sites remarquables qu'on découvrait sur les deux rivages où des forts étaient construits de distance en distance pour garder ce détroit. Tityre, ce pâtre de Virgile se fut encore arrêté sur ces superbes paysages, et aurait, à l'ombre de quelque cyprès, fait entendre les sons harmonieux de son chalumeau ; je me montrai grand admirateur de cette nature et j'éprouvai les vives sensations qui quelques années auparavant naissaient chez moi dans nos vallées du pays basque et le mont Tradoy. La nuit vint peu à peu assombrir tout le

brillant de ces campagnes; nous la passâmes en partie sur le pont, à raconter différentes aventures. Enfin, refroidis par la brise, nous nous rendîmes dans nos cabines, où nous passâmes le reste de la nuit, endormis par un léger roulis.

Le lendemain matin, au réveil, nous montâmes sur le pont et apprîmes que depuis quelques heures nous étions entrés dans la mer de Marmara. Bientôt poussés par un vent qui nous prenait en poupe, nous aperçûmes au loin un amas considérable de maisons surmontées de flèches très élevées : c'était Constantinople. De plus près nous fûmes à même de remarquer les riches mosquées; nous débarquâmes à la suite de Hussein Khân qui fut salué comme de coutume par 17 coups de canon. Arrivés à terre, le palais de l'ambassadeur étant loin de là, au fond de Stamboul, nous montâmes sur quelques chevaux efflanqués, à l'exception toutefois des Persans, et à la tombée de la nuit nous prîmes, le 4 octobre, possession de notre salon décoré à l'orientale; des divans placés tout autour devaient nous servir de couche, ce qui nous fit grand plaisir, puisque nous étions, par cette disposition, réunis pendant les quelques jours que nous devions passer à Constantinople. De notre chambre on arrivait de plein pied dans un jardin qui pouvait au besoin nous distraire des ennuis que nous aurions pu avoir dans une ville inconnue, surtout dans le quartier où nous étions qui était un quartier turc ; nous ne pouvions avoir la distraction de la conversation des dames de ce pays, leur religion s'opposant à toute espèce de relations avec des chrétiens.

Les premiers jours de notre arrivée, nous parcourions tous les quartiers de la ville, principalement ceux de Péra, partie de la ville occupée par tous les Français qui sont dans le pays. On apprit bientôt que nous étions aussi Français attachés au service de la Perse en qualité de lieutenants pour instruire les troupes de ce pays; aussi bientôt, à une excursion que nous fîmes au quartier français, on se rangeait de toutes parts aux fenêtres, et toutes les figures que nous voyions

paraissaient contentes de revoir des militaires français. Pourtant, à cette époque encore, nous n'avions aucun but. Nous courions çà et là pour tuer l'ennui qui nous obsédait parfois; un étranger parlant néanmoins la langue française et voyant notre course vagabonde, nous accosta et nous dit que le fils de Mahmoud (Abdul-Medjid) sultan de la Turquie, allait passer près de l'endroit où nous étions, sortant de sa mosquée ; nous y fûmes, et la haie formée de bien loin nous assura la vérité de notre interlocuteur. Curieux à notre tour de voir ce jeune sultan, nous prîmes place. Ils aperçurent bientôt les costumes brillants français, et cela ne tarda pas à nous rendre suspects aux yeux des officiers gardiens du Sultan, car, à trois reprises différentes, des émissaires étonnés venaient près de nous, et nous faisaient demander, par notre drogman, qui nous étions, ce que nous faisions à Constantinople, et pourquoi nous étions là? A la fin, ennuyés de tout cela, nous allions partir, lorsqu'un officier turc, envoyé du Sultan, instruit de nos demandes et de nos réponses, nous fit prier de l'attendre à son passage désirant voir des Français. Nous y consentîmes; alors, sous la protection de leurs gardes, on fit reculer le monde, et on nous fit une place au premier rang.

Peu d'instants après, un morne silence règna ; chacun courba et son corps et sa tête, et le Sultan monté sur un joli cheval, précédé de son élite d'officiers marchant sur deux rangs, recevait ainsi les hommages de son peuple. Bientôt, il arriva devant nous, et nous fixant réciproquement, nous le saluâmes portant la main à nos coiffures militaires. Il y répondit, et nous poursuivîmes notre promenade, nous arrêtant et examinant tout; des gens de nos provinces, arrivés sur nos remarquables boulevards, n'étaient pas plus étonnés que nous l'étions devant quelques habitudes orientales. Nous fûmes obligés de quitter cet aimable Péra de bien bonne heure, à cause des communications qui sont interceptées au coucher du soleil entre les musulmans et les catholiques, et comme je l'ai déjà dit, notre ambassade, où nous demeurions, étant dans le quartier

musulman, nous dûmes nous dépêcher pour ne pas encourir les risques d'être obligés de coucher à Péra, ce qui ne nous aurait nullement amusés, n'y ayant, jusqu'alors, aucune connaissance. Contents de notre journée, nous gagnâmes donc notre demeure ; les jours suivants nous reçûmes plusieurs visites qui toutes nous témoignèrent l'amitié de nos compatriotes, car ces personnes étaient presque toutes françaises ou avaient habité longtemps la France. Quel que soit le titre des personnes qui venaient nous voir, elles nous honoraient beaucoup, et elles étaient accueillies à bras ouverts. Un couvert à notre table était mis pour elles de bon cœur.

Les jours suivants nous reçûmes plusieurs invitations, et bientôt notre société s'accrut tellement, que, dans toutes nos réunions, nous étions toujours de 25 à 30 personnes, société nombreuse à 600 lieues de la France, où nous étions déjà.

Quelquefois encore, parmi elles, se trouvaient des officiers turcs qui éprouvaient à se mettre en rapport avec nous le même plaisir que nous avions de trouver des amis chez des chefs d'une puissance éloignée de la nôtre. Parmi eux, je citerai Hussein Effendi, capitaine des troupes ottomanes, jeune homme qui n'avait pas de peine à se faire remarquer, même parmi les officiers supérieurs de son armée. Nous crûmes qu'il était de notre devoir, étant stationnés dans cette ville, de faire quelques visites aux Pachas à la tête de tous les ministères ; ils nous accueillirent tous avec une bienveillance et une bonté sans égale. Ils nous assurèrent de leurs bons sentiments pour nous. L'un d'eux, Reschid Pacha, ministre des Affaires étrangères, qui, tout récemment, était arrivé de France, nous témoigna une particulière bienveillance, et eut l'extrême obligeance de nous faire délivrer un firman qui nous servit à visiter les mosquées les plus remarquables. Nous passâmes, en connaissance de toutes ces personnes, des journées très agréables. Je ne crois pas devoir passer sous silence les bontés qu'eut pour nous Monsieur Soulié, directeur du Cirque, à Constantinople. Rien ne fut négligé de la

part de cet aimable compatriote pour ajouter, à la société de quelques personnes aimables comme lui, tous les agréments qu'il était à même de nous procurer. Monsieur Soulié, dans toutes ses représentations, réservait pour nous autres, ses compatriotes, une loge d'honneur, où le Sultan et les premiers Ministres de la Turquie pouvaient seuls entrer : soit, ensuite, pour nous amuser davantage, soit pour essayer d'approcher dans ses manœuvres de celles que nous avions été à même de voir en France, rien n'était négligé par Monsieur Soulié et ses premiers écuyers. Nous nous réunissions ainsi très souvent au quartier français. Un jour, ces Messieurs nous firent l'honneur de se rendre à l'invitation que nous leur avions faite de déjeûner avec nous à Péra. Monsieur Soulié nous invita à son tour, après le déjeûner, à faire une cavalcade aux Eaux Douces, ce fut généralement accepté avec plaisir. On se rendit au Cirque immédiatement après le déjeûner, et nous trouvâmes les chevaux sellés prêts à être montés, et lorsque les quelques derniers cavaliers se furent rendus maîtres de leurs chevàux en les tenant en bride, nous défilâmes par deux : la journée était charmante, la route assez belle. Les plus adroits cavaliers, à l'instar de Monsieur Soulié, se plaisaient à faire caracoler leurs chevaux. Nous aperçûmes, après 1 heure 1/2 de promenade, un bas-fond charmant; toutes les terres étaient recouvertes de mousse et autres herbes; au milieu passait la rivière; de chaque côté, deux promenades bordées d'arbres se prolongeaient bien loin suivant les différents contours de la rivière. Nous eûmes occasion de voir la demeure agréable du Sultan qui, à la belle saison, y va passer quelques jours. Un peu plus loin était une prairie; nous nous y lançâmes au galop. Tout près de là étaient deux maisons d'où sortirent, à notre arrivée, plusieurs hommes. Nous leur confiâmes nos chevaux et nous visitâmes les environs. Nous vîmes au détour d'un petit pont un poste de soldats turcs; un poste dans un endroit aussi loin de la ville et aussi désert nous surprit beaucoup, et nous

apprîmes ensuite de ces Messieurs qu'il était là pour fermer la barre de la maison de plaisance du Sultan. Après cette petite excursion à travers champs, nous nous rendîmes à nos deux maisonnettes, où étaient nos chevaux. Nous aperçûmes sous le hangar de l'une d'elles des tabourets placés pour nous, et un Turc qui nous invitait à nous asseoir, nous offrant des chéboucks (longues pipes turques) et du café. Nous fûmes tous décidés à accepter, ne fût-ce même que pour jouir plus longtemps de cette belle campagne. Enfin le soleil se cachait. Nous dûmes, pour éviter les mouvements que j'ai relatés ci-dessus nous rendre immédiatement à Constantinople. Nous montâmes à cheval bien contents; nous marchâmes tous les uns près des autres pour le retour. Au haut de la colline paraissait une plaine assez vaste : on s'y rendit au galop. Arrivés à l'extrémité, nous nous plaçâmes en bataille, Là, d'après le consentement de tous, Monsieur Delamarre, officier instructeur pour la cavalerie persane, prit le commandement des fantassins même puisque montés à cheval, ils devaient être, pour les manœuvres du moment, considérés, ma foi, pour de bons cavaliers.

Quoiqu'il en soit, M. Delamarre, dont le caractère était assez gai et comique, surtout au sortir d'un bon repas, fit rompre par deux, par quatre, et le tout s'exécutait au commandement d'une grosse voix de dragon, et tout en marchant, il répétait les observations de sa théorie, en faisait faire l'application par tout son petit détachement, et je prie de croire tous mes lecteurs que souvent sa voix s'élevait plus forte que jamais pour faire ses observations aux fantassins ; et comme je l'étais, je dus me résigner à entendre mot par mot toutes les phrases de sa théorie. Ainsi, la route se fit très agréable, et l'on ne tarda pas à découvrir Constantinople. Plus silencieux que jamais, nous nous serrâmes sur deux rangs et nous entrâmes en ville en ayant sur nous tous les regards, attirés surtout par le brillant de nos costumes français. Nous entrâmes au cirque où des écuyers se hâtèrent de prendre

nos chevaux. Nous nous rendîmes ensuite au café, nous prîmes en cette bonne compagnie un punch, et nous nous séparâmes ensuite, devant nous revoir le lendemain. Ce jour-là s'écoula donc très agréable. Le soir, nous nous mîmes un peu en retard, et, après avoir dépassé le pont pour rentrer à Constantinople, nous n'avions d'inquiétude que par rapport aux maudits chiens qui se trouvent dans les rues, et nous faisaient une guerre ouverte. Sur toute la route, nous avions donc à nous tenir sur nos gardes, et le chien téméraire devait, sans attendre longtemps pour ne pas compromettre nos intérêts, recevoir quelques coups de gourdin. Nous remarquions surtout trois endroits où les chiens se portaient en grand nombre quand ils avaient à attaquer un certain nombre de passants. C'est contre nous, Français, ou mieux contre nos uniformes, que ces malheureuses bêtes se déchaînaient. Plusieurs fois nous fûmes obligés de mettre sabre en main ; cela dans les derniers temps était d'autant plus nécessaire et urgent que les Turcs, comme on les sait toujours ennemis des chrétiens, les excitaient, les agaçaient à notre insu. Un de nos camarades, M. Delamarre, fut attaqué par quelques chiens. Il cria fort, nous appela à son secours; nous étions à une centaine de pas en avant. A ces mots de secours nous nous arrêtâmes un instant et nous y volâmes. Lorsque nous eûmes découvert notre ami, couché sur son dos, faisant aller ses jambes pour se défendre, il raclait la terre de son sabre, et faisait tous ces mouvements avec d'autant plus de vivacité qu'il nous voyait près de lui. Enfin nous approchâmes et parvînmes à chasser ces chiens. Nous ne pûmes nous empêcher de rire en voyant une figure rouge de tout l'embarras que lui occasionnait cette pénible position. Nous l'aidâmes à se relever : « Nom d'un Dieu, nous dit-il, en nous montrant « son mollet et son pantalon, qui avaient essuyés de grandes « avaries, quelle attaque ! », et il allait se mettre à leur poursuite s'il n'eût eu à s'occuper de son pantalon et du plumet de son casque ; pendant ces quelques instants, sa colère se passa. On

conçoit d'après cet incident et cette très désagréable plaisanterie que nous devions plus que jamais nous tenir sur nos gardes. Il est aussi, d'après le dit-on, souvent d'autres plus grands malheurs à déplorer. Ce sont les personnes qui deviennent victimes de ces animaux, et le passant isolé, qui, la nuit, se laisse abattre par le nombre et leur aboiement, ne tarde pas s'il n'est secouru, à être disséqué et dévoré par eux. Que penser pourtant de tant d'abus, si on ne voit encore là une pensée déplorable des Musulmans qui, tout en les regardant comme animaux impurs, s'opposent à ce qu'on les tue, et leur jettent à des heures indiquées de grands morceaux de viande. Malheureuse ville, tout vient contribuer à la renverser, et une nouvelle Constantinople, d'ici à quelques années, viendra s'enter sur de déplorables ruines. Le 15 octobre, un incendie horrible éclata encore et de nombreux malheureux eurent à se joindre à ceux dont les demeures étaient devenues la proie des flammes à Péra, deux mois environ avant notre arrivée, et où les débris fumaient encore un mois après l'incendie. L'incendie, dont nous fûmes témoins le 15 octobre, éclata près de nos parages. D'abord des cris, des hourras nous firent abandonner notre table. Quel fut notre étonnement de voir le ciel refléter d'épouvantables flammes qui, jusqu'à un quart de lieue, nous éclairaient assez pour que chacun put voir dans la figure de son camarade, la stupeur. « Allons-y, dit un de nous, et, dominés du désir de leur être utiles, et un peu de la curiosité, nous prîmes nos armes et nous nous dirigeâmes vers le sinistre ; partout on voyait des Musulmans s'y rendant en courant. Une fois sur le lieu de l'incendie, quel fut notre étonnement de voir le feu gagner de toutes parts et de voir en même temps les éminences voisines couvertes de spectateurs. Nous nous avançâmes plus près en passant dans un jardin déjà pillé et envahi. Nous examinâmes un instant ces malheureuses demeures, tombant avec bruit et fracas. Nous vîmes en même temps quelques soldats armés de haches, longues perches et cordes. Nous, consciencieux,

quoique n'appartenant pas à la Turquie, de nous adresser au chef de ces hommes et de lui conseiller d'abattre, sans délai, une maison qui, sans cela, hâterait l'incendie ; il nous écouta d'abord, et en un instant tous ces travailleurs mirent la main à l'œuvre; mais en même temps, d'autres lui observèrent que dans cette maison il y avait un puits et la besogne cessa. Cette considération aurait pu être mise en balance avec cette maison à abattre pour arrêter tout progrès, si l'eau avait manqué, mais la mer était tout près. Pauvres gens ! pauvre ville !!... nous changeâmes alors de direction. Pour lors, les secours venaient de toutes parts; il y avait de la frénésie chez ces hommes, courant çà et là et porteurs de pompes, et n'ayant point de garde de fouler à leurs pieds ceux qui ne se rangeaient pas assez tôt pour leur faire place. A côté, on voyait des Pachas que leur devoir avait attiré vers cet endroit, fumer leur chebouck avec la posture la plus tranquille, et donnaient ainsi leurs ordres. Nous parcourûmes plusieurs quartiers, tous alors différents théâtres de l'incendie, et nous nous arrêtâmes au bord de la mer. D'après notre précédent désappointement, nous donnions quelques conseils, mais sans beaucoup d'empressement. Là cependant, on nous écouta et nos conseils furent suivis. Nous remarquâmes cependant que tous les secours, toutes leurs forces se portaient d'un seul côté, tandis qu'une longue file de maisons vers la mer restait sans secours et devenait de plus en plus la proie des flammes. Nous en demandâmes l'explication à un Turc qui se trouvait là. « C'est, nous répondit-il avec sa tranquillité habituelle, que ce quartier est celui des Musulmans, tandis que celui-là est aux *chrétiens* Arméniens. Leur demeure peut brûler. » Nous nous retournâmes vers le quartier de ces malheureux Arméniens et nous les voyions les larmes aux yeux !!! L'incendie fut effroyable et le doigt de Mahomet avait désigné bon nombre de maisons dont les habitants ne se doutaient pas alors d'être réduits à être le lendemain sans aucun asile. Nous remontâmes à notre position première, et la maison que nous avions voulu

faire abattre n'était plus et avait occasionné des flammes élevées plus loin encore sur les faîtes des maisons qui craquaient à nos pieds. Pour lors tous les passages étaient obstrués, et nous eûmes toute la peine du monde à nous frayer un passage. Enfin après de longues peines, nous nous en éloignâmes, grâce à notre uniforme qui invitait les Cavas à faire reculer le monde, autant toutefois que la foule le permettait. Nous eussions été bien à plaindre, si nous ne nous étions prémunis de nos uniformes. Certes, dès lors, nous eussions senti plus d'une fois les bâtons des Cavas s'appesantir sur nos reins, comme cela arriva à Monsieur Delamarre, qui avait par dessus mis une blouse. Il fut sans doute arrêté à notre départ de France que tous les incidents un peu comiques auraient eu lieu pour ce cher camarade. Enfin nous nous rendîmes à l'ambassade persane. Le lendemain au matin, nous voulûmes être témoins du sinistre ; nous nous rendîmes au lieu de l'incendie; rien n'était plus déplorable et plus triste que ces ruines qu'on apercevait de toutes parts.

Oh ! combien nous eûmes à nous apitoyer sur le sort trop malheureux de tant de victimes. Des minarets s'élevaient de distance en distance; eux seuls tout de pierres et de briques étaient en partie debout, comme pour être témoins d'un tel désastre. Un morne silence régnait dans tous les quartiers que nous parcourions, et il n'était troublé que par les restes d'un édifice miné par l'horrible élément et qui s'écroulait sous nos yeux. Plus loin, quelques décombres laissaient échapper par les crevasses une fumée étouffée. Ici, était un chien tout haletant de la chaleur qu'il éprouvait, et couché à l'endroit où naguère habitaient ses maîtres. Là était une fille, la figure voilée, silencieuse, qui par moment priait sur les cendres qui peut-être renfermaient celles d'un père, d'une mère. A côté était l'immense mer fière d'être au niveau de tant de ruines. Plus loin, on apercevait un jeune enfant courant, çà et là, implorant la pitié d'un chacun et par contraste horrible étaient quelques personnes victimes peut-

être indifférents à ce spectacle. Pour mon compte, j'avoue que jamais je n'éprouvai de si vives et pénibles sensations qu'à la vue de tant d'infortunes réunies. Jamais je ne fis de plus justes réflexions sur l'existence humaine, frêle nacelle se perdant au moindre orage. Nous quittâmes ce lieu vers les 9 heures du matin. Les flammes n'existaient plus, le feu seul fumait encore; mais tout devait s'arrêter là, et à notre retour on lisait sur une planche dressée sur les débris de la maison d'un boulanger : « Ici a pris le feu; 1,500 maisons ont été brûlées. »

Le 16 au soir, un autre incendie éclata aux environs de notre demeure; nous en fûmes avertis par les aboiements des chiens et par les cris de la nombreuse populace se rendant au lieu du sinistre. Nous y fûmes aussi, et malgré la foule qui s'y trouvait, nous parvînmes à nous frayer un chemin. Pour nous rendre au théâtre de l'incendie, nous dûmes passer sous une porte en partie embrasée, qui donnait sur une grande cour, où jouaient plusieurs pompes. Enfin après quelques secours mieux combinés, le feu s'éteignit, et on n'eut à déplorer que 300 maisons qui furent perdues et brûlées.

Voilà donc cette malheureuse capitale de la Turquie, accourant à grands pas vers sa ruine. Oh! je me rappelle encore la grandeur de leur empire et de leur nom dans les têtes des jeunes gens, dont l'imagination est imprégnée des contes de la veillée et de différents auteurs. Combien de fois, moi-même, n'ai-je lu et relu ces vieux récits de leurs pères, ces batailles d'où, vainqueurs, ils se retiraient toujours; alors mon imagination d'enfant les grandissait encore, et maintenant je les vois encore bien pâles et biens petits leurs rejetons; cette race d'hommes que jadis on nous dépeignait si courageuse, si belliqueuse n'existe plus hélas! A la place de ces fiers Musulmans, on ne voit plus qu'une race chétive, et le plus souvent on voit des jeunes gens de l'âge de 13, 14, 15 ans, sans aucune force, sans aucune corpulence, armés d'un fusil,

se tenant près de ces guérites, où pourtant devraient encore se trouver de forts soldats. Et ces jeunes gens peuvent-ils servir? Je le demande aux gouverneurs de la Turquie, lorsque surtout ils sont sans vêtements, sans chaussures. Ouvriront-ils enfin les yeux pour voir que leur race jadis si florissante n'existe plus, et que dépérissant de jour en jour, ils ne laisseront de leur ancienne puissance que l'ombre de toute leur grandeur ?

L'Egypte est encore comme, dans l'ancien temps, un grenier, et c'est là que la Turquie vient, dernièrement, de se faire expédier différents grains; je leur demanderai encore si un tel état de choses peut exister, si ils attendront que la plus affreuse disette ne se mette dans leurs villes, si le peuple attendra encore une heure à la porte du boulanger pour avoir un morceau de pain, quelquefois encore se retirant sans avoir l'espérance même d'assouvir sa faim ce jour même, et si un tel état de choses, dis-je, existe et continue, je leur demanderai quels sont ceux qu'ils doivent accuser et condamner, et quels sont ceux enfin qui se trouveront au dernier jour pour relever leur pouvoir et leur nom?

Nous fûmes aussi reçus très-amicalement par plusieurs prêtres qui étaient à Constantinople, dans le but d'instruire la jeunesse. Ils nous témoignèrent la plus grande bienveillance et qu'ils nous permettent ici de conserver d'eux un bon souvenir.

Avant d'entreprendre le récit de la suite de notre voyage, je vais essayer de décrire un peu la position de Constantinople et de son intérieur. Cette ville offre un coup d'œil agréable lorsqu'on se contente de promener dessus son regard, et lorsque seulement on l'arrête encore sur les nombreuses flèches s'élevant à une hauteur prodigieuse et sur les dômes des mosquées. De près, on admire leur élégance et leur hardiesse et d'un peu loin on admire non seulement le coup d'œil bien varié de cette ville, mais encore ces mêmes flèches et ces mêmes dômes offrant un aspect imposant;

mais aussi que tout se borne là, qu'on ne recherche pas le détail, qu'on n'examine pas scrupuleusement les différentes constructions des maisons, que les réflexions qui en naîtront cessent et s'arrêtent, que de plus piteuses encore ne viennent vous occuper sur la malpropreté et la saleté des rues, car alors tombant de déception en déception, tout le beau disparaîtra, et réellement on s'apitoîra sur cette malheureuse ville qui n'a même pas la moindre police apparente.

Le 1er novembre, nous partîmes de Constantinople sur le bateau à vapeur le *Metternich*. Le temps était beau et vers les une heure, nous quittions le port de cette ville. Nous suivions le Bosphore dans la direction de la mer Noire. Le temps était un peu orageux, de légers nuages couvraient le ciel, et pourtant un soleil de la saison dorait les collines voisines du Bosphore. Rien n'était si beau, si agréable à voir que les maisons de campagne placées sur ces hauteurs, et tous ces verdoyants jardins. Nous pouvions admirer les deux rives très rapprochées surtout en bien des endroits. C'est du Bosphore principalement que cette Constantinople que nous venions de quitter nous apparaissait grande et belle. Quelle ville agréable l'imagination ne voit-elle pas de cette distance, et je faisais quelques réflexions encore sur ce peuple indolent qui vivait sur une terre tant favorisée de la nature ; je fis face à la proue du navire et nous apercevions la mer Noire. Vers les 5 heures nous y entrâmes. Tout disparaissait peu à peu à notre vue. Ce fut alors que tous tournés vers Constantinople, cette ville que nous venions de quitter, Constantinople, dis-je, qui, quoique bien loin de France, avait quelque attrait, quelque agrément pour nous, Français, puisque des compatriotes qui y étaient nous rappelaient de chers souvenirs, vers elle, dis-je, encore nous nous retournions, et subitement une tristesse que nous ne pûmes vaincre s'empara de nous. Elle se peignait sur nos physionomies. C'est que nous nous éloignions pour 8 ans ; c'est que, dès cet instant, nos relations cessaient avec tout état français. Le vent devint alors un peu

favorable; il enflait les minces voiles du bateau à vapeur autrichien. Nous n'avions plus qu'un souvenir du Bosphore. Tout avait disparu à nos yeux. Nous voguions déjà en pleine mer. Alors nous nous assîmes tous sur le tillac du bâtiment où étaient les premières, nous regardions de là tout le pont recouvert de passagers turcs, pêle-mêle. Ainsi, nous dit un officier du bord, vont rester pendant toute la traversée qui dure ordinairement 4 à 5 jours, ces gens qui ne se dérangent que pour un seul besoin qu'exige la salubrité générale. Nous observâmes ensuite, par exception aux autres bateaux à vapeur, une balustrade divisant aux trois-quarts le pont dans sa longueur, et un petit coin surtout que ce même officier nous dit renfermer les pestiférés quand, par malheur, se déclarent ces maladies. Après quelques instants de marche, quoique le temps fut beau, nous fûmes, en général, indisposés du mal de cette mer le plus souvent orageuse. Je ne pus résister davantage sur le pont; je descendis et je restai couché plus de 24 heures sans pouvoir rien prendre, ne sentant et ne mangeant que du citron; le temps se calma, sur cette maudite mer, ou mieux les vagues n'étant plus si élevées et le roulis n'étant plus fort, je montai sur le pont et attendis avec impatience le signal du déjeûner. Nous relachâmes devant les petites villes de Sinope, patrie de Diogène, et Semson, qui n'offre rien de remarquable, si ce n'est quelques antiques fortifications que nous pûmes remarquer du bâtiment. Nous quittâmes le petit port de Semson vers les 2 heures du 4 novembre. Pour lors nous étions tous revenus de nos souffrances et chacun fumait à son tour le chébouck après son dîner, se promenant amicalement avec son compagnon dans l'étroit espace du pont que l'on avait réservé pour les premières. Le ciel était étoilé, le temps calme. Que pouvait-on désirer de plus ? Nous passâmes une partie de la nuit, et les différentes barcarolles ne manquèrent pas de se faire entendre et de se joindre à nos chansons de France; on se rendit à sa cabine pour y prendre quelque repos. Vers les

3 heures 1/2 du matin, un coup de canon se fit entendre ; il partait du bord et annonçait aux habitants de Trébizonde l'arrivée du bateau à vapeur. Nous débarquâmes le 5 vers les 10 heures. Hussein Khân y fut, comme de coutume, accompagné d'une salve d'artillerie du bord à laquelle répondit d'un même nombre celle Ottomane. Nous abordâmes donc à Trébizonde sur la terre d'Asie, le 5 novembre à 10 heures.

D'ici datent quelques-uns de nos malheurs. Les craintes que Hussein Khân avait eues sur la désertion qu'il supposait à cause des vexations que nous avions éprouvées jusqu'à ce jour, disparurent alors, je pense, chez cet homme, car toute sa conduite nous le prouvait. Tout manquait, vivres et logements, et même jusqu'à cette considération et ce respect auquel est habitué le militaire, et Hussein Khân dès lors commença à nous confondre avec ses domestiques, et cet état de choses que nous avions cru conséquence des circonstances nous confirma la mauvaise volonté de cet homme, d'après ses procédés en cette ville. Nous étions souvent le jouet de sa valetaille ; ils nous injuriaient en leur langage, et aux rapports qu'on en faisait à Hussein, il promettait réparation, et que cela n'arriverait plus. Malheureusement ces promesses étaient vaines, et les injures se renouvelaient sans cesse. Que devions-nous penser de cet ambassadeur? Ses craintes sur notre désertion disparurent donc, car déjà nous étions bien loin des confins de l'Europe. La mer Noire que nous venions de traverser était une barrière insurmontable pour ceux qui, par de nouveaux maltraitements, se seraient cru le droit, au souvenir de la liberté, de déserter ce peuple perfide; et pourtant, quoique des propositions avantageuses avaient été faites à quelques-uns d'entre nous pour servir à titre d'instructeur dans l'armée Ottomane, aucun de ceux-là ne conçut le projet de fausser sa parole et son contrat; nous avions un engagement, nous étions Français et envoyés par le gouvernement, nous devions donc tout souffrir, sans proférer à l'avenir une seule parole, et suivre jusqu'au bout la tâche qu'on nous avait

imposée. Ce fut là que chacun fit de mûres réflexions, ce fut encore là que Hussein Khân jeta le voile qui cachait et son naturel cruel, et son caractère de vrai Persan, et que nous pûmes voir à découvert toute sa fourberie, et jeter à notre tour un triste regard vers le ciel qui couvrait notre patrie, et sur cette mer Noire où peu de jours encore auparavant, naissait parfois dans notre âme une lueur, sinon de bonheur, du moins d'espérance. Nous devions encore espérer pourtant, et nous nous prîmes tous de bonne philosophie : ainsi nous vivions.

Nous eûmes, pendant notre séjour à Trébizonde, occasion de voir Monsieur Outrey, consul français, et nous pûmes nous convaincre de la vérité pour tous les éloges qu'on nous avait faits de cet honorable consul. Nous fûmes amicalement reçus par lui et toute sa famille. Nous passions ensemble des soirées charmantes et nous éprouvions un grand regret, de part et d'autre, à l'idée de notre séparation. Nous nous rappelions quelques belles journées que nous passions en France en société de nos amis, nous abandonnant à toute la gaîté et la joie avec cette aimable famille.

Le lendemain de notre première visite, nous eûmes celle des fils de Monsieur Outrey, avec lesquels, après quelques instants d'entretien dans notre modique salon, nous fûmes faire une promenade à la campagne. Nous nous dirigeâmes vers la colline, contre laquelle est adossée la ville. Nous aperçûmes à mi-côte un vieux château, d'après le dire de ces Messieurs, car à l'extérieur, ce n'était plus qu'un amas de ruines ; nous y entrâmes et aperçûmes quelques prêtres grecs qui y font leur séjour. Nous fûmes aussi voir leur petite chapelle ; le lieu où le prêtre fait son office est caché aux regards des personnes qui y vont faire leurs prières, par une faible cloison ; une source d'eau fraîche et excessivement limpide, tombe dans un bassin, creusé dans cette chapelle. Nous montâmes ensuite sur la plate-forme, surmontée d'un mur tombant en lambeaux, mais nous pûmes, à l'aide de

quelques créneaux qui y sont pratiqués, jouir d'un agréable coup d'œil de la mer, de la ville et des environs. Après quoi la nuit s'approchant, nous nous rendîmes chacun chez nous, avec promesses de se revoir le lendemain. Que Monsieur Outrey, sa dame, et ses enfants, soient convaincus des bons souvenirs que mes camarades et moi conserverons d'eux; leurs bontés pour nous, leur cordialité resteront pour toujours gravées dans nos cœurs, qui désirent pouvoir trouver pour expression de leurs bons sentiments la poignée de main qui se donne loin de sa patrie.

Trébizonde n'est point une ville désagréable au coup d'œil, les rues, quoiqu'étroites et sales, sont plus propres et plus commodes que la majeure partie des rues de Constantinople; la campagne y est fertile, et le coteau dont j'ai déjà parlé produit toutes espèces de fruits, notamment des citrons. A l'est, cette ville est abritée par le mont Taurus, qui se prolonge à travers toute l'Arménie; les communications quoique parfois très difficile, lui permettent pourtant le commerce avec Constantinople, Erzeroum, la Crimée, Odessa, l'intérieur de l'Asie Mineure et de la Perse. Pendant le peu de jours que nous y passâmes, je passai rarement les matinées sans faire ma promenade favorite au sommet de cette colline qui domine Trébizonde. J'aimais à y respirer l'air frais et pur, j'aimais à voir la pleine végétation de la campagne, surtout sur quelques montagnes, sur la gauche de cette ville, et qui se perdent dans l'horizon de la mer; j'aimais aussi à voir cette mer calme parfois et, au loin, un bâtiment, m'apportant peut-être une lettre de France. Là, sur ce même plateau, je voyais avec plaisir une vieille chapelle que l'on me dit être des Arméniens catholiques, et maintenant quelques pierres s'élèvent à peine au-dessus des ruines qui y sont entassées. Je ne puis m'empêcher de m'apitoyer sur le sort de cette malheureuse ville bâtie plus de 700 ans avant l'ère chrétienne. Florissante alors, elle s'était gouvernée elle-même; plus tard, elle passa successivement sous la domination des rois du Pont de

Polémon, des empereurs d'Orient et enfin des Ottomans. Elle échappera peut-être bientôt des mains de ses derniers gouverneurs, car leur pouvoir est sapé jusqu'aux fondements par les victoires que les Russes ont remportées sur le Croissant, et qui semblent annoncer leur ruine et leur destruction.

Cette malheureuse ville se divise en deux parties, la partie environnée de murs, ou mauvaise fortification, qu'habitent exclusivement les Turcs, et la deuxième partie n'ayant pas de limites, habitée par les Grecs et les Arméniens. Cette cité est en proie, par an, à une ou deux pestes, et je crois, sans avoir égard à toutes les considérations qui font naître ce fléau, la propreté est encore une des choses principales, ce qui n'a nullement lieu, car un jour que je me promenais sur les bords de la mer, je vis étendus sur le sable, plus d'une trentaine de chiens, et qui répandaient à une grande distance, une odeur infecte. Il me semble pourtant que cette ville est déjà assez exposée à des maladies, par des bâtiments qui viennent relâcher devant, pour que les autorités ottomanes se dérangeassent un instant de leur harem, pour lui éviter de plus grandes calamités ; mais il paraît que le doigt de Mahomet s'est arrêté sur elle, pour lui jeter toutes ses malédictions.

Le 11, nous étions réunis dans notre chambre, lorsqu'on vint nous annoncer l'arrivée d'un bateau à vapeur autrichien. Nous nous rendîmes tous au bord de la mer et nous aperçûmes bientôt le pavillon autrichien et le drapeau français sur un des mats. Nous savions depuis quelques jours que le prince de Joinville et le comte de Sercey devaient débarquer à Trébizonde, le premier pour y faire une promenade, et Monsieur de Sercey pour poursuivre sa mission en Perse. Nous ne doutâmes donc pas un seul instant que ce ne fut l'un de ces Messieurs... ; nous attendîmes avec anxiété que le salut de rigueur, pour de semblables personnages, se fît. Arrivés une fois à la hauteur du pavillon de cette ville de l'Asie Mineure, la salve d'artillerie commença donc, comme cela devait être, et sur mer du bateau à vapeur autrichien, à l'endroit

que d'avance nous fixions sans grande certitude; arrivé au dix-septième coup, chacun de nous répéta hautement : C'est Monsieur le Comte de Sercey. On en était déjà presque persuadé, lorsque la salve continua et le vingt-unième coup nous donna la certitude de l'arrivée de Monsieur le Prince. Nous le vîmes débarquer avec son état-major; nous les saluâmes; il y répondit avec le sourire, que veut bien laisser, une seconde sur ses lèvres, un prince du gouvernement et de la couronne de 1830. Quoiqu'il en soit nous fûmes tous contents de son arrivée ; un compatriote sur une terre étrangère éveille toujours un souvenir cher à un cœur de Français; tel, pour mon compte, je considérais Monsieur le prince.

Reçu à son débarquement par Monsieur le consul français Outrey, il se rendit chez lui ; et nous, après avoir donné une poignée de main à ceux de son état-major, que nous avions connus sur le bateau à vapeur le *Sésostris*, lorsque ces Messieurs appartenant à la flotte des Dardanelles se rendaient à Constantinople, nous nous rendîmes à l'ambassade Persane, où nous étions logés.

Nous fîmes nos dernières dispositions, pour le départ du lendemain. Avant de nous engager sur les longues montagnes de l'Arménie, je crois devoir dire quelques mots sur la position d'un de nos camarades.

Monsieur Vitard sorti, comme ses camarades les fantassins, du 14e régiment de ligne, lorsque l'ordre de partir nous fut intimé, quoiqu'indisposé et à la veille de faire une grave maladie, voulut partir ainsi qu'il en avait contracté l'engagement, et pourtant sa maladie aurait dû lui faire appréhender un voyage si long, surtout avec la saison rigoureuse, qui allait commencer. Vaines étaient les observations que nous pouvions lui faire et qui tendaient à lui faire renoncer à un projet que son pauvre corps ne pouvait entreprendre.

Le voyage de Paris à Marseille, que nous fîmes en diligence le fatigua beaucoup. Nous nous aperçûmes alors que es forces le quittaient peu à peu. Arrivés à Marseille, ses

traits étaient vivement altérés, et nous éprouvâmes une vive peine d'apprendre que ce même jour, nous devions tous nous embarquer. Ce départ précipité nous fit regretter de ne pas faire séjour dans cette ville, pour que notre camarade put prendre quelques forces, et se préparer à une route si longue et si pénible, que celle que nous allions entreprendre. J'éprouvai aussi une vive peine des quelques heures que nous restâmes seulement à Marseille, car ma mère, que je n'avais pas vue depuis quelque temps, s'y était rendue pour me voir. Je me rendis à son hôtel, et dépêchâmes notre intime conversation, puisque, quelques instants après, je devais la quitter, pour ne plus la revoir peut-être. Je fis tous mes efforts pour l'empêcher de m'accompagner au port, où certes devait disparaître, à notre séparation, tout le courage et la fermeté de cœur qu'elle devait avoir ; ma pauvre mère, elle, voulait par cela seul chercher à ne pas faire naître chez moi grande peine, voulant garder toute l'amertume pour elle.

Nous n'avions pas encore fini de dîner qu'il fallut partir et se rendre au lieu du départ. Pendant la route, j'assurai ma mère, que, par toutes les occasions que j'aurais, je ne manquerais jamais de lui donner de mes nouvelles et que, du reste, la position avec laquelle j'allais chez ces peuples barbares devait la consoler, et lui faire éloigner toutes ses craintes. Je la regardais tout en marchant et lui disant cela, et je la vis verser quelques larmes. Je les essuyai, la suppliant de chasser son chagrin, elle me remit alors un portefeuille où se trouvaient consignés ses conseils et ses adieux, elle me dicta en bonne mère toute ma conduite, elle n'avait pas encore terminé que le canot qui devait nous amener à bord allait partir, il fallait se séparer, ma mère répandit de chaudes larmes. J'eus beaucoup de peine, nous nous embrassâmes, et je m'embarquai.

Je suivis aussi loin que je le pus ma mère qui, comme elle me l'avait dit, se rendait à la grande tour pour voir tous les préparatifs du départ et soulager sa douleur en versant quelques larmes en présence du bâtiment qui devait me

porter si loin. Bientôt après notre canot nous déposa à bord, et une fois l'appel de tous les voyageurs fait, on allait partir lorqu'un violent orage nous surprit, et retarda notre voyage. Déjà la nuit était bien sombre, lorsqu'après avoir évité quelques dangers au port nous entrâmes en pleine mer.

Ma mère au haut de la tour était témoin de ce triste spectacle, je suis sûr que malgré l'orage elle sera restée à la tour, et qu'elle aura accompagné le *Mentor* bien au loin dans la mer autant que le falot que l'on place assez ordinairement sur les bâtiments, la nuit, pouvait le lui permettre.

Pour en revenir à Monsieur Vitard, je dirai que le passage de la mer Noire le fatigua tellement, que sa maladie devint plus grave, et d'après les conseils que nous lui donnâmes, il se résolut de rester à Trébizonde pour se rétablir définitivement avant d'entreprendre un voyage, et par terre, sans que les moyens de transport soient bien faciles, comme celui que nous allons faire.

Le 12 novembre on nous conduisit des chevaux maigres et décharnés, quelques-uns avaient des selles qui se composaient de morceaux de bois joints et placés bien haut sur le cheval, et recouvertes d'un morceau de cuir seulement, bien peu d'entre elles étaient garnies de coussins. Ainsi montés nous nous mîmes en marche. Nous eûmes à notre première journée assez mauvais temps principalement les deux ou trois premières heures, les sentiers par lesquels nous passions étaient quelquefois presque à pic taillés dans les rocs. D'autres fois, les chemins creusés, en certains endroits, par la mauvaise saison, nous faisaient craindre que notre cheval ne s'abattît, et certes, tout autre cheval que ceux de la caravane, habitués à ces trajets, nous eussent exposés bien souvent.

Arrivés au sommet de la première montagne, en partant de Trébizonde, nous aperçûmcs sur la gauche, une vallée charmante. J'ai quelquefois parcouru des pays remarquables parleurs sites, et habitant des montagnes, j'ai vu quelquefois

une belle nature, de riants côteaux, mais jamais un où le coup d'œil fut plus varié, plus pittoresque par le subit contraste du côteau voisin, sec et aride; c'étaient des terres labourées au pied de la colline, d'énormes cyprès et autres arbres de différentes espèces s'élevaient dans le taillis qui en faisait la lisière, plus haut s'offraient assez souvent de petites plate-formes où quelques Musulmans avaient placé leurs cabanes. A côté, un troupeau se nourrissait de pâturages rafraîchis par l'eau de quelques cascades, et une voix que le murmure des eaux permettait d'entendre à peine était sans doute celle du berger Le sommet doit être d'un difficile accès, je dirai même qu'il me paraissait impossible. L'Ourdam Bouréa arrose cette vallée, il prend sa source d'après ce que disent les gens du pays, dans les monts d'Arménie, et va se perdre dans la mer Noire, et tandis que j'examinai sur ma droite tout près d'un si riant paysage, les terres incultes et les monts arides, nous aperçûmes plusieurs de nos compatriotes : c'était le prince de Joinville et toute sa suite, arrivé de la veille à Trébizonde et qui fut faire une promenade à travers champs ; nous les saluâmes, et en nous rendant notre salut, nous reçûmes du prince ses souhaits pour notre bon voyage; nous voyageâmes encore quelques instants, et la nuit allait nous surprendre lorsque nous arrivâmes au menril à Djevizelick. Nous fûmes tous témoins, cette journée, du peu de soins qu'avait Hussein Khân pour ses officiers, car non content de nous voir si mal montés pour un semblable voyage, il nous fit loger tous ensemble, dans une très petite chambre, exposés à tous les vents; les tapis ornements et meubles dans le pays manquaient : force nous fut donc faite d'étendre une modeste et mince couverte, et d'arranger ainsi sa couche. Ce soir aucun des nombreux valets de l'ambassadeur ne vinrent s'informer de notre position, et nous apporter les vivres nécessaires. Il était bien tard, nous n'avions encore rien pris. Je me décidai à faire seller deux chevaux, et partis pour faire une réclamation à Hussein Khân, qui demeurait un peu plus haut dans la

montagne. Nous y arrivâmes bientôt avec assez de peine, à l'aide d'une lanterne que je fis prendre à mon drogman. Je demandai à être présenté à Hussein Khân ; l'audience me fut accordée. Il était avec les premiers gens de sa suite, autour d'un énorme brasier, fumant son chébouch et assis sur des tapis. Je lui fis présenter mes respects. Il s'informa de la santé de mes camarades et de la mienne, puis il m'engagea à m'asseoir. Je me plaignis amèrement du logement qu'il nous avait fait donner, du peu de soins qu'il prenait de nous, et enfin du manque de vivres de la journée etc., etc. Je terminai par lui dire qu'une telle conduite était insupportable presqu'indigne, et qu'il eût dorénavant à prendre de meilleures dispositions et mesures. Hussein Khân me fit répondre qu'il n'était pas coupable, qu'il avait donné des ordres sévèr es,qu'il n'avait pas été obéi. Il fit alors mander son premier cuisinier; il lui dit que dorénavant il eût à s'occuper de notre nourriture avant la sienne, et qu'il nous donnait plein droit de lui demander tout ce que nous voudrions, et qu'au moindre rapport que nous lui ferions, il recevrait deux cents coups de bâton. Quant aux chevaux, dit-il, incessamment, je vous en ferai donner de bons pour votre route.

(A suivre).

UNE VICTIME DE LA HAUTE-COUR
(1792)

Le Duc de Cossé-Brissac

Les documents qu'on trouvera ci-dessous retracent un des épisodes les plus lamentables de la Terreur : la mort de Louis-Timoléon-Hercule de Cossé, duc de Brissac. Pair et grand panetier de France, gouverneur de Paris, capitaine-colonel des Cent Suisses de la garde du roi et chevalier de ses ordres, il avait été nommé, en novembre 1791, commandant de la garde constitutionnelle du roi. Ce n'est pas que Louis XVI éprouvât une sympathie bien vive pour le duc de Brissac, du moins au début de son règne. Il paraissait garder rancune au duc de ce que celui-ci, après avoir été l'un des fervents de Mme du Barry quand elle était la favorite de Louis XV, lui était resté fidèle dans la disgrâce et demeurait l'un des familiers les mieux vus de Louveciennes. De plus, le duc de Brissac ne s'était pas montré hostile aux idées nouvelles qui commençaient à se faire jour et il les avait accueillies au début avec la sympathie d'un esprit ouvert et de bonne foi. « La liberté est si précieuse, écrivait-il à Mme Du Barry, le 25 août 1789, qu'il faut bien l'acheter par quelques peines. En serons-nous meilleurs ? Peut-être que non. Plus heureux ? Cela doit être. » Et il ajoute : « La féodalité détruite n'empêchera pas d'être respecté et aimé, ce qui est le bon et le certain. »

Les évènements se chargèrent bien vite de dissiper ces illusions. La garde constitutionnelle du roi fut dissoute le 29 mai 1792 et le duc de Brissac, son chef, mis en arrestation sous la dénonciation de Bazin et de Chabot. Et aussitôt il est envoyé devant la Haute Cour nationale instituée par la loi du 10 mai 1791 pour

connaître de tous les crimes et délits dont le Corps législatif se serait porté accusateur et qui ne devait se former que lorsque le Corps législatif aurait pris un décret d'accusation. Le duc de Brissac devait être poursuivi pour avoir, disait-on, fomenté parmi ses soldats un esprit incivique et contre-révolutionnaire. Mais le jugement sur cette imputation allait se faire attendre, ou plutôt il n'aurait jamais lieu. La Haute Cour qui, d'après sa loi organique, devait se réunir à quinze lieues au moins du siège du Corps législatif, était sur le point de commencer ses séances dans le couvent des Ursulines d'Orléans lorsque l'Assemblée législative décida que les prisonniers écroués pour être jugés par la Haute Cour seraient transférés sur le champ dans les prisons du château de Saumur. La garde nationale d'Orléans et un détachement de la garde nationale parisienne devaient veiller à ce déplacement.

Au lieu de se rendre à Saumur, la garde nationale parisienne commandée par un triste personnage, Fournier, dit l'Américain, prit la route de Paris, traînant avec elle les captifs confiés à sa garde. L'Assemblée s'émut un instant de ce que ses ordres avaient été méconnus de la sorte, mais, si elle n'autorisa pas la rentrée de Fournier et de sa troupe à Paris, elle accepta tout au moins et autorisa implicitement l'internement des prisonniers à Versailles. Là, de plus graves évènements devaient surgir : à peine le lugubre cortège paraissait-il dans les rues de la ville que la foule se livre aux pires excès et le carnage devient tel que peu après, avant la fin de la journée, les malheureux prisonniers sont égorgés, massacrés, avec une férocité inouïe, et leurs membres palpitants déchirés et portés en triomphe. Cette sinistre journée a souvent été contée ; les historiens se sont souvent préoccupés de savoir à qui la responsabilité en incombait et, en particulier, les biographes de Danton ont cherché à atténuer la part qui pouvait lui revenir. Nous n'énumérerons pas ici tous les récits qui en ont été faits. Nous signalerons seulement le dernier en date de ces récits, celui qui se trouve dans la vie du conventionnel Hyacinthe Richaud, alors maire de Versailles, par M. Georges Moussoir, et qui contient des détails nouveaux et des pièces probantes (Paris, Plon, 1897, in-12, p. 121-176).

Quant au duc de Brissac, on trouvera plus loin le précis de son agonie. Nous n'y ajouterons ici que quelques faits de plus. S'il

avait pu se faire quelque illusion sur le sort qui l'attendait, au début de son incarcération, alors que la consigne était moins sévère et la surveillance moins lourde, cet espoir ne tarda pas à l'abandonner. Qnelques lignes très tendres qu'il écrivait à son amie Mme Du Barry en témoignent. Il avait fait son testament le 11 août, aussitôt après que le bruit des évènements du 10 fut venu à ses oreilles. Enfin, lors de l'arrivée de Fournier à Orléans, le prisonnier ajoutait pour sa fille, Mme de Mortemart, un codicille ému et tendre qui n'est plus que le suprême adieu de celui qui s'apprête à mourir. Aussi, quand la fin fut proche, elle ne le surprit pas plus qu'elle n'abattit son courage. « Plusieurs prisonniers étaient parvenus à se lever malgré leurs blessures, dit un temoin oculaire, M. le duc de Brissac fut de ce nombre : il s'empare d'un bâton, se défend longtemps, mais accablé par la multitude, et après avoir reçu un très grand nombre de blessures, dont la plus grande partie sur les bras, il laisse échapper de ses mains l'arme dont il faisait un si vaillant usage. Il tombe percé de mille coups, et expire, comme presque tous ses infortunés compagnons, au milieu de la plus cruelle agonie. »

Voici ce qu'avait fait l'un des acteurs de ce lugubre drame, le nommé Bieuville, de Néauphle le Château : « Il en voulait surtout à la vie de Brissac, capitaine des gardes, qu'il voulait arracher. Aussi le vit-on, dans l'après-midi de cette fatale journée, promener en triomphe, dans les rues de Versailles, sur le bout d'une fourche la tête de cet officier dont le sang dégouttait sur sa veste et sur son pantalon de toile pour y tracer son crime et pour en rendre témoignage. Ce soir même, il arrive et se présente furieux et hors de lui à Néauphle, chez un habitant de sa connaissance qu'il trouve paisiblement à souper avec sa femme et ses enfants. « Vous voilà bien tranquilles, leur dit-il, tandis que moi je viens de Versailles, nous avons eu bien du plaisir à massacrer des seigneurs. Je les ai bien arrangés : j'ai frappé à droite et à gauche, et, quand il n'y aurait eu que moi, M. le duc n'en serait pas revenu. Je lui ai enfoncé une pique dans le corps de la longueur d'un pied, et c'est moi qui ai porté sa tête au bout d'une fourche. Regarde : ma culotte est encore pleine de sang. » En effet ses vêtements et ses mains en étaient tout souillés. Dirai-je ce qu'il ajouta, et la justice elle-même me pardonnera-t-elle de lui présenter ces images

hideuses ? Cet homme féroce osa se vanter encore d'apporter les parties naturelles de Brissac pour les donner à dévorer à son chien. Ces faits ont été dénoncés par la municipalité de Néauphle ellemême et Bieuville ne les a point niés. Seulement il a dit pour s'excuser que s'il avait porté la tête de Brissac au bout d'une fourche, c'est qu'il y avait été forcé d'autorité par les volontaires...» (1). Convaincue de toutes ces infamies, cette brute fut exécutée le 3 fructidor.

La victime, elle, ne méritait que respect, sympathie et pitié. Enumérant au troisième chant de son poème de *la Pitié* les horreurs de ces jours si sombres, le poète Delille ne manque pas d'évoquer le souvenir du duc de Brissac, et, avant de laisser la parole aux documents qu'on trouvera ci-dessous, nous citerons en terminant quelques-uns des beaux vers inspirés par ce drame.

. . . .
Mais enfin, à ton tour, victime de leur rage
Tu passes sans regret ainsi que sans remord
Du Louvre dans les fers, et des fers à la mort.
O ville trop coupable, ô malheureux Versailles,
Son sang accusateur souille encor tes murailles !
. . . .
O martyr du devoir, du zèle et de la gloire,
Tant que du nom français durera la mémoire,
J'en jure par ta mort, tu vivras dans nos cœurs !

(1) Extrait de l'acte d'accusation. Voyez *Le Conventionnel Hyacinthe Richaud*, par Georges Moussoir p. 127 et 153.

Procès-verbal d'arrestation du duc de Brissac

Le vingt-six brumaire deuxième année républicaine, une et indivisible, à huit heures et demie du matin.

En vertu de l'ordre ci-après conçu : « Convention nationale, « comité de sûreté générale et de surveillance de la Conven-« tion nationale du vingt-cinq brumaire. l'an second de la « République française, une et indivisible, le comité arrête « que perquisitions exactes et recherches seront faites chez « le ci-devant duc de Cossé, à Moussy, près Dammartin ; que « lui et sa sœur et tous autres chez eux trouvés suspects, « seront saisis par le porteur du présent, autorisé pour cet « effet, à faire toutes réquisitions civiles et militaires ; « examen sera fait de leurs papiers et extraction de ceux « trouvés suspects, qui seront apportés à notre comité ; « procès-verbal sera dressé, tous les scellés nécessaires « apposés, et lesdits Cossé, sa sœur et tous autres trouvés « suspects, conduits dans une ou plusieurs maisons d'arrêts « de Paris, pour y rester détenus par mesure de sûreté « générale. Les Représentants du peuple, membres du « Comité de sûreté générale et de surveillance de la « Convention nationale : signé, Guffroy, Panis, Louis du « Bas-Rhin, M. Bayle et Vouilland, lequel ordre est revêtu « du type en cire rouge dudit Comité. »

Pour l'exécution duquel et à la réquisition du citoyen Louis-Gabriel Moulin, membre du comité révolutionnaire de la section des Piques, demeurant rue de la Madeleine, n° 3, nous, Jean-Baptiste Marotte, commissaire de police de ladite section, accompagné du citoyen Honoré Lemoine, demeurant rue Saint-Nicolas, n° 653, section des Piques ; sommes transportés au village de Moussy-le-Viel, département de

Seine-et-Marne, près Dammartin, chez le citoyen Etienne-Nicolas de La Rue, maire de la municipalité dudit Moussy, auquel avons communiqué l'ordre relaté de l'autre part; il a de suite envoyé chercher les citoyens Jean-François Druel, Jean-Martin Berson, officiers municipaux, et Jean-Charles Lefèvre, procureur de la commune dudit Moussy, et les citoyens François-Victor Robinet, président du comité révolutionnaire dudit Moussy, Jean-André Deligne, Jean Martin, Jean-Baptiste Bréan, Nicolas-Vincent Prieur, François Petit, Jean-François Pivot et François Biron, tous membres dudit comité révolutionnaire, et auxquels susnommés avons également communiqué ledit ordre afin que, conjointement avec nous, il soit mis à exécution; en conséquence sommes allé avec eux au domicile dudit de Cossé, où nous y avons trouvé ce dernier, ainsi qu'il nous a dit être et auquel avons exhibé ledit ordre, à quoi il a obtempéré; ensuite il nous a dit que les scellés étaient chez lui, que lui, son épouse, sa sœur et le citoyen Pons, son beau-frère, ainsi que leur famille, étaient en arrestation sous la responsabilité de la municipalité dudit Moussy. Suivant un procès-verbal dressé par le citoyen Barlot, aide de camp de la force armée de Paris, fondé des pouvoirs des citoyens Maillard, commissaire général du comité de surveillance générale de la Convention nationale, et du citoyen Henriot, général en chef de la force armée de Paris, avec les citoyens de La Rue, maire de la municipalité dudit Moussy, Druel, officier municipal, et Lefèvre, procureur de la commune dudit Moussy, duquel procès-verbal expédition nous a été remise par le citoyen Louis-Charlemagne Duré, secrétaire-greffier de ladite commune dudit Moussy, pour être jointe et annexée au présent procès-verbal, nous, commissaire, avons, en présence de tous les citoyens susnommés, interpellé lesdits de Cossé et son épouse de nous déclarer s'ils n'avaient point enfoui et caché de l'argenterie ou autres objets, ils nous ont répondu : 1° que dans le colombier au-dessus de la porte d'entrée de la

basse-cour, ils y ont fait murer la porte d'entrée dudit colombier, dans lequel ils y ont mis une malle renfermant de l'argenterie; ensuite, ils nous ont conduit au-devant de ladite porte que nous avons fait démurer et étant entrés dans ledit colombier, nous y avons, en effet, trouvé ladite malle dont est question, et dans laquelle il s'y est trouvé un porte-huilier, un autre porte-huilier, huit salières, une saucière, deux casseroles à anse avec leurs couvercles, deux terrines avec leurs couvercles et doubles fonds, deux pots à oille avec leurs couvercles et doubles fonds, une écuelle avec son couvercle, huit plats d'entrée, huit plats d'entremets, un plat pour la pièce, deux plats à rôtis, deux assiettes, six marmites et six cocotes avec leurs couvercles et manches de bois d'ébène renfermés dans leur étui, dix-huit couverts de vermeil, dix-huit couteaux lame de vermeil et manche de porcelaine, le tout dans leur étui, six petites cuillères à café, une petite cafetière avec son manche, un gobelet avec son couvercle garni de son manche, une cuillère à potage, une petite timbale, six couverts complets, le tout d'argent; onze bagues et un anneau, le tout en or, montés sur différentes pierres, et portraits renfermés dans un écrin, une tabatière ronde en or, dans laquelle il y a aussi une chaîne en or; une tabatière carrée, longue aussi en or; une autre tabatière en laque doublée en or, une autre de laque doublée en or, de figure octogone; une tabatière à camée ovale, doublée en or avec des sujets peints en camée, une tabatière à huit pans de pierre de malaquitte garnie d'or, une tabatière à huit pans de lapis doublée d'or, une tabatière ronde d'écaille noire à gorge d'or, avec un médaillon peint représentant la Fédération, avec cercle en or, une tabatière d'écaille blonde avec un tableau de fleurs dessus et un cercle d'or; une tabatière d'écaille noire avec deux portraits de femme et deux petits cercles d'or; une tabatière d'écaille noire avec trois petits cercles d'or et un portrait d'homme, une tabatière d'écaille noire avec un portrait de

femme et un petit cercle d'or ; une tabatière ronde d'écaille blonde à gorge d'or, avec un portrait de femme et un cercle d'os ; un flacon de cristal garni d'or renfermé dans un étui, un petit œuf de porcelaine de Sèvres garni d'or, avec trois cachets en or dedans, un anneau d'or avec une pierre chatoyante, une paire de boucles d'oreilles de cocq de perles garnie de petits carrats de diamants, une paire de bracelets en cornaline, gravé en creux garni d'or, une chaine d'acier, une petite boîte ovale, garnie en or de pierre agathe dans laquelle il s'est trouvé deux petits anneaux d'or avec un petit médaillon de cheveux garni en or et une garniture d'épée en argent.

Ensuite les dits Cossé et son épouse nous ont déclaré que dans la grange au bois dépendant de la maison où nous sommes, ils y avaient enfoui deux pots dans lesquels il y a de l'argenterie. Nous nous y sommes de suite transportés et avons fait creuser dans la dite grange ; nous y avons en effet trouvé lesdits deux pots, dont l'un contient, savoir : un réchaud à l'esprit de vin garni de son couvercle, une sonnette, un bougeoir, un gobelet garni de son couvercle, deux boîtes à thériaque, deux autres boîtes à thériaque toutes garnies de leurs couvercles et toutes armoriées, une lampe de nuit, un éteignoir, une boîte à éponge, une assiette, le tout d'argent. Lesquels objets le dit Cossé nous déclare appartenir à sa sœur épouse du dit Pons actuellement en arrestation dans la maison où nous sommes.

Et dans l'autre pot, il s'y est trouvé deux casseroles à anse, avec leurs couvercles, dix grandes cuillères à ragout et une à soupe, deux cuillères à sucre de vermeil, deux petites cuillères à moutarde, vingt couverts complets et deux petits couverts d'enfant aussi complets ; tous les objets ci-dessus en argent sont armoriés, excepté les deux petits couverts d'enfant et les deux cuillères de vermeil et le dit Cossé nous a dit lui appartenir.

Plus nous avons trouvé dans le dit pot, quatre couverts

d'argent aux armes de Milan, un grand goblet d'argent et deux autres timbales armoriées, le devant en vermeil, un collier de chien armorié, avec boucle en argent, et sur lequel est inscrit sur une plaque aussi en argent : « Je suis à M. le duc de Guiche, capitaine des gardes du corps du Roi, à la cour », un cachet en argent armorié ; lesquels objets ci-dessus appartiennent au citoyen Bouchard fils, demeurant dans la maison où nous sommes et lui ont été donnés en paiement par le dit de Guiche, ainsi qu'il nous l'a déclaré.

Et enfin dans le dit pot, nous avons trouvé trois couverts complets en argent portant les lettres G.B., un gobelet portant les mêmes lettres, plus trois bagues, un anneau en or et une chaîne de montre aussi en or. Lesquels objets appartiennent au citoyen Girard, attaché au dit Cossé et demeurant dans la maison où nous sommes, ainsi qu'il nous l'a déclaré.

Plus dans la dite malle, il a été trouvé deux grands plats ronds en cuivre argenté, et deux autres longs même matière aussi argentée.

Dans une chambre au premier de la maison où nous sommes, étaient déposés un calice d'argent doré, avec une patène d'argent aussi doré, un christ argenté, quatre chandeliers aussi argentés et quatre seaux à verre aussi argentés.

Tous lesquels objets mentionnés au présent procès-verbal, les avons renfermés dans la dite malle et emportés avec nous, pour le tout être déposé au Comité de sûreté générale de la Convention nationale.

Et à l'instant est arrivé le citoyen Louis Dufau, chirurgien, demeurant dans la maison où nous sommes, lequel nous a dit que parmi l'argenterie que nous emportions, il lui appartient six couverts d'argent complets, marqués des lettres L. D., une grande cuillère à potage marquée de même, six cuillères à café dans une boîte noire, une petite cafetière d'argent, un gobelet d'argent avec son couvercle et à queue,

une timbale, une garde d'épée d'argent, une boîte d'or ronde à charnière, dans laquelle il y a une chaîne d'or de montre avec sa clef.

Nous, commissaire soussigné, avons lié avec une corde, la dite malle, sur laquelle avons apposé trois scellés avec du ruban de fil blanc, avec cire rouge molle, dont trois portent l'empreinte du cachet de la section des Piques, deux portent celle du cachet de la municipalité de Moussy, et un portant celle du cachet du dit Cossé, représentant une petite figure de faune.

Par suite de notre opération en présence des sus-nommés, sommes montés chez le citoyen Pons, au premier, donnant sur le jardin de la maison où nous sommes, nous y avons trouvé la dite Cossé, sœur du dit Cossé, ainsi qu'elle nous à dit être, et épouse du dit Pons, à laquelle avons exhibé le dit ordre, à quoi elle a aussi obtempéré et son mari présent, les avons sommé l'un et l'autre de nous faire les ouvertures de leurs secrétaires et commodes, dans lesquels peuvent être renfermés leurs papiers; ils nous ont dit que les scellés étant apposés sur iceux, il était impossible qu'ils nous les missent en évidence ; observons, nous, commissaire soussigné, que sur la dite commode avons trouvé un nécessaire duquel en avons fait faire l'ouverture par le dit Pons, ce qu'il a fait, et dans lequel il s'est trouvé une boîte en argent garnie de son couvercle, sur le côté de laquelle il y existe une armoirie que le dit Pons nous a dit être ses armes et sur le couvercle duquel il paraît que la dite armoirie a été effacée. En conséquence, avons emporté avec nous la dite boîte pour être déposée au Comité de sûreté. Et à l'égard d'une cafetière d'argent, trois pots à pâte d'amende, une petite timbale, deux petits flambeaux à colonne, une spatule de plat à barbe, un petit entonnoir, le tout d'argent, dont les armoiries sont effacées ; lesquels objets avons laissé dans le dit nécessaire, sur lequel nous avons apposé un scellé avec une bande de papier blanc, aux extrémités de laquelle mis l'empreinte en cire

rouge molle du cachet de la section des Piques et de la municipalité du dit Moussy.

Et à l'instant le dit citoyen Pons, nous a dit que, malheureusement dans ce moment, son épouse, sœur du dit Cossé est dans son temps critique et fort incommodée, qu'il demande, sous la responsabilité de la municipalité et du Comité révolutionnaire du dit Moussy-le-Vieil, que son épouse reste chez son frère, dans la maison où nous sommes, que, pour nous attester la vérité de ce qu'il nous allègue, il nous requiert que nous recevions non seulement la déclaration de la municipalité et du Comité révolutionnaire du dit Moussy, qui constatera la position affligeante dans laquelle elle se trouve, mais encore celle du citoyen Dufau, chirurgien, que d'ailleurs il demande lui-même à être constitué prisonnier à sa place et a signé. Ainsi signé à la minute: Pons et Marotte.

En conséquence, nous avons requis le dit Dufau, en présence de la municipalité et du comité révolutionnaire du dit Moussy, de nous déclarer ce qu'il pense au sujet de la maladie de la dite Pons. Il nous a dit que la position de la dite citoyenne Pons était très critique, attendu que son moral a été fort dérangé par son état critique, qui n'est pas encore dans son état naturel, ce qu'il atteste véritable, ainsi que les citoyens sus-nommés de la municipalité et du comité révolutionnaire du dit Moussy, qui ont signé avec nous, après lecture faite ainsi que le dit citoyen Dufau ; ainsi signé à la minute : Dufau, Buron, Pingard, Druelle, officier municipal, de La Rue, maire, Lemaire, Pascal Bréan, Lefèvre, procureur de la commune, E. Petit, Martin Prieur, Robinet, président, et Marotte.

Et à l'instant, le dit citoyen Moulin nous a dit qu'il croyait prudent, attendu la déclaration de l'autre part, que la dite citoyenne Pons restât chez son frère à Moussy, sous la responsabilité de la municipalité et du comité révolutionnaire du dit Moussy, et a signé avec nous, après nous en avoir déchargé. Ainsi signé : Moulin et Marotte.

Et de suite, les citoyens sus-nommés de la municipalité, et membres du comité révolutionnaire du dit Moussy, se sont personnellement rendus garants et responsables de la personne de la dite Pons, ainsi que du scellé apposé sur le nécessaire dont est question, lesquels s'obligent de représenter le tout quand et à qui il appartiendra, et ont signé avec nous, en observant que le dit scellé est intact. Ainsi signé à la minute: de La Rue, maire, Pascal Francard, Druelle, officier municipal, Lemaire, Bréan, Prieur, Pingard, Petit, Buron, André Deligne, Lefèvre, procureur de la commune, Prévost, Robinet, Martin, secrétaire, et Marotte.

Sur quoi, nous, commissaire soussigné, avons fait et dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec tous les sus-nommés, après lecture faite. Ainsi signé : Dufau, Bouchard fils, Lemoyne, Pingard, Prieur, Girard, Lefèvre, procureur de la commune, Druelle, officier municipal, Lemaire, Bréan, Petit, Robinet, Pascal Francard, Prévost, André Deligne, Martin, secrétaire du comité, Hugues Cossé, Pons, Cossé Pons, Rothelin Cossé, Moulin et Marotte.

Et à l'instant, le dit Cossé nous a dit, qu'il n'avait pris des précautions de faire sceller dans le mur, ainsi qu'enfouir dans la grange tous les effets d'argenterie, ainsi qu'il est mentionné au présent procès-verbal, que pour les mettre à couvert des voleurs, ou que la veille, qu'il prit le parti de donner des ordres à cet égard et qui n'ont été exécutés que quelques jours après, qui était le dix-huit février de cette année, des voleurs s'étaient introduits dans la maison du dit Cossé, après avoir forcé et brisé la grille, ainsi qu'il a été constaté par un procès-verbal, dressé par le citoyen Sandrin, brigadier de la gendarmerie nationale, à la résidence de Dammartin, dont expédition a été envoyée par lui, au greffe du Tribunal criminel de Meaux. C'est pourquoi, lui, déclarant avoir fait murer et enfouir les objets énoncés au dit procès-verbal et a signé avec nous, commissaire de police soussigné. Ainsi signé : Hugues Cossé et Marotte.

Et à l'instant, est intervenu le citoyen Barthélemy Sandrin, brigadier de la gendarmerie nationale, à la résidence de Dammartin, lequel nous a dit, que la déclaration ci-dessus, et de l'autre part, faite par le dit Cossé, est sincère et véritable en foi de quoi, il a signé avec nous pour rendre hommage à la vérité. Ainsi signé : Sandrin, Moulin et Marotte.

Nous, commissaire soussigné, avons amené dans la maison d'arrêt de la section des Piques, rue Neuve des Capucines, les dits Cossé et Pons, pour y rester détenus, jusqu'à ce que le comité de sûreté générale de la Convention nationale en ait autrement ordonné, et nous avons, avec le dit Moulin et Lemoine, signé ; ainsi signé : Moulin, Lemoine et Marotte.

Suit copie de l'extrait du procès-verbal dressé par la municipalité de Moussy-le-Vieux et le citoyen Burlot, aide de camp de la force armée de Paris.

Extrait du registre de la municipalité de Moussy-le-Vieux. L'an mil sept cent quatre vingt-treize, le vingt-six du premier mois de l'an deuxième de la République.

Nous maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Moussy-le Vieux, assisté de notre greffier,

Sur l'invitation à nous faite par les citoyens Burlot, aide de camp de la force armée de Paris, fondé des pouvoirs du citoyen Maillard, commissaire général du comité de sûreté et de surveillance générale de la Convention et du citoyen Henriot, général en chef de la force armée de Paris ; nous sommes transportés au château du dit lieu, où on nous avait déclaré qu'il y avait un rassemblement des gens suspects au dit château, où nous y avons trouvé effectivement les ci-devant duc de Cossé et sa famille, ainsi que le ci-devant marquis de Pons et sa famille, savoir :

Le citoyen Hugues-Hyacinthe-Timoléon Cossé, père ;

La citoyenne Françoise-Dorothée Rothelin d'Orléans, femme du dit Cossé,

Le citoyen Timoléon Cossé, fils aîné du dit Cossé, et le citoyen Charles Cossé, fils du dit Cossé,

Le citoyen Louis-Marie Pons, ci-devant ambassadeur d'Espagne ;

La citoyenne Emmanuel-Marie-Anne Cossé, femme du dit Pons ;

La citoyenne Pauline-Emélie Pons Pimadan, sa fille ;

La citoyenne Marie-Félicité-Michelle Pons, femme Dubois de la Motte ;

Que nous avons mis tous en arrestation sous la responsabilité personnelle de la commune, à quoi ils se sont offert et se rendre garants jusqu'à ce que le Comité de sûreté générale et de salut public de la Convention en ait autrement ordonné, après ce, ont fait perquisition dans toute l'étendue et dans tous les lieux du dit château ; à quoi nous y avons trouvé dans une cave, cinq cent cinquante livres de chandelle, et dans une autre cave huit pots de beurre fondu, faisant aux environs de deux cent cinquante livres.

Dans l'office, nous y avons trouvé quatre cuillères à ragout en argent, vingt cuillères à soupe, dix-neuf fourchettes, quatorze petites cuillères à café, deux cuillères à sucre, cinq pains de sucre, pesant environ dix à douze livres, que nous avons remis de même sous la responsabilité de la dite commune ; dans la chambre à coucher du dit citoyen Cossé, père, nous y avons trouvé quatre bagues en or, montées en pierres de différentes espèces, et plusieurs tabatières garnies en or, remis comme ci-dessus à la municipalité, et plusieurs papiers écrits, que nous avons laissés pour être sous le scellé de la dite municipalité.

Dans les chambres des fils, nous y avons trouvé des papiers écrits, que nous avons même déposés pour être sous le scellé.

Sommes ensuite transportés sous les remises où nous avons trouvé plusieurs voitures et cabriolets dont nous avons saisi et emmené trois des dites voitures et un cabriolet pour être conduits au ci-devant palais Bourbon, maison dite la Révolution, aux termes de nos pouvoirs ; il reste encore une voiture

et deux cabriolets ; nous sommes aussi aperçus qu'il y avait dans la grange un grand magasin de bois et beaucoup de foin, que nous avons laissé même sous la responsabilité de la dite municipalité, qui se charge d'y mettre bonne et sûre garde. Nous avons trouvé aussi dans un garde-meuble deux selles, à demi usées, que nous avons même saisies et enlevées.

Dans l'office, nous y avons trouvé quatre-vingt-douze paquets de bougies, pesant une livre chaque paquet, que nous avons remis comme ci-dessus.

Après toutes les perquisitions faites et finies, les plus scrupuleuses, n'ayant rien trouvé autre chose de suspect, la municipalité nous a remis cinq fusils simples et un bâton à épée médiocre, un pistolet double et un simple.

De suite et par continuation, nous nous sommes transportés à la demeure et au domicile du dit citoyen Pons pour y faire même perquisition, où nous y avons trouvé plusieurs papiers en différents endroits que nous avons mis dans un portefeuille fermant à clef pour y apposer le scellé de la dite municipalié et avons trouvé aussi un bassin d'argent, quatre bagues en or montées de différentes pierres, un cachet en or monté idem, une épingle en or montée idem, un couteau à manche de perle garni en or et sa lame en or, que nous avons de même déposé à la dite municipalité, que quatre cuillères à soupe, quatre fourchettes et six cuillères à café, le tout d'argent.

De suite et par continuation sommes transportés chez le citoyen Bréau, marchand cabaretier au dit lieu, où nous y avons appris qu'il y avait deux chevaux de trait qui étaient enfermés dans son écurie appartenant au dit Pons, ainsi que deux selles à demi usées, que nous avons de même saisis et emmenés pour être de même conduits au palais ci-devant Bourbon.

Après toutes perquisitions faites et n'ayant plus rien trouvé, nous avons clos le présent procès-verbal les dits jours, mois, et an susdits et avons signé ; ainsi signé : Burlot, aide

de camp, de La Rue, maire, et Druelle, officier municipal.

Par continuation nous sommes transportés chez le citoyen Prieur, cultivateur en ce lieu, où nous avons saisi un cheval à courte queue bai clair, taille de 4 pieds dix pouces, que nous avons reconnu de luxe, et nous l'avons saisi pour être conduit au ci-devant palais Bourbon, et avons signé. Ainsi signé : Burlot, aide de camp, de La Rue, maire, Druelle, officier municipal, Lefèvre, procureur de la commune.

Signé : bon pour extrait, Durez, secrétaire-greffier.

Pour expédition : Marotte, commissaire de police, section des Piques.

Acte du Corps Législatif non sujet à la sanction du Roi, relatif au sieur Cossé Brissac.

Donné à Paris, le 12 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Louis, par la grâce de Dieu et par la Loi Constitutionnelle de l'Etat, Roi des Français, à tous présents et à venir, Salut. L'Assemblée Nationale a décrété et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

Décret de l'Assemblée Nationale du 12 juin 1792, l'an IV de la Liberté.

Acte d'accusation contre le sieur Cossé-Brissac, commandant de la garde soldée du Roi, licenciée.

Sur le rapport et la lecture faite à l'Assemblée Nationale, par un de ses membres de plusieurs pièces qui annoncent :

1° Qu'il avait été reçu dans la garde soldée du Roi quantité de personnes qui n'y étaient point admissibles, d'après l'article 12 de la section 1re, du chapitre 2 de l'acte constitutionnel, entre autres les sieurs Blot, Borde, Focornel, Duquercy, Delignières, de Comeyas, Loisel, Lacaze, Merleval, Pierrot Remy, Guegniot, Brancas, deux fils du ci-devant comte de Bérenger, deux neveux du sieur Brissac, le Roe et le sieur de Neuchaise ;

2° Que plusieurs de ces gardes n'avaient pas prêté le serment

ordonné par la loi du 15 février dernier, entre autres le sieur Chavannes;

3° Que l'on avait cherché et réussi à faire régner dans la garde du Roi un esprit incivique et contre-révolutionnaire, soit en expulsant de ce corps, soit en contraignant, à force d'outrages, de l'abandonner ceux qui manifestaient des sentiments conformes à la Constitution et à ses principes,

4° Que le samedi d'après Pâques, on avait fait prêter aux sous-officiers de cette garde le serment d'accompagner le Roi partout où il voudrait aller;

L'Assemblée Nationale à décrété dans sa séance du 29 mai dernier qu'il y avait lieu à accusation contre le sieur Cossé-Brissac, commandant de la garde du Roi et par le présent acte, elle accuse le sieur Cossé-Brissac, devant la Haute Cour nationale, comme prévenu d'avoir violé dans la composition de la garde du Roi, les dispositions de l'artice 12 de la section 1re, du chapitre 2 de l'acte constitutionnel ainsi que la loi du 15 février dernier d'avoir introduit ou laissé introduire dans cette garde un esprit inconstitutionnel et contre révolutionnaire, et d'avoir ainsi attenté à la Constitution et à la sûreté de l'Etat.

Mandons et ordonnons à tous les corps administratifs et tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs et exécuter comme loi du royaume, en foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons apposé le sceau de l'Etat, à Paris, le 12e jour du mois de juin 1792, l'an IV de la liberté et le 19e de notre règne.

Signé : Louis, et plus bas Duranthon, et scellé du sceau de l'Etat.

Aujourd'hui, trois septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an IVe de la liberté, et le premier de l'égalité, les administrateurs composant les Conseils du département du

Loiret du district et de la municipalité d'Orléans réunis en la maison commune,

Vu le décret de l'Assemblée Nationale en date du deux de ce mois, considérant que les dispositions à faire pour l'exécution du décret en ce qui concerne la translation des prisonniers d'état, les réquisitions aux commandants des gardes nationales parisiennes et orléanaises sont confiées exclusivement aux grands procurateurs de la nation et aux commissaires envoyés par le pouvoir exécutif, ont arrêté qu'ils resteraient réunis et en permanence pour exécuter les réquisitions qui leur seraient faites par les grands-procurateurs de la nation et les commissaires envoyés par le pouvoir exécutif.

Messieurs les grands procurateurs de la nation et les commissaires envoyés par le pouvoir exécutif ont été annoncés.

Il a été fait lecture du décret du 2 de ce mois concernant la translation des prisonniers à Saumur.

Monsieur Pellicot, l'un des grands procurateurs, a engagé l'assemblée de discuter les moyens les plus prompts d'exécuter les dispositions de ce décret.

L'assemblée flattée de la confiance des grands procurateurs et des commissaires s'est empressée d'y répondre en leur déférant toutes les observations qu'amenait l'objet de la discussion.

MM. les grands procurateurs et commissaires ont arrêté qu'il sera envoyé une expédition du décret à MM. les commandants de la garde nationale parisienne et orléanaise, et une réquisition de fournir une force suffisante pour la garde des prisonniers.

M. Fournier, commandant de l'armée parisienne a été annoncé avec trois des officiers de cette armée.

MM. les grands procurateurs et commissaires du pouvoir exécutif ont remis au commandant de la garde nationale d'Orléans et à celui de l'armée de Paris une réquisition pour déterminer le nombre d'hommes à fournir pour l'escorte des prisonniers et de plus ont remis au commandant de l'armée

parisienne une réquisition de faire partir sans délai pour Paris la partie de son armée qui n'aurait pas été employée pour l'escorte.

Les deux commandants et les officiers de l'armée parisienne se sont retirés dans un cabinet voisin, le commandant de l'armée parisienne a déclaré qu'il était soumis au décret qui lui avait été notifié, mais qu'il devait annoncer que l'intention de son armée était prononcée pour ne pas se diviser.

Sur la représentation faite à MM. les commandants qu'ils devaient, en exécution de la loi du 2 septembre, déterminer le nombre précis des gardes nationales qu'ils jugent nécessaire pour l'escorte des prisonniers, MM. les commandants après avoir délibéré de nouveau, ont déclaré qu'ils jugeaient que l'escorte devait être de douze cents hommes qui seraient fournis par les gardes nationales de Paris et d'Orléans.

Il a été annoncé à l'assemblée que le cri « *Aux armes* » se faisait entendre dans la ville, et que la tranquillité publique paraissait menacée.

MM. les commandants se sont aussitôt retirés pour donner des ordres, et les corps administratifs réunis, après avoir entendu M. le procureur général syndic, ont adressé des réquisitions à MM. les commandants de la garde nationale d'Orléans, du 1er bataillon du 88e régiment d'infanterie, du régiment de Port au Prince qui avait séjour à Orléans, du 2e bataillon du département du Loiret, pour le peu d'hommes armés qu'il pouvait avoir de la gendarmerie nationale et du détachement du 20e régiment de cavalerie à l'effet de se tenir prêts à marcher à la première réquisition.

MM. les officiers d'un bataillon de gardes nationales du département d'Indre-et-Loire qui ont devancé d'un jour l'arrivée du bataillon, ayant entendu l'appel, se sont présentés pour demander des armes, et ont offert de se réunir à la garde nationale d'Orléans.

Les corps administratifs, en témoignant à MM. les officiers de ce bataillon la reconnaissance que mérite leur zèle, ont

répondu qu'ils n'avaient point d'armes à leur disposition, et que d'ailleurs les différents corps de troupe déjà requis suffisaient pour assurer la tranquillité publique.

L'assemblée ayant été instruite que l'armée parisienne s'était rangée en bataille avec plusieurs pièces de canon, à l'entrée des rues Bannier et d'Illiers, MM. les commissaires du pouvoir exécutif et grands procurateurs s'y sont transportés avec plusieurs officiers de la garde nationale orléanaise, pour reconnaître les dispositions de l'armée parisienne et calmer les inquiétudes qui auraient pu alarmer les citoyens.

Plusieurs citoyens se disant députés de la section du Finistère de la ville de Paris se sont présentés, et ont déclaré qu'ils venaient pour rappeler à Paris leurs frères d'armes de l'armée parisienne envoyée à Orléans.

MM. les grands procurateurs, commissaires et commandants de la garde nationale d'Orléans sont rentrés et ont fait part à l'assemblée du rétablissement du calme et des dispositions pacifiques des différents corps armés. L'assemblée d'après leur rapport a retiré les réquisitions faites aux commandants des gardes nationales et troupes de ligne.

Sur l'observation faite par M. Rochas, officier commandant la gendarmerie nationale, que les cavaliers qui composent les brigades de gendarmerie nationale résidentes à Orléans devaient partir demain pour la frontière, ouï le procureur général syndic, l'assemblée considérant que le secours de la gendarmerie nationale peut être très nécessaire dans ce moment pour assurer la tranquillité publique lors du départ des prisonniers d'état, a arrêté que M. Rochas sera requis de suspendre le départ de cette troupe jusques après celui des prisonniers d'état, lequel départ ne contrariera en rien la don a teitside ses brigades qui arriveront toujours à Montargis le jour déterminé par le ministre.

MM. les grands procurateurs et commissaires du pouvoir exécutif ont remis au Conseil du département la réquisition dont la teneur suit :

Conformément à la loi du 2 septembre 1792, l'an IVᵉ de la Liberté, nous requérons MM. e sal dministrateurs du département du Loiret de donner les ordres nécessaires pour assurer le transmarchement en voiture des personnes détenues dans les maisons de justice de la Haute Cour nationale, pour le logement, l'étape, les chevaux et les chariots nécessaires pour les gardes nationales qui feront l'escorte desdits prisonniers, et qui sont au nombre, savoir : les gardes nationales de douze cents et les prisonniers de cinquante-quatre, dont trois malades. A Orléans, le 3 septembre 1792, l'an IVᵉ de la Liberté, et le Iᵉʳ de l'Egalité. Signé : Henry Pellicot, J. Ph. Garran, Léonard Bourdon, Prosper du Bail.

Le Conseil du département, ouï le procureur général syndic a pris l'arrêté dont la rédaction a été adoptée en ces termes :

Vu la réquisition des grands procurateurs de la nation, et des commissaires envoyés par le pouvoir exécutif, chargés par le décret du deux de ce mois de la translation à Saumur des prisonniers détenus dans les maisons de justice établies près la Haute Cour nationale.

Nous, administrateurs composant le Conseil du département requérons la municipalité d'Orléans de donner les ordres nécessaires pour faire trouver aujourd'hui, à cinq heures du matin, aux maisons de justice établies près la Haute Cour nationale, le nombre de voitures nécessaires pour le transport des prisonniers d'état, et en outre de faire fournir les chevaux pour les officiers de l'escorte. Fait à Orléans, le 3 septembre 1792, l'an IVᵉ de la Liberté, et le Iᵉʳ de l'Egalité. Signé : Le Mareis, Brillard, Ballot, Devilliers.

MM. les officiers municipaux à qui cet arrêté a été communiqué, se sont occupés à l'instant de faire chercher le nombre de voitures nécessaires pour le transport des prisonniers. Les commissaires chargés de cette recherche, après s'être transportés chez différents loueurs de voitures et chevaux, et notamment chez les sieurs Chouteau et Sallé, ont

rapporté qu'ils n'avaient pu trouver que trois voitures sans chevaux. Le résultat de cette recherche a été aussitôt communiqué à MM. les grands procurateurs et commissaires du pouvoir exécutif qui ont fait en conséquence la réquisition suivante :

Vu le procès-verbal de la municipalité d'Orléans, tendant à constater l'infructuosité des mouvements qu'elle s'est donnée pour trouver les voitures et les chevaux que MM. les commandants des gardes nationales de Paris et d'Orléans ont réclamés pour le transport et l'escorte des prisonniers de la Haute Cour nationale, nous observons que les administrations locales sont plus à portée que nous d'aviser aux moyens de suppléer au défaut des chevaux et des voitures de louage et des rouliers. L'article 1er de la loi du 2 séptembre qu'il s'agit d'exécuter, porte que les prisonniers seront transférés d'Orléans à Saumur *sur le champ*; cette disposition ne permet pas de balancer sur les moyens à prendre, la loi doit être exécutée sans retard et tout doit céder à la loi dont il s'agit, et d'ordonner même, s'il n'y a pas d'autre mesure plus immédiatement plus praticable, d'envoyer prendre sur le champ les voitures et les chevaux appartenant aux citoyens en particulier et à la poste, afin que rien ne retarde une translation que la loi exige sur le champ, et qui doit avoir lieu dans une heure et demie, suivant l'avis qui en a été donné par MM. les commandants des gardes nationales. A Orléans, à trois heures et demie du matin du 4 septembre 1792, l'an IVe de la Liberté, et le 1er de l'Egalité.

Les grands procurateurs de la nation et les commissaires du pouvoir exécutif, signé : Henry Pellicot, J. Ph. Garran, Du Bail, Léonard Bourdon.

Sur cette réquisition, et après avoir entendu le procureur général syndic, le Conseil du département a arrêté que MM. les officiers municipaux seront priés de donner des ordres aux divers particuliers qui ont des chevaux et voitures, d'en fournir un nombre suffisant pour le transport des prisonniers.

MM. les officiers municipaux se sont occupés à l'instant de l'exécution de ces dispositions.

MM. les grands procurateurs et commissaires du pouvoir exécutif ont remis au Conseil du département une réquisition de M. le commandant de la garde nationale parisienne, à l'effet de toucher une somme de quinze mille francs qui lui était nécessaire pour pourvoir à la solde de sa troupe, et à la subsistance des prisonniers.

Il a été observé à MM. les grands procurateurs de la nation et aux commissaires envoyés par le pouvoir exécutif, que leur réquisition ne renfermait point l'ordre de délivrer les fonds nécessaires; que le Conseil du département, pour satisfaire la demande du général, devait être provoqué par une autorisation spéciale.

MM. les grands procurateurs et commissaires du pouvoir exécutif ont observé qu'ils n'avaient pas cru devoir spécialiser les différents détails de leur réquisition ; que la convenance de fournir au général les fonds nécessaires pour pourvoir au prêt de son détachement et à la subsistance des détenus de la conduite desquels il était chargé, conjointement avec le détachement de la garde nationale Orléanaise, était une conséquence implicite de la réquisition.

Sur l'observation de l'un des membres, que la fourniture des chariots, chevaux, étape et logement, étant déterminée, il paraissait indispensable de comprendre dans une disposition générale tous les ordres que les corps administratifs auront à donner pour assurer le transport des prisonniers et la marche du détachement, MM. les grands procurateurs et les commissaires du pouvoir exécutif ont arrêté qu'ils ajouteraient, par un renvoi, à leur réquisition, le pouvoir général conçu en ces termes : *et généralement tout ce qui sera jugé nécessaire.*

D'après cette addition, le conseil du département a arrêté qu'il sera expédié à M. Fournier une ordonnance de la somme e 15.000 fr. pour assurer le prêt de sa troupe et la subsis-

tance des prisonniers, et que M. le ministre de l'Intérieur en sera informé pour le prier d'approuver cette mesure, et le mettre à portée de demander au Commandant les comptes qu'il jugera convenable.

Le général est venu chercher l'ordonnance et a observé qu'il présumait que MM. les grands procurateurs de la nation et commissaires du pouvoir exécutif allaient se transporter aux maisons de justice pour diriger et surveiller le départ des prisonniers. Les corps administratifs ont arrêté que douze commissaires se distribueraient, tant à la maison de justice des Minimes qu'à celle de St-Charles et sur la place du Martroy, pour être en mesure de se porter partout où le requéreraient les commissaires.

A trois heures du matin, l'assemblée a été instruite du départ du régiment du Port au Prince.

A six heures, différentes personnes sont venues successivement prévenir que la garde nationale parisienne annonçait hautement l'intention de ne pas transférer les prisonniers d'état à Saumur, mais de les conduire à Paris.

Le commandant de la compagnie du 20e régiment de cavalerie est venu annoncer à l'assemblée que quatorze cavaliers, dont 13 montés, avaient rejoint l'armée parisienne ; il a été suivi du commandant du 1er bataillon du 88e régiment d'infanterie, qui a également prévenu l'assemblée que deux compagnies avaient quitté leurs casernes avec armes et bagages, étaient allé rejoindre l'armée parisienne, et que le surplus qu'il présumait avoir reçu des suggestions, était dans la plus grande fermentation.

Un moment après, un autre officier du 88e régiment est venu annoncer qu'il n'était resté qu'environ deux tiers des soldats de ce régiment, fidèles à leur drapeau.

Les députés des corps administratifs qui rendaient compte de demi-heure en demi-heure de tout ce qui se passait, ont annoncé que les exhortations et tous les moyens de persuasion employés par MM. les grands procurateurs et les com

missaires du pouvoir exécutif seraient sans succès, et que sans doute ils ne feraient aucune réquisition ultérieure, d'après la supériorité de l'armée parisienne, fortifiée par six canons et grossie du tiers du bataillon du 88e régiment, d'une partie du 20e régiment de cavalerie, et même d'un petit nombre de nos gardes nationaux.

A neuf heures et demie du matin, M. le commandant de la garde nationale d'Orléans est entré, et a fait part à l'assemblée que l'armée parisienne était en marche et conduisait les prisonniers d'état à Paris ; qu'il avait dit au détachement de la garde nationale orléanaise : « Camarades, je vous ai « commandé d'après la réquisition que j'ai reçue en exécu- « tion de la loi du 2 septembre, pour escorter les prisonniers « dont la translation est ordonnée à Saumur. Si on les y « conduit, marchez, braves camarades ; si l'on veut changer « leur destination, rentrez dans vos foyers et ne soyez pas « rebelles à la loi. » M. le commandant a ajouté qu'environ 50 des gardes nationaux d'Orléans avaient suivi l'armée de Paris.

Immédiatement après, MM. les grands procurateurs et commissaires envoyés par le pouvoir exécutif sont entrés profondément affligés et après avoir annoncé avec l'accent de la douleur que la loi avait été violée, ils se sont retirés pour dresser leur procès-verbal.

L'abattement, où la violation de la loi avait plongé l'assemblée, a été calmé un moment par l'arrivée des soldats citoyens du 20e régiment de cavalerie qui, après avoir crié *Vive la Nation* et prêté le serment de maintenir la liberté et l'égalité, ont renouvelé celui de leur obéissance à la loi, et juré de ne marcher que sur des réquisitions légales.

Ces braves soldats ont été remplacés par ceux du 88e régiment qui, fidèles à la loi, sont venus déposer leur drapeau à la municipalité pour le reprendre, ont-ils dit, quand ils seront commandés de marcher à l'ennemi.

Le présent procès-verbal dressé en présence de MM. les

grands procurateurs et commissaires envoyés par le pouvoir exécutif, a été clos le Mardi quatre septembre à onze heures du matin; il a été arrêté que copie en serait adressée sur le champ à l'Assemblée nationale et au ministre de l'Intérieur par un courrier extraordinaire, que la minute serait déposée aux archives du département, et que deux copies certifiées seraient remises, l'une aux archives du district, et l'autre à celles de la municipalité.

Pour copie,

FERA, président; POINSONNÉ, secrétaire.

(A suivre).

UN INTRIGANT : L'ABBÉ DE VAYRAC

Sa vie contée par lui même

Chaque siècle eût ses personnages louches, vivant en marge de la société et essayant de pêcher en eau trouble, chaque fois que l'occasion s'en présenta. Mais si le fond de la nature de ces personnages ne varie guère, l'aspect change avec les époques. Au XVIIIe siècle, il n'est pas rare de voir des ecclésiastiques, prêtres ou simples tonsurés, mêlés à ces affaires douteuses. Leur habit pouvait inspirer quelque confiance, et, sous couleur d'érudition, ils essayaient d'obtenir force renseignements qui intéressaient plus le présent que le passé. Mais la police ne se laissait pas prendre aux apparences : elle veillait et ne perdait pas de vue ces gens suspects.

L'abbé de Vayrac était de ce nombre. Issu d'une famille du Quercy, il avait couru le monde et, en particulier, sejourné vingt ans en Espagne, avant de venir se fixer à Paris. Là, ses allures parurent un peu étranges et on se défia bien vite d'une production littéraire vraiment étonnante. Touchant à presque tous les sujets historiques, il les traitait avec une inconséquence et une légéreté bien faites pour lui attirer des avanies. C'est pour se laver de pareils reproches qu'il écrivit sans doute à Maurepas, la longue lettre qu'on trouvera ci-après. Il y fait le bon apôtre, et essaie de se donner des airs d'un savant ennuyeux et sans conséquence. Mais le bonhomme avait de la causticité dans l'esprit et il en usait à l'occasion. Un jour qu'il s'était mis à couvert de la pluie sous un

porte cochère, la voiture d'un petit maître s'arrêta devant lui, pour quelques réparations. Le petit maître lui envoya son laquais lui demander à quelle bataille son chapeau avait été percé. « A celle de Cannes », répond l'abbé en bâtonnant l'envoyé. Le petit maître alors se fâche et demande à l'abbé : « Savez-vous qui je suis ? — Oh ! très bien, répond l'autre. — Qui suis-je ? — Un sot. » Et le mot était dit d'un tel ton, qu'il montrait bien que le colloque ne s'arrêterait pas là.

Le pouvoir n'avait donc pas tort de voir en l'abbé de Vayrac un personnage plus dangereux qu'il ne voulait le paraître. La lettre suivante du cardinal de Fleury à Maurepas, au sujet de l'abbé de Vayrac, montre ce qu'on pensait de celui-ci en haut lieu et qu'on n'y avait pas d'illusions sur son compte. Assurément c'est pour dissiper semblables préventions, que lui-même répondit par le long mémoire qu'on trouvera à la suite.

A Issy, le 16 avril 1731.

On me donne avis, Monsieur, que l'abbé de Vayrac, qui est actuellement à Paris, avait intention et se prépare même à retourner en Hollande, d'où il est revenu depuis peu. C'est un sujet dont les sentiments ne sont pas bons ; d'ailleurs vif, turbulent et intrigant, et par ce qui m'en est revenu, son séjour dans ce pays là ne pourrait être que désavantageux à la religion. Je vous prie d'empêcher qu'il n'y retourne, ni même en Flandre, de lui en faire défense et de lui enjoindre de ne point sortir de France. Personne au monde ne vous honore plus que je fais.

Le cardinal de Fleury.

Cette lettre porte l'annotation suivante qui prouve que la police la fit exécuter : « M. Malivois lui a notifié l'ordre ». Et l'abbé de Vayrac fut relégué dans un endroit que nous ne pouvons autrement spécifier. Sa prose n'avait pas réussi à donner le change sur son compte, pas plus qu'elle ne convaincra sans doute le lecteur d'aujourd'hui.

Monsieur, comme il n'est rien de plus triste, ni de plus humiliant pour un homme de ma naissance et de mon caractère que de se voir accablé par des reproches, que je n'ai certainement pas mérités, il est de mon honneur et de mon devoir de dissiper les idées désavantageuses, que des calomniateurs ont inspirées à M.le Garde des Sceaux contre moi, et je ne crois pouvoir mieux réussir qu'en lui exposant les événements d'une vie digne d'un plus heureux sort que celui que j'éprouve.

Né d'une des plus illustres familles de la province de Guyenne, mais destituée des biens de la fortune, par les dépenses que mes ancêtres ont faites pour le service du Roi, mon inclination me porta à embrasser l'état ecclésiastique, et j'eus le bonheur de faire d'assez grands progrès dans mes études et surtout dans la prédication, pour me faire rechercher, étant fort jeune, pour occuper les meilleurs chaires de Paris ; mais ayant été attaqué par un crachement de sang, pendant un carême que je prêchai à la Charité en 1693, je me vis réduit à la triste nécessité d'abandonner une profession, pour laquelle j'avais un penchant, accompagné des talents convenables, et de m'appliquer à l'étude de l'histoire, de la géographie et du droit des gens, afin de ne pas vivre dans l'oisiveté et pour faire plus de progrès dans la connaissance des sciences, je me fis un capital d'apprendre diverses langues, pour pouvoir me servir utilement des ouvrages des nations étrangères. Le feu Roi, instruit que je possédais foncièrement la langue espagnole, voulut que j'eusse l'honneur d'accompagner le roi d'Espagne, son petit-fils, pour lui servir d'interprète pendant la route, lequel trouva à propos de me placer auprès du comte de Saint-Ytevan, qui fut mis à la tête du cabinet, pour rédiger en espagnol tous les mémoires qui étaient envoyés de la cour de France à celle d'Espagne, et en français ceux qui de la cour d'Espagne étaient envoyés à celle de France. Depuis 1701 jusqu'à 1710, je demeurai auprès de ce grand ministre et pendant tout ce temps là, j'ose dire

que je rendis des services essentiels aux deux couronnes.

Délivré du soin des affaires de l'Etat, Sa Majesté Catholique me chargea de composer une grammaire française pour les Espagnols, et une espagnole pour les Français, et de traduire en espagnol l'*Introduction à la vie dévote* de Saint François de Sales, l'*Imitation de Jésus-Christ*, le *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury et le *Parallèle des cardinaux Ximenès et de Richelieu*. Tous ces ouvrages ont été imprimés plusieurs fois avec succès; ayant fait un manifeste en 1709 pour détruire les libelles que l'Empereur répandait contre les électeurs de Bavière et de Cologne, Leurs Altesses électorales en furent si satisfaites qu'elles me chargèrent, en 1711, de travailler sur la forme du gouvernement germanique et de ne rien épargner pour mettre en évidence la tyrannie de la maison d'Autriche pour usurper les droits des membres qui composent le corps de l'Empire, et voilà, Monsieur, l'époque fatale des persécutions que j'essuie de la part de quelques faux ou demi savants, qui non contents de jouir tranquillement de la gloire, vraie ou fausse, qu'ils ont acquise dans l'empire littéraire, font tous leurs efforts pour me ravir celle que le public m'a toujours accordée à la lecture des 35 volumes que j'ai mis au jour.

L'ouvrage que je composais, par ordre des électeurs de Bavière et de Cologne, sous le titre d'*Etat présent de l'Empire*, n'était pas encore achevé d'imprimer que l'abbé de Vertot, qui, dans une nouvelle édition de l'*Histoire de l'Empire*, composée par Heiss, venait d'adopter toutes les fatuités et les erreurs de cet auteur allemand, ayant eu communication des feuilles imprimées de mon *Etat de l'Empire*, s'aperçût que je détruisais d'une manière si victorieuse les faux systèmes qu'il avait adoptés touchant les droits de l'Empereur et des princes de l'empire que, pour sauver son honneur, il crut être obligé en conscience de faire supprimer pieusement mon livre en le dénonçant à Monsieur le marquis de Torcy, comme un ouvrage qui attaquait la forme du gou-

vernement de France. Le Ministre, tout sage et tout éclairé qu'il était, donna dans le panneau que ce malin délateur lui tendit, de sorte que, par un arrêt du conseil, la publication de mon livre fut défendue.

M. de Pontchartrain, pour lors chancelier, piqué de ce qu'on avait rendu inutile un privilège qu'il m'avait accordé après une approbation d'un censeur royal, obtint que mon livre serait réexaminé par l'abbé Renaudot, intîme ami de M. de Torcy, et incapable de prévarication, lequel, après un examen très sérieux, non seulement me donna une approbation des plus honorables, mais encore il y ajouta qu'il n'y avait rien trouvé dans mon livre qui en dût empêcher l'impression, ce qui marque d'une manière sensible la noirceur d'âme du délateur; aussi, M. de Torcy a-t-il avoué plusieurs fois qu'il n'avait rien trouvé de plus instructif sur la forme du gouvernement de l'Empire, que ce qui est contenu dans mon ouvrage ; feu M. de Morville s'en est toujours fait une étude sérieuse et utile ; les ministres de l'empereur n'en ont pas porté le même jugement, puisque, par une sentence du Conseil aulique, j'ai été condamné à être pendu comme perturbateur du repos de l'Empire et ennemi déclaré des droits de l'empereur, mais j'espère que si je ne péris que par la main d'un bourreau allemand, je mourrai de vieillesse. Le succès qu'eût mon *Etat de l'Empire* me fit venir l'envie de composer un *Etat de l'Espagne* et mon malheur voulut que l'abbé de Vertot fut mon approbateur, lequel, pour se venger du peu d'honneur que lui avait fait le soin qu'il avait eu de me dénoncer au ministre, eut la charité de bâtonner un tiers de mon manuscrit ; mais, comme j'étais assuré de la solidité de ce que je disais, je ne jugeai pas à propos d'avoir la complaisance de lui laisser goûter à longs traits les charmes d'une vengeance si peu conforme aux lois de l'équité, tellement qu'il fut forcé d'avaler toute l'amertume de son fiel en approuvant tout ce qu'il avait bâtonné.

L'ouvrage parut avec les mêmes applaudissements que

l'*Etat de l'Empire*, mais il était écrit dans le livre des destinées que je devais trouver éternellement ce vindicatif antagoniste sur mon chemin, puisqu'il fut encore l'approbaleur de mes *Révolutions d'Espagne*, auxquels il ne put s'empêcher de donner des éloges dans son approbation; mais, à peine parurent-elles, que quelques personnes de distinction, pour lesquelles il s'intéressait vivement, n'y apercevant pas ce qu'elles recherchaient avidement, il s'avisa de dire à Monsieur d'Armenonville qu'il n'avait pas découvert le venin caché qui était répandu dans mon ouvrage, et qu'il convenait de l'interdire jusqu'à ce qu'on y aurait mis 14 cartons de sa façon, ce qui fut exécuté à mon insu. Je n'eus pas plutôt fait voir à Monsieur d'Armenonville que ces cartons donnaient une atteinte cruelle à la minorité du feu roi, à la gloire du roi d'Espagne, à celle de M. le duc d'Orléans, de M. le duc de Vendôme, et des maréchaux de Berwick et de Tessé, qu'il leva l'interdiction de mon livre, me combla de politesse, rejeta les cartons, et me fit donner une gratification de cent pistoles, qui est tout le fruit que j'ai recueilli de mes ouvrages, tandis que bien d'autres auteurs jouissent de très bonnes pensions pour un roman, pour une ode ou pour un sonnet.

Les bons offices de l'abbé de Vertot ne sont pas bornés à ce que je viens de rapporter. Chargé par Monseigneur l'évêque de Fréjus (à présent cardinal de Fleury) d'obtenir de l'abbé de Longuerue qu'il consentît à l'impression de la description manuscrite de la France pour donner au roi une connaissance détaillée de son royaume, l'abbé de Vertot s'unit au défunt abbé de Camps et avec plusieurs personnes d'autorité pour faire échouer cette édition, sous prétexte que les droits de la Couronne y étaient blessés; cependant, le livre parut malgré lui, avec quelques changements, à certains égards, que M. le procureur général trouva à propos d'y faire. Tant d'entreprises manquées ne furent pas capables de rebuter celui qui avait juré ma perte, et, croyant avoir trouvé

une occasion favorable pour assouvir la haine dont il m'a honoré jusqu'à ce qu'il est tombé en enfance, il la saisit avec ce raffinement de plaisir qu'une basse et indigne jalousie inspire aux hommes qui ne prennent pour guide que leurs passions.

Chargé par M. le maréchal de Villeroy de faire une carte de 20 pieds de long sur 12 de large, de la route que l'infante devait tenir depuis Madrid jusqu'à Paris, avec une explication historique et topographique de tous les endroits où cette princesse passerait, j'eus le bonheur de plaire au roi tant par la beauté de la carte que par celle de la description, que M. l'abbé Vitement lui expliquait soigneusement. La carte est actuellement dans le cabinet du roi et la description fut imprimée dès qu'elle parut. L'abbé des Tuileries, séduit par son compatriote et son maître d'étude, l'abbé de Vertot, en fit une critique qui ne tendait à rien moins qu'à prouver que je n'entendais pas le latin, et que j'attaquais la mémoire de Charles VII, de François Premier et de quelques comtes de Blois. Ma réponse le couvrit de tant de confusion que, ne pouvant pas tenir contre le torrent des raisons dont je l'accablais, et craignant celles que j'allais étaler dans une dissertation que j'avais faite et que M. Hardion, mon approbateur, lui communiqua pour savoir s'il était d'humeur à se rétracter, il n'hésita pas un moment à faire mettre dans le *Mercure de Paris* une rétractation dans laquelle il déclare qu'il s'est trompé et que ce que j'ai avancé est exactement vrai, qu'il a mérité la vivacité de ma réponse et qu'il est très fâché de m'avoir attaqué si mal à propos. Voilà, Monsieur, une partie des raisons que j'expose aux yeux de votre équité et que je vous supplie d'examiner avec quelque attention ; peut-être qu'elles vous paraîtront assez fortes pour effacer de votre esprit ces idées désavantageuses que vous avez de ma conduite, aussi bien que Monseigneur le garde des sceaux. Il me reste à me justifier sur le traité que j'ai fait avec les libraires d'Hollande, et j'ose me flatter que lorsque je vous

aurai expliqué les circonstances de cette affaire, Monseigneur le garde des Sceaux ne me jugera coupable que d'une inadvertance très pardonnable. Dans une longue procédure que je soutins contre le sieur Couvay et dans laquelle il échoua, tant aux Consuls qu'au Parlement, et que M. Chauvelin, avocat général, termina par un accommodement, ce banquier décria si fort mon état du Portugal que, quoi qu'il ait été approuvé avec éloge par le feu abbé Richard et par Monsieur Hardion, et que Monseigneur le garde des sceaux m'ait accordé un second privilège, je ne trouvai aucun libraire à Paris qui le voulut imprimer, ce qui me détermina à l'aller faire imprimer en Hollande. A peine y fus-je arrivé que le corps diplomatique parut séduit par le titre spécieux de cet immense ouvrage; je comptais d'y trouver une infinité d'actes à remplir plusieurs lacunes qui se rencontrent dans l'histoire touchant le droit des gens, mais, après en avoir parcouru toutes les tables, je m'aperçus que l'auteur, qui était historiographe-bibliothécaire, garde-archives et pensionnaire de l'empereur, mais un fripon qui, pour faire sa cour à l'empereur, avait supprimé soigneusement tout ce qui pouvait favoriser les droits et les prétentions du Roi et de tous les autres souverains de l'Europe, pour mettre dans le plus beau jour qu'il lui a été possible les droits surannés, chimériques ou tyranniques de l'empereur. Etonné d'une telle prévarication, j'en parlai à l'ambassadeur de Portugal qui ameuta contre les libraires tous les ministres étrangers qui se trouvaient à La Haye, lesquels portèrent plainte contre eux au gouvernement, qui leur ordonna de faire un supplément au livre et d'y insérer tous les actes nécessaires pour faire un corps complet des droits de tous les souverains et, comme il y a fort peu d'auteurs en Hollande capables de travailler sur une semblable matière, et que, d'ailleurs, les ministres étrangers ont demandé un cérémonial général, on jeta les yeux sur moi pour fournir cette carrière, supposant que par les relations que je puis avoir dans diverses Cours, je

serais plus en état qu'un autre de porter cet ouvrage au point de perfection qu'il doit avoir.

Ayant fait un traité avec les libraires, je leur fournis une partie des mémoires de feu M. de Saintot, et pour environ 50 feuilles d'impression d'actes, à quoi se réduisit tout ce que je pus recueillir en Hollande, et je revins à Paris, pour faire une plus abondante récolte de traités de paix, de trèves, de considérations, d'alliance, de partages, de ventes, d'engagements, d'accords, d'inféodations, de cessations, de restitutions, de mises, de possessions, de serments, de fidélités, de règlements touchant le commerce et les différentes religions qui s'observent en Europe, de contrats de mariages, de testaments, de codicilles, de donations et généralement de tout ce qui peut établir les droits respectifs de chaque potentat, avec des remarques historiques, politiques et juridiques, pour faire la conciliation et la combinaison de tous ces actes, tant pour l'utilité des ministres, que pour celle des négociateurs des ambassadeurs et des historiens. C'est pour remplir une partie des engagements que j'avais contractés, que j'envoyai les manuscrits que Monseigneur le garde des sceaux a fait arrêter, et que je prends la liberté de réclamer comme l'unique ressource qui me reste actuellement pour m'acquitter avec un créancier qui m'a prêté pour payer mes copistes, et m'a fourni les aliments depuis mon retour d'Hollande; si je me trouvais dans une autre situation, je ferais un sacrifice volontaire de ce fruit de mes veilles, mais après avoir perdu le peu de bien que j'avais dans le système, je me vois à l'âge de près de 70 ans, réduit à la mendicité, sans habits et hors d'état de sortir de Paris, ni d'y rester.

S'il m'était permis de repasser en Hollande, pour finir l'impression de mon *Etat de Portugal* et pour consommer le traité que j'ai fait pour le *Corps diplomatique*, outre que je trouverais un asile assuré pour le reste de mes jours, auprès de Monsieur l'ambassadeur de Portugal, je m'y ferais un fonds honnête de ce qui me reste d'ouvrages. Mais, puisque le gou-

vernement ne le juge pas à propos, je remplis sans murmure le premier de mes devoirs, qui est celui d'obéir à mes supérieurs.

Peut-être que Dieu, touché de mes malheurs, inspirera à ceux qui tiennent les rênes de l'état, le dessein de récompenser les travaux d'un homme de condition, revêtu du caractère de prêtre, qui a sacrifié 40 ans à une étude assidue, et qui a mis au jour les ouvrages suivants :

1. — *Etat de l'Empire*, 1 vol. in-12 ; 2. — *Etat de l'Espagne*, 4 vol. in-12 ; 3. — Une *Grammaire française*, 2 vol. in-12 ; 4. — *Révolutions d'Espagne*, 5 vol. in-12 ; 5. — Une *Grammaire espagnole*, 1 vol. in-12 ; 6. — Les *Ouvrages du cardinal Bentivoglio*, traduits en français, 12 vol. in-12 ; 7. — Le *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury, traduit en espagnol, 3 vol. in-12 ; 8. — *Introduction à la vie dévote*, traduite en espagnol, 1 vol. in-12 ; 9. — L'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en espagnol, 1 vol. in-12 ; 10. — Le *Parallèle des cardinaux Ximénès et de Richelieu*, traduit en espagnol, 1 vol. in-12 ; 11. — *Description du voyage de l'infante*, 2 vol. in-12 ; 12. — Une carte de deux grandes feuilles intitulée *Théâtre de la guerre d'Espagne, faite par ordre de feu Monseigneur le duc d'Orléans* ; 13. — *Un plan de Gibraltar*, avec une description historique, topographique et militaire, par ordre de M. Leblanc ; 14. — *Description historique et topographique de la France*, par l'abbé de Longuerue, que je fis imprimer par ordre de Monseigneur le cardinal de Fleury, pour l'instruction du Roi ; 15. — *Etat ancien et moderne du Portugal*, actuellement sous presse, 3 vol. in-4.

Ouvrages manuscrits : *Dictionnaire historique de Moréri*, traduit en espagnol et augmenté de 3 vol. ; *Dictionnaire espagnol et français*, 2 vol. in-4 ; *Histoire générale d'Espagne*, 10 vol. in-4 ; les *Commentaires de César*, traduits en français, avec des remarques historiques, politiques, géographiques et militaires avec plusieurs cartes et plans, 2 vol. in-folio. Pour tant d'ouvrages, je puis protester devant Dieu,

que je n'ai pas reçu des libraires, 8.000 fr., et que j'en ai dépensé plus de 40.000 fr., en les composant, et que si Monseigneur le garde des sceaux ne jette pas sur moi des yeux de compassion, il faut de nécessité que j'aille mourir à l'hôpital. Ayez donc la bonté, Monsieur, de lui représenter ma triste situation et faites-moi la grâce de me croire avec respect, Monsieur, votre etc.

LE POÈTE COLARDEAU

et le curé de Pithiviers

Ces avanies littéraires furent-elles aussi indifférentes à Colardeau que celui-ci le prétend ? J'aime à le croire, mais il est plus vraisemblable que, tout occupé à d'autres soucis, le poète sentit moins vivement ces blessures d'amour-propre parce qu'elles furent pansées par les soins de l'amour. C'est l'époque la plus passionnée et aussi la mieux connue de la vie de Colardeau, non qu'il en reste beaucoup de traces dans la correspondance avec l'oncle Regnard — celui-ci, au contraire, me semble avoir appris tous ces orages que lorsqu'ils furent passés — mais parce que les biographes et les critiques ont volontiers disserté sur celà. Attiré comme il l'était par la frivolité des relations mondaines, Colardeau, pauvre et mélancolique, devait y souffrir quelque peu, tôt ou tard. Il est vrai que cette souffrance devait faire un poète du rimeur élégant qui avait jusque-là assemblé des hémistiches harmonieux et vains. Grâce à elle, un souffle de passion malheureuse traversera un instant cette âme et l'animera de sentiments sincères. Toute la virtuosité de Colardeau nous semble bien froide maintenant, élégante, habile, mais sans chaleur et sans vie, tandis que les quelques centaines de vers où il s'est mis lui-même avec ses souffrances et ses regrets d'une heure douloureuse savent encore émouvoir et attendrir. Résumons donc, après bien d'autres, ces moments de la vie du poète.

(1) Voyez *Souvenirs et Mémoires*, t. III, p. 385.

Les relations de Colardeau l'amenèrent dans le cercle de deux femmes à la mode, deux sœurs, deux Aspasies, comme on disait alors, galantes et spirituelles, autour desquelles gravitaient beaucoup d'adorateurs et de gens à bonnes fortunes. Elles se faisaient nommer les demoiselles Verrières, leurs noms de famille, Rinteau, ne sonnant pas assez bien. L'aînée, Marie, avait débuté bien des années auparavant par conquérir les bonnes grâces du maréchal de Saxe et, il existait, de cette liaison, une fille, Aurore, qui, par parenthèses, fut la grand'mère de George Sand. Mais si cette femme aimable encourageait les grands seigneurs, elle ne décourageait point les hommes de lettres et Marmontel en sut quelque chose : il précéda Colardeau dans les faveurs de la dame, et de là provient sans doute l'animosité de celui-ci que nous avons déjà constatée et qui ne serait autre chose que de la jalousie rétrospective. Quoi qu'il en soit, de grand seigneur en homme de lettres, Marie Verrières finit par tomber sur un financier, d'Epinay, le mari de la fameuses Mme d'Epinay, et sur Colardeau. Car, devançant les intrigues de certains de nos romans modernes, ces liaisons étaient le plus souvent des liaisons à trois... Mais, à la différence de ce qui se passe de nos jours, les gens d'alors ne s'analysaient guère : ils se livraient à leurs penchants tout uniment, sans scrupule, sans psychologie, sans ergotage, ne se souciant ni de la morale qu'ils ignoraient, sans analyse de sentiments qu'ils n'avaient point. Et Colardeau, en cela, fit comme les autres, ce qui explique sa conduite sans l'excuser.

Donc, le voilà bien accueilli chez les demoiselles Verrières, dans leur hôtel de la Chaussée-d'Antin, dans leur maison de campagne d'Auteuil. Ce n'était pas son physique qui l'avait fait agréer de la sorte. Diderot a tracé, en quelques coups de plume, un croquis très vivant du poète et sans doute très ressemblant. « Il n'a pas une once de chair sur le corps, un petit nez aquilin, une tête allongée, un visage effilé, de petits yeux perçants, de longues jambes, un corps mince et fluet ;

couvrez cela de plumes, ajoutez à ses maigres épaules de longues ailes, recourbez les ongles de ses pieds et de ses mains, et vous aurez un tiercelet d'épervier ». Voilà qui n'est guère l'aspect d'un homme à bonnes fortunes. Mais Colardeau avait de la langueur, de la mélancolie, une flamme cachée, il était poète et poète élégiaque, et tout cela était plus que suffisant pour séduire une femme dont la conquête n'exigeait pas tant d'agréments.

On jouait la comédie chez les Verrières, sur un coquet théâtre particulier, devant un public choisi. C'est par là que Colardeau commença à leur faire sa cour, comme acteur, à la fois, et comme auteur. Il composa pour elles une petite pièce, *la Courtisane amoureuse*, tirée d'un conte de La Fontaine. Partout ailleurs, le titre seul eut semblé une ironie et le sujet une gageure. Il n'en fut rien dans ce milieu où les hardiesses n'effarouchaient pas, et cela parut une flatterie délicate, car la pièce fut jouée trois fois. On vanta non seulement l'élégance et la facilité de l'œuvre, mais encore « la plume chaste qui ne se permet pas la plus légère plaisanterie quelque susceptibles qu'en fussent le sujet et le lieu ». Voilà, certes, de la réserve bien placée et qui méritait récompense. Colardeau l'obtint. « Je suis content de moi cette année-ci, mandait-il à son oncle, le 16 juin 1762 ; j'ai beaucoup travaillé et je n'en ai pas moins goûté les agréments de la société ». Mais le plaisir l'emporta bien vite sur le travail et les succès mondains — ou demi-mondains — lui firent renoncer aux autres, à ceux qu'il lui était permis de poursuivre ailleurs. Il lui suffit bientôt que sa petite pièce dut être jouée encore chez le prince de Conti, sur le théâtre du Temple, il renonça à une *Agrippine* dont le plan était fait, mais bien difficile à remplir dans ce milieu galant. Il négligea aussi sa traduction du Tasse, dont quatre chants étaient faits et qu'on le pressait de poursuivre. Et tout entier à la volupté, il s'y abandonna sans remords et sans retenue.

La liaison de Colardeau avec Marie Verrières dura trois

années, avec tous les incidents qui peuvent surgir du contact d'un poète aimant et dévoué avec une coquette éprise, mais frivole et indolente. Ces incidents, Colardeau les a retracés lui-même dans une quinzaine de pièces de vers d'allures fort diverses, mais d'une inspiration également ingénieuse et vraie. Tout s'y trouve marqué depuis les enivrements du début jusqu'aux amertumes de la rupture, et tout est exprimé avec une ingénuité touchante. On regrette seulement de n'y pas voir la trace d'une certaine délicatesse morale qui eut été de mise en pareille occurence. Tant que Colardeau fut heureux, il ne se demanda point comment il l'était; et quand il ne le fut plus, il était trop tard pour philosopher. C'est à la campagne, dans l'agréable villa d'Auteuil, que cette passion avait eu ses jours les plus heureux, là que les épanchements des deux amants avaient été les plus sincères, car tous deux étaient également convaincus. Colardeau recueille avec volupté tous ces souvenirs dans ses vers qui sont comme le miroir de sa vie durant ces années agitées. Plus tard, à sa mort, on trouva dans ses papiers toutes ces pièces réunies sous ce seul titre : *A toi!* comme des fleurs fanées entre les pages d'un livre. Les amis de Marie Verrières voulurent s'opposer, dit-on, à leur publication, et c'eût été grand dommage qu'ils l'eussent empêchée, car la renommée de la dame n'avait rien à y perdre et celle de Colardeau avait sûrement à y gagner. L'amour l'avait fait poète, et le rimeur, un peu froid qu'il était jusque là, avait trouvé des accents pénétrants sous les caresses du plaisir et sous les étreintes de la douleur. La passion de Marie Verrières avait produit ce que, au siècle suivant, la passion de sa petite fille devait provoquer à son tour, dans une autre âme de poète, mieux douée pour l'expression sinon pour la souffrance. Musset, Colardeau, ces deux noms s'évoquent l'un l'autre. Ils se présentent à l'esprit, et on les rapproche, sans songer à les comparer, parce que l'un d'eux fut vraiment humain dans sa plainte et

que le cri de sa blessure traversera les siècles, toujours vibrant, toujours sonore, tandis que la douleur de l'autre, aussi pénétrante, mais plus voilée, n'est que le murmure trop vite étouffé de celui qui pleure en silence et que la passion abat et non la voix qui sanglotte et qui clame, aux quatre vents, la lamentation de son désespoir.

Quelle circonstance vint donc séparer les deux amants? Ils paraissaient également sincères, et tous deux ne semblaient pas regretter ce qui les avait réunis. Le grand seigneur de qui Marie Verrières tirait ses ressources, le duc de Bouillon, finit par prendre ombrage de cette liaison prolongée, et il exigea qu'on éloignât le poète. Colardeau fut donc éconduit. Il supplia, rappela les souvenirs les plus doux, invoqua le passé, pleura, se lamenta; il fallut se séparer et tenter d'oublier. L'amitié de Dorat soutint le courage de Colardeau, qui chancelle sous ce coup imprévu. C'est lui, c'est Dorat qui veille aux rechutes, écartant les dangers et apaisant les révoltes. L'oncle de Pithiviers sut la fin de la crise et, pour la rendre plus certaine, il engagea son neveu à venir passer quelque temps dans le Gâtinais, loin de Paris et des sociétés littéraires ou autres. Mais Colardeau n'accepta pas d'emblée cette proposition. Les raisons qu'il donne dans la lettre suivante sont un peu bien spécieuses et ne laissèrent sans doute pas d'étonner le curé de Saint-Salomon. Nous reproduisons en entier cette lettre, parce qu'elle analyse fort bien l'état d'esprit de celui qui l'écrivit. Quoique non datée, elle est de la fin de 1764. Colardeau assure que tout est rompu et ne saurait plus maintenant se rapprocher, mais il ne consent pas à quitter Paris de sitôt. Assurément, il espère, quoi qu'il en dise, que les choses pourront s'arranger encore et il songe, sans doute, qu'on vit des cas plus difficiles s'accommoder à la satisfaction de tous.

« Il n'y a, mon cher oncle, nul retour à craindre de mes

faiblesses passées. Ces sortes de ruptures une fois faites ne sont jamais suivies de raccommodements, que sous la peine du plus grand ridicule dans le monde, et personne n'est assez indépendant du public pour braver son opinion. Toutes mes mesures à cet égard sont prises de manière que je n'aie nulle rechute à craindre désormais. Soyez tranquille. Les femmes ont un moment de sensibilité, mais comme leur cœur a peu de tenue, si on peut échapper pendant quelque temps à leurs larmes, le triomphe est bientôt obtenu. L'amour-propre succède à leurs regrets, et elles cherchent à se venger par de nouvelles conquêtes. Je vous peins des mœurs fort compliquées et qui n'ont pas la simplicité de celles de la province. Vos frayeurs sont fondées sur les faiblesses de l'humanité, telle que vous la voyez. Mais, dans cette ville-ci, tout est opposé au cours ordinaire des passions. Tout est factice, rien n'est vrai et les sentiments les plus naturels sont soumis à ce qu'on nomme des procédés et conduite dans le monde. Il y a des méthodes pour tout et une façon de vivre établie, dont les principes forment ce que nous appelons les mœurs. Dans la situation où je suis, il ne m'est plus permis, après l'éclat que j'ai fait, de renouer une liaison déjà taxée de duperie par sa durée. La femme elle-même ne pourrait courir après moi, et, la quinzaine passée, tous ses titres sont tombés dans la prescription. Voilà le monde charmant où nous vivons. Vous voyez que quand la raison vient nous éclairer et nous montrer tout le faux de ces plaisirs, il n'est pas bien difficile de lui préférer des occupations plus amusantes et moins vides que toutes ces illusions. Personne n'échappe aux faiblesses qui m'ont assoupi quelque temps, mais personne non plus ne les prolonge au delà d'un certain âge. Voilà ce qui doit vous rassurer et vous donner toute confiance dans mes résolutions.

« Il faut, absolument, que je reste ici jusqu'au mois de février. J'ai besoin de faire des recherches qui me seraient impraticables chez vous. Il est d'ailleurs nécessaire que je reparaisse dans le monde et que j'y confirme une rupture

exigée par toutes les personnes qui s'intéressent à moi. J'ai déjà revu une grande partie de mes connaissances; je me suis montré dans les spectacles; mes amis m'y portent en triomphe et vantent mon courage. Dorat fait on ne peut pas mieux les honneurs de notre amitié, et nous nous sauvons des questions épineuses par des plaisanteries qui mettent les rieurs de notre côté. Tels sont les Français: leur raison est folle et le fou rire les prend au milieu des choses les plus sérieuses. Il n'y a pas beaucoup de conséquence dans tout cela, mais il y a de quoi s'amuser et c'est tout ce qu'il faut à notre frivole nation. Tout est jargon, tout est parodie, tout est esprit et un Français charmant ne pèse pas deux onces.

« Je comptais que vous pourriez tenir nos petits arrangements au premier moment. Je suis embarrassé. Je vis chez moi pour ne pas perdre un temps qui m'est bien précieux à la suite de celui que j'ai perdu. J'ai promis à Doyen cent écus pour payer deux termes de notre loyer et je ne sais comment je ferai pour nous tirer de là. Ces inquiétudes domestiques sont cruelles. Je suis au large avec mes autres créanciers et ne suis point pressé: ils attendront que j'aie réparé mes sottises. Les besoins journaliers sont autre chose. J'ai dans ce moment-ci deux louis dans ma poche pour toute ressource et nous sommes en hiver, temps ruineux pour le bois et les maudits fiacres dont on ne peut se passer quand on va quelquefois en bonne maison. Voilà tout platement l'état où je suis.

« On est ici dans l'attente de grandes révolutions de finances. M. de Laverdi a tenu ses opérations jusqu'ici fort secrètes; on sait qu'il a fait un travail immense et s'est fait rendre compte des plus petits détails dans les revenus et dans les dépenses du Roi. Tous nos traitants sont dans une suspension et dans une incertitude qui les fait trembler pour leur fortune. On ne parle encore que d'un emprunt de 60 millions que nous ferions aux Hollandais; pour rembourser, à ce qu'on dit, les receveurs généraux des finances. Les recettes seront

versées directement par les receveurs des taillos dans les coffres du trésor royal. Je m'établis votre gazettier de ce que j'apprendrai de nouveau.

« Ma pauvre sœur paraît dans une sitution bien triste. L'humanité est bien misérable. Tout est affligeant lorsqu'on le regarde de près. J'embrasse bien tendrement ma sœur aînée. »

Le cœur meurtri et la bourse vide, telle était donc la situation assez pitoyable du pauvre poète. Il fallait songer à réparer l'un et l'autre dommage et un séjour à Pithiviers pouvait seul y parvenir. On verserait ses chagrins dans le cœur de l'oncle, et ses conseils rétabliraient le calme dans cette âme troublée, tandis que son accueil et son hospitalité permettraient aux finances de l'Enfant prodigue de se refaire un peu. Mais celui-ci ne pouvait se décider à laisser Paris. Il attendait le printemps, disait-il, pour se mettre en route, et voulait auparavant emporter avec lui matière à occupation. Assurément, il y avait encore trop d'amour en cause et trop d'argent dans la bourse, mais au train dont les choses allaient, ceci finirait bien par tuer cela, et quand l'escarcelle serait plus légère encore, le diable repentant songerait à faire pénitence et à s'exiler. Deux lettres au moins vinrent encore porter à l'oncle des nouvelles de son neveu avant que celui-ci se rendit en personne au pays natal. Tirons-en deux passages intéressants.

«... Je vis fort sagement; j'ai pris mon parti sur l'intempérance des grands soupers, sur l'abus des vins de liqueurs et sur les liqueurs mêmes. On boit peu aujourd'hui aux premiers services. Mais à l'entremets les flacons paraissent et les excès commencent. Nous avons encore pris un goût des Anglais: c'est le punch qui se sert après souper, liqueur composée, fort agréable, mais par là très dangereuse. J'ai renoncé à tout cela et m'en trouve bien...

« Je parviendrai dans peu à m'approcher de M. l'évêque

d'Orléans. J'ai trouvé une de ses avenues; il ne s'agit plus que d'aller devant moi et j'arriverai. J'espère que l'hiver prochain, la perte de mon temps sera glorieusement réparée et que je pourrai vous être utile. J'ai retrouvé tous mes amis et l'on est content dans le monde de m'y voir reparaître. Tout bien examiné, j'attendrai le printemps pour vous aller voir. C'est un conseil que mes sociétés me donnent, fondé sur l'air de faiblesse qu'aurait ma retraite, si elle suivait de trop près une rupture pour laquelle un peu de raison et de fermeté suffisaient. Je me tirerai d'affaire comme je pourrai. J'ai des amis, et de bons amis; il faut y compter, ainsi que sur la confiance de mes créanciers. » (31 janvier 1765).

«... On donne à notre théâtre une tragédie dont le succès est inouï quoique mérité à bien des égards. Le sujet est le siège de Calais par Edouard III sous Philippe de Valois. L'enthousiasme du public et de la cour tient à l'art avec lequel l'auteur, qui se nomme de Belloi, a lié l'amour-propre de ses spectateurs aux intérêts du sien. C'est l'éloge de la nation française, de son attachement pour ses rois, et de sa supériorité sur la nation rivale qui se flatte de l'avoir avilie. En un mot, c'est le patriotisme mis en action. A ce titre l'ouvrage mérite son succès, qui est aussi justifié par des détails heureux. On juge plus sévèrement le fond de l'ouvrage qui n'est point selon les règles dramatiques, s'il y en a d'autres que celles d'intéresser et de plaire. Quant à moi, cette tragédie m'a fait le plus grand plaisir, et je trouve qu'il est toujours odieux de nier les impressions secrètes que vous fait un ouvrage pour se livrer à des sentiments de jalousie qui ne sont au fond qu'un aveu tacite de la bonté des choses que l'on critique... » (9 mars 1765).

Colardeau dut se mettre en route peu après. Il est vrai que si le départ de Paris avait été ainsi fort retardé, la rentrée s'y fit longtemps attendre. L'air de Pithiviers fut salutaire à

l'exilé, car il y séjourna deux ans et demi et eut tout le loisir de rétablir ainsi l'ordre dans ses finances et dans son cœur. Rêvant et rimant tour à tour, il passa des journées dont le calme devait singulièrement contrasteravec l'agitation stérile du temps passé. Il put mettre son oncle au courant de ses incartades et prendre conseil pour l'avenir. Sans doute on n'arrache pas de soi-même un souvenir obsédant comme on détruit une plante nuisible. Colardeau songeait à sa liaison passée, et il y songeait d'autant plus qu'il voulait se venger de la femme qui l'avait fait souffrir en mettant son histoire à la scène. Il travaillait à une comédie en cinq actes qui devait être caustique et malicieuse, et qu'on ne connut qu'après la mort de l'auteur, alors que celui-ci l'avait maintes fois modifiée au point de la rendre méconnaissable. C'est la pièce imprimée sous le titre : *Les perfidies à la mode ou la jolie femme.* Il avait trouvé, dit-on, un autre moyen de chasser son ressentiment. A Pithiviers, le poète avait pris pour confidente de ses déboires passés une jeune dame qui l'écoutait avec complaisance et le consolait avec attention. Un sentiment plus tendre naquit de ces entretiens et le poète fut plus que reconnaissant à celle qui savait ainsi le pardonner et le comprendre. Lisez les vers *à Madame****; ils ont été faits pour cette amie si tendre. Et quand le poète rentra à Paris après plus de deux ans d'absence, il avait oublié de la sorte les peines que l'amour lui avait values. Sa première lettre à son oncle, que nous reproduisons en entier, ne marquait qu'un regret: celui d'avoir quitté le pays natal, et ceux qui l'y avaient si bien accueilli.

A Paris, ce 27 septembre 1767.

« Mon cher oncle, notre projet d'arriver à Paris le jour de notre départ n'a point eu lieu par le défaut de voiture, et je ne suis ici que d'hier au soir. Coqueley m'avait arrêté un logement à l'hôtel Châteauvieux, où je me trouve fort bien et à bon compte. C'est un arrangement passager, et pour

attendre le moment où il vaquera quelque coin dans la maison de notre avocat qui renouvelle ses offres de m'admettre à sa table. Cette manière d'exister me sera la plus commode, et d'ailleurs elle est beaucoup plus décente que la vie d'hôtel garni. Elle me laissera aussi plus de liberté et plus de temps pour mon travail.

« En attendant les lettres de nouvelles et les gazettes que je me propose de vous envoyer, recevez dans celle-ci tous mes remerciements et toute l'expression de ma reconnaissance sur le séjour un peu long que j'ai fait chez vous. Vous l'avez attribué à des motifs qui n'auraient cependant eu aucun poids sur moi, s'ils n'avaient été soutenus par d'autres plus philosophiques que déraisonnables. Il y aurait beaucoup à disserter sur cela, mais les développements à cet égard seraient aujourd'hui inutiles. Me voilà rentré dans mon ancienne sphère. Il ne s'agit plus que de m'y maintenir et de mettre à profit les leçons de l'expérience. Mes résolutions sont prises, et mon plan est tracé. Je n'irai point au-delà.

« Je vous prie de témoigner tous mes regrets aux personnes qui ont eu des bontés pour moi dans le cours de mon exil. M. et Mme Darnaud m'ont comblé de politesses et d'amitiés et j'en aurai toujours le ressouvenir. Mmes Chartier ont fait aussi retomber sur moi l'attachement qu'elles ont pour vous. Je ne puis mieux leur prouver ma reconnaissance qu'en vous engageant à ne les point quitter. Je me propose ici de suivre nos vues sur le projet de vous obtenir une pension de M. l'évêque d'Orléans. Les grands me donneront des facilités, et je me servirai de leur crédit.

« Mes arrangements sont déjà pris pour avoir une lecture de ma pièce dans quinze jours d'ici, et j'ai tout lieu d'espérer qu'elle sera représentée dans le commencement de l'hiver. Mes premiers moments vont être employés à la perfectionner, et je verrai peu de monde jusqu'à ce que je sois débarrassé de mon manuscrit. Toutes mes connaissances sont actuellement

hors de Paris, ce qui me laisse libre et tout entier à mes opérations.

« Je vais aujourd'hui au Salon, qui est fermé d'hier, mais que le crédit de mon ami m'ouvrira. Doyen vous fait mille compliments. Nous dînons ensemble chez Coqueley qui vous fait aussi les siens. J'embrassse ma sœur très tendrement ainsi que vous. »

Voilà Colardeau lancé à nouveau dans la société parisienne, et ses lettres à l'oncle de Pithiviers seront si nombreuses, qu'il suffira presque de les rapprocher, pour donner une idée exacte et complète de la vie du neveu. Nous lui laisserons la la parole le plus souvent et le plus longtemps que nous pourrons, car Colardeau entre volontiers en confidences maintenant avec le curé Regnard. Les indécisions du début sont passées, les passions sont calmées, et la correspondance prend insensiblement cet air aisé et de bonne compagnie qui en fera l'agrément. Colardeau, d'abord, s'y raconte sans contrainte et l'on aura de la sorte un portrait de lui qui, pour être tracé par lui-même et d'une plume indulgente, n'en sera pas moins intéressant, s'il est vrai que ce qu'il y a de plus instructif dans les auteurs de second ordre, c'est leur personne et non leur œuvre. Puis les nouvelles abondent, nouvelles littéraires, nouvelles publiques, qui achèvent la physionomie de ce temps et de ses mœurs. Le premier soin de Colardeau, rentré à Paris, est pour le tableau de son ami Doyen, *le Miracle des Ardents*, dont le succès était éclatant. Puis, tout en s'abandonnant à la société, il se remet lui-même à l'ouvrage. « Je me suis déjà ménagé une entrée chez Mme de Grammont, sœur de M. de Choiseul; on m'a prié de faire des vers pour elle sur un tableau de M. Greuze, dont le sujet est la *Prière à l'Amour* et j'ai fait cette prière. Je vous l'enverrai dans quelque temps, lorsqu'elle aura produit son effet. On l'imprimera pour Mme de Grammont. Que votre commensal ne s'avise point de la faire dire en chapelet; je

ne lui pardonnerais pas ce plagiat. » Comme on le voit, l'exil n'avait pas changé notre Colardeau.

« Vos leçons d'économie, mon cher oncle, sont excellentes, et vos conseils sont de ceux qu'il est aisé de faire sentir et accepter. Je m'en tiendrai ici aux dépenses forcées et à ce qu'exige la décence extérieure, vernis essentiel dans cette ville où l'on n'est apprécié que par les superficies...

« J'ai vu le tableau de Doyen, qui m'a fait le plus grand plaisir. Il n'y a pas de doute sur sa supériorité dans le Salon. Il y manque, cependant, encore une certaine netteté dans le dessin et dans l'accord des couleurs. Il est plein d'expression, de force et de caractère. Je l'ai embrassé de tout mon cœur au devant de son ouvrage.

« Je commence à revoir ici quelqu'unes de mes connaissances. Il y en a beaucoup à la campagne, ce qui me laisse toute liberté pour mon travail. Je serai débarrassé de toute inquiétude à leur retour. Je serai joué, à ce qu'on m'a dit, dans le courant de février. C'est le meilleur temps. Je mettrai tout de suite un autre ouvrage sur le métier, et, ma lecture faite, je monterai mes occupations sur le plan que je me suis tracé... » (1er octobre 1767).

« .... Mon sort ne tardera point à être décidé. Ma pièce sera représentée dans le mois de décembre, et, le lendemain des fêtes, j'en ferai la distribution pour être répétée dans le courant du mois de novembre. Ma douce tranquillité est évanouie. Au reste, tout ce mouvement me va assez bien et me rend une énergie dont j'avais besoin. Les ressorts ont repris leur tension et la machine va. Je me porte, d'ailleurs, à merveille; j'ai repris de la gaîté et j'attends le grand événement avec assez de philosophie. On me donne les meilleures espérances, et il m'a semblé que mon retour avait fait une sensation assez favorable pour moi. Deux heures de temps réaliseront mes craintes ou l'espoir que l'on veut m'inspirer.

Il ne faut point trop aller en avant sur cet avenir et je l'attends en silence, sans afficher dans le monde aucun de mes pressentiments... » (27 octobre 1767).

« ... Je n'ai point encore passé de jour sans engagement et sans affaires. Je ne sors de chez moi qu'à deux heures, et j'ai toujours quelque invitation pour le dîner, ce qui me conduit à l'heure du spectacle. Souvent, je rentre chez moi pour travailler jusqu'à l'heure du souper, et cela parce que mes occupations l'exigent. Les jours se succèdent ainsi, et j'ai peine à trouver le moment des visites. Je n'ai nulle espèce d'habitude. J'ai revu mes anciennes liaisons sur le ton de l'amitié, et je me suis défendu, de ce côté-là, toute espèce d'assiduité.

« Mes affaires du théâtre sont encore dans la plus grande incertitude. Je ne puis rien présumer. On n'a donné aucune nouveauté. Les principaux acteurs sont malades alternativement, et tout se trouve arrêté. Il règne ici une maladie que l'on appelle la grippe, et la grippe, que je n'ai point eue, me fait tout le mal possible. Il faut attendre, et j'attends.

« Je crois, mon cher oncle, pouvoir contribuer, dans la nouvelle année, au bonheur qui borne votre ambition. Je parviendrai immanquablement chez l'évêque d'Orléans, et plusieurs personnes me ménagent cette entrée. Il y a un comte d'Albaret qui le voit beaucoup, et que je vois souvent, qui m'a promis de m'y présenter dans un moment favorable, et je serai d'autant plus sûr de réussir que je n'aurai, à ses yeux, que l'air d'un homme à talent et non point d'un solliciteur. Une démarche précipitée aurait été sans succès, surtout dans le moment où vous veniez de renoncer au doyenné de Meung. Enfin, l'on m'a promis de m'appuyer, et des gens de considération s'intéressent à ma réussite, d'après l'exposé que je leur ai fait de votre amité pour moi et de la reconnaissance que je vous dois. Ayez soin de votre santé ; voyez votre bonheur dans un avenir prochain, et ne vous abandonnez

jamais à une mélancolie qui aigrit en vous la masse des humeurs. Un peu plus d'aisance dans votre fortune vous rendra, sans doute, très heureux. Vous vivez entouré d'amis véritablement attachés à vous, et d'un troupeau qui vous estime, et j'espère que l'année prochaine on pourra, avec assurance, vous souhaiter la bonne année.

« Je compte, de mon côté, sur quelque évènement heureux. J'ai retrouvé ici ma première réputation et mes amis. On n'a imputé ma longue absence qu'à des motifs raisonnables et mon retour a détruit les propos des méchants. Quelques vers, que j'ai jetés dans les sociétés, ont réveillé l'intérêt que l'on prend au style de mes ouvrages et je suis encore cité comme le bon faiseur. Les comédiens ont été enchantés du coloris de ma pièce et cela se dit dans le monde. Je travaille actuellement à un acte d'opéra qui m'est demandé. J'ai pris pour sujet une anecdote de la cour d'Auguste. Horace et Ovide sont amoureux de la même maîtresse et cherchent à lui plaire l'un et l'autre par les moyens que leur indiquent leurs différents caractères, ce qui me fournit le contraste de la galanterie et du sentiment. Ovide a la préférence et le philosophe Horace est aisément consolé de la perte d'une maîtresse. Ce travail me mène à d'autres vues et me coûtera peu. J'ai un musicien charmant, homme essentiel pour le succès d'un opéra. Doyen vous fait mille compliments ; je fais les miens à tous nos amis... » (31 décembre 1767).

La vie du bon curé Regnard avait failli changer en effet, et celle de Colardeau était sur le point de recevoir un point d'appui nouveau. Le curé de Saint-Salomon, avait refusé un autre poste. « J'ai été au moment de quitter Pithiviers, écrit-il lui-même à l'une de ses nièces, le 6 novembre 1768, et d'aller à Meung. M. l'évêque d'Orléans, m'avait nommé au doyenné de cette ville, que je lui avais demandé pour y avoir plus de tranquillité que dans ma cure. C'était un bon et honnête bénéfice. J'ai été un an entier à balancer le parti que je devais

prendre. Enfin, sollicité vivement par mes paroissiens, je me suis déterminé à demeurer avec eux ». Mais, tout en restant dans ce poste qu'il occupait ainsi à la satisfaction de tous, l'abbé Regnard avait le légitime désir que sa situation s'améliorât, et c'est à quoi son neveu se proposait de s'employer.

D'ailleurs, la vie de Colardeau lui-même allait devenir plus stable et mieux assurée. Il avait rencontré, dans le monde, le protecteur qu'il pouvait souhaiter, et le poète, instruit par l'expérience, ne l'avait pas laissé échapper. C'était le comte de La Vieuville, un vieillard septuagénaire, dont le nom reviendra fréquemment maintenant sous la plume de Colardeau. Ancien mestre de camp de cavalerie, il se piquait aussi de littérature et faisait des vers, remplis de plus de bonnes intentions que de talent. Pour flatter cette innocente manie, Colardeau lui adressa une épître anacréontique pour exhorter le vieillard à mépriser les années et à vivre insouciant et gai en dépit de la goutte et des incommodités séniles. Le commerce d'amitié fut vite établi entre ces deux hommes, et bientôt après Colardeau se trouvait installé comme il le souhaitait, dans ce milieu, qu'il va nous décrire. L'été à la campagne, à Haudre, près de Corbeil, l'hiver dans l'hôtel de la rue Cassette, Colardeau se prélassait maintenant, choyé et entouré de soins. Mais cet arrangement n'était pas allé de soi au début. La médiocrité des ressources du poète était un empêchement tout d'abord à ce qu'il acceptât d'habiter un toit aussi aristocratique. Les choses finirent par s'arranger, toujours grâce au curé Regnard, et nous les verrons aboutir, après quelques tiraillements.

« ... Je suis depuis deux jours à Paris, où je compte rester jusqu'au six du mois prochain. Je vous prie de m'envoyer les débris de ma garde robe, à mon adresse de l'hôtel de Châteauvieux. J'aurai encore le temps de les recevoir. Après cela, j'irai m'enfermer le reste de mon automne chez les honnêtes gens où j'ai passé une grande partie de l'été. C'est une société

douce et fort bien composée, où je suis fort aimé. On y reçoit la meilleure compagnie de Paris et elle a, de plus, pour moi, l'avantage d'avoir des rapports avec les Lettres. Le comte de La Vieuville les a toujours cultivées, et a par devers lui, toutes les connaissances d'un homme parvenu, dans l'étude, à un âge très avancé. Nous avons très souvent pour compagnie MM. de Nivernais et de Maurepas, qui, l'un et l'autre, ont le goût de la littérature, l'un par état d'académicien, l'autre pour remplir, sans doute, le désœuvrement de la disgrâce... » (26 août 1768).

« Je vous ai déjà fait, mon cher oncle, quelque détail sur la société où je vis. M. le comte de La Vieuville est un homme âgé, sans enfants, et ayant pour femme une nièce qui elle-même est dans un automne déjà avancé. Ces personnes sont très estimées dans Paris et tiennent à la plus haute qualité qui forme leur société ordinaire. Ils viennent de m'offrir un appartement dans leur maison de Paris et leur table, et c'est une suite de leur amitié pour moi. C'est avec toute l'honnêteté et la délicatesse possibles qu'ils m'ont fait cette proposition. Ils l'ont fait même appuyer par Coqueley, qu'ils savent être mon ami. J'ai accepté, et par attachement pour eux, et par intérêt pour moi. Cette nouvelle existence réduira tous mes besoins à mon simple entretien d'habillement. Il me serait même permis d'avoir des vues ultérieures; mais il ne faut rien prendre sur l'avenir, qui souvent nous échappe et trompe nos espérances. Le seul embarras où je sois sur ce nouvel établissement est de meubler le logement que l'on me donne et de fournir à une dépense inévitable dans le moment. Je crois pouvoir m'ouvrir avec confiance au seul appui qui me reste dans ce monde. Voyez, mon cher oncle, s'il vous est possible de me faire trouver cent pistoles qui me suffiront pour m'arranger. Il est on ne peut pas plus important que j'entre dans cette maison d'une manière décente. Il faut que je soutienne une affiche nécessaire dans ce pays et qui donne seule la considération. Enfin, mon bien-être à

venir et la solidité d'une meilleure fortune dépendent de cette occasion-ci. Ayez la bonté de me répondre si ma demande vous est possible. Je vous promets d'éteindre cet emprunt au premier évènement heureux. Ma pièce sera jouée cet hiver, et j'ai d'ailleurs un autre travail fort avancé. Je suis encore à la campagne pour tout le mois prochain et je vous prie de m'y adresser votre réponse *au château de Haudre, près Corbeil, chez M. le comte de La Vieuville.* Je fais, dès à présent, arranger mon logement pour notre retour à Paris. Je serai rue Cassette, près le Luxembourg, situation on ne peut pas plus heureuse pour moi en ce qu'elle ne m'éloigne point de mes sociétés ordinaires et qu'elle me met à la porte d'une promenade assez solitaire pour un rêveur ». (20 octobre 1768).

« Vos observations, mon cher oncle, sont très justes. La raison m'avait déjà dit toutes ces vérités ; mais vous n'ignorez pas les allures de la faiblesse humaine. Il y a un tribut de sottises qu'il faut payer à l'humanité. Si je vous ai montré quelquefois trop de sensibilité à vos reproches, c'est qu'ils n'étaient que la répétition de ces réflexions secrètes auxquelles on n'échappe pas. J'ai souvent pris dans moi-même les traits les plus caractérisés dont j'ai peint nos erreurs et nos ridicules. Il est bien malheureux dans le métier que je fais que nos extravagances et nos travers soient un fonds nécessaire pour notre esprit. Du reste, tout homme peut rejeter ses faiblesses sur l'humanité même. La nature fournit autant d'excuses que la raison peut former de chefs d'accusation. Il vient un âge plus tempéré où, comme vous le dites très bien, toutes nos illusions doivent s'évanouir. J'ai dit quelque part :

Dans l'école du monde et de l'expérience,
Le caractère, enfin, prend une consistance.
J'ai vu nos vétérans, nos sages d'aujourd'hui,
A l'âge de Valère, être aussi fous que lui.

« Voilà le vrai; toutes les saisons de la vie humaine ont leur température. Il faut être né monstre et mal organisé pour n'en point éprouver les différences. Pour mon compte, me voici dans ce milieu de la vie où les forces physiques et morales sont en équilibre. Il ne s'agit que de profiter de son expérience pour le rompre en faveur de la raison. Je vous jure que depuis mon retour à Paris, je me suis sérieusement occupé de la tournure que j'y donnerais à mon existence. Je crois, entre les différents avantages qui se sont présentés, avoir attendu et choisi le plus honnête. Je vais vivre avec des amis qui ne veulent point être pour moi des grands ni des protecteurs. Leur société choisie, quoique nombreuse, me fera passer sous les yeux un monde que j'ai besoin d'étudier de plus près. Je vais tourner autour du modèle. Je ne l'ai vu jusqu'ici qu'en face, et, dans le sens contraire à M. Purgon, je n'ai eu affaire qu'à des visages. Rien ne ressemble moins aux caractères que les lignes, surtout dans ce siècle où l'uniformité des manières et des bienséances ne présente sur toutes les physionomies que les mêmes traits et les mêmes attitudes.

« Je voudrais pouvoir vous exprimer toute ma reconnaissance de la nouvelle obligation que je vous aurai de me faciliter mon établissement. Nous ne serons effectivement de retour à Paris qu'à la fin de novembre et il me suffira que dans ce temps je touche l'argent que vous voulez bien chercher pour moi. Je sens tout l'embarras où je vous jette. Je vous renouvelle encore ma promesse d'éteindre cet emprunt au premier argent que je toucherai. Il s'agit, dans ce moment, de tout mon avenir et d'un dernier effort ». (30 octobre 1768).

« Me voici de retour à Paris, mon cher oncle, et dans l'attente la plus inquiète de vos nouvelles. Vous ne m'avez pas répondu sur ma dernière. Je suppose que vous avez différé au temps où je reviendrais à la ville. J'ai laissé à la campagne

le comte et la comtesse et je les ai précédés de huit jours pour l'arrangement de mon logement. Je serai à mon hôtel jusqu'au 8 du mois prochain. Je vous prie de me marquer à quelle date je puis compter sur l'argent que vous m'avez annoncé, afin que je pousse mes engagements à un terme sûr. L'incertitude à cet égard me fait aller lentement sur des choses qui seraient terminées sur le moment. Je ne vous répète pas combien il importe pour mon avenir que je profite de l'amitié des honnêtes gens avec qui je vais passer ma vie. Je suis d'ailleurs au moment de donner une pièce, et sa représentation ne passera pas le mois de janvier. J'ai besoin, dans l'agitation où cela va me mettre, d'être débarrassé des soins pécuniaires, toujours plus près de vous et plus absorbants que les autres....

« On est ici dans le grand mouvement des fêtes données au roi de Danemarck. Je crois qu'il donnera la pomme à la France sur l'accueil qu'on lui aura fait dans le cours de ses voyages. Il est fort aimable et fort aimé. Il voit tout avec la curiosité la plus marquée, et dit les choses les plus agréables aux personnes qui l'environnent et qui lui expliquent ou le mécanisme de nos manufactures, ou la richesse de nos cabinets. Il vient d'assister à la réception de M. le Chancelier, au Parlement, qui s'est faite avec toute la dignité de la magistrature. Gerbier, notre avocat le plus éloquent, a fait le plus beau discours sur le récipiendaire, et y a mêlé adroitement l'éloge du souverain présent, qui lui en a témoigné sa reconnaissance, à la sortie de l'assemblée, par l'éloge le plus flatteur. On est à la veille d'une fête que M. le prince de Condé doit donner à Chantilly. Elle durera trois jours ; et pour vous donner une idée de l'excessive dépense qui doit y être faite, c'est que la route depuis Paris sera éclairée par des terrines. Le duc d'Orléans a donné, il y a trois jours, un souper et bal paré. Il y avait 600 couverts et 1.500 personnes au bal. L'intérêt de fêter ce prince suspend tous les autres. Vous savez sans doute la nouvelle sur les ordres don-

nés au Parlement d'informer sur le monopole des grains. Cela n'a produit encore aucun effet. Tout semble remis au départ du monarque, qui est fixé au 8 du mois prochain.

« Je vous prie, mon cher oncle, de me faire réponse, s'il est possible, par le jour de l'ordinaire. Vous n'imaginez pas la sollicitude d'esprit où je suis ». (26 novembre 1768).

« Jouissez, mon cher oncle, du plaisir d'avoir obligé. Vous m'avez servi dans l'occasion la plus importante de ma vie et, sans vous, il m'eût été impossible de profiter d'une offre qui me donne l'existence la plus honnête. Mesurez ma reconnaissance sur l'étendue du bienfait. Je n'emploierai pas plus d'expression dans mon remerciement. Je serai le 15 dans une nouvelle demeure que j'ai fait arranger sans faste, mais avec propreté. Vous n'imaginez pas tous les avantages qu'aura pour moi ce nouvel arrangement. L'essentiel est de passer six mois à la campagne sans nulle espèce de dépenses et dans la liberté entière du cœur et de l'esprit, d'y vivre avec des personnes dont le ton m'avancera dans cette étude des hommes et du monde si nécessaire aux gens de lettres. Je mets au-dessus de tout cela la plénitude que je trouverai dans ma vie et le peu de besoin que j'aurai d'aller chercher l'amusement pour remplir le vide du désœuvrement ou du repos.

« Le roi de Danemarck part samedi. Je ne sais sur quoi la vivacité française va se porter. Le mouvement que ce monarque lui a donné est inimaginable. Le hasard me conduisit mardi au Luxembourg où ce prince était. Je pensai être étouffé par la multitude qui s'agitait dans tous les sens pour voir encore ce qu'elle avait vu pendant un mois. Pour moi, mon coup d'œil n'a rencontré qu'un homme plus petit qu'un autre et qu'une figure assez ordinaire. Une belle aurore boréale qui m'aurait frappé vers le nord m'aurait fait plus de plaisir. Mais ce qui est rare est phénomène pour le peuple et les vingt têtes qui gouvernent l'Europe sont autant de

comètes pour sa stupide curiosité. Au surplus, ce souverain laisse ici l'idée la plus avantageuse de lui : la malignité nationale n'a pu lui donner un ridicule, ce qui prouve tout en sa faveur. » (7 décembre 1768).

« ... Je crois vous avoir prévenu que le 15 de ce mois, j'aurais quitté mon hôtel garni, ce qui a eu lieu, en effet. Me voilà honnêtement et tranquillement logé avec des amis sûrs et qui, malgré leur qualité, prennent pour moi et me donnent ce titre. Je vous dois les facilités que j'ai eues pour former cet arrangement et je vous en renouvelle mes remerciements. Je souhaite bien vivement que vous éprouviez dans le cours de la nouvelle année la satisfaction que j'éprouve moi-même, et que j'ai anticipée sur les vœux ordinaires de la bienveillance et de l'amitié...

« Les nouveautés se couvent ici : on les attend. Elles sont de nature à ne pouvoir être confiées sous la légèreté d'une enveloppe. Un nouveau règne va, dit-on, commencer ; une favorite va être déclarée. Les esprits mélancoliques et frondeurs présagent mille malheurs. Ceux qui vivent avec leur siècle n'y voient qu'une allure ordinaire et que le même train des choses. Effectivement, il importe peu quel soit le mobile de la faveur, si la faveur doit exister nécessairement. L'abus est toujours le même. Et puis pourquoi passer sa vie à gronder l'humanité ? » (29 décembre 1768).

Ce nouveau règne qu'on prévoyait et dont on parlait tout bas, c'était l'avènement de la Du Barry, dont le triomphe allait éclater bientôt, mais qui, pour l'instant, pouvait fort bien ne pas vaincre, tant les difficultés entassées sur sa route semblaient insurmontables, alors qu'on devait espérer que le caprice du roi ne serait ni si profond, ni si durable. Quand l'évènement fut certain, Colardeau y revint plus librement, et ce n'est pas un trait de mœurs indifférent que cette nouvelle ainsi transmise à un curé de province. Il est

vrai que l'abbé Regnard pouvait moins que tout autre se désintéresser de ce qui se passait à la Cour. Ses concitoyens venaient, en effet, de le choisir pour maire, et, par une exception rare et flatteuse, il tenait maintenant en ses mains le spirituel et le temporel de Pithiviers. « On m'a nommé depuis huit jours maire de Pithiviers, écrivait-il lui-même, le 6 janvier 1769 ; ainsi, me voila à la tête de la paroisse et de la ville. C'est une preuve de la considération que les habitants ont pour moi et cette considération rejaillit sur ceux qui m'appartiennent. » Le neveu en fut très aise et il complimentait son oncle avec une jovialité de bon aloi. « Je vous vois d'ici, lui disait-il, quitter la truelle pour le cordeau de La Quintinie. Vous al.ez vous occuper de plantations, d'alignements, de nivellement, d'entretien de pavé. N'oubliez pas le devant de votre porte : un maire ne doit pas se casser le cou en sortant de chez lui, et tout maire dont la rue n'est point réparée n'a point l'esprit de son état. »

(A suivre).

LES LIVRES D'HISTOIRE

Les débuts des guerres de religion. — L'expédition d'Egypte. — La capitulation de Paris

C'est avec raison que M. Bernard de Lacombe a cru devoir consacrer un important ouvrage aux *Débuts des Guerres de Religion* (*Orléans*, 1559-1564) : *Catherine de Médicis entre Guise et Condé* (1).

Outre que nulle partie de notre histoire ne mérite plus d'être connue et n'est plus fertile en enseignement, cette époque n'a guère été étudiée jusqu'ici que de biais, pour ainsi dire, dans des monographies fort savantes assurément et très bien informées, qui touchent au sujet sans l'embrasser entièrement. Et pourtant la chose en vaut la peine, car il n'est pas indifférent de suivre minutieusement et dans leur ensemble, les causes diverses qui, en faisant du protestantisme français un parti politique, allaient donner lieu à des compétitions et à des luttes pendant près d'un demi-siècle.

La mort soudaine de Henri II éveilla les convoitises et suscita les passions en mettant brusquement le pouvoir souverain aux mains d'une femme ou d'un adolescent. Détail notable, la vie nationale de la France se concentra, en ces temps troublés, dans une ville de province, Orléans, qui, tour à tour, siège du gouvernement et de l'opposition, symbolisa successivement les aspirations nouvelles et les traditions anciennes. C'est un des mérites du livre de M. de Lacombe d'avoir compris cette situation particulière et de l'avoir exposée comme il convenait. Siège d'une université florissante, où les idées généreuses avaient cours, puisque Anne Du Bourg y professa et que La Boétie y acheva ses études, Orléans était bien le foyer ardent du prosélytisme réchauffant les esprits et les cœurs. Aussi les compétitions étaient grandes autour de cette ville dont la possession était un gage de suprématie. C'est là que François II assembla les fameux Etats généraux qui devaient éclairer le roi

(1) Paris, Perrin, 1899, in-8.

sur les véritables besoins de son peuple et inaugurer peut-être une politique moins brutale. C'est là aussi que le jeune prince mourut tout-à-coup, emporté par un mal inattendu et rapide qui plongeait de nouveau la France dans les incertitudes d'un nouveau règne et d'une régence.

Au début du règne de Charles IX, le vent fut encore à la tolérance : on voulait essayer de réduire par la douceur ce que la violence n'avait pu détruire. Le fameux Edit de janvier en est la preuve, mais cet édit « le plus libéral » qu'aient obtenu les protestants jusqu'à celui de Nantes, ne réussit pas mieux à pacifier les esprits, que le non moins fameux colloque de Poissy n'était parvenu à mettre d'accord les doctrines opposées. Et les discussions recommencèrent bien vite, plus acharnées de la part des réformés que cette tolérance avait mis en goût, plus brutales de la part des catholiques et de la royauté, énervés par cette résistance.

Mieux que nulle autre ville de France, Orléans ressentit les contre-coups de ces changements politiques. Les chefs réformés n'ignoraient pas quels avantages offrait pour eux la possession d'une pareille cité et quel siège elle serait pour leur gouvernement politique et militaire. Aussi, la ville fut bientôt surprise par les réformés et, dès qu'ils l'eurent dans leurs mains, ils s'empressèrent de s'y organiser. Avec les compagnons du prince de Condé, Orléans devint, pour un temps, une ville autoritaire et passionnée, comme Genève l'était au pouvoir de Calvin ; les représailles commencèrent bien vite, et, malgré les chefs, elles allèrent fort loin. Mais en ce temps plus qu'en tout autre, la fortune des armes était changeante : ce que Condé avait pris, Guise l'aurait repris, si le pistolet d'un assassin lui en eût laissé le loisir. La ville n'en revint pas moins aux mains du roi de France, et les murailles en furent démantelées. Un sentiment nouveau des concessions mutuelles et des tolérances réciproques commençait à s'y faire jour dans les esprits. Mais la réalisation de cet idéal était encore lointaine et le pays devait voir couler bien de flots de sang, jusqu'à ce que Henri IV, devenu roi légitime de la France, put rétablir la paix parmi ses sujets. M. de Lacombe a retracé avec beaucoup de modération et de justesse les péripéties de ces jours troublés, et le tableau qu'il en a tracé en restera exact, parce qu'il est simple de ton, juste et vrai.



Si l'expédition d'Egypte n'est pas une de ces campagnes classiques dont tout militaire ne saurait perdre jamais de vue le détail, elle se produisit en de telles circonstances et elle eut des conséquences telles qu'on ne saurait non plus la négliger. Au surplus, le continent africain excite de nos jours tant de convoitises et il nous réserve tant d'inconnu, que le magistral ouvrage sur l'*Expédition d'Egypte*, dont le capitaine de La Jonquière commence la publication, sous les auspices de la section historique de l'état-major de l'armée (1), pourrait bien arriver à l'heure où il sera le plus utile et le plus profitable. C'est une œuvre de proportions amples, puisque le premier volume, le seul paru actuellement, s'arrête à la prise de Malte et ne comprend que le prologue de l'expédition projetée. Voulant surtout donner une idée exacte et complète d'une entreprise qui, si elle a déjà fait l'objet de nombreux travaux antérieurs, n'a cependant pas encore été étudiée avec toute la rigueur de méthode désirable, l'auteur ne craint pas de remonter aux origines et, en s'y attardant, de montrer au vrai ce que pouvait être le dessein réalisé alors. Pour cela il a toujours eu recours aux pièces d'archives et la façon dont il en use, les insérant dans son récit, les citant et les reproduisant, si parfois elle alourdit l'exposé, du moins elle lui donne tout le poids et toute la créance d'un témoignage sincère et bien informé.

Quelle considération avait pu pousser le Directoire à agir en Egypte ? C'est Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, qui paraît y avoir songé le premier : un long mémoire rédigé par lui en fait foi. Quant à Bonaparte, il n'y pensait guère au début, trouvant même l'entreprise chimérique et dangereuse, comme le prouvent également des annotations de sa main sur le projet de Talleyrand. Les idées du général envisageaient toutes l'éventualité d'une descente française en Angleterre, et c'est vers ce but que tendaient ses efforts. Il ne vint au dessein de Talleyrand que lorsque l'espoir d'une attaque des Iles Britanniques dût être abandonné ; mais alors il se donna avec une telle ardeur à la préparation

(1) Paris, Charles-Lavauzelle, 1899, gr. in-8. Tome Ier.

d'une entreprise qui n'avait pas été sienne jusque-là, qu'on vit bien qu'il la jugeait raisonnable et qu'il voulait la faire aboutir.

Les préparatifs furent conduits avec activité et avec des vues d'ensemble. A Toulon, à Marseille, à Gênes, à Civita-Vecchia, en Corse, on travaille à se mettre à même d'agir dans un sens encore secret, et les navires sont réquisitionnés, les troupes mobilisées. Bonaparte à l'œil à tout, surveillant les détails et maintenant partout le plan d'ensemble, qu'il juge le meilleur. Rien ne lui échappe : il songe à tous les besoins, aux nécessités de la vie quotidienne comme aux légitimes aspirations de l'esprit, et il veut que son armée soit suivie d'un groupe de savants destinés à faire profiter le savoir humain des nouvelles victoires des soldats français. Lorsqu'il jugea que tout fut prêt, Bonaparte vint à Toulon se mettre à la tête de l'expédition.

Aussitôt, il rassemble les troupes, les passe en revue, et les enflamme par une de ces harangues ardentes dont il avait le secret. Puis il établit la liaison nécessaire entre les divers services pour atteindre le but commun, et l'on s'embarque pour une destination encore mal connue, car le général qui signe toujours « le général en chef de l'armée d'Angleterre », veut laisser celle-ci le plus longtemps possible dans l'incertitude des projets français. On sut bientôt quels ils étaient, mais la flotte française avait alors de l'avance et un tableau synoptique publié par M. de La Jonquière, permet de suivre jour à jour la situation respective des flottes française et anglaise. Nos navires, partis de Toulon le 19 mai 1798, mirent 44 jours pour gagner l'Egypte, tandis que les navires anglais employèrent 70 jours pour aller de Cadix à Aboukir. Entre temps, nos soldats avaient consacré 9 jours à la prise de Malte, et au séjour dans cette ville. Si les préparatifs de défense n'avaient pas été poussés, sur ce point, aussi loin qu'ils auraient pu l'être, l'admirable situation stratégique de la ville en faisait une place fort difficile à prendre. Seulement il fallait agir vite pour profiter du manque de défenseurs et que l'investissement fut aussi rapide et complet que possible. Bonaparte n'y manque pas et, devant la résolution de son offensive, l'ennemi se rendit bientôt. La route vers l'Egypte était libre désormais. Il fallait se hâter de la reprendre pour ne pas perdre l'avance sur les navires anglais. Après quelques jours de relâche, Bonaparte se remit en marche, voguant vers de

nouveaux succès dont les noms sont maintenant plus célèbres que connus. Le capitaine de La Jonquière nous les dira bientôt avec la même abondance de détails et la même clarté de vues qu'il a mises dans ce premier volume, qui ouvre dignement le grand ouvrage qu'il a entrepris.

***

M. Alfred Duquet achève, par un huitième et dernier volume, le vaste examen de conscience nationale qu'il a entrepris autour du siège de Paris. C'est la fin de cette tragique aventure, *la Capitulation et l'entrée des Allemands (23 janvier-3 mars 1871)* (1), qu'il retrace aujourd'hui avec les mêmes qualités d'énergie et de conviction qu'il montra dès le début. M. Duquet appartient, en histoire, à l'école des justiciers : son robuste bon sens ne se paie pas de mots, et ce que sa bonne foi pense, elle le dit. Souvent il frappe fort, mais souvent aussi il frappe juste, et sa loyauté parfois trop sévère, n'est rigoureuse que parce qu'elle croit trouver trop fréquement, dans le mobile des actions humaines, l'insuffisance et la bassesse, la faiblesse et la présomption. Certes, en ces jours de deuil, les fautes furent nombreuses et lourdes, et rares sont ceux auxquels le jugement de la postérité n'aura rien à reprocher. Mais les temps aussi furent durs, surtout quand les circonstances forcèrent brusquement tant de gens à s'improviser ce qu'ils n'avaient jamais été jusque là. Tâchons de profiter des leçons de l'histoire et que le passé serve à préparer l'avenir, mais ne nous montrons pas inexorables aux erreurs anciennes ; soyons justes et indulgents.

Donc ce volume s'ouvre par le récit de la présence des Prussiens à Versailles. Ils s'y trouvaient depuis quelque temps déjà, désappointés de voir que la résistance des Parisiens se prolongeait au delà des prévisions, regrettant de plus en plus le pays natal et les habitudes familiales. C'est là, au milieu de la lassitude des Allemands, que l'empire est proclamé sans enthousiasme. Pendant ce temps, Paris agonise. Le mot est de M. Duquet, qui analyse, non sans raison, cette fin comme les phases d'une maladie douloureuse et fatale. Ce n'est pas que le courage manque dans l'enceinte de la capitale investie, ni que la source de la résignation soit déjà tarie dans le cœur de ceux qui l'habitent. Non, la vaillance est toujours

(1) Paris, Bibliothèque Charpentier, 1899, in-12.

ardente et l'héroïsme obstiné, mais la ville est la proie des journaux et des clubs, le jouet de l'inconséquence des chefs et de leur incurie. Le gouvernement commet une faute en ne faisant pas représenter la France à la conférence de Londres. Et d'autres erreurs aussi graves s'ajoutent jour à jour à celles qui ont déjà eu lieu. La faiblesse des hommes achevait ce que l'ennemi n'avait pu faire, et la faim allait réduire la vaillante population que les armes avaient vaincu sans l'abattre. On discute, on ergotte, on met bas les armes pour donner à la France un gouvernement régulier dont elle se serait bien passée encore, puisque l'autre, malgré des traverses, faisait ses affaires. L'ennemi, d'ailleurs, ne respecta qu'imparfaitement les clauses de la convention et ce qui devait servir aux deux partis en présence, fut profitable à l'un, tandis qu'il consommait la ruine de l'autre. Enfin Paris capitule et les Allemands foulèrent le sol de la capitale. C'est sur ce lamentable chapitre de notre histoire que se termine le vigoureux récit de M. Duquet. Et pourtant il s'achève par un mot d'espoir, parce que l'écrivain porte au cœur, avec le culte de la vérité, celui de la patrie et qu'il sait toutes les audaces que peut produire un pareil amour.



Le ministère de la Guerre poursuit avec régularité la publication de l'*Inventaire sommaire des archives historiques* qu'il possède. Le deuxième fascicule du tome premier de ce recueil vient de paraître, et les chercheurs ont désormais à leur portée l'analyse succinte de plus de seize cents volumes de ces archives. C'est donc là un instrument de travail déjà indispensable à tous ceux qui s'intéressent à notre histoire militaire. Dressé par M. Félix Brun, ce répertoire fait autant d'honneur à son zèle qu'à sa compétence, et ce n'est pas peu dire pour ceux qui ont eu à mettre à contribution l'un et l'autre dans leurs investigations au milieu du riche dépôt du boulevard Saint-Germain.

P. B.

Le directeur-gérant : PAUL BONNEFON.

AUXERRE. — TYP. ET LITH. A. LANIER, 43, RUE DE PARIS.

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

NÉCROLOGIE

M. Etienne Charavay, l'expert en autographes universellement connu, est mort le 2 octobre, dans sa maison de Brolles (Seine-et-Marne).

Né à Paris, en 1848, il fit d'excellentes études, et entra à l'Ecole des Chartes, dont il fut l'un des élèves les plus remarqués. Il obtint, en 1869 le diplôme d'archiviste, en soutenant une thèse intitulée : *Essai sur l'administration de Louis XI en Dauphiné avant son avènement au trône.*

Il reprit alors le cabinet d'autographes fondé par son père (mort en 1867) et dirigea un nombre considérable de ventes. Il donna aux catalogues qu'il rédigeait, la forme claire, savante et définitive qui fut définitivement adoptée depuis lors. Les catalogues Fillon et Bovet, si appréciés par les érudits et les collectionneurs, resteront comme les modèles du genre. — L'*Amateur d'autographes.* revue fondée en 1862, par M. Jacques Charavay père, continuée par Etienne Charavay, son fils, fut poursuivie par ce dernier jusqu'en 1892, elle contient une quantité innombrable de pièces et documents curieux, et des articles techniques du savant archiviste paléographe, qui rendent ce recueil précieux pour les travailleurs.

M. Charavay eut la douleur de perdre, en 1892, son jeune fils, qui était destiné à lui succéder. Cette perte cruelle, dont il ne se consola jamais, l'engagea à abandonner son cabinet d'autographes à son frère, M. Noël Charavay qui, par ses connaissances et son caractère droit continue aujourd'hui les excellentes traditions de cette honorable Maison.

Dégagé du souci des affaires, il se consacra entièrement à ses goûts d'étude et d'érudition. Il publia, dans les six dernières années de sa vie laborieuse, de nombreux et excellents travaux historiques, dont un de ses meilleurs amis, M. Maurice Tourneux, donnera prochainement la liste bibliographique. M. Charavay avait été décoré de la Légion d'honneur en 1889.

Une des œuvres les plus intéressantes du savant expert fut la publication de la *Correspondance de Lazare Carnot* dont trois volumes seuls ont paru ; la mort l'a empêché de terminer ce travail important.

M. Etienne Charavay était le meilleur des hommes et des amis ; il avait la bonté et les qualités du cœur ; sa science et son érudition appartenaient à ceux qui le consultaient. Il sera vivement regretté, car il avait su se faire apprécier et estimer de tous.

A. Voisin.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Réflexions sur Lekain et l'art théâtral, par Talma. *Paris, Fontaine*, 1856, in-18, titre rouge et noir, broché. PUBLIÉ A 4 FR. **1 fr.**

Ces réflexions sont remplies de finesse et de distinction, et les appréciations du talent de Lekain, écrites avec sensibilité et intelligence, constituent un document des plus précieux sur l'art dramatique.

Histoire du prince royal, duc d'Orléans; détails inédits sur sa vie et sa mort puisés à des sources authentiques, par J. Arago et Gouin. *Paris, Capelle*, 1842, in-8, portrait, broché. **1 fr. 50**

Seule biographie complète du fils aîné du roi Louis-Philippe, contenant des particularités intéressantes sur le siège d'Anvers et les guerres d'Afrique.

L'Héroïsme Militaire, 1792-1815, par Etienne Charavay. *Paris, Charavay*, 1882, in-12, broché. **1 fr.**

Kellermann à Valmy ; les capitaines Saulse et Gérard ; Drouot à Craonne ; Bataille de Fleurus ; Junot et ses 400 braves à Loubi ; les Cuirassiers à Eylau ; Bataille de Wagram, etc., etc.

L'Armée d'Afrique depuis la conquête d'Alger; ouvrage illustré de 46 gravures et accompagné d'une carte de l'Algérie par le Dr Quesnoy. *Paris*, 1888, in-12, broché. **3 fr. 50**

L'un des quelques exemplaires tirés sur papier du Japon. Histoire militaire complète des campagnes d'Algérie jusques et y compris l'expédition de la Tunisie.

Memoranda par Jules Barbey d'Aurevilly; préface de Paul Bourget. *Paris, Rouveyre*, 1883, in-12, papier de Hollande, portrait à l'eau-forte gravé par Abot, broché. **3 fr.**

Première édition collective, tirée à petit nombre. Recueil de notes prises en 1856 et en 1858 durant deux voyages en Normandie et dans le midi de la France ; c'est l'un des rares documents dans lesquels l'auteur a donné l'expansion de tout l'intime de sa personne.

Jourgniac Saint-Méard devant le tribunal de l'Abbaye (Massacres de septembre 1793). *Paris*, 1866, in-8, papier vergé teinté, broché. **1 fr.**

Biographie de Jourgniac Saint-Méard, contenant la réimpression du récit de sa détention et de son jugement par le tribunal révolutionnaire, suivie de celle d'écrits curieux et rares qu'il fit paraître sous la Restauration.

La Chanson de Roland, traduction nouvelle avec une introduction et des notes par Ad. Avril. *Paris, Duprat*, 1865, in-8, papier vergé, broché. **3 fr. 50**

Edition bien imprimée et estimée, précédée d'une introduction importante sur les origines de l'épopée, la tradition nationale, les divisions de la chanson, ses sentiments, ses idées et sa forme.

Mémoires de S. M. la reine Victoria. Feuillets détachés de mon journal en Ecosse, 1862-1882, traduction de Mme Marie Dronsart, avec autorisation spéciale de Sa Majesté. *Paris, Rouveyre*, 1884, in-8, broché. PUBLIÉ A 12 FR. **3 fr. 50**

Edition de luxe illustrée de 12 portraits et figures gravés sur bois et en taille-douce.

Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie au château de Chambéry, d'après des inventaires inédits des XVe et XVIe siècles, étude historique et archéologique, par Ad. Fabre. *Lyon, Scheuring*, 1875, in-8, figures, broché. **5 fr.**

Joli volume tiré à très petit nombre. Etude archéologique sur le trésor de la chapelle ducale, orfèvrerie, étoffes précieuses, manuscrits, etc.

Mémoires sur la guerre des Français en Espagne, par M. de Rocca. *Genève, Cherbuliez*, 1887, in-8, portrait de l'auteur, broché. **3 fr. 50**

Mémoires des plus curieux sur les campagnes et le séjour des armées françaises en Espagne en 1809, sous Joseph II, frère de Napoléon. L'auteur fut lié, dit-on, par un mariage morganatique à la baronne de Staël.

Traité de la vénerie par Guillaume Budé, traduict du latin en françois par Loys Le Roy dit Regius, suivant le commandement qui lui en a esté faict à Blois par le Roy Charles IX, publié pour la première fois, d'après le manuscrit de l'Institut, par H. Chevreul. *Paris, Aubry*, 1861, in-8, papier vergé, broché. **2 fr. 50**

Traité de la chasse au cerf, composé au XVIe siècle et traduit en langue française par Louis Le Roy de Coutances, lecteur au collège de France, qui a donné au texte un piquant et une saveur qui lui manquaient. Le volume a été tiré à un très petit nombre d'exemplaires.

Historique du 12e chasseurs de 1788 à 1891, d'après les archives du corps, celles du dépôt de la guerre et autres documents originaux, par R. Dupuy. *Paris*, 1891, gr. in-8, fig., br. PUBLIÉ A 15 FR. **5 fr.**

Beau volume enrichi de jolies planches de costumes coloriés représentant les changements d'uniformes du régiment depuis son origine.

La Chasse, poëme, par Charles Perrault. *Paris, Aubry*, 1862, pet. in-8, papier vergé, broché. **1 fr. 50**

Belle réimpression de ce poëme sur les plaisirs de la chasse, qui finit par une amusante peinture des infortunes du chasseur malheureux.

Les chasses de François Ier, racontées par Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, précédé de la chasse sous les Valois, par le comte Hector de la Ferrière. *Paris, Aubry*, 1869, in-8, papier vergé, broché. **3 fr.**

Etude intéressante sur les chasses royales au XVIe siècle, accompagnée d'une biographie et de lettres inédites curieuses de Louis de Brézé, le mari malheureux de Diane de Poitiers.

Livre du roy Charles. De la chasse du cerf, par le roy Charles IX, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut, par H. Chevreul. *Paris, Aubry*, 1859, in-8, papier vergé, avec portrait et figures, broché. **3 fr.**

Charmante édition qui fournit des variantes nombreuses avec les anciens imprimés et des pièces annexes d'un intérêt réel sur les goûts de Charles IX pour la chasse, les chiens et les chevaux.

La Fauconnerie au moyen-âge et dans les temps modernes, recherches historiques, didactiques et naturelles, accompagnées de pièces justificatives, par L. Magaud d'Aubusson. *Paris*, 1879, in-8, broché. **3 fr.**

L'auteur passe en revue, dans son livre, les écrivains anciens et modernes qui se sont occupés de la fauconnerie, fait mention des lois, règlements, droits féodaux, redevances et coutumes rendus par les rois à toutes les époques, donne la liste chronologique des grands fauconniers de France et termine par l'histoire naturelle du faucon et des oiseaux de fauconnerie.

Roti-Cochon ou méthode très facile pour bien apprendre les enfants à lire en latin et en français. *Paris, pour la Société des Bibliophiles françois, suivant la copie imprimée chez Claude Michard*, 1890, pet. in-8, papier vergé, avec figures sur bois, broché **5 fr.**

Réimpression fac-simile de cette méthode de lecture fort bizarre, imprimée pour la première fois au XVIIe siècle, qui enseigne au moyen d'exemples et de proverbes empruntés à la gastronomie, aux choses usuelles, etc., est ornée de curieuses figures gravées sur bois.

La Librairie Lucien GOUGY publie un Catalogue mensuel de livres d'occasion anciens et modernes qui sera envoyé franco sur demande.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

777.

Deuxième Année **N° 13** **15 Juillet 1899**

Souvenirs
et
Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs
Mémoires — Correspondances

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

SOMMAIRE :

PARIS
LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE
5 QUAI DE CONTI, 5

CONDITIONS DE PUBLICATION

La Revue « **Souvenirs et Mémoires** », publiée dans le format in-8° jésus, paraît une fois par mois par fascicule de 6 feuilles d'impression donnant 96 pages de texte.

Les abonnements sont annuels et partent du 15 juillet de chaque année. Le prix en est :

PARIS	**20** fr.
DÉPARTEMENTS	**22** fr.
ETRANGER	**24** fr.

S'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction à M. PAUL BONNEFON, Bibliothécaire à l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris.

Pour tout ce qui concerne l'administration à M LUCIEN GOUGY, Libraire, 5, quai de Conti, Paris

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

NOUVEL ARMORIAL

du Bibliophile

GUIDE DE L'AMATEUR DES LIVRES ARMORIÉS

PAR

JOANNIS GUIGARD

2 beaux volumes grand in-8, imprimés en caractères elzéviriens, sur papier vélin, ornés de reproductions de reliures anciennes et de 2.000 blasons dans le texte. **Au lieu de 50 fr. 25 fr.**

L'habillement du livre a sa place dans le domaine de l'art, et nul n'ignore les ardentes convoitises et les séductions passionnées qu'exercent sur les collectionneurs, les volumes revêtus de somptueuses reliures anciennes, surtout quand elles sont accompagnées de chiffres ou de blasons indiquant leur provenance et leur possession par des personnages appartenant aux familles princières ou qui ont occupé le premier rang parmi les bibliophiles de leur temps.

Aucun guide ou manuel permettant de découvrir les énigmes héraldiques qui s'offraient à tous les instants aux amateurs, n'existait encore, quand en 1873, M. Guigard publia la première édition de son Armorial du Bibliophile. L'accueil empressé que fit le public à cet intéressant travail permit à l'éditeur d'épuiser promptement l'édition entière, et l'ouvrage était devenu rare, lorsqu'en 1890, l'auteur se décida à donner une nouvelle édition complétée et considérablement augmentée, et y apporta de nombreuses améliorations.

Dans cette seconde édition, l'Armorial du Bibliophile est divisé en quatre parties : la première comprend les armoiries des maisons souveraines françaises et étrangères ; la seconde, celles des femmes bibliophiles ; la troisième, celles des amateurs ecclésiastiques et la dernière les collectionneurs particuliers. Chaque blason est accompagné de notes biographiques sur l'amateur auquel le livre a appartenu, et ces notices quoique courtes et brèves, offrent un vif intérêt pour la plupart des familles de la noblesse française dont les membres ont possédé des bibliothèques dans les siècles passés. En outre, l'auteur a fait précéder son œuvre d'un traité succinct du blason et d'un vocabulaire des principaux termes usités dans cette science.

Cet excellent ouvrage, le seul que nous possédions sur ce côté si curieux de l'amour des livres, se recommande à tous les collectionneurs, aux bibliothèques publiques, et aux personnes qui s'occupent de science héraldique. Nous avons acquis les derniers exemplaires qui seront promptement écoulés et dont nous augmenterons le prix très prochainement.

Le Petit (Jules). La Bibliophilie qui passe. Notes sur un grand bibliophile d'hier, le comte de Lignerolles, par un petit bibliophile d'aujourd'hui, avec des croquis naïfs de l'auteur. *Paris*, 1895, pet. in-4 de 24 pages, broché. (*Publié à 3 fr.*) 1 fr.

Tiré à 200 exemplaires.

Gausseron (B.-H.). Les Keepsakes et les Annuaires illustrés de l'époque romantique, essai de bibliographie. *Paris*, 1896, gr. in-8 de 44 pages avec vignettes dans le texte, broché. (*Publié à 3 fr.*). 1 fr.

Passionnés du livre (Les), par Firmin Maillard. *Paris*, 1896, pet. in-8, tiré à 225 exemplaires sur papier vergé, broché. (*Publié à 10 fr.*). 5 fr.

Bibliophiles et savants du temps jadis. — La chevauchée des bibliophiles. — Chinoiseries de savants. — Bibliophiles mal avisés. — Peines de travail perdues. — Écumeurs de bibliothèques. — Ils se sont endormis dans l'amour du livre.

Iconographie des fables de La Fontaine, La Motte, Dorat, Florian, avec une étude sur l'iconographie antique par Eug. Lévêque. *Paris, Flammarion, s. d.* (1890), gr. in-8, figures, br., couv. (*Publié à 25 francs*). 5 fr.

Ouvrage intéressant, tiré à 150 exemplaires, dans lequel l'auteur étudie l'illustration de la fable et de l'apologue à toutes les époques, accompagné de 103 héliogravures, imprimées en sanguine, reproduisant les plus beaux sujets traités par les peintres et les dessinateurs de tous les temps d'après les documents originaux.

Le Petit (Jules). Bibliographie des principales éditions originales d'écrivains français du XVe au XVIIIe siècle. *Paris, Quantin*, 1888, gr. in-8, fac-simile, br., couv. (*40 fr.*) 20 fr.

Description raisonnée de 300 ouvrages formant l'ensemble à peu près complet des chefs-d'œuvre de la littérature française et reproduction en fac-simile de tous les titres des ouvrages décrits.

Sieurin (J.). Manuel de l'amateur d'illustrations. Gravures et portraits pour l'ornement des livres français et étrangers. *Paris, Labitte*, 1875, in-8, br., couv. (*Au lieu de 20 fr.*). 5 fr.

Guide sûr et exact qui fournit aux amateurs le moyen le plus pratique d'illustrer un livre, en faisant connaître toutes les suites de gravures qui ont été publiées sur chaque auteur, le nombre des pièces qui les composent, les noms des dessinateurs et des graveurs, les différents états de chaque planche, etc.

Quentin-Bauchart (E.). La bibliothèque de Fontainebleau et les livres des derniers Valois à la Bibliothèque nationale (1515-1589). *Paris, Paul*, 1891, gr. in-8, fig., br., couv. (*25 fr.*). 12 fr.

Beau volume, tiré à petit nombre, enrichi de 7 planches hors texte fac-simile de miniatures et portraits des membres de la famille de Valois. Recherches historiques sur les bibliothèques formées par François Ier et ses successeurs, suivies de la liste des livres leur ayant appartenu qui sont conservés dans les grands dépôts publics, et de notices bio-bibliographiques sur Catherine de Médicis, Jean Cousin, Diane de Poitiers, Jean Grolier et Marguerite de Valois.

Willems (A.). Les Elzevier, histoire et annales typographiques. *Bruxelles, Van Trigt*, 1880, gr. in-8, fig., cart., n. rog. 20 fr.

Bibliographie excellente qui restera l'étude la plus consciencieuse et la plus étendue dont la famille des grands imprimeurs hollandais aura été le sujet. Avec une minutie et une exactitude qui n'est jamais prise en faute, l'auteur a décrit ces charmants petits volumes qui font la joie des bibliophiles, a restitué aux célèbres typographes des impressions peu connues, et rejeté, avec preuves incontestables, d'autres livres dont l'impression leur était attribuée. Sous forme d'appendice, M. Willems a dressé la bibliographie des volumes faisant partie de la collection elzévirienne, mais sortant des presses d'imprimeurs hollandais autres que les Elzeviers.

La Librairie Lucien GOUGY publie un Catalogue mensuel de livres d'occasion anciens et modernes qui sera envoyé franco sur demande.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES

AUXERRE. — IMPRIMERIE ALBERT LANIER, RUE DE PARIS, 43

Deuxième Année **N° 14** **15 Août 1899**

Souvenirs
et
Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs
Mémoires — Correspondances

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

SOMMAIRE :

PARIS
LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE
5 QUAI DE CONTI, 5

CONDITIONS DE PUBLICATION

La Revue « **Souvenirs et Mémoires** », publiée dans le format in-8° jésus, paraît une fois par mois par fascicule de 6 feuilles d'impression donnant 96 pages de texte.

Les abonnements sont annuels et partent du 15 juillet de chaque année. Le prix en est :

PARIS	**20** fr.
DÉPARTEMENTS	**22** fr.
ETRANGER	**24** fr.

S'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction à M. PAUL BONNEFON, Bibliothécaire à l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris.

Pour tout ce qui concerne l'administration à M LUCIEN GOUGY, Libraire, 5, quai de Conti, Paris

LES ARTISTES CÉLÈBRES

Antiquité - Moyen-Age - Renaissance - Temps modernes - Biographies et Notices critiques

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION DE M. PAUL LEROI

Publication placée sous le haut patronage du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et honorée de souscriptions du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de la Ville de Paris.

Les Artistes célèbres contiennent : 1° la biographie des architectes, sculpteurs, peintres, graveurs, lithographes, décorateurs, qui, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ont laissé dans les arts l'empreinte de leur talent ou de leur génie; 2° la description et l'appréciation de leur œuvre; 3° des reproductions de leurs principaux ouvrages. — Rien n'a été négligé pour donner à cette collection tout l'intérêt et tout le luxe d'une publication d'art dans la plus haute acception du terme. Le concours des écrivains spéciaux les plus éminents en garantit le côté critique et documentaire, et tous les soins ont été donnés à l'exécution matérielle : illustration, papier, impression.

N.-B. — Chaque monographie d'artiste forme un volume petit in-4 carré, illustré, et est en vente **broché**.

1re Série

BROCHÉ. *Au lieu de* 2 *fr.* 50 *et* 3 *fr.* 50

1 fr. 50

Audran (Les), par G. Duplessis (41 gr.).
Benvenuto Cellini, par T. Molinier (27 gravures).
Bernard Palissy, par Ch. Burty (20 gr.).
Callot (Jacques), par M. Vachon (51 gr.).
Champaigne (Philippe et Jean-Baptiste de), par A. Gazier (55 gr.).
Clouet (Les) par Henri Bouchot (87 gr.).
Corot, par Roger Milès (30 gr.).
Decamps, par Ch. Clément (57 gr.).
Philibert Delorme, par Marius Vachon (34 gr.).
Edelynck (Gérard), par H. Delaborde (33 gr.).
Fragonard, par Félix Naquet (41 gr.).
Fortuny, par Ch. Yriarte (17 gr.).
Gavarni, par Eug. Forgues (23 gr.).
Baron Gros (Le), par Dargenty (27 gr.).
Ligier Richier, par Ch. Cournault (21 gravures).
Pierre-Paul Prud'hon, par Pierre Gautiez (35 gravures).
Reynolds, par Ernest Chesneau (18 gr.)
Ruysdaël (Van), et les paysagistes de l'École de Harlem, par E. Michel (21 gravures).
Terburg (Gérard), par E. Michel (34 gr.).
Turner, par Th. Gilbert Hamerton (30 gravures).
Van Ostade (Les frères), par M. Van de Wiele (65 gravures).

2e Série

BROCHÉ. *Au lieu de* 4 *fr.* *et* 4 *fr.* 50

2 fr.

Barye, par A. Alexandre (32 grav.).
Bosse (Abraham), par A. Valabrègue (41 gravures).
Boulle (Les), par H. Havard (39 grav.).
Canal (Antonio), dit le **Canaletto**, par A. Moureau (49 grav.).
Charlet, par F. Lhomme (78 grav.).
Greuze (J.-B.), par Ch. Normand (69 gr.).
La Tour, par Champfleury (15 grav.).
Moreau (Les), par A. Moureau (107 gr.).
Phidias, par M. Collignon (45 grav.).
Rude, par A. Bertrand (29 grav.).
Saint-Aubin (Les), par A. Moureau (122 gravures).
Troyon, par A. Hustin (43 grav.).
Van Mierevelt et son gendre, par H. Havard (40 grav.).
Van Orley (Bernard), par A. Wauters (42 grav.)
Van de Velde (Les), par E. Michel (73 gravures).

3e Série

BROCHÉ. *Au lieu de* 5 *fr.*, 5 *fr.* 50 *et* 6 *fr.*

2 fr. 50

Boucher (François), par A. Michel (44 gravures).
Donatello, par E. Muntz (48 gr.).
Rembrandt, par E. Michel (41 gr.).
Vélasquez, par Paul Lefort (34 gravures)
Watteau (Antoine), par Dargenty (75 gravures).

4e Série

BROCHÉ. *Au lieu de* 7 *fr.*, 8 *fr.* *et* 10 *fr.*

3 fr.

Cochin (Les), par Rocheblave (142 gr.).
Hubert-Robert et son temps, par Cabillot (69 gravures).
Huet (Les), par Cabillot (177 gravures).
Raffet, par P. Lhomme (155 gravures).

DICTIONNAIRE de la Céramique

POTERIES, FAIENCES & GRÈS

Par M. Edouard GARNIER

Conservateur du Musée et des collections à la manufacture Nationale de Sèvres

Ouvrage accompagné de **20 planches en couleurs hors texte**, représentant **cent cinquante** motifs variés et **cinq cent cinquante** marques et monogrammes dans le texte, d'après les dessins de l'auteur.

Un volume in-8 de 260 pages, **Broché**. *Au lieu de 30 francs.* **12 francs**

DICTIONNAIRE DE MARQUES & MONOGRAMMES DE GRAVEURS

Par Georges DUPLESSIS et Henri BOUCHOT

3 volumes in-12, d'ensemble 322 pages, br., pap. de Hollande. *Au lieu de 18 fr.*, les 3 vol. **5 fr.**

DICTIONNAIRE DES ÉMAILLEURS

Biographies, Marques et Monogrammes

Par Emile MOLINIER

Un volume in-12 broché de 115 pages, avec 67 marques et monogrammes.

Au lieu de 5 francs. . . . . . **1 fr. 75**

DICTIONNAIRE DES FONDEURS

CISELEURS, MODELEURS EN BRONZE, DOREURS

Depuis le Moyen-Age jusqu'à l'époque actuelle

Par A. de CHAMPEAUX

Tome Ier seul paru (A. à C.), un vol. in-12, broché, de 368 pages, papier vergé.

Au lieu de 14 francs. . . . . **4 francs.**

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET PITTORESQUE DU THÉATRE

et des Arts qui s'y rattachent

Par A. POUGIN

Auteur du Supplément à la **Biographie des Musiciens** *de Fétis*

Poétique, musique, danse, pantomime, décor, costume, machinerie, acrobatisme, jeux antiques, spectacles forains, divertissements scéniques, fêtes publiques, réjouissances populaires, carrousels, courses, tournois, etc. Ouvrage illustré de 400 gravures et de 8 chromolithographies. Grand in-8 de 776 pages à 2 colonnes.

Broché (*Au lieu de* 40 fr.) . . . . **15 fr.**

AUXERRE. — IMPRIMERIE ALBERT LANIER, RUE DE PARIS, 43

Deuxième Année **N° 15** **15 Septembre 1899**

Souvenirs
et
Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs
Mémoires — Correspondances

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

SOMMAIRE :

PARIS
LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE
5 QUAI DE CONTI, 5

CONDITIONS DE PUBLICATION

La Revue « **Souvenirs et Mémoires** », publiée dans le format in-8° jésus, paraît une fois par mois par fascicule de 6 feuilles d'impression donnant 96 pages de texte.

Les abonnements sont annuels et partent du 15 juillet de chaque année. Le prix en est :

Paris	**20** fr.
Départements	**22** fr.
Etranger	**24** fr.

S'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction à M. Paul BONNEFON, Bibliothécaire à l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris.

Pour tout ce qui concerne l'administration à M Lucien GOUGY, Libraire, 5, quai de Conti, Paris

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Souvenirs du comte de Montgaillard, agent de la diplomatie secrète pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration. Publiés d'après des documents inédits par Clément de Lacroix. Un volume in-8 de 336 pages, broché. (*Au lieu de 7 fr. 50*). **1 fr. 75**

Biographie curieuse d'un personnage qui, en sa qualité d'agent de Louis XVIII, fut mêlé à des intrigues et à des conspirations nombreuses et connut une foule de célébrités dans toutes les classes de la société. Voici un extrait de la table des matières qui donne un résumé du vif intérêt du livre : Mœurs de la Cour. — Les ministres Vergennes, Calonne, Brienne. — Necker ; prise de la Bastille. — Louis XVI et Marie-Antoinette. — Le comte de Provence ; le comte d'Artois ; le duc d'Orléans. — Fête de la Fédération ; Mirabeau. — Coblentz ; l'émigration. — Le duc de Brunswick et Dumouriez. — La Terreur ; Thermidor. — Hoche, Barras, Talleyrand. — Cambacérès, Lannes, Soult, Junot, Masséna, etc.

L'empereur Alexandre II, vingt-six ans de règne (1855-1881), par C. de Cardonne. *Paris, Jouvet*, 1883, un beau vol. gr. in-8 de 868 pp., imprimé sur papier de Hollande à 50 exemplaires, avec portraits, br. PUBLIÉ A 20 FR. **3 fr. 50**

Chapitre important de l'histoire de la Russie contemporaine. C'est durant le règne d'Alexandre II que se sont accomplies des réformes radicales dans le gouvernement, l'administration, la richesse et la prospérité du pays, et que la Russie a pris place à la tête des nations européennes.

Trochu (général). Œuvres posthumes. 2 beaux vol. in-8 de 400 pages chacun, imprimés sur papier vélin fort, brochés. (*Au lieu de 15 fr.*). **4 fr.**

Le tome I est exclusivement consacré à l'histoire du siège de Paris, d'après des documents absolument nouveaux que l'auteur pouvait seul avoir à sa disposition. Dans le tome II, M. le général Trochu étudie une réorganisation complète de la France dans la société, l'armée, l'administration, l'état, et y joint de courts mémoires très intéressants sur sa vie et sa carrière militaire.

Mémoires sur la guerre des Français en Espagne, par M. de Rocca. *Genève, Cherbuliez*, 1887, in-8, portrait de l'auteur, broché. **3 fr. 50**

Mémoires des plus curieux sur les campagnes et le séjour des armées françaises en Espagne en 1809, sous Joseph II, frère de Napoléon. L'auteur fut lié, dit-on, par un mariage morganatique à la baronne de Staël.

Revue des documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites, publiées avec des notes et des commentaires, par Etienne Charavay. *Paris*, 1873-1881, 7 années et 4 livraisons in-8, br. PUBLIÉ A 120 fr. **20 fr.**

Revue d'érudition, l'une des meilleures parues dans ces dernières années ; elle reproduit de nombreux matériaux et documents littéraires, artistiques et historiques. Elle est imprimée sur beau papier vergé et enrichie de nombreux fac-simile dans le texte et hors texte. On rencontre parmi ces reproductions, des chartes anciennes, des autographes rares et précieux, des cartes à jouer, des miniatures, des portraits, des adresses illustrées du XVIII[e] siècle, une affiche du théâtre des zouaves en Crimée, etc.

Maindron (Ernest) et Camille **Viré**. Le Champ-de-Mars (1751-1889). Un très beau volume gr. in-8, d'environ 500 pages, illustré de 70 lettres ornées par Jules Adeline et de 114 reproductions d'après les documents originaux, broché. (*Au lieu de 12 fr.*). **5 fr.**

Monographie du Champ-de-Mars à Paris, contenant le récit des faits historiques, expositions, etc., dont il a été le théâtre. Les illustrations documentaires en noir et en couleurs qui l'accompagnent en font un livre extrêmement intéressant, et mettent sous les yeux du lecteur une quantité d'estampes, images populaires, portraits, autographes, etc., qu'il serait impossible de trouver ailleurs.

Bulletins du département de Rhône-et-Loire, du 8 août au 30 septembre 1793, imprimés par ordre du Comité général de surveillance et de Salut public de Lyon, publiés par les soins de Charavay fils aîné, sur le seul exemplaire connu, suivis des principaux bulletins et arrêtés des autorités militaires chargées de la conduite du siège de Lyon. *Paris, Charavay*, 1845, in-4, br. **5 fr.**

Seule relation authentique d'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de Lyon : le siège que les Lyonnais soutinrent contre les armées de la Convention Nationale en 1793. Tiré à 250 exemplaires sur papier vergé.

Traité de la vénerie par Guillaume Budé, traduict du latin en françois par Loys Le Roy dit Regius, suivant le commandement qui lui en a esté faict à Blois par le Roy Charles IX, publié pour la première fois, d'après le manuscrit de l'Institut, par H. Chevreul. *Paris, Aubry*, 1861, in-8, papier vergé, broché. **2 fr. 50**

Traité de la chasse au cerf, composé au XVIe siècle, et traduit en langue française par Louis Le Roy de Coutances, lecteur au collège de France, qui a donné au texte un piquant et une saveur qui lui manquaient. Le volume a été tiré à un très petit nombre d'exemplaires.

Souvenirs d'un Chasseur, par F. Suchaux, ancien conservateur des forêts. *Bar-sur-Aube*, 1894, in-12, broché. **1 fr.**

Joli volume bien imprimé, non mis dans le commerce. Extrait de la table: La grive. — La bécasse. — Le grand coq de bruyère. — La gélinotte. — Un chien d'arrêt. — Çà et là. — En Alsace, etc.

La Chasse, poëme, par Charles Perrault. *Paris, Aubry*, 1862, pet. in-8, papier vergé, broché. **1 fr. 50**

Belle réimpression de ce poëme sur les plaisirs de la chasse, qui finit par une amusante peinture des infortunes du chasseur malheureux.

Les chasses de François Ier, racontées par Louis de Brézé, grand sénéchal de Normandie, précédé de la chasse sous les Valois, par le comte Hector de la Ferrière. *Paris, Aubry*, 1869, in-8, papier vergé, broché. **3 fr.**

Etude intéressante sur les chasses royales au XVIe siècle, accompagnée d'une biographie et de lettres inédites curieuses de Louis de Brézé, le mari malheureux de Diane de Poitiers.

Livre du roy Charles. De la chasse du cerf, par le roy Charles IX, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Institut, par H. Chevreul. *Paris, Aubry*, 1859, in-8, papier vergé, avec portrait et figures, broché. **3 fr.**

Charmante édition qui fournit des variantes nombreuses avec les anciens imprimés et des pièces annexes d'un intérêt réel sur les goûts de Charles IX pour la chasse, les chiens et les chevaux.

La Fauconnerie au moyen-âge et dans les temps modernes, recherches historiques, didactiques et naturelles, accompagnées de pièces justificatives, par L. Magaud d'Aubusson. *Paris*, 1879, in-8, broché. **3 fr.**

L'auteur passe en revue, dans son livre, les écrivains anciens et modernes qui se sont occupés de la fauconnerie, fait mention des lois, règlements, droits féodaux, redevances et coutumes rendus par les rois à toutes les époques, donne la liste chronologique des grands fauconniers de France et termine par l'histoire naturelle du faucon et des oiseaux de fauconnerie.

Diguet (Ch.). Mes aventures de chasse. *Paris, Jouvet*, 1893, gr. in-8, fig., br., couv. **15 fr.**

Un des 10 ex. tirés sur papier du Japon. Beau volume orné d'un portrait de l'auteur, de 45 gravures dans le texte, et de 18 pl. hors texte d'après les dessins de Jules Didier.

Geruzez (Paul). A pied, à cheval, en voiture. Illustrations de Crafty. *Paris, Lévy, 1895, grand in-12, tiré à 125 exemplaires sur papier du Japon, broché. Publié à 30 fr.* **12 fr.**

Les braconniers. — Mon premier cerf. — Sous bois. — Une chasse au furet. — Le chien d'arrêt en plaine. — Le dressage de Coco-Durand à la chasse à courre.

Duplan (Paul). Lettres de Aimée Desclée à Fanfan, avec un portrait et un fac-simile. *Paris, Lévy*, 1895, in-12, tiré à 35 exemplaires sur papier de Hollande, broché. *(Publié à 12 fr. 50).* **5 fr.**

Correspondance amoureuse de la célèbre actrice suivie d'un éloge de l'artiste par Alexandre Dumas fils.

La Librairie Lucien GOUGY publie un Catalogue mensuel envoyé franco sur demande

---

AUXERRE. — IMPRIMERIE ALBERT LANIER, RUE DE PARIS, 43

Deuxième Année **N° 16** **15 Octobre 1899**

Souvenirs et Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs
Mémoires — Correspondances

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

SOMMAIRE :

PARIS

LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE

5 QUAI DE CONTI, 5

CONDITIONS DE PUBLICATION

La Revue « **Souvenirs et Mémoires** », publiée dans le format in-8° jésus, paraît une fois par mois par fascicule de 6 feuilles d'impression donnant 96 pages de texte.

Les abonnements sont annuels et partent du 15 juillet de chaque année. Le prix en est :

Paris	**20** fr.
Départements	**22** fr.
Etranger	**24** fr.

S'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction à M. Paul BONNEFON, Bibliothécaire à l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris.

Pour tout ce qui concerne l'administration à M Lucien GOUGY, Libraire, 5, quai de Conti, Paris

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE :

Histoire — Philosophie — Document

COMMENT DISCERNER LES STYLES

du VIIIe au XIXe siècle

par **L. ROGER-MILÈS**

Publication honorée de la Souscription du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

Etudes sur les formes et les variations propres à déterminer les caractères du Style

dans

LE COSTUME ET LA MODE

La Mode — Les Symboles — La Tradition

Accompagnées de Deux mille Dessins gravés par J. Mauge

D'après les TABLEAUX, MANUSCRITS et MONUMENTS en TOUS GENRES existant dans les Musées, Bibliothèques et Collections nationales et particulières

Un fort volume in-4 jésus (22 × 30)

Exemplaire en cartonnage artistique, non rogné. (40 fr.)............ Net 25 fr.

CARACTÈRES et MANIFESTATIONS des FORMES

en

ARCHITECTURE & DÉCORATION

Les premiers Siècles. — Le Style Byzantin
Le Style Roman. — Le Style Ogival. — La Renaissance
Les Temps modernes

Accompagnés de Deux mille Dessins gravés par J. Mauge

D'après les TABLEAUX, MANUSCRITS et MONUMENTS en TOUS GENRES existant dans les Musées, Bibliothèques et Collections nationales et particulières

Un fort volume in-4 jésus (22 × 30)

Exemplaire en cartonnage artistique, non rogné. (40 fr.).......... Net 25 fr.

Etude sur les Formes et les Décors
propres à déterminer les Caractères du Style

dans les

OBJETS D'ART, DE CURIOSITÉ ET D'AMEUBLEMENT

Armes et Armures — Bijouterie — Broderie — Céramique
Dentelle — Emaillerie — Horlogerie — Joaillerie — Meubles
Peinture sur Vélin — Orfèvrerie civile et religieuse
Verrerie — Tapisserie

Accompagnées de Deux mille Dessins gravés par J. Mauge

D'après les TABLEAUX, MANUSCRITS et MONUMENTS en TOUS GENRES existant dans les Musées, Bibliothèques et Collections nationales et particulières

Un fort volume in-4 jésus (22 × 30)

Exemplaire en cartonnage artistique, non rogné. (40 fr.)............ Net 25 fr.

Les trois ouvrages pris ensemble. Net 60 fr.

La

TRADITION EN POITOU

ET CHARENTES

Art Populaire, Ethnographie, Folk-Lore, Hagiographie, Histoire

Ouvrage orné de 14 gravures hors texte. *Paris*, 1897, gr. in-8 de 600 pages, broché, couverture illustrée. . . . . . **10 fr.**

Les guerres de Vendée à l'exposition de Niort, par H. Baguenier-Desormeaux. — Légendes inédites et superstitions du Poitou par C. Puichaud. — Gilles de Rais, par J.-K. Huysmans. — Les fêtes de village en Poitou et en Angoumois par P. Boissonnade. — La chanson en Poitou et dans la Haute-Bretagne par J. Philippe. — La danse en Poitou par L. Desaivre. — Les patois poitevins, par H. Gélin. — L'apostolat et les œuvres du bienheureux Grignion de Montfort dans le Poitou et les Charentes, par le R. P. Texier. — Les Noëls au pays Mellois, par Aug. Gaud., etc.

LA TRADITION

au Pays Basque

Ouvrage orné de 31 photogravures d'après les photographies de MM. Ducoureau et Lemaire.

Un superbe volume grand in-8 de 600 pages, broché. Prix. . **10 fr.**

Cet intéressant volume réunit les discours et les mémoires qui furent lus au congrès de la Tradition Basque, à Saint-Jean de Luz, le 15 août 1897 : La Race basque, étude anthropologique, par le Dr R. Collignon. — Les Basques ont-ils une histoire? par A. Planté. — Basques d'autrefois, par A. Nicolaï. — Coutumes morales du Pays basque, par Berdeco. — Les coutumes successorales du Pays basque, par E. Etcheverry — L'idée religieuse dans la famille basque, par Carmelo de Echegaray. — La contrebande au pays basque, par C. Hapet. — L'émigration, par A. Arzac. — Recherches historiques sur les corsaires de Saint-Jean de Luz, par Ducéré. — Les pastorales basques, par W. Webster. — Les mascarades souletines, avec airs notés, par J. Sallaberry. — Proverbes, sentences et dictons basques, par l'abbé Haristoy. — La musique populaire des Basques, par Ch. Bordes. — Quelques légendes poétiques du pays de Soule, par J. de Jaurgain. — La langue basque, par A. Campion. — Mauléon et le pays de Soule pendant la Révolution, par le Dr Larrieu. — Eléonore d'Autriche et la rançon de François Ier, par F. Habasque. — Saint François-Xavier, par le R. P. Etchebarne. — Le maréchal Harispe, par A. Dutey-Harispe. — Antoine d'Abbadie, par C. Petit, etc., etc.

La Librairie Lucien GOUGY publie un Catalogue mensuel de Livres d'occasion envoyé franco sur demande

AUXERRE. — IMPRIMERIE ALBERT LANIER, RUE DE PARIS, 43

Deuxième Année **N° 17** **15 Novembre 1899**

Souvenirs et Mémoires

RECUEIL MENSUEL

DE

Documents autobiographiques — Souvenirs
Mémoires — Correspondances

DIRECTEUR : PAUL BONNEFON, BIBLIOTHÉCAIRE A L'ARSENAL

SOMMAIRE :

PARIS
LUCIEN GOUGY, LIBRAIRE
5 QUAI DE CONTI, 5

CONDITIONS DE PUBLICATION

La Revue « **Souvenirs et Mémoires** », publiée dans le format in-8° jésus, paraît une fois par mois par fascicule de 6 feuilles d'impression donnant 96 pages de texte.

Les abonnements sont annuels et partent du 15 juillet de chaque année. Le prix en est :

PARIS	**20** fr.
DÉPARTEMENTS	**22** fr.
ETRANGER	**24** fr.

S'adresser :

Pour tout ce qui concerne la rédaction à M. PAUL BONNEFON, Bibliothécaire à l'Arsenal, 1, rue de Sully, Paris.

Pour tout ce qui concerne l'administration à M. LUCIEN GOUGY, Libraire, 5, quai de Conti, Paris

CAMPAGNE DE RUSSIE

(1812)

Par L. G. F.

OPÉRATIONS MILITAIRES (24 JUIN-19 JUILLET)

1 fort volume de 656 pages. Prix **12** *francs*

Dans l'histoire des guerres de l'Empire, la Campagne de Russie est une des plus importantes, si l'on considère les effectifs qui y furent engagés ; en outre, elle marque le déclin de la puissance impériale.

La période du début est la partie la plus intéressante, puisque, par ordre de l'Empereur, tous les documents reçus par l'état-major français ont été brûlés à partir de Smolensk. Dans le présent volume, on publie tous les documents ayant trait aux opérations militaires pour la période qui s'étend du passage du Niemen au 19 juillet.

Des ouvrages allemands ont permis de compléter certains détails relatifs aux corps prussien et autrichien.

Quant aux opérations russes, elles sont exposées d'après les ouvrages russes de Danilewski, Bogdanowitsch, Boutourlin, les mémoires de Toll, l'ouvrage de Smitt.

Au point de vue français, les documents publiés permettent d'élucider deux points d'histoire fort contestés.

1° Quel a été le rôle de la cavalerie ? Son organisation en grand corps a-t-elle été favorable ? Et en définitif, quels sont les résultats produits au point de vue de l'exploration ?

2° Quelles ont été les causes qui ont amené l'échec de la poursuite contre Bagration. Faut-il en faire peser la responsabilité sur l'Empereur, le roi Jérôme ou le maréchal Davout.

Cet ouvrage peut donc être particulièrement intéressant pour les officiers qui se présentent à l'Ecole de Guerre, puisqu'il leur procure la correspondance des commandants de corps avec l'Empereur. Il présente à leur étude personnelle un riche matériel qui leur permettra de reconstituer par eux-mêmes les situations, telles qu'elles se sont présentées à l'Empereur et la manière dont il les a résolues.

CATALOGUE
DE
LIVRES ANCIENS ET MODERNES
Sur le Sport

**Hippologie. — Haras. — Hippiatrique. — Equitation. — Courses
Escrime. — Duel. — Tournois. — Arts académiques
Gymnastique. — Natation. — Chasse. — Fauconnerie. — Pêche
Eaux et Forêts. — Législation, etc.**

Provenant en grande partie de la

BIBLIOTHÈQUE DE M. R. SOUHART

AUTEUR DE LA *Bibliographie sur la Chasse*

Ce Catalogue comprenant environ 1500 numéros, en vente aux prix marqués, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande.

La librairie Lucien GOUGY achète au comptant et au maximum de leur valeur *les bibliothèques et toutes sortes de livres, quelle qu'en soit l'importance.*

BIBLIOTHÈQUE DE LA TRADITION NATIONALE

Honorée d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique
Publiée sous les auspices de la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire
Sous la direction de M. Gustave BOUCHER.

LA TRADITION EN POITOU
ET CHARENTES

Art Populaire, Ethnographie, Folk-Lore, Hagiographie, Histoire

Ouvrage orné de 14 gravures hors texte. *Paris*, 1897, **gr. in-8** de 600 pages, broché, couverture illustrée. . . . . . **10 fr.**

LA TRADITION
au Pays Basque

Ouvrage orné de 31 photogravures d'après les photographies de MM. Ducoureau et Lemaire.

Un superbe volume grand in-8 de 600 pages, broché. **Prix.** . . **10 fr.**

La Librairie Lucien GOUGY publie un Catalogue mensuel de livres d'occasion anciens et modernes qui sera envoyé franco sur demande.

AUXERRE. — IMPRIMERIE ALBERT LANIER, RUE DE PARIS, 43





This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.


3 2044 105 180 186